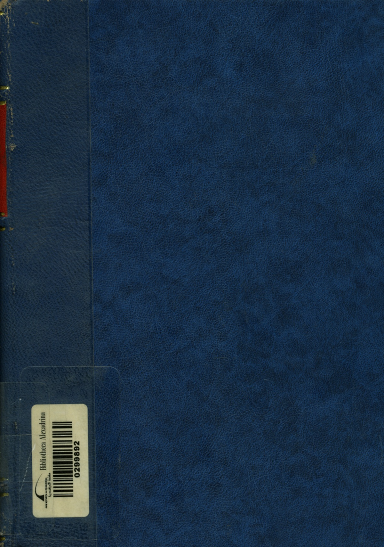

Bibliotheca Alexandrina
0299892







SALADIN BOUSTANY

The Journals of Bonaparte in Egypt

1798 - 1801

(In 10 Volumes)

Al-Arab Bookshop

Cairo - U.A.R.

First Edition
1971

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° I.er

LE 12 FRUCTIDOR, VI.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES.

Corfou, *27 messidor an 6*. Le vaisseau de guerre *le Stengel* est arrivé d'Ancône dans ce port, escortant un convoi de trois mille Français qui sont venus pour renforcer la garnison des îles Ioniennes.

La prise de Malte par la France a fait ici une joie universelle. Les départemens d'Ithaque, de Corcyre et de la mer Egée sont dans la situation la plus satisfaisante; il y règne le plus grand enthousiasme pour la liberté, et le plus grand attachement à la mère patrie.

De Janina, *le 15 messidor*. Notre Pâchâ est toujours sous les murs de Widdin, commandant en second l'armée du grand seigneur sous le capitan-pâchâ, qui est destinée à faire la guerre à Passewan Oglou qui reprend toujours de nouvelles forces. Après le combat malheureux où notre armée a perdu 700 hommes, et a été obligée d'abandonner le champ de bataille, l'armée de ce rebelle s'est encore augmentée.

Il y a quelques jours, est arrivé ici l'adjudant général Rose qui a eu une audience de cérémonie du fils du pâchâ, à l'issue de laquelle il a été expédié un courier sur un dromadaire, portant au pâchâ une dépêche extraordinaire.

Malte, *25 messid*. La fête du 14 juillet s'est célébrée ici avec la plus grande pompe. Les bienfaits de la liberté se font sentir dans toutes les classes; il n'est pas un seul Maltais qui ne bénisse l'heureux changement qui a eu lieu.

Trois frégates anglaises bloquaient notre port. Le vaisseau de guerre *le Dego* et la frégate *la Carthaginoise* sont sortis pour leur donner chasse.

Le vice-roi de Sicile avait refusé de nous donner des vivres; mais sur les instances de notre ambassadeur à Naples, il vient de permettre l'exportation de la Sicile. Au reste nous avons du bled pour la garnison et les habitans pour dix-huit mois.

Tripoli, *28 messidor*. Le pâchâ de Tripoli, dès l'instant qu'il a eu reçu la demande du Général en Chef, de mettre en liberté tous les esclaves maltais (le Général en Chef lui avait envoyé une grande quantité de Tripolitains et autres esclaves turks) les a envoyés par un bâtiment à Malte, avec une grande quantité de bleds et de fruits, et quatre superbes chevaux de race dont il a fait présent au général commandant à Malte.

Alexandrie. La ville est encombrée de matelots et d'équipages de nos vaisseaux, provenant de l'escadre. Tous les prisonniers ont été rendus.

L'Amiral Villeneuve, avec ce qu'il a rallié de notre escadre, a fait voile vers Malte où il se joindra à notre escadre de Toulon et aux trois vaisseaux qu'il trouvera dans ce port.

Nous avons ici dix bâtimens de guerre ou frégates dont on complette les équipages, et qui sont dans le meilleur état.

On a travaillé avec une telle activité aux fortifications de la place, qu'elle est a l'abri, soit par terre soit par mer, de toute espèce d'attaque.

Cinquante pièces de canon de 24 avec 7 à 8 grilles à boulets rouge, et plus de 20 mortiers défendent les différentes branches du port; on a couronné du côté de terre toutes les monticules de l'enceinte des Arabes, d'ouvrages faits avec autant de soin que d'art, et défendus par plus de 80 pièces de campagne : cette activité offre un spectacle bien nouveau pour les habitans du pays.

Quant aux subsistances, les magasins sont déjà fournis pour nourrir l'armée pendant plus d'un an.

Le général Kleber n'est pas encore guéri de sa blessure.

Damiette. On est ici extrêmement content de la conduite des troupes françaises. On travaille avec la plus grande activité pour mettre en défense l'embouchure du Nil. Plusieurs pièces de 36 et mortiers de 12 pouces sont déjà à cet effet partis du Kaire.

Saint-Jean d'Acre, 20 Juillet. A la première nouvelle de l'arrivée des Français à Alexandrie, nous avons été extrêmement alarmés On avait publié qu'ils avaient massacré tous les Musulmans, détruit toutes les mosquées, et emmené à Malte en esclavage le reste de la population.

Mais depuis que nous avons lu leurs proclamations, et que nous savons que non seulement ils protègent la religion musulmane, mais encore qu'ils l'aiment et la préfèrent aux dogmes de la religion chrétienne, nos craintes se sont dissipées. S'ils protègent la religion, et qu'ils ne viennent que pour détruire les tyrans, que dieu accompagne leurs armes.

KAIRE.

Relation de la fête du Nil, le 1.er fructid. an 6 de la République (1213 de l'Egire).

Le Général en Chef, accompagné de tous les généraux, de l'état major de l'armée, du Kykhaya, du Pâchâ, du Divan, du Mollâ, de l'Aghâ des Janissaires, s'est rendu à 6 heures du matin au Meqyâs. Un peuple immense couronnait toutes les monticules qui bordent le Nil et le canal.

Toute la flottille pavoisée et une partie de la garnison sous les armes formaient un coup d'œil aussi grand, aussi imposant qu'agréable; l'arrivée du cortège au Meqyâs fut marquée par plusieurs salves; la musique, française et arabe, jouait plusieurs airs pendant le temps que l'on travaillait à la coupée de la digue.

Un instant après le Nil franchit la digue, et entra comme un torrent dans le canal d'où il porte la fertilité dans la campagne du Kaire.

Le Général jeta plusieurs milliers de médins au peuple, et beaucoup de pièces d'or au bateau qui passa; il revêtit de la pelisse noire le Mollâ, et le Naqyb êl-Achrâf de la pelisse blanche, et il fit distribuer 38 caftans aux principaux officiers. Ensuite tout le cortège retourna sur la place Ezbekyéh, suivi par un peuple immense qui chantait les louanges du prophète et de l'armée française, en maudissant les beys et leur tyrannie. Oui, disait-il, vous êtes venus nous délivrer par l'ordre de Dieu miséricordieux; car vous avez pour vous la victoire et le plus beau Nil qu'il y ait eu depuis un siècle : ce sont deux

bienfaits que Dieu seul peut accorder.

On a célébré tous ces jours-ci avec la plus grande pompe la fête de la naissance du Prophète. Depuis le 2 jusqu'au 6, la maison du Général en Chef, celles du général Dupuis et du cheykh el-Bekry étaient illuminées. Les nuits, à dix heures, des processionsde fidèles vinrent chanter les louanges du Prophète, et faire des danses aux flambeaux. Hier à huit heures du soir, après avoir fait une parade extraordinaire d'une partie de la garnison, les officiers français de l'état-major et de la garnison, précédés d'une grande quantité de flambeaux et d'une musique militaire, se sont rendus chez le cheykh el-Bekry. Des décharges d'artillerie ont annoncé le départ et l'arrivée.

Après avoir assisté à un magnifique soupé servi selon l'usage du pays, le Général en Chef est retourné à son logement; on a commencé à tirer un feu d'artifice fait par les artificiers du pays, qui a parfaitement réussi.

Le matin, le Général en Chef avait revêtu le cheykh el-Bekry, en présence de tout le divan, de la pelisse d'hermine, en lui conservant la place de Naqyb êl-Achraf, vacante par l'émigration d'O'mar Effendy qui l'occupait auparavant.

FRANCE.

L'intérieur de la République jouit de la tranquilité; le nouveau corps législatf commence sa carrière sous d'assez heureux auspices, l'esprit Républicain semble y avoir une prépondérance très-marquée, et rien jusqu'à présent n'y fait entrevoir le germe des dissensions qui ont tourmenté les législatures précédentes. Le corps législatif paraît sur-tout décidé à s'occuper avec suite et attention du perfectionnement des lois civiles et de celles qui concernent l'administration; il existe dans ces dernières principalement un grand nombre de lacunes et d'indécisions auxquelles les assemblées n'ont jamais voulu remédier, quelques instances qu'on leur ait faites : ces assemblées ont presque toujours eu le malheur d'être dominées par des hommes qui affectaient de confondre l'administration avec le gouvernement. Cette confusion permet aux uns de citer chaque erreur de l'administration comme un argument contre la forme républicaine; les autres sous prétexte de défendre le gouvernement, soutiennent les fautes et même les prévarications des administrateurs. Les Républicains sincères sont tous voués au maintien du gouvernement; ils y sacrifieraient leurs vies : mais ils sont des premiers à censurer et à redresser l'administration lorsqu'elle s'égare.

Les conférences de Rastadt continuent; Treilhard y a été remplacé par Jean-Debry. Il s'est établi un autre centre de négociations à Seltz dans le département du bas-Rhin; François de Neuf-Chateau y représente la France, et le comte de Cobentzel la maison d'Autriche : l'affaire de Bernadote est l'objet apparent de cette négociation; mais les spéculateurs politiques prétendent qu'elle aura une grande influence sur le résultat du congrès de Rastadt.

On dit que la cour de Berlin ayant été sollicitée de rentrer dans la nouvelle coalition, s'y est refusée; cette cour ne paraît pas décidée à consentir à la démolition de la forteresse d'Ehrenbreistein, dont la France a fait la demande.

Le commodore anglais Strachan a essayé pendant la seconde et la dernière décade de prairial, de jeter quelques bombes dans la ville du Havre; la crainte de nos batteries de terre l'a toujours retenu hors de portée, et ses bombes n'ont fait aucun mal. Le 18 prairial, il a dirigé son attaque sur la baie de Dives; elle n'a pas eu de succès; les batteries

françaises ont coulé bas une péniche qui a voulu leur jeter quelques obus. La plus grande force des Anglais dans cette opération a été de quatre frégates et deux bombardes.

L'Europe s'épuise en conjectures sur la destination de l'armée de la méditerranée : un gazetier s'est vanté d'avoir reçu un courier extraordinaire qui lui annonçait que cette armée avait pris Gibraltar ; il a donné le détail des combats qui ont précédé notre entrée dans cette place.

CORPS LEGISLATIF.

Les journaux que nous avons sous les yeux donnent le tableau des séances du corps législatif depuis le 21 prairial jusqu'au 5 messidor. La séance du 21 prairial est la dix-neuvième de la session du nouveau corps législatif : la plus grande partie des précédentes a été employée à des détails d'arrangement intérieur ; par conséquent, nos lecteurs ne doivent pas espérer de trouver ici des résultats importans.

Le 21 prairial, le conseil des cinq cents s'est occupé du mode de nomination aux places vacantes au tribunal de cassation.

Dans la même séance, il y a eu une discussion sur les testamens militaires. Le général Marceau mourant légua son cheval de bataille à Jourdan, son Général en Chef ; il donna à l'une de ses sœurs ses mémoires militaires et quelques autres choses : ce testament a été attaqué par des parens du général Marceau. On a proposé de soustraire les testamens des militaires morts au champ de bataille aux formalités établies pour les testamens civils ; des membres du conseil s'y sont opposés en disant que la faculté de tester est abrogée pour tous les citoyens, et qu'il ne faut pas la rétablir pour les militaires : la question est encore indécise.

Le 22 prairial, le Directoire a fait un message au conseil des 500 pour l'inviter de s'occuper du code penal maritime le conseil s'est occupé de l'organisation d'un travail pour completter la législation civile.

Le 23 et le 24 prairial, la séance a été remplie par des discussion sur les juges de paix, sur les transactions et sur d'autres objets qui présentent peu d'intérêt.

Le 25 prairial, on a présenté une résolution pour augmenter les recettes du trésor public.

Le 27, on s'est occupé d'affaires particulières.

Le 29 prairial, le conseil des anciens a approuvé une résolution concernant les jugemens des conseils de guerre ; en voici le texte.

Le conseil des cinq cents, considérant que la loi du 18 vendémiaire dernier, relative à la revision des jugemens militaires, n'a pas prévu le cas où les jugemens du second conseil de guerre seraient annullés par le conseil de revision, ce qui arrête l'action de la justice ;

Considérant qu'il est instant de prendre une détermination à cet égard,

Déclare qu'il y a urgence.

Le conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

Art. I. En cas d'annullation d'un jugement rendu par le conseil de guerre établi par l'article XIX de la loi du 18 vendémiaire dernier, le prévenu sera renvoyé, dans les trois jours, avec les pièces du procès et la décision du conseil de revision, devant le premier conseil de guerre d'une des divisions militaires les plus voisines, pour qu'il soit procédé à une nouvelle instruction.

II. La décision du conseil de revision désignera le conseil de guerre auquel le renvoi doit être fait.

La suite au prochain numéro.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 2.

LE 16 FRUCTIDOR, VI.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES.

Tunis, le 30 messidor. Le citoyen Devoize, consul de la République à Tunis, après avoir reçu un courier du Général en Chef, a demandé à notre bey la liberté des esclaves Maltais qui étaient dans les prisons de Tunis. Ahhmed pacha s'est empressé de faire partir 66 Maltais, 30 Corfiotes, 13 Corses et 8 Provençaux pour Malte.

Ce n'est pas la premiere marque d'amitié et de déférence qu'Ahhmed pacha donne à la République, et en particulier au Général en Chef; l'on se souvient des différentes lettres qu'il lui a écrites en Italie : il s'est chargé également de faire passer une grande quantité de bled et de bestiaux pour l'approvisionnement de Malte.

Gaza. Ibrahym-bey a passé ici avec les débris de sa maison : il était dans un état à faire pitié, n'ayant pas eu le temps de faire ses provisions d'eau et de biscuit à Salehhiéh. Il a beaucoup souffert dans le désert ; il a été obligé de laisser une partie de son bagage, pour monter son monde, beaucoup de ses chevaux étant morts. Pendant toute sa marche, les Arabes du désert le suivaient pour piller et massacrer tout ce qui s'éloignait du gros de la troupe. On dit qu'il se rend à Damas, Djezar pacha lui ayant intimé de ne pas séjourner dans le pays qu'il gouverne.

Damas. Le pacha de Damas est mort.

Alexandrie. L'amiral Brueys est mort d'une maniere touchante et qui fait oublier dans le cœur de tous les marins les fautes graves qu'il a commises. Il n'y a aucune espèce de doute que si nous nous étions battus à la voile, nous n'eussions eu la victoire. Au commencement du combat l'amiral Brueys fut blessé à la main, une heure après il fut blessé à la tête : en vain on voulut l'engager à descendre au poste, il continua toujours à donner ses ordres. Le boulet de canon dont il est mort quelques minutes après en avoir été frappé, ne lui a donné que le temps de serrer la main du contre-amiral Ganteaume. Ayant entendu l'ordre que celui-ci donnait pour le conduire au poste, il eut encore le temps de lui dire : *Non, un amiral français doit mourir sur son banc de quart.* Cela a été son dernier sentiment et son dernier mot.

Casa Bianca, capitaine de l'*Orient*, avait été blessé dangereusement à la cuisse : son fils, âgé de 9 ans, a pendant tout le combat donné des preuves d'un sang froid qui a été remarqué de tout l'équipage. Cet enfant conserva toute sa tête ;

il ne cessait de redresser les bévues des canonniers qui prenaient des cartouches de 36 pour du 24. Quand le feu eut gagné la seconde batterie, il s'adressa à un officier qui était sur le point de se jetter à la nage, en lui disant : *qu'est-ce que l'honneur veut que je fasse ?* cette sollicitude paraissait l'occuper entierement et avoir effacé l'idée du danger. L'amour filial le conduisit au poste ; le vaisseau était entièrement évacué, et les flammes gagnaient la troisieme batterie. Un seul matelot était resté auprès du pere, espérant de sauver le fils ; mais il n'y eut jamais moyen de l'y résoudre : les flammes le dévorerent dans les bras de son pere. Le matelot eut beaucoup de peine à se sauver.

Thevenard, capitaine de l'*Aquilon*, est mort sur son banc de quart.

Dupetithouars, commandant le *Tonnant*, a eu les deux cuisses emportées par un boulet ; il est resté assis sur son banc de quart : un autre boulet est venu lui enlever un bras ; il a demandé une pipe, et après avoir fumé quelques minutes, son ame s'est exhalée en criant : *Equipage du Tonnant ne vous rendez jamais.* Ce vaisseau est resté 36 heures faisant feu contre toute l'escadre anglaise.

Turin. Par suite d'un accord qui a été fait entre la République et le roi de Sardaigne, la citadelle de Turin a été remise au pouvoir des troupes françaises ; une demi-brigade y est entrée. On peut dire de cette monarchie, qu'elle est morte du coup de canon qui l'a blessée à Mondovi, après deux ans d'agonie.

REPUBLIQUE BATAVE.

Le 24 prairial, il s'est opéré une révolution dans le gouvernement de la République Batave. Cet événement a eu, comme il arrive toujours, des partisans et des détracteurs : les journaux l'ont représenté chacun à sa maniere ; il est blâmé hautement par quelques-uns ; il en est qui le louent. Il est impossible, dans un si grand éloignement, de se faire une opinion exempte d'erreurs ou de préventions ; nous nous bornerons à mettre sous les yeux du lecteur les récits du *Rédacteur* et du *journal de Paris* : le premier de ces journaux reçoit fréquemment des communications des bureaux du Gouvernement, et l'autre a la réputation d'une extrême circonspection dans le choix des nouvelles qu'il donne au public. Le *Rédacteur* s'exprime ainsi dans son numéro 913 :

Tout dépositaire de l'autorité publique qui se proroge au delà du terme fixé pour sa durée, doit s'attendre à sa chûte ; c'est ce que viennent d'éprouver plusieurs membres du corps législatif et ceux du pouvoir exécutif de la République Batave, qui se perpétuaient dans leurs fonctions contre le vœu de la constitution acceptée.

La nation batave a d'ailleurs très-bien senti qu'il n'y avait que des ennemis de sa liberté et de son bonheur qui, sous le beau prétexte d'assurer son indépendance, cherchaient à rompre entre elle et la République Française tous les rapports de confiance, d'amitié et d'intérêts communs, afin d'organiser au milieu d'elle l'anarchie, la terreur et la misère, et tous les maux qui sont la suite inévitable d'un état non constitué, inutilement et illégalement prolongé.

Le 24 de ce mois, plusieurs membres du corps législatif et un membre du directoire exécutif provisoire de la République Batave ont été arrêtés ; deux autres membres du directoire provisoire ont pris la fuite, et deux ont donné leur

démission. Aucun désordre n'a été commis, ni une goutte de sang répandue. Les assemblées primaires sont convoquées et vont procéder, en exécution de la constitution, à la nomination du corps législatif, qui procédera ensuite constitutionnellement à la nomination du directoire exécutif.

Voici le récit du journal de Paris :

Le 24 prairial sera pour la République Batave ce que fut pour la France le 9 thermidor. Le général Daendels, ami de la liberté de son pays, avait combattu, lors de notre entrée en Hollande, à la tête des troupes françaises; il déplaisait au directoire et au corps législatif batave : sa proscription était certaine; un mandat d'arrêt était lancé contre lui, et une commission militaire nommée pour le faire fusiller. Les patriotes en sont informés; ils s'assurent de deux compagnies de grenadiers bataves, marchent droit au palais directorial; ils y trouvent les cinq directeurs à table avec Charles Delacroix, notre ambassadeur. Les deux directeurs Wréed et Fynje parviennent à se sauver; van Langen est arrêté, Wildrick et Fokher donnent leur démission, comme ayant été étrangers à tout. Charles Delacroix demande à être conduit chez le général Joubert; on lui donne une garde à cet effet. Ensuite, on a fait arrêter beaucoup de membres du corps législatif; on a rapporté le décret qui perpétuait ses pouvoirs; on a créé un pouvoir exécutif provisoire, composé du général Daendels, du ministre des finances Goget, de celui de la marine Spoors, de celui de la guerre Peyman, et du premier secretaire de ce département van Juchem: ces ministres s'étaient trouvés à la réunion des patriotes chez Daendels. Le peuple batave est dans la jubilation; il y a eu illumination générale à la Haye, à Amsterdam et ailleurs. Les citoyens Burg et van Dedem sont rappelés de Paris. Le général Joubert a ouvertement approuvé cette révolution : Charles Delacroix a envain protesté contre elle. Le Directoire Français en a reçu deux relations contradictoires, l'une apportée par le fils même de Charles Delacroix; l'autre, par un frere de Rougetde-Lisle, aide-de-camp du général Daendels. Notre Directoire après avoir entendu l'une et l'autre, paraît avoir reconnu la nécessité des déplacemens opérés en Hollande.

Irlande et Angleterre.

L'Irlande fixe aujourd'hui d'une manière très-particulière l'attention de l'Europe. Les amis de l'indépendance de ce Pays, connus sous le nom d'Irlandais unis, s'étaient bornés jusqu'à présent à des démarches secrettes : ils s'étaient occupés dans le silence à réunir par une organisation commune les ennemis de l'oppression Anglaise; mais ils n'avaient pas pris ouvertement les armes. Dans quelques districts, à la vérité, où les troupes Anglaises avaient poussé jusqu'à l'excès le pillage et l'assassinat, il y avait eu des soulèvemens; cependant ces mouvemens partiels étaient moins l'effet d'un plan général que de l'indignation des individus: ils ont presque tous été malheureux, et n'ont servi qu'à rendre encore plus misérable la condition des cantons qui y ont pris part. Lorsqu'on lutte contre la tyrannie il faut ou la vaincre ou se résigner à des misères mille fois plus grandes que celles auxquelles on a voulu se soustraire. Aujourd'hui l'insurrection est générale; les Irlandais unis ont une armée et un gouvernement qui donnera une direction méthodique à l'action des forces militaires de l'union. Il n'est peut être pas hors de propos de donner succinctement une idée de la position politique de l'Irlande à l'égard de l'Angleterre.

L'Irlande est censée faire un royaume séparé de l'Angleterre, elle a, comme celle-ci, sa chambre des communes et sa chambre des pairs : mais il est établi que le Roi qui règne en Angleterre est en même temps roi d'Irlande. Il en résulte que tout ce qui a rapport à la paix, à la guerre et aux relations diplomatiques, est étranger au parlement d'Irlande ; il doit se borner à l'administration intérieure du pays. Ce parlement représente très-mal le peuple Irlandais ; car indépendamment des hommes vénaux que la corruption y introduit à chaque élection, les trois quarts au moins de la nation n'ont aucune part à la nomination de la chambre des communes, le droit d'élire et d'être élu étant attribué aux protestans à l'exclusion des catholiques : or presque tous les Irlandais sont catholiques, et les protestans qui s'y trouvent descendent d'Anglais qui suivirent Cromwel dans son expédition contre ce pays. Ils furent récompensés de leurs services par la confiscation des domaines des catholiques dont on leur fit présent. Les descendans de ces catholiques expropriés existent encore et tiennent à presque toute l'Irlande. Le pays est donc partagé en deux partis : l'un, issu d'étrangers, gouverne sous l'autorité du lord lieutenant qui est un vice roi nommé par le gouvernement anglais ; l'autre, dépouillé par le premier, et retenu long temps dans l'asservissement le plus absolu, a recouvré sur la fin de ce siècle l'espérance de remonter au point où il en était avant Cromwel. Pendant la guerre d'Amérique il est venu à bout, à l'aide de quelques membres du parlement qui, soit amour de la liberté, soit esprit d'opposition au ministère, lui ont prêté leur appui ; il est venu à bout, disons nous, de faire abroger quelques loix oppressives et accablantes qui furent portées contre lui dans le temps où le fanatisme protestant dominait en Angleterre ; mais il était demeuré exclu des droits politiques : c'est par leur réclamation que la querelle actuelle s'est engagée. Le parlement, souflé par le ministère, s'est obstinément refusé à la restitution de ces droits ; c'était précisément le moment où le bruit de nos armes victorieuses et de la liberté conquise retentissait par toute la terre. Les Irlandais furent indignés ; le gouvernement se vit obligé d'employer la force militaire pour les contenir. Cette mesure accrut la colère publique ; des cantons furent mis hors de la paix du roi, c'est à dire que les personnes et les propriétés furent mises à la merci des troupes qui y étaient stationnées. Les réclamations portées à ce sujet, tant au parlement d'Angleterre, qu'à celui d'Irlande, n'ont eu aucun lieu.

Telle était la situation des affaires en Irlande, lorsque l'armée d'Orient est partie d'Europe ; nous rendrons compte de ce qui s'y est passé depuis dans le n.° suivant.

FRANCE.

Suite du décret du 1.er n.°, et des séances du corps législatif.

III. La disposition de l'article premier est applicable aux jugemens rendus depuis le 18 vendémiaire dernier, et qui se trouvent dans le cas prévu par le même article.

Le Directoire exécutif prendra les mesures nécessaires pour renvoyer, sans délai les prévenus devant les conseils de guerre des divisions militaires les plus voisines de celles où ils ont été jugés.

Les 1 et 2 messidor, on a discuté au conseil des cinq cents un projet de résolution qui détermine la manière dont seront indemnisés les citoyens qui ont été privés de leurs propriétés pour cause de service public.

Le 3 messidor, on a repris la discussion sur les testamens militaires ; elle n'est pas encore terminée.

Le 4 messidor, le conseil des cinq cents a entendu la lecture d'un projet de loi pour fixer les formalités que les citoyens devront suivre pour être admis à l'exercice de la médecine.

Le 5 messidor, le conseil des cinq cents a pris une résolution pour assurer l'établissement des nouveaux poids et mesures.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 3.

LE 20 FRIMAIRE, VI.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES.

Suite de l'article sur l'Irlande et l'Angleterre.

VERS le commencement de prairial, le comité suprême des Irlandais unis a publié la proclamation suivante :

ART. I.er Les Irlandais absens de leur pays natal sont invités de la manière la plus pressante, en quelque région qu'ils se trouvent, à retourner incessamment dans leur patr.e, ou du moins à y faire passer tous les secours pécuniaires et autres qui seront en leur pouvoir, afin d'aider leurs braves compatriotes à secouer le joug de la tyrannie anglaise dont le comité fait en peu de mots la peinture la plus déchirante.

II. Il est rigoureusement enjoint à tout Irlandais qui se trouve au service du roi d'Angleterre, de le quitter sans délai, sous peine de déchéance absolue et à jamais irrévocable de leurs droits de citoyens Irlandais. Quant aux Irlandais servant dans l'armée britannique, et pris les armes à la main, point de rémission ; ils seront pendus ou fusillés sur-le-champ.

III. Promesse solemnelle et sacrée de récompense à tous les Irlandais qui abandonneront le parti ennemi pour venir au secours de leur patrie opprimée. Tout soldat, désertant avec armes et bagages, est sûr d'en recevoir le prix à l'estimation ; il en sera de même des matelots qui amèneront dans quelqu'un des ports d'Irlande un bâtiment britannique, soit de guerre, soit marchand : de plus, on aura des égards particuliers pour ces honorables déserteurs, dans le partage qui aura lieu entre les défenseurs de la patrie, des biens ecclésiastiques. (Ils embrassent à-peu-près le tiers du sol de l'Irlande).

Les papiers anglais annoncent que dès le 26 mai (8 prairial) le lord Camden, vice-roi en Irlande avait fait un message aux deux chambres pour leur annoncer qu'un plan d'insurrection générale était sur le point d'être mis à exécution, et qu'au premier juin (13 prairial) au plus tard, les rebelles (les insurgens) devaient être secondés par les forces de la France.

Le 24 mai (6 prairial), le même lord écrivait au duc de Portland qui est le ministre chargé en Angleterre du département de l'intérieur, que les chefs des Irlandais unis avaient ordonné à leurs partisans de se tenir prêts à agir. Le lord Camden craignait que la ville de Dublin et les districts adjacens ne fussent en mouvement dans la soirée : il prit des mesures qui empêchèrent l'insurrection d'éclater dans cette ville; mais il ne put la prévenir dans les comtés de Méath et de

Kildare : les insurgés au nombre de 1000 firent une attaque régulière sur la ville de Naas ; le lord dit qu'ils furent repoussés avec perte de 200 hommes : il ajoute qu'un petit détachement des troupes du roi a été taillé en pièces.

Dans une autre lettre du 28 mai (10 prairial), le lord Camden annonce que l'insurrection fait de grands progrès dans le sud, et que les insurgés sont rassemblés en force dans le comté de Wexford, qu'ils y sont au moins au nombre de 4000 et qu'une grande partie est montée. On avait envoyé devant eux un parti de 100 hommes : ils l'ont taillé en pieces.

Les nouvelles de Londres, du 14 prairial, apprennent que le comté de Wexford est tout-à-fait au pouvoir des insurgés, et qu'ils ont détruit un corps de cinq à six cens hommes, commandé par le colonel Walpole, et escortant un convoi d'artillerie ; ils ont pris cinq pieces de canon : le colonel Walpole est au nombre des morts.

Au 7 prairial, les insurgés étaient maîtres de la ville même de Wexford et de celles d'Arcklow et de Gorey : une lettre de la première de ces trois villes, en date du 10 prairial, porte à 7000 le nombre d'insurgés campés sur une montagne voisine, dite *la montagne du Vinaigre*.

Les succès de l'insurrection que nous venons de rapporter ne peuvent pas être révoqués en doute, ayant été avoués dans les gazettes officielles du gouvernement Anglais. Pour détruire l'impression que ces nouvelles avaient produite sur l'esprit du peuple de Londres, il fit courir le bruit que les insurgés avaient été mis en déroute avec perte de 5 à 6000 hommes à une bataille qui a eu lieu à New-Ross près de Waterford : il était question de cette victoire dans les journaux du 23 prairial ; ceux du 26 confirment la nouvelle d'une bataille à New-Ross, mais avec un résultat bien différent. « Cette » affaire, disent-ils, a été des plus sanglantes et des plus opiniâtres : toute l'artillerie des troupes du roi y est tombée » entre les mains des insurgens ; le combat a duré depuis le matin jusqu'à l'après midi. Un témoin oculaire atteste » que les Irlandais se sont précipités sur » les canons en désespérés, et il ne sait attribuer qu'à l'ivresse un tel dévouement ».

Si ce témoin oculaire avait vu les troupes Françaises attaquer les redoutes, et marcher sur les batteries après les marches les plus longues et les plus penibles, exécutées sans qu'il eût été fait de distribution de subsistances, il n'aurait pas recours à l'ivresse pour expliquer cette ardeur et cette générosité qui ne peuvent être comprises que par ceux qui en sont capables.

Il paraît que les forces des insurgés sont considérables : une lettre de Dublin, du 17 prairial, dit que d'après les rapports les plus exacts ils ont au moins vingt mille hommes dans le comté de Wexford. On dit à Londres qu'il y a parmi eux beaucoup d'officiers français ; et dans le fait, ajoute-t-on, leur manière de combattre, et l'ensemble de leurs opérations n'annoncent point des paysans inexpérimentés.

(*La suite au prochain Numéro.*)

Rosette. On a célébré ici la fête du Prophète avec une pompe que nous n'avions pas encore vue depuis long-temps. Le Général Menou a donné un dîner à la turque, à tous les principaux cheykhs. Le peuple bénit ici le moment où l'armée française est venue le délivrer de la tirannie des Mamlouks.

Il part tous les jours une caravane de 200 chameaux et de 3 ou 400 ânes, chargés en partie de vivres et de marchandises des négocians de Rosette, qui se rendent à Alexandrie.

Damanhour. La province de Bahhyréh jouit de la plus grande tranquilité. La ville de Damanhour, ainsi que les Arabes,

sachant que l'armée française a à se plaindre d'eux, cherche à rentrer en grace, et se donne le plus grand soin pour que les eaux du Nil arrivent par le canal à Alexandrie. Les eaux du Nil sont entrées dans le canal qui part de Rahhmanieh, et sont déjà à demi-chemin ; il y a dans ce canal vis-à-vis Damanhour quatre pieds d'eaux. Tous les bagages et approvisionnemens de l'armée qui sont à Alexandrie pourront arriver à Rahhmanieh par ce canal, si l'on a soin à Alexandrie de se procurer des *Djermes* légères ou des grosses chaloupes. Il sera facile en faisant seulement quelques réparations de peu de conséquence, de maintenir toute l'année les eaux dans canal de Rahhmanièh à Alexandrie ; cela offrirait des avantages inappréciables au commerce d'Alexandrie, à celui du Kaire et à la province de Bahhyré. L'on verrait en très-peu de temps de gros villages s'établir le long de ce canal, et faire disparaître le désert d'Alexandrie à Damanhour.

Salehhiéh. Nous travaillons ici avec la plus grande activité à établir des retranchemens qui mettent nos magasins, notre hôpital et nos forts à l'abri de toute insulte. Le poste de Salehhiéh, situé au débouché du desert de la Syrie, est extrêmement important. Il y a deux jours, Rozonbes, gendre d'Ibrahym-bey, a passé à deux lieues d'ici pour se rendre en Syrie avec 200 Mamlouks. Les Mamlouks sont très-mal dans la haute Egypte. Accoutumés à vivre dans l'opulence et le luxe, ils se trouvent très-mal de la vie des Arabes.

Alexandrie. On travaille avec la plus grande activité aux fortifications de la place. On construit des redoutes pour défendre le lac d'Abou-Qyr.

Trois vaisseaux de guerre Portugais et deux corvettes croisent dans ce moment-ci devant notre port. C'est le coup de pied de l'âne ; mais le lion n'est pas mort, et une année ne se passera pas que cette ridicule croisière coûtera des larmes de sang à la reine et aux grands de Portugal : pour aller à Lisbone, il n'y a point d'océan à traverser.

Les Anglais ont affecté de répandre la nouvelle qu'ils avaient fait la paix avec l'Espagne ; mais cette nouvelle est de toute fausseté, et nous savons de science certaine que la flotte Espagnole ne tardera pas à sortir de Cadix.

Le brik de la République *le Lody*, parti de Toulon le 2 messidor, est arrivé le 16 à Livourne d'où il est parti le 17. Arrivé dans le canal de Piombino, il fut attaqué à onze heures du soir par une corvette anglaise ayant 16 pièces de canons et un obusier. Le combat dura toute la nuit. A la pointe du jour la corvette Anglaise s'éloigna, et peu de temps après arriva dans le port de Porto-Longo, où elle coula bas. l'adjudant-général Camin et un adjoint qui etait sur *le Lody*, ont été blessés. Après s'être réparé à Civita-vecchia, et y avoir déposé ses blessés, *le Lody* en est parti le 5 thermidor, a été obligé le 9 de mouiller à Messine, où il a été bloqué par deux frégates anglaises. Il y est resté jusqu'au 26 d'où il est parti et entré dans le port d'Alexandrie le 5 fructidor, après avoir traversé pendant la nuit la croisière anglaise qui est devant ce port.

Le capitaine Sennequier et tout l'équipage du *Lody* s'est parfaitement comporté. Le Général en chef lui a écrit le 13 fructidor la lettre suivante :

J'ai reçu avec plaisir, citoyen, votre dépêche du 5 fructidor, Vous vous êtes conduit comme devait se conduire le capitaine du *Lody*

Dès l'instant que j'aurai reçu vos états de service, je m'empresserai de récompenser votre bravoure et votre conduite.

BONAPARTE.

Du village d'al-Kan. Le Général Lanusse est arrivé à al-Kan le 12 à la pointe du jour ; il a investi le village et a fait brûler toutes les maisons et tout ce qui

appartenait aux habitans. On a trouvé dans les maisons beaucoup d'effets de soldats Français : on a trouvé deux habits de la 18.e, un de la 2.e demi-brigade, et une malle qui portait l'adresse du chef de brigade Beauvais.

Le village d'al-Kan était un repaire de brigands. L'ordre du Général de le faire brûler a été provoqué par l'assassinat de l'aide de camp Jullien, et de 15 hommes qui l'escortaient.

Du Kaire, le 16 fructidor. Mustapha kyaya du pacha, a été nommé par le Général en chef *Emir-Hadji*, c'est-à-dire conducteur de la caravane de la Mekke. Il a été revêtu aujourd'hui en présence de tout le Divan et des Schérifs du pays, d'une superbe pelisse verte. Le Général lui a fait présent de plusieurs diamans et d'un cheval harnaché superbement.

Il est sorti de chez le Général en Chef, accompagné de plusieurs aides-de-camp.

Il a été salué de six coups de canon qu'ont répétés les batteries de la citadelle.

Le Nil croit tous les jours : depuis cent ans il n'a pas été si beau ; il est aujourd'huy à 18 piques et 16 doits.

FRANCE.

Syeyes est parti pour se rendre à son ambassade près la cour de Berlin.

L'entrée triomphale des objets d'arts et sciences, conquis en Italie, aura lieu le 14 juillet (26 messidor). Le directoire se rendra au Champ-de-Mars pour y recevoir, au nom du peuple Français, ces monumens immortels des victoires de nos armées.

Des lettres de Brest annoncent que les armemens s'accélèrent avec une activité inconcevable. Il y a 25 vaisseaux de guerre dont quatre à 3 ponts qui sont dans le cas de mettre à la voile. Il y en a 5 en armement. Le vice-amiral Lelarge commande toutes ces forces.

Rastadt, le 13 prairial. On attend toujours Jean Debry. Bonnier reste décidément à Rastadt, et se trouve placé à la tête de la députation.

Le comte de Cobenzel est retourné aujourd'hui à Seltz, pour ouvrir une seconde conférence. A son prochain voyage il y passera quelques jours de suite. Il a paru fort content de sa première entrevue avec François (de Neufchâteau). Ce dernier lui a fait la réception la plus honorable ; toute la troupe qui est à Seltz a formé deux haies, depuis la sortie du bateau qui portait le négociateur autrichien jusqu'à son logement. Un détachement de dragons a précédé et suivi sa voiture. A son retour il a trouvé la même disposition militaire.

Helvétie. L'armée française a vaincu les oligarches Suises ; le commissaire français a fait apposer le sceau de la République française sur les caisses contenant les fonds appartenant aux oligarches. Le premier acte du nouveau directoire helvétique a été de faire croiser le sceau français. Le commissaire français a fait briser le sceau helvétique, et a écrit le 25 floréal au nouveau gouvernement « qu'il s'est mépris dans les attributions de sa puissance, qui se trouve restrainte dans l'administration intérieure de la République helvétique, sans pouvoir s'étendre sur ce qui appartenait à la France, et sur les troupes françaises employées à comprimer ses ennemis, qui sont aussi ceux de la nouvelle République ». Tel est le fait dont la calomnie s'est emparée pour aigrir les Suises contre le gouvernement français, et pour leur mettre les armes à la main contre leurs protecteurs.

[*La suite au prochain numéro.*]

SUR *la prise de Malte.*

MALTE, jusqu'ici pucelle,
Ne trouvait point de vainqueur.
BONAPARTE voit la fleur,
Se présente devant elle ;
Au héros sitôt la belle
Rend les armes et son cœur :
Cent fois gloire à sa valeur !
De fléchir une cruelle
Aux français est dû l'honneur.

A. GALLAND.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 4.

LE 24 FRUCTIDOR, VI.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES.

Tunis. Une frégate Anglaise s'étant approchée de la côte a échoué. Une partie de l'équipage a péri ; l'autre partie a été ramassée par un bâtiment maltais, et conduite prisonnière à Malte. On a trouvé sur un des hommes de l'équipage une lettre adressée à un menbre de la chambre des communes, dont voici la traduction : « Notre escadre vient de remporter une victoire qui ne laisse rien à desirer à la gloire de notre marine, mais qui n'améliore pas la critique position où se trouve notre patrie.

La souveraineté des mers nous a été irrévocablement acquise par la prise de Toulon, et les victoires qui ont illustré nos croisières pendant les premières campagnes de la guerre.

Nous sommes maîtres de la méditerranée après le combat d'Abou-Qyr, comme nous l'étions avant.

Nous serons obligés d'avoir une escadre dans ces mers éloignées, après le combat d'Abou-Qyr comme avant, si nous voulons du moins bloquer et gêner les communications des nouveaux établissemens français qui ont encore 13 vaisseaux de guerre à nous opposer dans ces mers. Nous avons tué 6 à 700 hommes aux Français ; ils nous en ont tué autant : nous leur avions fait 2500 prisonniers ; nous avons été obligés de les leur rendre : nous leur avons pris 3 vaisseaux que nous pourrons mener à Londres ; nous en avons déja tant ! !

Mais la conquête de Malte que les Français viennent de faire, assure à la France la domination de toute la méditerranée : cette inappréciable acquisition vaut seule trente vaisseaux de guerre. Et la conquête de l'Egypte ! un bon Anglais ne peut de sang froid en considérer les funestes conséquences. Quoi ! ce centre du monde appartient aux Français ! les ris, les bleds qui nourissent l'Archipel et l'empire Ottoman ; les lins qui approvisionnent ses flottes, seront à jamais au pouvoir de notre ennemi : seuls, ils vont posséder plus de sucre et d'indigo qu'il n'y en a dans nos îles. Tout le café, les gommes, le commerce de l'Arabie, de la mer rouge est exclusivement à eux. Qui peut calculer les effets que cette superbe possession peut avoir sur la situation du monde entier ?

Ainsi, le commerce français partira de Marseille et d'Ancône, et arrivera par Malte et Corfou à Damiette et à Alexandrie. Jamais colonie ne présenta plus d'avantages ; jamais pays ne réunit autant d'intérêts à la fois.

Intérêts politiques et militaires, intérêts de commerce, intérêts de subsistances : c'est bien vraiment actuellement que la méditerranée est devenue un lac français. C'était donc pour arriver à ce grand résultat, qu'ils conclurent la paix de Campo-Formio ; c'est donc pour cela qu'ils attachaient tant d'importance à avoir Corfou, et entretenaient avec tant de soins les relations avec les pachas de la Morée et de l'Albanie.

L'Egypte est irrévocablement au pouvoir des Français, qui peuvent en cinquante jours avoir réponse de leurs dépêches aux Indes. Ils relèveront l'espérance de leurs partisans, fomenteront le mécontentement de nos ennemis ; ils attireront par Souès tout le commerce. Mais que dis-je ? qui sait à l'heure qu'il est où ils sont déjà ? Pourquoi cette armée qui a traversé les Alpes Julliennes et Noriques, route inconnue dans l'histoire moderne, pour s'élancer dans le cœur de l'Allemagne, ne ferait-elle pas ce qu'ont fait les Macédoniens et les Romains ? et si seulement l'ombre de cette armée, invaincue jusqu'à cette heure, y arrivait, que deviendrait la puissance anglaise.... *Elle aurait été.*

Ajoutez à cela l'insurrection de l'Irlande. Il faudra que nos flottes croisent tout l'hyver pour empêcher les Hollandais de s'y rendre par le nord, ou l'escadre de Brest par le midi. Ainsi, il y a six ans que nous tenons les mers sans relâche, et je vois que nous sommes condamnés à rester long-temps éloignés de nos femmes, de nos foyers, au milieu de l'abyme des vagues pendant la saison des tempêtes. Nous manquons ici de vivres, car tous les ports nous sont fermés, et les Napolitains même n'osent nous en donner qu'à la dérobée : ils craignent ces fiers républicains, dominateurs de l'Italie et du continent. Pauvre Angleterre, jusqu'à quand sera-tu la victime d'un ministere qui te sacrifie à ses passions et à ses préjugés ! »

Damas. A'bd-Allah pacha et Kaly pacha, gouverneur, de Tripoli, ont été déposés. Le premier est remplacé par le Mussalli d'Alep.

Lattaqyéh. Un bâtiment turc venant de Constantinople nous a apporté la nouvelle que Passewan Oglou avait battu le capitan pacha ; que l'embarras de la Porte était visible, et l'allarme est répandue jusqu'à Constantinople.

Widin. A'ly, pacha de Janina, qui commandait avant l'arrivée du Capitan pacha l'armée du grand seigneur, a quitté le camp et s'est retiré dans son pachalic. Passewan Oglou se conduit avec une sagesse qui lui captive tous les cœurs : il a dernièrement fait fusillier un soldat qui avait mis une contribution sur les paysans.

Damiette, le 14 fructidor. Il est arrivé hier dans ce port une *djerme* venant de Saint-Jean d'Acre, commandé par le capitaine Mohhammed Chamy. Elle est chargée de soie et de tabac. Elle a apporté la nouvelle que Djezzar pacha avait invité le peuple de son pachalic, à continuer son commerce avec l'Egypte, et à vivre en bonne amitié avec les Français.

Une tartanne française, commandée par le capitaine Martin, chargée de tabac, et venant de Tyr, nous a apporté la nouvelle d'une grande victoire remportée par Passewan Oglou sur l'armée du grand seigneur, commandée par le Capitan pacha lui même.

Alexandrie. Le 13 au soir, 22 chaloupes anglaises, escortées par 2 avisos, se présentèrent à l'entrée du canal d'Abou Qyr : ils paraissaient vouloir opérer une descente. L'adjudant général Escale

s'y porta avec un fort détachement qu'il fit coucher ventre à terre, afin de ne donner aucune inquiétude aux Anglais, et les laisser débarquer à leur aise ; mais malheureusement une pièce de 12 qui était à l'extrêmité de la digue, tira. Deux chaloupes furent coulées bas ; les autres virèrent bien vîte de bord.

Il est malheureux que les Anglais n'aient pas débarqué. Nous aurions été bien aises de voir comment ils se battent sur terre. Nos soldats disent que si les Anglais voulaient débarquer au nombre de 8 ou 900, ils promettent de ne marcher à leur rencontre que 2 ou 300.

Calcul fait des pertes que nous avons faites au combat d'Abou-Qyr, il résulte que nous avons eu 600 hommes tués ou noyés, 800 de blessés, dont 150 seulement grièvement. On évalue la perte des Anglais à à peu près autant.

Au Kaire, le 21 fructidor. On travaille ici avec la plus grande activité aux préparatifs de la fête du 1.er vendémiaire. Pour faire comprendre aux Turks l'importance qu'a pour nous la fête du 1.er vendémiaire, on leur a dit que nous célébrions le jour où nous avions chassé nos Mamlouks, et celui de la naissance du peuple Français.

Lettre écrite par le général Bonaparte *au vice - amiral* Thèvenard *à Toulon.*

Votre fils est mort d'un coup de canon sur son banc de quart. Je remplis, citoyen général, un triste devoir en vous l'annonçant ; mais il est mort sans souffrir et avec honneur : c'est la seule consolation qui puisse adoucir la douleur d'un père. Nous sommes tous dévoués à la mort ; quelques jours de vie valent-ils le bonheur de mourir pour son pays? compensent-ils la douleur de se voir mourir sur un lit, environné de l'égoisme d'une nouvelle génération? valent-ils les dégoûts, les souffrances d'une longue maladie? Heureux ceux qui meurent sur le champ de bataille ! ils vivent éternellement dans le souvenir de la postérité. Ils n'ont jamais inspiré la compassion ni la pitié que nous arrache la vieillesse caduque ou l'homme tourmenté par des maladies aiguës. Vous avez blanchi, citoyen général, dans la carrière des armes ; vous regretterez un fils digne de vous et de la patrie. En accordant quelques larmes à sa mémoire, vous direz avec nous que sa mort glorieuse est digne d'envie.

Croyez à la part que je prends à votre douleur, et ne doutez pas de l'estime que j'ai pour vous.

Signé BONAPARTE.

Syd Mohammed el-Koraym, convaincu de trahison, d'avoir continué ses intelligences avec les Mamlouks, après avoir juré fidélité à la République, de leur avoir même servi d'espion, a été condamné à mort. Ses biens meubles et immeubles ont été confisqués au profit de la République.

L'exécution du jugement a eu lieu le 20 à midi, sur la place de la citadelle.

Sa tête a été promenée dans les rues du Kaire avec l'écriteau suivant :

Coraym, chérif d'Alexandrie, condamné à mort pour avoir trahi les sermens de fidélité qu'il avait faits à la République Française, et avoir continué ses relations avec les Mamlouks auxquels il servait d'espion.

Ainsi seront punis tous les traîtres et parjures.

AMERIQUE.

Extrait d'une lettre de Porto-Ricco.

J'apprends à l'instant l'arrivée certaine à Saint-Domingue de trois frégates

françaises, l'*Astrée*, la *Bravoure* et la *Concorde*. Une escadre vient d'arriver aussi à la Guadeloupe. Nos îles sont toujours à peu près dans le même état : Saint-Domingue est toujours occupé par les Espagnols ; je crois qu'il va bientôt changer de pavillon. Le calme renaît dans la partie française ; le Cap est rebâti. On commence à concevoir d'heureuses espérances aux îles du Vent, Marie-Galande, la Desirade, Saint-Martin et la Guadeloupe. Les Anglais occupent toujours les Saintes, Sainte-Lucie, etc. A Saint-Martin, Saint-Eustache, Curaçao, Saba, Surinam, le pavillon hollandais flotte conjointement avec le français qui tient le premier rang. Les Anglais n'ont aux Hollandais que Demerari, Esséquibo et Barbiche ; et aux Espagnols, la Trinité.

Tu ne peux t'imaginer la quantité prodigieuse de prises anglaises ou américaines, chargées pour des établissemens anglais, que nos corsaires amènent tous les jours dans les divers ports de la Guadeloupe, Porto-Ricco, Saint-Domingue, Cayenne, Curaçao, Saint-Eustache, etc. Il en est entré plus de 600 de toutes les grandeurs à la Guadeloupe dans ces cinq derniers mois-ci ; et Porto-Ricco ne lui cède guères. Il y a 120 corsaires à la Guadeloupe, et tous ont fait une multitude de prises : pour nous, nous en avons fait huit en soixante-six jours de croisière sur une goelette de six canons. Il n'y avait de bâtimens de la République, outre les avisos, que la *Pensée* (frégate), l'*Hercule* (vaisseau rasé) et une corvette de 16 ; l'*Egalité*, le *Brule-Gueule* et la *Seine* sont à l'Ile-de-France présentement.

Fin de l'article Helvétie.

Mais les gens sages ne partageront pas l'enthousiasme du patriote Hubert ; ils verront clairement que le directoire et le corps législatif helvétique se sont mépris sur le sens de la réponse du commissaire français, et que restreindre leur puissance *dans les bornes de l'administration intérieure* n'est pas les réduire à *une simple chambre administrative* subordonnée à la domination française.

Non, directoire helvétique (*Rédacteur du 21*), vous n'êtes point *une simple chambre administrative* ; mais vous ne devez pas perdre de vue que chacun de vos rapports avec le gouvernement Français s'identifie encore avec nos droits de conquête, jusqu'à ce qu'un traité d'alliance leur ait donné une nouvelle modification : vous ne devez pas perdre de vue qu'en raison des droits de la guerre, nous avons encore un corps de troupes auprès de vous, sous la direction exclusive de notre gouvernement, et que la partie militaire française se trouve ainsi provisoirement isolée de votre compétence qui doit être ainsi restreinte dans les bornes de l'*administration intérieure*.

Au reste, des lettres de Strasbourg, du 17 prairial, disent qu'il y passe pour constant que le citoyen Ochs, membre du sénat helvétique, arrivé à Bâle, se propose de se rendre à Paris pour y conférer avec le gouvernement Français, sur l'état actuel de la République Helvétique.

P. S. Le courier le *Simple*, qui avait porté à Paris la nouvelle de la prise de Malte, est arrivé à Alexandrie. Le Corps Législatif a déclaré *que l'armée victorieuse à Malte a bien mérité de la Patrie*. Nous donnerons tous les détails dans le premier numéro.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 5.

LE 28 FRUCTIDOR, VI.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES.

Fin de l'article Irlande et Angleterre.

Un autre papier anglais, du 21 prairial, dit que les insurgés ont une force de quinze mille hommes dans le comté de Kildare; plusieurs sont bien montés. Ce comté et celui de Wexford dont il vient d'être parlé sont les moins étendus de l'Irlande qui en contient trente-deux : si les trente qui restent fournissent à l'union Irlandaise une force proportionnelle, il sera impossible au gouvernement Anglais de la vaincre. Parmi les corps Irlandais-unis qui se sont fait remarquer par leur courage dans les combats, on cite le 6.e composé de 3800 hommes fort bien armés et bien disciplinés; il a 15 canons et plusieurs officiers français. Le gouvernement anglais a envoyé en Irlande 2000 hommes du régiment des gardes; il considère ce corps comme composé des meilleures troupes de l'Angletere : ce sont celles qui ont été si bien traitées par nous à Ostende. Les ministres anglais se vengent de leur peu de succès en faisant monter sur l'échafaud ou mourir dans les prisons ceux des amis de l'indépendance irlandaise qui tombent entre leur mains : ils ignorent sans doute que si les supplices servent quelquefois à la police pour arrêter des émeutes, la politique doit toujours s'en abstenir; ils aigrissent les guerres civiles, loin de les appaiser. Leur usage est contre les partisans du gouvernement autant que contre ses ennemis, parce qu'il est impossible que ceux-ci n'agissent pas de représailles : d'ailleurs, la perspective de l'échafaud n'est pas capable d'arrêter l'homme qui marche dans la carrière de la liberté; en y entrant il a dévoué sa tête.

FRANCE.

Les nouvelles apportées de France par le dernier courier sont satisfaisantes.

Il paraît que quelques troubles s'étaient élevés dans l'intérieur de la République.

Le gouvernement anglais toujours fidèle à son système de corruption et de division avait essayé dans plusieurs départemens de l'Ouest, de faire reprendre les armes aux Vendéens et aux chouans; dans ceux du midi, les égorgeurs semblaient vouloir se ressaisir de leurs poignards : mais ces tentatives n'ont eu aucun succès; quelques chefs ont été arrêtés, fusillés, et la tranquilité publique n'a point été troublée.

Mais ce n'était pas seulement sur les départemens que les agens anglais avaient dirigé leurs projets homicides. Paris

devait être le principal théatre de leurs exploits contre-révolutionnaires : aussi y voyait-on déjà reparaître audacieusement les émigrés; on les rencontrait dans tous les lieux publics; quelques provocations particulières avaient été faites à des républicains. Tout faisait craindre une explosion prochaine. Mais le corps Législatif et le gouvernement veillaient : le conseil des 500 usant du droit d'initiative que lui donne la constitution, adressa un message au Directoire, pour lui faire part des sollicitudes que concevaient les républicains, tant sur le retour des émigrés que sur le grand nombre d'Anglais qui affluaient dans cette commune. Il lui demanda s'il avait en son pouvoir les moyens de réprimer et prévenir les excès auxquels ils pourraient se livrer. Le Directoire répondit que les émigrés, les agens de l'Angleterre trouvaient des refuges dans les maisons particulières dont l'entrée était interdite par la constitution aux agens de la police, et qu'il demandait à être autorisé à faire des visites domiciliaires. Cette autorisation lui fut sur le champ accordée par les deux conseils. Dès le lendemain (19 messidor) différens quartiers de Paris furent investis, et un assez grand nombre d'individus qui ne se trouvaient munis d'aucun papiers furent arrêtés. Beaucoup furent relâchés d'après les renseignemens qu'ils donnèrent sur leur état; d'autres restèrent détenus jusqu'après un plus ample examen.

Ces mesures de police ont été exécutées avec le plus grand ordre et avec tous les égards propres à concilier la liberté individuelle avec la sûreté publique. On se loue beaucoup du zèle des autorités constituées et des militaires qui ont concouru à leur exécution.

Plusieurs émigrés, entr'autres l'ex-marquis d'Ambert et l'ex-comte de Rochecot, ont été fusillés.

Il n'y a aucun changement dans le ministère.

La prise de Malte a produit un grand effet à Paris : la nouvelle de cette conquête importante a réveillé l'esprit public; les groupes, les rassemblemens de patriotes étaient aussi nombreux aux Tuileries, au Luxembourg, que dans les plus beaux jours de la révolution.

On se disposait à célébrer l'anniversaire du 14 juillet avec pompe. Il paraît que les objets d'art venant d'Italie n'auront pas pu être arrivés pour cette époque, ayant été retardés par les basses eaux de la Saone et la fermeture du canal.

Les citoyens Duport (du Monblanc) et Bertholio remplacent à Rome, en qualité de commissaires français, *Daunou* et *Monge*.

Les négociations de Seltz et de Rastadt paraissent traîner en longueur. On discute, on écrit des plaidoyers pour et contre. On se perd en conjectures sur le résultat définitif; et chacun regrette qu'il ne se trouve pas parmi les négociateurs français un homme d'un caractère assez tranchant, d'une réputation assez imposante pour terminer promptement ce procès décidé depuis long-temps par les nombreuses victoires des armées de la grande nation, aujourd'hui assez puissante pour avoir une volonté.

Les gazettes anglaises confirment la nouvelle de l'évacuation par les troupes britanniques, du Port-au-Prince, de Saint Marc, et de l'Arcahave; elles publient même la capitulation faite à ce sujet, le 11 floréal, entre le général Toussaint Louverture et Thomas Maisland, brigadier des troupes anglaises. Ainsi la totalité de l'importante colonie de saint Domingue est aujourd'hui en

notre pouvoir. D'un autre côté les Iles de France et de Bourbon sont dans un état respectables de défense. Tippo Sayb réclame l'appui des Français. Encore quelque temps et les oppresseurs de l'Inde, les dévastateurs de ces belles et opulentes contrées verront passer en d'autres mains ces utiles possessions.

CORPS LEGISLATIF.

Dans la séance du 13 messsidor, le Directoire exécutif a fait connaître aux deux Conseils par un message la prise de l'île de Malte. Aussi-tôt après l'annonce de cette nouvelle importante, les représentans Duviquet et Eschasseriaux ainé se sont empressés de payer à l'armée et au Général qui avait dirigé cette brillante expédition le tribut d'admiration et de reconnaissance que tout bon Français rend chaque jour à ses braves défenseurs.

Le conseil a déclaré que l'armée qui s'était emparé de l'île de Malte avait bien mérité de la patrie.

Cette résolution fut le lendemain approuvée par le conseil des Anciens.

Dans la séance du 17, on a repris la discussion du projet de Boulay de la Meurthe, sur le mode de remplacement aux places vacantes dans le tribunal de cassation.

Plusieurs membres furent successivement entendus sur cette question. Berlier présenta un projet auquel une partie de l'assemblée donna son adhésion. Lorsque la discussion fut fermée, le président mit aux voix la priorité en faveur du projet de Boulay ; mais deux épreuves furent douteuses. On procéda à l'appel nominal; le nombre des votans était de 295 : 157 ont dit *oui*, 138 ont dit *non*. En conséquence, la priorité a été accordée au projet de la commission dont Boulay était lé rapporteur.

Cette question depuis long-temps agitée au conseil, a, comme on vient de le voir, partagé les opinions. La discussion n'a cependant pas été orageuse : dans d'autres temps, les partis, les factions se seraient emparé avec avidité de cette division apparente pour en tirer avantage ; mais aujourd'hui on a écouté avec tranquillité les opinions les plus opposées, et le conseil a conservé cette dignité qui seule peut inspirer le respect pour son autorité législative, et commander la confiance pour ses délibérations.

La séance du 18 a été ouverte par une motion d'ordre de Lecointe Puyraveaux. Il a fixé l'attention du conseil sur la rentrée des émigrés, sur l'audace des égorgeurs, des chefs des chouans, sur l'affluence des agens de l'Angleterre dans Paris et dans quelques grandes communes. Il a cité une foule de faits, et a conclu par demander qu'il fût adressé un message au Directoire, pour savoir s'il avait entre ses mains les moyens d'empêcher les excès auxquels les ennemis de la République pourraient se livrer.

Plusieurs membres ont appuyé par des faits la motion de Lecointe ; le message a été rédigé. La réponse est parvenue au conseil, séance tenante. Aussi tôt après sa réception le conseil a pris la résolution suivante :

ART. I.er Le directoire est autorisé à ordonner pendant un mois à dater de la publication de la présente loi, des visites domiciliaires, aux termes de l'article 359 de la constitution, pour arrêter les agens de l'Angleterre, les émigrés rentrés, les prêtres déportés rentrés, et ceux qui sont sujets à la déportation, les égorgeurs, les chefs de brigands et de chouans qui n ont pas posé les armes, ou qui après les avoir posées les ont reprises.

II. Le Directoire rendra compte, dans la décade, de l'exécution de la loi sur les passe-ports, de celles relatives aux émigrés et aux prêtres déportés, et à ceux qui les recèlent, et de celle du 19 fructidor.

La résolution est unanimement adoptée.

Le soir même, cette résolution à été approuvée par les anciens.

Dans la séance du 19, la commission d'instruction publique a proposé deux projets pour rendre obligatoire la célébration du décadi. Le conseil en a ordonné l'impression et l'ajournement.

Entr'autres dispositions, on remarque celle de ne célébrer les mariages que le décadi. Dans nos institutions actuelles la cérémonie du mariage se bornant à une présentation devant l'officier civil, et à une inscription sur le registre public, nous ne voyons pas trop pourquoi on ne pourrait faire cet acte que le décadi.

Encore une nouvelle expérience sur l'instinct moral des éléphans, nous écrit le citoyen Siauve : on avait disposé, ces jours derniers un orchestre auprès de la loge de ceux du jardin des plantes. On a d'abord fait entendre le son d'une flûte : ce son agréable n'a produit d'autre sentiment que celui de l'attention ; mais dès que les divers instrumens, tels que hautbois, clarinettes et cors se sont unis à la flûte, les éléphans se sont livrés à la joie la plus vive. L'hilarité de ces animaux était à son comble, et se manifestait par une sorte de délire, quand on a joué la *Fandugo* des Français, le *ça ira*. La femelle sur-tout se faisait remarquer par le mouvement continu de ses oreilles, par le jeu de sa trompe et par cette espèce de cri que Buffon appelle le cri d'amour. Nous tenons ces détails intéressans du célèbre peintre des fleurs Van-Spandonk, témoin oculaire de l'expérience.

Bayonne, le 11 messidor. Le 10 messidor a été un beau jour pour tous les amis de la liberté qui se trouvaient dans cette commune ; nous avons eu le plaisir de recevoir parmi nous le brave général Kosciusko qui, arrivant des Etats-Unis d'Amérique, sous le nom supposé d'un négociant de Philadelphie, a repris ici son vrai nom.

Les administrateurs municipaux et le commissaire du Directoire ont été au devant de lui : on lui a rendu tous les honneurs militaires ; et placé à la droite du président de l'administration, il a assisté à la fête de l'agriculture. Au moment si touchant où les laboureurs, mêlés avec nos braves soldats, échangèrent leurs faulx et leurs pioches contre leurs armes, ses yeux se sont remplis de larmes, et il a dit à voix basse : *Ce serait comme cela en Pologne, si le sort ne nous eût trahis.*

Kosciusko va se rendre à Paris : il est résolu de renvoyer à Paul premier le présent qu'il lui a fait, en lui écrivant qu'il ne peut y avoir aucun rapport entre lui et l'oppresseur de la Pologne. Il est à peu-près guèri de ses nombreuses blessures.

Fécamp, le 13 messidor. Le 13 au matin, est parti de notre ville, le grand convoi qui conduit à Caudebec la riche et très précieuse collection de plantes exotiques et autres objets d'histoire naturelle, apportés de l'Amérique par le citoyen Baudin. Trente six énormes chariots, à la suite les uns des autres, et chargés de tant de choses extraordinaires, ne pouvaient manquer d'attirer les regards de tout le peuple ; aussi, notre ville fut elle déserte la plus grande partie du jour, et peut-être fussions-nous allés jusqu'au lieu qu'a choisi ce capitaine, si la crainte de gêner sa marche ou de nuire à l'embarquement de ses plantes, qui vont se rendre à Paris par la Seine, ne nous eût fait un devoir de nous retirer après l'avoir accompagné à plus d'une lieue des barrières.

Nîmes. Le Général Quantin vient d'être nommé par le Directoire, commandant de la 9.e division et garnison dans cette ville.

COURIER DE L'EGYPTE

N.° 6.

Le 24 Jour Complementaire, VI.e année de la République.

NOUVELLES.

Traduction d'une lettre adressée au Chérif de la Mekke, par les Cheykhs et notables du Kaire.

Après avoir adressé au ciel les vœux ardens que nous ne cessons de lui faire pour la conservation des jours précieux de notre seigneur le prince des fidèles, l'ornement du bandeau royal de la postérité du Hachim, le fleuron de la couronne de la race prophétique, le chérif Galib, sultan de la Mecque; veuille le tout puissant l'élever au plus haut degré de gloire, le combler de ses insignes faveurs, lui accorder une protection spéciale, et le préserver de tout contretemps fâcheux qu'amène la révolution des jours et des nuits, en considération des mérites de son glorieux ayeul, le plus puissant des intercesseurs.

Nous avons l'honneur d'informer notre seigneur dont le génie actif ne cesse jamais de veiller aux intérêts de la religion et des fidèles, comme aussi nous avons l'honneur d'informer les seyds descendans d'Abd' en-naf, un des plus illustres ayeux de nos seigneurs les chérifs, tous les docteurs de l'Islamisme, habitans de la Mekke, les qadis, les imams prédicateurs, et généralement tous les négocians et employés dans le gouvernement de la ville Sainte; que le 7 du mois de Safar qui tombait un samedi, l'armée française s'est présentée sur les terres de Gyzéh sur la rive occidentale du Nil, et y a livré le même jour aux Mamlouks un combat qui a duré deux heures environ. L'issue de ce combat a été fatale aux Mamlouks qui ont été forcés de prendre la fuite vers le coucher du soleil, après avoir laissé sur le champ de bataille un grand nombre de leurs combattans. Le lendemain au matin, une députation des docteurs de la loi et des notables de la ville du Kaire se transporta à Gyzéh pour demander sauvegarde et protection en faveur des habitans, excepté les Mamlouks et leurs adhérens. Le Général en Chef leur accorda leur demande. Les mêmes députés demandèrent que le Khoutbéh, c'est-à-dire les vœux que les prédicateurs des mosquées ont coutume de faire pour sa majesté impériale, le vendredi, à la prière du midi, eussent lieu comme ci-devant. Le Général en Chef y souscrivit d'une manière authentique, et il ajouta qu'il était un des plus dévoués amis de l'empereur des Ottomans, qu'il chérissait ceux qui lui étaient attachés, et que tous ses ennemis étaient les siens propres.

Et de suite, il ordonna que les exer-

cices religieux se fissent librement, comme à l'ordinaire dans la ville du Kaire, et que la proclamation de la prière, la lecture du koran, l'ouverture des mosquées et tout acte de piété reprissent leurs cours. Il se plut encore à informer la députation, qu'il était pénétré de la vérité incontestable qu'il n'y a d'autre Dieu que Dieu, que les Français en général étaient remplis de vénération pour notre prophète et le livre de notre sainte loi, et que beaucoup d'entr'eux étaient même convaincus de la supériorité de l'Islamisme sur toutes les autres religions; et en preuve, le Général cita la délivrance de tous les Musulmans qu'il trouva esclaves à Malte, lorsqu'il eut le bonheur de s'en emparer, la destruction des églises chrétiennes et des croix dans les états qu'il a conquis, et particulièrement dans la ville de Venise où il a fait cesser les vexations qu'on faisait aux Musulmans, le renversement du trône du pape qui légitimait le massacre des fidèles, et dont le siège était à Rome. Cet ennemi éternel de l'Islamisme, qui faisait croire aux chrétiens, que c'était une œuvre méritoire aux yeux de Dieu que de verser le sang des vrais croyans, n'existe plus pour le repos des fidèles sur lesquels le tout puissant veille avec bonté.

Lorsque les pélerins de la Mékke s'approchèrent du Kaire, le Général de l'armée française se transporta lui-même dans la province de la Charqyéh, sur les nouvelles qui parvinrent que les Arabes voleurs et assassins les avaient dépouillés; les troupes françaises recueillirent tous ceux qui avaient échappé à la dépradation et à la mort, leur procurèrent des montures, et donnèrent à manger et à boire à ceux qui avaient faim et soif.

Le Général, plusieurs jours avant de partir pour la Charqyéh, avait écrit à la caravane des pélerins, pour l'invite[r] se rendre en droiture au Kaire où leur serait fait l'accueil le plus gracieu[x] malheureusement ses lettres ne parvi[n]rent point; et elle a subi ce que le des[tin] avait ordonné d'elle.

L'ouverture du canal de la ville [du] Kaire s'est faite cette année avec pl[us] de pompe que de coutume, dans la vu[e] sans doute de complaire aux fidèles, [et] de dissiper leurs inquiétudes et leurs so[up]cis. Le Général a distribué des somme[s] considérables en aumône aux pauvres et il a donné un festin aux notables. D[e] même aussi, le jour de la naissance d[u] prince des prophètes, il a dépensé beau[coup] d'argent pour la fête qui a eu lieu et qui a été des plus brillantes, à la satis[faction] des vrais croyans. *Nous somme[s] à Dieu, et nous retournons à lui.* No[us] devons sur-tout ne pas vous laisser igno[rer] que le général a témoigné le plu[s] grand desir pour la nomination d'u[n] Emir Hhadjy, et pour toutes les dispositions qui doivent précéder l'expédition de la caravane des pélerins. Nous avons été d'avis, ainsi que lui, de donner cette honorable commission au très-distingué l'Emir Mustapha Agha, Kiaya de son excellence Abou-bekr pacha, gouverneur du Kaire; et ce choix nous a paru devoir être agréable à la sublime Porte, en ce qu'il assure ses droits sur un des points qui lui tiennent le plus à cœur: aussi cette disposition a-t-elle répandu la joie et la sécurité chez tous les Musulmans.

Le Général de l'armée française montre le zèle le plus actif pour les intérêts des deux sanctuaires, et il s'occupe avec assiduité de tout ce qu'il y a à faire pour l'expédition de la caravane des pélerins. Ce'st ce qu'il nous a recommandé de vous faire savoir, comme témoins oculaires des soins qu'il prend pour cet objet

important, afin que de votre côté vous fassiez ce qui vous paraîtra convenable.

Salut et mille fois salut de paix sur cet envoyé glorieux qui est venu annoncer la vérité aux hommes, et qui a été doué de toutes les perfections et de toutes les vertus! Salut aussi sur son illustre famille et sur les vénérables compagnons de sa mission divine!

Fait au Kaire, le 20 de la lune de Raby' el-aouel, l'an de l'égire 1213.

Suit un grand nombre de signatures.

Arrêté du Général en Chef.

Le Général en Chef ordonne: Art. I.er Tous les habitans de l'Egypte porteront la cocarde tricolore.

II. Toutes les djermes employées à la navigation du Nil porteront le pavillon tricolor.

III. Les généraux, les commandans des provinces, les officiers français, à dater du premier vendémiaire, n'admettront plus aucun individu du pays à leur parler, s'il n'a la cocarde; tout comme les postes situés sur le Nil, les commandans français des avisos et autres chaloupes armées, les commandans des armes à Rosette, Damiette et Boulaq, feront observer aux patrons des djermes que, passé le 15 vendémiaire, ils ne pourront plus naviguer sans le pavillon tricolor.

IV. Les membres seuls du divan pourront porter sur l'épaule le schals tricolor.

V. Au premier vendémiaire, le pavillon tricolor sera arboré sur le plus haut minaret du château du Kaire, et sur les plus hauts minarets des chefs-lieux des provinces. *Signé* BONAPARTE.

Note du Rédacteur.

Infortuné Camille Desmoulins, vertueux Républicain, enlevé si jeune et d'une manière si cruelle à la liberté, à tes amis, de combien de larmes délicieuses tes yeux se rempliraient en lisant le dispositif de cet arrêté! toi qui le 12 juillet 1789 arborant le premier ce signe sacré de la liberté française, t'écrias avec transport au milieu d'un peuple nombreux réuni par les dangers de la patrie: *la cocarde tricolore fera le tour du monde*!

On avait inspiré quelques inquiétudes à des habitans du Kaire, au sujet de cet ordre: le Général en chef n'a pas voulu remettre à d'autres le soin de les dissiper; il a fait appeler près de lui les membres du divan et quelques hommes influens sur la multitude; il a entendu leurs objections; il les a refutées avec avantage; il est même entré à cet égard dans des discussions théologiques qui ont étonné et même convaincu les Turks. Il a ainsi dissipé les inquiétudes des hommes prévenus, et après deux conférences forts longues les membres du divan se sont en sa présence revêtus de la cocarde tricolore, et ont assuré que bientôt tous les habitans de l'Egypte la porteraient.

Le succès obtenu dans cette affaire par Bonaparte prouve que tous les hommes, même les moins instruits et par conséquent les plus accessibles aux préjugés et aux préventions, ne sont jamais insensibles au langage de la raison et de la douceur, sur-tout lorsqu'il se trouve dans la bouche de celui qui a entre les mains la force et le pouvoir. Et cependant dans la longue succession des siècles et des révolutions des empires, combien de sang versé pour des opinions, pour des mal-entendus! puisse la fin du 18.e siècle si brillant par les exploits militaires d'une grande nation, l'être encore d'avantage par le triomphe constant de la raison sur les préjugés!

Italie. L'occupation de la citadelle de Turin par les troupes françaises a eu lieu d'après un accord fait entre le Général Brune et le marquis de Saint-Marsan, lieutenant colonel de l'armée Sarde. Par un des articles du traité, le gouvernement français s'engage à contribuer au maintien de la tranquillité intérieure du Piémont, et à employer son influence pour faire cesser toute hostilité de la part de la République Ligurienne, et pour empêcher toute agression de la part de la République Cisalpine.

Aussi-tôt que les Liguriens et les insurgens ont eu connaissance de cet arrangement, ils ont cessé leurs hostilités, afin de connaître les intentions ultérieures du Directoire exécutif de France.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Notice sur l'île de Malte, et les chevaliers de Saint-Jean de-Jérusalem.

Cette île, quoique regardée par plusieurs géographes comme une dépendance de l'Afrique, parce qu'elle en était autrefois, doit être rapportée à l'Italie, parce qu'elle est peu éloignée de la Sicile dont même elle relevait. Elle fut donnée en 1530 par Charles-Quint aux chevaliers de l'ordre de Jérusalem, après que les Turks leur eurent enlevé l'île de Rhodes. Jamais place ne fut plus courageusement défendue que le fut l'île de Rhodes par les soins du grand maître Villiers de l'Ile Adam ; mais enfin, après huit mois de siège, qui avait commencé vers la fin du printemps de 1522, il fallut céder à la force, et rendre l'île à Soliman II, au mois de décembre.

Elle avait été environ 212 ans au pouvoir des chevaliers. Avant la cession de cette île aux Turks, il avait existé une conspiration pour la leur livrer par trahison, et *André d'Amarolde*, de Lisbone, chevalier grand-croix, était à la tête des conjurés. Il fut découvert et condamné, comme traître et rebelle à l'ordre, à avoir la tête tranchée. Trois autres chevaliers furent pendus.

Le grand maître prit congé de Soliman, le 2 Janvier 1523, accompagné de six chevaliers grand-croix, et de soixante chevaliers de l'ordre, après quoi ils se rendirent dans l'île de Candie où on leur accorda pour demeure la ville de Castro. Ils allèrent de là à Messine et ensuite à Rome. Le pape Adrien VI était mort à cette époque, par un décret du consistoire, on confia la garde du conclave aux chevaliers commandés par le grand maître tous habillés de rouge avec une croix blanche. Charles VII, successeur d'Adrien VI, leur accorda provisoirement pour asyle la ville de Viterbe qu'ils occupèrent jusqu'à l'époque où Charles-Quint leur fit donation de l'île de Malte. Le privilège est daté du 24 mars 1530. Il fut confirmé par le pape, le 25 avril suivant. Deux ambassadeurs de l'ordre prêterent serment de fidélité au vice-roi de Sicile, *Don Hector Pignatello*, duc de *Monteleone*, pour recevoir de lui l'invèstiture au nom du roi, le 26 mai ; après quoi six commissaires, nommés par le vice-roi, partirent pour aller mettre l'ordre en possession de l'île de Malte.

Nous ferons observer la tendance naturelle qu'ont à s'élever tous les établissemens, quelques médiocres qu'ils soient à leur naissance. Ce fut ainsi qu'après avoir humblement servi les pauvres dans un hôpital, première institution des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, ils devinrent un ordre militaire célèbre et redoutable. On sait que les Templiers ayant été supprimés au conseil de Vienne, tenu l'an 1311, on réunit à l'ordre de Saint-Jean la plupart des biens que les Templiers possédaient en différens pays de l'Europe, excepté ceux qui étaient situés dans le royaume d'Arragon, qui furent donnés à l'ordre de Calatrava, et ceux du Portugal qui passèrent à l'ordre de Christ.

La suite au prochain numéro.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 7.

LE 1.er VENDEMIAIRE, VII.e ANNÉÉ DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES.

Suite de la notice sur l'Ile de Malte.

L'ordre ci-devant de Malte est composé de sept nations ou *langues* ; savoir : Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Castille, Allemagne. Il faut faire preuve de noblesse des deux côtés, de père et de mère, pour entrer dans l'ordre et être reçu chevalier. Les chevaliers font les trois vœux des religieux.

L'île de Malte était habitée non seulement par les chevaliers, mais par un peuple composé de Grecs et de Latins. Cette île et celle de Gozo et de Cumino qui en dépendent, ont une population de 150 mille habitans. Les hommes y sont pour la plupart, adonnés à la navigation, et offrent une pépinière inépuisable de marins habiles et intrépides. En cas de besoin, l'ordre de Malte pouvait mettre 16 mille hommes de guerre sur pied. Le langage vulgaire est un mélange d'Arabe corrompu, d'Italien et même d'ancien Africain ou de Carthaginois. Le pays ne rapporte presque pas de bled ; mais la Sicile qui se trouve dans le voisinage, est son grenier naturel ; et en supposant qu'il en fût privé, il aurait encore la ressource de la Barbarie. Il produit de très-beaux raisins, du millet et du coton. Il n'y a pas de manufactures établies dans cette île ; mais les femmes s'y adonnaient à la filature des cotons qui venaient du levant. Le gibier y est excellent. Le bois y est rare. On le vend à la livre. On y brûle communément de gros chardons et la fiente des animaux. Cependant, la proximité des bois d'Albanie et le bas prix de la main-d'œuvre permettent, dit-on, d'y établir des chantiers, et d'y construire avec plus d'économie qu'à Toulon. Il ne s'y trouve point de bêtes venimeuses, et comme les pauvres humains sont portés à croire au merveilleux et à imaginer des miracles, plutôt que d'attribuer à des causes naturelles tout ce qui les surprend, on attribue à Paul, saint de son métier, l'absence des reptiles, parce qu'il les chassa de l'île pendant le séjour qu'il y fit, y ayant été jeté par la tempête. On cite à l'appui de cette sottise, une foule d'autres miracles du valet de Gamaliel. Il n'y a qu'une petite difficulté ; c'est que ce ne fut point dans cette île qu'aborda Paul, si tant est que Paul ait existé, mais dans un autre île de Malte ou Méléda, près Raguse. Le malheur veut encore qu'il y ait beaucoup de reptiles venimeux dans l'île de Méléda et que Paul lui-même, malgré ses miracles et ses bénédictions, y ait été mordu d'une vipère. Croyez donc à la tradition

des christicoles ! . . . Nous observerons en passant, que cette île de *malta* où *Méléda*, est la patrie du célèbre Nicandre.

L'île de Malte, a environ 7 lieues de long sur 4 de large et 20 de circuit.

La ville de Malte, *Melita* (1) ou la cité notable, en était autrefois la capitale, et la résidence de son évêque. Il y a quantité de miel. Elle est au milieu de l'île. La capitale actuelle porte le même nom. Elle a plusieurs forts dont le principal est le château Saint-Elme, un évêché, un palais où résidaient le grand maître et les chevaliers de l'ordre, et un hôpital magnifique. Elle fut bâtie par le grand maître *Jean de la Valette*, dont elle porte aussi le nom. Elle est sur la mer, du côté de la Sicile, sur un roc, vis-à-vis de Girgenti.

Tout près, de l'île de Malte, au N. O. est celle de Gozo qui appartenait à l'ordre. Elle a 4 lieues de long 2 de large, sur 10 de circuit. Elle est bordée d'écueils. Les Turks la prirent en 1551 ; mais depuis, les chevaliers la mirent en état de défense. L'air y est sain, et le territoire fertile. Elle a un gros bourg et un château bien fortifié.

On ne comptait guère à Malte que 12000 habitans, lors de la donation que Charles-Quint en fit à l'ordre. L'île n'avait que 40 habitations ou villages. Elle était divisée en 9 paroisses dont la principale s'appelait *Nazara*. Les habitans étaient grossiers, les femmes bien faites ; mais un peu sauvages, n'ayant aucun commerce avec les étrangers, et conversant même très-peu avec leurs maris. Depuis ce temps, les galans chevaliers de Saint-Jean les ont humanisées : on les dit même très galantes.

(1) Du mot grec *melicis*, abeilles, par rapport à l'excellence de son miel.

Soliman envoya, au mois de juin 1531, Sinam, son pacha de mer, avec 70 galères bien armées et 40 galiotes, lequel ayant passé le canal de Corfou, et côtoyant cette mer, parut à la vue de Malte, et s'étant approché, la battit terriblement pendant plusieurs mois. Mais les chevaliers qui étaient en bon nombre dans la place pour la défendre, après lui avoir coulé à fond quelques vaisseaux, et mis les autres en désordre avec perte, de plus de 1200 Turks, l'obligèrent à abandonner honteusement cette entreprise.

Soliman voulut de nouveau attaquer Malte, en 1558, et mit en mer, à la mi-mai, une flotte de 130 galères et autres vaisseaux dont il fit amiral Kara-Mustapha, capitaine fort expérimenté, et qui avait servi sous Barberousse ; mais les chevaliers se disposèrent à faire une vigoureuse défense, et le vice-roi de Sicile ayant fait passer à Malte quantité de munitions, de vivres et de troupes, Kara-Mustapha, fidèle à ses instructions, prit une autre route, passa le phare de Messine, et fit débarquer ses troupes, le 13 juin, au cap de *Minon*, aujourd'hui *Messa*. La ville fut pillée ainsi que *Sorento*, où 6000 individus furent passés au fil de l'épée, et 12000 faits esclaves.

La suite au prochain numéro.

IMPROMPTU SUR LA PRISE DE MALTE.

Air : *Jeunes amans, cueillez des fleurs.*

Comme sur terre, sur les eaux,
Bonaparte couvert de gloire,
De l'Anglais bravant les vaisseaux,
Parle et commande à la victoire ;
Et nos intrépides guerriers,
Malgré Pitt, le diable et les anges,
A Malte des saints chevaliers
Gaiment vont manger les oranges !

De Saint-Jean de *Jérusalem*
Ces hospitaliers si terribles
Ont, au lieu de répondre *ad rem*,
Filé doux près des invincibles.
Ils leur ont dit en gens courtois :
Citoyens, vous pouvez faire alte ;
Nous renonçons à tous nos droits ;
Vous êtes souverains dans Malte.
Ce premier triomphe est heureux ;
Il est du plus flatteur augure :
Tremblez, Anglais ! il est des dieux ;
Les dieux punissent le parjure.
Eole, conduis nos vaisseaux,
Mais quelque part qu'on les attende,
Que quelques-uns de nos héros
Par toi soient poussés vers l'Irlande ;

FÊTE DU 1.er VENDEMIAIRE.

Anniversaire de la fondation de la République.

Déjà 6 années sont écoulées depuis le moment où la convention nationale, organe de la volonté du peuple Français, décréta la République. Il n'y eut pas alors deux opinions, deux sentimens; l'unanimité la plus touchante accompagna cette proclamation ; tous les esprits étaient d'accord. Le 10 août la royauté avait été détruite en France ; elle ne devait jamais se relever sur son territoire affranchi. L'ennemi était aux portes de Paris, plusieurs de nos places frontières étaient en son pouvoir. Aucunes considérations, aucunes craintes ne purent arrêter un peuple qui voulait être libre, et ne reconnaître d'autre règne que celui des lois. Bien-tôt de nombreux bataillons s'élancèrent de nos cités, de nos campagnes ; et en faisant disparaître les légions ennemies avec cette impétuosité jusques alors inconnue, ils préparèrent et firent présager les nombreux succès qui devaient être désormais les compagnons inséparables des phalanges républicaines. Honneur ! honneur ! à ces milliers de citoyens courageux qui les premiers se précipitèrent dans la carrière. Plaines de la Champagne, murailles de Verdun et de Longwy, vous fûtes les témoins de leurs rapides triomphes. Vainqueurs de fleurus, de Jemmapes, de Lody, d'Arcole, des pyramides, c'est à votre généreux dévouement que la France est redevable de sa gloire, de sa liberté, de son indépendence : si la République fut décrétée par des législateurs, elle fut par vous maintenue, conservée et honorée au milieu des factions qui tendaient sans cesse à la détruire.

La fête du premier vendémiaire doit donc réunir tous les cœurs, tous les esprits. Aucun souvenir douloureux ne se rattache à cette époque de la révolution. Elle est, comme le disent les Turks, celle de la naissance du Peuple Français. C'est en effet seulement à dater de ce jour qu'il a commencé à *être*. Aussi combien ses destinées se sont agrandies depuis cette régénération politique. Il s'est placé par ses victoires à la tête des premières puissances ; il a vaincu les rois coalisés ; il a imprimé à l'Europe, au monde entier, une commotion violente ; il a créé cette puissance formidable de l'opinion, du cri général des peuples, qui mine insensiblement la puissance de leurs oppresseurs.

La fête du premier vendémiaire n'est donc pas seulement la fête du peuple Français, c'est encore celle de tous les hommes libres. L'ère des gouvernemens représentatifs et indépendans datera toujours de cette époque.

Combien depuis 6 années s'est étendu le cercle des peuples qui ont brisé leurs fers, et proclamé leur indépendence.

Premier vendémiaire, dans combien de contrées tu seras célébré ! Dès cette année même le canon qui annoncera

cette solemnité, retentira des bords de la Seine à ceux du Nil, des bords de l'Escaut à ceux du Tibre.

Le Général en Chef a voulu que cette époque mémorable fût aussi célébrée en Egypte avec la plus grande pompe. Depuis un mois on s'occupe des préparatifs. La colonne de Pompée, les Pyramides, les ruines de Thèbes seront non seulement les témoins de cette fête, mais en feront encore un des principaux ornemens: ces monumens verront bientôt flotter sur leur cime le drapeau tricolor, et s'ils nous rappellent des grands souvenirs, ils transmettront à d'autres générations la gloire des armes françaises.

Nous rendrons compte dans le prochain numéro des détails de la fête.

Angleterre et Irlande. L'insurrection d'Irlande prend tous les jours un caractère plus grave et plus inquiétant pour le gouvernement anglais. Les dernières nouvelles ne laissent à cet égard aucun doute; les papiers anglais les plus dévoués au ministère ne dissimulent ni leurs craintes ni celles de leurs protecteurs.

Déjà plusieurs combats ont eu lieu entre les insurgens et les troupes royales, et toujours la victoire est restée fidelle aux drapeaux de la liberté. Plus de 20 mille Irlandais sont réunis et armés non de piques, comme on a affecté de le débiter, mais de bons fusils. On s'occupe avec la plus grande activité de porter cette armée à 70 mille hommes. Les munitions, les approvisionnemens de tout genre sont réunis sur tous les points; déjà plusieurs détachemens des troupes royales ont mis bas les armes, et tout annonce que cet exemple sera suivi par un grand nombre des corps de milice.

Les Irlandais qui se trouvent en France, se sont réunis à Paris le 20 messidor; ils ont chargé cinq d'entre eux de con certer toutes les mesures qui pouvaien accélérer le moment de l'insurrectio générale. Estimables et courageux c t ns, nous ne vous ferons pas con maître quant à présent, mais le jour n'es pas éloigné où vos noms seront publié et offerts à l'admiration de l'Europe.

On sait que les équipages des vaisseau anglais sont en grande partie composé d'Irlandais; déjà divers mouvemens s sont fait sentir sur les flottes qui son dans l'océan: à Plimouth on a été obligé de changer l'équipage de 4 vaisseaux. Ainsi va bientôt reparaître cette *République flottante* qui, il y a moins de deux années, donna tant d'inquiétude au ministère anglais; et cette fois elle s'étendra sur d'autres mers que sur l'océan.

Les Anglais sont tellement convaincus que l'insurrection d'Irlande est pour eux le signal d'une révolution qui ne s'arrêtera pas dans cette île, que déjà plusieurs voix se sont élevées dans le parlement d'Angleterre, pour demander que les mesures de rigueur adoptées pour la repression des troubles d'Irlande fussent changées; mais le parti ministériel a fait écarter toutes ces propositions.

C'est avec la plus grande impatience que nous attendons les nouvelles ultérieures. Il n'est pas un ami de la liberté, pas un Français ami de son pays, qui ne fasse des vœux pour le succès de ces généreux Irlandais. Il y a deux ans, nos drapeaux étaient près d'être réunis aux leurs; nos armes victorieuses devaient seconder leurs efforts. Une fatalité inexplicable sépara nos vaisseaux, et s'opposa à l'exécution du vaste plan conçu par le général Hoche. Pourquoi la mort l'a-t-elle enlevé sitôt! combien son ame serait réjouie en apprenant ce qui se passe en Irlande. Déjà l'océan l'aurait vu sur ses bords, et cette fois la baie de Bentry aurait reçu les libérateurs de l'Irlande. Mais que dis-je! il reste en France des milliers de braves qui brulent du desir d'aller attaquer l'Anglais dans Londres meme, et au moment où nous écrivons, les nombreux forfaits du ministère anglais reçoivent peut-etre le chatiment qui pour avoir été retardé, n'en sera que plus terrible.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 8.

Le 6 Vendemiaire, VII.e année de la République.

NOUVELLES:

Suite de la notice sur l'île de Malte.

Ce fut en 1565 qu'eut lieu ce siege memorable qui dura quatre mois. Mustapha bacha de Bude fit sa descente dans l'île, le 17 mai. Garcias de Tolede, vice-roi de Sicile, avait promis au grand-maître, Jean de la Valette, de lui envoyer du secours dans le courant de Juin; il ne le lui fit passer qu'en septembre. Le fort Saint-Elme avait été pris, et ceux de de Saint-Michel et du bourg étaient réduits en cendres. Neanmoins les efforts des Turcks échouèrent contre le rocher de Malte, d'où il furent forcés de se retirer au bout de quatre mois, après avoir tiré soixante-dix-huit mille coups de canon, et perdu quinze mille soldats et huit mille matelots.

Après avoir cité les siéges qu'essuya anciennement l'île de Malte, nous allons donner les détails de la prise de cette place, par l'armée des invincibles

L'armée d'expédition, commandée par le Général Bonaparte, arriva le 21 prairial, à la pointe du jour, à la vue de l'île de Goze; le convoi de Civita-Vecchia y était arrivé depuis trois jours. Sur le refus du grand-maître, de laisser entrer plus de deux bâtimens de transport à la fois, le besoin d'eau etant urgent, il fut ordonné à l'amiral Brueys de faire des préparatifs pour la descente. Il envoya le contre-amiral Blanquet avec son escadre et le convoi de Civita-Vecchia pour l'effectuer dans la calle de Marsa-Sirocco. Le convoi de Gênes débarqua à la tête de Saint-Paul. Celui de Marseille à l'île de Goze. Le général de brigade Lannes et le général de brigade Marmon descendirent à la portée de canon de la place. Le général Désaix fit debarquer le général de brigade Beliard avec la vingt-unième; il s'empara de toutes les batteries et forts qui defendaient la rade et mouillage de Marsa-Sirocco. (*La suite au n.° prochain.*)

NOUVELLES D'EGYPTE.

Chaque jour les troupes républicaines remportent quelques avantages sur les Arabes: sur tous les points de l'Egypte, ils sont poursuivis avec la plus grande activité. Ce n'est pas assez pour l'armée française d'avoir détruit les Mamloucks, il faut encore qu'elle delivre l'Egypte du brigandage des Arabes errans. Tous les cultivateurs, tous les propriétaires paisibles, attendent ce nouveau bienfait de leurs libérateurs. Voici les dernières nouvelles qui nous sont parvenues.

Les Arabes de Durae, habitant le village de Sombat, dans la province de Garbieh, qui ont assassiné le détachement

composé moitié de la 13.e demi-brigade, et moitié du 18.e de dragons, ont été investis le 27 fructidor, à trois heures après midi, par un corps de troupes de la division Dugua, commandées par le général Verdier.

Après un combat assez léger, le village, a été forcé et brûlé, plus de cinq-cents Arabes sont restés sur-le-champ de bataille, une grande partie s'est noyée; leurs chameaux, plus de six mille moutons ont été pris.

Une autre partie de ces brigands a été attaquée près de mit-Qamar, par le général Murat, qui leur a tué quarante hommes, pris une partie de leurs bestiaux, et les a obligés d'évacuer le pays.

La division du général Desaix s'est emparée d'une grande partie de la haute-Egypte, a pris une soixantaine de barques chargés de provisions et autres effets, appartenans aux Mamlouks, deux kachefs, plusieurs Mamlouks, et six pièces de canon. Mourad-bey s'est retiré sur la montagne et sur la lisière du désert où il ne restera pas long-temps.

Une partie des Arabes de la province de Charqiéh, renforcée par les Arabes de Derne, et de tous ceux du lac Menzaléh, sous la conduite de Hassan-Toubar, ont attaqué à minuit de la nuit du 29 au 30 fructidor, la garnison de Damiette. On a bientôt été sous les armes, et on a repoussé l'ennemi de tous côtés.

Le 30, le village de Schouara, situé à une portée de canon de Damiette, se révolta, et tous les Arabes s'y réunirent, et en firent leur quartier-général.

Les 1.er et 2 complémentaires, ils reçurent beaucoup de renforts par le lac de Menzaléh. La garnison de Damiette reçut également un renfort d'un bataillon de la 25.e. Le général Vial se décida le 4.e complémentaire, à la pointe du jour, d'attaquer le village de Schouara. Le général Andréossi prit le commandement de la flottille, vint débarquer au-delà du village de Schouara. L'ennemi était sur un seul rang, et occupait tout l'espace depuis le Nil jusqu'au lac de Menzaléh, au nombre de plus de dix milles hommes. Le général Vial, envoya une compagnie de grenadiers de la 25.e, pour attaquer la droite de l'ennemi, et lui couper la retraite par le lac de Menzaléh, dans le temps qu'il attaquait de front, au pas de charge, cette nuée d'ennemis qui fut culbutée dans l'inondation du Nil et dans le lac.

Le village de Schouara fut emporté et livré aux flammes. Il y a plus de quinze cens Arabes de tués ou noyés. On leur a pris deux très-belles pièces de canon de bronze de quatre, et trois drapeaux, qui ont été pris par les citoyens Faussoux, grenadier dans la 2.e compagnie de la 25.e demi-brigade de bataille; Pampeno, dragon de la 4.e compagnie du 18.e régiment; Lefort, sergent au 3.e bataillon de la 13.e demi-brigade. Nous n'avons eu qu'un homme de tué et quatre de blessés.

Ainsi, dix ou douze milles Arabes ont été attaqués et battus par quatre à cinq-cents Français.

De nombreuses colonnes mobiles parcourent tous les villages de la province de Damiette et de Mansourah, pour punir sévèrement les chefs des révoltés, et tirer une vengeance exemplaire de ces malheureux, qui ont été égarés par les écrits et les fausses promesses d'Ibrahim-Bey.

Détails de la fête du 1.er vendémiaire célébrée au Kaire, pour l'anniversaire de la fondation de la République.

Nous allons remplir l'engagement que nous avons contracté dans le dernier numéro, en donnant les détails de la fête célébrée au Kaire le premier vendémiaire.

Le 5.e jour complémentaire, au soleil couchant, la fête fut annoncée par trois salves d'artillerie.

Le lendemain, au lever du soleil, trois autres salves répétées par toute l'artillerie des divisions, par celle du parc et de la marine, furent le signal du commencement de la fête.

Aussitôt la générale battit dans la ville; toutes les troupes dans la plus grande tenue prirent les armes, et se rendirent sur la place Ezbékyéh.

Là avait été tracé un cirque de deux cens toises de diamètre, dont le pourtour était formé par cent cinq colonnes décorées d'un drapeau tricolor, portant le nom de chacun des départemens de la République. Ces colonnes étaient réunies par une double guirlande, emblême de l'unité et de l'indivisibilité de toutes les parties de la France républicaine.

L'une des entrées du cirque était décorée par un arc de triomphe, sur lequel était représentée la bataille des Pyramides. L'autre l'était par un portique au-dessus duquel on avait placé des inscriptions arabes. L'une d'elles était ainsi conçue : *Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.*

Au milieu de ce cirque, s'élevait une obelisque couleur de granit de soixante-dix pieds de hauteur. Sur l'une de ses faces était gravé en lettres d'or : *A la République Française, l'an 7.* Sur celle opposée; *A l'expulsion des Mamlouks, l'an 6.* Sur les côtés latéraux, ces deux inscriptions étaient traduites en arabe.

Des bas-reliefs ornaient le piedestal de cet obélisque. Sur le tertre environnant, sept autels de forme antique, entremêlés de candelabres, supportaient des trophés d'armes surmontés de drapeaux tricolors et de couronnes civiques. Au milieu de chacun de ces trophées était placée la liste des braves de chaque division, morts en délivrant l'Egypte du despotisme des Mamlouks.

Lorsque toutes les troupes furent réunies sur la place Ezbékyéh, le Général en Chef s'y rendit accompagné de l'Etat-major général, des généraux de division, de leurs état-majors, du commissaire ordonnateur en chef, des commissaires des guerres, des administrations, des artistes et des savans, ainsi que du Kyaya du pacha, de l'emir hadjy et des membres du divan, tant du Kaïre que des provinces.

Le Général en Chef et son cortége vinrent se placer sur la platte forme environnant l'obélisque. De superbes tapis couvraient le tertre. Toutes les musiques des demi-brigades réunies exécutèrent des marches guerrières, et firent entendre ces airs patriotiques, ces chants de la victoire si chers à tous les Républicains.

Les troupes après avoir exécuté avec la plus étonnante précision les manœuvres et exercices à feu, ordonnés par le Général en Chef, vinrent se ranger autour de l'obélisque.

Un adjudant général donna lecture de la proclamation du Général en Chef, elle fut écoutée dans le plus grand silence, et accueillie par des cris mille fois répétés de *vive la République.*

L'orchestre exécuta ensuite un hymne de la composition du citoyen Parseval, musique du citoyen Riguel, ainsi que la marche des Marseillais, le chant du départ, et autres airs patriotiques. Toutes les troupes défilèrent ensuite dans le plus grand ordre devant le Général en Chef, qui se retira au quartier-général, accompagné comme il l'avait été en se rendant sur la place.

Une table de cent cinquante couverts, somptueusement servie, était dressée dans la salle basse de la maison qu'il occupe. Les couleurs françaises étaient unies aux couleurs turkes, le bonnet de la liberté et le croissant, la table des droits de l'homme et l'alcoran, se trouvaient sur la même ligne. La gaîté Française était modérée par la gravité turke. On laissa aux musulmans la liberté des mets, des boissons, et ils parurent très-satisfaits des égards que l'on eut pour eux.

Au dessert, plusieurs toasts furent portés ; voici les principaux :

Le Général en Chef ; A l'an 300 de la République Française.

Un de ses aides-de-camp : Au Corps législatif, et au Directoire exécutif ;

Le citoyen Monge, président de l'Institut d'Égypte ; Au perfectionnement de l'esprit humain, au progrès des lumières.

Le général Berthier ; A l'expulsion des Mamlouks, au bonheur du peuple d'Égypte.

Chacun de ces toasts fut accueilli par les applaudissemens de tous les convives, et chaque fois la musique exécutait des airs analogues. Des couplets patriotiques chantés par des militaires terminèrent gaîment ce banquet civique.

A 4 heures les courses commencèrent.

Le premier prix de celle à pied fut gagné par le citoyen Pathon, caporal dans le 1.er bataillon de la 75.e demi-brigade.

Le second, par le citoyen Mariton, aussi caporal dans le 3.e bataillon de la même demi-brigade.

Les courses de chevaux étaient attendues avec grande impatience par tous les spectateurs ; chacun desirait voir les chevaux français disputer le prix avec les chevaux arabes. La réputation des derniers était grande, mais ce jour devait la voir détruire. L'espace à parcourir était de 1350 toises. Au signal donné, six chevaux dont cinq arabes, s'élancèrent dans la carrière, le cheval français eut constamment l'avantage sur les autres. Il arriva le premier au but sans être fatigué, tandis que les autres étaient hors d'haleine.

En conséquence, le premier prix fut donné au citoyen Sucy, commissaire ordonnateur en chef, propriétaire du cheval qui avait parcouru l'espace déterminé, en quatre minutes.

Le second prix au général Berthier, propriétaire d'un cheval arabe arrivé le second au but, ayant mis pour parcourir l'espace quatre minutes dix secondes.

Le troisième au citoyen Junot, aide-de-camp du Général en Chef, propriétaire d'un cheval arabe arrivé le troisième au but, ayant employé pour parcourir l'espace quatre minute quinze secondes.

Les vainqueurs des courses furent promenés en triomphe autour du cirque.

Lorsque le jour eut cessé, tout le pourtour du cirque fut illuminé de la manière la plus brillante. Les guirlandes, les colonnes, l'arc de triomphe, étaient répétés par des lampions qui produisaient le meilleur effet. Les Turks entendent fort bien ce genre de décoration, et on les avait chargés de l'exécution de cette partie de la fête.

A huit heures, on tira un feu d'artifice d'une belle composition. Des décharges nombreuses de mousqueterie et d'artillerie ajoutaient à la beauté du spectacle. Un nombre considérable de dames turkes remplissaient les maisons qui forment le pourtour de la place Ezbekyeh. Les français qui s'y trouverent, eurent pour elles les attentions, les prevenances qui caractérisent spécialement notre nation. Elles parurent ne pas repugner à connaître la différence qui existe entre nos habitudes sociales et les leurs.

Les Turcs ont été étonnés par le nombre et la bonne tenue de l'armée. La précision avec laquelle les exercices à feu on été exécutés et l'artillerie servie, les a fortement frappés. Il est certain que le coup d'œil que présentait la réunion des divisions, était des plus agréables, même pour les Français habitués à en jouir souvent. Toutes les armes étaient de la plus grande propreté, et plusieurs demi-brigades étaient habillées de neuf.

L'exécution de toutes les parties de cette fête a été aussi soignée que pouvaient le permettre et les localités et les ressources qu'offre le pays ; tout s'est passé dans le plus grand ordre, et le soir chaque Français était content de pouvoir se dire : » aujourd'hui j'ai uni mes vœux à ceux de mes » compatriotes pour le maintien et la prospérité de » notre République. Puissions-nous, chaque » année, voir augmenter la famille déjà nombreuse des peuples indépendans ! »

COURRIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 9.

10. VENDEMIAIRE VII^e. ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES.

Fin de la notice sur l'île de Malte.

Le 22, à la pointe du jour, nos troupes étoient à terre, sur tous les points; malgré l'obstacle d'une canonnade très-vive; le soir, la place étoit investie de tous les côtés, et le reste de l'île soumis. Le général Reignier venoit de s'emparer de l'île du Goze; le général Baraguay-d'Hilliers, de tout le midi de l'île de Malte, après avoir fait plusieurs chevaliers et deux cents hommes prisonniers. Le général Desaix étoit à une portée de pistolet du glacis de la *Cottonère* et du fort *Ricazoli*; il avoit fait aussi plusieurs chevaliers de Malte prisonniers. Les malheureux habitans effrayés, au delà de tout ce qu'on peut imaginer, s'étoient tous réfugiés dans la ville de Malte qui se trouva par ce moyen suffisamment garnie de monde. Pendant toute la soirée du 22, la ville canonna avec la plus grande activité. Les assiégés vouloient faire une sortie; mais le général de brigade Marmont, à la tête de la dix-neuvième, enleva le drapeau de l'Ordre. Le même jour on commença à faire débarquer l'artillerie. Le grand maître envoya demander, le 23 au matin, une suspension d'armes; qui fut conclue pour vingt-quatre heures. A minuit, les chargés de pouvoirs du grand maître vinrent à bord de l'*Orient*, où ils conclurent, dans la nuit, une convention définitive. A la tête de la députation étoit le commandeur Bosredon-Ranzijat, chevalier de la ci-devant langue d'Auvergne, qui avoit déclaré que son devoir étoit de prendre les armes contre les Turs, et non contre les Français, et qui ayant été mis en prison, n'en étoit sorti que pour négocier. Le 24 l'armée française entra dans la place, et prit possession de tous les forts. Le 25 à midi, l'escadre y vint mouiller.

Il y a peu de places en Europe aussi fortes et aussi soignées que Malte. On y a trouvé 2 vaisseaux de guerre, une frégate, quatre galères, douze cents pièces de canon, quinze cent milliers de poudre, quarante mille fusils, etc. Cette île possède le port le plus beau et le plus sûr de la Méditerranée. Elle offre une relâche commode, sûre et agréable pour les bâtimens qui vont au Levant, ou qui en viennent.

La possession de cette île assure la prépondérance pour le commerce du Levant. Toute puissance en guerre avec celle qui la possède, doit y renoncer, à moins qu'elle n'entretienne une forte escadre en croisière dans ces mers pour le protéger, et ce moyen ne seroit pas toujours efficace. Ainsi, la possession de Malte auroit été précieuse pour la France dans tous les temps: mais elle le devient encore plus pour la République, d'après la guerre dans laquelle elle est engagée. Les Maltais, considérés comme Français, serviront sur nos flottes, s'adonneront à la course, et feront un tort infini

au commerce Anglais, qui doit attendre des retours considérables du Levant. Notre communication avec nos îles ci-devant Vénitiennes, est assurée. St Malto fut tombée au pouvoir des Russes, des Anglais ou des Autrichiens, qui tous la convoitoient, les avantages; que nous présentent ces îles, eussent été à peu près perdus pour nous. Halte enfin, est le Cap de Bonne-Espérance de la Méditerranée.

Cette notice est littérallement extraite d'un journal Français intitulé l'Indépendant.

NOUVELLES D'ÉGYPTE.

Notice sur la Caravane de la Nubie arrivée il y a quelques jours au Caire.

Il vient d'arriver au Caire une partie de la caravane de Nubie, qui tous les ans apporte dans cette ville des esclaves femelles; quelques esclaves mâles, des dents d'Eléphant, des plumes d'Autruche, du Tamarin, de la poudre d'or etc. La plus grande partie de cette caravane étoit déja arrivée à Suyont, une des villes principales de la haute Egypte; mais sur les bruits ridicules qu'avoient fait répandre les Mameloucks fugitifs dans le Saayd, que les Français tuoient et mangeoient les hommes; les marchands Nubiens étoient retournés à Syenne. Ceux qui étoient restés à Suyout faute de bateaux pour suivre leurs compagnons, ont reçu dans l'intervalle des lettres du Caire qui les ont rassurés, et ils s'y sont rendus. Les autres ne tarderont pas à les suivre dés qu'ils apprendront la protection dont jouissent leurs compagnons, même dans la partie de leur commerce qui répugne le plus aux principes français.

Cette caravane est partie de Berber, Bourg principal du royaume de Chaudi, situé sur la rive orientale du Nil; ou régnoit il y a 27 ans environ une princesse Morre, que le voyageur Bruce nomme *Sittina* et dont il reçut l'accueil le plus gracieux. Ces marchands Berberes nous ont appris que cette princesse étoit morte depuis plusieurs années et qu'elle avoit laissé une fille et un garçon qui règne actuellement à Chaudi. La posterité de Sittina a dit-on beaucoup de traits de ressemblance avec ceux du voyageur.

La caravane a mis 18 jours pour se rendre à Drau, village distant d'une journée de Maiche. Elle a continué sa route sur les mêmes chameaux qui l'avoit conduit depuis Berber jusques au delà des Cataractes ou elle s'est embarquée et rendue Sienne.

Dans la route que suit cette caravane pour se rendre sur les bords du nil, on trouve quelques villages ou l'on peut se procurer des rafraichissemens, mais dans plusieurs parties on ne rencontre de l'eau que tous les deux jours, de sorte qu'il faut en porter dans des outres pour les besoins des hommes. Quant aux chameaux ils s'en passent facilement pendant deux jours: il y en a même qu'on habitue à ne boire que tous les trois ou quatre jours.

Les esclaves que cette caravane conduit en Egypte, viennent du milieu de la Nigritie à Sennaan capitale de la province de Fazuclo dans l'Abissinie, située entre le Nil et le fleuve blanc qui se perd ensuite dans le premier.

La langue française n'a pas d'expression grammaticale assez précise pour bien faire connoître l'état des enfans des deux sexes blancs et noirs, que l'on vient vendre en Egypte. Mais le mot *Esclave* est très impropre à le désigner, puisque c'est plutôt une adoption qu'une Servitude. Ils sont au Caire par exemple beaucoup mieux traités que les domestiques, soit pour la nourriture et l'habillement, soit pour les égards et après quelques années de service les maitres sont obligés par les lois de l'honneur et l'usage de marier les filles et de donner un état aux mâles. Lorqu'ils tombent entre les mains de maîtres barbares qui les maltraitent, ils peuvent les forcer à les revendre et la loi les protège sur ce point.

Les Mameloucks qui depuis 1200 années au moins; ou sous le titre de Sultan, ou

sous celui de Kiaya, de Beys et de Kiachefs, gouvernoient l'Égypte en maîtres absolus et dont le règne n'a fini qu'à la bataille des Pyramides, étoient presque tous des enfants Georgiens, Circassiens, Abazas, apportés au Caire sur des bâtimens venant de Constantinople, achetés d'abord par les hommes puissans et ensuite affranchis et élevés par eux aux premières dignités, ce que l'on appelle improprement en Égypte esclavage, étoit presque toujours pour ceux dont nous venons de parler la route de la fortune.

Tel est sans doute le côté brillant sous lequel on peut envisager ce commerce de chair humaine et le seul auquel nous voudrions pouvoir nous arrêter: mais lorsque l'on a parcouru les Bazards ou se fait ce trafic, lorsqu'on a vu les excès aux-quels se livrent envers ces infortunés, ceux qui sont chargés de les échanger contre quelques pièces d'or; lorsque l'on voit à côté de la jeune fille arrivant a peine à l'âge de la puberté, un enfant enlevé au sein maternel et qui bientôt vont l'un et l'autre passer entre les mains de l'homme avide; on ne peut se défendre d'un sentiment pénible qui n'est adouci que par l'espérance de voir un jour la philosophie et l'humanité obtenir aussi des triomphes sur ces bords du Nil, où le génie et le courage se sont récemment signalés par des victoires d'autant plus brillantes, qu'elles ont délivrées ces belles contrées du despotisme le plus affreux.

Relation de la fête célébrée, a Atfiéli le 1.er vendémiaire de l'an 7.e en mémoire de la fondation de la République.

Les troupes aux ordres du Général Rampon ont pris les armes a 11 heures, et se sont rendues sur le terrein indiqué pour la célébration. La colonne étoit formée dans l'ordre suivant; 1.° L'infanterie Française, 2.° la compagnie des Janiseaires de la province, 3.° le détachement du 7.e régiment de houssards fermoit la marche.

Bientôt le Général est arrivé suivi de son état major, des membres du Divan, et de l'Aga des Janissaires; une foule d'habitans s'étoit placée dans les Environs pour prendre part a la fête.

Le général a ordonné quelques manœuvres et évolutions qui ont été exécutées avec précision; les Janissaires placés a la gauche de l'infanterie, ont constamment cherché a imiter les soldats Français, ils ont même réussi a répéter plusieurs mouvemens avec promptitude, et ont prouvé que le zèle et la bonne volonté peuvent quelquefois suppléer à l'expérience.

Le Général a fait battre un ban; il a lû la proclamation du Général en chef aux soldats; il l'a accompagnée d'une courte exhortation, dans laquelle il leur a retracé les principaux souvenirs que nous rappele cette fête, et enfin il l'a terminée, par le serment de haine à la royauté, de dévouement à la république, et de fidélité à la constitution de l'an 3.e, ce serment a été prêté par acclamation, et suivi des cris reïtérés de *Vive la République*.

Le Général a fait lire aux Arabes un discours traduit dans leur langue, contenant la narration des principaux événemens de notre révolution et témoignant le désir et l'espérance de voir bientot ces peuples jouir du même bonheur que les Français, et parvenir a leur ancienne splendeur.

Ensuite le Général a fait prêter aux Janissaires par la voie de l'interprète le serment d'amitié et d'attachement a la République Française et au grand Seigneur, d'obéissance et de fidélité au nouveau gouvernement, ce serment a été prêté unanimement par les Janissaires, et ensuitte par les membres du Divan. La troupe a défilé en bon ordre, et s'est retirée.

A deux heures après midi, on s'est réuni chez le Général pour un repas civique et fraternel; les convives étoient d'une part, les membres du Divan, l'Aga des Janissaires, l'intendant Cophte, et quelques

Chaiks principaux du pays ; de l'autre, le Général et son état major, le chef et plusieurs officiers sous officiers et volontaires de la 32.e demi-brigade, le commandant, et un maréchal de logis des Houssards, un Dragon du 14.e régiment, le commandant de la place et l'Agent Français ; le repas a été gai, et amical, le feu du patriotisme suppléant a la chaleur du vin qui manquait, on a porté les santés suivantes.

— *Le Général*, à la République Française. *Le chef de bataillon*, au Général Bonaparte et a l'armée Française. *L'agent Français*, aux Républiques naissantes et a la prospérité de l'Egypte. *Le commandant de la place*, au gouvernement Français. *Un capitaine de la 32.e*, aux braves Irlandais. *Le commandant des Houssards*, a tous les braves morts au champ de mars. *Un grenadier*, à la descente en Angleterre, nous y trouverons des vaisseaux pour nous ramener en France.

Avis du Commandant de la place, à ses concitoyens.

J'invite tous les Français qui occupent des maisons de Mamelouks, ou autres, et généralement tous ceux qui sont logés en ville, à se conformer, pour les mesures de police, à la proclamation que j'ai fait publier ces jours derniers. Elle ordonnoit aux Turcs déclairer leurs maisons, pendant la nuit, de les arroser, de les balayer, deux fois par jour.

Les Français doivent aux habitans du pays l'exemple du bon ordre; mais quand cette considération ne suffiroit pas, un motif plus impérieux doit les déterminer. C'est leur intérêt personnel. Ils savent que de pareils ordres ont été donnés principalement pour eux, que c'est pour les préserver de la peste, qu'on a prescrit d'arroser les rues, et pour les garantir de l'assassinat, qu'on a ordonné de les éclairer. Il seroit bien absurde que cette double mesure ne fut pas observée pour Ceux même qui en sont l'objet.

J'ai toujours pensé que la rigueur étoit un mauvais moyen pour des Français, et je ne l'employerai qu'à regret ; mais aussi je suis convaincu qu'il faut y avoir recours, quand des moyens plus doux ne produisent rien.

DUPUY.

AVIS DIVERS.

L'administration du droit d'enregistrement et régie des domaines nationaux de l'Égypte vient d'être formée et d'entrer en activité.

Ses bureaux sont placés dans la maison de Marzouk Bey, quartier Abdin. Ils sont ouverts depuis 9 heures du matin, jusqu'à 4 du soir.

Les Français ou autres, qui désirent louer des maisons, terres, ou emplacemens peuvent s'adresser à cette administration on leur donnera tous les renseignemens qu'ils pourront désirer.

Le citoyen Marc Aurel mettra aujourd'hui en vente, le premier N.o de la décade Egyptienne. Journal littéraire qui paroitra désormais tous les 10 jours. Chaque N.o sera composé de deux feuilles et demie of 3 in 8.o Le prix sera de 20 sous argent de France ou 10 livres pour 12 N.os on souscrit à l'adresse ci-dessous.

Le citoyen MARC AUREL, *prévient ses concitoyens que* le prix de *courrier est de* Six médins, *que l'abonnement de trente numéros sera de* Cent-cinquante *ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du dehors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessous*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur de l'Armée ; au quartier des français

COURRIER DE L'EGYPTE.

N.° 10.

15. Vendemiaire VIIe. année de la République.

NOUVELLES ETRANGÈRES.

République Batave.

Nous avons dans un des derniers numéros rapporté les diverses versions des journaux de Paris sur la révolution qui s'est opérée dans le gouvernement Batave. Les nouvelles ultérieures paroissent présager de nouveaux troubles. Le parti vaincu paroit vouloir se relever. Les adhesions des diverses provinces sont peu nombreuses. Les hommes foibles hésitent à se prononcer et leurs adversaires savent tirer parti de leur pusillanimité. Il paroît, cependant, que les changemens effectués étoient appellés par le vœu de la partie saine de la nation. On compte parmi les auteurs de la dernière révolution, les hommes les plus recommandables, entre autres le général Dandels, qui, en 1787, fût un des premiers à courir aux armes pour délivrer sa patrie du joug stathoudérien. Abandonnés par le ministère Français, qui les avoit lui-même excités à l'insurrection, les Hollandois furent soumis par les bayonnettes Prussiennes; mais la révolution Française réveilla bientôt leur courage, et l'on vit encore dans les rangs des amis de la liberté, Dandels et ses généreux compagnons qui s'étoient réfugiés en France pour éviter la mort, qui les menaçoit.

La république Batave, depuis l'époque de sa naissance, s'est toujours trouvée placée sous l'influence des agens Français. Ce qui peut être utile sous quelques rapports, a sous beaucoup d'autres, de grands inconvéniens. En général, un gouvernement, quelque fort qu'il soit, ne devroit jamais s'immiscer dans les affaires intérieures d'un autre peuple; sur-tout lorsque son indépendance a été reconnue, et que les armées victorieuses ont quittées son territoire; c'est par la sagesse de ses institutions qu'il devroit ambitionner d'influer sur les républiques naissantes: ce qui convient aux mœurs, aux habitudes d'une nation, ne convient pas à une autre. On supporte difficilement le joug que la force impose, et même lorsqu'il devient trop pesant, on réunit ses efforts pour s'en délivrer; au contraire l'ascendant de la sagesse du gouvernemens, des vertus publiques et privées de la loyauté nationale, et sur-tout le spectacle d'un grand peuple indépendant, et qui vit heureux sous le règne de la constitution et des lois, produisent plus d'effets que l'emploi de la force ou des ruses diplomatiques.

Le choix des agens du gouvernement est donc de la plus grande importance, tel homme peut convenir à Madrid, à Vienne, à Berlin, qui sera très-déplacé à Lahaye, à Berne, où à Philadelphie; auprès de tel cabinet il faut un homme fin et adroit, auprès de tel autre, au contraire, il faut un homme franc et loyal; partout enfin la probité est nécessaire.

Un ambassadeur de la république doit

paroître, soit dans les cours, soit dans les républiques, avec dignité; mais sans arrogance. il doit faire respecter son gouvernement, défendre avec chaleur ses intérêts et ne se prévaloir de la force de la nation, qu'il représente, qu'alors que toutes les voies de la conciliation sont épuisées. De la conduite d'un envoyé, dépend souvent le repos de l'Europe; un acte inconsidéré, de sa part, peut faire verser le sang d'un million de ses concitoyens, et faire consommer en dépenses militaires, des sommes énormes, bien plus utilement employées au soulagement des malheureux, au payement des pensionnaires de l'état, à l'encouragement de l'agriculture.

Si, dans la derniere révolution Batave, on a vû le ministre de France, Charles Lacroix, non-seulement soutenir le parti qui a été vaincu, mais même protester contre ce qui s'est passé, le parti vainqueur a trouvé un appui dans le général Joubert, commendant les troupes Françaises qui sont en Hollande.

Nous sommes trop éloignés du théâtre politique de l'Europe, nous sommes trop dénués de renseignemens surs et positifs, pour énoncer un opinion sur ce qui vient de se passer en Hollande; mais, l'adhésion donnée par le général Joubert, mais les noms de Dandels et de ses compagnons que cette révolution ne peut que consolider, nous garantissent la liberté, l'indépendance de la république Batave, en cimentant de plus en plus les liens de la reconnoissance, qui doivent l'attacher à la république Française. Puissent les forces de terre et de mer de ces deux nations, être déjà réunies pour aller dans Londres même, dompter l'insolent orgueil du gouvernement Anglais!

Bataves, sortez donc enfin de votre léthargie politique, vous devez avoir l'énergie des républicains, et non l'apathie des sujets du Stathouder, votre commerce languit, vos ports sont bloqués par l'Anglais; vos colonies sont en sa possession et vous restez tranquiles sepectateurs de tous ces désastres Terminez promptement vos débats politiques, donnez vous une constitution, établissez un gouvernement qui puisse, de la même main, dompter tous les partis qui vous agitent dans l'intérieur, et vous faire respecter à l'extérieur. Organisez vos armées, équipez vos flottes reunissez vous aux Français et frappez sur l'Anglais, sur l'ennemi commun, un coup décisif. L'ombre de Dewit, des Barneveld est là, qui vous observe, soyez dignes de ces grands hommes. Ils furent les martyrs de la liberté: vengez les en imitant leur courageux dévouement. Enfin, choisissez entre l'admiration ou le mépris de l'Europe.

Nouvelles d'Égypte.

Alexandrie, 1er. vendémiaire, an 7ème de la république Française.

Ce matin, au lever du soleil, 3 salves d'artillerie annoncerent la fête qu'on alloit célébrer pour l'anniversaire de la fondation de la république; tous les bâtimens, des deux ports, furent à l'instant pavoisés et firent également plusieurs salves; on battit en même temps l'assemblée au camp, et les troupes de la division, les administrations civiles et militaires, le divan et la compagnie des Jannissaires, se rendirent à la colonne de Pompée, dont la base, conformément aux instructions du général en chef, étoit revêtue d'inscriptions en l'honneur des héros morts à la prise d'Alexandrie. La troupe fut rangée en bataillon carré autour de la colonne et le général Mansecours prononça un discours, après lequel le drapeau fut élevé sur le chapiteau de la colonne de Pompée, au milieu des cris répétés de vive la république, et de plusieurs salves de mousqueterie.

Les troupes rentrerent au camp, où il leur fût fait une distribution extraordinaire de viande fraiche, de ris et de caffe.

Le général Mansecours réunit, ensuite, les officiers de la garnison et les membres

s administrations, dans un repas qu'il leur nna, et pendant lequel plusieurs toacts ient portés à la république, et au génél chef.

Au coucher du soleil, de nouvelles salves r l'artillerie des hauteurs qui dominent lexandrie, et des bâtimens des deux ports, mmencent la fête du jour.

Le soir, conformément à l'ordre du génral en chef; l'aiguille de Cléopâtre fut uminée, quatre *torches* furent placées aux uatre angles du chapiteau de la colonne, Pompée, et quatres autres aux quatre gles de son pied d'estal. Le consulat de rance, la maison qu'habite le général ausecours, celle du commandant de la ace, furent illuminées, la musique de 69.e demie brigade, parcourut le Bazar les rues d'Alexandrie, pour faire parper à la joie de cette fête, les Musulans, qui, de leur côté, envoyèrent leurs usiciens donner des sérénades à chacun les principaux officiers de la place.

Une illumination disposée au milieu du mp, fournit à la troupe, les moyens de rmer plusieurs danses.

Le général Kleber souffre beaucoup, lepuis quelques jours, de sa blessure, qui est pas encore cicatrisée; on espère que s secours de l'art ameneront un prompt établissement.

Du 7 vendémiaire.

L'eau est arrivée aujourd'hui ici, un ingéieur des ponts et chaussées a fait un travail ès-soigné, duquel il resulte, qu'au moyen le quelques batardeaux, il sera possible de conserver plus long temps l'eau du Nil lans le canal; ce qui sera tres-utile pour aire passer au Caire, et dans les autres arties de l'Egypte tous les objets soit en pprovisionnement, soit en munitions qui trouvent ici.

Rien ne confirme les derniers bruits répendus sur l'apparition d'une escadre dans la Mediterannée.

CAIRE.

Les troupes aux ordres des généraux Lanusse et Murat, viennent de battre complettement les Arabes, dans la province de Garbié, en leur a enlevé 2 pièces de canon, tous leurs troupeaux, on leur a tué ou noyé beaucoup de monde, on a trouvé, sur plusieurs d'entre eux, des boutons numerotés 18, ce qui indiqué, que dans ce rassemblement, se trouvoient les assasins de Mensoura. Ainsi les mânes des Français, égorgés dans ces murs, sont vengés.

ROSETTE, le 2 vendémiaire, an 7.

Hier, nous avons celébré la fête de l'établissement de la république, elle s'est passée avec solemnité, et contentement de la part des habitans; en voici le détail.

A six heures du matin, salves générales d'artillerie de terre et de mer, à 9 heures, toutes les troupes, toutes les autorités civiles et militaires; Françaises et Égyptiennes, sont venues prendre le général, commandant la province. Le cortège s'est rendu sur la grande place, à l'un des bouts de laquelle étoit dressé un amphitéâtre, couvert de tapis et coussins; à l'autre bout, étoit élevée une pyramide représentant une des grandes qui avoisinent le Caire. Autour de la place avoit été formé un cirque; les troupes en grande tenue, on pris place autour du cirque, en dedans, le peuple en dehors. Le général, l'état major, le Divan et les trois commandants Turcs de la ville, sont montés sur l'amphiteâtre, alors au bruit du canon, et de la musique, ils ont décoré, tous ensembles, l'arbre de la liberté des couleures nationales. d'où descendant et traversant le cirque, ils ont été élever sur la pyramide le drapeau tricolor.

Delà, les troupes défilant sur quatre de front, les dragons, laissant entre eux et l'infanterie, une espace suffisant pour placer le cortège, on s'est rendu à la grande mosquée, et le drapeau tricolor a été arboré sur le plus haut Minaret; ensuite, promenade militaire dans la ville.

A midi, salve d'artillerie:

A quatre heures, le même cortège est venu prendre le général, et s'est rendu au cirque, où les troupes ont manœuvrés et exécuté differents feux, ce qui a infiniment surpris les habitans du pays.

A cinq heures, ont commencé des courses à pied.

Il y avoit seize courreurs Turcs, et seize courreurs Français, chaque bande étoit divisée en quatre quadrilles. Les Turcs ont courru les premiers; de chaque quadrilles, Turcs ou Français, le vainqueur étoit mis à part.

Ensuite, à une cinquieme course, les quatre vainqueurs Turcs ont concourru ensemble, celui qui a touché le premier le méta, a eu pour prix, un gobelet d'argent, et une piece d'étoffe de soye.

Les quatre vainqueurs Français, ont concourru ensuite, et celui qui a atteint le but, a eu pour prix une montre d'or.

A huit heures, illumination générale dans toute la ville, dans les mosquées, et sur les minarets, le cirque étoit particuliérement illuminé.

A 9 heures et demie, salves d'artillerie et feu d'artifice tiré dans le cirque, gran concours de peuple, danses et musiqu dans la ville. Tout s'est parfaitement pass le peuple est content.

Extrait de l'ordre du jour, du 12 vendémiai

Le payour général de l'armée, ayant d mesures à prendre à l'égard de la part d'apointemens que les officiers des diff corps on abandonné avant leur départ d Toulon en faveur de leurs épouses; général en chef ordonne aux conseils d'a ministration, et aux commandans de d tachemens, d'envoyer au payeur génér dans le plus court délai, un état présentant les retenues qui ont déjà été fai pour cet objet, que les noms des offici qui les ont supportées.

Avis Divers.

Le 17 vendémiaire, à 9 heures du mat on vendra chez le citoyen Clapier negoci Français, contrée Française, les effets d'un officier, qui va partir pour la France.

Le citoyen Marc Aurel prévient qu'il a m en vente, le 1.er N.° de la décade Egy tienne, Journal littéraire, qui paroî désormais tous les 10 jours. Chaque N sera composé de deux feuilles et demie 3 in 8.° Le prix sera de 20 sous argent fFrance ou 10 livres pour 12 N.os on souscr à l'adresse ci-dessous.

Le citoyen MARC AUREL, *prévient ses concitoyens que le prix de* *courrier est de Six médins, que l'abonnement de trente numéros sera de* Cent-cinquante. *ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du dehors* *désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessou*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur de l'Armée; au quartier des françai

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 11.

LE 20 VENDEMIAIRE, VII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES.

SYRIE.

On assure qu'Ibrahim-bey a envoyé auprès de Djezzar pacha, Mustapha-bey le grand, afin de l'engager à se réunir à lui pour marcher contre les Français; Djezzar pacha l'a fait arrêter. Alors Ibrahym lui a envoyé sa femme et sa fille, mais elles n'ont pas été plus heureuses; Djezzar pacha les a renvoyées, en annonçant à Ibrahym qu'il ne se fiait point à toutes ces promesses, et qu'il connaissait trop bien la manière dont les beys témoignaient leur reconnaissance à ceux qui les servaient, pour être tenté de rien faire pour eux; que d'ailleurs l'exemple d'Osman-bey el-Tobal, exilé par eux dans le Saïd, après avoir contribué à établir leur puissance, n'était pas fait pour le rassurer.

ÉGYPTE.

Belbeys, le 2 vendémiaire.

Hier à sept heures du matin, en conséquence de l'ordre du Général en Chef, du 11 fructidor dernier, et conformément à ceux du général divisionnaire Reynier, se sont assemblés hors de l'enceinte de leur camp, les 2.e et 3.e bataillon de la 9.e demi-brigade d'infanterie de ligne, un détachement du 6.e bataillon de sapeurs, pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la République et du renversement de la monarchie.

Le général Reynier, accompagné de son état-major, du divan de la province de Charqyeh, et de la compagnie des Janissaires, s'est rendu au lieu de la reunion; et après avoir fait placer le drapeau tricolor au plus haut minaret, et fait exécuter aux troupes plusieurs évolutions militaires, il a prononcé un discours, ainsi que l'adjudant général Beauvais. Ces deux discours ont été suivis des cris mille fois répétés de *vive la République*, et de plusieurs coups de canon. Les troupes ont ensuite defilé au son de la musique militaire qui a exécuté plusieurs airs et marches patriotiques. La fête a été terminée par une course arabe, exécutée par les Janissaires de la province.

KAIRE.

C'est principalement lorsque l'on est éloigné de sa patrie, que l'on serappelle

avec plus de satisfaction les époques mémorables de la révolution. Celle du 13 vendémiaire ne devait pas échapper au souvenir des Français qui se trouvent en Egypte. Si elle fut désastreuse pour quelques individus, elle fut le port du salut pour tous les républicains; elle arracha au royaliste son poignard, elle remit à flot le vaisseau de l'Etat, violemment agité par tous les partis; elle assura la stabilité du nouveau gouvernement, elle réveilla l'énergie des patriotes, elle fut le prélude des victoires qui depuis ont honoré le nom Français. Elle mit en évidence, et fit rendre justice à cet homme qui depuis a illustré sa patrie par tant de grandes choses. Après avoir vaincu les royalistes de l'intérieur, il alla en Italie, en Allemagne, faire respecter l'étendard républicain; il augmenta la famille des peuples libres, et il donna la paix au continent.

Il y a eu au Kaire plusieurs réunions de Français pour célébrer cette époque mémorable. Dans l'une où se trouvaient plusieurs militaires qui avaient contribué à cette victoire, on a porté les *toasts* suivans, dans la composition desquels le véritable patriotisme et la saine philosophie se trouvent réunis.

1. *Au 13 vendémiaire.* Puisse le souvenir de cette journée célèbre ne pas s'effacer de notre mémoire! puissions-nous ne la renouveler jamais!

2. *Aux bonnes loix.* Elles sont au corps social, ce qu'est la santé au corps humain.

3. *Aux limites des pouvoirs en France.* Trop accumulés, ils tendent au despotisme; trop divisés, à l'anarchie.

4. *A l'union de la science et de la force.* Omar brula la bibliothèque des Ptolémées; il fit doublement le malheur des peuples, en leur apportant le fléau de la guerre, et celui de l'ignorance. Bienfaiteurs du genre humain, soyons en même temps ses instituteurs et ses modèles.

5. *A la civilisation de l'Égypte.* Nous donnons au monde le premier exemple d'un législateur conquérant. Jusqu'à nous, les vainqueurs avaient toujours adopté les loix des vaincus. Remportons sur eux le triomphe de la raison, plus difficile que celui des armes; et montrons nous autant supérieurs aux autres nations, que Bonaparte l'est à Gengis.

6. *A la régénération de la marine.* Puisse-t-elle réparer un jour ses malheurs!

7. *Au général Bonaparte.* Dans l'espace de trois années, il a laissé bien loin derrière lui, les hommes de tous les pays et de tous les siècles. Puisse-t-il vivre assez pour être témoin de l'admiration de l'Europe libre, et de l'Afrique civilisée.

8. *Aux fondateurs de la République.* Vous avez cimenté de votre sang, l'édifice que vous avez construit, et que nous maintenons; recevez nos hommages. Vous vivez dans le cœur de tous les hommes libres.

9. *A l'armée.* Puisse-t-elle, après de longues fatigues, et de nombreux exploits, reporter enfin dans la France pacifiée les lauriers qu'elle acheta de son sang.

10. *A la paix générale.* Nous avons combattu pour elle; elle fut le but de tous nos travaux: qu'elle en soit bientôt la récompense!

A la fin du repas le citoyen Benaben, a lû une ode dont nous rapporterons quelques strophes. Elles font honneur aux talens et au patriotisme de l'auteur qui, jeune encore, promet à la cause de la liberté un chantre agréable et un défen-

seur énergique. Qu'il cultive avec soin les talens qu'il a reçus de la nature ; et nous lui garantisons des succès honorables dans la carrière littéraire.

Pour le 13 vendémiaire.

1. Salut! immortelle journée,
Dont les mémorables bienfaits,
A ma patrie ensanglantée
Ont rendu l'espoir et la paix,
Ton nom à tout Français rappelle
D'une horde esclave et rebelle
L'attentat et le châtiment.
Salut à l'immortel génie,
Qui d'une affreuse tyrannie
Brisa le coupable instrument.

2. Dieu! quelle scène d'épouvante!
Fort-Jean! sur tes affreux creneaux,
Quelle main de sang dégoûtante
Attacha ces tristes lambeaux!
Je vois, en frémissant, la pierre
Où, sous les regards de leur mère,
Ces enfans sont mort écrasés.
Souris au deuil de tes victimes,
Infame Pitt! voilà les crimes
Que ton ame atroce a causés.

3. Bientôt une horde proscrite
De vils satellites des rois,
En rugissant, se précipite
Dans le sanctuaire des lois.
C'en était fait de ma patrie,
Si du héros de l'Italie
Elle n'eût invoqué le bras;
Il parut, et sa main puissante
De cette cohorte insolente
Dispersa les nombreux soldats.

6. Ainsi, sous le ciel moins sauvage
Où j'ai passé mes plus beaux jours,
Quelquefois un épais nuage
Du soleil obscurcit le cours:
Il semble vouloir à la terre
De sa bienfaisante lumière
Dérober l'éclat précieux;
Mais un rayon vainqueur l'entrouvre,
Et l'œil ébloui ne découvre
Que le brillant azur des cieux.

7. Héros, enfant de la victoire
Dont le bras sauva mon pays,
Ta vie appartient à l'histoire;
Elle en est le juge et le prix.
Du temps ne crains point le ravage:
Le temps effaça-t-il l'image
Des Camille et des Scipions?
Digne héritier de leur vaillance
Tu sus, en illustrant la France
Réunir en toi ces deux noms.

Assemblée du Divan Général

De l'Égypte.

D'après l'ordre du général en chef, des députés de toutes les provinces de l'Egypte sont en ce moment réunis au Kaire, sous le titre de Divan général. Ils ont tenu leur première séance le 16 vendémiaire : les citoyens Monge et Bertholet remplissent auprès de cette assemblée les fonctions de commissaires Français. La beauté du costume musulman, la gravité des personnages, le nombreux domestique qu'ils ont à leur suite, contribuent à donner une grande majesté à cette réunion. Le cheykh A'bd-allah el-Cherqaoui a été choisi pour président. Nous ferons connaître à nos lecteurs ce que cette assemblée pourra présenter d'intéressant, soit sous le rapport politique, soit sous celui de la connaissance des hommes dénués d'instruction et de civilisation.

On assure que les troupes de la division du général Désaix ont battu les Mamlouks qui ont suivi Mourad-bey : trois beys ont été tués, beaucoup de bagages ont été enlevés. On attend avec beaucoup d'impatience les nouvelles officielles; mais tout annonce que bientôt les restes de l'armée de Mourad-bey, et de celle d'Ibrahym, seront entièrement dispersés; et l'Egypte sera alors assurée de ne plus retomber sous le joug de ces odieux oppresseurs, qui trop long-temps dévastèrent ce beau pays.

En même temps que l'on s'occupe avec activité d'organiser toutes les parties de

l'administration sur tous les points de l'Egypte, on ne néglige pas les moyens de procurer aux Français des délassemens. Une commission, composée d'artistes, est chargée d'établir au Kaire une salle de spectacle; elle met la plus grande activité à répondre à la confiance qu'on lui a témoignée. Un concert va aussi s'ouvrir sous la direction du citoyen Rigel, dont les talens distingués dans l'art musical sont connus depuis long-temps. Des lieux de réunion pour les soirées vont être préparés. Des feux d'artifices seront donnés dans de vastes jardins, rendus agréables par des dispositions à la française. Le jour sera remplacé par des illuminations ordonnées avec goût. Sous peu de jours les Français pourront jouir au moins d'une partie de ces divertissemens.

Extrait de l'Ordre du jour, du 13 vendémiaire.

Le Général en Chef ordonne :

Art. I.er Il sera créé au Kaire, dix compagnies de gardes nationales.

II. Ces compagnies seront formées de tous les employés et individus quelconques à la suite de l'armée, et en général de tous les Européens qui se trouvent au Kaire, qui sont tenus de se faire inscrire quarante-huit heures après la publication du présent ordre, chez le commandant de leur quartier.

III. Le commandant de la place donnera les ordres aux commandans des quartiers, pour l'organisation de ces compagnies, conformément à la loi sur la garde nationale.

IV. Il sera distribué aux individus composant la garde nationale, des fusils provenant du désarmement; et chacun sera tenu d'avoir toujours 50 cartouches du calibre du fusil.

V. Les compagnies de garde nationale ne feront pas de service; il leur sera désigné le poste qu'elles doivent occuper en cas de générale.

Ordre du jour, du 15 vendémiaire an 7.

Le conseil de guerre, convoqué à Damiette le 7 vendémiaire, par ordre du général Vial, a condamné à la peine de mort le nommé Djonks agent des Mamlouks, accusé et convaincu, d'avoir dans la révolte des 29 et 30 fructidor, excité les révoltés à se porter sur les Français, et de s'être mis à leur tête, avec un tambourin du pays: il a subi son jugement dans le délai fixé par la loi.

Extrait de l'Ordre du jour du 16 vendémiaire an 7.

Avis sur la santé de l'armée.

L'armée a déjà été prévenue, à une autre époque, du danger qu'il y avait à passer les nuits mal couvert. Les matins, les soirs, les nuits sont encore plus froides qu'elle ne l'étaient alors, et peuvent donc produire plus de dérangemens dans la santé. Un grand nombre de personnes ont éprouvé dans la transpiration des variations qui ont occasioné deux ou trois accès de fièvre, qui se terminent généralement par une transpiration abondante; ce qui rétablit l'équilibre interrompu. Il faut encore avertir l'armée que les brouillards qui s'élèvent maintenant le soir, et se prolongent dans la nuit, et le matin, sur les terrains couverts d'eau, et dans les environs, peuvent devenir dangereux; qu'il faut s'en éloigner, et se soustraire le plus possible à leur action.

Le Médecin en Chef de l'Armée

Signé R. Desgenettes.

COURRIER DE L'EGYPTE.

N.° 12.

25. Vendémiaire VII^e. année de la République.

NOUVELLES ETRANGERES.

République Helvétique.

La révolution qui s'est opérée, il y a ue!ques mois, dans les cantons Suisses, étoit 'une si grande importance, et devoit telment influer sur l'état politique d'une artie de l'Europe, que l'on devoit s'attendre voir employer, par les ennemis de la rance, les moyens les plus violens pour npêcher les résultats que les hommes d'état, ue les amis de la liberté en attendoient. ussi rien n'a-t-il été épargné ! l'or de l'An- eterre a été répandu avec profusion, des ellistes ont été soudoyés pour dénaturer s faits et exciter l'indignation contre les ançais libérateurs de l'Helvétie, destrucurs de l'Oligarchie Bernoise, et fondateurs une constitution républicaine, ou les incipes de l'egalité et de la sage démoatie se trouvent réunis. Le ministère nglais sentoit trop bien de quelle influence ouvoit être en Allemagne l'exemple de la uisse rendue à l'indépendance et de nouveau achée à la France par les liens sacrés la reconnoissance, pour ne pas réunir us ses efforts contre cette nouvelle conlération prête à s'asseoir sur les débris celle du corps Germanique : deux écrins à ses gages, m.^rs Dyvernois et Mallet upan viennent de publier le manifeste de tt. Tous les faits y sont dénaturés avec pudeur, à chaque page en trouve le mensonge, nulle part on n'apperçoit la vérité. L'esprit de parti est tellement éloigné de toute idée raisonnable, que ces deux brochures sorties de la plume de deux hommes connus avantageusement comme écrivains, ne peuvent pas soutenir la lecture de l'homme le moins impartial.

Les pamphlets ministériels n'ayant produit aucun effet, même sur cette multitude d'oisifs, habitués à juger sur parole, le génie de m.^r Pitt, si fécond en ressources machiavéliques, a essayé de semer des troubles dans l'intérieur de l'Helvétie. Pour détruire l'influence de la France; il falloit la représenter comme voulant opprimer et dépouiller tous les peuples chez lesquels elle portoit ses armes. La réponse du directoire exécutif étoit facile; chargé de faire respecter le nom Français, il avoit enfin senti que le gouvernement républicain devoit déployer au moins autant d'énergie que le gouvernement royal. Nos traités avec les cantons Suisses étoient chaque jour violés par les Oligargues; les émigrés trouvoient un azile certain auprès de ces gouvernemens. Berne étoit devenu le camp, l'arsenal des contre-révolutionnaires, c'étoit là où se réfugioient avec assurance tous les hommes qui conspiroient la ruine de la république, les réquisitions les plus pressantes pour leur expultion restoient sans effets. Des armes, des munitions, des approvisionnemens de tout genre etoient fournis aux ennemis de la France, et refusés à son embassadeur lors-

qu'il réclamoit l'exécution des capitulations les plus solennelles.

La foiblesse (pour ne rien dire de plus) de Barthelemy retarda pendant 4 années la vengeance éclatante que la dignité nationale réclamoit impérieusement ; l'orage enfin éclata et vint frapper les têtes coupables, qui, dans Berne, dans Fribourg, dans Lausanne croyoient pouvoir impunément braver le gouvernement d'un grand peuple. Le général Brune fut chargé de cette importante expédition ; on ne pouvoit remettre d'aussi grands intérêts en de meilleurs mains. Compagnon d'armes de Bonaparte, il avoit en Italie servi avec distinction sous ce grand maître. Aux talens militaires, Brune réunit les qualités les plus estimables. S'il sait dans un jour de bataille affronter le danger ; dans d'autres lieux, dans d'autres temps, il sait remplir le rôle de conciliateur. Il a justifié en Suisse ces deux titres. L'armée Française a conquis la Suisse ; mais le général en a conquis les habitans. Cette justice lui a été rendue par des hommes dont le témoignage ne peut être suspect puisqu'ils se trouvoient dans les rangs de ceux qu'il avoit à combattre.

Lorsque tous les cantons furent soumis, Brune quitta la Suisse pour aller prendre le commandement de l'armée d'Italie. Ce fut un jour de deuil pour ces contrées, chacun se rappelloit le bien qu'il avoit fait, le mal qu'il avoit empêché ; on ignoroit quelle seroit la conduite des agens envoyés par le gouvernement pour le remplacer : les acclamations publiques de tous les citoyens l'accompagnerent sur toute sa route, et chacun s'affligeoit de ne pouvoir posséder plus long temps ce guerrier pacificateur.

Il paroît, d'après les dernières nouvelles de France, que les agens Français qui ont succédés au général Brune, n'ont pu, malgré tous les soins qu'ils se sont donnés, empêcher que souvent on ne le regretta. Des conflits d'autorité ont amené des discussions, qu'il eut mieux valu ne voir jamais naître. Dans le corps législatif Helvétique, quelques membres se sont élevés, avec chaleur, contre des actes arbitraires dont ils avoient été ou les témoins, ou les victimes : On a répondu à leur dénonciation avec trop peu de ménagement, il falloit éclairer les esprits, et non les aigrir. Les mécontentements alloient toujours croissants, et faisoient craindre une explosion. Quelques hommes sages se sont occupés de la prévenir, ils se sont rendus à Paris, ils ont éclairé le gouvernement Français, et il ne leur a pas été difficile de faire entendre le langage de la raison, et d'en assurer le triomphe ; le directoire a rappellé ses agens Mengaud, Rapinat et Mangourit. Depuis cette époque tout est tranquille, sur tous les points de l'Helvétie. Deux membres du directoire ayant donné leur démission, le citoyen Ochs, l'un des auteurs de la régénération de son pays, et bien connu par sa haine pour les Oligargues a été nommé en remplacement, avec le colonel La Harpe, cousin du brave général de ce nom, mort si glorieusement à l'armée d'Italie.

Le général de division Reynier actuellement employé en Egypte, a été nommé ministre de la guerre.

L'observateur politique ne peut qu'applaudir à cette révolution, qui vient de changer la face des cantons Suisses. Le Français, ami de la gloire de son pays, ne peut rester insensible à ce grand événement, qui vient de remettre entre les mains du gouvernement une des principales clefs de l'Allemagne.

Habitans de l'Helvétie ! Puissiez-vous toujours rester unis à la France, dont les intérêts sont les vôtres. Placés par la nature sur le sol le plus beau, comblés de ses bienfaits, environnés des sites les plus rians, riches de vos vertus, de celles de vos ayeux, puissiez-vous, généreux descendans de Guillaume Tell, après avoir reconquis votre indépendance, ne pas vous exposer à la perdre de nouveau en prolongeant au milieu de vous les crises révolutionnaires ! Que votre nouvelle constitution soit votre point de ralliement, que toutes vos haines, v.

sentions soient déposées sur l'autel de la patrie, et soyez encore aujourd'hui nos modèles, comme vous le fûtes alors que vous nous délivrâtes du joug Autrichien.

ÉGYPTE.

ADMINISTRATION.

N. B. Nous croyons devoir publier dans ce n.° l'arrêté du général en chef, portant établissement du droit d'enregistrement. Dans le prochain, nous ferons connoître l'importance de cette mesure, sous ses rapports financiers et politiques, et nous démontrerons qu'elle tend, sous ce double aspect, à la prompte civilisation de l'Égypte.

ARRÊTÉ du général en chef, portant établissement du droit d'enregistrement.

Bonaparte, général en chef, ordonne :

ART I.er Il sera établi dans chaque chef-lieu de province de l'Égypte, un bureau d'enregistrement, où tous les titres de propriétés et les actes susceptibles d'être produits en justice, recevront une date authentique.

II. Il sera payé, pour chaque enregistrement, un droit proportionné à l'importance de l'acte, conformément au tarif annexé au présent.

III. Il ne sera reconnu de propriétés particulières, que celles dont les titres auront été enregistrés. Toutes les autres propriétés seront déclarées nationales.

IV. Tout propriétaire de biens-fonds et immeubles quelconques, est tenu de faire enregistrer les titres qui établissent sa propriété, dans le délai d'un mois, à compter de la date du présent, pour toutes les provinces de l'Égypte.

V. A défaut d'enregistrement, dans le délai fixé, les propriétaires payeront un double droit d'enregistrement un mois après l'expiration du délai, les propriétés non enregistrées appartiendront à la république.

VI. A compter de ce jour, tout acte de vente, mutation, d'échange, de cession ou de donation volontaire, passé sous seing-privé, ou par devant notaire, devra, sous peine de nullité, être porté à l'enregistrement dans les 10 jours de sa date.

VII. les actes ne prendront de date fixe que par l'enregistrement, tout acte non enregistré dans les dix jours de sa date, payera un double droit d'enregistrement, et n'acquerra d'action en justice qu'à compter du jour de l'enregistrement.

VIII. Les actes enregistrés en temps utile, auront action, à compter du jour où ils auront été passés.

IX. Les testamens devront être enregistrés, au plus tard, dans les trois mois après le décès du testateur.

X. Les actes de partage d'hérédité, et ceux d'exécution testamentaire, seront enregistrés dans les 10 jours de leur date.

XI. Les enregistremens seront fait sommairement sur un registre, qui sera coté et paraphé par les administrateurs de l'enregistrement, qui feront passer dans chaque province le nombre des registres nécessaires.

XII. Les préposés chargés de l'enregistrement ne pourront, sous aucun prétexte, pas même en cas de contravention, différer l'enregistrement des actes qui leur seront présentés.

XIII. Ils constateront l'enregistrement en écrivant au bas de chaque acte
Enregistré à | *le* | *registre* n.° | f.° | *reçu la somme de* | *et signeront.*

Signé BONAPARTE.

(*Dans le prochain n.°, nous donnerons le tarif.*)

CAIRE.

Le général en chef vient de nommer à la place d'Aga des Jannissaires, chargé de la Police de la ville du Caire, l'*Emir Mustapha, Aga, de la maison d'Aadur Ahman, Aga.* Cette nomination a fait grand plaisir aux habitans du Caire. La tranquilité de cette grande ville, reposant en partie au moins, sur cet Aga, il étoit important de faire choix d'un homme dont la fermeté et la probité fussent connues et sous ce rapport, l'opinion publique se réunit en faveur de l'Emir Mustapha.

On a beaucoup parlé de la peste, mais toujours avec exagération et sans les connoissances positives, necessaires pour asseoir une opinion juste sur cette maladie contagieuse.

Les médecins n'ont point encore déterminé, d'une manière précise et incontestable les causes et l'origine de la peste; ils n'ont point prononcé définitivement sur les lieux où elle prend naissance, et sur la possibilité ou non possibilité de son développement spontané : mais ce qui est beaucoup plus interressant pour nous que ces spéculations théoriques, c'est qu'ils sont d'accord sur plusieurs points pratiques très-essentiels. Ils conviennent tous d'un certain nombre de principes avoués par la plus saine physique, et qui doivent être la base des précautions à prendre pour prévenir cette maladie.

C'est à la police publique d'ordonner et déterminer ces moyens, et c'est pour les déployer avantageusement, que le génér[al] en chef a ordonné par un arrêté du . . . . la formation d'[une] administration sanitaire, chargée d'étab[lir] des Lazarets.

Pendant que l'autorité militaire, et [les] soins actifs de l'administration, concour[ront], avec les lumières des hommes de l'a[rt] à assurer tous les moyens préservatifs, nou[s] avons lieu de croire que les médecins acheveront de prévenir les craintes qu'enfantent les prestiges de l'imagination, en répandant des instructions simples et claires sur les phénomènes de la contagion, en développant les motifs qui ont dirigé les précautions prises pour la prévenir, et en indiquant enfin les méthodes curatives appuyées sur la raison et l'expérience.

AVIS DIVERS.

Au bout de la rue Vénitienne, maison du citoyen Wolmar, médecin, il y a une fabrique de sirop et liqueurs fines de toutes espèces; tafia, eau-de-vie et beaucoup d'autres marchandises à l'Européenne.

Le citoyen Marc Aurel, prévient les citoyens dont l'abonnement vient de finir, de vouloir bien le renouveller, attendu qu'il cessera de leur faire parvenir le courrier.

Le citoyen MARC AUREL, *previent ses concitoyens que le prix de son courrier est* de Six médins, *que l'abonnement de trente numéros sera* de Cent-cinquante. *Il ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du dehors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessous.*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur de l'Armée; au quartier des français.

COURRIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 13.

30 Vendemiaire VII^e. année de la République.

NOUVELLES ETRANGERES.

Russie.

Depuis quelque temps les nouvelles de France sont attendues ici avec impatience. L'empereur paroît très-inquiet. Ses dernières ordonnances sur les honneurs à lui rendre ainsi qu'à sa famille, ont excités beaucoup de murmures. L'impératrice s'est formé un cercle particulier et l'on a remarqué que plusieurs confidens de Catherine y étoient admis. Voudroit-elle marcher sur les traces de cette femme célèbre, pour parvenir au suprême pouvoir? On répand à Pétersbourg, le bruit que l'Isle de Maltho s'est donnée à la Russie.

TURQUIE.

Le grand visir a été déposé et remplacé par *Jusuf Pacha*.

Acbin Effendi a été fait muphti.

ÉGYPTE.

Salhé-bey, l'ancien émir Hadji est mort à Jérusalem. On assure qu'il a été empoisonné afin de pouvoir s'approprier ses trésors.

Les Mameloucks qui ont suivi Ibrahim bey desertent en foule. Ils vendent leurs chevaux et se retirent dans l'intérieur de la Syrie.

DAMIETTE.

Le général Andreossi, avec 12 petites barques armées et 60 bateaux chargés de troupes, est parti d'ici le 23, et est arrivé à Tinek, sur les ruines de Peluse, le rempart, la clef de l'ancienne Égypte (comme l'appelle Danville.

On a mis en construction plusieurs bateaux plats qui pourront porter des pièces de gros calibre, et ne tireront cependant que 18 pouces d'eau. Ce qui les metra à même de naviguer avec assurance sur tout le lac Menzalée.

ALEXANDRIE.

Toutes les citernes sont remplies depuis plusieurs jours. Comme on les avoit néttoyées avec plus de soin que les autres années, il y a de quoi pourvoir aux besoins de l'armée, et de tous les habitans du pays pendant 2 ans.

RAHMANIÉ.

Plus de 200 bateaux naviguent en ce moment sur le canal. Presque tout l'équipage

de campagne, et une grande partie des bagages de l'armée sont arrivés ici; et en partent tous les jours pour le Caire. Les Arabes ont employé tous les moyens pour intercepter les eaux du canal, mais graces aux soins et à l'activité du général de brigade Marmont, et de l'adjudant-général Brives, leurs efforts ont été inutiles. Ainsi se trouvent démenties les ridicules prédictions des Anglois, qui annonçoient aux Français qui venoient joindre l'armée, que bientôt ils y mourroient de faim et de soif.

On travaille avec la plus grande activité à Belbeis, à la citadelle du Caire, et sur les différens points de l'Isle de Raouda, à divers ouvrages de fortifications. La citadelle a déjà un degré de défense dont on ne l'auroit pas cru susceptible. Les fortifications de Gizeh sont achevées, il y a 20 pieces de canon en batterie. Les ouvrages pour défendre Alexandrie, l'entrée de Damiette et celle de Rosette sont très-avancés. L'activité que les Français mettent dans tous ces travaux a frappé d'étonnement les habitans du pays.

Nous avons dans notre avant dernier n°. annoncé la victoire remportée par la division Désaix. Elle est aujourd'hui confirmée officiellement.

Le 16 vendémiaire, à la pointe du jour, la division du général Désaix, qui, depuis le 12, avoit séjourné à Belnesé, se mit en marche et se trouva bientôt en présence de l'armée de Mourad bey, forte de 5 à 6 mille chevaux, la plus grande parties Arabes et d'un corps d'Infanterie qui gardoit les retranchemens de *Sediman*, où il y avoit 4 pièces de canons.

L'armée ennemie, malgré le courage que les Mameloucks ont déployé, a été mise en déroute, et n'a pu résister au terrible pas de charge et à la redoutable Bayonnette des républicains, les canons, les bagages ont été enlevés. Trois beys ont été tués, et deux blessés, 400 hommes d'élite sont restés sur le champ-de-bataille.

Notre perte se monte à 35 hommes tués et 90 blessés. On a fait sur les Mamelouc[ks] un butin considérable.

Prospectus d'une maison de réunion au Caire.

Les Français qui sont en ce moment a[u] Caire, sentant le besoin d'avoir un lieu d[e] reunion où ils puissent se procurer quelques délassemens pendant les longues soirées [de] l'hyver; le citoyen Dargéavel a conçu projet d'un établissement particulier où put leur offrir tous les agrémens de société, en conséquence, après en av[oir] obtenu l'agrément du Général en chef; a fait choix d'une maison et d'un vas[te] jardin situés près la place Esbéquier.

Le jardin est le plus grand et le plu[s] beau du Caire. Il est couvert d'orangers de citronniers et autres arbres odoriférans. Au moyen de plusieurs puits à roue d[éjà] existants, il y aura de l'eau courante da[ns] toutes les parties.

On trouvera dans la maison tous les amu[se]semens, toutes les commodités que l'o[n] pourra désirer et que les localités permet[tront] de procurer. Il y aura un cabinet d[e] littérature, ou seront réunis des livres d[e] choix.

Le jardin sera disposé à la Française, de grandes allées seront tracées pour la promenade, des salles de verdures seront ménagées avec art pour y placer des balançoires des jeux de tonneau etc. La nuit il ser[a] agréablement illuminé.

Enfin, on réunira dans ce lieu tout c[e] qui pourra contribuer aux plaisirs de la société qui le fréquentera. Si Paris à un Tivoli, un Elizée et tant d'autres jardins délicieux, il faut que le Caire ait aussi un lieu d'agrément, dont le nom soit moins pompeux, mais où l'on puisse s'amuser. D'ailleurs ce sera, peut-être un moyen d'attirer dan[s] nos sociétés les habitans du pays et leur[s] femmes et de leur faire insensiblement

prendre les habitudes, les goûts et les modes françaises.

Déjà les ouvriers sont occupés à tout préparer, et l'ouverture de la maison et du jardin, se fera le 15 brumaire par une fête publique dont le programme sera imprimé.

On trouvera dans la maison toutes sortes de rafraîchissemens, ainsi qu'un restaurateur qui entreprendra tous les repas qu'on voudra faire. l'Entrepreneur veillera à ce que la qualité et le prix des comestibles soient convenables.

CONDITIONS et prix de la souscription.

Les dépenses premières de cet établissement étant considérables le prix de la souscription pour le 1.er mois sera un peu plus élevé que pour ceux qui suivront.

La réunion aura lieu tous les jours depuis heures du soir, jusqu'à 10.

Les abonnés auront seuls droit d'entrée en représentant la carte qui leur aura été délivrée, la maison et le jardin seront également à leur disposition pendant toute la journée.

L'entrepreneur se réserve de donner trois fêtes publiques par mois. Les abonnemens seront suspendus pour ces trois jours.

Le prix pour le 1.er mois commençant au 15 brumaire, et finissant au 15 frimaire, sera de 30 livres, le prix des autres mois sera fixé d'après l'apperçu des dépenses qu'entrainera l'etablissement; mais il ne pourra être qu'inférieur à celui du 1er. mois.

Ceux qui voudront souscrire pour un trimestre en auront la faculté. Le prix des deux derniers mois sera de 25 livres chaque, dans le cas ou le souscripteur quitteroit le Caire, le prix de la souscription, non compris le mois courant, lui sera restitué. Les personnes qui désireront s'abonner voudront bien s'adresser au citoyen Dargeave, logé maison Marzouck-bey, quartier Abdin, et au citoyen Junot, payeur du quartier-général, place Esbequior.

ADMINISTRATION.

Quelques dispositions, nouvelles relatives au droit à percevoir sur les propriétés de l'Egypte, viennent d'être arrêtés par le Général en chef. Elles tendent à en activer la rentrée et elles lèvent toutes les difficultés. Comme cette arrêté intéresse d'une manière particulières les habitans du Caire, d'Alexandrie et de Rosette, nous allons le rapporter en entier.

AU CAIRE le 25 vendémiaire.

BONAPARTE, général en chef, voulant déterminer le mode d'exécution de l'article quatre de l'arrêté du 29 fructidor dernier, en ce qui concerne l'enregistrement des maisons, ordonne :

ART. 1e. Le droit d'enregistrement des maisons, Oquelles, Bains, Boutiques, Caffés, Moulins, au Caire, à Boulac, au vieux Caire, est fixé ainsi qu'il suit.

CLASSES.

	1e.	2e.	3.e	4.e
	TALARIS.			
1.° Oquelles	18	9	4	»
2.° Bains	15	10	5	»
3.° Moulins à huiles	8	4	1	»
4.° *Idem.* De Sezane	3	1	»	»
5.° *Idem.* A grains	2	1	»	»
6.° Places et cours	2	1		»
7°. Boutiques	2	1	$\frac{1}{2}$	»
8.° Caffes	2	1	»	»
9°. Fours à chaux et à plâtre	2	1	»	»
10°. Maisons et appartemens	8	4	2	$\frac{1}{3}$

II. Ce droit sera payé par moitié, en deux termes, le 1.o dans le courant de brumaire et le second dans le courant de messidor prochain.

III. L'administrateur des finances nommera six architectes du pays, dont quatre pour le Caire, un pour Boulac et un pour le vieux Caire, qui seront chargés de classer les maisons d'après leur valeur et conformément à la division établie dans l'article précédent

IV. Ils parcoureront à cet effet toutes les rues escortés de deux soldats Français et de deux soldats Turcs, et d'après l'inspection de l'extérieur de chaque maison, ou autre édifice, ils les marqueront du n.° de la classe dans laquelle ils jugeront qu'ils doivent être rangés.

V. Les architectes devront avoir terminé leurs opérations, dans les huit jours de leurs nominations.

VI. Le recouvrement du droit d'enregistrement sera fait par des écrivains cophtes; entre lesquels seront partagés les divers quartiers du Caire, chacun deux se fera accompagner du chef de la rue, et il sera escorté de deux soldats Turcs, et de deux soldats Français.

VII. Les écrivains cophtes, commenceront leur perception, en même temps que les architectes commenceront leur visite.

VIII. Ils remettrent à chaque propriétaire une quittance imprimée de la somme qu'il aura perçue, et qui servira en même temps de titre de propriété, ils devront garder un double de cette quittance après l'avoir rempli des noms du propriétaire de la nature de la propriété, du numéro qu'elle portera, de la rue et du quartier où elle sera située et de la somme payée.

La suite au prochain n.° 11

AVIS DIVERS.

Le citoyen Boulangier, garde magasin des vivres, au Caire, prévient ses concitoyens qu'il a perdu dans la matinée du 27, quatre billets pliés les uns dans les autres l'un de 30000 parats, et les trois autres de 1500, à 30 jours de vu sur la monnoie: il prie les citoyens entre les mains desquels lesdits billets ont tombés, de vouloir bien les remettres au magasin de vivres-pain, au Caire. Ils sont écrits moitié en Arabe et moitié Français.

—Le citoyen Baudeuf prévient les citoyens que le tirage de la montre qui devoit se faire le 29 vendémiaire, à été renvoyé au 10 Brumaire, vu qu'il reste encore beaucoup de billets à prendre.

---- Le second n.° de la décade Égyptienne paroîtra aujourd'hui 30, l'abonnement pour douze n.°s, est de dix livres argent de France, le bureau est à l'adresse ci-dessous.

Le citoyen MARC AUREL, *previent ses concitoyens que le prix de son courrier est de* Six médins, *que l'abonnement de trente numéros sera de* Cent-cinquante. *Il ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du déhors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessous.*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur de l'Armée; au quartier des français

COURRIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 14.

10 Brumaire VII^e. année de la République.

ADMINISTRATION.

Suite de l'arrêté du Général en chef.

IX. L'administration de l'enregistrement sera imprimer un nombre de quittances suffisantes d'après le modele qui lui sera envoyé par l'administration-général des finances, elle les signera et en remettra à chaque écrivain la quantité qui lui sera nécessaire, d'après l'arrondissement dont il sera chargé.

X. Chaque jour les percepteurs devront verser dans la caisse de l'enregistrement, les sommes qu'ils auront recouvrées et en retireront un reçu, il leur est défendu de retenir aucune somme par devers eux.

XI. Ils remettront aussi tous les jours à l'administration les doubles des quittances qu'ils auront délivrees.

XII. L'administration fera successivement enregistrer toutes les quittances sur un registre ouvert exprès.

XIII. S'il est porté des plaintes pour cause de sur-taxe, l'administration de l'enregistrement enverra les architectes vérifier si elles sont fondées; dans ce cas ils examineront l'intérieur des maisons et d'après leur rapport, l'administrateur statuera.

XIV. Elle en agira de même dans le cas où on lui denonçeroit des maisons ou édifices qui n'auroient pas été assez imposés.

XV. Les écrivains Cophtes devront avoir terminé le recouvrement dans deux mois, à dater du jour où ils l'auront commencé.

XVI. Les maisons et fondations affectés aux mosqués et aux œuvres pies, sont assujeties comme les autres aux dispositions du présent arrêté, les mosqués seules en sont exemptes.

XVII. Le droit d'enregistrement établi par l'article premier, sera perçu dans les villes d'Alexandrie, Rosette, Foua et Damiette, mais la quotité en est réduite à moitié pour ces villes, en conséquence tout autre contribution cessera d'avoir son effet, et ce qui auroit été perçu de ses contributions, sera déduit dans le payement du présent droit d'enregistrement.

XVIII. Le présent arrêté servira de règle pour en déterminer la proportion et en faire le recouvrement.

Signé, Bonaparte.

NOUVELLES.

Traduction d'une circulaire adressée par les gens de loi de la ville du Caire, aux habitans des provinces.

Nous supplions le tout-puissant de vous préserver de la sédition et du désordre cache ou publie, et de nous éloigner de ceux qui cherchent à faire le mal sur la terre.

Savoir faisons, aux habitans de la province

de qu'il est arrivé quelque désordre dans la ville du Caire, de la part de la vile populace et des méchans qui se sont mêlés avec elle. Ils ont mis la désunion entre les troupes Françaises, et les sujets, et cela a occasionné la mort de beaucoup de Musulmans et le pillage de quelques maisons. Mais la main bienfaisante et invisible de Dieu est venue bientôt appaiser la sédition, et par notre intercession auprès du Général en chef, Bonaparte, les malheurs qui devoient suivre la révolte ont été arrêtés; il a empêché les troupes de brûler la ville et de la piller, car il est plein de sagesse, bienfaisant et miséricordieux envers les Musulmans, il est le protecteur particulier des pauvres, et sans lui tous les habitans du Caire n'existeroient plus.

Gardez-vous bien donc d'exciter le désordre afin que vous jouissiez dans vos foyers de la tranquillité et de la sécurité. N'écoutez point les conseils des méchans et les propos des séditieux; ne soyez point du nombre de ces insensés malheureux, qui ne savent point prévoir les conséquences; rappellez vous que Dieu donne l'empire à qui il veut, et ordonne ce qu'il lui plait. Tous ceux qui ont été les auteurs du désordre ont péri, et cette terre en a été heureusement délivrée.

Nous vous conjurons donc de prendre garde de vous jetter dans le précipice, occupez vous des moyens de gagner votre vie et des devoirs qui vous sont imposés par votre religion. Cette sainte religion nous oblige à vous donner ces conseils; salut :

Au Caire, le 14 de la lune de Gemai-el-Ewel, 1213 de l'Hégire, répondant au 2 brumaire, l'an 7.

Noms des Cheikhs. *El Seyd Khalil-el-Bekri*, *Naquib-el-Eschcat*; *Abd-Ullah-Chereavi*, cheik de la Mosquée; *De Giami Ezhav*, président du divan du Caire; *Mustapha Savvi*; *Muhammed-el-Muhdi*; *Soleymen el-Facumi*; *Seyd Mustapha Damen Houri*; *Mousso el-Sirsi*; *Muhammed-el-Emir*; *Ahmed-el-Arichi*; *Ibrahim-el-Ginneyhi*; *Cheikh Abou-el-Chakim Cheikh-el-Sadat.*

Du Caire le 8 brumaire.

La tranquillité est parfaitement rétablie au Caire. Un grand nombre d'individus pris les armes à la main ont été fusillés. On assure qu'une vaingtaine des principaux chefs sont arrêtés.

On travaille avec une grande activité deux forts, l'un appelé le fort Dupuy, l'autre le fort Sulkowsky. Le premier de ces forts est situé à l'endroit d'où le général Dommartin a bombardé la ville avec ses obusiers. Ces deux positions ont le double avantage de contenir la ville et de la défendre contre les incursions des Arabes.

On assure que les chefs des Arabes des tribus de *Beh-Zoitat*, qui n'ont pas encore été soumis demandent à faire la paix. Ils désirent avoir la permission de s'établir sur le territoire de l'Egypte.

Un homme arrivé ce matin de Gaza d'où il est parti il y a 9 jours, donne la nouvelle que tout est extrêmement tranquille en Syrie, qu'il n'y est arrivé aucunes troupes du dehors, qu'il ne reste plus à Ibrahim bey qu'une centaine de Mamelouks et qu'il est fort embarrassé pour les nourir, encore la plupart ont-ils vendu tout ce qu'ils avoient. On assure que Dgezzar pacha qui est toujours à Acre a envoyé des agens secrets auprès du Général en chef pour entamer une négociation.

Omm-Farrege, le 29 vendémiaire an 7

EXTRAIT d'une lettre du général de brigade Andreossi, au Général en chef Bonaparte.

La position de Peluse et celle de la branche Pélusiaque, sont déterminées.

Les ruines de Peluse se trouvent sur une plaine rase et stérile à 1500 toises de la mer et à la même distance des dunes; elles sont beaucoup plus éloignées du lac. Cette plaine paroît inondée par les eaux de la mer une partie de l'année.

La bouche Pélusiaque est entièrement emblée; c'est maintenant un long canal fange qu'on est obligé de passer pour rendre de la bouche d'Omm-Farrege à eluse.

Les ruines de Farama sont plus loin vers la mer. Au delà de Farama on trouve golfe au bord du quel Pompée fut assiné. On voit sur les ruines de Peluse, belles colonnes de granit qu'on pourroit élever pour faire un monument à la mémoire de ce grand homme. Farama et Pelusse, les endroits jadis si florissans, sont maintenant une solitude affreuse d'où l'œil n'aperçoit qu'une croute saline, des décombres, de la boüe, des sables et quelques plantes marines.

Signé ANDREOSSI.

La chaloupe canonnière la petite *Cisalpine* qui ne tire que trois pieds d'eau et qui porte une pièce de 12, 2 de 3 et 4 pierrier, est entrée dans le lac Menzalé avec le *Canger*, la *Coreyre* et *l'Albame*, la *Marseillaise* et la *Nicarde*, et les canots la *Seine* et le *Rhône*, tous armés de petites pièces de canon. Les demi djermes la *Padouane*, et la *Veronnaise*, armées de pièces de 8, les *Cangere*, la *Parisienne*, la *Lyonnaise* et la *Bordelaise*, sont parties de Boulac pour s'y rendre.

ALEXANDRIE.

Le 28 vendémiaire les croiseurs ennemi ont été renforcés de quelques bâtimens.

Le canal de *Rahmanié*, qui a été navigable pendant plus d'un mois a porté l'abondance dans Alexandrie. Le commerce y a fait entrer 30000 quintaux de blé et l'ordonnateur Suey en a fait entrer au moins autant dans les magasins de l'armée.

Le 1er. brumaire le canal a cessé d'être navigable. Le général Marmont a fait faire des coupures pour l'arrosement des terres qui auront encore le temps d'en recevoir ce qui leur est nécessaire.

Le général Lanusse est parti de Menouf dans la nuit du 29 vendémiaire, avec un détachement de 130 hommes de la 25e. demi-brigade, il est venu cerner le village de Thafr-Cair où se trouvoit *Abouchair*, fermier de Mourad bey; après avoir surpris deux de ses avants postes. La maison d'*Abouchair* étoit une petite forteresse garnie de quelques pièces de canon et d'une trentaine de fusils de rampart. *Abouchair* déjà à cheval avec plusieurs des siens fait répondre par une fusillade aux proposition que lui fait faire le général Lanusse. Celui-ci fait escalader les murailles du Château. *Abcuchair* veut fuir et à la faveur d'une fusillade très-vive il veut passer le canal qui baigne le pied des murs de sa maison. C'est en sortant de ce canal qu'il a été tué. Cette mort ramene la tranquilité dans le Delta dont il étoit le tyran.

On a trouvé chez lui 3 pièces de canons, 40 fusils de rampart ou tromblons en très-bon état, 35 très-beaux chevaux tout harnachés et 12000 livres en espèces, enterrés.

On a aussi trouvé quelques habits de volontaire et des boutons d'État-major.

Aucun Français n'a été blessé.

Au Caire, le 6 brumaire an 7.

BONAPARTE *Général en chef, au Directoire Exécutif.*

Le 30 vendémiaire à la pointe du jour il se manifesta quelques rassemblemens dans la ville du Caire.

A 7 heures du matin, une populace nombreuse s'assembla à la porte du Cadi, Ibrahim Ehctem Effendi, homme respectable par son caractère et ses mœurs. Une députation de vingt personnes des plus marquantes se rendit chez lui et l'obligea à monter à cheval, pour tous ensemble se rendre chez moi. On partoit, lorsqu'un

homme de bon sens observa au Cadi, que le rassemblement étoit trop nombreux et trop mal composé pour des hommes qui ne vouloient que présenter une pétition. Il fut frappé de l'observation, descendit de cheval et rentra chez lui. La populace inécontente tomba sur lui et sur ses gens, à coups de pierres et de bâtons et ne manqua pas cette occasion pour piller sa maison.

Le général Dupuy commandant la place arriva sur ces entrefaites : toute les rues étoient obstruées.

Un chef de bataillon Turc, attaché à la police, qui venoit 200 pas derrière, voyant le tumulte et l'impossibilité de le faire cesser par la douceur, tira un coup de tromblon. La populace devint furieuse le général Dupuy la chargea avec son escorte, culbuta tout ce qui étoit devant lui, s'ouvrit un passage. Il reçut sous l'aisselle un coup de lance qui lui coupa l'artère. Il ne vécut que huit minutes.

Le général Bon prit le commandement. Les coups de canon d'allarme furent tirés, la fusillade s'engagea dans toutes les rues; la populace se mit à piller les maisons des riches. Sur le soir toute la ville se trouva à-peu-près tranquille, hormis le quartier de la grande mosquée, où se tenoit le conseil des révoltés qui en avoient barricadé les avenues.

A minuit, le général Dommartin se rendit avec 4 bouches à feu sur une hauteur entre la citadelle et La coubée, qui domine à 150 toises de la grande mosquée Les Arabes et les paysans marchoient pour secourir les révoltés. Le général Lannes fit attaquer par le général Vaux, 4 à 5 mille paysans qui se sauvèrent plus vite qu'il n'auroit vo[...] Beaucoup se noyèrent dans l'innondatio[...]

A huit heures du matin, j'envoyai [...] général Dumas avec de la cavalerie ba[...] la plaine. Il chassa les Arabes au delà [...] La coubée.

A deux heures après midi tout étoit tranquille hors des murs de la ville. Le Diva[...] les principaux Cheikhs, les docteurs de l[...] loi s'étant présentés aux barricades d[...] quartier de la grande Mosquée, les révolté[...] leur en refusèrent l'entrée; on les accueilli[...] à coups de fusils. Je leur fis répondre [...] quatre heures par les batteries de mortier[...] de la citadelle et les batteries d'obusiers du général Dommartin. En moins de vingt minutes de bombardement, les barricades furent levées, le quartier évacué, la mosquée entre les mains de nos troupes et la tranquilité fut parfaitement rétablie.

On évalue la perte des révoltés de 2000 à 2500 hommes, la nôtre se monte à [...]6 hommes tués en combattant, un convoi de 21 malades revenant de l'armée, égorgé dans une rue et à 20 hommes de differens corps et de différens états.

L'armée sent vivement la perte du général Dupuy que les hasards de la guerre avoient respecté dans cent occasions.

Mon aide-de-camp Sulkowsky allant à la pointe du jour, le premier brumaire, reconnoitre les mouvemens qui se manifestoient hors la ville, à été à son retour attaqué par toute la populace d'un faubourg; son cheval ayant glissé, il a été assommé. Les blessures qu'il avoit reçues au combat de Salehieh n'étoient pas encore cicatrisées. C'étoit un officier des plus grandes espérances.

Le citoyen ***Marc AUREL***, *previent ses concitoyens que le prix de son courrier est de Six médins, que l'abonnement de trente numéros sera de Cent-cinquante. Il ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du dehors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessous.*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur de l'Armée; au quartier des français

COURRIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 15.

20 BRUMAIRE VII^e. ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

ADMINISTRATION.

TARIF du droit d'enregistrement.

ART. I^er. Sont sujets à un droit d'enre-strement de deux pour cent ;

1°. tous les titres de propriétés particu-ieres actuellement existantes y compris les iens affectés aux Mosquées et aux œuvres pies.

2°. Les ventes, cessions, donnations, dé-missions et transmissions de propriétés, de biens immeubles.

3°. Les actes, contrats et transmissions entre co-propriétaires pour partage, lici-tation, et transport de biens immeubles, le droit sera perçu sur le prix de la portion seulement qui sera transportée au cession-naire.

4°. Les actes portant constitution de rentes perpétuelles ou viagères.

5°. Les actes et procès-verbaux de ven-tes, cessions, et adjudications de biens meubles et de tous objets mobiliers, soit que les ventes ayent lieu à l'amiable, ou aux enchères publiques, soit qu'elles ayent lieu par autorité de justice.

6°. Les échanges de biens immeubles. Le droit ne se perçevra, que pour l'un des objets d'échange, et sera supporté par moitié par les parties contractantes.

7°. Les ventes d'usufruit, et les baux à vie. Le capital de ce dernier objet sera dé-terminé par dix fois la valeur de la redevance.

8°. Les baux à ferme ou à loyer pour une année et au-dessus ; les sous-baux et subrogations, cessions, et rétrocessions des-dits biens. Le droit sera perçu sur le capital résultant de l'accumulation des années pour lesquelles les baux sont passés.

9°. Les contrats de mariage et les actes portant donnation entre mari et femme.

10°. Les billets, promesses, obligations et tout acte portant créance quelconque.

11°. Les contrats d'assurance en raison de la prime.

ART. II. Seront sujets à un droit de cinq pour cent.

1°. Les donnations entre vifs, les muta-tions de propriétés, de biens meubles et immeubles opérées par succession, testaments et dons mutuels.

2°. Les baux de loyer de maisons sur le prix du bail pour le nombre des années qui y seront stipulées.

ART. III. Seront sujets a un droit fixe de 40 médins ; 1°. Les procurations ; 2°. Les passeports ; 3°. Les certificats de vie ; 4°. Les légalisations ; 5°. Les certificats, attestations, oppositions, protestations, désistements, ré-siliements de marchés, et de toute espèce de convention et de tous les actes de noto-riété publique.

6°. Les expéditions de jugements et autres actes judiciaires.

ART. IV. Seront sujets à un droit fixe de 90 médins.

1°. Les actes refaits pour cause de nullité.

lorsqu'il n'y aura pas de changements faits au fonds.

2° Les actes portant nomination de tuteurs et curateurs de biens, Commissaires, directeurs de séquestre, pour liquidation de successions, de partage, et union de créanciers.

3°. Les actes de saisie.

4°. Les transactions en matières criminelles pour excès, injures, et mauvais traitements, lorsqu'elles ne contiendront aucune stipulation de dommages, intérêts au dépens liquidés qui donnent lieu a des droits proportionnels plus considérables.

ART. V. Seront sujets à un droit fixe de 150 médins.

1°. Les procès-verbaux d'adjudication de droits appartenants au fisc.

2°. Les actes de divorce.

3°. Tous les actes sous-seing-privé auxquels on voudra donner une date authentique.

ART. VI. Seront sujets à un droit fixe de 300 médins.

Tous les actes de société de commerce.

ART. VII. Seront sujets à un droit fixe d'enregistrement de 600 médins.

Les testaments sans préjudice des droits proportionnels, qui devront être payés en raison des dispositions mobiliaires et immobiliaires qui y seront stipulées conformé- à l'article premier du tarif.

Signé, BONAPARTE.

Certifié conforme par nous administrateurs du droit d'enregistrement et des domaines nationaux.

Signé, MAGALLON, PAGLIANO, TALLIEN, MALLATY, MUSTAPHA EFFENDI.

CAIRE.

Extrait de l'ordre du jour, du 14 brumaire an 7. de la république.

Plusieurs Cheikhs Elbeled et Cheikhs d'Arabes, ont remis au Général en chef différens originaux de Firmans de *Gezar*, Pacha de Syrie, d'*Ibraym-Bey* et même de *la Porte. Tous ces Firmans sont faux.* Ils ont été fabriqués par les gens d'*Ibrahim-Bey* afin de soulever le peuple. Il y a de ces Firmans qui ont une date de deux mois dans lesquels on annonce que l'armée Ottomane marche contre nous; dans d'autres, on assure que l'escadre Anglaise est déjà maîtresse d'Alexandrie. C'est avec le secours de ces impostures que l'on a perdu *Hassan Toubar*, et que l'on est parvenu à faire soulever différens villages, qui tous ont été sévèrement punis. Les hommes les moins experts doivent facilement s'apperçevoir de la fausseté de ces Firmans. La Porte écrit toujours en Turc, et ces Firmans sont en Arabe: ils sont toujours signés de quatre personnes; ceux-ci ne le sont que de deux; enfin plusieurs formalités essentielles manquent parce que ceux qui les ont dirigés étaient des ignorans.

Bien loin de publier des Firmans contre nous, la Porte a désavoué la conduite du Pacha du Caire qui a quitté cette ville loin de notre arrivée, et qui depuis ce temps était resté *Gaza*. Il a été destitué et Ibn-Adm-Abd-Ullh, ci-devant Pacha de Damas, a été nommé Pacha d'Égypte.

Le général en chef désire que les commandans des provinces éclairent par une proclamation les peuples des différentes communes, et engagent les Cheikhs Elbeled à faire arrêter et à envoyer au chef-lieu de la province, les porteurs de ces faux Firmans.

Signé, BONAPARTE.

Le Général en chef, vu l'intercession du Divan du Caire, en faveur des habitans du village de *Ralmé* sur le Nil, qui ont fui ce village lorsqu'il a été puni, pour avoir tiré sur une barque Française, pardonne auxdits habitans, lesquels ont une sauve-garde pour rentrer dans leurs foyers et reprendre la culture de leurs terres; il sera en conséquence assuré protection au village de *Ralmé*, tant qu'il se conduira bien envers l'armée Française.

Caire, le 14 brumaire an 7.

Aujourd'hui, à 9 heures du matin, les Cheiks Ismael-el-Bezaoi; Jussuf-el-Moussilibi;

Abdul Tehab-el-Chebraoi, Soliman-el-Giusaki; El Seyd abd-el-Kesim; Achmet-el-Chercavi. Ont eu la tête tranchée sur la place de la citadelle. Ils étoient convaincus d'être auteurs de la révolte qui a eu lieu au Caire le 30 de vendémiaire et le 1er brumaire.

La plupart de ces Cheiks se sont engagés dans la révolte par haine pour ceux de leurs confrères que le général en chef a promus aux emplois public.

Abyme tout plutôt, c'est l'esprit de l'église.
DESPRÉAUX.

Du 15 brumaire au 7.

Une Djerme venant de Rosette au Caire, et portant sept hommes de la 22e. demi-brigade a été attaquée par huit bateaux remplis de fellahs du village de Niklé et d'Arabes. La résistance des sept Français a duré autant que leurs munitions, lorsqu'ils les eurent épuisées, et après avoir perdu un des leurs, ils se retirèrent sur la rive droite du fleuve auprès du village d'*El-Gouddabi*; les habitans ayant à leur tête le *Chek Asabella* les accueillirent et leur donnèrent l'hospitalité. Les Fellachs de Niklé et les Arabes leurs associés offrirent cent piastres pour se faire livrer les six Français; cette offre fut rejettée, les menaces succédèrent : les habitants d'El-Gouddabbi y répondirent en prenant leurs armes et en se montrant décidés à combattre plutôt que de se rendre coupables de la trahison honteuse qu'on leur proposoit. Lorsque le calme à été rétabli, le Cheik Asabellà a fait préparer une djerme, et a conduit lui-même nos six concitoyens à Rahmanié. Le général en chef a ordonné que le Chek Asabella se rendroit au Caire pour être revêtu d'une pelisse.

Le village Delgatta, situé à six lieues du Caire sur la rive gauche de Balbi, la brache Bolbitine, (braucho de Rosette avoit attaqué les Français et pillé une Djerme le général Lasne s'y est transporté, le 13 du courant, avec une colomne de 400 hommes et a brulé le village. Les habitants effroyant le châtiment avoient pris la fuite.

De Fostat. (Vieux Caire), le 14 brumaire.

Le général en chef a passé la revue de la division du général Lasne, la 13e. demi-brigade de ligne et la 22e. légère ont exécuté diverses manœuvres avec la plus grande précision. Le général en chef a été très-satisfait de la tenue et de l'instruction de ces corps.

Alexandrie, le 8 brumaire.

Depuis les premiers jours du mois, la croisière Anglaise avoit été renforcée de quelque bâtimens légers. Le 3 brumaire à 2 heures après midi 18 ou 20 chaloupes, soutenues par quelques avisos, se présentèrent devant le fort d'Aboukir; il s'engagea de part et d'autre une canonnade qui se termina avec le jour.

Le 4, à la même heure, l'ennemi recommença la même manœuvre. Il perdit une chaloupe qui fut coulée bas.

Le 5, à 10 heures du matin, 150 Arabes moitié à pied, moitié à cheval, se présentèrent derrière Aboukir, et placèrent sur une monticule de sable un turban rouge, signal dont ils paroissoient convenus avec les Anglais; mais un détachement de la 4e. ayant marché sur eux, ils se dispersèrent après avoir eu 7 hommes de tués.

Le 6, à 9 heures du matin, le nombre de chaloupes ennemies fut porté jusqu'à 30, la canonnade s'engagea, et une heure après ils s'approchèrent si près que la fusillade devint très-vive. Ils n'osèrent pas arriver jusqu'à terre, Ils filèrent sur la droite et débarquèrent une 60e d'hommes sur la digue. Quelques soldats qui étoient cachés derrière marchèrent à eux battant le charge; les Anglais se rembarquèrent avec précipitation, beaucoup furent tués. La flottille ayant eu encore plusieurs chaloupes coulées bas, prit le large à 2 heures après midi.

Le 7, à 3 heures après midi, la même flottille, considérablement diminuée, s'approchat de nouveau du fort et de la plage. Elle fut reçue comme les jours précédents.

Les 9 et 10, les Anglois étoient mouillés à 4 lieues au large d'aboukir, occupés à se radouber. Ces différentes chaloupes portaient 7 à 8oc hommes, c'étoient des habits rouges.

Le citoyen Martinet commandant la légion Nautique, s'est comporté avec beaucoup de distinction.

Le 25 de gemadi-ul-eovel, le 13 brumaire.

Hassan Chorbagi, commandant dans la province d'Atfyé, au Général en chef.

Votre derniere lettre me prescrit de vous donner toutes les nouvelles de la province, et des informations sur les chameaux qu'on a vu passer à *Tebin* et autre pays. Quant à ces chameaux, la chose est sure et je vais vous en dire la raison. Il y a ici, non loin de nous sur une montagne voisine du village *Sib El-Bayat*, une tribu Arabe, qu'on nomme les *Megazes*. Ils ont coutume d'aller sur les terres de Syrie, et ils font des captures sur les arabes de cette contré. Ensuite ils s'en retournent chez eux, et y apportent leurs effets, chameaux, caffé, étoffes etc.; et c'est de cette manière qu'ils vivent depuis environ quatre ans. Ils vont piller et puis ils reviennent. De sorte que ceux qui ont été dévalisés, ne savent plus où les poursuivre. Depuis environ trente jours ils ont fait une incursion sur les terres de la Syrie et ils sont revenus à leur campement. Mais les arabes de la Syrie ont su cette fois-ci le lieu de leur retraite. Ils se sont réunis au nombre de 3 mille bedouins et ils sont venus les chercher; ils sont descendus à *Tebin* pour y prendre de l'eau qu'ils ont chargée sur leurs chameaux, et après quoi ils ont pris le chemin de la montagne pour aller à la poursuite des *Megazes*, leurs ennemis. Ceux-ci en ont eu l'avis, et ils ont quitté ces environs en remontant vers la haute Égypte. Les arabes de Syrie ont aussi pris la route de la montagne à leur poursuite. Et nous avons su aujourd'hui même qu'ils étoient arrivés au village dit *Agaza*, qui est visavis du village dit *Beba* et *Beni Sueif*. Ils ont rencontré une partie de la tribu des *Megazès* et ils l'ont pillée. Le dessin des arabes de Damas est de venir de ce côté pour y chercher ce qui peut appartenir aux *Megazès*, et les villages dont ils peuvent s'approcher, ils les attaquent. Lorsque nous avons appris cela, nous avons fait sortir tous les habitans et nous nous sommes mis à leur tête. S'ils s'avisent de s'approcher d'ici nous les combattrons.

Quant à ce qui regarde les Mamelouks, il y a trois jours qu'il a passé trois *Kiachefs* par le chemin de la montagne et ils s'avancent vers la Syrie. Ce n'est qu'aujourd'hui seulement que je l'ai su par certaines personnes, auxquelles j'ai fait quelque petit présent et donné quelque argent. Je les avoient engagés à me donner avis de tout ce qu'ils apprendroient de nouveau, et ils n'y ont pas manqué; mais vous connoissez l'esprit des villageois d'Égypte, ils ne savent pas donner des nouvelles détaillées. Pour Mourad bey, il s'est établi au village dit *Decheché*, et dans le moment on m'apprend qu'il avoit passé outre de *Behenessa* en remontant. *Tanari* lui a envoyé des subsistances.

Quant à l'état de cette province, les habitants étoient très-obéissants aux commendants. Mais lorsqu'ils ont appris la sédition du Caire, ils se sont tout-a-coup éloignés, dans le temps que la nouvelle est arrivée ici, une partie de ma compagnie, (a) étoit dans le village d'*Enken el Vadi*. Et aussitôt qu'elle en a été informée, elle a pris le parti de revenir auprès de moi à *Atfyé*; chemin-faisant, elle a été rencontré par des arabes, qui lui ont enlevé tout ce qu'elle avoit, celà s'est passé un peu au-dessous de *Kefr-el Vakrissin*, près du village dit *Al Cebat*. Les habitans d'*Alcobet* sont allés trouver ces arabes et ils ont obtenu la restitution de tout ce qui avoit été pris à la troupe, à l'exception d'une vingtaine de pataques. Mais s'il plait à Dieu, lorsque les circonstances le permettront, je tâcherai de venger cette insulte. Car maintenant on est occupé à semer le trefle; et il faut leur laisser faire tranquillement ce travail utile. Les gens du pays m'ont beaucoup engagé à ne pas vous faire part de cet événement dans la crainte d'en être puni. Mais il est de mon devoir de vous instruire de tout ce qui se passe ici.

Dieu vous conserve.

(a). *Elle est composée de gens du pays.*

COURRIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 16.

24 Brumaire VII^e. année de la République.

Extrait d'une lettre de Salekieh, (frontière de Syrie). *Du* 11 *Brumaire.*

Les travaux entrepris pour fortifier Saléhich continuent avec activité et avancent beaucoup: plusieurs pièces de canon sont déjà en batterie dans les redoutes, le magasin à poudre est achevé et rempli de munitions, la place est dès aujourd'hui en état de résister à tous les Arabes.

Le capitaine du génie, Géoffroy, qui dirigo nos travaux, à fait il y à quelques jours, une marche dans le désert, dont l'objet étoit de reconnoître la route de *Tinek*, il étoit accompagné de deux compagnies de grenadiers, Ils furent égarés par leurs guides et firent 9 lieues sans trouver de l'eau, ils en furent privés depuis 4 heures du matin jusqu'au lendemain à la même heure; désespérant d'en rencontrer, ils revinrent sur leurs pas horriblement harrassés et malades de fatigue. Dans leur route ils ont donné la chasse à quelques troupes de bédouins, à qui ils ont pris deux chameaux.

Deux cents Arabes-bédouins de nos environs sont partis pour aller chercher à Gaza Ibrahim bey, dont la tête est menacée par Djezzar pacha d'Acre, qui convoite ardemment les débris de sa fortune. Le pacha l'invita d'abord à se rendre auprès de lui, depuis il lui en a donné l'ordre, Ibrahim n'en a pas fait cas, on dit que les béduoins doivent l'accompagner jusqu'à Suez, d'où l'on prétend qu'il ira joindre Mourad dans la haute Égypte, 100 Mamelouks au plus sont demeurés à son service: on dit qu'il veut proposer à Mourad bey de renoncer à l'Égypte et de chercher un dédommagement dans l'Yémen. Si j'étois à leur place mon parti serois bientôt pris; je réaliserois mon avoir, je demanderois un passeport au général Bonaparte, et j'irois manger mes millions à Paris où j'aurais des jouissances que les beys n'ont jamais connues: que si je conservois la fantaisie de trancher du prince, je m'en irois passer le carnaval à Venise où j'aurois le bonheur de souper avec M. le compte de Provence, M. le prince d'Orange, M. le duc de Modéne, M. l'électeur de Trêves, frere ange Braschi. etc. etc.

Le général Reynier a eu pendant quatre jours les arabes devant lui; ils n'ont jamais osé approcher. Cinquante housards que nous lui envoyâmes ont rencontré en route une troupe de bédouins, ils les ont poursuivis jusqu'à leur campement, là tous ces voleurs ont été passés au fil de l'épée. Il n'en est aucuns qui osent paroître devant Saléhieh, notre position est si belle que nous ne pouvons nous empêcher de desirer leur visite.

Notre convoi est arrivé après avoir essuyé quatre jours de retard. Nous sommes abondamment pourvus de munitions de guerres et de bouche

Du Caire, le 20 brumaire.

Le 17 brumaire, le général Bonaparte donna audience à vingt quatre députés des tribus arabes qui habitent le pays du mont *Sinaï* et *d'el-Tor*. Ces arabes sont dans l'usage d'approvisionner la ville du Caire en charbons; ils suspendirent leur commerce lorsqu'ils apprirent que les Français avoient fait la conquête de l'Égypte. Quelques individus de leurs tribus ayant eu occasion de venir dans cette ville pour escorter des Grecs, y trouvèrent la sûreté et la protection que les nations policées sont dans l'usage d'accorder aux étrangers qui veulent vivre en paix. Le gouvernement leur donna toutes les facilités nécessaires pour se pourvoir des subsistances et des marchandises dont ils auroient besoin, de retour chez eux ils ont rendu compte de ces circonstances à leurs compatriotes. Ceux-ci se sont déterminés à reprendre leur négoce et ont expédié une caravane; lorsqu'elle a été aux portes du Caire, les 24 députés sont venus annoncer son arrivée et demander au général la permission de vendre leurs marchandises dans la ville. Cette permission leur a été accordée. Suivant l'usage de l'Orient ils apportoient un présent: le leur consiste en raisins et en fruits du crû de leur pays. Ces raisins sont d'un gout excellent; les poires et les pommes ne seroient pas mises au rang des premières qualités en France; mais elles sont très-estimées au Caire, où il n'en croît d'aucune espèce.

La caravane s'est fait accompagner par un moine du mont Sinaï qui lui sert d'interprète, elle est composée de 4 ou 500 hommes et d'autant de chameaux, et campe près du fort Dupuis à dix minutes de marche à l'est du Caire auprès de la ville des tombeaux. Elle est divisée en deux parties, l'une composée des marchands, est stationné dans la position que nous venons de décrire; l'autre composée des gens de guerre est campée à une portée de canon plus loin derrière une montagne, avec l'intention probablement de prévenir toute surprise du côté du désert. La position que cette caravane a choisie est incommode par l'éloignement de l'eau et des quartiers les plus habités de la ville; mais au moindre mécontentement, à la moindre inquiétude on peut charger les chameaux et rentrer dans le désert. Le général Bonaparte leur a proposés de s'établir sur le Nil auprès de Boulac, dans une situation où ils trouveroient toutes leurs commodités sans avoir rien à craindre, ils ont refusé, *parce que* disent-ils, *ce n'est pas leur usage*. Cette singulière réponse pourroit bien être l'expression de la défiance à laquelle les beys les ont accoutumés en violant perpétuellement leurs paroles.

Depuis le jour de l'audience plusieurs Français sont allés les visiter, ils ont été reçus amicalement, les arabes ont beaucoup admiré les montres. La miniature d'une boëte a sur-tout excité leur étonnement, le chef ne cessoit de la regarder en criant *ia allah* ô dieu!

On leur a demandé ce qu'ils pensoient du général Bonaparte, ils ont répondu: *son bras est fort et ses paroles sont de sucre.*

On a proposé à un jeune homme de venir avec nous dans notre pays, il a répondu: *dans ton pays il fait froid et je ne suis pas assez habillé*, on lui a dit qu'on l'habilleroit, il a répliqué; *nous verrons cela quand nous nous connoîtrons mieux.*

Le pays qu'ils habitent est pierreux et aride, souvent ils passent plusieurs années sans avoir de la pluye, il en est tombé cette année et ils regardent cet événement comme un insigne bonheur, on leur a fait remarquer qu'il coincidoit avec notre arrivée dans ce pays-ci.

Les chameaux de cette caravane sont plus petits que ceux du Caire; mais il n'en ont pas la physionomie triste et souffrante. Les chameaux du Caire sont tout à fait rasés, ceux des arabes du mont *Sinaï* et *d'el-Tor* sont garnis de leur poil. Dans les jeunes

fividus il est d'une finesse extrême. C'est ec ce poil, nous a-t-on dit que sont fa-iqués les chals de Cachemire qui sont cer-inement la plus belle étoffe de laine qui it dans l'univers..

Ces arabes sont vêtus de la même manière ue ceux qui habitent le désert voisin d'A-andrie; la ressemblance est telle que si s individus des deux peuplades étoient ∂élés il seroit peut être bien difficile de s distinguer. Néanmoins leurs tribus sont iparées par l'Égypte et par plus de cent eues de désert. Le citoyen Beauchamp, itronome, a vu ceux du voisinage de agdad et les a trouvés parfaitement sem-ables à ceux qui vivent autour de Égypte; les nombreuses tribus arabes dissé-inées dans le désert, quoique séparée depuis s temps les plus reculés, par des intervales 3 ou 400 lieues et souvent par des ines à mort, ont par tout conservé la ême physionomie et l'empreinte de leur igine commune.

Leur vêtement est misérable, il est com-osé de bandes grossièrement cousues les nes aux autres de manière a former une pèce de chemise d'une étoffe grossière ui descend jusqu'au jarret et qu'on serre u dessus des hanches au moyen d'une ceinture. Les plus aisés ajouttent à leur draperie ne pièce qui tient lieu de manteau en pas-ant par un dou le tour d'un épaule à la nche opposée. Ainsi drapés et vus de loin ur tournure est assez pitoresque, je ne oute pas que les peintres, qui désirent epuis long-temps que la natien arrange on costume de manière à leur tenir lieu e mannequins, ne préférent cet habit à elui des Européens; mais il empaquette ellement son homme, il est si lourd et en ême temps il garrantit si peu des impres-ions de l'air, qu'on ne pourra jamais le oncilier avec la température de l'Europe t avec l'agilité nécessaire pour les travaux les arts et les exercices militaires.

L'habit Français est taillé pour l'action, l'habit Oriental ne permets que des mou-vements lents et mesurés. Avec quelque correction que l'on a déjà commencés, l'habit Français peut réunir la grâce à ses autres avantages; mais je n'hésiterois pas a sacri-fier la grâce si elle étoit incompatible avec les autres qualités de notre habit, qualités auxquelles nous devons cette habitude d'ac-tion, cette agilité qui multiplie nos forces dont l'attention des Orientaux a plus été frappée que du spectacle, bien étrange pour eux, de nos arts et de nos armes.

Caire, le 24 brumaire an 7.

Des lettres arrivées de Damas confirment la nouvelle de la nomination du Pacha de cette ville pour venir au Caire prendre la place de celui qui, nous regardant comme ennemis de la Porte, fit la faute de s'enfuir lorsque nous arrivâmes en Egypte. Le divan a hautement blamé sa fausse démarche. On dit que son successeur vient accompa-gné d'un Français.

On annonce que le capitan pacha averti qu'on avoit résolu de le faire décapiter a pris la fuite et s'est retiré chez les Russes. Il est naturel de fuir la mort; mais les musulmans zélés la préféreroient mille fois au crime de chercher un asile chez les in-fidèles qui donnent des compagnons à dieu et qui méconnoissent la mission de son pro-phête; cette fuite doit donc être regardée comme un événement étrange. Cela rappelle que le cabinet Russe a depuis longtemps la réputation d'exercer par la corruption une grande influence sur les autres cabinets de l'Europe et spécialement sur quelques uns des individus qui avoient part au gouver-nement de l'empire Turc.

Une de nos patrouilles de cavalerie a pris sept hommes et sept chameaux qui portoient des vivres à une tribu d'arabes ennemis.

Conseil des Cheiks de la ville du Caire Au peuple d'Égypte.

O vous Musulmans! habitants des villes et des places frontières, o vous habitans des villages, Fellachs et arabes, sachez qu'Ibrahim

bey et Mourad bey ont répandu dans toute l'Egypte des écrits tendants à exciter le peuple à la révolte et ils ont fait entendre frauduleusement et malignement que ces écrits viennent de sa majesté impériale et de quelques uns de ses visirs.

Si vous cherchez la raison de ces mensonges politiques, vous la trouverez dans leur dépit et leur rage contre les *Ulemas* et les sujets qui n'ont pas voulu les suivre et qui n'ont pas abandonné leur patrie et leurs familles. Ils se sont proposé par là de jetter des semences de méfiance et de désordre parmi le peuple et l'armée Française, afin d'avoir la satisfaction de voir détruire le pays et tous les habitans, tant est profonde la douleur qu'ils ont de voir leur puissance détruite en Egypte. En effet s'il étoit vrai que ces écrits vinssent de la part de sa majesté impériale, le Sultan des sultans; nous les aurions vu apporter authentiquement par ses agas.

Vous n'ignorez pas que les Français ont été de tout temps parmi toutes les nations Européenes les seuls amis des Musulmans et de l'Islamisme et les ennemis des idolâtres et de leur superstition. Ils sont les fideles et zélés alliés de notre seigneur le sultan, toujours prêts à lui donner des témoignages de leur affection et à venir à son secours. Ils aiment ceux qui l'aiment et sont les ennemis de ses ennemis, ce qui est la cause de la haine qui existe entre eux et les Russes qui méditent la prise de Constantinople et employent tous les moyens que la ruse et l'astuce peuvent lui fournir pour envahir le pays de l'Islamisme. Mais l'attachement des Français pour la sublime Porte et les puissants secours qu'ils lui donneront, confondront leurs mauvais desseins, les Russes désireroient de s'emparer de Ste. Sophie et des autres temples dédiés au culte du vrai dieu pour en faire des églises consacrées aux exercices prophanes de leur perverse croyance, mais s'il plait au ciel les Français aideront notre seigneur le sultan à se rendre maître de leur pays et à en exterminer la race.

Nous vous invitons habitans de l'Egypte à ne point vous livrer à des projets de désordre, de sédition, de révolte. Ne cherchez pas à nuire aux troupes Françaises. Le résultat d'une conduite contraire à nos conseils attireroit sur vous les malheurs, la mort et la destruction, n'écoutez pas les discours des méchants, et les insinuations perfides de ces gens turbulants et factieux qui ne se plaisent que dans les excès et dans les crimes. Vous auriez trop lieu de vous en repentir.

N'oubliez pas aussi qu'il est de votre devoir de payer les droits et les impositions que vous devez au gouvernement et aux propriétaires des terres, afin que vous jouissiez au milieu de votre famille et dans le sein de votre patrie du repos et de la sécurité. Le Général en chef Bonaparte nous a promis de ne jamais inquiéter personne dans l'exercice de l'Islamisme et de ne rien faire de contraire à ses saintes loix. Il nous a également promis d'alléger les charges du peuple, de diminuer les impositions, et d'abolir les droits arbitraires que la tyrannie avoit inventés.

Cessez enfin de fonder vos espérances sur Ibrahim et Mourad et mettez toute votre confiance en celui qui dispense à son gré les empires et qui a crée les humains. Le plus religieux des prophête a dit: *La sédition est endormie, maudit soit celui qui la réveillera.*

AVIS DIVERS.

Dans la nuit du 12, il s'est perdu un porte-feuille contenant des papiers, la personne qu'il l'a perdu est parti de la rue petit-Houards, pour aller au vieux Caire. Les personnes qui l'auront trouvés sont prié de le mettre au magasin du vieux Caire.

Le citoyen Favre, Horloger de l'Armée, prévient ses concitoyens, qu'il mettra à l'enchère, le 26 du courant, une superbe pendule à quantième, dans le dernier goût, fait à Paris: son logement est contrée des François, maison des capucins.

COURRIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 17.

30 Brumaire VII^e. année de la République.

Caire, le 28 brumaire an 7.

On a reçu, par la voie de Constantinople, des nouvelles d'Europe : nous nous empressons de les communiquer à nos lecteurs.

L'armée d'Orient fixe l'attention de la France et de l'Europe entière, elle est l'objet de l'intérêt et de l'inquiétude des familles, le sujet de toutes les conversations, sa marche allarme les ennemis de la France, pendant plusieurs mois les journaux s'en sont occupés tous les jours, il se sont épuisés en conjectures sur notre destination, et sur la probabilité que nous pourrions être rencontrés par les Anglais.

On se rappelle qu'à la hauteur de Candie l'Orient donna de l'eau à un bâtiment Ragusien après l'avoir arraisonné sur les rencontres qu'il avoit pu faire en mer. Ce Ragusien fut visité le lendemain par les Anglais, il leur donna exactement connoissance de la position où il nous avoit laissés et de la route que nous faisions : sur cet avis les Anglais forcèrent de voiles, nous avons su depuis qu'ils nous précédérent devant Alexandrie, d'où il n'étoient partis que depuis 24 heures lorsque nous y arrivâmes.

Le Ragusien fit à Messine, où il relâcha, le récit de ce qui lui étoit arrivé; d'après son rapport la rencontre des deux flottes étoit regardée en Europe comme très-probable; dès le 26 messidor un autre Ragusien venant de Malte, a répandu à Livourne la nouvelle de notre déscente à Alexandrie (c'étoit 12 jours après l'événement). On ajoutoit peu de foi a son rapport.

La frégate la sensible qui portoit en France les trophées de la conquête de Malte, a été prise à la hauteur de la Pentellerie, par la frégate Anglaise, *le Cheval Marin*, qui portoit du canon de calibre supérieur au sien. L'équipage de la Sensible paroît s'être mal conduit et on reproche aux officiers qui la commandoient d'avoir montré peu d'intelligence et de fermeté. Le directoire a ordonné que le citoyen Bourdet qui commandoit cette frégate, cesseroit sur le champ toutes fonctions et seroit traduit en jugement. Les Anglais ont déposé l'équipage et les officiers de marine dans l'isle de Sardaigne, ils ont gardé le général Baraguey d'Hiliers et l'ont conduit avec son aide-de-camp prisonnier à Gibraltar. le citoyen Bourdet ayant passé en Italie, le général Brune le fit arrêter.

Le directoire exécutif a promu au grade de capitaine de Frégate le citoyen *Sennequier* lieutenant de vaisseau commandant le brik le Lody qui a donné un combat honorable contre le brik Anglais *l'Aigle*, le Lody portoit le brave adjudant-général *Camin*, qui a été tué par les Arabes lorsque le brik s'échoua sur la côte entre Aboukir et Alexandrie pour éviter d'être pris par les Anglais.

La politique des hommes d'état et des oisifs s'exerce beaucoup sur les conséquences de l'opération que l'armée d'Orient exécute

en ce moment ; nos ennemis même conviennent que par sa position l'Egypte est destinée à devenir l'entrepôt du plus riche commerce de la terre, qu'une administration régulière substituée au régime arbitraire et spoliateur du gouvernement Mamelouk, doit élever ce pays au plus haut dégré de prospérité et que la France en augmentant considérablement le bien être des habitants, s'y ouvrira des sources intarissables de richesses.

Le tableau de cet avenir prospère à été tracée avec une sorte de complaisance dans le courrier de Londres, rédigé par MM. de Calonne frères (l'abbé et l'ancien ministre) : il y est dit que l'achèvement de notre plan doit porter un coup mortel à l'Angleterre. La qualité d'émigré n'a pas empêché M. de Calonne d'écrire cette phrase si honorable pour les républicains : » Tout » ce dont nous sommes témoins ne tient- » il pas du prodige ! . . . Tâchons de nous » habituer aux choses extraordinaires et ne » soyons plus les dupes de notre raison » (a).

Les conférences de Seltz entre le citoyen François de Neufchâteau et M. de Cobentzel sont terminées sans qu'on en connoisse le résultat. François de Neufchâteau est retourné à Paris en passant par la belgique dont il a visite les principales villes : à son arrivée il a été nommé ministre de l'intérieur. M. de Cobentzel après avoir séjourné peu de temps à Vienne est allé à Pétersbourg. On prétend avec assez de vraisemblance que c'est pour concerter avec le ministère Russe des mesures contraires à la sureté et à l'intégrité de l'empire Ottoman.

Les négociations de Rastad continuent ; les plenipotentiaires Français ont remis une note à la suite de laquelle ils ont résumé les demandes de la République ; voici les principales.

1°. La liberté de la navigation sur le Rhin pour les riverains des deux cotés de ce fleuve et l'abolition de tous les péages qui y sont établis.

(a) *Les gens de l'ancien temps donnent le nom de raison au cercle d'idées ou plutôt de maximes avec lesquelles on gouvernoit autrefois.*

2°. Les isles du Rhin seront partagées de manière que celles qui demeureront à la gauche du chemin de navigation appartiendront à la république et les autres resteront à l'Empire.

3°. La France demeurera en possession de Cassel, du fort de Mars et de quelques territoires, qui quoique situés sur la rive droite du Rhin, sont nécessaires a la sûreté de Mayence. Erchembrestein sera démoli et la république renonce à quelques redoutes qui sont en avant de la tête du pont de Kelh.

La députation de l'Empire a délibéré sur cette note. Le ministre d'Autriche a émis un vote contenant quelques observations sur les demandes des ministres de la république. Cette note est conçue dans des terme de modération et avec un ton d'égards qui fait augurer favorablement de la bonne intelligence qui règne entre les deux puissances.

Le citoyen Syeyés embassadeur de la république auprès du roi de Prusse en présentant ses lettres de créance, prononça un discours dans lequel on trouve ce passage remarquable. » J'ai accepté cette » mission, parce que je me suis constamment » prononcé dans ma patrie, et au milieu de » toutes les fonctions auxquelles j'ai été ap- » pellé, en faveur du systême qui tend à » unir, par des liens intimes, les intérêts de » la France et de la Prusse ; parce que les » instructions que j'ai reçues étant conformes » à mon opinion politique, mon ministère » doit être franc, loyal, amical, conve- » nable en tout à la moralité de mon ca- » ractère ; parce que ce systême d'union, ,, d'où dépendent la bonne position de l'Eu- ,, rope et le salut peut-être d'une partie de ,, l'Allemagne, eut été celui de Frederic II, ,, grand parmi les rois, immortel parmi ,, les hommes ,,

La santé du citoyen Rewbell, membre du directoire est dérangée, il a sollicité du corps législatif l'autorisation de s'éloigner de Paris pour prendre les eaux : elle lui a été accordée

Le général Joubert a été nommé général en chef de l'armée de Mayence ; on prétend

ne les deux armées qui avoient été réunies sous le nom d'armée d'Allemagne seront de nouveau séparées, que le général Joubert commandera depuis Huningue jusqu'à Worms et que le général Kilmaine commandera l'autre partie.

Nous avons 1500 hommes dans la citadelle de Turin.

La république Ligurienne avoit déclaré la guerre au roi de Sardaigne, les insurgés piémontais s'étoient joints aux troupes Génoises : le directoire exécutif de France ayant témoigné le désir du rétablissement de la paix, les hostilités ont cessé. Il y a eu une amnistie absolue en faveur des insurgés piémontais et tous ceux qui étoient détenus pour opinions ou faits politiques ont été mis en liberté.

Le lecteur a appris par les nos. précédents que les ennemis de la France avoient tenté de détruire l'harmonie entre la république française et la république Helvétique. Toutes les semences de discorde ont été étouffées et la régne entre les deux gouvernemens l'intelligence la plus parfaite.

Kosciusko est actuellement à Paris, il a assisté à une fête donnée par le ministre de la marine, en réjouissance de la prise de Malte.

On a célébré avec beaucoup de pompe, les 9 et 10 thermidor, une fête pour la réception des monuments des arts conquis en Italie, elle a attiré une grande affluence de citoyens de tous les états.

Le citoyen *Garnerin* a fait une ascension aérostatique, dans laquelle il étoit accompagné de la citoyenne *Henri*, qu'on a appelée depuis *Célestine*. Le citoyen *Lalande* qui a le bonheur de se trouver par tout, donnoit la main à *Célestine* lorsqu'elle est entrée dans la nacelle. Le citoyen Garnerin à son retour de la région moyenne de l'air fait une relation de laquelle il résulte que Célestine n'a point eu peur du tout, et que n'a eu la tête tellement troublée qu'il en vomi plusieurs fois et qu'en faisant son récit il n'a pu employer que des termes ampoulés et de la mauvaise physique.

La république de Genève ayant été réunie à la république Française, le conseil des 500 a pris une résolution portant que cette ville seroit le chef-lieu d'un nouveau département qui portera le nom du *lac Léman*, et sera composé du territoire de Genève, de celui du pays de Gex et du ci-devant Chablais. Ces deux derniers territoires sont détachés l'un du département de l'Ain, et l'autre du département du Mont-Blanc.

Le système républicain a élevé notre patrie à un tel degré de puissance et de prépondérance, qu'en rendant compte de ses affaires nous avons fait connoître la situation de tous les autres états de l'Europe. Nous terminerons cet extrait en entretenant le lecteur de Passawan Oglou, de l'Irlande et de la tentative faite par les Anglais à Ostende, tentative qui eut lieu le jour même ou la flotte de Toulon mit à la voile et dont l'armée d'Orient n'a été que confusément informée pendant qu'elle étoit en mer.

Les nouvelles relatives à Passawan Oglou ne présentent rien de bien déterminé, ce sont des oscillations perpétuelles d'annonces de victoires et de défaites. Tantôt on dit qu'il a été forcé dans Widin par le capitan pacha et qu'il y a perdu la vie, peu de jours après on assure qu'il a fait une sortie dans laquelle il a mis l'armée Turque en déroute et tué le capitan pacha et deux autres officiers supérieurs : mais nous qui savons que le capitan pacha a été déposé à Constantinople ne pouvons croire qu'il ait été tué à Widin ni qu'il y ait triomphé. Sa disgrace prouve qu'il est vivant ; mais qu'il n'a pas obtenu contre Passawan-Oglou, les avantages dont il avoit flatté la Porte.

Les nouvelles d'Irlande donnent lieu aux mêmes incertitudes les gazettes Angloises annonçant tantôt que les insurgés sont défaits ou soumis, tantôt qu'ils ont encore un armée de 20 mille hommes. Les gazettes ministérielles tout en soutenant que les armées insur-

yées n'existent plus; ne cessent de faire tuer ou prendre des troupes d'Irlandais unis par les troupes royales.

2500 hommes de troupes Anglaise d'élite et 800 marins firent, le 30 floréal, un débarquement près d'Ostende, ils s'emparérent des dunes où ils établirent des batteries. Après deux heures de combat dans lequel ils eurent 50 tués et 60 blessés, on leur fit environ 1500 prisonniers, parmi lesquels 2 généraux et 108 officiers. On leur prit 8 pièces de canon et 2 obusiers. Le général-major Coot qui commandoit l'expédition a eu la cuisse cassée d'un coup de feu. Il est prisonnier avec le général-major Burrard.

Il résulte du tableau que nous venons de mettre sous les yeux du lecteur que la physionomie politique de l'Europe a peu changé depuis que nous avons quitté cette partie du monde: Le voyage de M. Cobentzel à Pétersbourg est de tous les évênements que nous avons rapportés, celui qui fournit le plus de matière aux conjectures et qui peut avoir les suites les plus importantes.

Damiette 12 brumaire.

Le Navire la *Madone de Monténaire*, commandé par le capitaine Savière, Toscan, sortit le 28 du port vieux d'Alexandrie; faisant route pour Livourne, le 30 du même mois sur les quatre heures du soir étant à une distance de soixante milles (20 lieues marines) des côtes d'Egypte, elle fut arrêtées par une frégate Anglaise, qui après avoir pris à bord le capitaine Savière avec ses papiers fit embarquer 13 hommes qui composoient l'equipage de la *Madone de Monténaire* dans le canot de ce navire, les Anglois leur donnerent un grand seau d'eau avec un coufin de biscuit et leur enjoignirent de s'en aller. Un instant après ils brulèrent la *Madonne de Monténaire*, les 13 malheureux ainsi abandonnés à vingt lieues des côtes dans un petit canot firent route sur Alexandrie: le vent et la mer de nord ouest les forçerent par leur violence de prendre à l'est. Ils arrivèrent le 9 de ce mois à l'embouchure du lac Menzalé dans lequel la faim et la soif les forçérent à s'introduire; ils errérent ça et là pour chercher quelques secours. Le 10 ils rencontrérent vèrs midi un bateau pêcheur monté par deux arabes qui leur donnerent un peu de pain. Le 11 sur les huit heures du matin ils apperçurent une chaloupe portant pavillon Français; ils dirigérent leur route vers elle; le capitaine qui la commandoit leur donna des secours et les conduisit sur la rive du lac la plus voisine d'ici, où il se trouvoit un détachement de troupes Françaises; ils ont été conduits à l'administration sanitaire de cette ville, qui, après les avoir interrogés et s'être assurée qu'ils n'avoient pas communiqué avec des bâtiments suspects de maladies contagieuses, leur a accordé la libre entrée.

La conduite des Anglais dans cette circonstance est tout à fait cruelle et indigne d'une nation civilisée; il faut que des circonstances que nous ignorons ayent fait tomber le commandement de la frégate dont il s'agit entre les mains de quelqu'officier négrier, un militaire se seroit conduit avec générosité.

On doit lancer une Montgolfiere, le 30 brumaire à deux heures après midi, sur la place de l'Esbéquier.

Le citoyen MARC AUREL, *previent ses concitoyens que le prix de son Courrier est de* Six médins, *que l'abonnement de trente numéros sera de* Cent-cinquante. *Il ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du déhors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessous*

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 18.

7 Frimaire VII^e. année de la République.

Au quartier-général du Caire, le 26 brumaire an 7.

BONAPARTE GÉNÉRAL EN CHEF,

AU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Citoyens directeurs,

Je vous fais passer la note des combats qui ont eu lieu à différentes époques et dans différens points de l'armée.

Les Arabes du désert de la Libye harceloient la garnison d'Alexandrie. Le général Kleber leur fit tendre une embuscade. Le chef d'escadron Rabasse à la tête de 50 hommes du 14e. de dragons, les surprit le 5 thermidor et leur tua 43 hommes.

A la sollicitation de Mourad bey et des Anglais, les Arabes s'étoient reunis et avoient fait une coupure au canal d'Alexandrie pour empêcher les eaux d'y arriver. Le chef de brigade Barthelemy, à la tête de 600 hommes de la 69e., cerna le village de *Birket Rhitas*, la nuit du 27 fructidor, tua plus de 200 hommes, pilla et brûla le village. Ces exemples nécessaires rendirent les Arabes plus sages, et grâces aux peines et à l'activité de la 4.e d'infanterie légère, les eaux sont arrivées le 14 brumaire à Alexandrie en plus grande abondance que jamais. Il y en a pour deux ans. Le canal nous a servi à approvisionner de blé Alexandrie et à faire venir nos équipages d'artillerie à Gizeh.

Le général Andréossy, après différens combats sur le lac Manzalé, est arrivé le 29 vendémiaire sur les ruines de Peluse. Il y a trouvé plusieurs antiques, entr'autres un fort beau Camée. Il y a dressé la carte de ce lac et de ses sondes, avec la plus grande exactitude. Nous avons dans ce moment beaucoup de bâtimens armés dans ce lac. Il ne reste plus que deux branches, celle d'*Ommfaregge*, et celle de *Dibé*, peu de traces de celle de Peluse.

Deux jours après que la populace du Caire se fut révoltée, les Arabes accoururent des différens points du désert et se réunirent devant Belbeis. Le général Reynier les repoussa par tout. Un seul coup de canon à mitraille en tua 7, après différens petits combats ils disparurent, et quelque temps après se sont soumis.

Quelques *Djermes*, chargées de chevaux nous appartenant, ont été pillées par les habitans du village de *Ramlé* et 2 dragons ont été tués. Le général Murat s'y est porté, a cerné le village, et a tué une centaine d'hommes.

Le général Lanusse instruit que le célèbre *Abouehoir*, un des principaux brigands du Delta, étoit à *Caf-Hair*, l'a surpris la nuit du 29 vendémiaire, a cerné sa maison, l'a tué, lui a pris trois pièces de canon, 40 fusils, 60 chevaux, et beaucoup de subsistances.

Les Anglais avec 15 chaloupes canonnières et quelques petits bâtimens se sont approchés du fort d'Aboukir, les 3, 4, 6 et 7 brumaire. Ils ont eu plusieurs chaloupes coulées bas. L'ordre étoit donné de les laisser débarquer; ils ne l'ont pas osé faire. Ils doivent avoir perdu quelques hommes; nous en avons eu deux blessés et un de tué. Le citoyen Martinet, commandant la légion n.u ique s'est distingué.

Depuis la bataille de Sédiman, le général Désaix étoit dans le *Faioum*. Dans cette saison, on ne peut en Egypte aller ni par eau, il n'y en a pas assez dans les canaux, ni par terre, elle est marécageuse et pas encore seche; ne pouvant donc poursuivre Mourad bey, le général Désaix s'occupa à organiser le *Faioum*.

Cependant Mourad bey en profita pour faire courir le bruit qu'Alexandrie étoit prit et qu'il falloit exterminer tous les Français. Les villages se refusérent à rien fournir au général Désaix qui se porta le 19 brumaire pour punir le village de Céruni qui étoit soutenu par deux cents Mamelouks; une compagnie de grenadiers les mit en déroute. Le village a été pris, pillé et brûlé. L'ennemi a perdu 15 à 16 hommes.

Dans le même temps 800 Arabes, autant de Mamelouks et un grand nombre de paysans se portoient à *Faioum* pour enlever l'ambulance. Le chef de bataillon de la 21e. Epler sortit au devant des ennemis, les culbuta par une bonne fusillade et les poussa la bayonnette dans les reins. Une soixantaine d'Arabes qui étoient entrés dans les maisons pour piller, ont été tués. Nous n'avons eu dans ces différents combats que 3 hommes tués et dix de blessés.

De la sédition du Caire.

La sédition qui éclats au Caire, le 30 vendémiaire dernier, a donné lieu à une grande variété d'opinions, même parmi les Français qui étoient sur les lieux, et pourtant il est très-peu d'esprits qui se la représente d'une manière exacte; parcequ'il en est très-peu qui connoissent l'ensemble des faits dont la considération est nécessaire pour asseoir un jugement exempt d'erreur.

Si les témoins de l'événement ont tant de peine à l'apprécier, combien ne sera-t-il pas dénaturé en Europe d'où il est vu dans le lointain, avec les yeux de l'imagination.

Ces considérations nous déterminent à communiquer à nos leteurs des renseignements [illegible] et assez étendus que notre présence sur les lieux et nos rélations nous ont mis à portée de recueillir. Dans toutes les circonstances il importe d'avoir une connoissance exacte de sa position; le bon emploi des forces et la sûreté en dépendent.

La sédition a été préparée par des chefs subalternes, jaloux de leurs supérieurs que les François ont employés dans l'administration. Le choix du général Bonaparte se fixa sur les cheks désignés par l'amour et la vénération des Musulmans du Caire; depuis ce moment leurs ennemis n'ont cessé de travailler à ruiner leur crédit auprès des habitants en les accusant d'être vendus aux Français et dévoués à leurs volontés; de négliger auprès du général en chef les intérêts du peuple et de ne pas représenter ses besoins. Ils parvinrent, avec ces menées, à faire chasser un de ces cheks de la mosquée dont il est chef.

Vingt cheks mécontents s'étant assemblés dans la nuit, décidérent de faire fermer les boutiques le lendemain à la pointe du jour, et d'assembler une grande populace sous le prétexte d'aller chez le général en chef pour lui porter des plaintes sur la situation du peuple.

Tout étant ainsi convenu ils réunirent les gens à leur dévotion, il s'y joignit bientôt un assez grand nombre de ces individus, communs dans les grandes villes, qui soit espoir du pillage, soit désir du changement, soit curiosité, sont toujours disposés à augmenter les attroupements et à prendre part aux émeutes. Cette foule se dirigea sur la maison du cadi, elle fit fermer les boutiques dans les rues où elle passa : en très-peu de temps les boutiques furent fermées par imitation dans tous les quartiers du Caire; il arriva précisément comme dans toutes les grandes villes, des frayeurs sans raison s'y propagent avec rapidité et on y occasionne souvent un émeute en disant qu'elle est commencée dans un quartier éloigné.

Le lecteur peut voir dans la lettre du général Bonaparte au directoire exécutif, voyez n°. 14), comment l'attroupement se conduisit chez le cadi, comment le combat s'engagea et comment la révolte fut vaincue.

Les hommes qui avoient abusé de la confiance et de l'inexperience de tant de malheureux pour les conduire au pillage, à l'assassinat et à une mort assurée, les auteurs de la perte des braves Français qui ont péri par cette sédition, avoient mérité d'être punis d'une manière exemplaire et capitale, on en a fait une recherche exacte et aucun de ceux qu'on a reconnus n'a été épargué.

Cette recherche a donné la certitude que tous les Musulmans employés par les Français dans l'administration, dans la police et même comme domestiques, ont montré une fidelité inébranlable signalée par plusieurs au péril de leur vie. Les cheks membres du divan du Caire se sont mis entre les mains des Français en se réunissant chez le général dès le commencement de l'émeute. Ils se sont prêtés à toutes les démarches que le général a jugées convenables, ils ont fourni tous les renseignements qu'on leur a demandés, la connoissance du caractère du peuple du Caire et de la manière de le conduire qu'un long usage leur a acquise, a été très-utile. Le chek des aveugles de la grande Mosquée, l'un des premiers et des plus ardents instigateurs de la révolte, lorsqu'il jugea que la défaite de son parti étoit inévitable, voulut jouer d'adresse et crut pourvoir à sa sûreté en se rendant comme ami au quartier-général. Les autres cheks furent indignés de cette effronterie, une altération très-vive se manifesta sur leurs visages lorsqu'il parut. Ce chek a été décapité, le 14 brumaire; dans les interrogatoires qui ont précédé son supplice il n'a pas articulé la plus légère accusation contre les autres cheks dont cependant il se plaignoit amèrement.

Quoiqu'on ait eu à combatre dans presque toutes les rues, on ne peut pas dire que toute la population de la ville ait pris parti à la sédition; il y avoit dans la ville une machine montée pour faire du trouble son effet seul se fesoit appercevoir pandant que les gens honnêtes et tranquilles étoient retirés dans leurs maisons; il est probable que les vœux de la majorité étoient plus favorables aux Français qu'aux perturbateurs: car il est impossible de se persuader qu'un si grand nombre de gens du pays et de toutes les conditions nous fussent demeurés fideles si nous n'avions pas eu pour nous une masse très forte d'opinion et s'ils avoient eu la conscience d'être regardés avec exécration par leurs compatriotes.

D'après ces considérations et une foule d'autres notions qui échappent aux particuliers et vont aboutir à la police, il étoit constant qu'une portion très-considérable des habitants du pays nous avoit servis ou avoit gardé la neutralité, il eût donc été souverainement injuste et cruel de sévir en masse sans se donner la peine de discerner individuellement les coupables, de telles fureurs peuvent emporter des gouvernements foibles et lâches qui, pendant le calme, laissent relâcher tous les liens de la police et voudroient sacrifier le genre humain à leur peur dès que le moindre danger les menace; elles ne peuvent convenir à des Français naturellement disposés à la clémence et pleins de courage. Les Français frappent leurs ennemis avec vigueur: mais ils n'obéissent pas à une colère aveugle Ils agissent sous les yeux de l'histoire et savent avo

quelle sévérité elle a châtié les cruautés exercées en Amérique et dans l'Inde par les Espagnols et par les Anglais.

Au surplus cet événement a augmenté la puissance des Français en Egypte en donnant à une populace ignorante l'expérience de notre supériorité; le discernement qui a présidé au châtiment des coupables établit l'idée de notre justice et fait un contraste heureux avec les habitudes sanglantes et arbitraires des beys et de leurs Mamelouks; la fidélité des gens bienveillants s'est accrue, les brouillons ont été affoiblis, ils ont perdu la confiance qui les rendoit arrogants et les poussoit à entreprendre contre nous.

Alexandrie 25 brumaire.

Tout est tranquille ici. Les fortifications augmentent et se perfectionnent tous les jours; le fort du Phare qui couvre le port est garni, dès à présent, de deux batteries de pièces de 24, de mortiers et d'obusiers; on a construit des fourneaux à rougir les boulets: ils sont prêts à servir.

Le mauvais temps a jetté et fait échouer sur la côte du Marabout deux avisos des ennemis; leurs bâtiments de guerre ont été fort endommagés.

Louis Bonaparte s'est embarqué ici il y a une quinzaine de jours sur un bâtiment fesant voile pour l'Europe; il a passé sans être apperçu par les Anglois, il filoit neuf nœuds en sortant du port et nous avons tout lieu de croire qu'il est actuellement arrivé sur une terre Européene. Tous les jours des bâtiments font voile de nos ports et échapent à la vigilance des Anglais, sur vingt à peine en tombe-t-il un ou deux entre leurs mains. Un bâtiment Ragusien sorti le 20 à huit heures du matin ayant été rencontré par eux ils le renvoyèrent avec leur formule habituelle; *allez mourir de faim à Alexandrie.* Ce dicton des Anglais me paroît bien étrange à moi q[ui] suis journellement témoin des bombances p[ar] lesquelles les officiers et les équipages des b[â]timents mouillés dans les ports d'Alexandr[ie] charment l'ennui de leur oisiveté.

Nota. Nous sommes informés depuis long temps que cette opinion *que l'on meurt [de] faim en Égypte*, est généralement répandu sur les vaisseaux Anglais qui croisent devan[t] la côte. La première fois que nous en avon[s] entendu parler nous avons cru qu'on nou[s] rapportoit une conversation de matelo[ts] des officiers chargés de commander des va[is]seaux de haut bord, doivent avoir appris da[ns] leur éducation que les anciens avoient donn[é] à l'Egypte le nom de grenier du monde, [ils] ont dû lire dans les voyages de Richa[rd] Pokoke et de James Bruce, leurs compatriot[es] que la terre de ce pays n'a pas dégénéré d[e] son antique fécondité; mais le témoignage d[e] tous ceux qui ont été à bord des Anglais e[st] tellement uniforme qu'on est forcé d'y croir[e]. Il est étonnant que les capitaines non França[is] venant d'Egypte, qui ont parlé aux Angl[ais] ne les ayent pas détrompés; ils auroient p[u] leur dire que jamais une armée Européenn[e] n'a eu une subsistance aussi assurée et aus[si] abondante que l'armée Française d'Orient [et] que, si nous voulions, nous pourrions sa[ns] nous gêner leur livrer dans quinze jour[s] pour cinq cent mille livres sterling de subs[is]tances de toutes sortes, à meilleur march[é] qu'aucun pays de l'Europe.

Du Caire le 7 frimaire.

Le départ de la Montgolfière a été remi[s] au 10 frimaire, il aura lieu sur la place d[e] l'Esbéquier, à deux heures après midi.

Avis. *Bains à la Française, maison Ra[s]chivau Cachef, quartier Malafar, logeme[nt] du commandant de la* 1[ere]. *section, derrière l[a] place Berkeltelfil.*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur au quartier des Français.

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 19.

14 Frimaire VIIe. année de la République.

Des fortifications en Égypte.

Nous intéresserons, sans doute, toutes les asses de nos lecteurs, en les entretenant s fortifications qui ont été construites en gypte depuis que nous en avons fait la conête, les Français qui sont journellement témoins de l'exécution partielle s travaux, verront avec satisfaction r quelle sagesse et quel ensemble de mees notre position a été assurée contre les taques extérieures et les séditions intestines: tre patrie apprendra avec reconnoissance e ses enfants travaillent avec une infatiable activité à consolider l'établissement sa puissance dans un pays qui, sous ses spices, deviendra l'un des plus riches et des lus heureux de la terre. Nos ennemis ne rront pas sans étonnement et peut être s admiration qu'en moins de cinq mois ous nous sommes mis à l'abri de toute atque du côté de la terre et du côté de la er, et qu'on a exécuté des travaux au oyen desquels on peut retenir dans le dért et forcer à y mourir de faim, et de soif, ute armée qui entreprendroit de nous ire la guerre.

On a pourvu à la sûreté de la côte par usieurs ouvrages.

Un fort a été construit à l'île du Marabout, ur défendre le point où l'armée Française éra son débarquement, le 13 messidor an 6. s passes qui donnent l'entrée du port ux d'Alexandrie sont défendues par des batteries de canon à boulets rouges et de mortiers à la Gomère, qui portent leurs bombes à plus de 1900 toises.

Indépendamment des ouvrages qui protégent les deux ports d'Alexandrie et en défendent l'entrée, on a placé du côté de la terre plusieurs forts et batteries; on a construit en outre de ce côté une enceinte nouvelle qui remplacera d'une manière permanente les premiers ouvrages exécutés avec rapidité au moment de notre arrivée.

Le château d'Aboukir est garni de batteries qui ont déjà repoussé les chaloupes Anglaises; des redoutes défendent la presqu'île d'Aboukir, et le passage de la Mâdié.

L'entrée de la bouche Bolbitine (*de Rosette*) est défendue par le vieux fort de Rasohid, que l'on arme avec le plus grand soin et par une batterie placée dans l'île qui est un peu au dessous de Rosette.

L'entrée de la Bouche Phatnitique (*de Damiette*) est defendue par une batterie placée à la tour du *Bogaz* et par le village d'Esbé, situé un peu au dessus, on le fortifie actuellement. On a aussi mis en état de défense une partie de la ville de Damiette qui sert de quartier et de place d'armes à nos troupes.

Le lac de la *Mâdié* placé entre Alexandrie et Rosette; le lac de *Bourlos*, placé entre Rosette et Damiette et celui de *Menzalé* qui est entre Damiette et la frontière de Syrie, sont occupés par des chaloupes canonnières qui nous en rendent absolument maîtres,

ndépendamment des forts que l'on a construits aux différentes embouchures de ces lacs.

Au moyen de ces précautions aucune, attaque du côté de la mer n'est à craindre pour l'Egypte; la frontière de Syrie n'est pas moins assurée.

Salahié, le point habitable le plus avancé de ce côté est fortifié de manière qu'une garnison de 1500 hommes pourroit y soutenir un long siége, et arrêter une armée. Un grand nombre de pièces d'artillerie défend les magasins considérables qu'on y a placés et qui sont capables de nourrir l'armée entière pendant plusieurs mois. On travaille à augmenter de plus en plus la force de ce poste important. (*voyez n°. 15.*)

La ville de Belbeis, capitale de la province de Charkié, se trouve sur cette frontière en seconde ligne; elle présente naturellement une position où nos troupes résisteroient à un nombre décuple d'ennemis; on y construit les ouvrages déjà fort avancés qui la porteront au degré de force convenable pour une place d'approvisionnement.

Indépendamment de ces ouvrages défensifs, placés sur les frontières, on en a construit dans l'intérieur pour donner aux forces Françaises un centre où les réserves, les hôpitaux, les magasins, les atteliers, les administrations générales, pussent être en parfaite sûreté. On a trouvé les conditions nécessaires pour l'établissement de cette espèce de capitale militaire dans l'ensemble du *Caire*, de *Boulac*, du *Vieux Caire*, de l'île de *Raouda* et de *Gizeh*. On a conçu un système d'ouvrages qui lieront tous ces points et en feront une enceinte inexpugnable; une grande partie de ces ouvrages est exécutée. Le Caire est défendu par le château qui est élevé sur le roc, bien fermé et entouré de batteries; par le fort Dupuiset le fort Sulkhowsky, que l'on achève dans ce moment et par le forts de l'Institut, Mireur et Camin auxquels on travaille.

Le fort Camin, le fort de l'Institut et l'ouvrage à corne, déjà construit à la ferme d'Ibrahim bey, défendent les avenues de Boulac, le même ouvrage à corne défend le pont que nous avons jetté pour communiqu avec l'île de Raouda.

Une batterie placée sur le bâtiment d'e où est la prise d'eau de l'aqueduc protég le vieux Caire et sa communication ave le Caire; l'île de Raouda naturellement dé fendue par le fleuve, le sera encore par l batteries placées à chacune de ses extrémité celles de l'extrémité sud sont achevées o prêtes à l'être. Au moyen de ces batteri nous serons maîtres absolus du fleuve.

Enfin, Gizeh que les beys avoient fait en vironner de murs, nous à fourni à peu d frais une bonne place forte; les tours ont é remplies de terre et transformées en batterie quelques travaux accessoires la rendron comparable aux bonnes places Européenne on travaille en ce moment à établir un pon entre cette place et le vieux Caire.

On a également travaillé à assurer nos com munications dans l'intérieur du pays. D côté du sud, à cinq ou six lieues du Cair nous avions en première ligne deux poste retranchés, l'un est le fort de *Torra*, plac sur la rive droite, l'autre le couvent d'*Abou Séfen* sur la rive gauche: mais la divisio du général Désaix ayant marché au sud ce deux postes se trouvent fort en arrière et n peuvent plus servir qu'à protéger la naviga tion du Nil.

L'importance de la communication qu fournit le canal d'Alexandrie et la facilit que les Arabes bédouins, ont pour l inquiéte ont déterminé à fortifier plusieurs points l long de ce canal, entre autres *Ramanié* e *Demanhour*.

On se propose, lorsque les travaux qu'on a entrepris; laisseront plus de loisir, de fortifier par de petits postes les principales communications, de les rendres parfaitement sûres, au moyen de quoi on pourra, quand on voudra, interdire aux Arabes voleurs, le Nil et l'Egypte cultivée sans lequels ils ne peuvent se soutenir, il faudra donc ou qu'ils s'éloignent, ou qu'ils se décident à renoncer au brigandage et à embrasser un genre de vie plus rapproché des usages des nations civilisées. Alors le cultivateur sera délivré des continuelles alarmes que lui

donnent les Arabes voleurs; il tirera de sa terre toutes les richesses qui doivent résulter des cultures précieuses de l'indigo, du coton, du sucre., etc. auxquelles le pays convient si bien. Elles y sont dans l'enfance quoiqu'établies depuis longtemps; mais rien ne se perfectionne dans les pays où rien ne suit un ordre régulier, et où celui qui travaille n'a aucune assurance de jouir.

Rosette, le 23 Brumaire.

Hier sur la grande place de cette ville, au milieu d'une foule d'habitants rassemblés pour voir défiler la garde, on a fusillé deux chefs du village d'Elko, amenés ici par un détachement d'Aboukir qui avoit cerné le village dans la matinée. Ces chefs, après nous avoir promis fidélité, ont fait recevoir par les habitants d'Elko les émissaires de Mourad bey et des Anglais. Demain ou après demain quelques chefs du village d'Etféni, qui sont dans le même cas, auront le même sort. L'impression produite par la mort de ceux d'Elko a été forte. On a lieu d'espérer que ces actes de rigueur en imposeront aux autres et les contiendront dans le devoir.

Salahieh, (frontière de Syrie) le 26 brumaire.

La marche dans le désert dont je vous parlai dans ma lettre du 11 brumaire, a porté la terreur jusqu'à Gaza; nos gens furent apperçus auprès d'un lac situé à deux ou trois lieues à l'est du mont Pharaon. Aussitôt une tribu d'Arabes lève son camp et se replie sur *Cathié*; les habitants de *Cathié* crurent avoir les Français à leurs portes et s'enfuirent à *Elarisch*, dont la population partageant la terreur générale, se joignit à la masse des fuyards et fut avec eux chercher un asile à Gaza, Ibrahim bey ne se croyant pas en sûreté dans cette ville, la quitta; mais quelques jours après, ses frayeurs s'étant dissipées, il rentra dans Gaza. A l'époque de la révolte du Caire on avoit sollicité Ibrahim de s'y rendre, on l'assuroit que les Français seroient exterminés et qu'on le rétabliroit dans l'exercice de sa dignité passée, il a résisté à cette invitation; en quoi il a été fort avisé. Les Arabes qui étoient allé auprès de lui pour l'escorter dans la haute Égypte ne sont pas encore de retour. Il paroît que le projet de rejoindre Mourad est abandonné. Ibrahim a envoyé de nouveau auprès du pacha d'Acre; on le dit dans la position la plus critique il n'a plus avec lui que quatre beys et très-peu de Mamelouks, presque tous se sont retirés à Jérusalem, où ils vivent à meilleur marché qu'à Gaza.

Damiette, 1er. frimaire.

Il est arrivé ici un bâtiment venant de *Tarsis* (l'ancienne *Tarse*.) Les passagers rapportent que les troupes Ottomanes ont été battues plusieurs fois par Passawan-Oglou, et que le Capitan-Pacha avoit pris la fuite, n'osant pas revenir à Constantinople.

D'après les rapports de plusieurs personnes arrivées de Syrie à Tarsis; il y a quelques troupes en Syrie; mais en petit nombre et seulement pour la défense du pays.

Du Caire, le 13 frimaire.

On a préparé à l'extrémité nord de l'île de Raouda l'emplacement pour un moulin à vent, le mécanisme de ce moulin est en cours de construction à l'attelier de mécanique établi sous la direction du citoyen Conté, chef de brigade des aërostiers. Les ordres sont donnés pour placer des moulins de cette espèce sur les hauteurs qui environnent le Caire, Rosette et Damiette.

L'établissement des moulins à l'Européenne sera une époque importante en Égypte. L'art de la mouture qui est si avancé en France et sur-tout dans les environs de Paris, est encore ici dans l'état le plus grossier; on n'y tire aucun parti des vents constants qui régnent, ni du courant du Nil; toute la mouture se fait par la force des hommes ou des animaux.

Le général Bonaparte a ordonné qu'il seroit établi au Caire un hospice où les voyageurs que le commerce attire dans cette ville, trouveront tous les secours dont ils auront besoin dans leurs maladies. Cette institution rendra les plus grands services dans un pays

ou les médecins éclairés sont très-rares; qui, par sa position, est le centre nécessaire des relations commerciales des peuples du nord, du nord ouest, et du milieu de l'Afrique, de l'est, du nord est de l'Asie, et l'un des premiers canaux de communication entre l'Europe et l'Inde.

Le citoyen Desgnettes, médecin en chef de l'armée d'Égypte, a reçu du général Bonaparte ordre de visiter l'hôpital dit le Mouristan, dont l'entrée, jusqu'à l'époque actuelle, a été prohibée à quiconque n'étoit pas musulman. L'objet de cette visite étoit de recueillir quelques notions sur le régime des hôpitaux musulmans et de voir si le sort des malheureux qui sont au Mouristan, ne seroit pas susceptible d'amélioration. Le citoyen Desgenettes étoit conduit par le chek Abd Ullah el Chercavi. Sa présence a d'abord excité un sentiment d'inquiétude qui s'est promptement dissipé lorsque le chek a eu expliqué les intentions bienfaisantes qui amenoit le citoyen français, dans l'asyle du malheur.

» Le Mouristan est un vaste local assez »mal situé dans le quartier de la grande mos»quée.... il est susceptible de recevoir com»modément cent malades... dans le moment »actuel il y a 27 malades et 14 insensés.»

» Parmi les malades il en est quelques uns »d'aveugles, un plus grand nombre est at»taqué de cancers qui dans leurs développe»ments ont fait disparoître le nez et mis à dé»couvert d'une manière hideuse les fosses »nasales et l'arrière bouche, d'autres langui»sent de maladies chroniques, abandonnées »à leurs progrès. Une femme seule et qui te»noit un jeune enfant sur son sein, poussoit »des cris aigus que lui arrachoit une inflam»mation vive et récente. Tous sont sans autres »secours qu'une distribution d'alimens con»sistant en pain, ris, lentilles, etc; ils ne „soupçonnent même pas qu'ils puissent être „soulagés et dans cet abandon aux volontés „du destin, ils n'ont jamais connu les mé„dicamens, les plus simples.„

Les insensés sont dans deux petites cours séparées, une pour les hommes et l'autre pour les femmes. „ Les loges des femmes, „dit le citoyen Desgenettes, ne sont pas toutes „grillées. Quelques femmes, quoique toutes „enchaînées, ne son pas fixées au mur com„me les hommes. Une d'elles dans un âge „avancé est venu au devant de moi en pleu„rant et en demandant l'aumône : les autres „se sont voilées et je n'ai pu saisir aucun „de leurs traits; mais une fille jeune et belle „qui étoit accroupie et le visage découvert „a témoigné, en me voyant entrer, une joie „extrême; elle s'est écrié plusieurs fois avec „transport (*Signor*) et elle m'a salué plusieurs „fois en inclinant sa tête et en croisant sur „son sein ses mains chargées de chaînes. J'ai „un soupçon vague, que peut être elle n'est „pas insensée et qu'ici, comme ailleurs la „violence a pu plonger des êtres raisonnables „dans ces lieux de désespoir.

Le citoyen Désgenettes est peut être le premier homme qui ait pénétré dans le local où sont placées les femmes insensées, les Musulmans qui l'avoient accompagné dans les autres parties de l'hôpital, se sont arrêtés à la porte de cette dernière enceinte. Deux femmes qui y sont employées pour le service se sont voilées aussitôt qu'il a paru, et lorsqu'il a passé près d'elles elles se sont tournées par pudeur du côté du mur.

Le général Bonaparte s'occupe d'améliorer la situation des individus malades au Mouristan; il a donné les ordres nécessaires pour éclaircir ce qui concerne la jeune fille si digne de pitié, que le citoyen Desgenettes a trouvée parmi les insensées.

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur au quartier des Français.

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 20.

18 FRIMAIRE VII^e. ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Au Caire, le 17 frimaire.

Des lettres sous la date du 1^er. novembre, 8 *brumaire*), arrivées de Tripoli et de St. ean d'Acre ont apporté la nouvelle que les rançais qui avoient été arrêtés au premier ruit de notre entrée en Egypte, ont été lâchés par ordre de la porte, et sont maintenant traités avec les plus grands égards.

Les nouvelles que nous reçevons de Syrie confirment celles de Tarsis venues par Dariette, relativement aux avantages que assavan-Oglou a remportés sur le capitan acha. (*voyez* n°. 19).

Un bâtiment Anglais à échoué devant Aboukir; les équipages de la croisière anglaise ont à la demi-ration.

Les Anglais ont dépensé des sommes énormes avec les Arabes: ceux-ci, suivant leur usage, ne les abordent jamais sans tendre a main et dire *felousse*, c'est-à dire de l'argent, ils leur font de grandes promesses d'agir contre les Français; mais lorsqu'ils ont reçu les piastres des Anglais, ils se moquent d'eux, et retournent à leur métier de voleurs; ils ont témoigné aux officiers anglais leur étonnement de la politesse avec laquelle nous reçevons réciproquement les parlementaires; *nous leur couperions le cou*, ont-ils dit; *c'est*, leur répondit un officier anglais, *que vous êtes des barbares et que les Français et nous sommes des peuples civilisés.*

Les Anglais ont là d'étranges alliés, ce sont de vrais détrousseurs de voyageurs qui traitent en ennemi quiconque offre une proie riche et facile: ils voloient les Mamelouks, ils pillent les cultivateurs, ils volent les Français quand ils le peuvent, ils détrousseroient leurs alliés les Anglais si ceux-ci se hasardoient à descendre sur la côte et à avancer de 500 pas dans l'intérieur du désert.

Les Anglois qui ont la prétention d'avoir des intelligences par tout, et de savoir ce qu'on y médite, sont très-mal informés de ce qui concerne l'Égypte: c'est nous qui leur avons appris le départ de Louis Bonaparte.

Les 8 ou 10 chaloupes canonnières qui sont venues se faire maltraiter par le canon d'Aboukir, étoient destinées pour Alger et Tunis. Les Anglais les ayant rencontrées à la hauteur de Rhodes les déterminérent, en les payant très-chèrement, à marcher et à jouer cette misérable parade; les équipages en partie Grecs et en partie Européens, sont surveillés par des officiers Anglais. On assure que plusieurs de ces chaloupes, à l'instigation des Grecs, qui sont à la solde de la république sont très-disposées, à quitter les croiseurs Anglais avec lesquels ils s'ennuyent et à venir se joindre aux Français: on dit aussi que le commandant Anglais a fait mettre aux fers *Hessan-bey* de Rhodes qui commandait ces bâtimens Turcs, parce qu'il n'a mené avec lui que 1500 hommes y compris tous les equipages: les Anglais avoient fait marché avec lui pour

5e0e. Ils ont mis *Ahmed Capoudan-Khattal* à la place d'Hassan-bey. Ce nouveau commandant a écrit en Egypte, qu'il arriveroit incessamment de Candie 7 nouveaux bâtimens qu'il a demandés.

La tempête a forcé cinq corsaires Algériens de se réfugier à Tabarquié (*Trabucco*), entre Alexandrie et Derne. Un matelot déserteur raconte que ces corsaires ont visité un bâtiment Français allant de Corse à Tunis ; le patron de ce bâtiment leur a dit qu'aussitôt que l'on apprit en France que les Anglais, après avoir défait notre flotte bloquoient le port d'Alexandrie ; l'ordre avoit été donné d'équiper une nouvelle escadre, qu'on y travailloit nuit et jour et qu'elle ne tarderoit pas à mettre en mer.

Les Anglais ont sollicité les Régences barbaresques, d'armer en course contre nous, les régences n'ont fait nul cas de ces sollicitations.

La compagnie des *Mograbins*, au service de la république, sous le commandement d'*Omar*, se prépare à partir pour l'armée.

On est extrêmement satisfait des troupes Grecques à la solde de la république, elles sont dévouées entièrement aux intérêts de l'armée Française ; elles ne sont pas étrangères aux sentimens de la liberté.

Il est arrivé de la haute Égypte une grande quantité de chevaux pour la remonte de notre cavalerie.

Le général Désaix est actuellement au Caire : il a trouvé à Antinoë une statue d'Antinous et une d'Appollon, le paysan à qui on les avoit remises pour les apporter s'étant trouvé trop chargé a abandonné l'Apollon ; on espère le retrouver.

Les habitants du Faioum témoins de la bravoure habituelle de nos troupes, sont pleins d'admiration pour elles ; ils ont surtout été frappés de l'affaire qui eut lieu à Faioum (*voyez n°.* 18 *la lettre du général Bonaparte*) à cette occasion un des chefs du pays a dit au général Désix : *Sultan, tu ne devrois pas donner du pain à tes soldats, ils méritent d'être nourris avec du sucre.*

Un Fellah parti de Gaza le 2 frimaire dit qu'à son départ Ibrahim bey paroissoit fort content de l'assurance qui lui avoit été donnée que le pacha de Damas et celui de St. Jean d'Acre alloient marcher en sa faveur, cependant jusqu'alors rien n'avoit paru.

Une lettre de Damiette du 11 frimaire s'exprime ainsi, » il est certein que les » Druses sont en révolte ouverte contre » *Djezzar pacha* et qu'ils n'attendent que » le moment de pouvoir s'unir à l'armée » Française ».

L'expérience de la Montgolfière a eu lieu le 20 frimaire à 3 heures, la machine étoit en papier et avoit la forme sphérique, les fuseaux qui composoient sa surface présentoient successivement les trois couleurs nationales : son diamètre étoit de 12 mètres (*environ* 36 *pieds*). parvenue à la hauteur d'environ 100 toises, il s'y est fait une déchirure, comme il arrive à toutes les machines de ce genre dont l'enveloppe est de papier, parce que cette matière n'a pas une tenacité suffisante pour résister à l'effort qui résulte de l'élévation dans l'atmosphère de 150 livres au moins que pesoit l'appareil.

La vue de cette expérience a fait la plus grande impression sur les gens du pays ; ils refusoient de croire à sa possibilité ; leur incrédulité a duré tout le temps qu'on travailloit aux préparatifs ; mais ils ont été saisis d'admiration quand ils ont vu ce grand globe se mouvoir de lui même : lorsque la machine a commencé son mouvement ceux qui étoient dans le voisinage du lieu où elle a été chargée, ont pris la fuite avec les marques de la consternation ; quand ils ont vu retomber les débris de la machine et le réchaud ; ils ont conclu que c'étoit un engin de guerre, que nous savions diriger à notre gré et que nous employons pour brûler les villes de nos ennemis.

Le même jour à 11 heures du matin le général en chef avoit passé la revue de la 32e. demi-brigade, de deux bataillons de la 18e., des guides à pied et de l'artillerie de la division du général Bon. L'armée est

habillée à neuf, les soldats jouissent d'une santé florissante, suite de la bonté et de l'abondance de leur nourriture; l'armement est dans le meilleur état et tenu avec un soin extraordinaire; il n'est aucun des individus attachés aux demi-brigades qui n'ait de bonnes armes: les tambours même et les musiciens portent des carabines en bandoulière; cette revue a offert un coup d'œil magnifique; les troupes ont fait l'exercice et exécuté des manœuvres avec une agilité et une précision qui seroient remarquées dans des corps rendus depuis plusieurs années au loisir des garnisons et qui se seroient pendant tout ce temps occupés de l'instruction; entre une et deux heures l'infanterie et l'artillerie accompagnée de ses pièces et de leurs caissons, ont défilé devant le Général en chef. La colonne étoit suivie par des chameaux portant les cartouches de l'infanterie.

Le 12 frimaire le général en chef a passé dans la plaine de *la Coubé*, la revue d'une partie de la cavalerie de l'armée; l'équipement, l'armement et la tenue ne sont pas moins soignés dans cet arme que dans l'infanterie: les chevaux sont presque tous de la race Arabe; le général a été très-satisfait des manœuvres de cette division qui paroît destinée à aller joindre la division Désaix pour finir l'affaire de Mourad bey. Nous n'avons pas le coup d'œil assez exercé pour déterminer avec précision le nombre des hommes présents à cette revue: mais d'après une approximation dérivée du nombre d'escadrons que nous avons vus rangés en bataille, nous estimons qu'il y avoit entre quatre et cinq mille cavaliers

MÉLANGES.

Les deux lettres suivantes méritent d'être connues. le citoyen Venture les a extraites d'un ouvrage Arabe intitulé: *abrégé géographique et politique de l'Égypte*, *sous les Sultans Mameleuks*. Cet ouvrage est d'un premier ministre de l'un de ces sultans il en existe un manuscrit à Paris dans la bibliothèque de la république.

Le Khalife Omar-ben-el-Khattab, successeur d'Abou-Bekre;

A Amrou-ben-el-Aas, son lieutenant.

O Amrou-ben-el-Aas, ce que je désire de toi, à la réception de la présente, c'est que tu me fasses un tableau de l'Égypte, assez exact et assez frappant, pour que je puisse m'imaginer voir de mes propres yeux cette belle contrée: salut.

Réponse d'Amrou-ben-el-Aâs.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

O prince des fideles! peins toi un désert aride et une campagne magnifique, au milieu de deux montagnes, dont l'une a la forme d'un monticule de sable, et l'autre du ventre d'un cheval maigre, ou bien du dos d'un chameau.

Telle est l'Égypte. Toutes ses productions et toutes ses richesses, depuis Asoan jusqu'à Mencha (a) viennent d'un fleuve béni qui coule avec majesté au milieu d'elle. Le moment de la crue et de la diminution de ses eaux, est aussi réglé que le cours du soleil et de la lune.

Il y a un temps fixe, où toutes les sources de l'univers viennent payer à ce roi des fleuves le tribut auquel la providence les a assujetties envers lui. Alors ses eaux augmentent; elles sortent de son lit, et elles couvrent toute la surface de l'Égypte, pour y déposer un limon productif. Il n'y a plus de communication d'un village à l'autre, que par le moyen de barques legéres, aussi inombrables que les feuilles de palmier.

Ensuite, lorsqu'arrive le moment où ses eaux cessent d'être nécessaires à la fertilisation du sol, ce fleuve docile rentre dans les bornes que le destin lui a prescrites,

---

(a). *Depuis Assouan jusqu'aux frontières de Gaze.*

pour laisser recueillir les trésors qu'il a caché dans le sein de la terre.

Un peuple protégé du ciel, et qui, semblable à l'abeille, ne paroit destiné qu'à travailler pour les autres, sans profiter lui-même du fruit de ses peines et de ses sueurs, ouvre légérement les entrailles de la terre, et y dépose les semences, dont il attend la prospérité de la bienfaisance de cet être suprême qui fait croître et mûrir les moissons. Le germe se développe : la tige s'élève, son épi se forme, par le secours d'une rosée bénigne qui supplée aux pluyes, et qui entretient le suc nourricier dont le sol s'est abreuvé.

A la plus abondante récolte, succède tout-à-coup la stérilité.

C'est ainsi que l'Egypte offre successivement, ô prince des fideles, l'image d'un désert arride et sablonenx; d'une plaine liquide et l'argentée; d'un marécage couvert d'un limon noir et épais; d'une prairie verte et ondoyante; d'un parterre orné des fleurs les plus variées; et d'un vaste champ couvert de moissons jaunissantes. Beni soit à jamais le nom du createur de tant de merveilles.

Trois choses contribuent essentiellement à la prospérité de l'Égypte et au bonheur de ses enfans. La première est de ne point adopter de projets tendans à l'augmentation de l'impôt; la seconde, d'employer le tiers des revenus à l'entretien des caneaux, des digues et des ponts; et le troisième, de ne lever l'impôt qu'en nature sur les fruits que la terre produit. Salut;

Lettre du citoyen Beauchamp, sur les châles de Cachemire.

Caire, le 15 frimaire an 7.

CITOYEN,

L'arabe qui nous a dit que les châles de Cachemire étoient fabriqués avec le poil des jeunes chameaux, vous a induit en erreur. D'abord il est douteux que le chameau se trouve en Cachemire, l'existance de cet animal paroit circonscrite dans les déserts : il s'en trouve déjà fort peu en perse, j'y ai beaucoup voyagé et j'ai vu toutes les caravanes s'y faire à dos de mulet.

Suivant les renseignements que je me suis procurés à *Bassora*, à *Bagdad* et à *Ispahan*, où passent les châles venant de Cachemire; cette étoffe précieuse est fabriquée avec un duvet qui se trouve entre les poils d'une chèvre existante en Cachemire et particulière à ce pays. Deux négociants de Constantinople qui ont fait un voyage à Cachemire pour y faire fabriquer des châles d'une forme particulière, m'ont dit la même chose. Je puis ajouter à cela que les Orientaux portent en été des béniches faites d'une étoffe connue sous le nom de châli d'Angora et que cette étoffe quoique bien inférieure aux châles de Cachemire, provient également d'une chèvre à long poil connue des voyageurs; salut.

---- Le n.° 4 de la *décade Égyptienne*, paroitra sous peu, on y travaille actuellement à l'imprimerie nationale.

Le citoyen MARC AUREL, *prévient ses concitoyens que le prix de ce courrier est de* Six médins, *que l'abonnement de trente numéros sera de* Cent-cinquante. *Il ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du dehors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur au quartier des Français.

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 21.

25 Frimaire VII^e. année de la République.

Une lettre de Derne, nous donne les détails suivans.

Lorsqu'on a appris en Barbarie que les français s'étoient emparés de l'Egypte, on a rassemblé des troupes et des chevaux, on a fait de nouvelles fortifications et on a réparé les vieilles. Des couriers arabes ont été dépêchés à Derne, aux habitans de Bengazi et à tous les arabes des environs, pour que chaqu'un se tint prêt. D'après les conseil des anglais, *Jussuf*, pacha, avoit fait équiper dix de ses plus gros vaisseaux et ils étoient déja prêts à mettre en mer pour venir à Alexandrie, lorsqu'une tartanne dépêchée par le gouvernement français (*), et allant à Tunis et à Alger, remit ici des lettres portant que tout ce qu'on avoit dit au pacha pour le déterminer à des démarches hostiles contre les français, étoit une intrigue des anglais; que les français n'étoit point en guerre avec le Sultan, et que tous ceux qui enverroient des bâtimens ou des troupes contre eux à Alexandrie ou ailleurs, seroient détruits sans que le Sultan, ni tout autre put l'empêcher. En conséquence de cette lettre le pacha a fait désarmer ses vaisseaux.

On a vu à Derne une tartane venue de Marseille en onze jour: elle étoit chargée de demander des nouvelles de l'Egypte et des anglais, les habitans du pays lui ont donné toutes celles qui étoient à leur connaissance: les français montés sur cette tartanne ont dit que, dans tous les ports de mer on travailloit avec une activité surprenante à armer des vaisseaux et que le gouvernement avoit déclaré aux alliés de la france, qu'il les regarderoient comme ennemis s'ils ne fesoient pas les plus grands efforts pour le seconder.

Un bateau de Candie arrivé à Derne, y a appris que le sultan Selim a donné ordre aux troupes de cette île, de se tenir prêtes à marcher pour se rendre à Constantinople où l'on fait les plus grands préparatifs de guerre contre Passavan Oglou.

Kuchuk Hussein pacha le grand amiral n'est point venu à Constantinople, on a nommé à sa place Mustapha pacha. Cette dernière nouvelle confirme celles que nous avons données précédemment, concernant le capitan pacha.

(*) *Nous sommes fondés à croire que cette tartanne avoit été expédiée par le général Bonaparte.*

Chasse donnée aux Arabes Bedouins.

Le général de brigade Murat étant à *Demanhour*, fut informé que les arabes bédouins étoient campés à une journée et demie de lui, il résolut de marcher sur eux. Il partit de cette ville le 11 frimaire à 3 heures après midi; pour leur donner le change, il dirigea sa marche sur Alexandrie et tint cette route jusqu'à la nuit, alors il se porte droit à sa gauche dans la direction où il espéroit

trouver les arabes ; malgré les difficultés résultantes de l'obscurité de la nuit, de l'incertitude des chemins et du grand nombre de canaux qu'il fallut traverser la colonne alla en avant ; elle erroit pour ainsi dire à l'aventure, lorsque le bêlement des troupeaux ; l'aboiement des chiens et la rencontre d'animaux lâchés dans la campagne, l'avertirent du voisinage du campement de l'ennemi ou de quelque habitation : c'étoit le village de Deire. Le général Murat le fit investir par mesure de prudence, et ordonna de faire feu sur quiconque en sortiroit à cheval : mais les chiens et les hommes appostés par l'ennemi avoient décélé la marche des français : plusieurs chefs qui avoient passe la nuit dans ce village, eurent le temps de se préparer à la fuite ; ils l'effectuérent eux et les leurs emportant en croupe sept de leurs femmes. Ils passerent au milieu de la fusillade d'une compagnie de grenadiers et ne perdirent qu'un homme. En fouillant ce village on y a trouvé beaucoup d'effets volés aux français.

Le 12 à cinq heures du matin le général Murat sachant qu'il n'étoit qu'à huit heures du camp de l'ennemi résolut d'y marcher quoiqu'il fut sans pain et qu'il ne fut pas sûr de trouver de l'eau. On marchoit depuis deux heures lorsqu'une cinquantaine d'hommes à cheval fut apperçue en avant de notre colonne qui continuoit toujour sa route, les hommes à cheval continuerent aussi la leur, ils jugerent bientôt que la position de leur camp étoit connue et que nous y marchions. Ils détacherent aussitôt quelques hommes vers ce camp qui fut levé sur le champ, car les français n'étoient pas arrivés au village de *Zaouad*, qu'ils apperçurent dans le lointain deux longues colonnes d'arabes qui s'éloignoient. Le village de *Zaoued* avoit été abandonné par les arabes avec tant de précipitation, qu'ils y laisserent une grande partie de leur butin. On y a trouvé beaucoup d'effets français et un troupeau que le général Murat a fait recueillir pour la subsistance des troupes qu'il commande.

Les troupes étaient en marche depuis 24 heures, on les a laissé reposer à *Zaouad*. Le général Murat n'en est pas parti avant la nuit, afin de laisser croire aux arabes qu'il se disposoit à marcher sur eux et de les forcer à se fatiguer en marchant toute la nuit. La colonne rentra à Demanhour le 13 à une heure du matin ; le : à midi elle se trouvoit à Rhamanié, elle en partit le 15 au matin et arriva le soir à *Chabour*.

Les troupes se mirent en marche le lendemain matin avec le projet d'atteindre des tribus arabes campées à quelque distance du village de *Saouf* dans le désert. une terreur générale précédoit la colonne, elle trouva tous les villages abandonnés excépté celui de *Saouf* dont les habitans s'offrirent pour servir de guides. Aprés deux heures de marche on vit quatre grandes colonnes en mouvement auxquelles six cent arabes à cheval servoient d'arrière garde ; le général Murat avec deux compagnies de grenadiers marcha sur le centre, l'adjudant général Fscale, avec un bataillon, poursuivit la colonne de gauche, le chef de brigade Barthelemy avec un autre bataillon, se mit à la poursuite de la droite ; le feu et la contenance des français effrayerent tellement l'ennemi qu'il abandonna huit camps remplis de tous ses bagages, après avoir eu dans sa fuite plusieurs hommes tués. Le général Murat manœuvroit pour s'emparer de six mille chameaux peu éloignés de lui : mais il n'a pu y réussir : les arabes les fesoient marcher aussi vîte que les chevaux et il n'y avoit là que de l'infanterie. Une vingtaine des plus lents avec trois troupeaux considérables de moutons sont demeurés en notre pouvoir. Plusieurs arabes hommes ou femmes ont été faits prisonniérs.

Les huits camps arabes pouvoient avoir environ trois mille de longeur, les tentes y étoient dressées sur trois lignes, la cavalerie occupoit le plus grand, le plus riche et le mieux approvisionné, il y avoit au moins 2 ou 3 mille charges blé, orge ou fêves ; chaque tente de ces camps renfermoit de gros ballots de couvertures de laine et de coton, du fil et d'autres effets tres-précieux pour des Bédouins ; on y a

trouvé leurs moulins ; leurs métiers à tisser, leurs marmites, les bâts de leurs chameaux etc., tous ces effets ont été brûlés malgré le désir qu'on avoit de les conserver : mais on étoit à quatre lieues dans le désert, la troupe marchoit depuis 12 heures et n'avoit plus d'eau.

Après avoir laissé reposer sa colonne jusqu'à la nuit le général Murat s'est mis en route pour Térané à six heures du matin, il a fait avec deux compagnies de grenadiers une pointe dans le désert pour harceler l'ennemi : à peine étoit-il à l'entrée qu'il a apperçu des arabes auxquels il a enlevé une troupe de chameaux qu'il doit envoyer au Caire avec plusieurs milliers de moutons.

Parmi les effets français trouvés chez les arabes, on a reconnu la selle qui avoit appartenu au général Mireur, qui s'étant écarté du gros de l'armée pendant la marche dans le désert, fut pris par eux et assassiné. Ces bédouins sont les annadis les mêmes qui nous jurerent la paix lorsque nous arrivâmes à Alexandrie et qui deux jours après manquerent à leurs foi. Ils sont de la tribu par laquelle le voyageur anglais Bruce, fut dépouillé auprès de *Bengazi* à la suite de son naufrage.

--Caire le 24 frimaire.--

Par un ordre du 19 frimaire, le général en chef a prohibé la fabrication et la vente de la poudre par les habitans de l'Egypte. Cet ordre enlève aux Arabes voleurs, les moyens de s'approvisionner pour l'exercice de leurs brigandages.

Le 16 frimaire, le chek des arabes *Billis* est venu demander la paix, Ces arabes sont stationés à peu de distance du Caire sur la route de Bel eis. Jusqu'ici les eaux de l'inondation les mettoient à couvert ; ils n'ont fait aucune demarche de soumission, plusieurs fois même ils ont insulté nos convois, mais depuis que la retraite des eaux leur enlève l'espérance de l'impunité ils songent à mieux vivre. Le général Bonaparte a d'abord reproché à ce chek, les violences commises par les billis et lui a fait sentir que leur existance dépendoit absolument de la volonté des français ; le chek a répondu qu'effectivement si les billis existoient encore, c'étoit un effet de la clémence du général, qu'ils s'en remettoient à sa générosité et le prioient de ne pas juger toute la tribu d'après les violences de quelques mauvais sujets. La paix lui ayant été accordée, il a quitté le ton de la négociation pour prendre celui de la conversation amicale. Il a été invité à diner ; avant de s'assoir à la table, il a rompu un morceau du pain destiné au général Bonaparte et le mangé. Cet acte est regardé par les arabes, comme la sanction de la paix et le garant de la sincérité. On a remarqué surtout la solemnité avec laquelle il a parlé et procédé pendant tout le temps qu'il a conservé le caractère diplomatique et la rapidité de la transition par laquelle il est revenu aux formes usuelles dès qu'il a eu l'assurence de la paix. Un conseiller allemand qui a l'honneur de représenter à Ratisbonne une douzaine de princes du Saint empire romain, n'est pas meilleur formaliste que ce bédouin.

Toutes les tribus arabes qui inquiétoient la communication du Caire à Belbeis ont demandé la paix ; elles l'ont obtenue à condition que chacune d'elles seroit responsable de la sûreté d'une certaine partie du chemin. On a déjà été dans le cas d'éprouver l'effet d'un pareil arrengement. Un cantinier appartenant au dernier convoi venu de Belbeis, s'est laissé arrierer d'une lieue, les arabes garants de la sûreté du chemin où il se trouvoit alors lui ont donné une escorte afin qu'il arrivat sain et sauf.

La croisiere anglaise devant Aboukir est levée. Nos troupes sont en possession de Suez.

Une commission composée des citoyens : *Novet*, *Méchain fils* ; astronomes ; *Dolomieu*, *Geoffroy*, *Delille*, *Savigny*, *Cordier*, *Coquebert* ; naturalistes, et *Gratien-Leperre*, ingénieur des ponts-et-chaussées, a été chargée de visiter la partie orientale de l'ancien Delta. Cette commission doit déterminer par des observations astronomiques la position de plusieurs points importans dans la géographie de l'Egypte, entr'autres de *Damiette* et des ruines de *Peluse*, ce

qui complettera le travail déja fait sur le lac *Menzalé*; elle s'occupera aussi des canaux. Les naturalistes qui en font membres se proposent d'examiner et de faire connoitre tout ce qui dans cette partie peut intéresser l'histoire naturelle.

On est informé que cette commission est arrivée à Damiette, elle auroit désiré faire des observations sur le cours et sur les rives de la branche *Phatnitique* qu'elle a parcourue : mais l'officier de marine qui commandoit le chébek sur lequel elle a déscendu le fleuve, n'a pas voulu s'y prêter: nous sommes pourtant certains qu'il y avoit un ordre de l'état-major d'après lequel les mouvemens de ce bâtiment devoient se régler sur les besoins et les travaux de la commission : mais il est des gens qui ne sentent jamais le prix des connaissances quoiqu'ils en éprouvent tous les jours le besoin; il seroit bien à désirer, surtout dans une expédition du genre de celle-ci, que le commandement ne fut pas confié à un homme illettré. Ne cessons de le dire, c'est à la supériorité des lumières et de l'esprit autant qu'au courage que l'armée de terre doit ses succès et sa gloire.

Le citoyen Marquisant, sous-commissaire de la ci-devant escadre légère, ayant remis les détails de son service à l'ordonnateur Leroy, au moment où les armemens et les travaux du port d'Alexandrie exigeoient plus que jamais son travail. Le général en chef, par un ordre du 17 frimaire, l'a destitué de sa place et a ordonné qu'il fut envoyé sous bonne escorte dans la haute Égypte, pour servir comme matelot sur la djerme l'Italie. *Extrait de l'ordre du jour du 17 frimaire.*

Bonaparte, général en chef : au général de division Berthier, chef de l'état-major-général.

A Caire le 13 frimaire an 7.

Vous voudrez bien, citoyen général, faire connaitre aux Médecin et Chirurgien en chef, que je suis mécontent de la facilité avec laquelle ils donnent des certificats pour retourner en Europe, à des individus que la lâcheté, l'inconstance et le peu d'amour de leur devoir portent à quitter l'Armée avant que la campagne soit finie.

Spécifiez-leur bien qu'ils ne doivent donner des certificats qu'à des individus qui ne pourroient guérir qu'en Europe; ce qui, dans un pays aussi sain que l'Egypte, doit être borné à un très-petit nombre de maladies.

Ce n'est pas, citoyen Général, que mon intention soit de garder à l'Armée des hommes qui ne seroient pas sensibles à l'honneur d'être nos compagnons d'armes. Qu'ils partent, je faciliterai leur départ: mais je ne veux pas qu'ils masquent, par des maladies feintes, le motif réel de ne pas partager nos fatigues et nos périls; nous risquerions qu'ils partageassent notre gloire.

Signé **BONAPARTE.**

On dit, parmi les musulmans du Caire, qu'un saint personnage a été informé par une révélation d'une conférence qui a eu lieu entre Mahomet et le destin. Le crédit qu'a obtenu le récit de cette révélation nous détermine à le consigner dans cette feuille.

Lorsque Mahomet vit la flotte Française approcher les côtes de l'Egypte, il alla chez le destin et lui dit : *ô destin, tu es ingrat, je t'ai fait souverain arbitre du monde et tu veux livrer aux français la plus belle des contrées soumises à ma loi.* Le destin lui répondit : *ô Mahomet le décret est porté il faut qu'il s'accomplisse; les Français arriveront sur la terre d'Egypte et en feront la conquête, je n'ai plus le pouvoir de l'empêcher : mais écoute et console toi, j'ai décidé que ces conquérants se feront mahométans,* Mahomet pleinement rassuré par cette réponse se retira très-satisfait.

Il se trouve dans la ville du Caire huit devins de réputation. Les habitans du pays les consultent souvent et reçoivent leurs réponses avec une foi entière; on a remarqué depuis quelque temps que toutes leurs prédictions sont favorables aux Francais.

On annonce l'arrivée prochaine d'une caravane d'Abyssinio, commandée par deux princes qui vont en pélérinage à Jérusalem.

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 22.

2 NIVOSE VII^{e}. ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Nouvelles de Syrie.

Ibrahim bey est toujours à Gaza, il campe sous des tentes, ses femmes sont dans la ville; il a avec lui huit beys qui sont *Mustapha-bey*, *Ayou-bey*, le grand; *Osman-bey el Achekar* (le rouge), *Abd-ul Rahman-bey*, *Cassin-bey*, *Mourad-bey*, le petit, et *Merzoug-bey* fils d'Ibrahim.

Il y a dans le camp 1000 à 11 cent chevaux, ce qui en tenant compte des beys et des Cachefs qui ont un grand nombre de chevaux pour leur service personnel et celui des valets fait présumer une force de six à sept cent cavaliers. Ibrahim en avoit plus de quatre mille lorsqu'il partit pour Gaza; plus des trois quarts l'ont quitté, les uns sont passés en Turquie, les autres se sont répandus dans la Syrie; 600 Mamelouks s'étoient mis au service de Djezzar pacha; celui-ci s'en est debarassé depuis peu.

Djezzar pacha peut avoir en tout trois mille hommes soit à pied soit à cheval, Ibrahim-Effendi, qui sous le titre de *Mousselim* est commandant de Gaza de la part de la Porte, n'a que 200 hommes dont la moitié est composée de Fellah et de Mograbins.

Djezzar donne à *Ibrahim* 20 mille médins par jour (714 l.), *Ibrahim* donne six médins à chaque cavalier ou domestique. Ces six médins ne suffisent pas pour la nourriture d'un cheval; il faut tout acheter même l'eau. Aussi la plupart n'ayant pas de ressources, finissent par vendre leurs chevaux, après avoir vendu leur habits, on offre les chevaux à 7 ou 8 piastres, et ils ne trouvent pas d'acheteur. Au reste il n'y a pas d'Arabes dans ce camp.

Il y a un peu plus d'un mois que Djezzar expédia pour la flotte Anglaise trois bateaux chargés de vivres. Le mauvais temps les força de chercher un abri du côté de Gaza, on les crut Français, l'alarme parvint jusqu'au camp d'Ibrahim, et chacun se hâta de monter à cheval et de décamper.

Les trois pachas réunis à Damas, sont; *Ab-Ullah*, pacha, nommé pour se rendre au Caire, *Ibrahim*, pacha de Damas et *Pervich* pacha qui étoit exilé à Damas et qui a reçu ordre de se joindre aux deux autres; entre eux trois ils n'ont pas dix mille hommes, presque tous à pied. Ces pachas ont demandé aux habitants de Damas une contribution de 2 mille bourses. Ceux-ci n'ont rien voulu donner, les uns et les autres ont porté leurs représentations à la porte.

Les Français qui, pour leur commerce, étoient à Jaffa et à Ramlé, ont été conduits à Jérusalem; ils sont réclus dans le couvent des religieux de terre sainte, on ne leur fait aucun mal. On avoit aussi arrêtté les autres Européens; mais d'après un ordre de la porte ils ont été mis en liberté. Cette liberté se borne à pouvoir se promener dans la ville.

Extrait d'une lettre de Damiette.

Les passagers d'un bâtiment Grec venant du levant ont fait les rapports suivants.

Les pachas révoltés continuent avec force à faire la guerre au grand seigneur du côté d'Andrinople; et l'on dit que l'on fait à Constantinople un armement de six cent voiles pour résister à une escadre Russe qui doit se présenter aux Dardanelles pour en forcer le passage. Le grand seigneur a fait décapiter des personnages considérables qui avoient part au gouvernement, la sultane validé sa mere a été menacée pendant quelque temps de subir le même sort, on s'est contenté de l'exiler.

A la nouvelle de l'invasion de l'Egypte par les Français, les musulmans de Syrie ont voulu tailler en pieces tous les chrétiens; mais une caste d'habitants que ces passagers appellent *Chinguinis* et qui, selon eux, ne tiennent à aucune des deux religions se sont opposés à ce projet sanguinaire, disant que si on faisoit mourir arbitrairement quelqu'un ils tueroient tous les Turcs.

Les Français qui étoient à *Lattaquié* et sur toute la côte de Syrie, ont été emprisonnés; la même chose a eu lieu en Chypre.

Il y a un mouvement continuel de couriers entre Constantinople et la Syrie; Djezzar se trouve offensé du peu d'importance que lui donne la Porte dans les circonstances présentes; mais toujours fidele à ses habitudes il s'est emparé d'un bâtiment Français qui étoit à *Lattaquié*, il convoite également un autre bâtiment appartenant au capitaine Martin de St. Tropès.

De Tor, 24 gemadi-ul Akrir (12 frimaire.)

Il est arrivé deux petits bâtiments à *Churm* (petit port à 20 lieues au sud de Tor). Deux passagers ont annoncé que les Français des Indes ont enlevé tout l'or et l'argent que les marchands de Jedda avoient expédié par la Mousson.

Nota. Il s'agit très-probablement d'une expedition exécutée par nos fregates de l'île de France sur les envois d'argent faits par le comptoir que la compagnie Anglais des Indes entretient à Jedda pour faire le commerce avec l'Arabie.

De Feschn dans le Faioum 17 frimaire.

Nassouh pacha que la porte avoit exilé au Caire et à qui elle avoit rendu ses queues un peu avant l'arrivee des Français en Egypte avoit suivi *Mourad bey* il se dispose à retourner au Caire, tout ce qu'il y a de gens de Turquie dans le pays, veut se joindre à lui et n'attend pour cela que l'agrément des Français.

Aly pacha, cet ancien esclave du dey D'alger qui après avoir été ministre de la marine à Alger étoit parvenu à se faire conférer le Pachalic de Tripoli de Barbarie dont il a depuis été exclus par la famille qui est en possession depuis cent ans d'en jouir, avoit cherché un asyle au Caire; il accompagna *Mourad* dans sa fuite. aujourd'hui il est brouillé avec lui; il désire qu'on lui permette de revenir au Caire, si-non il se retirera dans l'Hydgiaz.

Soliman-bey, Chercavi Osman-bey, Kiladgi-Ahmed-bey, Richoan-bey et un autre bey tous compagnons de Mourad sont brouillés avec lui et paroissent décidés à ne pas combattre, ils sont campés auprès de cet ex-bey et ne le voyent jamais, il sont tous persuadé que si leur sort étoit à la discrétion d'une armée Turque, il seroit mille fois plus déplorable qu'entre les mains des Français.

Du Caire le 29 frimaire.

Le 21 frimaire, le cheik Sadat à l'occasion de la fête de Seydat Zeinab (1) qu'on célébroit dans sa mosquée a donné à diner au général Bonaparte.

---

(1) *Sainte femme de la famille d'Aly, gendre de Mahomet.*

Dans toutes les maisons un peu considérables du Caire on trouve un grand appartement entièrement ouvert du côté du Nord afin de pouvoir jouir, pendant l'été des vents rafraichissants qui viennent constamment de ce côté; cet appartement s'appelle le *Mander* c'est là qu'ont été reçus le général et les Français qui l'accompagnoient; le diner y a été servi sur plusieurs plateaux portatifs autour desquels peuvent se ranger 10 ou 12 personnes. La circonférence de ces plateaux étoit garnie d'une grande quantité d'un pain mou et mince à peu près comme une omelette et de plusieurs plats de légumes froids qui y ont demeuré pendant toute la durée du repas. Le centre du plateau a été successivement occupé par une trentaine de plats servis à la suite les uns des autres avec rapidité, aucun n'y a été laissé deux minutes, un plat de viande étoit relevé par un plat de légumes ou de pâtisserie ou par une crême, quand cette série a été épuisée, on a servi du *pilô* de différentes sortes. On appelle ainsi une préparation assez compacte de ris d'abord cuit à l'eau, puis traité avec du sucre et des substances parfumées qui en relevent le goût. Les sorbets ont succédé aux pilôs, ils n'ont rient de commun avec les sorbets glacés dont nous fesons usage en Europe; c'est un eau sucrée dans laquelle on a mis quelques parfums et des fruits tels que la Banane, le noyeau de pis ache, etc.

Le diner a été précédé et suivi de la conversation. Le général Bonaparte a dit aux cheks, que les Arabes avoient cultivé les arts et les sciences du temps des Califes; mais qu'ils étoient aujourd'hui dans une ignorance profonde et qu'il ne leur restoit rien des connoissances de leurs ancetres: le chek Sadat répondit qu'il leur restoit le Coran qui renfermoit toutes les connoissances: le général demanda si le Coran enseignoit à fondre du canon; tous les cheks présents répondirent hardiment que oui.

Le général Rampon de retour de la reconnaissance qu'il étoit allé faire sur *Gézîré Pilli*, village occupé par les arabes auxquels le général en chef a accordé la paix, est rentré le 20 à *Birket el Hadgi*.

Le Cheik el beled du village d'*Abu Zaabal* qu'il traversa dans sa route, vint au devant de lui et l'assura au nom des deux tribus des arabes *Seid Achmet* qu'il commande, de leur desir de vivre en bonne intelligence avec les Français. Ces arabes surpris de l'arrivée imprévue du détachement, avoient pris la fuite, ils revinrent aussitôt qu'ils furent instruits qu'on n'avoit pas d'intentions hostiles.

Le général Rampon fut reçu avec les marques de la plus haute considération par le chek du village de *Saibin* qui se trouvoit également sur sa route. *Ibrahim dekril allah*, cheik des arabes billis s'y trouvoit alors; il s'empressa de lui annoncer qu'il avoit fait sa paix avec le général en chef, et de lui montrer la sauve-garde qu'il en avoit obtenue; il protesta de son dévouement aux Français. Le général Rampon lui annonça qu'il avoit le projet de visiter sa tribu pour faire connaissance avec les arabes qui la composent et les assurer de notre bienveillance.

Le général Rampon bivouaqua cette nuit à *Saibin*. Le lendemain matin à huit heures il étoit à *Gezîré billi*, ce village est situé sur une hauteur au milieu d'une plaine très-fertile et bien cultivée qui, du côté du désert s'étend à trois lieues. Les camps des Billis au nombre de quatre, sont à trois quarts de lieues au nord du village. La population en est fort nombreuse. Il renferment une grande quantité de chevaux, de bœufs et de chameaux, et loin d'offrir comme la plupart des autres habitations arabes, le spectacle de la misere, tout y annonce l'aisance.

Les cheiks des différentes tribus vinrent saluer le général, pendant qu'il visitoit les camps. Ils s'accordèrent tous à lui témoigner leur joye d'avoir *obtenu leur grace*.

Le général Rampon rejoignit ensuite sa troupe qu'il avoit laissée à Geziré billi, et à laquelle pendant son absence les habitans avoient prodigué toutes sortes de rafraichissemens

Partout sur son passage les arabes ont fait ce qu'ils ont pu pour le persuader de leur attachement aux Français et de leur aversion pour les mamelouks. Tous ont paru disposés à acquitter les contributions et à payer le miri.

Le général Rampon a dans cette tournée remarqué deux ponts jettés sur un canal assez large. Quelques réparations les mettroient en état de servir aux communications de Belbeis et de Salahieh.

La troupe qu'il commandoit a observé le plus grand ordre. On peut, d'après les bons traitemens que lui ont prodigués les arabes, juger qu'ils étoient loin de se plaindre d'elle.

Une caravanne partie de Dar-fowr, royaume de l'intérieur de l'affrique et situé au sud-ouest de l'Égypte, vient d'arriver à Birr-el-melet distant du Caire de vingt-cinq journées de chemin. Le chef avant de continuer sa route, a envoyé un messager au général en chef pour le prier d'accorder à ceux qu'il conduit, la permission de se rendre ici avec leurs armes. Ils désirent avoir un passe-port écrit en français et en arabe, on rapporte que cette caravanne amméne douze mille esclaves, elle est la plus nombreuse qui soit venue depuis long-temps. Elle apporte en outre beaucoup de dents d'Elephants, des gommes et une foule d'autres objets de commerce ou d'échange. Elle est conduite par *Hay Muhammad Ebin Mufjah*, Kabir ou intendant de son Sultan.

Le général de division Bon, parti du Caire le 13 frimaire avec un corps de troupes, est arrivé à Suez le 17 au matin.

Le premier jour il est allé coucher à *Bir-ket-el-Hadjy*, ou lac des pélerins. Arrivé au château d'Adjeroud, il y trouva trois pièces de canon et plusieurs citernes. A trois lieues de Suez il a reconnu la citerne appellée *Bir-suez*: la troupe quoique retardée par quelques chameaux qui alloient mal, n'a employé que 29 heures à faire la route. Le général Bon a trouvé à Suez plusieurs pièces de canon, quelques magasins de biscuit et les citernes pleines d'eau. Elles ont été remplies par une pluie abondante qui a eu lieu 15 jours avant l'arrivée des troupes française. On a armé dans les premiers momens deux chaloupes et une bonne batterie a été construite pour la défense du port.

Trois heures après l'entrée des troupes françaises les habitans ont rouvert leur boutiques et la ville a joui de la plus grande tranquillité. Les habitans de Belbeis apportent journellement à Suez, de la volaille, des œufs et plusieurs autres sortes de subsistances.

Depuis que nous avons occupé Suez, plusieurs caravannes y sont allées du Caire et en sont revenues sans avoir éprouvé sur la route aucun trouble de la part des Arabes.

Il est arrivé à Suez un Indien des états de *Tipoo Saib*, parti de *Seringapatnam* il y a deux mois. Il a debarqué à Djeddah. Les arabes lui ont enlevé une dépêche qu'il avoit pour le général en chef.

A son départ *Tipoo Saib* étoit en pleine guerre avec les Anglais. Il avoit une armée de 260000 hommes d'infanterie, et de 130000 hommes de cavalerie.

La conquête de l'Égypte par les Français a fait le plus grand plaisir dans ce pays et a beaucoup augmenté l'idée qu'on y avoit de la puissance Française.

On parloit aussi à son départ de l'arrivée de quelques bâtimens français dans les mers de l'Inde.

Nous recevons aujourd'hui les nouvelles suivantes.

Passavant-Oglou s'est emparé d'Andrinople.

Kossey-Kiaya ministre de la guerre à Constantinople ayant été averti qu'on tramoit dans le serrail une intrigue pour lui faire couper la tête, a pris la fuite.

Suleyman roi de Maroc est en guerre avec la régence d'Alger; cette guerre se pousse avec acharnement de part et d'autres. *Suleyman* a déja pris les villes de *Belinde* et *d'Oran*.

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur au quartier des **Français.**

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 23.

9 Nivose VII^e. année de la République.

De Damas 16 frimaire.

Ibrahim pacha, ci-devant percepteur des impôts et de la douane à Alep, a été promu au commandement de Damas; deux jours après son arrivée dans cette ville, il a reçu un firman qui le cré généralissime en Syrie.

Une de ses premières opérations a été de rassembler les juifs chargés de la Comptabilité et de concerter avec eux une levée de 5000 bourses de turquie (4 a 5 millions tournois). Les chrétiens damasquins devoient payer pour leur cotte part le cinquième de a somme et les *ogeacs* c'est-à-dire les personnes attachées aux milices de la ville devoient payer le reste. Les chrétiens n'étant pas en état de supporter une pareille charge se sont cachés; quant aux ogeacs ils se sont réunis et ont déclaré qu'ils ne payeroient pas. Le commandant des janissaires a fait saisir et mettre en prison un des ogeacs les plus accrédités, les janissaires en troupes sont venus demander son élargissement et l'un d'eux a blessé le commandant qui a été obligé de sauter dans les fossés de la citadelle et de chercher un refuge chez le pacha.

Le pacha avoit pour Kiâya un homme méchant et cruel nomme *Ahmed-aga*, c'est lui qui avec les juifs avoit dressé la liste de contribution. Les ogeacs se réunirent avec les gens de *Moussoul*, de *Bagdad*, de *Bassora*, de *Diarbékir* et autres étrangers qui se trouvoient à Damas et se lierent avec eux par serment, ils prirent possession de la citadelle et pointerent le canon sur le serraîl (*logement*) du pacha, dont la porte étoit d'ailleurs assiégée par tous les habitans de la ville, qui demandoient la tradition des deux officiers dont il vient d'être parlé. Le pacha promit de livrer son kiâya (intendant) : mais il refusa le janissaire Aga, attendu que c'étoit un homme de la porte Les habitans et les janissaires s'obstinérent les uns à assiéger le pacha, les autres à demeurer dans la citadelle. Le pacha tenta de faire marcher les troupes de *Maugrebins* et de *délis* contre les révoltés, ses efforts furent inutiles.

Les gens de la loi, sur la sollicitation des habitans déclarerent par un *fefta* (décision légale), que le kiâya étoit digne de mort. Le pacha le fit évader, lui même a été obligé de quitter la ville et d'aller camper dans les environs.

Il est certain que la montagne des Druses est en pleine insurrection contre Djezzar-pacha.

Salahié le 24 frimaire

Nous avons ici les citoyens *Géoffroy*, *Dupuy* (*victor*) *Noues*, *Méchain*, membres de de la commission des arts, (v. n.° 21). En remontant le canal de mois ils ont passé à *San* ils ont vu sept obélisques couverts d'hyéroglyphes. Une colonne très-considérable et un tronc de statue colossale. Deux obélisques sont entiers, quoiqu'en partie recouverts

par la terre on en voit une face. Des fragments de *Lapis lezuli* dont quelques uns etoient travaillés, leur ont fait penser qu'à une époque peu ancienne les arabes avoient trouvé et brisé une statue de cette substance.

Le citoyen Geoffroy a eu occasion de remarquer sur la route qu'il suivit pour venir de San à Salahie à peu près au milieu de la distance, les ruines d'une ancienne ville presqu'égale au caire, elle offre de toutes parts des tertres fort élevés et composés de briques.

Le citoyen Nouet a déterminé par des observations astronomiques la position de l'île de *tanis*, de la bouche *mendésienne* (dibé) de la *tanitique* (om farége) et de la ville de Damiette, il doit faire la même opération sur l'emplacement de l'ancienne *Péluse* et sur quelques points importans de l'ancien canal de *Souez* (*) dont le général Reynier a retrouvé des traces assez profondes qui se prolongent jusqu'à sept lieues dans le désert.

Les troupes ont changé dernièrement leur campement pour disposer leurs baraques suivant un plan qui soit en rapport avec le système des ouvrages défensifs qu'on a construits ici. Les palmiers qui environnoient les fortifications ont été abattus. Le bois a servi pour la charpente des habitations militaires, les branches ont fourni la toiliere, les murailles sont en briques sèches, tout cela a été achevé en cinq jours, voila ce qu'on peut appeller une ville improvisée. Chaque soldat a son lit son chien, ses poules, ses pigeons et ses tourterelles, il en est même qui élevent des chèvres; ils sont singulierement attachés à ce petit mobilier et ne voudroient pas l'abandonner, même pour aller au Caire.

Proclamation du Général **BONAPARTE** aux habitans du Caire.

Des hommes pervers avoient égaré une partie d'entre vous; ils ont péri. Dieu m'a ordonné d'être miséricordieux pour le peuple; j'ai été clément et miséricordieux envers vous.

J'ai été fâché contre vous de votre révolte, je vous ai privé pendant deux mois de votre divan; mais aujourd'hui je vous le restitue: votre bonne conduite a effacé la tache de votre révolte.

Schérifs, Ulemas, Orateurs des Mosquées, faites bien connaître au peuple que ceux qui de gaité de cœur se déclareroient mes ennemis, n'auront de refuge ni dans ce monde ni dans l'autre. Y auroit-il un homme assez aveugle pour ne pas voir que le Destin lui-même dirige toutes mes opérations! y auroit-il quelqu'un assez incrédule pour revoquer en doute que tout dans ce vaste univers est soumis à l'empire du Destin!

Faites connaître au peuple, que depuis que le monde est monde, il étoit écrit qu'après avoir détruit les ennemis de l'Islamisme, fait abattre les croix, je viendrois du fond de l'occident remplir la tâche qui m'a été imposée. Faites voir au peuple que dans le saint livre du Koran, dans plus de vingt passages, ce qui arrive a été prévu, et ce qui arrivera est également expliqué.

Que ceux donc que la crainte seule de mes armes empêche de nous maudire, changent; car en faisant au ciel des vœux contre nous, ils sollicitent leur condamnation; que les vrais croyans fassent des vœux pour la prospérité de nos armes.

Je pourrais demander compte à chacun de vous des sentimens les plus secrets du son cœur; car je sais tout, même ce que vous n'avez dit à personne; mais un jour viendra que tout le monde verra avec évidence que je suis conduit par des ordres supérieurs et que tous les efforts humains ne peuvent rien contre moi: heureux ceux qui de bonne foi sont les premiers à se mettre avec moi!

ARTICLE PREMIER.

Il y aura au Caire un grand Divan composé de soixante personnes ci-après nommées:

(*) En France on écrit mal à propos Suez.

Cheikhs et Ulemes.

Elbekri. Muhamed Demir Dachi. Elseyd Hussein Rufai. Addulla Elehercavi. Mahamed Elmuhdi. Mustapha Savi. Mussa Sirsi. Muhamed Elemir. Soleyman Elfaioumi. Ahmed Elarichi. Ibrahim el harisi-ibn-el Mufti. Cheikh Salih de la secte hanbelite. Muhamed - el - Deveykhli. Mustapha-el-Demenhuri. --*Ogeaclis.* Mahmoud Aga chorbagi fellah, Ali Kyaya-el-Merdely, Khalifagha chorbagi fellah, Ahmed Julfukar odabachi, Janissairet. Joussouf chorbagi bachtchaouch tufeukgian. Ioussuf chorbagi bachteaouch gemellian.

Mustapha effendi, Emir Selim cherculi, Cherakessé.

Mustapha effendi assi, Mustapha Kyaya bachikhtiar, Hassan tchorbagi berkiavi, Azabs.

Négocians de la gourieh.

Muhammed el Ucheubi, cheikh de la Gourieh. Hagi Ahmed Abou-Nassar, Maugrebin. Hagi Saayd, Cheikh des Maugrebins de Tailonn.

Négocians du Behas.

Ahmed Mahrram. Ahmed Mahrouky. Hagi Hussein Kara Ibrahim. Michael Kehil. Ibrahim Effendi, Kadi Elbchar. Joussuf Ferhad. Hadji Ahmed Hussein.

Négocians pour le commerce de Turquie.

Sidi Ahmed el accad-el Mahrouki. Mustapha Cheickh-el-Accadin Ahmed el Cazangi

Marchands Epiciers.

Seyd Muhammed, Cheikh el Attarin.

Négocians de sucre. --Ahd-ul-Cadir Bagdabli. Ibrahim Carmout, Muhammed Hemcheri.

Négocians en cuivre. --Seyd Mustapha Moussaa. El Hadj Hussein

Orfèvres et jouailliers. --Hadj Salim Elgeoudhirgi. Mahamed el Bagdadi.

Marchands papetiers. --Ali ibn el Hadj Khalil.

Marchands d'étoffes. --Hadji Ibrahim el messiri. Ali Salatgi Cheikh-el-Camachin.

Marchands de savon. --Seyd Ahmed Zazeu. Seyd Ieusseuf fachr-el-din.

Marchands de tabac et d'étoffes de Syri[e]
Ahmed Nizam.

Cheikhs des quartiers principaux. --I
Cheikh des bouchers dal husseineh. I
Cheikh del-Atouf.

Cophtes --Ibrahim gerr-el-ayt, Che
Ibrahim Kiatib-el-Sourri. Chek Ibrahi
Macar.

Les Citoyens. --Wolmar, Caffe, Beaudeu

Art. II. Il y aura auprès du Divan u
commissaire Français, le citoyen Gloutier
et un Commissaire Musulman, Julfukia
Kyaya.

III. Le général commandant la place fe
réunir le 5 Nivose, à 9 heures du matin
les membres qui doivent composer le D
van général.

IV. Ils procéderont à la nomination d'u
président et de deux secrétaires au scrutin
à la majorité absolue des suffrages.

V. Après quoi ils procéderont à la n
mination des quatorzes personnes qui d
vront composer le petit Divan, au scruti
et à la pluralité absolue. Les séances d
Divan général doivent être terminées e
trois jours; il ne pourra être réuni qu
par une convocation extraordinaire.

VI. Lorsque le général en Chef au
accepté les membres qui seront nomm
par le Divan général pour faire partie
petit Divan, ils se réuniront et procéd
ront à la nomination d'un président p
dans les quatorze, d'un secrétaire, de de
interprêtes pris hors des quatorze, d'
huissier, un chef de bâtonniers et
dix bâtonniers..

VII. Les membres composant le pe
Divan se réuniront tous les jours; et s'c
cuperont sans relâche de tous les obj
relatifs à la justice, au bonheur des l
bitans et aux intérêts de la Républiq
française.

VIII. Le président aura cent thalaris p
mois, les autres treize membres quat
vingt thalaris par mois, les secrétai
auront vingt-cinq thalaris par mois, l'hu
sier seixante parats par jour, le chef d

bâtonniers quarante parats, les autres bâtonniers quinze parats.

Signé BONAPARTE.

Par ordre du général en chef, le général Divisionnaire, chef de l'état-major-général, Alexandre BERTHIER.

Mélanges.

Le moine du couvent grec du mont Sinaï qui accompagnoit la caravane des arabes d'eltor, (*voyez nº.* 16) étoit chargé par les religieux de son couvent de demander la protection du général en chef, et de solliciter auprès de lui la confirmation des privilèges accordés à leur monastère, par différens souverains musulmans, depuis mahomet jusques au sultan régnant. Il présenta à cette occasion quelques uns des actes qui constatent les concessions qui leur ont été faites.

Le premier est une copie de celui qu'Aly qui fut depuis le quatrième des califes, avoit écrit de sa propre main par l'ordre de mahomet. Il contient des dispositions favorables aux moines de sainte Catherine et se termine ainsi,

Aly ben abu taleb a écrit cet acte de sa ,,propre main dans la mosquée du prophe- ,,te sur qui ait le salut de paix, le trois de ,,la lune de muharrem l'an deuxième de ,,l hégire (de l'ére chrétienne 623.)

On pourroit révoquer en doute l'authenticité de ce firman, car l'an deuxième de l'hégire on étoit loin de prévoir la fortune de mahomet. A peine avoit-il obtenu ses premiers succès contre une poignée de coreïshites. Il est difficile de croire que les religieux de sainte cathérine aient renoncé dès-lors à la protection d'héraclius leur Empereur pour recourir à celle du prophéte qui devoit ne paroître encor qu'un enthousiaste turbulent et obscur.

Sélim premier lorsqu'il conquit l'Égypte s'empara de l'original de cette pièce dont il fit délivrer une copie qu'il parapha, et à laquelle il fit ajouter ces mots; ,, cet ,,acte où le prophète avoit apposé son cachet, ,,a été déposé dans le trésor du sultan, il ,,est écrit sur une peau de parchemiin de ,,*thaif*, heureux celui qui se conformera à ,,ses dispositions.

Les autres firmans communiqués par le moine du mont Sinaï ont été donnés à son monastère par le sultan régnant Selim 3, l'an de l hégire 1204 (1789.), par le sultan Achmet l'an de l'hégire 1126 (1711) et par le conquérant de l'Égypte Sélim 1.er, l'an de l'hégire 923 (1617).

Après les formules d'usage, on lit dans ce firman; ,, il est de notre devoir d'après le précepte divin, *fais le bien à proportion des graces que tu toi même reçues du tout puissant*, d'étendre notre bienfaisance sur tous nos sujets indistinctement et de verser sur eux les bienfaits de notre puissante protection. Parmi ceux qui méritent d'être traités le plus favorablement de notre part, sont les religieux établis dans le monestère de Sinaï cette montagne vénérable eu dieu a parlé à notre seigneur Moïse sur qui soit le salut de paix,,.

Après avoir passé en revue les différentes faveurs accordées aux religieux de sainte catherine, par le prophète lui-même, les premiers califes et plusieurs sultans, Sélim confirme leurs privilèges et enjoint expressement aux magistrats de la ville de Tor, auxquels il adresse son firman, de n'exiger des moines aucune espèce de contribution. Il assure à ces derniers la jouissance de leur maison, de leurs jardins et des enclos qui y sont annexés. Il défend également aux arabes d'entrer dans leur couvent, de leur imposer la moindre taxe *ne fût elle que d'une drachme*, d'en exiger le plus léger présent, de camper sur leur territoire *si ce n'est en passant, selon les lois de l'hospitalité pratiquée de tout temps* et d'inquieter ceux qui vont visiter leur monastère.

,,Nous accordons ces diverses faveurs aux ,,religieux du mont Sinaï, dit Sélim, eu ,,égard aux concessions honorables qui leur ,,ont été faites par notre prophète et ses ,,vicaires, en considération des ordres dont ,,ils ont été munis par les sultans et ,,attendu qu'ils sont nos sujets, *qu'ils suivent* ,,*une loi révélée*, et qu'ils sont fidèlement ,,attachés à notre empire.

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 24.

LE 21 NIVOSE VII^e. ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

BONAPARTE Général en chef, au Scherif de la Mecque.

Dieu est clément et miséricordieux.

Je vous fais savoir mon arrivée au Caire à la tête de l'armée Française.

Vous verrez par les lettres que vous écrivent le Divan et les principaux négocians du Caire que j'ai nommé *Emir Hadji*, Mustapha bey Kiaya de Sey Aboubekre, pacha gouverneur d'Egypte. Il escortera la caravanne avec des forces qui la mettront à l'abri des insultes des arabes.

Faites connaître à tous les négocians et fidèles que les Musulmans n'ont pas de meilleurs amis que nous. De même que tous les Schérifs et tous ceux qui emploient leur temps et leurs moyens à instruire les peuples et à propager les maximes du saint livre, n'ont pas de plus zélés protecteurs.

Assurez tous les négocians que non-seulement le commerce n'a rien à craindre, mais qu'il sera spécialement protégé.

Je veillerai toujours aux intérêts de la sacrée Caâba dont je me fais gloire d'être le protecteur; je vous prie de croire aux sentimens d'estime et à la considération que j'ai pour vous.

RÉPONSE.

Suscription de la lettre.

Avec le secours du ciel, que cette lettre parvienne au Caire et soit remise à l'Emir Bonaparte, l'ami de la sacrée Caâba, que dieu le dirige dans ses voyes.

Au nom de dieu clément, miséricordieux, et salut de paix sur notre seigneur Mahomet, le dernier de tous les prophètes et le prince des envoyés de dieu. Salut de paix soit aussi sur sa famille et sur les apôtres de sa mission divine.

Suit le grand sceau du Shérif où on lit: *L'esclave du tout puissant, Galib Mussayd, l'an de l'Égire 1202,* (époque de son avènement)

Sherif Galib, fils de Mussayd, prince de la Mecque, à l'émir Bonaparte, le protecteur des Ulemas et l'ami de la sacrée Caâba.

Après vous avoir fait mes salutations, je dois vous informer que j'ai reçu votre lettre amicale, et que j'en ai compris le contenu; j'ai vu notamment que vous avez donné au Kiaya du pacha du Caire la charge de conducteur de la caravanne des pélerins Musulmans et je n'ai pu qu'applaudir à cette disposition.

Vous me dites que vous êtes résolu d'encourager les pélerins Musulmans à visiter la maison de dieu et qu'ils demandent sûreté et protection de notre part. Il n'y a pas de doute qu'ils ne soient ici efficacement protégés et que personne ne s'opposera à ce qu'ils visitent paisiblement la sacrée Caâba et le mausolée du prophète. Le seigneur n'a ordonné la construction de sa sainte maison, que pour en faire le rendez-vous de l'Islanisme. Ainsi chacun pourra venir s'acquitter, selon la coutume du devoir du pélerinage, et il n'y aura rien à craindre pour lui.

Quant à ce que vous me dites au sujet des encouragemens à donner au commerce du caffé: sachez que les négocians de de l'Hydiaz ne sont point encore assez rassurés contre les vexations qu'ils avoient coutume d'essuyer ci-devant de la part des Mamlouks et si vous avez l'intention de donner à ce commerce toute l'extension dont il est susceptible, prenez quelques mesures pour les tranquilliser et faites leur connoître le droit que vous exigerez d'eux sur les caffés et sur les autres marchandises. Si vous prenez ce parti, vous les verrez accourir en foule. Autrement la crainte d'être inquiété dans leurs opérations de commerce, les empêchera d'aller en Égypte.

Ce que vous me dite aussi au sujet des arabes qui pourroient maltraiter les pélerins Musulmans, celà n'aura sûrement pas lieu, avec le secours de dieu et votre puissante protection.

Salut de paix sur celui qui suit la direction du salut.

Voyage à Souez.

Le Général *Bonaparte* partit du Caire le 3 nivôse pour aller à *Souez*; il étoit accompagné des généraux *Berthier*, *Dommartin* et *Caffarelli*, du contre amiral *Gantaume*, et du citoyen *Daure* commissaire ordonnateur général de l'armée. Les citoyens *Berthollet*, *Monge*, *Dutertre*, *Descotils*, *Lepere* ingénieur et *Costaz* membres de l'institut d'Égypte, ont profité de cette occasion pour visiter ce point célèbre dans la géographie et dans l'histoire du commerce.

La caravanne étoit composée d'environ 300 hommes tant à pied qu'à cheval et des chameaux nécessaires pour le transport de l'eau et des vivres. (*)

Des négocians du Caire que les affaires de leur commerce appelloient à *Souez*, se sont joint aux Français et ont fait ce voyage avec une sécurité a laquelle ils n'étoient pas accoutumés.

La nuit du 4 au 5 nivôse, a été passée auprès du *Birket-el-hadji* (lac des pélerins) nous avons un poste fortifié dans cet endroit; les Romains y en entretenoient aussi un, et l'appelloient *Scenæ vétéranorum*, (tentes des vétérans.)

Le 5 au soir, la caravanne s'est arrêtée auprès de l'arbre *d'Amra* qu'on apperçoit seul et plusieurs heures avant que d'arriver auprès de lui, au milieu d'une plaine couverte de cailloux. Cette plaine est située dans la région la plus élevée que l'on trouve en allant par cette route de la méditerrannée à la mer rouge; on y a été extrêmement incommodé par le froid; le local ne présentoit aucuns moyens pour entretenir des feux; car on s'étoit fait un devoir de respecter l'arbre et le général *Bonaparte* avoit dressé sa tente au dessous afin d'écarter tous ceux qui pourroient avoir la tentation de mutiler ce beau végétal dont la vue est si agréable aux voyageurs au milieu de cette nature morte et de ces plaines indéfinies.

(*) *100 hommes consomment dans une journée la quantité d'eau équivalente à la charge d'un chameau, six chevaux arabes en consomment autant, les chevaux Français font une consommation triple.*

On quitta l'arbre *d'Amra* à trois heures du matin. Le général Bonaparte qui pendant la journée de la veille avoit réglé sa marche sur celle de la caravane, s'en détacha avec les autres généraux, résolu d'arriver à *Souez* dans la journée même. Le gros de la caravanne coucha auprès du puits d'*Adjercud*. ce puits profond de 50 à 60 brasses, fournit une eau salée que les hommes ne peuvent boire: mais qui est bonne pour les chameaux et pour les chevaux Arabes. On a construit autour une enceinte flanquée par deux tours; à une très-petite distance est un château qui tombe actuellement en ruines. Ces constructions sont arabes: elles ont eu pour objet d'assurer la jouissance du puits dont les eaux servent à abreuver les animaux de la caravanne des pelerins de la Mecque. Un mois ou deux avant le passage on y envoye des chameaux pour tourner une roue à chapelet qui élève l'eau du puits et la verse dans des rigoles par lesquelles elle se rend dans trois reservoirs spacieux construits en maçonerie et enduits d'un ciment imperméable. Autour de ces réservoirs on a disposé un grand nombre d'auges pour servir d'abreuvoirs. Ces constructions faites dans le désert loin de l'eau douce et des subsistances ont vraiement de la grandeur. Le Général en chef a ordonné de faire au mécanisme du puits toutes les réparations nécessaires pour le mettre en état de servir.

D'adjercud à *Souez*, il y a environ cinq heures de marche; une heure avant que d'arriver on troure le *Bir-Souez* (puits de Souez) dont les eaux sont un peu moins salées que celles *d'Adjereud*.

Dans la journée du 7 nivôse les capitaines actuellement en rade demanderent d'être admis à l'audience du Général Bonaparte; ils furent introduits dans sa tente; ils sont tous de l'*Hidgiez*, ou de l'*Yemen*, et font habituellement la navigation entre les ports de la mer rouge. Un d'eux venant de *Mascate* a confirmé la nouvelle des prises faites sur les Anglais par nos compatriotes de l'Ile de France; il ajouta qu'à son départ de *Mascate* le bruit y couroit que 70 bâtimens Français devoient entrer dans la mer Rouge, pour venir à *Souez*. Les dispositions du prince qui gouverne *Mascate*, sont très-favorables aux Français, il a constamment résisté aux sollicitations des Anglais qui vouloient nous fermer les ports de ce pays.

Le général Bonapaate a entendu successivement tous ces capitaines, il s'est entretenu du commerce de la mer Rouge, e

leur a fait connoître que l'intention de la République étoit que les négocians et les navigateurs fussent protégés et favorisés de toutes les manières. Il les a congédiés après avoir donné en leur présence un ordre pour modérer les droits de douane perçus sur les caffés.

Un de ces capitaines venant d'*Yambo* arriva en rade par un gros temps qui le fit échouer au point qu'on ne voyoit plus que les mâtures de son bâtiment; accablé par ce malheur et se croyant ruiné, ce capitaine ne cessoit de répéter *mea Allah*, (cela vient de dieu) et ne prenoit aucune mesure pour retirer le bâtiment. L'adjudant-général *Valentin* qui commande à *Souez*, a ordonné de lui donner tous les secours possibles: les marins Français sont parvenus à remettre le bâtiment à flot et à sauver la cargaison sauf quelques avaries: le propriétaire n'a pris aucune part au travail, quand on lui en a annoncé le résultat, il a refusé d'y croire; on l'a mis dans un canot et on l'a conduit auprès de son bâtiment, alors il s'est prosterné devant les Français et a baisé leurs pieds avec toutes les démonstrations d'un homme dont la raison est égarée. Il ne pouvoit imaginer comment ce prodige s'étoit opéré, il ne concevoit pas le désintéressement des Français qui lui rendoient gratuitement ce service et réprimoient l'avidité d'un officier Turc employé au service de la République, qui prétendoit, en qualité d'aga, avoir le droit de s'approprier le dixieme des effets naufragés.

Le 8 on a visité les sources dites de Moyse, les généraux suivis d'un détachement de cavalerie passèrent la mer Rouge au gué vis-à-vis un monticule de ruines que D'anville pretend être l'emplacement *D'arsinoé*, et que Volney soutient être celui de *Kolzoum* (le clisma des Grecs). Les autres personnes arrivèrent à ces fontaines par la mer, sur le bord de laquelle elles sont situées à une distance de 800 pas, à trois lieues au sud de *Souez*, sur la côte d'Asie.

Ces sources, au nombre de cinq, ont cela de remarquable que les bassins naturels dans lesquels leurs eaux affluent sont placés au sommet des terres coniques assez élevés au dessus du niveau du reste du sol d'une plaine qui s'étend indéfiniment du Nord au sud, ayant à l'ouest la mer Rouge, et à l'est des montagnes dont la plus voisine est au moins à trois lieues de distance; l'eau des fontaines de Moyse est légérement umatre, cependant on la boit et même avec plaisir lorsqu'on est pressé par la soif, tous les Français qui étoient là en ont fait l'expérience et aucun d'eux n'en a été incommodé. On trouve sur le sol adjacent des vestiges de constructions, on a reconnu un monticule composé de débris de poterie, on a pensé avec vraisemblance qu'il avoit existé là une fabrique de jarres pour le service des vaisseaux qui fesoient la navigation de la mer Rouge; aujourd'hui même sur cette mer on embarque l'eau douce dans ces sortes de vases. On a aussi découvert un canal presqu'entièrement conservé il conduisoit l'eau dans une citerne voisine sur le bord de la mer et disposée pour favoriser les aiguades. La construction de ce canal ne porte pas le caractère antique; on croit que tous les établissements dont les vestiges existent dans ce local, ont eu lieu à l'époque où les Vénitiens fesoient par *Souez* le commerce de l'Inde.

Le Général en chef, les généraux *Berthier*, *Dommartin* et *Caffarelli*, après s'être occupés encore quelques instants de la reconnoissance du pays reprirent le chemin de *Souez*, il étoit nuit lorsqu'ils arrivèrent dans le voisinage du gué où ils avoient passé le matin et la marée n'étoit pas encore suffisamment abbaissée, l'arabe qui servoit de conducteur ayant annoncé qu'il connoissoit un autre passage plus facile, perdit la tête et les égara dans un marais où ils furent quelque temps embarassés; le général Caffarelli, privé d'une jambe qu'il a perdue en fesant la guerre en Allemagne, courut quelque danger il en fut heureusement tiré par l'intelligence et le courage d'un guide à cheval. Le général en chef a récompensé cet homme en l'élevant au grade de brigadier.

Le 10 nivôse on partit de *Souez*, le gros de la caravanne se dirigea sur *Adjeroud*; le général en chef accompagné des autres généraux et du citoyen *Monge* se porta à l'extrémité la plus nord du golfe pour examiner sur le terrein s'il n'existoit point de traces du canal marqué dans les cartes, comme établissant une communication entre le nil et la mer Rouge. Ces traces furent effectivement retrouvées, le Général Bonaparte les reconnut le premier, la troupe marcha pendant quatre lieues dans le canal même: mais en suivant cette direction elle s'éloignoit d'*Adjeroud* où elle devoit venir rejoindre la caravanne dépositaire de l'eau et des vivres; la nuit approchoit, la position d'*Adjeroud* étoit inconnue, et on couroit danger de s'égarer. Le général *Bonaparte* et le g al *Berthier*, accompagnés chacun d'un homme

à chéval prirent les devants en se dirigeant au galop sur le point où le soleil se couchoit Cette direction les conduisit heureusement à *Adjeroud* ; le Général en chef ordonna de tirer un coup de canon, d'allumer des feux sur les tours du château et fit porter sur quelques points élevés de la route qu'il venoit de parcourir des fenaux dont les caravanes sont toujours munies pour éclairer leur marche dans la nuit. Ces fanaux sont fort simples: c'est un réchaud cilindrique dans lequel on entretient un feu vif et brillant, en y brûlant des morceaux trés-secs de sapin, ces réchauds sont fixés à la partie supérieure d'un baton de cinq à six pieds de hauteur qu'on fiche en terre lorsqu'on veut s'arrêter, si la caravanne marche la nuit elle a à sa tête plusieurs hommes, qui portent de pareils réchauds, qu'ils ont soin de tenir élevés afin que leur flâme soit apperçue de chaque voyageur. Tout le monde fut ralié dans la soirée. Le lendemain la caravanne se divisa en deux parties l'une composée des marchands prit la route du Caire, l'autre partie se dirigea sur *Belbeis*, où elle arriva le 12 au soir, dans la journée du 12 au matin, le Général en chef, qui avec un piquet de cavalerie précédoit la caravanne donna sur une troupe d'arabes conduisant des chameaux; ils prirent la fuite, mais ceux que l'on atteignit firent connoître qu'ils étoient de la tribu des *Billis* et furent rassurés par la vue d'*Ibrahim* leur chek que le général avoit mené avec lui. On remarqua qu'ils n'avoient ni eau ni vivres et cependant ils étoient à une grande journée de marche des lieux connus où on en peut trouver.

Le Général en chef passa la journée du 13 à *Belbeis* à visiter les ouvrages de fortification et à faire la revue des troupes stationnées dans cette ville. Le citoyen *Croisier* aide-de-camp chef d'escadron du Général en chef donna ce jour là la chasse a une troupe d'arabes qu'on apperçut dans le désert du haut des fortifications de *Belbeis*, il leur prit 9 hommes et 30 chameaux chargés de dattes. Ces arabes sont de la tribu de *Soharras* et nos ennemis.

Le 14, le Général *Bonaparte*, le général *Berthier* et le général *Caffarelli* monterent à cheval pour aller à *Abcuné Sheid*, chercher la trace du canal dont on avoit vû les commencements dans la journée du 10 en sortant de *Souez* : dans cette course ils ont encore enleré un parti d'arabes *Soharras* avec un grand nombre de chameaux. Le hasard a offert aux environs de *Cored* l'occasion de châtier les arabes qui avoient pillé la caravanne des Hadjis, on a trouvé sur les chameaux qu'on leur a pris quelques effets volés à cette caravane.

Le 17 au matin, le Général en chef partit de *Belbeis* pour rentrer au Caire. Il s'écarta de la route directe pour marcher sur les campements des arabes *Soharras* qui ont été jusqu'ici les plus acharnés à inquiéter les communications avec *Belbeis*, à désoler la province de *Charkié*, et dont le chek a refusé de se rendre aux invitations réitérées qui lui ont été faites de mettre fin à ces désordres on leur a pris plusieurs chevaux, de nombreux troupeaux de bœufs, de chévres et de brebis, beaucoup de chameaux; leurs quatre camps ont été brûlés plusieurs hommes et plusieurs femmes ont été conduits au Caire, afin de déterminer plus promptement les chefs de la tribu à se soumettre, le Général en chef est arrivé au Caire dans la soirée même; la troupe qui avoit exécuté l'expedition contre les *Soharras* y est arrivé le lendemain conduisent avec elle toutes les prises qui avoient été faites.

Dans le voyage que nous venons de décrire, on a vu pour la première fois un carosse attelé de six chevaux traverser le désert. Cette voiture appartenoit au général en chef à qui elle n'a pas servi; pendant toutes les marches il a été à cheval précédant la caravanne ou fesant des excursions pour reconnoitre diverses parties du désert. Le spectacle de cette activité étourdissoit les Turcs, ils n'y ont point été accoutumés par ceux qui les gouvernoient avant l'arrivée des Français ; car dans ce pays, c'est un attribut de ce qu'on appelle la grandeur que de vivre dans l'indolence, et quoiqu'en parfaite santé, de ne pas faire un pas sans être soutenu comme un malade par trois ou quatre domestiques.

La simplicité des appareils et des equipages avec lesquels les généraux Français voyagent, n'a pas moins excité leur étonnement.

Le moins fastueux des marchands Turcs qui marchoient avec la caravanne avoit à sa suite au moins huit domestiques, un portoit la pipe, l'autre devoit faire le caffé, un troisiéme étoit chargé de la tente, etc. A la halte de *Birket-el-hadji* un de ces marchands ayant observé que le Général Bonaparte n'avoit que trois domestiques pour son service personnel, dit à l'interpréte *Elias : j'ai onze personnes pour me servir, moi qui ne suis qu'un pauvre marchand ; voilà un homme qui peut disposer de tout ce qu'il y a dans le pays et qui se contente de trois domestiques. Les mamelouks n'étoient pas accoutumés à tant de simplicité et à cette vie dure Il n'est pas étonnant qu'ils ayent été vaincus.*

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 25.

LE 5 PLUVIOSE VII^e. ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

L'armée Française dans la haute Egypte s'est emparé, auprès de *Djirdjé*, de trois bateaux sur lesquels se trouvoient les effets et les femmes d'*Ali* pacha, dont nous avons parlé n°. 22., les femmes de Rachvan cachef etoient aussi sur ces bateaux.

Un chek arabe de la haute Egypte est venu annoncer au Caire que dans une fusillade de quelques hommes de sa tribu sur Mourad bey, celui-ci a reçu une balle qui lui a traversé le corps.

L'empereur de Maroc et la régence d'Alger continuent à se faire une guerre très-animée.

Les Russes ont proposé aux Turcs de conclure une trêve de cinquante ans, une des conditions de cette trêve étoit que les vaisseaux Russes pourroient passer librement de la Méditerrannée dans la mer noire. Les Turcs se sont refusé à ces propositions, et se préparent à défendre le passage des Dardannelles; en cas que les Russes tentent de le forcer.

Un corps de troupes Françaises, occupe depuis le 15 nivôse le poste de *Cathié*, situé à deux lieues de la Méditerrannée, à trois ou quatre journées de *Gaza*.

Le général en chef a ordonné, le 22 nivôse, que chaque homme à cheval de l'armée fut muni de deux outres contenant chacune dix livres d'eau, ces outres doivent être garnies des courroyes nécessaires pour les attacher sous le porte-manteau; le même ordre porte que les chevaux qui sont à Boulac seront accoutumés à boire de l'eau saumâtre.

Parmi les bâtiments qui ont servi à transporter l'armée en Égypte, se trouvent la grande galère de Malthe, et deux demi-galeres de Cività-Vecchia, il y avoit sur ces Galères un assez grand nombre de forçats Napolitains et Romains, le Général en chef a ordonné que ces forçats seroient conduits d'Alexandrie à Souez pour être employés aux travaux de ce dernier port.

Extrait des registres du Conseil de guerre d'Alexandrie.

Ont comparu devant le Conseil militaire séant à Alexandrie, le 9 nivôse, les citoyens *Colasse*, commissaire des guerres; *Brissaut*, agent des vivres, et *Letellier*, garde-magasin, employés dans l'administration de la place, qui ont été déclarés non coupables du *déficit* de vingt-six barques de bled manquant à l'envoi fait de Rahmanieh par le citoyen *Dampierre*.

Mais le citoyen *Collasse*, convaincu de négligence, a été renvoyé pardevant le Commissaire Ordonnateur en chef, qui reste chargé de lui infliger une peine correctionnelle.

D'après l'article 10, section IV de la Loi du 12 mai 1793 (vieux style), portant: *Que tout militaire qui ne se sera pas conformé aux ordres de son supérieur et relatifs au service, sera destitué et mis pour un an en prison, et déclaré indigne de servir dans les armées de la République*, le nommé *Letellier* a été condamné à la peine portée par cette loi.

Le citoyen *Brissaut* a été déclaré non coupable, mis en liberté et rendu à ses fonctions.

Le Conseil a en outre arrêté que le citoyen *Villard*, commissaire des guerres employé à Rahmanièh, et le citoyen *Dampierre* seront traduits au Conseil de guerre de la division où ils sont employés, pour ne s'être pas conformés à l'ordre du Général en chef, en date du 25 fructidor, et à l'instruction du Commissaire Ordonnateur en chef, du 30 du même mois.

Nouvelles de Syrie.

La disette de vivres est telle en Syrie, suivant les dernières nouvelles, que beaucoup d'habitans abandonnent le pays. Djezzar pacha profite de cette circonstance affligeante pour exercer un monopole qui ajoute au malheur des Syriens. Il achete exclusivement les ris d'Égypte, qui se trouvent dans les ports et les vend ensuite à un prix exhorbitant.

Il paroit craindre une invasion et s'occupe avec activité de la construction d'un château fort qu'il élève au dehors de st. Jean d'Acre, il fait outre celà réparer les fortifications de cette ville. Des Turcs dirigent ces travaux. Le nombre de ses troupes n'a point augmenté, il est toujours d'environ quatre mille hommes.

Lors du départ de ceux qui ont donné ces nouvelles, on parloit de l'arrivée prochaine à st. Jean d'Acre, d'un corps de Turcs, commandé par *Abdalah* pacha.

La position d'*Ibrahim bey* à Gaza, empire tous les jours; y compris ses domestiques et ceux des beys qui l'accompagnent il n'a pas en ce moment auprès de lui plus de mille Mamelouks, tous sont dans la plus grande détresse; Ils continuent à vendre leurs chevaux et leurs effets pour subvenir à leurs besoins. Cette ressource même paroit avoir été épuisée par plusieurs d'entr'eux, car la misère en oblige journellement à déserter et à se répandre dans toute la Syrie pour y chercher des secours, la plupart s'envont à *Acre*, ou à *Alep*.

Un bâtiment Anglais est venu à Acre, *Dgezzar*, pacha a remis à l'officier qui le commandoit, quelques Français qu'il avoit arrêtés. L'un d'eux avoit été envoyé dit-on, par le général Vial.

Jaffa a dans ce moment pour garnison trois cents soldats Turcs. Plusieurs négocians Français qui s'y trouvent, s'occupent librement de leur commerce et vaquent à leurs affaires, sans être inquiétés en aucune manière.

Des rapports encore plus récents que ceux des voyageurs auxquels on doit les détails ci-dessus, confirment la nouvelle de l'insurrection des Druses, dont il a été question dans les feuilles précédentes; il font aussi mention de la famine qui désole la Syrie. *Djezzar* a mis trois cent hommes de garnison dans les villes maritimes de son gouvernement. La plupart des troupes de ce pacha, désertent faute de payement.

Du Caire le 2 pluviôse.

Le 25 nivôse, anniversaire de la bataille de Rivoli, on a lancé une Montgolfière de 136 décimètres (42 pieds environ) de diamètre sur la surface de laquelle on avoit mis l'inscription; *Bataille de Rivoli*, avec un dessin représentant une couronne civique et des palmes. L'enveloppe étoit de toile et n'a souffert aucune dechirure. La machine s'est soutenue dans l'atmosphère pendant tout le temps qu'à duré la combustion des matières qu'on avoit mises dans le rechaud; au bout de 35 minutes elle est redescendue doucement auprès du fort Dupuis sans avoir souffert aucune avarie dans la chûte, elle a été recueillie et transportée à l'attelier de mécanique, établi sous la direction du citoyen Conté chef de brigade des aérostiers; elle est en état de servir comme avant l'ascension. Il y a peu d'exemples d'une atmosphère aussi calme que dans le moment où on a fait l'expérience, il a été impossible aux spectateurs de juger si la Montgolfière prenoit du mouvement dans le sens horizontal, et en effet la vitesse qu'elle avoit dans ce sens étoit si petite que tout son résultat au bout de 35 minutes a été de faire traverser la ville du Caire dans sa plus petite dimension.

Les naturels du pays, voisins de la ma-
bine ont été épouvantés lorsqu'ils ont vu
ette grande sphère et ce réchaud enflammé
s'élever au dessus de leurs têtes; l'ascension
du 20 frimaire ne les a pas encore tout à
fait aguerris. Nous avons été frappés de l'in-
curiosité absolue de quelques individus et
nous ne sommes pas les seuls qui l'ayons
remarquée; on en a vu qui ont traversé
la place de *l'Esbéquiéh*, sans daigner tourner
les yeux vers le point qui fixoit les regards
de tout le monde. Les voyages d'*Anson* et
de *Cook*, offrent des exemples d'une indif-
férence aussi extraordinaire.

Anson entra dans la rivière de Canton
avec le vaisseau le plus gros qui y eut encore
paru, c'étoit un vaisseau de ligne, des mil-
liers de pêcheurs Chinois se trouverent sur
sa route et pas un ne leva les yeux pour
le voir passer.

Cook étant à la nouvelle Zélande, fut in-
quiété par les naturels, il fit tirer quelques
coups de canon à poudre pour les effrayer.
Un des sauvages étoit occupé à égouter son
canot au dessous du sabord par lequel on
fit feu, il continua de vuider son eau et ne
tourna pas la tête pour voir d'où partoit le
bruit qui tonnoit à ses oreilles.

Après la bataille d'*Aboukir*, les Anglais pre-
férèrent la voye de Trieste, comme la plus
courte, pour faire parvenir leurs lettres à
Londres. Le vaisseau le *Léander* de 64 canons,
fut chargé de porter la dépêche à Trieste,
dans son retour il rencontra le *Généreux*, l'un
des vaisseaux Français qui prirent au large
après le combat d'aboukir. Le *Généreux* sortoit
du port de *Corfou*, dans lequel le mauvais
temps l'avoit forcé d'entrer. Il s'engagea entre
ces deux vaisseaux un combat à la suite du
quel le *Léander* s'est rendu. Cet événement
ne peut qu'accroître la bonne réputation
que le citoyen *Geoille*, capitaine du Géné-
reux s'étoit acquise par ses services précédents.

D'après quelques révélations des Anglais de
qui on tient la nouvelle de la prise du
Léander, il paroît certain que nous avons
un corps de troupes en Irlande.

Le général de brigade *Junot* et le citoyen
Parseval, membre de l'institut d'Egypte sont
partis le 27 nivôse pour *Souez*, l'un doit
exercer le commandement dans cette place
et l'autre diriger les douanes.

On dit dans le moment que les Mameloucks
continuent à reculer devant le général
Désaix, que notre cavalerie est tombé sur
un corps de trois mille Fellahs armés en
faveur de l'ennemi et en a fait un grand
carnage.

MÉLANGES.

Nous nous appliquons à recueillir dans
ce journal tout ce qui peut contribuer à
donner à nos lecteurs d'Europe une idée
exacte des opinions et des coutumes des
peuples qui habitent le pays où nous écri-
vons. C'est sous ce point de vue qu'il faut
juger les récits d'anecdotes et de conver-
sations que nous y insérons fréquemment.

Le citoyen *Rigo* peintre, membre de l'ins-
titut d'Égypte a entrepris une suite d'études
sur la nature et sur les hommes de ce pays.
La caravanne de Nubie qui étoit au Caire
en vendémiaire dernier, présentoit à cet
égard une occasion heureuse; les individus
qui la composoient habitent des terres assez
avancées dans l'intérieur de l'Afrique. Le
conducteur de la caravanne, *Abd-el-Kérim*,
étoit remarquable par la force du caractère
Nubien, empreint sur sa physionomie. Le
citoyen *Rigo* résolu de le peindre entreprit de
l'attirer chez lui, il y réussit en dépensant beau-
coup d'argent. Après une négociation longue
et souvent rompue *Abd-el-Kérim*, vint dans
l'attelier du citoyen *Rigo*, sous l'escorte de
dix à douze de ses compatriotes et avec
toutes les précautions d'un homme qui est
persuadé qu'on l'attire dans un piège, pour-
tant on le rassurra un peu et on le déter-
mina à congédier sa garde; alors le citoyen
Rigo se mit en devoir de le peindre de
grandeur naturelle. Le Nubien parut content
de l'esquisse au crayon, il montroit avec
son doigt les parties du dessin et les parties
correspondantes de son visage en disant;

taîbe, (bien): mais quand l'artiste y eut mis la couleur, l'effet fut bien différent; *Abd-el-Kerim* n'eut pas plutôt jetté les yeux sur cette peinture qu'il se rejetta vivement en arrière, en poussant des hurlements d'effroi. Il fut impossible de le calmer, la porte de l'attelier ayant été ouverte, il s'enfuit à toutes jambes et dit dans le quartier qu'il venoit d'une maison où on avoit pris sa tête et la moitié de son corps.

Quelques jours après le citoyen *Rigo* introduisit dans son attelier un autre Nubien, qui sert de portier dans une des maisons de l'Institut. Il ne fut pas moins effrayé par la vue des peintures que son compatriote *Abd-el-Kerim*, il courut conter à tous les portiers du voisinage qu'il avoit vu chez un Français un grand nombre de têtes et de membres coupés. Ses confrères se moquerent de lui et se réunirent au nombre de six pour vérifier le fait. Il n'y en eut pas un qui ne fut saisi d'effroi en entrant dans l'attelier et aucun ne voulut y demeurer.

Le citoyen *Rigo* a peint une jeune femme du même pays, amenée au Caire par *Abd-el-Kerim*, et actuellement au service du citoyen *Blanc* administrateur sanitaire. Il a fallu employer l'autorité pour la résoudre à se laisser peindre : à mesure que le peintre achevoit de faire la tête ou le bras, elle lui disoit: *pourquoi prends tu ma tête, pourquoi m'otes-tu mon bras*. Elle paroissoit persuadée que toutes les parties de son corps dont l'image étoit transportée sur la toile alloient se déssécher.

Les chrétiens du pays croyent que toutes les peintures représentent des saints; il y a dans l'attelier du citoyen Rigo un portait de François devant lequel tous les *Coptes* qui entrent se prosternent après l'avoir baisé dévotement.

J'ai vu, dans une église appartenan[t] aux chrétiens de la communion *Coptes* u[n] tableau qui représente le combat de l'ar[-] change Michel contre le diable. Le diabl[e] y est vetu à l'Européenne. L'église dont je parle est située au vieux Caire au dessu[s] d'un souterrain que les Coptes pretenden[t] avoir servi d'asile à la sainte famille pendan[t] la fuite en Egypte. Le patriarche de l[a] communion Grecque, qui demeure tout [à] coté, dans le couvent de st Georges, m'[a] dit que cette pretention des Coptes n'avoi[t] pas le moindre fondement et qu'il n'étoi[t] pas bien d'abuser ainsi de la crédulité d[u] vulgaire. Alors il me montra une lamp[e] ardente qui brûle devant une relique de st Georges et un carcan de fer, pendu à un[e] chaine fortement scellée à un mur. Il m'as[-]sura que cette relique avoit la vertu d[e] de guérir les maladies incurables et mêm[e] de délivrer les possédés; pour celà on pass[e] le carcan au cou du patient, qui après quel[-]ques agitations et quelques prieres se trou[ve] parfaitement guéri. Je demandai au patriar[-]che combien ce carcan rapportoit au cou[-]vent, il ne me fit pas de réponse.

AVIS DIVERS.

Le tirage de la lotterie d'une superb[e] montre enrichie de brillants ainsi que de s[a] chaine, qui jusqu'à présent, a été différé, aura lieu sans faute le 5 pluviôse prochain, à midi il s'effectuera très-solennellement en public dans la salle de l'enregistrement des domaines en présence des administrateurs. Les personnes qui désireroient prendre des billets, s'adresseront au citoyen Baudeuf, négociant, au quartier des Francs.

— Les chapeliers Français, préviennent leurs concitoyens, qu'ils tiennent leur fabrique de chapeaux, derrière la poste aux lettres.

Au Caire, chez MARC AUREL, Imprimeur, au Quartier des Francs.

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 26.

Le 10 Pluviose VII^e. année de la République.

Haute Égypte.

Nous avons parlé dans le n°, 25 d'une affaire qui a eu lieu dernièrement entre un détachement de l'armée Française et un rassemblement d'arabes, en voici les détails.

Le général Désaix, arrivé le 8 nivôse à Djirdié, que les Mamelouks avoient évacué la nuit précédente chargea le général Davoust d'aller, avec une partie de la cavalerie, dissiper des rassemblemens qui s'étoient formés sur les derrières de l'armée et pouvoient inquiéter notre flottille retardée par les vents du sud qui soufflent presque continuellement dans cette saison. Le général Davoust fut attaqué auprès de Tahta, ville située à 8 lieues au-dessous de Djirdjé, par un corps d'insurgés, fort d'environ deux mille hommes à cheval et dix à douze mille paysans armés de piques et de fusils, il laissa au moment l'infanterie pour s'attacher à la cavalerie, qui fut promptement mise en déroute. Après l'avoir poursuivie quelque temps et lui avoir tué environ cent-cinquante hommes, le général Davoust revint sur l'infanterie qui s'ébranloit et commençoit à être en désordre. Il ne tarda pas à la dissiper entièrement deux mille hommes furent tués dans leur fuite, le reste se sauva à la faveur de la nuit.

Un rassemblement semblable avoit été traité de la même manière, à *Sohaig*, quatre lieues au-dessous de *Djirdjé*. Quinze cent des gens à pied, y périrent, ceux qui étoient à cheval s'étoient éloignés à l'approche de notre cavalerie. Dans ces deux affaires, nous n'avons perdu qu'un seul homme. Vingt à peu pres ont été blessés; ces blessures sont légères et il y en a peu d'assez graves pour empecher les soldats de faire leur service.

Benisouef, 26 *nivôse*.

L'adjudant général Boyer dans une tournée qu'il vient de faire dans le Fayoum, a visité les ruines d'un édifice Egyptien, connu par les naturels du pays, sous le nom de *Casr-Keroun*. Il est situé dans le désert à à quatre lieues au moins du pays cultivé et à l'une des extrémités du lac qui porte son nom. Placé sur une petite éminence, il fait face à la partie la plus étendue de ce lac, qui se prolonge d'Occident en Orient.

Cet édifice est comme toutes les constructions Egyptiennes, composé de blocs enormes. Les plafonds des salles sont formés de pierres de vingt-quatre pieds de longueur, sans comprendre les extrémités qui portent sur les murs d'appui. La largeur totale du bâtiment est de quarante pieds, sa longueur de soixante, l'architecture en est simple et majestueuse.

Dans toute l'étendue du désert voisin *Casr-Keroun*, on trouve des blocs de grès, des fragmens de granit et de marbre blanc des fondemens de palais considérables et des

ruines qui semblent indiquer l'emplacement d'une ville très-grande et régulierement bâtie. Les haitans nomment ces ruines *Delet Keroun.*

L'adjudant général Boyer a vu aussi un grand nombre de grottes souterraines que nous présumons avoir servi de tombeaux aux Crocodiles, qui comme on le sait étoient révérés dans le nome Arsinoite. Le cheik des Arabes qui l'accompagnoient, lui a dit qu'il existoit beaucoup de grottes semblables autour du *Lac Keroun*, et que dans un endroit nommé *Mesent*, situé dans le désert à six lieues de distance on rencontreit des ruines fort étendues parmi lesquelles on trouve des statues et des monumens curieux qui paroissent n'avoir été visités par aucun voyageur. on voit sur les murs de *Kasr Keroun*, les noms de Paul Lucas et de Richard Pococke. Ce dernier, en effet entre dans quelques details sur ce bâtiment. Il suppose qu'il a servi de temple au fameux labyrinthe, dont parlent les auteurs, anciens et qu'il croit avoir été placé dans le voisinage de cet édifice. Son opinion est contraire à celle de Danville. Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'une et l'autre.

Notice historique sur Dgezzar pacha.

On a assez souvent parlé de Dgezzar pacha dans ce journal, pour qu'une courte notice sur cet usurpateur n'y paroisse pas déplacée.

Il est né en Bosnie et son véritable nom est *Ahmad*, il s'expatria à l'âge de seize ans pour éviter la punition d'un viol qu'il avoit tanté sur sa belle sœur, et se refugia à Constantinople. Privé de moyens d'existence, il prit le parti de se vendre lui-même à l'un de ces marchands d'esclaves, qui à prix d'argent recrutoient l'armée des Mamelouks, on le conduisit en Égypte. Ali bey l'acheta, le mit au rang de ses Mamelouks et tirant parti des dispositions sanguinaires, qu'il ne tarda pas à démêler en lui, le chargea de quelques unes des exécutions par lesquels il se débarrassoit de ses ennemis. La fidélité avec laquelle *Ahmad* s'acquitta des diverses commissions meurtrières qui lui furent confiées, lui mérita le surnom de *Djezzar*, qui en François signifie *égorgeur*, ou *Boucher*. Il quitta bientôt la maison d'Ali. Il avait refusé dans une occasion importante de servir la vengeance de ce bey; pour se soustraire au sort qu'il avoit fait subir à tant d'autres, il se retira une seconde fois à Constantinople, d'où il passa en Syrie après avoir vainement sollicité de l'emploi dans la capitale, il entra à titre de simple soldat dans les troupes de l'émir Yousef qui commandoit alors les Druses. L'avancement de Dgèzzar fut rapide. Yousef le créa gouverneur de Bairout, place maritime de Syrie: mais à peine la ville fut-elle en son pouvoir qu'il la livra aux Turcs.

L'émir Yousef ligué avec Daher voulant recouvrer Bairout, l'assiégea par terre tandis que deux frégates Russes le canonnoient par mer, Dgezzar rendit la place et se remit à la discretion du vainqueur. Le brave Daher essaya de s'attacher Dgezzar en le traitant avec distinction et en lui donnant le commandement d'une expédition en palestine Dgezzar profita de cette occasion pour trahir son troisième bienfaiteur en faveur des Turcs. Il contribua à sa ruine totale en servant de ses conseils et de sa personne le capitan pacha qu'il accompagna au siège d'Acre. Le pachalic de Seïde fut la récompense de ses trois trahisons. Il profita de la suprématie que ce commandement lui donnoit sur l'émir Yousef, pour le ruiner par ses extorsions et l'accabler de vexations. Nommé peu de temps après pacha de Damas, son pouvoir s'accrut à un tel point qu'il conçut le projet de se rendre indépandant. Fort de la foiblesse du gouvernement, il ne conserva avec lui que les rélations que ses intérêts personnels le forçoient d'entretenir, et retint les revenus du grand seigneur. La Porte avoit d'abord ménagé Dgezzar en considération des services qu'il lui avoit rendus. Elle craignit enfin son ambition mais les tentatives qu'elle fit pour la réprimer, n'aboutirent qu'à faire naitre la defiance du

pacha, qui dès lors s'est mis sur un pied militaire imposant pour les Turcs. Le divan essya la voie des *capidjis*, (ambassadeurs charges de couper la tete à celui vers lequel on les envoie) Dgezzar redoubla de surveillance et la mort de quelques *capidjis* empoisonnés par ses ordres, a rendu plus circonspects ceux qui auroient pu se charger de cette commission. C'est dans cet état de méfiance perpétuelle d'un côté et de perfidie de l'autre, que la Porte et ce pacha ont vécu jusqu'à ce jour. Le tort que Dgezzar fait à l'empire Ottoman en le dépouillant du revenu et en le privant des ressources qu'il pouvoit attendre d'une de ses plus belles provinces, balance bien les services qu'il lui a rendus en contribuant à la ruine de Dâcher, en réprimant quelques hordes de bédouins, en anéantissant presqu'entiérement les Motoualis (1) et en contenant jusqu'à ce jour les Drusses, qui ont enfin secoué le joug.

Les voyageurs qui ont parlé de Dgezzar, l'ont tous représenté comme un aventurier qu'un concours heureux de circonstances et ses crimes ont conduit au poste qu'il occupe en lui accordant quelque courage, on lui reproche une avarice extrême et une férocité presque sans exemple ; pour en donner une idée nous ne citerons que le trait suivant. Lorsque pour défendre Bairout de l'invasion des Russes, Dgezzar en fit réparer l'enceinte il fit murer vivants un grand nombre de Grecs. On voit encore les têtes de ces malheureuses victimes que cet Mamelouk atrôce avoit laissées à découvert pour jouir de leurs souffrances jusqu'au dernier moment. Rien n'égale le malheur des peuples soumis au gouvernement de cet homme cruel, les voyageurs qui ont parcouru les contrées où il commande, rapportent qu'on ne peut y faire un pas sans rencontrer des hommes mutilés par ses ordres.

Les dernieres nouvelles reçues de la Syrie confirment celles que nous avons données précédemment.

Ibrahim bey est campé dans la pleine des Oliviers auprès de Gaza. les beys qui l'accompagnent, sont *Murad* Soukajar, *Osman* bey el Achcar, *Cassim-bey*, *Emir el Bahar*, *Ayoub* bey, el *Soukajar*, *Abdal Rahmaun* et *Merzouk* bey, fils d'Ibrahim, le nombre des Mamelouks qui composent les maisons de ces beys et de cachefs qu'on ne nomme pas, est audessous de mille.

Depuis longtemps Dgezzar a cessé de leur envoyer les provisions qu'il leur faisoit passer dans les premiers temps de leur arrivée. Ils ne reçoivent plus de vivres, que par l'entremise des marchands. La mesure de bled, qui, en Égypte, coute 10 parats leur est vendue trente cinq. La viande de mouton y est plus commune et moins chère. On ne s'y procure du ris qu'à un prix exorbitant. Si nous en croyons des rapports autres que ceux auxquels nous devons ces détails, la dissette de fourrages est celle qui s'y fait le plus vivement sentir. La nourriture d'un cheval y coute une piastre par jour.

Ibrahim bey ne réussit à retenir auprès de lui le petit nombre d'hommes qui l'entoure qu'en leur faisant espérer sans cesse l'arrivée d'une armée Turque, il envoye fréquemment des cachefs à Damas, ceux-ci remplissent le but de leur message en annoncant l'arrivée de l'armée tant desirée, qui cependant n'en vient pas davantage. (*).

---

(1). *Les Motcualis sont une peuplade d'arabes de la secte d'Ali, conséquemment fort ennemis des Turcs et des Musulmans qui sont de la secte d'Omar. Ils habitoient d'abord Baalbeck (l'Héliopolis de Syrie) ils ont étendus depuis leurs progrès, et ont causé de grandes inquiétudes à la porte. Après différents succès, ils entrèrent dans le parti d'Ali bey, et se réunirent au cheik Daher. Ayant abandonné le parti de ce dernier, ils furent bien punis d'une défection qui accéléra sa ruine par la barbarie et les persécutions de Dgezzar, qui les poursuivit sans relâche et les écrasa en détail. Il en restoit à peine cinq cent familles au temps où Volney voyagea, elles avoient cherché un asyle au milieu des rochers de l'Aut-Liban.*

(*). *On diroit qu'Ibrahim a pris pour modèles, les princes émigrés de France.*

Ibn Toubar et un kachef d'Osman bey, à la tête d'environ cent hommes parmi lesquels il n'y a pas plus de quinze Mamelouks forment la garnison d'El Arich. Elle est établie dans un petit fort ou château défendu par sept pièces de canon.

Celle de Gaza est composée d'environ 200 à 250 Mogrebins, que Dgezzar y a laissés; ils sont logés dans les ouquelles de la ville. Le château est confié à la garde d'un officier de Dgezzar et d'environ 50 hommes, tant Mogrebins que domestiques; il est armé de six pièces de canon; quatre autres pièces de petit calibre défendent le chemin qui, du bord de la mer conduit à la ville. Abdullah pacha est campé sous ses murailles.

On délivre chaque jour quatorze cent rations pour les mules, chevaux et chameaux de son armée; on peut, d'après celà, se faire une idée de sa force.

Les rapports varient sur la marche d'Ibrahim pacha, tantôt on dit qu'il est à Genin, position éloignée de cinq journées de Gaza, tantôt on assure qu'il est encore à Damas.

Dgezzar est toujours à St. Jean d'Acre. Il n'ose s'en éloigner dans la crainte que les Druses ne profitent de son absence pour sortir de leurs montagnes et que les autres mécontents ne se soulèvent. Ses troupes sont composées uniquement de Mogrebins, et il continue à s'occuper de réparer les fortifications de la ville et d'environner le port de murailles.

Caire, le 9 pluviôse.

Des arabes venus de Bengazi, parlent de la réunion des Flottes Française et Espagnole, un courier dépêché par Sultan Soliman, roi de Maroc, venu à Tripoli en 30 jours de marche, y a donné avis de cette jonction, une tartane Française a transmis en cinq jours, cette nouvelle à Bengazi d'où elle a été apportée en quarante jours en Egypte, par les arabes dont on a parlé. Ils se sont rendus dans le Fayoum pour y vendre les étoffes de laine qui font l'objet de leur commerce.

Suivant leur rapport, on s'occupe dans toute l'étendue de la Barbarie de réparer les forts et les châteaux qui sont susceptibles de défense et chacun des souverains de la partie septentrionale d'Afrique craint de voir les deux flottes combinées, fondre sur ses états.

Une seconde caravanne est arrivée de Tor. On ne sait pas précisément de combien de chameaux, elle est composé, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle est fort nombreuse.

Les religieux du Mont Sinai qui l'accompagnent ont demandé au Général en chef la permission de lui présenter le cheick de la tribu des Avarémi, sous la garde duquel est leur monastère. Il se nomme le cheick Kobrat et est un des arabes les plus marquans de la caravanne.

Le citoyen MARC AUREL, *prévient ses concitoyens que le prix de son courier est de* Six médins, *que l'abonnement de trente numéros sera de* Cent-cinquante. *Il ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du dehors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessous.*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur, au quartier des Français.

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 27.

Le 22 Pluviose VII^e. année de la République.

Extrait d'une lettre écrite de Gedda, le dix de Gemed ul akir, l'an de l'égire 1213 (le 23 brumaire an 7 de la République.

La Mousson a été fort riche, nous avons eu sept bâtimens de Surate, quatre bâtimens du Bengale, quatre autres du Malabar et un grand nombre de barques de Mascat et de l'Yémen. Ces bâtimens et ces barques ont fait leur retour de Gedda et de Moka, mais au changement de la Mousson nous avons appris ici par la voie de Moka et de l'Yemen, ainsi que par le port d'EL Chchar que quatre frégates Françaises avoient enlevé à la hauteur d'Aden, trois bâtimens de Surate retournant de Gedda, parmi lesquels est celui de Sehah-Alem. Un autre bâtiment de Maicat et deux barques ont été également pris par elles.

On dit aussi qu'elles se sont emparées du navire Anglois qui étoit à Souez et qui en partit lorsqu'il eut appris l'arrivée des Français au Caire. On espère que les autres bâtimens de la Mousson, leur ont échappé. Quoiqu'il en soit les sept bâtimens qui sont tombés entre les mains des Français sont riches en numéraire et en marchandises. Ils ont été envoyés aux Iles Maurice (Ile de France).

Les dernières nouvelles venues par El Chahar sont fort inquiétantes, elles anoncent douze frégates Françaises en croisière. Dieu veuille que les autres bâtimens partis de Moka et de Gedda leurs échappent.

Le citoyen Bodard ingénieur des ponts et chausses s'occupant à Alexandrie de la recherche de quelques sources d'eau douce, en a trouvé deux qui, ont l'avantage d'être assez abondantes, joignent celui d'être plus rapprochées des établissements Français que les citernes de la ville des arabes.

La première est dans la presqu'ile des figuiers. l'Eau en est potable et le remplacement s'en fait assez vite pour qu'elle puisse fournir à une consommation de soixante-et-dix milles pintes par jours. On y creuse dans ce moment un puits de grande dimension; on remarque comme une singularité qu'à quinze pieds de ce puits, il s'en trouve un autre qui ne contient que de l'eau salée.

La seconde source a été trouvée sur la place d'Alexandrie. L'eau en est moins bonne que celle du nil, mais meilleure que celle de la presqu'ile des Figuiers. On travaille à en tirer parti. On espère également découvrir une troisième source auprès de la batterie des bains. Les indications des naturels du pays servent de guide dans cette recherche.

Le 1^er. pluviôse, un bâtiment Anglais a échoué sur la côte d'Egypte, dans le voisinage de Boarlos. Quatorze personnes qui le montoient se sont sauvées; quelques matelots Egyptiens présens à ce naufrage, en ont sur le champ donné avis à l'écrivain Copte qui réside à B arlos. Il s'est transporté sur les lieux, et en qualité d'agent Français, a interrogé les naufragés. Ayant appris d'eux mêmes qu'ils

étoient Anglois il les a retenus auprès de lui en attendant que des ordres venus du Caire lui indiquassent la manière d'en disposer. Il s'occupe en ce moment du soin de faire recueillir les debris du bâtiment qui est presque entièrement dépécé, une partie de ces débris est restée submergée, l'autre partie a été poussée par les vents sur la côte à l'est de l'*Estounur*: On a déjà trouvé quelques armes Des ordres ont été donnés pour faire venir ces Anglais au Caire. (*)

Nous croyons que nos lecteurs verront avec interêt le résultat de quelques observations faites par le citoyen Roland commissaire des guerres, sur les divers emplacemens occupes par la ville de Souèz.

Dans les premiers siècles de l'Ere chrétienne, Souez n'etoit qu'une simple bourgade habitee par des Arabes vivant de contrebande et de pêche. Elle étoit située sur la montagne qui se trouve au Nord-Est de la ville actuelle, peu à peu elle s'agrandit, et construisit, pour se défendre, un fort dont on voit encor les ruines. Le port étoit placé au septentrion de la ville, et fermé par une digue d'environ 600 toises de longueur, le canal qui, en passant par Belbeis conduisoit à Souez les eaux du Nil se déchargoit dans un bassin creusé dans l'enceinte même de ce port dont il n'était séparé que par deux fortes digues. Cette disposition permettoit aux bâtimens de faire leur eau sans se déplacer, et un canal partant de la mer à l'extrémité méridionale de la ville actuelle ameneit à marée haute les vaisseaux jusques à la porte des magasins où leurs cargaisons devoient être déchargées, à cette époque on voyoit autour de Souez de la verdure et des plantations, et le séjour paroit en avoir été agréable.

D'après l'opinion du citoyen Roland, qui attribue à la rivalité des Turcs la destruction de la ville de la montagne, on est porté à croire qu'il existoit alors deux villes l'une est celle que nous venons de décrire, habitée par des chrétiens, l'autre c'est la ville actuelle habitee par des mahometans. Les souverains Musulmans, pour donner quelque importance à cette derniere détruisirent la premiere, ou obligerent par des vexations multiplices, les chretiens à l'abandonner.

Souez actuel élevé sur les ruines de l'ancien, eut aussi quelques momens de prospérité. On pourroit les rapporter au temps ou Sélim 1er. fit construire le fort d'Adgeroud et creuser la citerne de Biri Souez, ainsi que le canal qui conduisoit les eaux au port, observations qui à la vérité, ne servent qu'a attester l'état de dépérissement où l'on avoit laissé tomber l'ancienne ville.

Il a fallu toute l'insouciance des Mamelouks, pour que cette position peut être unique sur le globe, et qui doit assurer à la nation qui en sera la maitresse la suprématie du commerce soit restée inutile jusqu'à ce jour.

Le citoyen Roland d'après les renseignemens qu'il a obtenus de quelques habitans de Souez croit qu'il existe au sud et à peu de distance de cette ville un port commode et propre à un vaste établissement; il se propose d'aller incessamment le reconnaître lui-même.

Caire, le 19 pluviose an 7.

Le citoyen *Lancret* ingénieur des ponts et chaussées, est parti il y a quelques jours pour *Rahmanié*. il doit s'occuper du rétablissement de la navigation dans le canal qui communique du nil à Alexandrie. les ordres sont donnés pour que les travaux soient commences sans délai.

Le général *Andréossi*, et les citoyens *Berthollet* et *Fourier*, membre de l'institut d'Egypte, sont de retour d'un voyage qu'ils ont fait aux lacs de *Natrum*. Ces lacs sont située à une journée de marche à l'ouest de *Térané*. Avant que d'y arriver on trouve les monastères Cophtes de saint Macaire. Ces monastères fondés dans le 4me.

(*). *Ils y sont arrivés.*

siécle de l'ère chrétienne, sont placés dans le désert auprès des sources d'eau douce qui y attirent de fréquentes visites de la part des arabes voleurs : mais ils sont défendus par une enceinte inexpugnable pour ce genre d'ennemis qui ont renoncé depuis longtemps à les insulter et sont très-satisfaits de quelques rafraîchissement que le monastere leur fait distribuer Il y a continuellement un moine en sentinelle sur le rempart.

Les moines n'y portent pas un habit particulier, ils sont vêtus comme les Fellahs les moins aisés de l'Egypte cultivée, les étoffes qui les couvrent sont dans un état tout aussi délabré et laissent souvent appercevoir le nud. Les voyageurs en ont apporté quelques livres lithurgiques en langue Cophte : la traduction arabe se trouve à la marge; les moines ont offert aux Français des petits pains ronds sur lesquels étoit imprimée une croix accompagnée d'emblêmes religieux. Cette offrande s'est faite en grande cérémonie les pains étoient portés sur des linges blancs, les moines les accompagnoient de toutes les démonstrations de respect qu'ils sont dans l'usage d'employer à l'égard des choses sacrées (*) ils ont rendu beaucoup d'honneur au général Andréossi et lui ont dit qu'ils le recevoient comme un préfet.

Les lacs de Natrum sont peu éloignés des monestère. La soude provient de la décomposition du sel marin favorisée, suivant l'observation du citoyen Bertholiet, par la présence d'un sable ferrugineux; elle y est extrêmement abondante et sa récolte ne présente absolument aucune difficulté; mais les naturels qui exploitent cette production dirigent leurs recherches vers les plus belles cristallisations et vont chercher péniblement dans l'eau des morceaux qui contiennent une grande proportion de sel marin et négligent la soude d'excellente qualité qu'on trouve à sec et en grande masse sur les bords des lacs.

(*). *Nous avons gouté ces pains ils sont sans levain.*

A l'ouest des lacs en trouve la mer vuide ou mer sans eau ; dans cette partie c'est un très-grand bassin dont on n'apperçoit pas les bornes, il y reste des traces incontestables du séjour d'une grande quantité d'eau et le fond est parsemé de pétrifications, on y trouve des arbres entiers. Toutes les pétrifications sont silicouses.

On travaille actuellement à la construction d'un théâtre sur lequel une société d'amateurs doit représenter quelques unes des pièces les plus agréables du répertoire Français; la salle sera d'un très-bon gout.

On fabrique actuellement le tapis que l'émir el Hadji porte chaque année à la Mecque lorsqu'il y conduit la caravanne des pélerins; la fourniture de ce tapis est une des prérogatives du gouvernement d'Egypte, le peuple du Caire y attache beaucoup d'importance et l'histoire présente l'exemple d'un soulévement causé par l'abandon de cette prérogative fait par un Soudan, en faveur d'un prince dont l'amitié lui étoit nécessaire pour s'affermir. Le chérif de la Mecque a écrit à Moustapha, bey emir el hadji, en même temps qu'au général en chef, il lui recommande expressément de ne pas venir sans les présents d'usage. Le général en chef a ordonné que le tapis de cette année surpasat en magnificence tous ceux qui l'ont précédé.

Les citoyens *...fèvre* ingénieur des ponts et chaussées, et Malus ingénieur militaire ont achevé la reconnoissance du canal de Moes, il en résulte que le canal est une véritable branche dans laquelle l'eau coule en grand volume et avec une assez grande vitesse ; c'etoit évidemment l'ancienne branche Tanitique. Ils ont reconnu les ruines de Bubaste et y ont dessiné quelques fragments d'architecture. Cette ville étoit célébre dans l'antiquité par les fêtes qui s'y célébroient et par les jeux indécents auxquels se livroient les femmes qui s'y rendoient pour assister à la fête. Ces deux citoyens ont été chargés de faire une reconnoissance générale du Delta; ils y sont actuellement

Le général *Kleber* doit être dans ce moment à Catihié, le général *Dugua* qui a commandé jusqu'ici Damiette est depuis quelque jours au Caire.

On attend dans cette ville le général *Menou* qui quitte les provinces de *Bahiré* et de *Rosette*, dont il a eu le commandement jusqu'à ce jour, il doit prendre le commandement du Caire pendant l'absence du général en chef.

Le général en chef a ordonné que chaque soldat d'infanterie de l'armée seroit muni d'un pieu ferré par les deux bouts qu'il porteroit partout, avec lui, comme faisant partie de son armement. Ces pieux sont destinés à être plantés en terre sous un angle incliné à l'herisson, la pointe tournée du côté de l'ennemi, ils défendront contre la cavalerie, le front de l'infanterie pendant le combat, et garniront son enceinte lorsqu'elle sera campée, lorsque les pieux sont plantés ils sont liés les uns aux autres par le moyen des chainettes qui les assujettissent et en font un tout unique impossible à déplacer en masse. Leur principe avantage est de défendre l'infanterie contre les surprises de la cavalerie et sur-tout de lui permettre de combattre sur deux rangs et de tirer parti du feu des hommes qu'en place au troisième, feu qui, dans l'ordonnance actuelle, est toujours foible et souvent nuisible au 1^er. rang.

Le Général en chef a ordoné la formation d'un régiment d'hommes montés sur des Dromadaires. Cet animal est très leste à la course, avec son trot il peut suivre un cheval au petit galop, il porte en même temps l'homme et les munitions nécessaires pour sa subsistance et pour combattre, il supporte facilement la fatigue, la faim et la soif, de sorte qu'il est très-propre à faire les marches dans le désert, et la troupe qui vient d'être organisée est le vrai moyen qu'il falloit employer pour contenir les arabes. Il y a eu parmi les militaires un grand empressement à entrer dans ce corps: nous en avons vu dernierement une compagnie qui s'exerçoit, les Dromadaires marchoient fort bien ensemble et celui qui les monte les fait facilement obéir.

Extrait de l'ordre du jour du 17 pluviôse an 7.

Le Général en chef a reçu des nouvelles de France. Le corps législatif a décrété que l'armée victorieuse avoit bien mérite de la Patrie. Le récit de la bataille de Chebreress et des Pyramides, et la nouvelle de la conquête de l'Egypte, ont excité en France le plus grand contentement.

Un grand nombre des avisos expédiés par le Général en Chef sont arrivés en France avec les lettres de l'armé, entr'autres *la Marguerite* et *la Petite Cisalpine*.

Au 15 novembre, le congrès de Rastadt étoit toujours dans la même situation, et pour en faire activer la conclusion le gouvernement avoit pris des moyens efficaces pour le recrutement des armées.

La plus grande unité régnait entre les autorités constituées, et l'on prenoit toutes les mesures pour acquérir sur mer la même prépondérance que nous avons sur le continent.

Le citoyen MARC AUREL, *prévient ses concitoyens que le prix de son courier est de* Six médins, *que l'abonnement au trente numeros sera de* Cent-cinquante. *Il ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du dehors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessous.*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur, au quartier des Français

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 28.

Le 25 Ventose VII^e. année de la République.

uné de toutes les nouvel es d'Europe jusqu'au 18 pluviôse, an 7.

Chaque année de la République est marquée par des succès nouveaux qui l'affermissent sur des bazes inébranlables; tous efforts de ses ennemis n'ont produit qu'à présent que le triomphe des principes de la liberté chez des peuples qui ne les connoissoient pas.

Après le combat d'Abouquier les Anglais sont crus appellés à disposer des états, ont envoyé des agents secrets dans toutes cours, et ont tramé la plus singulière la plus incroyable coalition qu'on ait mais pu concevoir.

Après avoir combiné leur plan en Russie, en ont commencé l'exécution à Naples, prescrivant comme mesure essentielle massacre partiel de tous nos soldats!

La tranquillité avec laquelle les Français reposoient sur la foi des traités, fut à leurs yeux un moyen assuré de les vaincre les assassinant, tel est le systême sur qui étoit appuyé ce plan dont on voit détails dans les deux lettres (*) que l'on trouvées dans la correspondance entre prince Pigniatelli ministre Napolitain et chevalier Prioca ministre du roi de Piémont.

Conformément aux idées développées dans plan de coalition tramé par les Anglais, Napolitains ont saisi le moment ou les Français avoient laissé peu de monde dans Rome, ils vinrent s'emparer de cette place; mais à peine en furent-ils maîtres que l'armée Française commandée par le général Championnet vint les en chasser et les poursuivit jusqu'à Capoue.

(*) *Au 2°. prochain.*

On écrivoit de Rome le 18 janvier qu'après 3 attaques vigoureuses qui ont eut lieu les 17, 18, et 19 nivôse, la garnison de Capoue a préféré le parti de se rendre, à celui de courrir la chance d'un quatriême assaut.

Le 21, le général Mack s'est rendu au camp des Français, où il a remis les clefs de la ville. A son retour il a publié la convention qu'il venoit de passer pour la reddition de la place, et il a accordé à tous les soldats la permission de quitter le service. La majeure partie en a profité et cette nombreuse garnison s'est trouvée bientôt dissipée.

Six jours après le général Elbo entra dans Capoue à la tête de 9 mille Français, et il prit possession de cette ville au milieu des acclamations universelles du peuple. Alors le Roi de Naples s'enfuit en sicile.

Après sa fuite le peuple a nommé le comte de Policastro pour gouverneur; mais celui ci a refusé dans la crainte d'être conduit à Palerme.

L'armée Française continua sa marche.

Le général Championnet s'empressa alors de publier la proclamation suivante.

ARMÉE DE ROME.

Proclamation du général en chef Championnet aux Napolitains.

Du quartier-général de Montecarino le 12 nivôse an 7 de la république Française.

Napolitains, votre tyran a de lui même abdiqué le trône, en provoquant la nation Française, dont il avoit déjà souvent éprouvé la clémence !

Vous n'avez plus de roi : rentrez dans vos droits depuis si longtemps usurpés.

Vous aurez un gouvernement libre et républicain fondé sur les principes de l'égalité : les emplois ne seront plus l'apanage exclusif des nobles et des riches, mais la récompense des talens et des vertus.

Recevez les François comme vos amis, et vos libérateurs; repoussez les insinuations perfides de ceux qui voudroient vous porter à la défiance, et à la crainte, vos personnes, vos propriétés, votre culte sont sous la loyauté Française.

Jamais un enthousiasme aussi sacré ne s'est manifesté nulle part comme dans les lieux que nous avons parcouru jusqu'ici, la cocarde tricolore a été le signe universel dont tout le monde s'est empressé de se décorer; les arbres de la liberté ont été élevés, les municipalités et les gardes nationales ont été organisées.

Les satellites de la tyrannie se sont dissipés devant nous, comme la poussière chassée par les vents, et les patriotes si longtemps opprimés, se sont réunis sous nos drapeaux.

Républicains déclarez vous sans crainte, organisez vos légions, créez vos municipalités, qui sont les premières magistratures du peuple, ayez votre garde nationale; levez-vous pour maintenir vos droits, les destins de l'Italie doivent se remplir, et vous êtes encore appellés à jouir des bienfaits du gouvernement républicain.

Le 26 nivôse, il y eut eune bataille sous les murs de Capoue. C'est là que le général Mack, son état-major, et l'armée des Napolitains furent fait prisonniers de guerre. Le genεral Championnet expédia aussitôt deux courriers, l'un au directoire exécutif, et l'autre au général commandant à Milan en lui envoyant le général Mack prisonnier.

Qui eut jamais dit à ce Mack, au moment ou il insultoit les Français d'une maniere si outrageante dans Rome, que sous peu de jours, il seroit obligé pour sauver sa vie, de recourir à leur générosité.

Il arriva à Rome le 25 janvier, et fut logér sur la place d'Espagne, où après avoir reposé environ 10 heures il continua sa route pour Milan escorté d'un officier, et de quelque houssards Français. La tristesse et la honte étoient peintes sur son visage; le peuple Romain accourut en foule dans les rues pour le voir passer, et on remarqua sur toutes les figures un sentiment de joie mêlé de pitié ! Quelle leçon !

Enfin, les Français sont entrés à Naples le 3 *pluviôse*, et y ont aussitôt établi un gouvernement provisoire. une lettre arrivée à Gênes le 11 du même mois, y annonçait que le général Championnet avoit expédié 12 mille hommes, tant Français que patriotes Napolitains, pour passer en Sicile.

L'arrivée des Français à Naples a délivré cette ville des horreurs et des assassinats qu'y commettoient les Lazzaroni.

Le prince de Militerne leur chef s'est cependant bien conduit dans cette circonstance.

Il les mena loin de la ville pour les empêcher de répandre le sang, en leur faisant croire qu'il les conduisoit contre les Français : mais il revint pendant la nuit se réunir aux patriotes, qui s'emparérent des forts, et se déclarérent pour les Français en y déployant les drapeaux tricolors.

Le général Championnet fait poursuivre un corps de ces lazzaroni, qui s'est porté sur Salerne.

Ainsi a été rompue au premier coup la trame de cette nouvelle coalition ourdie par M. le prince de Requin, sur le canevas Anglais.

Les plus grands efforts avoient été mis en œuvre pour la former, et ce qui est le plus inconcevable c'est que les Anglais étoient parvenu à y faire trouver ensemble des ennemis naturels il a abusé de la foiblesse des uns et a promis aux autres, particuliérement à la Russie, leur aggrandissement aux dépens de la Porte Ottomane.

Mais Paul premier apprendra à ses dépens ce qu'il en coute de se mêler des affaires d'Europe. Voici ce qu'on écrit de Péterbourg le 29 décembre 1798.

On murmure beaucoup ici; des sentiments révolutionnaires s'y sont déjà manifestés. On a trouvé sur la table de Paul premier, le billet suivant.,,

„ Cosaque, est tu encore notre ami, as-tu „ oublié tes promesses! Dans le temps „ que tu étoit repoussé par ta mère, que „ tu pliois sous la volonté de ses favoris, „ tu as promis secours et protection à tous „ les Européens amis de l'égalité et de la „ justice.

„ Ne crains-tu pas que tes nombreux „ esclaves frappés des principes de la vérité „ ne se reveillent d'une manière terrible, „ et pourquoi à Moscou particuliérement „ où tu crains déjà de séjourner, as-tu „ defendu la circulation des bonnes nou- „ velles. Mais tes décrets sont vains. (1).

„ Ton sort dépend d'un dieu plus puis- „ sant que toi! Tu as déjà violé une partie „ de tes serments, et de ceux que tu as „ fait dans ta jeunesse.... Mais nous les „ avons reçus...... Tu entends ce que nous „ voulons dire par là.....Pensez-y sérieuse- „ ment. Il en est encore temps et rap- „ pelle toi que tous les parjures périssent.

Nouvelles autres que celles de la coalition.

IRLANDE.

Le gouvernement Anglais paroît avoir projetté de réunir les 3 royaumes en un seul: ce qui a excité en Irlande les plus grands soulevements. Voici ce qu'on écrit de Dublin le 30 décembre 1798.

Les Irlandais se prononcent fermement contre la réunion. Il semble qu'ils oublient leurs dissentions intestines pour n'opposer qu'une masse de résistance à l'ambition de Pitt.

Toutes les lettres que nous recevons de toutes les parties de l'Irlande sont pleines de résolutions prises par les divers corps des villes qui toutes tendent à rejetter le plan de réunion. L'écrit publié par M. Cook a éclairé tout le monde; on avoit cru longtemps que ce projet de réunion étoit une fable; que le gouvernement Anglais n'auroit jamais le courrage de réaliser Il paroît que les journalistes de Dublin oseront prouver franchement que l'existence d'un tel plan est impossible, comme contraire aux loix fondamentales et constitutionnelles de l'état, et que ceux qui le proposeroient mériteroient le dernier supplice comme coupables de trahison.

Cependant le gouvernement n'a osé le proposer qu'indirectement....

Nous sommes inquiets de savoir comment se comportera le parlement d'Irlande qui va bientôt ouvrir sa session. On croit qu'il rejettra le projet si on vient à le lui présenter: s'il y adhéroit malheureusement, il exciteroit, à coup sûr, un mécontentement dont les suites seroient incalculables.

On écrit encore du 7 janvier 1799.

D'un moment à l'autre on craint une explosion générale; le projet de la réunion avec la grande Bretagne a réuni tous les partis en Irlande. Il a produit le même effet qu'une aggression étrangère.

Tous les corps de la garde nationale qui comprend plus de 20 mille hommes, et ce qu'il y a de plus surprenant, les Orangistes qui s'étoient prononcés contre les Irlandais, dans la dernière insurrection, sont devenu actuellement les plus grands ennemis du gouvernement qui ne peut plus compter sur son abominable systême de di-

(1) *On sait que presque tous ses édits défendent l'entrée de tous les papiers étrangers en Russie, à l'exception de la gazette d'Egypte.*

viser pour regner, et peut être bientôt les Anglois perdront, par leur vexation contre les Irlandais, ce beau pays qui a été le nerf de leur marine, comme ils ont perdu l'Amérique qui la première a publié la déclaration des droits de l'homme.

République Helvetique le 11 janvier.

On écrit de Rastadt que les ministres Français avoient proposé de remettre à la députation de l'Empire une nouvelle note plus pressante sur la marche des troupes Russes. Du reste les négociations ne donnent rien de nouveau. Il paroît certain seulement que le plan de sécularisation et d'indemnités ne sera présenté par la France, que lorsqu'on sera assuré de la continuation de la paix avec la cour de Vienne.

La note du 13 nivôse, prouve qu'une rupture avec l'empereur, rendroit nul tout ce qu'on a fait. On attend en conséquence la réponse à cette déclaration.

On écrit de Londres que Pichegru a assisté ces jours derniers à une séance de la chambre des Pairs; et on a remarqué qu'il se trouvoit dans la même galerie, entre le Stathouder, et le duc D'york.

Rome le 18 janvier.

Dès après la prise de Civita Vecchia il est autré dans le port 13 petits bâtiments Napolitains chargés de vivres, croyant que la place étoit encore au pouvoir des rebelles, et nous nous en sommes emparés.

Nous avons pris à Terracine un brick Anglais de 8 canons, chargé de rhum.

Livourne, le 25 janvier.

Le 24 du courant, trois bâtiments Raguzais venant de Smyrne, sont entrés en rade, les capitaines disent que le général Bonaparte poursuit toujours avec succès ses entreprises; que son armée est dans le meilleur etat possible, et qu'il venoit d'envoyer son frère en Corse. Le bâtiment venu annonce qu'il est arrivé en France.

Gênes, le 9 fevrier.

Les Anglais ont pris port Mahon, l'officier Espagnol qui commandoit cette place, a été traduit devant un conseil de guerre, accusé de haute trahison. Les officiers Anglais disent que cette prise ne leur a pas couté un seul homme.

ALLEMAGNE.

Bucarest, le 14 janvier.

La valachie se trouve dans une bien critique position. Après que Passavan Oglou eut battu le Capitan Pacha, les soldats Turcs se sont répandus dans cette province, et y vivent de pillages.

Après la dernière bataille; la magnifique tente du Capitan Pacha et tous les effets précieux à son usage tombèrent au pouvoir du vainqueur; mais il ne voulut pas les garder, et il les fit brûler, en disant avec une noble orgueil, qu'il n'avoit pas besoin des depouilles de son ennemi, et qu'il etoit assez pourvu pour faire face aux circonstances Il fit plus, il coula à fond tous les bâtiments qu'il prit; fit jetter à l'eau tous les canons, et ne garda que les vivres, et les bœufs qu'on avoit portés pour nourrir l'armée Turque; mais il a rendu les chariots et les conducteurs.

C'est ainsi qu'un barbare nous donne l'exemple du désintéressement et de la vertu.

Après avoir pris toutes les dispositions convenables il assiegea la place de Orsova Nuoya, la garnison fit peut de résistance; il prit pour otages le reis de Moustapha, Pacha, et il est actuellement en Valachie; à environ deux lieux du Danube.

Dans la dernière action si fatale au Capitan Pacha, celui-ci ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval, et il s'en fallut de bien peut qu'il ne fut fait prisonnier. Il est actuellement à Lohr près de Bustuyk, où il tache de réunir une nouvelle armée.

La révolution s'est consommée en Piémont. Le Roi de Sardaigne et toute sa famille ont été conduits à florence, accompagné par un commissaire Franç. is et 20 houssards.

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur, au quartier des Français

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 29.

Le 30 Ventose VII^e. année de la République.

Extrait de la correspondance du prince Pignatelli, avec le chevalier de Prieca, ministre de sa majesté, le roi de sardaigne.

(Il donne le détail d'un conseil secret qui se tient dans le cabinet de la reine.) Le chevalier Acton, dit-il, y développe toutes les combinaisons qui peuvent assurer le sucès de la coalition. Il compte sur-tout sur la position militaire des Républicains dans la Lombardie, dans les états de l'Eglise, et dans le Piémont, pour le succès décisif de cette campagne.

Je crois, ajoute-t-il, remplir les intentions du roi mon maître, en vous assurant M. le Comte, que la délivrance de l'Italie dépend en ce moment de l'intérêt que sa majesté Sarde voudra prendre à la cause de ses amis communs. Notre pays peut être encore le tombeau de la nation Française, si les Piémontais courageux quoique courbés sous le poids des chaînes avec lesquelles ils sont opprimés par un peuple régicide, savent conspirer la mort de leurs tyrans.

Nous savons que dans le conseil du roi, quelques membres prudents, (je dirai mieux timides) se révoltent à la seule idée d'assassiner, comme si le traité d'alliance qui unit sa majesté Sarde au gouvernement Français peut être un titre à respecter. Ne fut-il pas dicté par l'oppression d'un vainqueur? n'est ce pas la nécessité des circonstances qui vous a forcé de l'accepter? Toute occasion de se venger n'est elle pas une raison plausible de violer des traités aussi injurieux? et comment en présence d'un roi prisonnier, dans sa capitale, et environné d'ennemis, peut-on appeller assassinat, le massacre partiel des soldats de vos tyrans? La foiblesse n'auroit-elle donc jamais de ressource légitime contre la force? Pourquoi seroit-ce un délit de chasser un ennemi qui entrelace vos chaînes des rameaux d'une paix déshonorante?

Suivant les principes républicains le baiser fraternel que le tyran se contente de recevoir de nous, doit être un coup mortel que nous dirigerons sur son cœur, et en fin pour parler à la Française, Brutus doit poignarder César dans le moment ou il l'embrasse, et l'appelle son fils.

Certainement M. le comte, sa majesté Sarde, peut encore, quoique sans armées, ni places fortes, et environnée de bataillons républicains, aspirer à la gloire de sauver l'Italie. Les troupes Françaises sont dispersées dans le Piémont sur la foi des traités. Eh bien rallumez l'enthousiasme des Piémontais, et que chacun aspire à l'honneur de tuer un ennemi de sa patrie.

Ces massacres partiels deviendront plus décisifs qu'une bataille rangée, et jamais la postérité qui est toujours juste ne souillera du nom d'assassinat, cet acte énergique de tout un peuple qui marche sur les cadavres de ses oppresseurs, pour reconquérir sa liberté.

J'espère, M. le comte, que vous ferez valoir ces puissantes considérations dans le conseil du roi, et que nous ne trouverons point d'opposition dans une cour aussi cruellement victime des républicains, et que les puissances coalisées couvriront de leur protection spéciale.

Je suis etc.

P. S. Le baron d'Avverveck, agent secret de la cour de Londres vient d'arriver, j'ai eu une conférence avec lui, qui me fait insister encore sur les observations que je je vous ait soumis, Il ecrit à M. N... (émigré de Nice, gouverneur de Turin, dont j'ai oublié le nom) en l'invitant de vous communiquer sa lettre. Vous verrez M. le comte que la fortune cessera de nous être rébelle, si nous avons le courage de la forcer.

Le génie du prince Reupuin secondant les vastes idées du cabinet de St. James se dispose à convertir en cyprès les arbres de la liberté dont les républicains ont couvert l'Italie. nos braves Napolitains commandés par le général Mak se leveront les premiers, et donneront le signal de la mort de notre ennemi commun, et du haut du Capitole nous annoncerons à l'Italie, à l'Europe entière, que l'heure en est sonnée, alors malheureux Piémontais agitez vos chaines, et faites les tomber sur vos oppresseurs.

Lettre du Baron d'Avverveck a Monsieur..... gouverneur de Turin.

Naples, le 6 octobre 1793.

Je suis arrivé ici de Berlin il y a deux jours; M. le comte Pignatelli doit avoir expédié dernièrement au conseiller Prioca les heureux résultats des négociations malgré la neutralité obstinée de la Prusse, et les timides lenteurs de la cour de Vienne, le prince Repuin saura, avec des puissants alliés soutenir tous les princes qui voudront délivrer l'Europe de l'influence des Français, et le gouvernement Britannique unissant ses forces à celles de la Russie aura la gloire de donner la paix au continent, puisqu'il y a des puissances qui montrent un espece d'apatie sur les destins du reste de l'Europe, en s'isolant par des traités particuliers.

Peut-être ferat-on un jour des reproches à l'Angleterre sur son alliance avec un ancien ennemi des princes chretiens, et la *permission* qu'elle a donné à la Russie d'intervenir dans les affaires du continent; mais les circonstances extraordinaires dans lesquelles nous sommes, nécessitent un developpement hardi dans son système politique.

La France est devenue un colosse qui pese sur un des leviers de la balance; nous devons former un contrepoids encore plus fort qui l'entraîne : il faut l'avouer, monsieur, aucune puissance ne s'est jamais trouvée dans une position aussi brillante que celle que va occupper dans ce moment la grande-Bretagne, sa gloire doit nécessairement rejaillir sur tous les états qui voudront non-seulement ne pas séparer leurs dangers des siens, mais même partager ses triomphes. Le Piémont sur-tout doit s'intéresser à sa cause, puisqu'elle lui garantit de lui rendre son rang parmi les puissances continentales, si, unissant une circonspection prudante au plus grand courage, les Piémontais opposent aux légions Français qui inondent leurs territoire, des attaques partielles, auxquelles le peuple même le plus soumis, se trouve assez porté de lui-même, par le sentiment de l'orgueil national, quand on a su l'exalter jusqu'au fanatisme.

Monsieur Sidney, (Ambassadeur de la cour de Londres à Berlin) a concerté de nouveau avec le prince Repuin le coup le plus hardi que la diplomatie moderne ait pu jamais concevoir dans les circonstances actuelles, pour forcer (pour ainsi dire) l'indécision de l'Autriche.

Le commencement des hostilités viendra de la cour de Naples; le traité d'alliance offensive et défensive conclu entre les deux puissances authorisera sa majesté Sicilienne à demander le contingent Autrichien; alors toute l'Europe se réunira sur les rives du

Bosphore, comme sur celles du Danube, sur celles du Nieper comme sur celles du Rhin, pour se porter en masse sur le peuple usurpateur. Et la Tamise mêlera avec orgueil ses eaux à celles de l'Océan pour porter dans toutes les cours d'Europe le monument de ses triomphes couvert du pacifique olivier.

Peut-être qu'au moment ou vous recevrez cette lettre, les hostilités seront commencées, et l'étendart Napolitain, conduit à la victoire par le célèbre Mack flottera sur le sommet du Capitole.

Le directoire oubliant alors son antique ferté viendra brizer son front d'Airain sur les degrés des Trônes d'Europe pour déposer l'illusion de son aggrandissement gigantesque et la foiblesse de ses ressources intérieures.

Il veut couvrir encore une impuissance royale du masque d'une excessive modération, mais ce gouvernement ne pourra jamais nous tromper sur les principes de sa constitution ;

Nous savons que l'effervescence révolutionnaire qui semble avoir été jusqu'ici le plus puissant vehlicule de ses forces, est épuisée par ces mêmes forces qu'elle dirige depuis si longtemps contre le repos de l'Europe.

La Cisalpine n'est plus pour la France un rempart de première ligne qui puisse faire face à une invasion étrangère ; puisqu'aucontraire ce pays de moderne conquête est dans ce moment l'objet de ses sollicitudes, par l'effervescence des factions avec lesquelles nous fomentons la guerre et neutralizons cette espèce de régularité politique qu'ils s'éfforcent en vain d'organiser.

L'incendie de la guerre civile a déjà porté ses ravages dans les provinces du Brabant, les grisons se souléveront en Suisse ; la Cisalpine s'occupe d'intrigues républicaines, ainsi nous la combattrons avec les troubles des partis.

Le prince de Repuin m'a dit que toutes les instructions qu'il a transmis aux principaux personnages de la Lombardie qui veulent soustraire leur pays au joug de la France, tendent à étouffer le républicanisme par ses propres écarts, afin d'opposer à l'influence du directoire les principes mêmes de la liberté, dont il s'est constitué l'apotre universel. Ainsi vous ne devez pas être étonné des changements que nous avons provoqué par l'orgueil impétueux du général Français qui commande à Milan. Nous n'avons pas perdu de vue, comme vous pouvez le penser, les petits différents qui regnoient entre lui, et l'embassadeur Trouvé, et nous en avons profité !

L'agent diplomatique vouloit modifier les institutions politiques suivant cet esprit de conciliation dont le directoire Français semble s'être fait un système pour consolider son autorité au milieu des mouvements des factions.

Le général, par un sentiment de jalousie s'est entouré de tous les éléments révolutionnaires qui se trouvoient dans la nouvelle organisation. Les cercles jacobins étoient fermés ; son palais devint alors le point de réunion de tous les populaciers les plus enragés, et il fit intervenir son autorité militaire pour protéger les principes violés, et rétablir les droits de la souveraineté nationale, il a donc tout renversé pour établir cette espèce de parti dans toute la république Cisalpine, et non seulement il a annullé par là les opérations de l'embassadeur, mais il les a déclarées attentoires aux droits politiques du souverain qu'il à sous sa tutelle.

La Ligurie va se ressentir de toutes ces crises convulsives, les troupes Françaises seront disséminées pour protéger cet embryon politique, et alors l'Italie pourra se venger de ses oppresseurs. Les braves soldats Piémontais trouveront de cette manière le chemin frayé pour se réunir sous les drapeaux de la terrible coalition.

Voilà, monsieur, le plan combiné par le vaste génie de M. le prince Répuin, dont vous avez surement déjà vu aujourd'hui les premiers développements.

Vous pouvez assurer votre cour que la grande Bretagne ne s'unit à sa majestée l'empereur de toutes les Russies, que pour garantir l'existence politique de tous les rois qui se trouvent enveloppés dans le tourbil-

lon révolutionnaire qui a déjà seumis de si beaux pays à la République Française.

FRANCE.

L'armée d'Orient est en Europe un objet d'intérêt, on pourroit presque dire d'enthousiasme général. Le corps législatif lui a décerné le nom d'armée victorieuse. Ce fut le 2 complémentaire que le directoire exécutif fit au conseil des 500 un message sur l'expédition d'Égypte. 18 7bre 1798

Après avoir fait la description de toutes les avanies et de toutes les vexations des Beys et de leurs Mamlouks, contre les Français établis en Egypte sur la foi des traités avec la Porte; après avoir prouvé la nécessité dans laquelle étoit la France de venger de tels attentats, d'autant plus que les efforts de la Porte pour protéger les Français en Égypte fussent toujour insuffisants et sans energie, que la Porte étoit réduite à ne pouvoir plus résister elle même à la puissance des beys. qu'elle étoit obligée de souffrir que trois millions d'Égyptiens, qu'elle appeloit ses sujets, fussent victimes d'une éternelle oppression; que sa souveraineté en Égypte n'étoit plus qu'un vain nom. *Il ne nous restoit donc plus*, continua le message du directoire, qu'à nous „ faire justice nous mêmes et avec nos armes, „ et à faire expier leurs crimes à ces vils „ usurpateurs, payés par le cabinet de „ Londres, ils ne fouleront donc plus aux „ pieds cette terre féconde qui rajeunit „ chaque année par un espece de prodige, „ avec une végétation pour ainsi dire spontanée et où croissent réunis, les plus riches „ produits des 4 parties du monde. Il n'étoit „ pas nécesaire que nous fision précéder „ cette expedition d'une declaration de „ guerre. A qui devions nous la faire? A „ la Porte Ottomane? Nous étions bien „ loin de vouloir attaquer cet ancien allié „ de la France et de lui imputer une oppression, dont elle etoit elle-même la „ premiere victime. Au gouvernement isolé „ des beys? Leur autorité n'étoit, ni ne „ pouvoit être reconnue On châtie la canaille et on ne lui declare pas la guerre. „ Enfin, en attaquant les beys d'Egypte, „ nous avons réellement attaqué l'Angleterre. „ La France avoit donc plus de droits „ qu'il ne lui en falloit pour se mettre à même d'obtenir promptement les immenses „ réparations qui lui sont dues par les „ usurpateurs de l'Egypte. Mais elle ne „ veut pas avoir vaincu pour elle seule. „ l'Egypte étoit opprimée par des brigands; „ les Egiptyens seront vengés. Le cultivateur de cette fertile contrée jouira du „ produit de ses sueurs, qu'on lui ravissoit „ avec la plus stupide barbarie. L'autorité „ de la Porte Ottomane n'y étoit point „ reconnue et à présent elle recuillera des „ mains des Français triomphants les immenses avantages dont elle étoit privée „ depuis si longtemps. Enfin pour le bien „ du monde entier, l'Égypte deviendra le „ plus riche pays de l'univers par ses „ produits, le centre d'un immense commerce et le port le plus terrible contre „ l'odieuse puissance des Anglais dans „ l'Inde et contre leur commerce usurpateur.

Après les acclamations répétées de toute l'assemblée et les cris de *vive la Republique*, le conseil a déclaré que *l'armée Française victorieuse a bien mérité de la patrie.*

Le citoyen MARC AUREL, *prévient ses concitoyens que le prix de son courier est de* Six médins, *que l'abonnement de trente numéros sera de* Cent-cinquante. *Il ne recevra aucun abonnement que l'on ai payé d'avance. Il prie les citoyens du dehors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessous.*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur, au quartier des Français

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 30.

LE 19 GERMINAL VII^e. ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Au Caire, le 27 ventose. an 7.

Après une première reconnoissance du canal de *Souez*, faite par le Général en chef; les Citoyens *Lepere*, ingénieur en chef; *Gratien Lepere*; *St. Genis* et *Dubois*, ingénieurs des ponts et chaussées, chargés des opérations préliminaires de l'ancien canal de jonction des deux mers, sont repartis du Caire le 26 nivôse pour *Souez*, où ils sont arrivés le 29. Pendant douze jours qu'ils y ont passés, ils ont fait les opérations relatives aux plans, marées et établissement de ce port sur la mer Rouge. Partis de *Souez* le 12 pluviôse, avec une escorte de quarante hommes de troupes Maltaises, ils ont nivelé et relevé le plan de cinq lieues de vestiges de cet ancien canal; ils ont nivelé cinq autres lieues, mais hors du canal dont ils avoient perdu les traces. Le manque absolu d'eau, les força de marcher droit à la vallée de *Sébabier*; dans leur marche, ils ont donné la chasse à une caravanne des Arabes, de la tribu ennemie, dite *El-Ouatuth*. Arrivés dans la vallée au-dessus d'*Abou-Echeib*, ils l'ont traversée et ont retrouvé les vestiges de l'ancien canal qu'ils ont suivis jusqu'à *Habassa*, qui offre les ruines d'une ancienne ville, distante au *Nord-Est*, de trois lieues de *Belbeis*: ils sont revenus au Caire le 20 pluviôse, pour y reprendre de nouveaux moyens de terminer le nivellement des deux mers par l'ancien canal. L'expédition de Syrie et quelques autres circonstances se sont opposées à leur départ; la saison ou nous sommes paroît peu favorable à l'achevement de cette importante opération. On devra regretter qu'elle n'ait pu être achevée dans le premier voyage de ces ingénieurs.

Au camp sous Yaffa, le 20 ventose an 7.

L'armée Française arriva de Gaze à Ramla en deux jours de marche, chassant devant elle les troupes de Djezzar qui fuyoient avec la plus grande précipitation. On a trouvé à Ramla et à Lydda plus de 200,000 rations de biscuit, 100,000 boisseaux d'orge et 1500 outres que Djezzar avoit fait préparer pour passer le désert et attaquer l'Égypte.

Le 14 ventôse, l'avant-garde de l'armée arriva devant la ville de Yaffa. Le commandant de Djezzar fut sommé de rendre la place; contre le droit des gens il ne répondit point à la sommation. Le corps de l'armée étant arrivé devant Yaffa, l'avant-garde se porta en avant sur le chemin de St. Jean d'Acre.

Le 15 ventôse, le Général en chef fit travailler aux boyaux de sappe et aux approches de la place pour couvrir l'établissement des batteries et mettre cette opération à l'abri du feu de la place dont les remparts étoient garnis d'une artillerie très-considérable.

Le 16, la sappe arriva jusqu'à 60 toises du rempart, le Général en chef fit établir la batterie de brêche, soutenue d'une batterie de mortiers, d'une d'obusiers et d'une troisieme pour favoriser les abords de la brêche. Le Général en chef fit construire une batterie pour interdire la sortie du port à quelques bâtiments qui vouloient s'en eloigner.

Dans cette journée la garnison de Yaffa tenta une sortie sur la batterie de brêche; elle fut vivement repoussée et les ennemis y perdirent beaucoup de monde.

Le 17, à la pointe du jour, le Général en chef voulant écarter de cette ville les malheurs qui alloient tomber sur elle dans la journée, lui envoya un parlementaire, avec la sommation suivante :

Au Quartier-Général sous Yaffa, le 17 ventôse an 7 de la République.

Alexandre Berthier, chef de l'état-major-général de l'armée, au commandant de la place de Yaffa.

Dieu est clément et miséricordieux.

Le Général en chef me charge de vous faire connoître qu'il ne s'est porté dans la Palestine que pour en chasser les troupes de Djezzar pacha, qui ne doivent pas y être non plus que dans le fort *d'El Arich*, territoire d'Egypte, il a par l'occupation de ce fort, commencé lui-même les hostilités contre l'Egypte.

Que la place de Yaffa est cernée de tous côtés, que les batteries de plein fouet, à bombe et de brêche, vont dans deux heures en culbuter la murailles et en ruiner les defenses

Que son cœur est touché des maux qu'encourroit la ville entière en se laissant prendre d'assaut, qu'il offre sauve garde à la garnison, protection à la ville, qu'il retarde en conséquence le commencement du feu jusqu'à sept heures du matin.

Signé ALEX. BERTHIER.

Le parlementaire porteur de cette sommation fut retenu par la garnison et le Général en chef ne reçut pas de réponse. Alors le feu commença, toute l'artillerie ennemie qui garnissoit le front d'attaque fut demontée, à midi la brêche fut grande et praticable; le Général en chef ordonna l'assaut et en moins d'une heure la place fut prise et la plus grande partie de la garnison fut passée au fil de l'épée; pendant toute la nuit la ville a été livrée au pillage.

Le lendemain matin le général en chef a fait mettre en liberté et renvoyer dans leurs foyers tous les individus Egyptiens qui se trouvoient parmi les prisonniers, il a donné le même ordre à l'égard des habibitants d'Alep et de Damas.

Plus de 4000 hommes des troupes de Djezzar ont été passés au fil de l'épée; l'armée Française a très-peu perdu de monde les attaques ont toujours été faites à couvert et conduites avec art.

On a trouvé dans la place plus de 80 pièces de canon et des magasins très-considérables. Il y avoit dans le port quelques bâtiments qui nous sont demeurés. Le 19 il y est arrivé un bâtiment venant de la part de Djezzar et portant 10 milliers de poudre.

La proclamation qui suit à été trouvé à Yaffa, on y voit évidemment que Djezzar fesoit des préparatifs pour attaquer les troupes de la République Française en Egypte; on étoit d'ailleurs assuré des dispositions hostiles de ce pacha par le grand nombre d'outres qu'on a trouvées dans les magasins dont nous nous sommes emparés à Lydda tout celà joint à l'occupation d'El-Arich, prouve la sûreté des renseignements qui ont déterminé la marche des Français en Syrie où ils sont arrives à propos pour désorganiser les moyens d'attaque qui y étoient préparés contre-eux.

Proclamation adressée par Djezzar pacha aux beys, aux Arabes et autres personnes de considération.

Coran.

„ Préservez nous mon dieu des embuches „ de Satan. Au nom de dieu clément et „ miséricordieux ! O vous qui avez cru, „ voulez vous que je vous montre le moyen „ d'éviter les tourmens les plus terribles, „ croyez en dieu, et en son prophète et „ combattez pour la cause divine de tous „ vos moyens et de toutes vos forces; c'est „ ce que vous avez de mieux à faire si „ vous êtes clairvoyans, vos fautes vous „ seront pardonnées et vous entrerez dans „ les jardins où coulent des fleuves dé- „ licieux, vous serez recompensés dans les „ demeures bienheureuses du jardin d'Eden „ au comble de la félicité. „

Une autre sentence du Coran nous dit :

„ La victoire vient de Dieu et son triom- „ phe n'est pas éloigné, annoncez aux vrais „ croyans que celui qui suit une autre religion „ que celle du salut, n'en retirera aucun „ avantage et qu'il sera au nombre des ré- „ prouvés au jour du jugement. Il n'y a „ point d'autre dieu que dieu ; Mahomet „ est son prophète, sur lui soit le salut de „ paix. „

Aux cheiks Arabes Nassir, à l'illustre Suleyman Abou Nair, Omar Abou Nassir cheiks des Arabes; Saaidé, Demeurrant à Burget el Kubra, que dieu les élève en dignité.

Après le salut nous vous faisons savoir que le huitième Chaâban jour béni de la présente année 1213, nous avons reçu des ordres sacrés du souverain et des commissions glorieuses de la sublime Porte, dont le contenu nous apprend que sa hautesse N. S. Sultan que dieu veuille rendre victorieux, nous a nommé cette année, pacha du Caire, la bien gardée, qu'il nous a revetu du généralat des troupes Musulmanes, du pachalic de Damas, de la conduite du pélerinage à la sacrée Kaabé, du Pachalic de Tripoli de Syrie, de Gaza, de Ramlé, de Yaffa et de toutes leurs dépendances, qu'il nous a continué le gouvernement d'Acre. nous rendons grace à dieu de ces bienfaits glorieux, et de ces nouveaux emplois. S'il plait à dieu cette année sera bénie par dessus toutes les autres pour tous les Musulmans. C'est pour vous faire connoître ces nouvelles qu'émane cet ordre éminent.

Nous vous faisons savoir également que nous avons rassemblé des troupes Musulmanes, des armées innombrables de fidèles, fantassins et cavaliers. Nous avons préparé des provisions de guerre et de bouche très-considerables que nous avons déjà fait passer à Gaza et à El Arich, pour s'avancer vers l'Egypte, nous confiant d'ailleurs sur le secours du tout puissant pour détruire les Français.

Nous desirons que vous vous réunissiés dès ce moment à nous pour ne former qu'un seul faisceau. Purifiez vos cœurs, que toutes vos pensées soient louables, unissez vous à vos frères les croyans contre ces maudits infidèles faites vos efforts pour le triomphe de l'Islamisme, car par le secours du tout puissant vous serez vainqueurs de vos ennemis, qui sont les ennemis de dieu.

Ne vous laissez pas effrayer par leur jactance et leurs vaines menaces ; prenez garde sur-tout à leur perfidie. Ils vous feront d'abord des promesses et vous précipiteront en suite dans un abyme de maux. Ils ruineront vos habitations et n'en laisseront aucune trace.

Nous nous sommes apperçus qu'ils sont dans la situation la plus déplorable. Les nouvelles les plus certaines nous en instruisent complettement, nous avons intercepté des lettres qu'ils envoyoient pour les Français, nous les avons traduites en Arabe et nous vous les communiquerons pour vous confirmer nos

paroles, et ne vous laisser aucune incertitude à ce sujet. Cela augmentera notre force et votre zele et s'il plait à dieu vous éprouverez de notre part tout ce qui pourra vous satisfaire. Nous assurerons le repos des peuples par un gouvernement sage, nous tiendrons nos promesses, et ces oppresseurs sauront alors qu'on les attend.

Nous avons écrit dans ce sens à tous les beys, les arabes et les personnes en crédit. Sachez le ainsi et conduisez vous conformément à nos intentions. Dieu veuille vous élever en dignités et vous protéger contre le peuple des infidèles, que le salut de paix soit sur le prince des prophètes et la louange à dieu, le maître du monde.

Donné le 17 Chaâban 1213, (3 pluviôse an 7.)

Copie de la lettre adressée à l'adjudant-général Jullien, commandant la province de Rosette, par le citoyen Sotira médecin de l'armée, datée de Rosette, le 2 germinal an 7 de la République.

Citoyen Général.

Tous les officiers de santé par mon organe se déclarent fort sensibles à la satisfaction que vous leur avez témoignée de leur bonne conduite.

Je vous annonce avec plaisir que 68 malades que je soigne actuellement à l'hôpital, dont la majorité atteinte de fièvre pestilentielle, avec bubon, sont presque tous sauvés à l'exception de quelques uns attaqués de maladie compliquée, tous les autres passeront successivement au Lazareth; dix-huit sortiront demain, dont onze de ma division. La méthode que j'ai employée avec succès pour combattre cette terrible maladie, est la saignée au commencement dans les sujets plethoriques, l'émétique, réitéré deux ou trois fois, la limonade minérale, qui au défaut d'acide sulphurique a été remplacée par la limonade végétale spiritueuse, en outre un bol composé de six grains de camphre, un d'opium, et 23 de sel ammoniaque, sur les bubons, qui sont tous fort lents à suppurer, on applique un cataplasme de mie de pain, lait, savon et safran, les malades ne font pas usage de viande pour leurs alimens et le bouillon même leur est interdit.

Signé SOTIRA, *médecin.*

Pour copie conforme.

L'Adjudant-général JULLIEN.

AVIS.

Fabrique de Cartes fines, à l'Imprimerie de l'Armée, quartier Franc.

Enclos du quartier Franc, au Caire.

FAURE, GUICHARD et Compagnie, tiennent Fabrique et Magasin de toutes sortes de Liqueurs, Sirops, Eau-de-vie étrangère, Vin, Café, Sucre, Parfumerie etc. etc. *le tout à juste prix.*

Le citoyen MARC AUREL, *prévient ses concitoyens que le prix de son courier est de* Six médins, *que l'abonnement de trente numéros sera de* Cent cinquante. *Il ne recevra aucun abonnement que l'on n'ait payé d'avance. Il prie les citoyens du dehors qui désireront s'y abonner, d'affranchir leurs lettres et l'argent. On souscrit à l'adresse ci-dessus.*

Au Caire, de l'Imprimerie de Marc AUREL, Imprimeur, au quartier des Français

COURIER DE L'EGYPTE.

N.o 31.

LE 19 MESSIDOR, VII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Retour de l'Armée de Syrie.

L'ARMÉE partit du camp devant Acre le 2 prairial; elle était à Tantoura avant la nuit: elle en partit le 3 à deux heures après-midi; elle arriva avant le coucher du soleil sur les ruines de Césarée (*) où elle passa la nuit. Pour aller de Tantoura à Césarée, on suit le bord de la mer sur des sables qui étant continuellement baignés par les vagues ont plus de stabilité que les sables secs, et présentent au pied du voyageur un appui suffisant pour marcher sans fatigue extraordinaire: l'ardeur du soleil était tempérée par le vent de mer. A Césarée, on trouve un puits d'eau excellente; il est placé vis-à-vis le frontispice d'une église chrétienne ruinée: ce qui reste de cette église est dans le genre gothique; on n'y retrouve aucune trace du style arabe: elle a évidemment été construite par les croisés, aussi bien qu'un château fort dont les fossés et les murs subsistent presqu'en entier.

L'armée partit de Césarée le 4 prairial à deux heures du matin; elle s'arrêta à huit heures dans le voisinage d'une source d'eau douce qu'on trouve sur le bord de la mer, au pied d'un rocher qui faisant saillie sur le rivage présente un abri aux embarcations des habitans du pays de *Samarie* qui portent aujourd'hui le nom de *Naplousains*(*). Nous nous remîmes en marche à deux heures, nous suivîmes le bord de la mer jusqu'à un endroit où le rivage s'élevant brusquement, le chemin est forcé de prendre sa direction un peu à l'Est à travers un pays montueux couvert de buissons et d'arbustes, et dans lequel les grands arbres sont assez communs. Le vent de mer ne s'y faisant point sentir; on y éprouva une chaleur accablante. Nous arrivâmes avant le coucher du soleil à une riviere auprès de laquelle nous passâmes la nuit; elle enveloppe presque de tous côtés un mammelon qui commande le territoire adjacent, et présente une position militaire naturellement très-forte: le général BONAPARTE assit son camp sur cette hauteur. L'eau de la riviere a fortement le goût et l'odeur des marais. Pendant la campagne, les Samaritains habitans de ce canton avaient inquiété nos communications avec Yaffa; ils avaient attaqué quelques-uns de nos convois: on a brûlé leurs villages et leurs récoltes.

On partit de ce camp le 5 prairial, à deux heures du matin: le chemin rentrant à l'Ouest, on arriva à la naissance du jour sur le bord de la mer que l'on suivit cons-

(*) *Les naturels du pays, conservant l'ancienne prononciation, l'appellent* Kaisarieh.

(*) *Cet endroit s'appelle* Mina-abou-zaboura; *il n'y a point d'habitations.*

mment jusqu'à Yaffa où l'armée fut ndue au milieu de la journée. Elle y séurna pendant quatre jours qui furent emoyés à démolir les fortifications de la place, à détruire tout ce qui aurait pu servir à s entreprises militaires de la part de l'enmi.

L'armée s'est rendue de Yaffa à Gaza trois petites marches de deux myriaètres (quatre lieues) chacune. A notre remier passage, en ventose, nous avions ouvé dans ce pays des marres d'eau et es boues profondes, à travers lesquelles n avait peine à se frayer le chemin; au tour ce sol étoit sec et gercé : l'aridité tait succédé à la surabondance d'eau. Dans oute cette route l'on n'a rencontré que ois puits d'un usage incommode à raison e leur profondeur, et qui n'offraient, our étancher la soif de l'armée, que des essources très bornées.

Les villages situés entre Yaffa et Gaza, els que Elnich, Ezdod et Deyr-Naron, nt habités par des Arabes ennemis; leurs maisons et leurs bleds ont été brulés. Ces rabes réunis au nombre de huit à neuf ens hommes à pied et d'environ cent ommes à cheval avaient essayé, le 16 entôse, de surprendre les équipages du uartier-général et la caisse de l'armée, ui, marchant sous le même convoi, alient joindre l'armée devant Yaffa; ils urent obligés de céder le passage après voir perdu les plus téméraires des leurs : ais ce châtiment ne suffisait pas, il a té completté à notre retour.

L'armée partit de Gaza le 12 prairial, et lla coucher à Kan-Younous: l'arriere-garde emoura à Gaza jusqu'au lendemain pour rotéger la démolition du château. Elle ejoignit à él-A'rych le corps d'armée qui y tait arrivé le 13 prairial au soir, après une arche mémorable par sa longueur et les atigues que le soldat a éprouvées. La disnce de Kan-Younous à él-A'rych est de ix heures de marche pour un homme à heval. Quoique le pays qui sépare ces deux points présente quelques champs cultivés, et soit assez abondamment garni d'arbustes et de quelques autres végétaux moins élevés, il est entierement sabloneux, et l'on est obligé de faire route sur des sables mobiles qui cédant sous le pied triplent le travail du piéton. Il fallait nécessairement franchir cet intervalle dans une journée, sans quoi on aurait passé la nuit suivante sans eau, inconvenient plus à redouter que les plus grandes fatigues. Dans cette marche le soldat, indépendamment de ses armes et de son sac, portait son bidon plein d'eau et sa provision de vivres pour quatre jours.

Le fort d'él-A'rych donne beaucoup d'avantages à celui qui le possede; il assure la jouissance de citernes abondantes en eau douce qui, sans avoir la pureté de celles du Nil ou de la Seine, est très-potable : il donne la facilité d'établir des magasins pour les troupes, soit qu'elles aient passé le désert pour aller d'Egypte en Syrie, soit qu'elles se disposent à passer de Syrie en Egypte. Ce fort a toujours fait partie de l'Egypte; il est nécessaire à sa sûreté, il est nécessaire pour agir offensivement contre la Syrie, toutes les fois que l'ennemi y organisera contre nous des moyens d'attaque : loin de le comprendre dans le plan de démolition qui a été exécuté sur les fortifications tombées en notre pouvoir pendant l'incursion en Syrie, le général BONAPARTE ordonna d'en augmenter la force. On n'a pas cessé d'y travailler depuis quatre mois que nous l'occupons; on vient encore d'y envoyer des ingénieurs avec de nouvelles compagnies d'ouvriers pour perfectionner les ouvrages et augmenter de plus en plus sa force.

Lorsqu'on a passé él-A'rych, en venant du côté de l'Egypte, on entre dans le désert pur, c'est-à-dire, dans d'immenses plaines sur lesquelles la vue se perd sans rencontrer autre chose qu'un sable aride et rarement quelques plantes d'une végétation misérable. Dans la saison actuelle, ce sable blesse les yeux par l'eclat de la lumiere qu'il réflechit, et sa chaleur brûle les pieds

travers la semelle des souliers (*). Pour arriver d'él-A'rych à Salehhyéh, qui est le premier point de l'Égypte cultivée auquel on parvient, il faut parcourir vingt myriamètres (40 lieues) environ. Qattyéh est placé sur cette route à onze myriamètres (22 lieues) d'él-A'rych, et à neuf myriamètres (18 lieues) de Salehhyéh. Il y a à Qattyéh un bois de palmiers formant comme une île au milieu du désert : on y a des citernes d'eau saumâtre dont l'usage est desagreable lorsqu'on n'y est pas accoutumé, mais qui ne nuit point à la santé. Nous y avons construit un fort qui nous rend maîtres des citernes et nous ménage une station où les différens corps de troupe qui passent trouvent des approvisionnemens assurés. L'armée s'est transportée en deux jours d'él-A'rych à Qattyéh ; elle a passé la nuit intermédiaire assez près de la position d'Ostracine qui fut une des stations de Titus, lorsqu'il passa d'Égypte en Judée pour y faire la guerre. On trouve de l'eau deux fois dans cet intervalle à Mesoudiat et à Bir-él-Ab. Mesoudiat n'est éloigné d'él-A'rych que par une marche d'une heure : il y a peu d'avantage à y prendre l'eau plutôt qu'à él-A'rych. Quant au puits dit Bir-él-Ab (le puits du pere), on le trouve la seconde journée cinq heures avant que d'arriver à Qattyéh : son eau est amere et salée; les hommes ne peuvent pas la boire : les chevaux ne la refusent pas ; mais il paraît qu'elle leur fait plutôt du mal que du bien, car un grand nombre des chevaux qui en ont bu sont morts, et c'est entre Qattyéh et Bir-él-Ab que nous avons fait notre plus grande perte de chevaux ; on en a compté jusqu'à soixante-sept.

L'armée séjourna à Qattyéh le 17 et le 18 prairial. Pendant ce sejour, le général BONAPARTE, les généraux Berthier, Menou, Andréossy et l'adjudant-général Lecurcq, montés sur des dromadaires, visiterent la partie orientale du lac Menzaleh ; ils passerent la nuit du 17 au 18 auprès de la bouche du Nil appelée *Tanitique* par les anciens Grecs, et *Omm-faregé* par les Arabes. Ils revinrent à Qattyéh en dirigeant leur route par l'emplacement qu'occupait autrefois la ville de Péluse ; arrivés aux boues qui ont donné le nom à cette ville, il fallut mettre pied à terre et marcher pendant trois heures sur un terrein fangeux et gluant. L'ardeur du soleil était excessive, et rendait les illusions du mirage si semblables à la réalité qu'on fut plusieurs fois sur le point de s'égarer. Ce phénomene, dont le citoyen Monge a donné l'explication, s'est offert plusieurs fois à nos yeux dans le désert ; on ne saurait croire combien le sentiment de la soif est irrité par ce jeu de la lumiere qui fait apparaître l'image de l'eau au milieu d'un espace aride.

Le 19 prairial, le quartier-général, les divisions Reynier, Lanne et Bon se mirent en route pour Salehhyéh ; les troupes sous le commandement du général Kleber se disposerent à se rendre à Damiette par cette langue étroite de sable qui sépare le lac Menzaléh de la mer. Nous partîmes du camp de Qattyéh à deux heures après-midi ; nous traversâmes le mont Casius et nous allâmes passer la nuit auprès d'une petite oasis composée d'une centaine de palmiers au dessous desquels on trouve à une petite profondeur de l'eau saumâtre. Cette eau est potable à la vérité, mais on lui préfere celle de Qattyéh.

La station des palmiers est sur la limite des sables que l'on trouve cinq heures avant que d'arriver à Qattyéh, et cinq heures après qu'on en est sorti. Ces sables sont les plus mobiles et les plus profonds qui existent entre l'Égypte et la Syrie; ils forment des montagnes dont les vents changent continuellement la forme et la position. Depuis les palmiers jusqu'à Salehhyéh, le chemin est assis sur un terrein ferme, excepté dans la derniere heure de marche, pendant laquelle on passe de nouveau sur le sable. Au

(*) La chaleur du sable a été de 44 degrés de Réaumur.

milieu de la distance est un emplacement assez bien boisé dans lequel, à notre premier passage, il existait une marre d'eau douce. Il suffisait au retour de creuser à la profondeur d'un demi-mètre (18 pouces), pour se procurer un petit puits qui fournissait abondamment une eau plus agréable à boire que toutes celles que nous avions eues depuis Mesoudiat.

A peine avions-nous dépassé cet endroit, qu'un vent d'Ouest très-chaud commença à souffler; il se maintint pendant le reste de la journée: ses raffales brûlaient le visage, comme les bouffées qui sortent de la bouche d'un four. Vers les quatre heures du soir, nous apperçûmes les palmiers de Salehhyéh; nous nous hâtâmes d'y parvenir. Les fellahs sont dans l'usage de porter sur les chemins l'eau du Nil, pour la vendre aux voyageurs altérés; ils étaient venus en grand nombre à notre rencontre avec des jarres et des outres qui en étaient pleines; elle fut payée au prix du vin; on la buvait avec une volupté qu'il est impossible d'imaginer, à moins de s'être trouvé dans les mêmes circonstances; chaque individu fut plus d'une heure à savourer cette eau délicieuse (*).

L'armée parvenue à Salehhyéh, se regarda comme au terme de son voyage: elle entrait dans un pays où elle était sûre de trouver l'eau du Nil sur toute sa route; le pain, le laitage, les œufs, les poules, les pigeons, les melons et les pastèques s'y trouvent abondamment et à bas prix. Elle arriva au Kaire le 26 Prairial au matin: les Cheikhs, les corps de marchands et d'artisans, les corps militaires composés des naturels du pays, vinrent à sa rencontre avec des drapeaux de diverses couleurs; ils étaient précédés par des chœurs de musique et par des timballiers montés sur des chameaux avec d'énormes timballes. Les troupes françaises composant la garnison du Kaire, tous les hommes civils qui ont résidé dans cette ville pendant l'absence de l'armée, s'étaient portés au devant de nous jusqu'à la Coubbéh. La couleur de leurs visages étonna nos yeux accoutumés à voir tous les teints brunis par le soleil du désert. Ils nous paraissaient pâles, et nous les questionnions avec inquiétude sur leur santé. Cela nous fait concevoir comment la force de l'habitude peut donner aux nègres du dégoût pour la couleur blanche, et leur persuader qu'il ne circule pas de sang sous notre peau (*).

L'armée entra au Kaire par la porte de *Nassr* (de la victoire), chaque soldat portant une palme à son casque. Les habitans du Kaire étaient accourus dans les rues par lesquelles elle a fait son entrée. C'était un spectacle étrange que de voir cette foule immense d'hommes assis sur leurs talons, tenant immobiles leurs têtes garnies de longues barbes, et chargées de turbans de toutes les couleurs. Des jeux de toutes les sortes, tels que danses de cordes, combats au bâton, tours d'adresse, ont été exécutés pendant trois jours sur la place de l'Ezbekyéh, par les gens du pays.

L. COSTAZ.

(*) Nous la faisions rafraichir en enveloppant d'un mouchoir mouillé la jarre qui la contenait, et la suspendant à une branche de palmier pour l'exposer à un courant d'air. Elle se rafraichit naturellement dans des vases de terre peu cuits et non vernissés, qui permettent une légère transudation. Ces vases sont appelés en arabe *bardaqs*, c'est-à-dire, réfrigérens.

(*) Les nègres du Sennaar ayant vu sortir du sang d'une blessure que le voyageur anglais James Bruce s'était faite à la main, lui en témoignèrent leur surprise, et lui dirent qu'il n'auraient pas cru qu'étant si blanc, il eût du sang dans le corps.

On souscrit à l'Imprimerie Nationale, place Ezbékyeh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé 6 médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 32.

LE 26 MESSIDOR; VII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Supplément à l'article contenant le récit du retour de Syrie.

QUELQUES grandes qu'aient été les fatigues dans la traversée du désert, les blessés revenus en Egypte par cette voie les ont soutenues avec succès. On avait mis sur des chevaux ou sur des ânes les malades qui pouvaient s'y soutenir: ceux dont les blessures étaient plus graves ont été transportés en litière ou par le moyen de brancards placés sur des ânes. On aura de la peine à croire, il est pourtant vrai, que l'état du plus grand nombre s'est amélioré pendant la marche au delà de ce qu'on pouvait espérer d'après les probabilités ordinaires: le citoyen Larrey, chirurgien en chef de l'armée, nous a dit que la proportion des morts avait été inférieure de moitié à celle qui a lieu aux hôpitaux dans les mêmes circonstances.

Le général Lasne, l'un de ces blessés, est actuellement au Kaire; sa blessure est dans un etat qui ne laisse aucune inquiétude (*).

Nous ne terminerons pas ce récit sans calmer les alarmes qui ont pu être portées en Europe relativement au citoyen Monge, membre de l'institut national et de celui d'Egypte. Ce citoyen a essuyé devant Acre une maladie qui l'a mis par deux fois dans une situation très-critique. Les républicains et les amateurs de la belle géométrie doivent être rassurés sur la conservation d'un homme qui leur est cher à tant de titres. Le citoyen Monge est au Kaire; sa santé et ses forces sont complettement rétablies: il a été sauvé par les soins de son digne ami le citoyen Berthollet, et par ceux du citoyen Desgenettes, médecin en chef de l'armée. La maladie du citoyen Monge a été traitée sous la tente où nous avons habité pendant la campagne avec lui et le citoyen Berthollet qui se trouvait ainsi à portée d'opposer, dans tous les instans, la puissance de l'art aux efforts du mal à mesure qu'ils se manifestaient.

L. COSTAZ.

(*) Il est guéri.

Qosseyr, 25 prairial an 7.

Le général Beliard et l'adjudant-général Donzelot se sont emparés, le 10 prairial, de Qosseyr. Je suis parti, il y a cinq jours, de Kenneh avec une caravane qui portait des munitions de guerre et de bouche; nous étions suivis de huit à neuf cens chameaux chargés de bled qui doit être embarqué pour l'Arabie: les négocians de l'Egypte supérieure avaient

profité de l'occasion favorable que leur offrait l'escorte française. Le chemin de Kennéh à Qosseyr est aussi beau que celui du Kaire à Souès. On trouve deux fois de l'eau gypseuse et légerement saumâtre : elle est potable faute d'autre.

Les Raiss (*capitaines* ou *patrons*) des bâtimens qui sont dans le port nous offrent un spectacle singulier. Ils passent leur temps à se promener ou à fumer gravement sur le bord de la mer, ayant avec eux leur pique et le sabre au côté. Le café arrive à force, et on embarque beaucoup de bled; depuis que nous sommes maîtres de Qosseyr, il est entré dans le port seize bâtimens chargés de café et d'étoffes des Indes : dans ce moment on en annonce quatorze qui sont au large, et se dirigent pour entrer ici. On a laissé subsister sur le fort un grand pavillon turk : la nouveauté du pavillon français aurait pu inspirer des craintes aux raiss qui ne nous connaissent pas encore. Ceux qui sont venus s'en trouvent bien, et sont très-contens : ils n'étaient pas accoutumés aux traitemens en usage parmi les peuples policés ; ils sont sur-tout fort aises de n'être plus exposés aux extorsions d'argent, connues sous le nom d'*avanies*, si habituelles aux gouvernemens orientaux ; ils sont étonnés et ont de la peine à se persuader que nous n'en ayons pas l'usage.

Nous avons été appelés par les habitans de Qosseyr : leurs cheikhs vinrent à Kennéh pour traiter cette affaire avec les Français; ils accompagnerent le général Beliard, et le conduisirent eux-mêmes. Les Anglais ont retardé long-temps cette démarche, ils ont fait ce qu'ils ont pu pour l'empêcher : mais un convoi de vivres parti secrettement des bords du Nil pour Qosseyr ayant été intercepté par nous, il a fallu se soumettre. J'étais à Kennéh au moment du départ des troupes qui venaient occuper Qosseyr. Je n'ai jamais vu de gens plus gais que les soldats montés sur leurs chameaux, et se mettant en route pour quatre jours dans le désert; la singularité de la monture, et sur-tout l'Arabe qui suivait à pied les amusaient beaucoup.

Les Anglais feront tous leurs efforts pour détourner Yambo, Djedda, Moka et les autres ports de l'Arabie, de nous envoyer du café : mais l'Arabie tire ses vivres de l'Egypte, et la grande raison de la faim sera plus puissante que les insinuations anglaises.

Du Kaire.

Hassan Toubar s'est soumis le 5 messidor ; il a donné son fils en ôtage.

Extrait d'une lettre écrite de Kennéh le 18 prairial an 7, par le citoyen Descotils, membre de l'institut d'Egypte.

Le citoyen Denon nous a montré la nombreuse et belle collection des dessins qu'il a faits dans son voyage. Ceux de Denderah ont beaucoup augmenté le desir que nous avions de voir ce superbe reste des arts égyptiens : nous n'avions que trois quarts de lieue à faire de l'autre côté du fleuve pour satisfaire notre curiosité; nous y avons été aussitôt qu'on a pu nous donner une escorte. Nous nous étions formé une grande idée de ces ruines, mais elles sont infiniment plus belles que nous ne nous l'étions figuré. Les ruines de Denderah consistent en quatre temples et trois portes isolées. C'est le grand temple qui est le plus intéressant et le mieux conservé. Il a quatre-vingt-un metres de longueur sur trente-six à peu près de largeur ; il est composé de deux parties : l'antérieure est un portique de vingt-quatre colonnes qui sont disposées sur six de front et quatre de profondeur.

Les colonnes ont près de dix-sept me-

tres de haut sur deux de diametre au dessous du chapiteau : elles sont coniques. Le piedestal est un cylindre d'un diametre plus grand que le bas de la colonne. Au dessous sont deux especes de socles de peu d'épaisseur, et dont l'inférieur saille de quelques centimetres sur celui qui se trouve au dessus. Le chapiteau est composé de quatre figures sur lesquelles se trouve un cube dont les quatre faces verticales présentent quatre bas-reliefs.

La seconde partie du temple qui est moins elevée et moins large que le portique, renferme plusieurs salles qui se communiquent et qui ne reçoivent le jour que par des soupiraux fort étroits. Au dessus sont plusieurs cabinets qui, comme tout le reste de l'édifice, des deux autres temples et des trois portes, sont couverts d'hiéroglyphes et de figures. Les choses les plus remarquables qu'on voie dans ces hiéroglyphes qui presque tous sont saillans sur le fond, sont deux zodiaques; l'un se trouve dans un des cabinets supérieurs, l'autre est au plafond du portique. Le premier est un cercle rempli de figures d'hommes et d'animaux parmi lesquels on distingue, disposés en rond, un belier, un taureau, deux hommes assez voisins, une écrevisse, un lion, un fermier qui tient un épi, une balance, un scorpion, un centaure avec des ailes, la tête couverte d'une espece de mitre, et lançant une fleche à l'aide d'un arc qui a la forme de ceux qu'on vend au Kaire; un animal dont la tête est d'un bouc, et le reste du corps d'un poisson ; un homme qui tient un vase de chaque main, et qui verse de l'eau figurée par un *zig-zag* semblable à celui par lequel on désigne encore le verseau ; enfin deux poissons liés par la queue à l'aide d'un ruban. Les autres figures représentées sur le cercle sont pour la plupart environnées d'étoiles disposées de différentes manieres. Autour de ce cercle sont douze figures qui paraissent soutenir cette espece d'atlas céleste.

Le grand zodiaque est disposé en bandes droites et dans le même ordre que le précédent. Le lion se trouve le premier à droite avec les cinq signes qui le suivent : à gauche sont les six autres qui n'offrent d'autre particularité que le déplacement du signe du cancer qui se trouve un peu au dessus des pieds d'une figure singuliere dont le corps embrasse les six signes de ce côté. Une figure semblable embrasse les six de la droite : ses pieds, sa tête et ses bras seulement sont sculptés; le reste de son corps est peint, et offre ces mêmes *zig zag* qui paraissent indiquer l'eau. Le soleil se trouve tout à côté du cancer : cela paraîtrait avoir quelques rapports avec l'inondation du Nil. Ces signes ne sont pas seuls dans la zône qui les renferme; il y a beaucoup de figures entourées d'étoiles qui sont sans doute des constellations.

Ces objets donnent une haute idée de la science astronomique des Egyptiens, et font regreter que l'on ait perdu la langue hiéroglyphique. Il n'y a pas, je crois, d'endroit où l'on trouve un livre plus étendu qu'à Denderah; tous les murs, les plafonds, les colonnes des trois temples et des trois portes, sont couverts de figure et d'hiéroglyphes qui n'ont souvent que deux ou trois centimetres de hauteur. On peut sans crainte évaluer à douze mille metres carrés la surface couverte de sculpture. Beaucoup de figures ont été détruites par le ciseau ; il ne reste pas une figure des chapiteaux entiere : celle des murailles sont détruites avec le même soin jusqu'à une grande hauteur. Des dessins semblables à ceux qu'on voit quelquefois en France sur les murailles, et qui représentent des hommes avec des croix, feraient croire que c'est au fanatisme chrétien qu'on doit la mutilation d'un des plus beaux monumens qui soient sur la terre. Les figures qui n'ont point été détruites annoncent un grand [illegible]

dans les artistes ; on ne pourrait sans écrire un gros volume, faire une description détaillée de ces monumens : on y retrouve beaucoup d'ornemens qui ont été pris par les Grecs ; les mascarons, l'éternelle palmette, et cet ornement auquel on a donné depuis le nom de volute grecque.

L'institut d'Egypte a repris, le 11 messidor, le cours de ses séances qui étaient interrompues depuis le 16 pluviose, à cause de l'absence de plusieurs membres qui voyageaient en Syrie et dans l'Egypte supérieure.

Dans la séance du 11, le citoyen Fauvelet-Bourienne a été élu pour remplir la place vacante dans la section d'économie politique par la retraite du citoyen Sucy.

Dans la séance du 16 messidor, le citoyen Lancret, ingénieur des ponts et chaussées, a été élu pour remplir dans la section de mathématiques la place vacante par la mort d'Horace Say, chef de bataillon du génie ; le citoyen Larrey, chirurgien en chef de l'armée, a été élu pour remplir dans la section de physique la place vacante par la retraite du citoyen Dubois ; le citoyen Corancez a été nommé pour succéder dans la section d'économie politique au général du génie Caffarelli ; le citoyen Ripault, bibliothécaire de l'institut, a été nommé à la place vacante dans la section de littérature et arts par la mort du citoyen Venture.

Le citoyen Redouté a lu, dans la séance du 16 messidor, une note relative à la peinture des poissons du Nil, dont il est occupé en ce moment ; il a mis en même temps sous les yeux de l'institut une suite de dessins et de peintures qu'il a déjà exécutés. Il s'est assujetti, pour le format, à l'*in-folio* de la collection des velins du Muséum d'histoire naturelle de Paris, son travail devant entrer dans cette collection, la plus considérable de toutes celles de ce genre. Le citoyen Redouté s'est sur-tout appliqué à rendre sensibles les caracteres distinctifs de chaque poisson ; il a dessiné séparément ceux de ces caracteres qu'on ne pouvoit voir assez en detail dans l'individu. L'exactitude du dessin et la vérité de la peinture sont si parfaites que l'on croit voir l'animal même. Indépendamment de la collection des poissons, le citoyen Redouté s'occupe de celle de tous les vases et de divers ustensiles en usage dans le pays. La beauté de ce travail fait vivement regretter la perte de quarante dessins coloriés que le même citoyen avait faits à Alexandrie, à Rosette et dans le Delta. Il les laissa tomber, le 28 fruct.dor an 6, dans le Nil où son cheval l'avait emporté.

ANNONCE.

La Décade Égyptienne, *Journal littéraire et d'économie politique*, format *in-4.°*; chaque numero est composé de quatre feuilles environ. L'abonnement est de 9 livres pour un trimestre composé de neuf numeros : chaque numéro pris séparément sera payé une livre ou 28 médins.

ERRATA du numéro 31.

Page 2, *colonne* 2, effacez la ligne 38.
P. 3, *col.* 1, *ligne* 2, parvenir, *lisez* venir.
P. 4, *col.* 2, *lig.* 1, frimaire, *lisez* prairial.

Ce journal paraît tous les cinq jours, à l'Imprimerie Nationale. On souscrit chez le Directeur de ladite imprimerie, place Ezbekyeh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 33.

LE 3 THERMIDOR, VII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Extrait d'une lettre de Kennéh, 30 prairial.

VOICI quelques remarques faites dans le voyage de Kennéh à Qosseyr.

On va à Qosseyr en quatre jours; on trouve de l'eau bonne pour les hommes en deux endroits éloignés l'un de l'autre par un intervalle de 22 heures de marche; on trouve un puits, en quittant la terre cultivée, à deux myriametres (quatre lieues) de Kennéh. Huit à neuf heures après, qu'on a passé ce puits, on arrive vers un autre dont l'eau est sulfureuse; dans son voisinage, on a de l'eau un peu salée. On marche encore vingt-deux heures, et l'on trouve huit ou dix trous creusés dans le terrein: ils contiennent une eau qui paraît excellente quand on vient de Qosseyr; mais elle semble extrêmement lourde à ceux qui arrivent des bords du Nil: une grande quantité de gipse déposé au milieu de la vallée indique la cause de cette mauvaise qualité. Quatre heures avant que d'être à Qosseyr, on rencontre un ruisseau d'eau salée: néanmoins sa salure n'est point assez forte pour dégoûter les chameaux, et pour empêcher la végétation. Il y a de grands joncs et douze ou quinze palmiers.

L'eau de Qosseyr est détestable; elle a une qualité purgative fort incommode: tout le détachement, sous l'escorte duquel nous avons voyagé, est revenu avec la diarrhée. C'est peut-être à cela qu'on doit attribuer la guérison des maux d'yeux qui se terminent à Qosseyr comme par enchantement. Le général Donzelot y fait construire de grandes citernes pour recueillir les eaux pluviales qui tombent avec abondance quatre à cinq fois par an; un torrent dont le lit est large comme celui du Nil, et profond de plus d'un metre, coule à pleins bords dans certaines occasions.

Le port de Qosseyr est formé par une lacune que laissent entr'eux deux immenses rochers de corail. Il y a de la place tout au plus pour une trentaine de petits bâtimens très-serrés; il n'est point abrité du côté de l'est. Si le commerce devenait considérable, il serait indispensable d'y faire de grands travaux, et peut-être de creuser un autre port.

Le retour de Qosseyr à Kennéh se fait en trois jours, quoiqu'il en faille quatre pour y aller. Nous avons demandé la cause de cette différence aux gens du pays qui font habituellement ce voyage; ils prétendent qu'il faut plus monter pour se rendre de l'Egypte à Qosseyr, que pour revenir de Qosseyr en Egypte, ce qui serait fort singulier; car il s'ensuivrait que la mer rouge est plus élevée que l'Egypte.

De Dirseh (près de Terranêh), 16 messidor.

Les Arabes qui éclairent la marche du général Murat, ont enveloppé près d'ici une quarantaine de Mamlouks, en ont tué une quinzaine, et blessé plusieurs. Seize se sont enfermés dans une petite chapelle dédiée à un santon, et ont entrepris de s'y défendre; le général Murat qui arrivait avec des dragons et les cheykhs des Arabes, a fait tirer quelques coups de canon sur la chapelle, a ordonné à vingt-cinq dragons de mettre pied à terre, et de s'en emparer; ils l'ont prise d'assaut. Selym Kachef, se trouve parmi les prisonniers: c'était un des chefs les plus entreprenans des Mamlouks. Les Arabes se sont bien conduits dans cette circonstance; on dirait que nous n'avons pas de meilleurs amis: ils disent qu'ils sont les *bédouins français.*

Ordre du jour du 22 messidor.

BONAPARTE, général en chef, ordonne:

ART. I.er Les prisonniers turks existans actuellement à la citadelle, et dont l'assimilation a été faite d'après une revue, seront payés ainsi qu'il suit.

II. Ceux assimilés au grade de capitaine de première classe jouiront d'une solde de vingt-huit parats par jour.

III Les lieutenans et sous-lieutenans auront vingt et un parats

IV. Les sergens six parats, et les soldats trois parats.

Cette solde leur sera payée du moment de leur arrivée au Kaire, d'après un extrait de revue faite par le commissaire des guerres.

V. Ils jouiront en outre d'une ration de pain chacun. *Signé* BONAPARTE.

Signé *Alexandre BERTHIER, Général de Division, Chef de l'Etat-major général.*

Pour copie conforme au registre d'ordres:
F. ANDRÉOSSY.

Du Kaire, le premier thermidor.

Le général Lagrange surprit, le 24 messidor, deux cent cinquante Mamlouks, campés à Abou-Necheyb, dans la vallée de Seba'h-Byar. Arrivé devant leur camp à la pointe du jour, il les attaqua sans leur donner le temps de se reconnaître, et les mit dans une déroute complette. Ils abandonnerent leur camp, tous leurs équipages, toutes leurs outres, avec soixante chameaux et quelques chevaux. Osman-Bey el-Cherqaouy et plusieurs Mamlouks de marque ont été tués ou blessés, trois ont été faits prisonniers, les autres, parmi lesquels on dit que se trouve Mahhammed Elfy-Bey, se sont jetés dans le désert ou le général Lagrange les poursuit actuellement.

Les Mamlouks pris à Dirseh par le général Murat sont arrivés au Kaire. La reddition de Selym-Kachef qui les commandait, a été accompagnée de quelques circonstances qu'il sera peut-être agréable au lecteur de connaître. Selym se vo ant forcé dans le poste ou il s'était retiré, retusa de se rendre aux Arabes, et demanda d'être conduit au général français. Il embrassa les genoux du général Murat qui, l'ayant relevé, le rassura complettement. Les Arabes voulaient qu'on lui coupât la tête, et plusieurs d'entr'eux s'offraient pour executeurs; ils ne concoivent pas la clémence envers l'ennemi désarmé. Le général Murat a laissé à son prisonnier ses armes et son cheval; il lui a donné une place dans sa tente. Selym-Kachef paraît avoir parfaitement senti la generosité de ce procédé; car il n'en a jamais abusé: il avait la liberté d'aller et de venir comme il le jugeait convenable, on lui permettait de galopper dans le désert en avant de la colonne, et il n'a fait aucune tentative d'évasion; il usait de cette faculté pour aller à la decouverte, et revenir vers le général Murat, auquel il rendait compte de ce qu'il avait

apperçu. On lui a demandé ce qu'il pensait de la situation des Mamlouks de Mourad-Bey; il a pris une poignée de sable, et a dit: *Ils n'ont plus que cela à manger.*

Le citoyen Lambert, chef d'escadron, sortit du Kaire le 28 messidor, à la tête d'un detachement de dromadaires, pour battre et éclairer les environs de la ville. Arrivé au Moqattam, derriere la citadelle, il tomba sur un parti de trente soldats mekkois qui ont tous été tues excepté deux. Nous n'avons fait aucune perte dans cette affaire; le citoyen Lambert y a reçu une légere blessure.

Depuis que nous sommes en Egypte, nous avons tous les jours l'occasion de vérifier la justesse et la sagacité des observations faites par le citoyen Volney pendant son séjour dans ce pays. Ce voyageur philosophe de retour d'Amerique est actuellement à Paris; il a insere dans les papiers publics des reflexions sur l'expédition d'Orient. Les lecteurs de ce journal nous sauront gré de les leur communiquer.

Puisque chacun fait son roman sur l'armée d'Egypte, voici le mien, fondé sur des autorités qui valent bien celles d'Allemagne et d'Italie:

La vraie situation de Bonaparte est celle-ci: il n'a eté maitre de l'Egypte qu'à la fin de l'été; il n'a trouve à Souès que peu de vaisseaux et mauvais. La mousson devenant contraire, à l'équinoxe d'automne, il a vu qu'il n'avait le temps ni de faire voile ni même de radouber; il a sur-le-champ quitté son projet de l'Inde, et l'armée s'est regardée comme fixée en Egypte. — La perte de notre flotte est survenue; puis la déclaration de guerre des Turcs; les menaces d'invasion. — Nos Français se voyant fermés, toutes leurs vues seront tournées vers la defense de leur existence et de leur conquête. — Septembre a été un peu dur à cause des chaleurs, des calmes et des exhalaisons qui accompagnent la retraite du Nil; mais dans octobre, le trefle a couvert la terre; le lait, le beurre, la viande, le poisson, tout a été en abondance, et l'armée s'est réparee de ses fatigues. — Elle va passer l'hiver où elle s'aclimatera. — Cependant Bonaparte ne s'endort point; je le vois livré à tous les soins de son admirable conquête. — Il descend à Damiette, à Rosette, et met la côte en defense sur tous les points; il ordonne les forts nécessaires sur les confins du désert de Souès et dans la haute Egypte. — Il tient ses troupes en haleine, fait des recrues dans le pays, et emploie plus l'art que la force pour se faire un parti chez les naturels. — Il profite des divisions civiles et religieuses pour s'attacher les cophtes, les bédouins, les paysans. — Il flatte leur amour-propre, en adoptant plusieurs de leurs usages, afin qu'ils adoptent les nôtres. Il les a trouvés sombres, atrabilaires, querelleurs par l'effet de la tyrannie; il les rend gais, aimables, bons, par des jeux et des fêtes, de la musique. Il tourne en amusement des travaux utiles. Il repare les chaussées, les ponts, les canaux. — Il a trouvé les paysans serfs; il leur donne des propriétes. — Le Grand-Seigneur hérite de toute succession; Bonaparte conserve le droit d'héritage dans les familles; il appelle les enfans à des partages égaux, et change subitement et sans secousse la condition des femmes, en leur donnant une quote part égale et le droit d'en disposer. — Il marie ses soldats à des femmes du pays. — Il prohibe les mariages prématurés de neuf à dix ans, et fonde un code civil nouveau dans

l'Asie, et qui en changera la face, je vous le prédis.

D'autre part son économie prévoyante ranime les manufactures indigenes, prohibe le luxe ruineux et absurde des fourrures russes et des schâls de Cachemire. — Il appelle les neutres, et se procure par échange le fer, le cuivre, et le bois dont il a besoin.

La poudre ne lui manquera pas. — Il institue des écoles d'instruction pour le peuple; des colléges militaires, où les jeunes gens français, cophtes, arabes, s'enseignent mutuellement l'arabe, le français, la géographie, les mathématiques, et les sciences exactes: en un mot, il crée une nation; et maniant le ressort puissant de l'enthousiasme, il rappelle aux Arabes la gloire de leurs ancêtres; il leur montre dans l'armée française, l'instrument miraculeux des décrets de la Providence qui veut ressusciter la puissance et l'empire des anciens Arabes, et les délivrer du joug des barbares Osmanlis, épurer la loi du Prophete, altérée par des ignorans et des impies, et ouvrir pour l'Asie un siècle nouveau de grandeur, de science et de gloire. — Cependant la flotte turke paraît, et il la brûle; le pacha d'Acre passe le desert, et il le détruit; et la colonie franco-arabe s'affermit. Les triomphes de l'armée étendent sa gl[illegible]e. Les Bédouins lui demandent allian[illegible] Les Maronites, les Druses se souleven[illegible], et la Syrie s'affranchit. — D'autre part, les Anglais et les Russes font le Sultan prisonnier, sous pretexte d'amitié, mannequin de leurs volontés, comme le Mogol à Delhy, et l'empire turk s'écroule en ruines.

En vain les gazettes font voyager Bonaparte à Jérusalem, à Damas, à Alep. Il y a du Kaire à Jérusalem, deux cent soixante-dix milles arabes qui font plus de cent de nos lieues, dont cinquante-cinq dans un désert sans eau et sans herbe. — De Jérusalem à Damas il y a trente-quatre lieues; de Damas à Alep, soixante-dix: tout cela sans route percée; et les armées ne voyagent pas comme les nouvelistes les font marcher sur le papier. — Que Bonaparte envoie quelques partis pour soulever la Syrie, cela est dans l'ordre; mais il ne bougera pas de l'Egypte de tout l'hiver, et s'il en sort au printemps, ce ne sera pas pour aller dans l'Inde. — Il ne le peut par mer, il manque de vaisseaux, et l'ennemi préveuu est en défense. — Il le peut encore moins par terre: car cette route des gazettes par l'Euphrate, les déserts de la Perse et de l'Indus, est une folie dont ne s'aviserait même pas une caravane d'Arabes; et une armée française vit à plus de frais. — Il le pourrait par mer et par terre, qu'il ne le voudrait pas, parce que les évenemens ont changé toute sa situation. L'affaire d'Abonkir, la declaration de guerre du Sultan, l'entree des Russes dans la Méditerranée, leur coalition avec les Anglais, qui met dans leurs mains la flotte des turks, et bientot la ville de Constantinople, placent Bonaparte dans un monde nouveau de circonstances. Au centre des objets, il les considere sous de nouvelles faces; et son esprit prompt à de grands mouvemens, forme une combinaison nouvelle et plus grande.

(La suite au numéro prochain.)

Ce journal paraît tous les cinq jours, à l'Imprimerie Nationale. On souscrit chez le Directeur de ladite imprimerie, place Ezbekyéh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 34.

LE 12 THERMIDOR, VII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Suite des Réflexions du citoyen Volney sur l'Expédition d'Orient.

LAISSONS, dit-il, à Azeman-Chak et à Tipoo Sultan le soin de chasser les Anglais du Bengale; Azeman-Chak le peut seul avec ses cent vingt mille cavaliers. Je n'arriverais peut-être qu'à temps d'en être témoin, et l'armée française elle-même ne serait que l'objet d'une jalousie ennemie de tout étranger. — D'ailleurs, pourquoi aller au bout de l'univers, sur un théâtre obscur et barbare, employer des efforts de peu de gloire et de nul fruit. — Quand j'aurais chassé les Anglais de l'Inde, leur puissance en sera-t-elle ébranlée? en seront-ils moins les maîtres de l'océan? leurs flottes bloqueront-elles moins les Espagnols indécis? menaceront-elles moins de conquête ou d'affranchissement la Louisiane, le Mexique, Caracas et Cuba? et l'indépendance de ces colonies qui ne peut faillir, ne leur donne-t-elle pas, comme l'ont fait les leurs propres, des ressources nouvelles contre la perte du Bengale? en seront-ils moins les maîtres de la méditerranée où ils osent me dire prisonnier? et leur coalition avec les Russes pour engloutir les Turks, ne leur ouvre-t-elle pas un monde nouveau d'agrandissement et de puissance navale? — Non, non! ce n'est pas aux comptoirs de Madras et de Calcutta qu'est la gloire; ce n'est point là qu'est l'utilité de la France dont mon armée est une précieuse portion. — C'est vers l'Europe qu'il faut ramener le théâtre de la guerre; et puisque le Turk imprudent en a levé l'étendard, c'est dans Constantinople que je veux l'arracher de ses mains. — Je mettrai l'Egypte en état de conservation et de défense; je préparerai une expédition en m'affidant les Arabes, les Druses, les Maronites. — Maître de la Syrie, j'y formerai mes garnisons de passage, et je protégerai par les montagnes ma marche rapide sur la lisiere du désert. — Arrivé aux montagnes de la Célisie, ma position n'en deviendra que plus forte. — Ma gauche s'appuyera à la mer, ma droite à l'Euphrate: je communiquerai avec le Diarbekir et l'Arménie, pays de bled, sujets impatiens des Turks; j'appellerai les Bédouins, les Turkomans, les Kourdes, les Arméniens, les Persans, à la ruine de leur ennemi commun; et formant un tourbillon de cavalerie, je franchirai rapidement les deux cens lieues qui me sépareront du Bosphore; je le traverserai, dût-ce être sur des radeaux, et j'entrerai à Constantinople. Là s'ouvre une carrière nouvelle; je rentre sur la scene de l'Europe, et y forme un contre-poids à tous les pouvoirs. — Je puis rétablir ou affermir la République de toute la Grece. — Par l'Albanie et

Corfou, je touche à l'Italie et à la France. — Je puis relever de ses débris la Pologne, et former un état qui rétablisse l'ancienne balance dans le Nord. L'Autriche replacée entre deux ennemis a de plus vives alarmes, et craint l'affranchissement de la Hongrie; la Prusse reprend son état d'alliance naturelle avec la France et le nouvel empire de *Byzance*. Le Danemark et la Suède, soulagés du poids de la Russie, développent leurs moyens et leurs influences. — Moskow, jaloux de Pétersbourg, réclame son indépendance. L'Angleterre repoussée de l'Archipel, quitte la Méditerranée, et les gouvernemens las enfin de tant de guerres, de combats, d'incendies, de crimes et de folies, se trouvent, par accablement, capables de recevoir la paix. Puissai-je le voir ce jour, le seul glorieux, et tracer au pied du grand obélisque de Constantinople cette inscription de gratitude :

A l'Armée française, victorieuse
De l'Italie,
De l'Afrique,
De l'Asie.

A BONAPARTE, *membre de l'Institut national, pacificateur de l'Europe.*

Signé VOLNEY.

Note du citoyen Frank, médecin de l'armée, sur un onguent anti-ophtalmique. Au Kaire, premier thermidor an 7.

On me demande assez souvent si j'ai connaissance d'une pommade rouge, distribuée au Kaire par le citoyen Blanc, ordonnateur des Lazareths, et vantée comme un remede très-efficace dans l'ophtalmie si fréquente en Egypte. J'ai effectivement connaissance de l'onguent dont il s'agit : il n'est pas différent de celui de l'hôpital des enfans trouvés de Marseille, ou pour mieux dire, c'est l'onguent anti-ophtalmique du célebre Saint-Yves. (*Voyez son traité des maladies des yeux. Paris, 1722.*) Le précipité rouge en est l'ingrédient principal. Je l'ai employé avec succès en Europe et en Egypte; mais il y a beaucoup de dangers à l'appliquer à tous les cas : c'est parce qu'on l'a fait, que l'on trouvé au Kaire autant d'adversaires que de partisans de ce remede. On cite des personnes devenues aveugles pour en avoir fait usage. On a tort de s'en prendre au remede même; ce malheur doit être imputé à la témérité des personnes qui l'ont administré sans discernement.

Au reste dès que mes occupations me le permettront, je publierai mes observations sur les maladies d'yeux, et j'indiquerai les cas où l'on peut se servir de ce remede, ainsi que d'autres qui jouissent dans ce pays d'une grande réputation.

ANECDOTE.

Les usages de l'Orient à l'égard des femmes sont fondés sur la défiance et le soupçon; ils sont pourtant un peu adoucis par la liberté de se réunir aux bains qu'on a laissée aux femmes. Cette réunion est une fête; toutes les ressources de la toilette sont employées par celles qui s'y rendent. L'objet de leur parure n'est pas d'attirer l'attention des hommes; car elles ne paraissent jamais en public sans avoir le visage couvert par le *Borqo'* (*), et sans une piece de taffetas qui les enveloppant depuis les pieds jusqu'à la

(*) Le *Borqo'* est une piece étroite de toile blanche dont les angles sont attachés aux tempes : elle s'applique contre le nez, descend sur la poitrine et cache tout le visage, excepté le front et les deux yeux. Une femme musulmane ne peut montrer son visage qu'à son père, à son frère et à son époux : c'est la derniere nudité qu'elle abandonne à la curiosité et aux caresses de son amant.

tête, dérobe aux regards leur vêtement, leur coëffure et leurs mains : mais dès qu'elles arrivent aux bains, elles se hâtent de faire tomber ces voiles importuns pour jouir et se rassasier de ce plaisir de la rivalité dont le besoin se fait si fortement sentir à leur sexe. Le suprême plaisir est de réussir, soit par le nombre de sequins de Venise qu'on a suspendus à ses cheveux, soit par la beauté de ses diamans, soit par la richesse de sa robe, à effacer toutes les autres femmes. Il faut pourtant avouer que de telles jouissances sont bien bornées, et que même, en obtenant des succès assez constans pour faire mourir deux ou trois amies de dépit, une pauvre femme doit trouver son bonheur imparfait. Quel prix peut-elle attacher à un triomphe obtenu loin des regards des hommes? car ils sont sévérement exclus de ces sortes de lieux : les seuls qu'on y tolere sont des musiciens aveugles gagés pour faire entendre des voix masculines.

Quoi qu'il en soit, les femmes turques tiennent beaucoup aux plaisirs des bains; elles y apprennent toutes les nouvelles qui circulent dans la ville, elles y comparent la libéralité de leurs maris : s'il en est un dont les epouses se trouvent moins favorisées, son repos est perdu. C'est encore aux bains que sont traités les intérêts généraux de cette ligue qui malgré l'opposition de tant d'intérêts particuliers subsiste de temps immémorial entre les femmes de tous les pays; elles s'y concertent pour repousser les entreprises faites sur leurs prérogatives : celles de Rosette ont vigoureusement défendu un droit qu'on a tenté de leur enlever au Ramadan dernier. Voici comment la chose s'est passée :

L'effendy de Rosette, en faisant la proclamation par laquelle on annonce plusieurs jours d'avance la fête de nuit, qui dans toutes les villes musulmanes précède l'ouverture du Ramadan, y ajouta de son chef une défense pour les femmes d'assister à la fête : or c'est la seule circonstance où l'usage leur permette de sortir du harem, et de prendre part à la solemnité publique. Elles s'assemblèrent aux bains pour délibérer sur l'innovation; elles ecrivirent au général Menou, alors à Rosette, qu'elles savaient fort bien que c'était à son insu que l'effendy leur avait défendu de paraître à la fête, et qu'elles espéraient que cette défense serait levée par son ordre. Le général Menou leur répondit qu'il ferait connaître ses intentions au milieu d'une assemblée de notables du pays où l'effendy serait, qu'elles pouvaient envoyer quelqu'un pour être informées de ce qui s'y passerait. L'assemblée eut lieu dans le harem d'un particulier de Rosette qui s'y prêta de bonne grace; les représentantes des femmes s'y trouvèrent. Le général Menou dit à l'effendy : *Vous avez fait la défense dont ces dames se plaignent, sans y être autorisé; vous avez voulu que l'on pensât que les Français étaient capables de les insulter : sachez qu'aucun peuple ne respecte autant les femmes; je vous ordonne de révoquer cette partie de votre proclamation.* Les femmes approuvaient ce discours par le tournoiement de leurs yeux, seule partie de leur visage qui fût visible. Leurs commettantes, après avoir entendu leur rapport, votèrent une adresse de remerciement qui fut remise deux jours après au général Menou.

L. C.

Le 26 messidor quatre-vingt bâtimens, tant grands que petits, arrivèrent dans la rade d'Abou-q.r, et y debarquèrent treize ou quatorze mille hommes, que l'on dit partie Turks et partie Russes. Le Général en Chef était à Gyzéh lorsqu'il fut informé de l'apparition de cette flotte et de son projet de debarquement; il se mit aussi-tôt en marche pour aller combattre l'ennemi. Le quartier-général était

Rahhmaniéh le 3 thermidor; à cette époque l'ennemi n'avait encore rien entrepris ni contre Alexandrie ni contre Rosette. Le général Kléber doit être arrivé ce même jour à Faouéh, petite ville située entre Rosette et Rahhmaniéh. L'armée a dû quitter Rahhmaniéh le 4 thermidor, pour se porter sur l'ennemi.

Le Kaire jouit de la tranquilité la plus absolue.

On était informé depuis long-temps que Mourad-Bey, toujours harcelé dans la haute Egypte et ne pouvant plus y vivre, cherchait à se rapprocher des côtes de la méditerranée sur lesquelles probablement il etait instruit qu'il devait s'opérer un debarquement; le Général en Chef avait ordonné des marches de troupes pour l'envelopper. Le général Menou l'attendait au monastère de St. Macaire, où il devait passer pour faire de l'eau; le général Friand, qui était à sa poursuite, l'avait chassé d'une position à l'ouest du Fayoum, et le talonnait de près; les généraux Murat et Junot faisaient des mouvemens rapides pour le prévenir sur les points où il devait passer : il parait que les Arabes lui ont donné connaissance des corps nombreux de troupes françaises dans lesquels il allait tomber; car deux jours après son passage à la hauteur de Gyzeh, pour se rendre dans l'Egypte inférieure, on apprit qu'il remontait à tire d'aile vers l'Egypte supérieure. C'est le jour même où le Général en Chef reçut à Gyzéh les dépêches qui lui annonçaient l'arrivée de la flotte ennemie.

Du Kaire, le 11 thermidor à quatre heures du soir.

Nous recevons à l'instant la nouvelle d'une victoire complette remportée sur les ennemis débarqués à Abou-qyr. Ils ont eté attaqués et complettement défaits le 7 thermidor; tous ont été ou tués ou jetés dans la mer : on estime à cinq mille le nombre de ceux qui ont été noyés. Le Capitan-Pacha a eté fait prisonnier et conduit à Alexandrie. Le 8, nous avons repris la redoute d'Abouqyr, où les ennemis s'étaient logés : ils ont perdu toute leur artillerie. Nous donnerons de plus grands détails au numero prochain.

ANNONCE.

NOTICE *des Evénemens qui ont eu lieu en Europe pendant les quatre premiers mois de l'an 7 de la République.* Au Kaire, de l'Imprimerie Nationale.

Les nouvelles apportées par le dernier courier venu de France n'ayant été connues du plus grand nombre que par des abrégés très-succincts, on a presumé que la publication de cette notice serait agreable à l'armée et aux citoyens qui sont à sa suite.

Cette notice, formant quatre feuilles *in*-4.°, caractere cicéro, paraît maintenant à l'Imprimerie Nationale, place Ezbekyéh, ou l'on peut se la procurer.

Le prix est de 12 sous de France ou 16 médins.

Ce journal paraît tous les cinq jours, à l'Imprimerie Nationale. On sonscrit chez le Directeur de ladite imprimerie, place Ézbekyéh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 35.

LE 19 THERMIDOR, VII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

TRADUCTION *d'une Lettre écrite par le Schéryf de la Mekkè au citoyen Poussielgue, administrateur général des finances; datée du 29 du mois Hheguéh, an 1213 de l'Hégyre.* (le 15 prairial an 7 de la République.)

Au prince des princes les plus respectables et les plus magnanimes, le modele de ses contemporains, dont les entreprises sont utiles, notre ami sincere et véritable le ministre des finances POUSSIELGUE, dont la sagesse applanit le sentier raboteux de l'administration.

Après avoir rendu hommage au Dieu très-haut, et nous être informés de l'état de votre santé, nous vous mandons que votre lettre nous est parvenue, que nous en avons compris le contenu, et que nous l'avons méditée profondément. Nous avons compris aussi les raisons que vous nous avez données touchant l'honorable caravane de la Mekke. Rendons grace à Dieu qui en a voulu disposer ainsi. Vous nous avez fait entendre par votre lettre, que nos sujets se sont mêlés avec vos ennemis; mais qu'il ne vous soit pas caché que personne de ceux qui sont de notre dépendance n'a jamais eu aucune liaison ni aucune communication avec les gens dont vous faites mention: peut-être quelques Arabes des frontieres ont-ils combattu contre vous.

Nous vous informons aussi que les bâtimens qui nous appartiennent sont entrés dans le port de Souès: ils pourront servir à transporter l'honorable Kisouéh et la respectable Shorréh (*).

Vous pourrez remettre ce précieux dépôt entre les mains de notre agent *Mohhammed Ibn él-Hhassein* qui a toute notre confiance, et qui, avec l'aide et la protection de Dieu, les conduira ici sains et saufs. C'est lui qui vous a remis notre lettre.

Je vous fais savoir encore que nous possédons un bâtiment à trois mâts, et un autre à deux. Le premier, nommé *Fatahha-él-Bar'y*, est de 32 pieces de canon; le second, appelé *Fydh Allah*, est armé de 14. Un Schérif de nos cousins, *Esseyd Mohhammed A'qyl*, a aussi en propriété deux bâtimens, un à trois mats, et une galere à deux: mais comme nous sommes dans l'usage de les envoyer, chaque année, sur les côtes des Indes, chargés des marchandises de l'Hhegaz qu'ils échangent contre des marchandises des Indes, nous vous demandons quatre passe-ports, afin que les vaisseaux français qui les rencontreront dans la mer des Indes et de l'Hhegaz ne les inquiètent

(*) *Le tapis destiné à la maison de Dieu de la Mekke.*

ni en allant ni en revenant. Aussitôt l'arrivée de ces passe-ports, nous nous empresserons, avec la permission de Dieu, d'envoyer cette flottille chargée des raretés que produit l'Hhegaz, sur les côtes et dans les ports de l'Inde qui nous appartiennent. Les capitaines de nos bâtimens tiendront ces passe-ports entre leurs mains; envoyez-les le plutôt possible, parce que ces bâtimens sont prêts à mettre à la voile; voilà tout ce que nous avons à vous marquer. Nous espérons aussi que notre correspondance mutuelle ne sera jamais interrompue.

Que Dieu soit propice et favorable à notre Seigneur Mohhammed, à ses parens et à ses apôtres.

VICTOIRE D'ABOU-QYR.

Extrait d'une Lettre du Général BONAPARTE *au Général* Dugua.

Du camp de l'Ambulance, le 8 thermidor, à 7 heures du matin.

Hier, à 7 heures du matin, nous nous sommes trouvés devant l'ennemi qui avait pris position à une lieue en avant du fort d'Abou-Qyr, nous l'avons attaqué, complettement battu, pris les deux villages, la redoute, tous les retranchemens, tout le camp, et noyé 10 à 12 mille personnes dans la mer. Nous avons pris le général en chef de terre et de mer; il s'appelle *Cussen-Seïd Mustapha pacha*: je le conduirai au Kaire avec moi.

Nous avons eu cent hommes tués et quatre cens blessés: de ces derniers sont le général Murat, le général Fugieres, le chef de brigade Cretin, le chef de brigade Morangié; parmi les premiers sont l'adjudant-général, Leturcq, le chef de brigade Duvivier et mon aide-de-camp Guibert.

Signé BONAPARTE.

Voici quelques autres détails qui nous sont parvenus par des correspondances particulieres:

Il paraît que la cavalerie a eu une grande part à la victoire; elle est montée la premiere à l'assaut de la redoute qui n'est construite qu'en sable, et dont les fosses ont beaucoup de talus. Le général Murat qui commandait la cavalerie lui avait à peine imprimé cet élan qui détermine la victoire, qu'il fut blessé à la bouche: on croit que son état n'est pas inquiétant.

Les chaloupes canonnieres de l'ennemi ne firent aucun effort pour sauver ceux des siens qui se précipitaient dans la mer. *Cussein-Seïd Mustapha pacha* avait apporté une provision de pelisses, de café et d'argent pour distribuer des présens dans le pays, et se faire des partisans: tout cela a été pris.

Cette victoire termine avec éclat la campagne défensive de l'an 7. L'ennemi a été prévenu sur sa gauche; tous les moyens qu'il organisait en Syrie pour attaquer l'Égypte par terre ont été détruits, dans la saison où les vents ne lui permettaient aucune entreprise du côté de la mer: dès lors, il ne lui a plus été possible de nous forcer à diviser nos forces pour lui résister en même temps sur deux points éloignés; au contraire cet avantage était de notre côté: de sorte que les vents devenus favorables au débarquement, n'ont servi qu'à amener plus promptement sa droite sur le théâtre de sa défaite.

Il faut espérer que les Anglais ne feront plus sonner avec tant d'orgueil le nom d'Abou-Qyr, et que la connaissance de la bataille donnée à Abou-Qyr le 7 thermidor an 7, parvenue en France, y tempérera l'amertume du souvenir du combat naval qui fut donné dans la rade du même nom, le 14 thermidor an 6.

On ne pense pas que le général Bonaparte envoie à l'hôtel de ville de Paris

l'épée du général de terre et de mer qu'il a fait prisonnier. Si on y avait déposé les épées de tous les généraux qui ont été pris par les armées françaises dans le cours de cette guerre, on auroit converti cet hôtel en arsenal, et certainement les épées anglaises n'y manqueraient pas : mais ce sont des choses que les Républicains ne peuvent se permettre ; l'Europe accoutumée à leurs grandes actions, ne leur passerait pas ces petites vanités.

La caravane des pélerins de Maroc qui passèrent, il y a quelques mois, au Kaire pour se rendre à la Mekke, est de retour. Le chef qui la commande écrivit, en arrivant au Kaire, une lettre au citoyen Poussielgue, contenant quelques détails intéressans : le défaut d'espace nous force de la renvoyer au n.° prochain ; en attendant, voici quelques circonstances que ce chef a fait connaître verbalement.

La caravane de Maroc, forte de mille hommes bien armés de fusils, a fait son retour par Jerusalem, par complaisance pour la caravane de Damas qui était sans armes et sans escorte ; les pelerins de Maroc ont toujours été à l'avant-garde.

Djezzar pacha envoya un courier à leur chef, avant même qu'il arrivât à Jérusalem. Il l'engageait à se rendre à Acre, avec tous ses pélerins, lui promettant de lui donner des bâtimens pour les transporter à Maroc, et de les faire escorter par les Anglais ; il ajoutait que s'il ne voulait pas accepter ses offres, et qu'il persistât à s'en retourner par le Kaire, il y serait pillé et massacré par les Français. Le chef répondit que l'empereur de Maroc était reste en bonne amitie avec la France ; que la caravane avait été bien reçue par les Français à son passage au Kaire, que les pélerins étaient surs de retrouver le même accueil. La caravane se pressa davantage d'arriver à Jerusalem : là, elle apprit que Djezzar pacha avait fait couper la tête à quarante Môghrébins qui s'étaient sauvés avec l'Emir Hadji en Syrie, sous prétexte qu'ils avaient servi auparavant les Français ; qu'une caravane de 300 barbaresques, qui s'était rendue par mer à Acre, pour aller à la Mekke, avait été, à son retour, retenue, sous différens prétextes, par le Djezzar pacha, et qu'il les avait employés aux travaux les plus durs de la guerre, en sorte que la plupart y avaient succombé, et que ceux qui restaient etaient presque tous mutilés. Ces circonstances ne disposerent pas la caravane de Maroc à écouter plus favorablement les nouvelles invitations de Djezzar ; cependant Ismaïn pacha qui commande à Jérusalem tenta de nouveau de les séduire, en leur offrant de l'argent, des chameaux des chevaux, des munitions, et même du canon. Quand il vit que les pélerins etaient constans dans leur refus, il employa les menaces, et fit des dispositions pour s'opposer à leur sortie de Jérusalem. Le chef de la caravane rassembla sur-le-champ tout son monde, et le campa hors de la ville, décide à repousser toute espece d'hostilite, et cependant il envoya douze pelerins armés, pour acheter dans la ville du savon et d'autres provisions : Ismaïn pacha les fit mettre en prison. A cette nouvelle, deux cens pélerins bien armés, avec le chef de la caravane à la tete, se porterent sur la ville pour reclamer leurs compagnons : comme ils arrivèrent aux portes, Ismaïn pacha en sortait avec un grand nombre de cavaliers armés, pour aller forcer le camp des pelerins. Ils s'insultèrent reciproquement ; les pélerins coucherent en joue les gens du pacha, et tirerent quelques coups de fusils. Leur chef voulut les contenir ; mais les deux cens pelerins indignés se précipitèrent sur le pacha, le firent descendre de son cheval, et se disposaient à l'emmener prisonnier : il offrit alors

toute sorte de satisfactions, fit rendre les douze pélerins prisonniers, et fut lui-même relâché. La caravane se hâta de continuer sa route sur le Kaire, où elle est arrivée sans accident, quoique Djezzar pacha et Ibrahym-Bey eussent envoyé des avis à tous les Arabes, pour la faire attaquer et la piller.

ORDRE *relatif aux Tribunaux.*

Au quartier-général du Kaire, le 16 messidor an 7.

BONAPARTE, Général en Chef, ordonne :

ART. I.er Tous les droits qui étaient perçus ci-devant par les qaddys ou leurs secretaires, pour l'administration de la justice et sous quelque titre que ce soit, sont abolis.

II. Il sera perçu un droit de deux pour cent dont moitié pour les émolumens du qaddy, et l'autre pour les frais des secrétaires et des témoins du jugement : ce droit sera perçu sur la valeur des objets en litige.

III. Tout officier de justice qui contreviendra au présent Ordre en exigeant au delà du droit prescrit par l'article précédent, sera destitué.

IV. Les onze tribunaux inférieurs tant du Kaire que du vieux Kaire et Boulaq, qui avaient coutume de rendre la justice, seront ouverts sans délai, et les juges reprendront leurs fonctions après avoir reçu la confirmation de leur place par le qaddy.

V. Cet Ordre sera exécuté dans toutes les provinces de l'Egypte, à dater du jour de sa publication.

BONAPARTE.

ANNONCE.

LA DÉCADE ÉGYPTIENNE, *Journal littéraire et d'Économie politique*, premier volume. Au Kaire, de l'Imprimerie Nationale, an VII.

Ce journal, destiné à paraître tous les dix jours, est purement littéraire : on n'y admet aucune nouvelle, aucune discussion politique ; mais tout ce qui est du domaine des sciences, des arts, du commerce sous ses rapports généraux et particuliers, de la législation civile et criminelle, des institutions morales ou religieuses, y est accueilli avec empressement. Le but des Rédacteurs est de faire connaître l'Egypte non seulement aux Français qui s'y trouvent en ce moment, mais encore à la France et à l'Europe.

Chaque numéro de ce journal est de quatre feuilles *in-4.o* environ, *caractere cicéro*, l'abonnement est de 9 liv. par volume ou trimestre composé de neuf numéros : chaque numéro pris séparement, sera payé une livre ou 28 medins.

On s'adresse, pour les abonnemens, chez le Directeur de l'imprimerie nationale, au Kaire, place Ezbekyéh.

Les numeros 4, 5, 6, 7 et 8 ont déjà paru. Les numéros 1 et 2 paraissent actuellement, et les numéros 3 et 9, complettant le premier volume ou trimestre, paraîtront incessamment.

Ce journal paraît tous les cinq jours, à l'Imprimerie Nationale. On souscrit chez le Directeur de ladite imprimerie, place Ézbekyéh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 36.

LE 3 FRUCTIDOR, VII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

TRADUCTION *de la Lettre écrite au Citoyen* Poussielgue *par* Hadji A'bd-el-Kratek, *Chef de la caravane des Pelerins de Maroc.*

A notre cher ami l'administrateur, généreux et unique pour gouverner les domaines et administrations, salut et bénédiction.

Apprenez-nous comment vous vous portez : quant à nous, sachez que nous nous portons bien tous. Graces soient rendues à Dieu, depuis que nous avons quitté votre ville, nous avons visité la maison de Dieu. Ce voyage s'est fait avec tranquillité et sans rencontrer d'Arabes : mais au retour, un rassemblement d'Arabes nous attaqua à la sortie de Médine, la ville du prophète ; nous les combattîmes avec avantage, et leur tuâmes huit hommes : une partie de leurs chameaux fut prise ; deux de nos hadjis furent tués dans cette rencontre. Une députation des principaux de Médine, U'lemas et Schérifs, vint vers nous : à leur considération, nous rendîmes les chameaux des Arabes ; ensuite de quoi nous partîmes avec la caravane de Damas pour lui servir d'escorte. Nous arrivâmes à Kosseyr et nous allions prendre le chemin de l'Egypte ; mais à la sollicitation de l'Emir Hadji, nous l'accompagnâmes près de Jérusalem. Alors nous nous apperçûmes qu'il tramait quelque chose contre les Français, ce qui nous obligea de nous séparer de lui sans adieu ; et nous prîmes le chemin de Jérusalem où nous arrivâmes sans accident.

(*Ici est le récit de ce qui s'est passé à Jérusalem entre la caravane et Ismaïn pacha. Voyez-le au numéro 35.* La lettre continue ainsi qu'il suit :)

Ismaïn-pacha, rentré à Jérusalem, écrivit aux Arabes d'Hébron, dits *Kalil*, pour les porter à nous inquiéter dans notre route : mais ces Arabes n'ont rien pu faire contre nous.

Ibrahim-bey nous écrivit une lettre dans laquelle il nous invitait d'aller le trouver, nous promettait de nous faire donner par le Djezzar de l'argent, des habillemens, des chevaux et des canons ; nous lui avons répondu : *Que Dieu te maudisse et tes propositions aussi!*

Tout ce qui nous est arrivé, citoyen, a été pour conserver la bonne intelligence avec vous, et pour tenir les promesses que nous vous avions faites ; car nous sommes fideles à notre parole, ainsi et de même que les Français. Nous avons avec la France des traités fort anciens, confirmés par le sultan, fils du sultan defunt Sidi Mahammed, fils d'A'bd Allah (que Dieu le bénisse), de même son fils Sidi Mouley Sédimann (que Dieu lui donne la victoire). Nous ne sommes jamais contre

vous, et nos villes sont ouvertes pour vous. Tout ce que nous demandons, citoyen, c'est une place pour abri, jusqu'à ce que nous puissions quitter ce pays pour nous rendre dans notre patrie.

Du Kaire.

Le citoyen Denon est de retour de l'Egypte supérieure; il en rapporte une collection de plus de deux cents dessins, tant vues que plans, détails d'architecture, de monumens, d'hiéroglyphes, etc. Son voyage a duré huit mois; il partit avec l'armée chargée de conquérir la haute Egypte: obligé pour sa sûreté d'en suivre les mouvemens, il n'eut pas toujours le temps nécessaire pour finir son travail: mais des marches répétées l'ayant ramené plusieurs fois vers les mêmes objets, il a été dans le cas non seulement de terminer ses esquisses, mais encore de faire de nouvelles observations, et de multiplier les dessins des localités qui présentent des objets dignes d'être étudiés: c'est ainsi qu'il a vu sept fois les ruines de Thèbes, qu'il a fait dix voyages à Tintyris, quatre à Edfou (l'ancienne Appollinopolis magna) et autant à Phyié. Le citoyen Denon a séjourné pendant un mois à Syeine; il en a dessiné tous les monumens, et copié tous les hiéroglyphes qu'il est allé chercher jusques dans le désert, sur les rochers de granit et dans les carrieres d'où sont sortis ces obélisques et ces masses colossalles qui font depuis tant de siecles l'étonnement du monde.

Le citoyen Denon a réuni dans sa collection tout ce qui peut contribuer à éclairer l'Europe sur les anciens Egyptiens, sur leurs divinités, leurs sacrifices, leurs cérémonies, l'appareil de leurs fêtes, les triomphes de leurs héros, leurs armes, leurs instrumens de musique et leurs meubles.

La plus précieuse de ses découvertes est celle d'un manuscrit sur papirus, qu'il a trouvé sous l'aisselle d'une momie. L'écriture est hiéroglyphique. Ce manuscrit est le plus ancien dont on ait jamais parlé: son antiquité au moins égale à celle pyramides, remonte au delà des temps historiques (*). Le citoyen Denon se propose de le donner à la bibliothêque nationale. Il permet d'annoncer ici l'hommage qu'il en fait à la République.

Les travaux du citoyen Denon ont été singulièrement facilités par les complaisances et les attentions delicates des généraux, des officiers et des soldats de l'armée qui a conquis l'Egypte supérieure. L'expression de la joie qu'il a éprouvée lorsqu'il s'est retrouvé au milieu de ses camarades de la commission des arts, était continuellement mêlée avec celle de sa reconnaissance pour le général Desaix et le général Béliard qui se font une étude de procurer toutes les aisances et tous les moyens qui dépendent d'eux aux membres de la commission que le desir de faire des recherches utiles aux arts et aux sciences conduit dans la haute Égypte.

Le Citoyen Denon est émerveillé de tout ce qu'il a vu; il se propose de graver ses dessein. On connaît en Europe le mérite de ses gravures à l'eau forte, et l'on n'a point oublié que les dessins du voyage pittoresque de Naples et de Sicile ont été faits sous sa direction, pendant qu'il étoit chargé des affaires de France auprès de la cour de Naples.

Au quartier-général d'Alexandrie, le 15 thermidor an 7.

Alexandre BERTHIER *au Général de division* DUGUA.

Le fort d'Abou-Qyr a tenu depuis le jour de la bataille, 7 de ce mois, jusqu'au

(*) Les plus anciens manuscrits existans dans les bibliothèques d'Europe ne remontent pas au delà du quatrieme siecle de l'ere chrétienne.

14 à midi où il s'est rendu, après avoir été constamment canonné par huit pieces de vingt-quatre et sept mortiers.

Nous y trouvons environ trois mille Turks rendus prisonniers, parmi lesquels se trouve le fils de Mustapha pacha, commandant en chef, que nous avons déjà en notre pouvoir : huit cens blessés sont dans le fort. Ainsi l'armée Turke, forte de quinze mille hommes, est détruite : *tué*, *noyé* ou *prisonnier*, pas un homme n'a échappé.

Je vous embrasse.

ALEXANDRE BERTHIER.

Le Général en Chef, le général Berthier sont arrivés au Kaire le 23 thermidor; Mustapha pacha et d'autres prisonniers Turks pris à Abou-Qir sont arrivés le même jour.

CARTEL *d'échange arrêté entre le général* Marmont, *autorisé spécialement par le Général en Chef* BONAPARTE, *et le* Patrona-Bey, *commandant l'escadre Turke.*

ART. I.er Les prisonniers respectifs seront échangés homme pour homme et grade pour grade.

II. Les blessés et chirurgiens ne seront point censés être prisonniers de guerre.

III. Tous les prisonniers Français actuellement existant à Constantinople et dans les différentes places de l'empire de Turkie, seront transportés d'ici à trois mois, et plutôt si cela se peut, sur des bâtimens, devant le port d'Alexandrie : à la même époque un même nombre de prisonniers Turks seront transférés à Alexandrie, et l'on procédera à l'échange d'après les articles I et II.

IV. Toutes les fois que des bâtimens Turks, ayant à bord des prisonniers français, viendront devant Alexandrie, et feront connaître au commandant de cette place le nombre de prisonniers qu'ils ont à échanger, le commandant français sera tenu de représenter un même nombre de prisonniers Turks, dans l'espace de soixante-douze heures, afin que l'on puisse sur-le-champ procéder à l'échange.

A Alexandrie, le 18 thermidor an 7 de la République.

ORDRE *du jour du 14 thermidor an 7.*

BONAPARTE, Général en Chef.

Le nom d'Abou-Qyr était funeste à tout Français; la journée du 7 thermidor l'a rendu glorieux: la victoire que l'armée vient de remporter accélère son retour en Europe.

Nous avons conquis Mayence et la limite du Rhin, en envahissant une partie de l'Allemagne; nous venons de reconquérir aujourd'hui nos établissemens aux Indes, et ceux de nos alliés. Par une seule opération, nous avons remis dans les mains du Gouvernement le pouvoir d'obliger l'Angleterre, malgré ses triomphes maritimes, à une paix glorieuse pour la République.

Nous avons beaucoup souffert : nous avons eu à combattre des ennemis de toute espece; nous en aurons encore à vaincre : mais enfin le résultat sera digne de nous, et nous méritera la reconnaissance de la patrie.

BONAPARTE.

Signé *Alexandre BERTHIER*, *Général de Division, Chef de l'Etat-major général.*

NOUVELLES.

La dépêche du Général en Chef, partie le 22 pluviôse par le courier Dufillon, se trouve imprimée dans tous les journaux.

L'escadre espagnole, forte de 27 vaisseaux, est entrée à Carthagène.

L'escadre anglaise de l'amiral Bridport est entrée dans la Méditerranée.

PARIS, 9 prairial.

Les trois mois de la présidence du citoyen Barras se trouvant expirés, le citoyen Merlin a été déclaré président.

Nos journaux viennent de publier la lettre suivante, écrite à bord du vaisseau *le Jemmapes* en rade de Toulon, le 27 floréal.

« Nous avons appareillé le 6 floréal de Brest, et nous avons été mouiller en rade à Bertheaume. La flotte a mis à la voile le 7 au matin : nous avons passé le raz sans avoir connaissance de l'escadre anglaise qu'on avait signalée lors de notre départ. Un vent favorable nous a conduits jusqu'à la hauteur de Cadix, où nous avons apperçu l'escadre anglaise. Dès qu'elle fut reconnue, l'ordre fut donné de se former de suite en ligne de bataille. *Branle-bas général de combat* fut commandé, et nous manœuvrâmes pour conserver le vent. Sans le vent qui devint très-impétueux, il est certain qu'il y eût eu une bataille; mais nous fûmes obligés de prendre tous les ris des huniers, et, pendant la nuit, de mettre à la cape. Le mauvais temps nous ayant dispersés, nous ne vîmes plus l'escadre anglaise au point du jour; plusieurs de nos vaisseaux s'étaient éloignés de nous, et nous manquaient. Nous reçûmes le signal d'aller mouiller dans le port de Cadix; mais, contrariés par le vent, nous ne pûmes y aborder. Après avoir rallié nos vaisseaux, nous fîmes voile pour le détroit de Gibraltar. Nous avons côtoyé l'Espagne. Arrivés devant Carthagène nous sommes restés une demi-journée en panne devant le port. Nous avons ensuite continué notre route, et passé à la vue des îles d'Yvica, Mayorque et Minorque, etc. Le 24, enfin, nous sommes entrés dans le port de Toulon, dans le meilleur ordre possible. Je doute que nous restions ici assez de temps pour que je puisse recevoir de vos nouvelles. Vous saurez que la marche du vaisseau à bord duquel je suis a été reconnue excellente, et qu'il fait maintenant partie de l'avant-garde. Nous sommes, comme vous le voyez, certains de nous mesurer avec l'ennemi des premiers.

Le 25 floréal, on a reçu à Gênes des nouvelles de Malthe, par le capitaine Cavassa parti de cette île le 14 du même mois. Au moment de son départ, il y avait dans Malthe du bled pour plus d'un an, du vin et de l'eau-de-vie pour huit mois, peu de viande fraîche, mais beaucoup de viande salée, de légumes. La veille, on y avait reçu de Toulon une corvette chargée de munitions de guerre et de bouche.

Du Kaire

Un bâtiment ragusais qui a relâché en Chypre, a apporté en Egypte la nouvelle que Passawan-Oglou avait repris les armes, et qu'il marchait sur Constantinople. Le grand-visir qui était dans l'Asie mineure, où il levait des hommes pour marcher en Syrie et delà contre les Français qui sont en Egypte, est retourné à Constantinople, pour s'opposer aux progrès de Passawan.

Ce journal paraît tous les cinq jours, à l'Imprimerie Nationale. On souscrit chez le Directeur de ladite imprimerie, place Ézbekyéh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 37.

LE 29 FRUCTIDOR, VII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Nouvelles du Kaire.

Il est parti pour la haute Egypte deux commissions chargées de visiter tous les monumens de l'antiquité.

La première commission est composée des citoyens Costaz, Nouet, Mechain, Coquebert, Coutelle, Savigny, Ripault, Balzac, Corabeuf, Lenoir, Labatte, Le Peyre, architecte; Saint-Genis, Viard.

La seconde est composée des citoyens Fourier, Parseval, Villoteau, Delille, Geoffroy, Le Pere, ingénieur; Redouté, Lacypiere, Chabrolle, Arnellet et Vincent.

Le séances de l'Institut sont interrompue par l'absence d'un grand nombre des membres qui le composent; mais la bibliothèque, confiée aux soins du citoyen *Caristie*, continue d'être ouverte au public les 2, 4, 6 et 8 de chaque décade, depuis onze heures et demie jusqu'à trois heures.

L'armée a été prévenue par l'ordre du jour du premier fructidor, en date du Kaire, que le Général en Chef était à Menouf.

Le Général en Chef a ordonné par son ordre du jour du 5 du courant, daté de Menouf, de faire une suite de recherches sur l'état du canal de Menouf et de la digue de Faraounyéh. Il s'agit de déterminer les inconvéniens qui sont résultés pour les provinces du Delta et de Bahyréh de la diminution des arrosemens, et des avantages qu'ont retiré de leur augmentation les provinces de Charqyéh, Damiette, Manssourah et Qélyoubéh. Le citoyen Le Pere, ingénieur en chef des ponts et chaussées, recueillera tous les renseignemens nécessaires pour faire un rapport sur cette importante question.

L'ouverture du canal s'est faite le 6 fructidor, à six heures du matin, avec beaucoup de solemnité. Les embarcations armées qui se trouvaient à Boulaq étaient parties le 5 au soir avec la djerme décorée pour la fête, pour se rendre vis-à-vis l'entrée du canal. A l'heure indiquée, le général de division Dugua, accompagné de l'état-major de la place, des autorités françaises et musulmanes, des administrations de l'armée, et escorté par deux compagnies de grenadiers et cent hommes de cavalerie, s'est rendu au Kioske qui est à l'entrée du canal : en face et de l'autre côté du Nil se trouvait dans l'île de Raoudah un bataillon sous les armes. Les musiques des différens corps de la garnison ont joué pendant toute la cérémonie. Les barques armées qui environnaient la

djerme étaient pavoisées, et ont tiré douze coups par piece. Les pieces des forts de la Prise d'Eau et du Méqyas ont tiré chacune huit coups. La réunion immense du peuple accouru à cette fête, la diversité des costumes, un beau ciel et le site pittoresque du kioske et de ses environs, offraient un tableau très-varié et très-agréable.

EXTRAIT *de la Lettre écrite au Général* Dugua *par le Général* Desaix, *le 2 fructidor an 7.*

Mourad bey a été surpris le 25 par le chef de brigade Morand près Samahout: il a perdu particulierement tout depuis ses pantoufles jusqu'à son casque. On a pris quatre cens fusils et autres armes à feu, cent trente sabres, deux cens selles, cent cinquante brides, et autres choses; plus, un butin immense sur cent vingt chameaux. Je ne sais ce qu'il est devenu; j'espere qu'il n'échappera pas à toutes les troupes qui le guettent de toute part: il faut bien qu'il finisse.

Signé DESAIX.

Pour extrait conforme:

Le Général de division, C. F. J. DUGUA.

Pour copie conforme:

L'Adjudant général, DURANTEAU.

ORDRE *du jour de la place du Kaire, du 12 fructidor an 7.*

Tout annonce que le Général BONAPARTE est parti pour la France; il a reçu dans sa tournée des ordres pressans du Gouvernement; son absence ne doit causer aucune inquiétude aux Français ni aux Egyptiens; toutes ses actions n'auront pour but que le bonheur des uns et des autres, et le Général qui le remplacera a déjà la confiance de toute l'armée.

Le Général de division,

C. F. J. DUGUA.

Pour copie conforme au registre d'Ordres:

L'Adjudant général, DURANTEAU.

Le lendemain on reçut au Kaire la proclamation suivante du Général en Chef:

Au Quartier-général d'Alexandrie, le 5 fructidor an 7.

BONAPARTE, Général en Chef,

A l'Armée,

Les nouvelles d'Europe m'ont décidé à partir pour France. Je laisse le commandement de l'armée au général *Kleber*. L'armée aura bientôt de mes nouvelles; je ne puis en dire davantage. Il me coûte de quitter les soldats auxquels je suis le plus attaché; mais ce ne sera que momentanément, et le général que je leur laisse a la confiance du Gouvernement et la mienne.

Signé BONAPARTE.

Par ordre du Général en Chef,

Signé *Alexandre BERTHIER*, *Général de Division, Chef de l'Etat-major general.*

Pour copie conforme:

L'Adjudant général, SORNET.

Au quartier général du Kaire, le 14 fructidor an 7.

KLEBER, Général en Chef,

A l'Armée.

Soldats,

Des motifs impérieux ont déterminé le Général en Chef BONAPARTE à passer en France.

Les dangers que présente une navigation entreprise dans une saison peu favorable, sur une mer étroite et couverte d'ennemis, n'ont pu l'arrêter : il s'agissait de votre bien-être.

Soldats, un puissant secours va vous arriver, ou bien une paix glorieuse, une paix digne de vous et de vos travaux va vous ramener dans votre patrie.

En recevant le fardeau dont BONAPARTE était chargé, j'en ai senti l'importance et tout ce qu'il avait de pénible ; mais appréciant d'un autre côté votre valeur tant de fois couronnée par les plus brillans succès ; appréciant votre constante patience à braver tous les maux, à supporter toutes les privations ; appréciant enfin tout ce qu'avec de tels soldats l'on peut faire ou entreprendre, je n'ai plus consulté que l'avantage d'être à votre tête, que l'honneur de vous commander, et mes forces se sont accrues.

Soldats, n'en doutez pas, vos pressans besoins seront sans cesse l'objet de ma plus vive sollicitude.

Signé **KLEBER**.

Par ordre du Général en Chef,

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général,

Signé DAMAS.

Pour copie conforme :

l'Adjudant general, SORNET.

EXTRAIT *d'une Lettre du citoyen* Girard, *ingénieur en chef des ponts et chaussées,*

Au citoyen Le Pere, *ingénieur en chef, au Kaire.*

Des ruines de Thebes, le 30 thermidor, an 7.

Nous avons remonté le Nil jusqu'à la premiere cataracte, et vous pouvez annoncer à l'Institut que j'ai retrouvé dans l'île d'Eléphantine, sous des tas de décombres, le *Nilomètre* dont parle *Strabon*. Je l'ai fait déblayer, et si j'en eusse eu les moyens et le temps, j'aurais fait placer les mesures républicaines à côté des anciennes qui y sont conservées. Ce nilomètre n'a besoin que de quelques légères réparations pour être mis en état de servir. Nous sommes ici depuis quelques jours occupés à lever le plan de Thèbes. J'ai fait faire quelques fouilles au pied de la statue colossale que l'on croit être celle de *Memnon*, afin de connaître l'exhaussement du sol depuis l'érection de ce colosse, et j'ai trouvé que le piedestal était porté sur un pavé de bloc de grès, à près de trois mètres au dessous du sol actuel. J'aurai, à mon retour au Kaire, quelques autres faits à rapporter sur la constitution physique et la formation du sol de la vallée d'Égypte.

Nota. Le citoyen Girard parcourt depuis cinq mois tous les monumens et les antiquités de la haute Égypte. Il est secondé dans ses recherches par quelques ingénieurs des ponts et chaussées.

Rosette, le 2 fructidor an 7.

Parmi les travaux de fortification que le citoyen Dhautpoul, chef de bataillon du génie, a fait faire à l'ancien fort de *Rachid*, aujourd'hui nommé *Fort Julien*, situé sur la rive gauche du Nil, à trois mille toises du boghaz de la branche de Rosette, il a été trouvé, dans des fouilles, une pierre d'un très beau granit noir, d'un grain très-fin, très-dur au marteau. Les dimensions sont de 36 pouces de hauteur, de 28 pouces de largeur et de 9 à 10 pouces d'épaisseur. Une seule face bien polie offre trois inscriptions distinctes et séparées en trois bandes parallèles. La première et supérieure est écrite en ca-

racteres *hiéroglyphiques*; on y trouve quatorze lignes de caracteres, mais dont une partie est perdue par une cassure de la pierre. La seconde et intermédiaire est en caracteres que l'on croit être *syriaques*; on y compte trente-deux lignes. La troisieme et la derniere est écrite en grec; on y compte cinquante quatre lignes de caracteres très-fins, très-bien sculptés, et qui, comme ceux des deux autres inscriptions supérieures, sont très-bien conservés.

Le général Menou a fait traduire en partie l'inscription grecque. Elle porte en substance que *Ptolomée Philopator* fit rouvrir tous les canaux de l'Egypte, et que ce prince employa à ces immenses travaux un nombre très-considérable d'ouvriers, des sommes immenses et huit années de son regne. Cette pierre offre un grand interêt pour l'étude des caracteres hiéroglyphiques; peut-être même en donnera-t-elle enfin la clef.

Le citoyen Bouchard, officier du corps du genie, qui, sous les ordres du citoyen Dhautpoul, conduisait les travaux du fort de *Rachid*, a été chargé de faire transporter cette pierre au Kaire. Elle est maintenant à Boulaq.

Alexandrie. On écrit de cette ville que depuis le départ du général BONAPARTE les vents qui portent en Europe ont été constamment favorables.

ANNONCE.

LA DÉCADE ÉGYPTIENNE, *journal littéraire et d'économie politique, premier volume*. Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 7.

Ce premier volume contient les articles suivans:

Prospectus. — Formation de l'Institut d'Egypte. — Liste des membres de l'Institut. — Extrait d'un rapport sur la fabrication de la poudre à canon en Egypte, par le citoyen *Andréossy*. — Description de la route du Kaire à Salehiyéh, par le citoyen *Shulkouski*. — Lettre sur la rédaction de la topographie physique et médicale de l'Egypte, par le citoyen *Desgenettes*. — Extrait d'un rapport sur la colonne de Pompée, par le citoyen *Norry*. — Traduction en vers d'un fragment du *Tasse*, par le citoyen *Parseval*. — Mémoire sur le phénomène d'optique, connu sous le nom de *mirage*, par le citoyen *Gaspard Monge*. — Observations sur l'aile de l'autruche, par le citoyen *Geoffroy*. — Observations sur les chevaux arabes du desert. — Notice sur l'ophtalmie régnante, par le citoyen *Bruant*. — Extrait d'une lettre de l'adjudant général *Jullien*. — Description d'une nouvelle espece de *Nymphæa*, par le citoyen *Savigny*. — Notice sur la topographie de Menouf, par le citoyen *Carrié*. — Ode arabe sur la conquête de l'Egypte, traduite par le citoyen *Marcel*. — Rapport sur un monument près du grand aqueduc du Kaire, par le citoyen *Denon*. — Observations sur la couleur de la mer, par le citoyen *Costaz*. — Projet d'une école de dessin, au Kaire, par le citoyen *Dutertre*. — Projet d'un établissement d'agriculture en Egypte, par le citoyen *Nectoux*. — Extrait des observations du citoyen *Cérésole* sur le Saïd. — Vers pour le portrait du citoyen *Shulkouski*. — Traduction en vers d'un fragment du *Koran*, par le citoyen *Marcel*. — Notice bibliographique. — Mémoire sur la teinture du coton et du lin par le carthame, par le citoyen *Berthollet*. — Voyage sur la branche Tanitique du Nil, par le citoyen *Malus*. — Notice sur les procédés propres à corriger les défauts de certains fers, aciers et fontes, par le citoyen *Léon le Vavasseur*. — Rapport sur les Oasis, par le citoyen *Fourier*. — Notice sur l'emploi de l'huile dans la peste, par le citoyen *Desgenettes*. — Observations faites pour déterminer la position géographique d'Alexandrie et la direction de l'aiguille aimantée, par le citoyen *Nouet*. — Mémoire sur le lac Menzaléh, par le citoyen *Andréossy*. — Analyse du limon du Nil, par le citoyen *Regnault*. — Traduction d'un fragment du dix-huitième chant de la *Jérusalem delivrée*, par le citoyen *Parseval*. — Notice sur l'aménagement et le produit des terres de la province de Damiette, par le citoyen *Gérard*. — Extrait de la géographie d'*Abd er-Rachyd êl-Bakouy* sur la description de l'Egypte, par le citoyen *Marcel*. — Analyse de l'eau du Nil et de quelques eaux salées, par le citoyen *Regnault*. — Rapport sur le Môristan ou hôpital du Kaire, par le citoyen *Desgenettes*. Remarques et additions.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 38.

Le 6 Complementaire, VII.e année de la République.

Au Quartier-général d'Alexandrie, le 5 fructidor, an 7.

Bonaparte, Membre de l'Institut national, Général en Chef,

Au nom de Dieu clément et miséricordieux,

Au Divan du Kaire, choisi parmi les plus éclairés et les plus sages.

Ayant été instruit que mon escadre était prête et qu'une armée formidable était embarquée dessus ; convaincu, comme je vous l'ai plusieurs fois dit, que tant que je ne frapperai pas un coup qui écrase à la fois tous mes ennemis, je ne pourrai jouir tranquillement et paisiblement de la possession de l'Egypte, la plus belle partie du monde, j'ai pris le parti d'aller me mettre à la tête de mon escadre, laissant le commandement, pendant mon absence, au général *Kleber*, homme d'un mérite distingué, et auquel j'ai recommandé d'avoir pour les Ulemas et les Cheikhs, la même amitié que moi. Faites ce qu'il vous sera possible pour que le peuple d'Egypte ait en lui la même confiance qu'il avait en moi, et qu'à mon retour, qui sera dans deux ou trois mois, je sois content du peuple d'Egypte, et que je n'aie que des louanges et des récompenses à donner aux Cheikhs.

Signé Bonaparte.

Pour copie conforme :

Le Général de division,

C. F. J. Dugua.

Le 16 fructidor, le Général en Chef Kleber a donné sa premiere audience aux différens corps d'officiers de l'armée ainsi qu'au Divan. Ulemas et grands du pays. Le concours des spectateurs était prodigieux, et rien n'a été oublié pour donner à cette cérémonie toute la pompe dont elle était susceptible.

L'un des membres du Divan, le Cheikh *él-Mohady* porta la parole au nom de son corps; il reclama protection pour la religion musulmane, et finit par témoigner des regrets sur le départ du général Bonaparte, en se livrant en même temps aux consolations que lui offraient la justice et la bonté de son successeur.

Voici la réponse du général *Kleber* :

Ulemas, et vous tous qui m'écoutez,

C'est par mes actions que je me propose de répondre et à vos demandes et à vos sollicitations; mais les actions sont

lentes, et le peuple semble être impatient de connaître le sort qui l'attend sous le nouveau Chef qui vient de lui être donné. Hé bien! dites-lui que le gouvernement de la République française, en me conférant le gouvernement particulier de l'Egypte, m'a spécialement chargé de de veiller au bonheur du peuple egyptien, et c'est de tous les attributs de mon commandement le plus cher à mon cœur.

Le peuple de l'Egypte fonde particuliérement son bonheur sur sa religion : la faire respecter est donc l'un de mes principaux devoirs; je ferai plus, je l'honorerai et contribuerai autant qu'il est en mon pouvoir à sa splendeur et à sa gloire.

Cet engagement pris je crains peu les méchans; les gens de bien les surveilleront et me les feront connaître. Là où l'homme juste et bon est protegé, le pervers doit trembler; le glaive est suspendu sur sa tête.

BONAPARTE, mon prédécesseur, a acquis des droits à l'affection des U'lemas, des Cheikhs et des grands par une conduite intégre et droite; je la tiendrai aussi cette conduite, je marcherai sur ses traces, et j'obtiendrai ce que vous lui avez accorde. Retournez donc parmi les votres, réunissez-les autour de vous, et dites-leur encore : « Rassurez-vous; le gouvernement de l'Egypte a passé en d'autres mains, mais tout ce qui peut être relatif à votre félicité, à votre prospérite sera constant et immuable.

Le 17, le Général en Chef a traversé le Kaire avec un cortége des plus pompeux, pour se rendre à la citadelle. Il a visité à son retour les différens forts: l'affluence du peuple sur son passage était immense.

Les jours suivans, le Général en Chef a visite les fortifications et les etablissement militaires de Gyzeh.

Il a vu avec beaucoup d'attention les hôpitaux, et a deja ordonné les mesure propres à en ameliorer la situation. Il est entré dans les prisons qui seront dorénavant disposées de maniere à assurer la salubrité des détenus et de ceux qui ont des rapports avec eux.

Le Général en Chef a aussi visité les établissemens des poudres et salpêtre; celui des éleves de la patrie, et l'intéressant attelier de mechanique, dirigé par le chef de brigade des aérostiers, le citoyen Conté, membre de l'Institut, et sur lequel nous nous étendrons plus au long dans le prochain n.° de ce journal.

Le Général en Chef a passé, le troisieme jour complémentaire, la revue des sept régimens de cavalerie qui sont à Boulaq et au Kaire : il les a trouvés bien montes, bien equipés et au complet. L'artillerie attachée à ses regimens est bien montée et bien servie, et en état de faire une nouvelle campagne si nous étions attaqués.

HAUTE EGYPTE.

Défaite de Mourad-Bey.

Le 21 thermidor dernier le général Desaix apprit que Mourad-bey, après avoir débouché du désert au dessus de Syouth, était remonté jusqu'à el-Ganaim; il fit aussitôt marcher à sa poursuite le chef de brigade Morand qui bientôt l'ayant atteint, l'attaqua et le battit. Plusieurs mamlouks furent tués, un kachef et quarante chameaux furent pris.

Mourad-bey se retira avec la plus grande precipitation; mais le chef de brigade Morand et son infatigable colonne, traversant en quatre jours cinquante lieues de desert, le rejoignirent de nouveau dans la nuit du 24 pres de Samahout, surprirent son camp, passerent au fil de l'epée grand nombre de mamlouks, et

prirent deux cens chameaux chargés de butin, cent chevaux harnachés, ainsi qu'une quantité prodigieuse d'armes de toute espece. Mourad-bey lui-même, poursuivi par un detachement du vingtieme régiment de dragons, n'échappa qu'à la faveur de l'obscurite.

Attaque de Qosseyr.

Le 27 thermidor à midi, deux frégates anglaises s'embosserent pres le fort de Qosseyr, et le canonner nt aussitôt.

A quatre heures après midi douze chaloupes furent jetées à la mer portant des troupes de debarquement; mais elles revirerent bientôt de bord en appercevant nos soldats dans le village: les frégates continuerent leur feu toute la nuit.

Ces deux bâtimens changerent de position dans la matinée du 28, pour battre le fort en brèche en même temps qu'un débarquement de deux cens hommes s'exécuta au village où la veille l'ennemi n'avait osé aborder. Les chasseurs de la vingt-unieme qui y étaient embusqués laisserént les Anglais s'y engager, puis ils les accueillirent d'un feu tellement vif qu'ils abandonnerent dans leur fuite leurs morts et leurs blessés.

Cependant les frégates continuerent à battre en brèche, et l'après midi à quatre heures une nouvelle descente s'effectua sur une plage assez étendue au sud du port. Le général Donzelot qui commande Qosseyr, et qui dirigea cette defense, avait embusqué quelques troupes dans les tombeaux voisins de la mer et dans les ravins qui bordent le desert, de sorte que les ennemis ayant à essuyer un feu de front et de flanc furent obligés de se rembarquer avec la meme précipitation que le matin.

La canonnade ne diminua point, et le 29 à sept heures du matin quatre cens hommes vinrent mettre à terre une piece de six et tout ce qui peut être relatif à son service. On bat la charge, on court sur la piece; elle est abandonnée, et tout fuit devant nos baïonnettes pour regagner dans le plus grand désordre les embarcations.

Enfin, après un feu non interrompu de soixante-quatre heures, les frégates mirent à la voile, prirent le large et disparurent.

On a ramassé plus de six mille boulets dans le port seulement, depuis le calibre de vingt-quatre jusqu'à celui de huit.

Parmi les troupes de debarquement on a remarqué beaucoup de Cipayes.

Les habitans du pays se sont conduits comme nos meilleurs amis contre les Anglais qu'ils paraissent detester de bien bon cœur.

Le citoyen *Boudet*, pharmacien et membre de la commission des sciences et des arts, qui se proposait de visiter la haute Egypte, mais que les services importans qu'il rend chaque jour à ses concitoyens ont retenu au Kaire, a reçu du citoyen *Rouyer*, son adjoint, une lettre datée de Syouth, le 15 fructidor, et dont voici l'extrait:

Les bords du Nil sont d'une monotonie fatigante. Nous avons visité Bén-souef, Minyeh et Manfalout: Minyéh est la plus remarquable de ces trois villes; il y a de nombreuses fabriques de toile. Nous nous sommes ensuite arrêtes près de l'ancienne Antinoé dont les ruines sont majestueuses et d'un très-bon goût: il y a des membres de la commission qui les ont etudiées avec soin, et qui les feront connaître dans de grands détails et beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. Ce travail sera d'autant plus intéressant que le citoyen *Denon* n'a pas vu ces objets. Nous avons ensuite trouvé dans la chaîne des montagnes d'Arabie un grand nombre de grottes taillées dans le roc et chargées d'hiéroglyphes; nous en avons aussi trouvé d'autres dans une montagne

derrière Syouth; celles-ci sont remplies de momies, et fouillées journellement par les paysans. Syouth est assez joli; il est maintenant entouré d'eau. Je n'y ai vu de particulier que quelques manufactures de poteries très-communes, etc.

EXTRAIT *d'une Lettre du citoyen* Chabrol, *ingénieur des ponts et chaussées*,

Au citoyen Le Pere, *ingénieur en chef*, *au Kaire*.

De Syouth, le 15 fructidor an 7.

La petite ville de Minyéh est assez jolie et ne ressemble en rien aux misérables villages de la basse Egypte; on ne voit ici rien de curieux, seulement quelques grottes taillées et le rapprochement ou l'élargissement de la vallée qui offre sur ses bords, tantôt l'aspect de l'aridité la plus affreuse, tantôt celui de l'abondance et de la fertilité. L'inondation ne nous a pas permis de voir le beau portique d'*Achmouneyn*; nous visitâmes après les ruines de l'ancienne *Antinoë*, aujourd'hui *cheikh-A'badeh*: c'est ici que, malgré le sentiment de l'amour-propre national, l'on prend une grande idée de la supériorité des anciens sur nous.

Les restes magnifiques de l'ancienne *Antinoë* offrent deux grandes rues qui, perpendiculaires entr'elles, traversaient la ville du nord au midi, et de l'est à l'ouest : quatre superbes portiques en formaient l'entrée; deux restent encore presqu'en leur entier: au milieu de la ville est une belle place où l'on voit quatre grandes colonnes fort riches, mais d'un assez mauvais goût. Un de ces portiques paraît avoir conduit à un théâtre de forme demi-circulaire, entièrement ruiné. La rue qui conduisait à ce portique était bordée de colonnes de *pœstum* qui formaient sans doute des galeries à droite et à gauche, dans une longueur de plus de huit cent pas. La ville paraît avoir été traversée par un très-beau canal qui la contournait. Voilà quel paraît en avoir été le plan général. Le reste de l'emplacement de la ville offre une grande quantité de colonnes brisées, debout ou renversées, de granit ou de pierres numismales. Parmi tant de ruines on remarque celles d'un bain magnifique; à l'entrée est un bassin creusé dans une seule pierre de plus de vingt pieds de diametre. Nous avons pris les mesures d'un *nilometre* situé près des deux monumens les mieux conservés. Nous espérons, à notre retour, lever le plan de cette ville romaine, et donner quelques idées de la magnificence de l'empereur *Adrien*.

Nous avons aussi retrouvé le buste d'*Antinoüs* son favori.

Le citoyen *Gloutier*, membre de l'Institut et de la commission de commerce, est parti ces jours derniers pour la haute Egypte.

A V I S.

Le numéro 9 de la *Décade Egyptienne* étant terminé, on peut se procurer à l'Imprimerie nationale la collection complette du premier volume ou trimestre comprenant du premier numéro au neuvième. On y travaille actuellement au second volume qui comprendra du n.° 10 au 18. Les abonnés sont invités à renouveller le plutôt possible leur souscription, s'ils veulent recevoir la continuation. Le n.° 10 est actuellement sous presse.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekieh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris separément sera payé six médins.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 39.

LE 10 VENDEMIAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

DÉTAILS *de la Fête du premier vendémiaire an 8, célébrée au Kaire pour l'Anniversaire de la fondation de la République.*

AU lever du soleil, une salve de trois coups par pièce de toute l'artillerie de la cita elle et des forts qui environnent le Kaire, annonça la fête. En même temps la générale battit à Bo laq, au vieux et au grand Kaire, et les troupes de t utes les armes qui se trouv nt dans ces différentes garnisons, se mirent en marche pour se réunir sur le vaste terrein situé entre l'hôpital d'Ibrahym-Bey et le fort de l'Institut.

A sept heures du matin tous les officiers généraux, l'agha des janissaires, le divan, les chefs de la loi, et le pacha Hussein-Mustapha, fait prisonnier à la bataille d'Abou-Qyr, se réunirent chez le Général en Chef *Kleber*.

Ils y furent reçus dans des appartemens éclairés d'une lumiere douce, et nouvellement décorés avec autant de goût que de sévérité. Des draperies élégantes et des trophées d'armes en formaient le principal ornement.

Avant de partir pour se rendre au lieu de la fête, le Général en Chef revêtit successivement de riches pelisses, l'agha des janissaires, le président du divan et le Qady. Il dit au premier: « Recevez cette pelisse comme un témoignage de ma confiance, et comme un signe de l'autorité que je veux qui réside en vous: lorsque vous veillez, je dois dormir tranquille. » Il dit au président du divan: « Rappellez sans cesse au corps que vous presidez, qu'il est établi pour aider l'autorité de sa sagesse et de ses conseils, qu'il doit prévenir les passions désordonnées qui portent aux crimes, mais qu'il n'appartient qu'aux dépositaires des loix de les punir ». Enfin il dit au Qady: « Ministre de la justice, rendez-la impartialement à tous les hommes qui sont égaux devant les loix, et faites bénir, par l'equité de vos jugemens, le gouvernement français auquel vous vous êtes liés par des sermens solemnels. »

Le Général en Chef fit ensuite divers présens aux principaux cheykhs, et tout le cortège précedé et suivi d'un detachement de cavalerie, et mêlé de grouppes de musiciens, se mit en marche pour se rendre dans la plaine sur la rive orientale du Nil près de la ferme d'Ibrahym-bey et du fort de l'Institut.

L'infanterie formait les deux côtés d'un grand carré dont l'extrêmité opposée à celle sur laquelle on y entrait était

fermée par l'artillerie, le régiment des dromadaires et les régimens des hussards, chasseurs et dragons; ce qui offrait un coup d'œil imposant.

Les hauteurs qui séparent la plaine de la ville étaient couronnées de troupes d'infanterie qui formaient le fond de ce grand tableau.

Le Général en Chef passa la revue de toutes les troupes qu'il trouva dans une bonne tenue, puis vint se placer avec toute l'escorte sur un tertre élevé au milieu du carré, d'où il prononça à la troupe le discours suivant :

Soldats,

« Vous venez de finir la septieme année depuis l'époque mémorable à laquelle le peuple Français, brisant les dernieres entraves de sa servitude, abolit la royauté et se donna un gouvernement républicain.

Vous avez soutenu la République, vous l'avez défendue par votre valeur. Au nord, au midi, au levant, au couchant, vous avez reculé nos frontieres, et les ennemis, qui, dans le délire de l'orgueil, s'étaient déjà partagé nos provinces, n'ont bientôt plus calculé qu'avec effroi les bornes où vous pourriez vous arrêter.

Mais vos drapeaux, braves compagnons d'armes, se courbent sous le poids des lauriers, et tant de travaux demandent un terme, tant de gloire exige un prix. Encore un moment de persévérance, et vous êtes prêts d'atteindre et d'obtenir l'un et l'autre; encore un moment, et vous donnerez une paix durable au monde, après l'avoir combattu. »

Quand le Général en Chef eut cessé de parler, on entendit éclater de toutes parts les cris de *Vive la République*; et ces acclamations furent répétées par des salves d'artillerie, et des décharges de mousquetterie de toute la troupe.

Après différentes manœuvres exécutées avec précision, l'infanterie commença à défiler dans le meilleur ordre; elle fut suivie du régiment des dromadaires qui précédait l'artillerie, et après laquelle vint la cavalerie : elle défila au trot avec ses pièces de campagne, et par une manœuvre aussi belle que vivement exécutée elle se mit en bataille, l'artillerie au centre et vis-à-vis le monticule sur lequel étaient le Général en Chef, tous les Cheykhs turks et le Pacha qui parut particulierement surpris des manœuvres et de la tenue qu'il avait remarquées parmi les troupes. Aussitôt cette derniere ligne formée, l'artillerie de la cavalerie fit une décharge précipitée de toutes ses pieces, qui annonça la fin des évolutions militaires.

On retourna dans le même ordre que l'on était venu, en traversant une grande partie de la ville pour se rendre chez le Général en Chef. Après s'être séparé jusqu'à quatre heures de l'après-midi, on s'y réunit de nouveau pour le repas.

On avait choisi pour le lieu du festin la belle terrasse couronnée d'un berceau, qui décore le jardin du Général en Chef, et donne sur la place de l'Ezbékyéh. On avait façonné en colonnes et en faisceaux d'armes, et recouvert par d'élégantes draperies les piliers et les treillages. Une table de deux cens couverts régnait tout le long, et aux deux extrêmités étaient placés deux orchestres qui se relevaient tour à tour, et exécuterent pendant tout le dîner des symphonies et d'autres morceaux de musique. A la fin du repas qui fut somptueux, décent et sans confusion, le Général en Chef se leva et porta la santé suivante : « *A la prospérité de la République et à la gloire de ses armes.*

La nuit approchait, et les Turks qui se retirent chez eux de très-bonne heure n'étaient retenus que par l'attente du feu d'artifice, exécuté sur les dessins

et sous les ordres du chef de brigade d'artillerie *Grobert*.

La décoration de ce feu d'artifice qui a très-bien réussi, était établie sur une levée de terre que l'on avait conservée au milieu de l'inondation de la place de l'Esbékyéh.

On avait représenté un pont triomphal dont la baisse des eaux avait découvert les piles. Les revêtemens de la chaussée étaient taillés en gradins pour servir à une fête. Des obélisques chargés de couronnes de chêne et d'olivier s'élevaient entre les arches. Sur celle du milieu était une statue représentant l'*Europe* : au dessus on avait écrit *Prise de Malte*. L'*Asie* et l'*Afrique* étaient au milieu des deux arches latérales : l'inscription placée sous la premiere annonçait la *bataille du Mont-Tabor*; on lisait sous la statue de l'Afrique : *bataille d'Abou-Qyr*.

C'est dans ces trois parties du monde que l'armée d'Orient s'est signalée.

Dans les quatre piles du pont, on lisait ces inscriptions :

Anniversaire de la République Française.

La patrie veille sur nous.

Le courage a conquis la liberté.

Soldats, défendez votre ouvrage.

Différens artifices étaient placés sur des barques et dans les îlots que l'inondation a laissés à découvert. L'artillerie a joué dans les intervalles : un bouquet de trois mille fusées, tirés sur deux points, a terminé le feu.

La ville était complettement et très-bien illuminée : jamais les habitans du Kaire n'avaient pris une part aussi active à nos fêtes.

Les Musulmans qui avaient passé le jour chez le Général en Chef, ou à sa suite, se retirerent après le feu d'artifice. La gravité de leur maintien avait un peu comprimé la gaîté nationale ; on s'en dédommagea en terminant la fête par un bal en quelque sorte improvisé dont les Françaises venues en Égypte avec l'armée, celles qui y résidaient auparavant, et les dames des différentes nations Européenes confondues sous le nom de *Francs*, firent l'ornement et le prinpal agrément.

Nouvelles du Kaire.

Parmi les travaux qui ont été faits aux abords de la ville du Kaire, pour établir les communications des forts et postes français au quartier-général et à la place Ezbékiéh, on distingue la nouvelle route dirigée sur le minaret-sud de Boulaq. Elle présente un seul alignement de sept à huit cens toises, comme il n'en existe peut-être pas en Egypte ; elle abrege sensiblement le chemin du Kaire à Boulaq, et au moyen du canal qui la couvre au nord on y est absolument garanti des incursions des Arabes voleurs. Cette route, jettée dans l'inondation, est déjà très-fréquentée, mais elle n'a pas encore le degré de solidité et de magnificence qu'on se propose de lui donner, après que la levée aura acquis plus de consistance. Une chaussée ferrée, des trottoirs et des plantations d'arbres variés doivent ajouter beaucoup d'agrémens à son utilité. Le canal qui longe cette route doit aussi être élargi et approfondi, pour établir une navigation constante entre le port de Boulaq et la place Ezbékieh où se trouvent le quartier-général et toutes les administrations de l'armée. Il portera les eaux du Nil dans cette place ; elles y circuleront au pied des nouveaux quais qu'on doit embellir de plantations.

Les gens du pays paraissent applaudir à ces travaux qu'ils trouvent utiles au public et aux ouvriers qu'ils font vivre.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du 6 vendémiaire an 8.*

Le Général en Chef, sur les divers rapports de la commission formée par arreté du 24 fructidor dernier, ordonne:

Il sera formé au Kaire une commission permanente, sous le nom de *Commission extraordinaire de salubrité publique*, qui aura la surveillance générale du service des Lazareths, et dont les ordres seront provisoirement exécutés sans délai, sauf recours au Général en Chef.

Cette commission sera composée du commissaire ordonnateur en chef, du général commandant le génie, du médecin, du chirurgien et du pharmacien en chef de l'armée.

Il y aura trois autres commissions subordonnées à la premiere, à Alexandrie, à Rosette et à Lesbeh. Elles porteront simplement le nom de *Commission de salubrité publique :* chacune d'elle sera composée du commandant de la place, d'un commissaire des guerres, d'un medecin, d'un chirurgien et d'un pharmacien de premiere classe.

Le bureau de santé, créé pour la ville du Kaire, par l'ordre du jour du 9 vendémiaire an 7, est supprimé, de même que tous ceux qui auraient pu être etablis en d'autres lieux. Les fonctions qui leur avaient été attribuées sont confiees par des lois et des réglemens aux officiers de santé en chef de l'armee et des hôpitaux.

Les réglemens sanitaires adoptés l'an 6 et 7, et qui ne sont point modifies par le présent ordre, continueront d'être en vigueur.

Le général commandant le génie donnera promptement des ordres pour les constructions et réparations indispensables aux quatre Lazareths pour le service de l'an 8, et il sera mis à sa disposition une somme de trente mille livres que porte le devis joint à son rapport du 29 fructidor an 7.

Les officiers de santé en chef de l'armée sont chargés d'assurer et de surveiller le service de santé des Lazareths.

Le commissaire ordonnateur en chef délivrera des brevets, sur leur rapport, à ceux des officiers de santé que les officiers de santé en chef jugeront convenable de conserver, employer ou requerir.

Il y aura en outre dans chaque Lazareth deux ou quatre chirurgiens turks, au besoin, qui rempliront les fonctions d'aides, et seront à la solde de soixante-quinze livres par mois.

Signé *KLEBER.*

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général, Signé DAMAS.

Pour copie conforme :

l'Adjudant général, RÉNÉ.

Le général de brigade *Fugières* qui a eu le bras gauche amputé dans l'articulation avec l'épaule, à la suite d'un coup de canon reçu à la bataille d'Abou-Qyr, est au Kaire où il jouit d'une très-bonne santé.

Le chef de brigade *Morangiez*, blessé beaucoup moins grièvement dans la même bataille, est egalement au Kaire ou il se retablit d'une maniere tres-satisfaisante.

Nous donnerons dans le n.° 40 un article sur l'atelier de méchanique. L'abondance des matieres nous a empêchés de le faire paraitre dans le présent n.°, ainsi que nous l'avons annoncé dans le n.° 38.

ERRATA.

Dans le n.° 32, page 3, ligne 31, au lieu de ces mots : *Un fermier qui tient un épi* ; lisez ceux-ci : *Une femme qui tient un épi.*

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 40.

LE 20 VENDEMIAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Nouvelles de Syrie.

LE grand visir *Yousef pâchâ* est arrivé à Damas il y a environ deux mois, accompagné de Tchâouch kikhaya son conseiller intime, ci-devant intendant de la mère du grand Seigneur et d'Othman Effendy, tous deux renommés par leur sagesse et leur savoir. On porte son armée à quatre-vingt-dix mille hommes, non compris les nombreuses tribus d'arabes, les troupes de Djezzar et les mamlouks. Malgré la haute sagesse de ses deux acolytes, le grand visir a signalé sa marche par des atrocités dont le récit seul fait frémir. On porte à près de vingt mille les Turks qu'il a fait décapiter, et il a exterminé presque tous les chrétiens. Le sang a également coulé à grands flots à Alexandrette et à Alep. Les femmes turkes et chrétiennes, dans la frayeur et le désespoir, se sont enfuies par milliers vers Baghdad. La fureur la plus aveugle anime le visir, quoique notre conduite envers les Musulmans eût dû lui en dicter une plus politique et moins barbare.

L'avant-garde est déjà à Gaza; l'agha des janissaires de Constantinople et quelques autres pachas y sont également arrivés. Le grand visir est parti de Damas il y a environ vingt jours: on dit qu'il occupe les montagnes entre Acre et Yaffa. Son armée éprouve déjà la disette, mais on dit qu'elle ne manque pas d'argent et qu'elle est payée avec beaucoup d'exactitude. Si cette armée colossale manque déjà de vivres, que sera-ce lorsqu'elle se trouvera forcée à de longues marches dans des déserts arides et brûlans? Les Turks excusent mal-à-propos leur imprévoyance en se reposant sur la miséricorde de Dieu, car Dieu a montré, en beaucoup d'occasions qu'il était du côté de ceux qui, en faisant la guerre, ont soin de s'entourer de dispositions sages et qui n'invoquent sa décision toute puissante qu'après avoir deployé tous les secours humains.

Au reste, le Général en Chef KLEBER ne néglige rien de son côté pour recevoir dignement le grand visir et toute sa suite: ses dispositions sont prises, et l'esprit de l'armée ne présage que des succès.

On assure encore que le grand visir a envoyé au pacha Ahhmed Djezzar, un pacha nommé A'bd allah, pour lui signifier de sortir d'Acre et de se mettre à la tête de l'avant-garde de l'armée, mais que Djezzar s'y est refusé, en s'excusant sur son âge avancé et dans lequel, a-t-il dit, on ne doit plus faire de folies, et il a annoncé sa ferme résolution de ne point quitter Acre. On ajoute que ce refus a amené une discussion très-vive dans laquelle A'bd allah s'étant permis quelques menaces, Djezzar lui a fait couper la tête;

ce qui rentrerait assez dans le caractere connu de cet despote.

Les Druses ont été taxés par le grand visir à une contribution de guerre de quizze cent mille livres; mais ceux qui ont porté cet ordre ont été sur-le-champ décapités : les Druses se sont formés en corps d armée, et retirés dans leurs montagnes, inviolable asyle de leur indépendance, où ils bravent la colere de leurs ennemis.

NOTICE *sur l'attelier de méchanique établi au Kaire sous la direction du citoyen* Conté, *chef de brigade des Aérostiers et membre de l'Institut d'Egypte.*

A notre arrivée en Egypte, nous avons tous été frappés d'étonnement, en trouvant un peuple immense privé des choses utiles ou agréables à la vie, et luttant, faute des instrumens les plus simples, contre des difficultés de toute espece.

Nous étions loin nous mêmes d'avoir réuni à notre départ de France tout cé qui était nécessaire pour transplanter nos arts en Egypte. La précipitation de l'expédition, le voile politique qui en cachait le but, et des événemens malheureux et trop connus ont parcouru à nous priver d'une foule d'objets qui auraient dû nous accompagner où nous suivre.

C'est dans de pareilles circonstances que l'on a cherché à utilisér la premiere compagnie d'aérostiers attachés à l'expédition, et composée presque toute entiere d'habiles artistes et d'ouvriers intelligens.

On organisa, pour cet effet, dès le cinquieme jour complémentaire de l'an 6, différens atteliers.

Le citoyen Adenés fut nommé chef des travaux des forges, du tour en fer et des fortes machines de ce genre.

Le citoyen Aimé, de la charpente, de la menuiserie et des méchaniques en bois.

Le citoyen Hérault fut placé à la tête de l'attelier des machines de précision, de géométrie, d'horlogerie et d'orfévrie.

Le citoyen Couvreur, de celui des armes précieuses et autres objets de ce genre.

Le citoyen Cirot fut nommé chef de l'attelier des instrumens de géographie et topographie.

Le citoyen Lenoir, de celui des instrumens d'astronomie.

La gravure fut confiée au citoyen Fouquet.

Le tour en bois et les machines de ce genre au citoyen Collin.

L'imprimerie en taille douce au citoyen Hochu.

Indépendamment des travaux de ces différens atteliers qui ont toujours été dans la plus grande activité, et qui ont servi de la maniere la plus utile les différentes armes, les établissemens de tout genre et les particuliers, on a encore créé pour le besoin des fonderies de différente espece.

C'est dans l'attelier de méchanique que l'on a construit plusieurs moulins et toutes les machines nécessaires aux poudrieres, aux imprimeries, à la monnaie, etc., que l'on a fabriqué de l'acier, du carton, des toiles vernissées, etc.

Pour confectionner tous ces objets, il a fallu vaincre des difficultés nombreuses, et non-seulement exécuter les instrumens et les machines, mais même jusqu'aux outils.

Le citoyen Conté fait publiquement et avec le plus grand plaisir l'eloge des citoyens Coutelle, chef de bataillon ; Laumond et Plasanet, officiers, ainsi que celui des différens chefs d'atteliers qui ont dirigé tous les travaux.

La plus légere attention sur ce qui nous environne fait voir que les Egyptiens profitent de nos leçons, et que si nous les avons trouvés reculés de plusieurs siecles, leur esprit imitatif et leur dextérité leur ont fait regagner un siecle dans le laps d'une année.

Le citoyen Conté a constaté en quelque sorte l'état de la plus part des arts et métiers à notre arrivée. Il a pénétré dans les atteliers; il a interrogé avec simplicité pour obtenir des résultats vrais, et il a donné des avis sans prétention pour qu'ils fussent suivis; il a dessiné avec une exactitude scrupuleuse les atteliers, les outils, les instrumens, les machines, les ouvriers et les attitudes de leurs travaux; il a enfin, quoique ce fût un objet accessoire, embelli ces dessins d'un coloris et d'une distribution de lumiere qui rapelle le goût et la perfection de l'école hollandaise. Ces beaux dessins serviront sans doute un jour à fixer l'époque mémorable d'un grand changement dans l'industrie des nombreux habitans d'une partie du globe, et à signaler ainsi le perfectionnement universel et gradué de l'espece humaine, éternel objet des vœux de la philosophie.

R. D. G.

EXTRAIT d'une Lettre du citoyen Delile, *membre de l'Institut d'Egypte,*

Au citoyen Marcel, *directeur de l'Imprimerie nationale.*

Syouth, le 15 fructidor an 8.

Il y a six jours que nous sommes en route sur le Nil; nous sommes partis de Boulaq le 9 au soir, et arrivés ici hier après-midi. Jusqu'ici nous avons fort bien employé notre temps, le vent est dans la saison présente le plus favorable pour remonter le fleuve, et voulant en profiter, pour ne point éprouver de retard inutile, nous n'avons fait, depuis notre départ du Kaire, que de fort courtes pauses. Une journée presqu'entiere que nous avons passé sur les ruines de l'ancienne Antinoë, ne nous a point suffi pour achever les dessins des parties de temples subsistantes encore. L'emplacement de cette belle ville se trouve au dessus d'un village appellé Cheykh-Abadéh; de dessus le Nil, on découvre les sommets des colonnes que l'on s'empresse d'aller admirer; il faut pour cela franchir des décombres de briques, et des monceaux de fragmens d'ancienne poterie. Un arc triomphal à trois portes, un péristile de colonnes de granit, des allées, des rues tirées au cordeau et qui toutes se coupent à angle droit, les piédestaux et la colonne élancée sur la base de laquelle est gravée l'inscription grecque qui annonce qu'elle fut dédiée à l'empereur Marc Aurele, le plan reconnaissable d'un théâtre, une vaste cuve d'une seule pierre, sont en général les objets que l'on s'arrête à considérer d'abord involontairement, et sur lesquels l'œil se fixe ensuite avec cette satisfaction et cette admiration tranquille qu'inspirent toujours les restes de ces beaux monumens de l'antiquité.

Le 28 fructidor dernier, un convoi escorté par vingt-cinq hommes, fut attaqué près la citerne de Mesoudiat, à deux lieues d'él-A'rych, par environ cent cinquante mamlouks et arabes à cheval et une centaine d'hommes à pieds. L'officier commandant l'escorte fut d'abord blessé et mis hors de combat : le citoyen Beni, sergent au 1.er bataillon de la 2.e demi-brigade d'infanterie légere, fut obligé de le remplacer; il réunit son monde ainsi que les chameaux, et, quoiqu'entouré d'ennemis, il parvint à gagner la mer et de là le château d'él-A'rych, n'ayant perdu qu'un seul homme qui fut tué et un chameau. Il tua vingt hommes à l'ennemi et en blessa une grande quantité. Le Général en Chef KLÉBER a nommé le citoyen Beni au grade de sous-lieutenant.

Le citoyen *Descostils*, membre de l'Institut, et les citoyens *Roziere* et *Dupuis*, minéralogistes, sont arrivés le 30 fructidor dernier de la haute Egypte; ils ont rapporté une intéressante collection de minéraux.

Les citoyens *Dubois* et *Duchanoi*, ingénieurs des ponts et chaussées sont également de retour de la haute Egypte.

NOTICE ***sur le couvent du désert Saint-Macaire, extrait du journal de voyage du citoyen Gratien Le Pere, ingénieur des ponts et chaussées.***

Le 27 messidor, j'accompagnai le général Menou dans sa marche contre Mourad-bey : nous devions, en passant par les couvents des Syriens, remonter la vallee du fleuve sans eau, rejoindre une partie de la division du general Desaix, postée dans le *Fayoum*, et redescendre au Kaire par les pyramides de *Saqâarah* et de *Gyzeh*. Nous partîmes du village d'*Embabeh*, célebre par la bataille des pyramides; en côtoyant la lisiere du désert, nous marchâmes pendant quelques heures dans les traces bien marquees de cet ancien canal, placé dans la carte de *Danville*, et qui, passant aux pieds des pyramides par le pont, de construction arabe, dont *Norden* a donné les dessins, et par le pied de la chaîne de la montagne de Lybie, se rendait au lac *Maréotis*. Nous quittâmes les bords du Nil à *Kafr-él-Agha*, situé à trois heures de marche de *Terranéh*; nous prîmes à l'ouest la route des couvents du désert, et arrivâmes en dix heures de marche, le 29, au couvent de Saint-Macaire.

Ce couvent, dit en arabe *Deyr-Makariouth*, bâti au milieu des déserts de la Lybie, est environné de ruines de quelques autres couvents dont le nombre se montait, l'an 793 de J. C., à cent soixante-deux. Celui-ci, d'après le dire des moines, fut reconstruit quelques siecles après, sur les donations des chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem; on y voit en effet des croix de cet ordre. Il est habité par une vingtaine de coptes chretiens, vivant des aumônes des cophtes de l'Egypte; la plupart de ces anachoretes sont bornés, aveugles ou boiteux, paraissant fort mal-propres et très-ignorans. Le supérieur a le nom d'*Abou-y* qui veut dire mon pere; leur nourriture ne consiste que dans un petit pain rond, mal cuit, des œufs et quelques legumes secs, ils ont quelques approvisionnemens en grains et feves. Ces horribles lieux qui, dans l'origine, ont servi d'asyle aux premiers chretiens dans les temps des persecutions de l'église, sont aujourd'hui la demeure de celibataires qu'une stupide ferveur y tient renfermés.

Le couvent de Saint-Macaire est renfermé dans une enceinte quadrangulaire de 32 toises de largeur sur 55 de longueur. Les murs ont de 25 à 30 pieds de hauteur, de 5 à 6 d'epaisseur, assez mal bâtis; un chemin de ronde, crenelé dans quelques parties, en parcourt la sommité interieure et sert à la sûreté du couvent. L'intérieur renferme une autre maison quadrangulaire à laquelle on communique par un petit pont levis qui, elevé de 20 pieds environ, porte sur le chemin des rondes; c'est une espece de réduit vouté offrant en bas des magasins assez vastes, et le dessus servant de logement à l'*Abou-y* et à quelques autres moines.

(La suite au numéro prochain.)

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekieh, L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numero pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 41.

LE 30 VENDÉMIAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

MOHHAMMED Rachydy Effendy que le général BONAPARTE, au moment de son départ pour la France, avait envoyé au grand visir, en Syrie, avec une dépêche, est revenu au Kaire où il est arrivé avec une réponse, le 19 du courant au soir. La lettre du grand visir était adressée au général BONAPARTE, et l'Effendy a assuré que l'on ignorait son départ au quartier-général de l'armée musulmane. Rien n'a transpiré du contenu de cette lettre : on sait seulement par des voies indirectes, que lorsque l'Effendy a demandé au général en chef KLEBER une réponse, le général lui a parlé avec l'énergie et la dignité qui conviennent au caractère français. Au reste, cet officier de la sublime Porte a eu pendant trois jours de longues conférences avec le général en chef, et il est parti du Kaire le 22 au soir, pour retourner vers le grand visir. Le départ de l'Effendy n'a point ralenti, de notre côté, les préparatifs de guerre qui se continuent avec la plus grande activité. Le général en chef a annoncé l'intention où il est de porter incessamment à 3,000 hommes le corps des dromadaires.

Nouvelles de Syrie.

Il paraît, suivant tous les rapports, que les troupes de Djezzar ont quitté Gaza pour retourner à Yaffa et à Acre. Les uns attribuent cette marche rétrograde à la mésintelligence connue qui existe entre ce pacha et le grand visir ; mais d'autres pensent avec plus de raison que ces troupes n'ont été rappelées dans ces deux ports, que pour y être embarquées, et venir tenter une descente sur les côtes d'Egypte.

Le général en chef ayant envoyé de nombreux corps de troupes, aux ordres du général de division Reynier, à Belbeys, à Saléhhyéh, à Qattyéh, à él-A'rych et à Souès, le citoyen Le Pere, ingénieur en chef des ponts et chaussées, a reçu ordre de profiter de ce mouvement de troupes, pour suivre depuis Belbeys la vallée bien cultivée et fertile à travers de laquelle était dirigé l'ancien canal qui, par l'Ouady, communiquait du Nil à la mer rouge. On a reconnu à 12 lieues E. N. E. de Belbeys, des tas de décombres assez étendus qui ne peuvent être que les ruines d'une ancienne ville égyptienne ; ce qui est prouvé par la découverte d'un colosse de granit sur lequel sont sculptées trois figures assises à côté l'une de l'autre, et faisant face à l'Est. Le derriere du bloc est couvert d'hiéroglyphes ; il était probablement vers la porte d'un temple, dont l'enceinte est

encore un peu marquée. Cet endroit est appellé Abou-Kécheyb par les arabes : ils ne savent pas l'ancien nom qui est peut-être Héropolis. Six lieues plus loin, vers le Cheykh-Anédik, où l'ancien canal passe, près de marais salins, on trouve encore les ruines de deux villes moins considérables que l'autre. Entre Abou-Kécheyb et Sab'-byâr, on trouve sur le bord du canal, les ruines d'une ancienne poste ou douane plus moderne. Le citoyen Le Pere donnera à son retour des détails plus étendus. En attendant, il paraît, d'après la reconnaissance du général Reynier, qu'entre la route ordinaire du Kaire à Souès, et du Kaire à Belbeys et à Sâléhyéh, il y a différens chemins très-fréquentés par les Arabes, et sur lesquels on rencontre des puits; et c'est par ces chemins que les Arabes transportent frauduleusement des vivres à l'armée de Syrie.

Le général en chef KLEBER a nommé, par son Ordre du jour du 22 du courant, une commission chargée d'assurer la subsistance de l'armée et celle du peuple du Kaire, de prévenir toute dilapidation, et de tirer le meilleur parti possible, pour le trésor de l'armée, de l'excédent des grains appartenans à la République.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du 24 vendémiaire an 8.*

Le Général en Chef, sur le rapport de la commission extraordinaire de salubrité publique, ordonne :

Art. I.er Les effets des hôpitaux ou des lazareths, qui ont servi l'an passé à des malades attaqués de fièvres contagieuses, seront dans le plus court délai lavés soigneusement ou brûlés, selon qu'il sera jugé convenable.

II. L'exécution de cet ordre est confiée à la commission extraordinaire et aux commissions de salubrité publique d'Alexandrie, Rosette et Lesbéh : ces dernieres rendront compte de cette opération à la commission extraordinaire, ainsi que de toutes celles que les localités pourront leur dicter.

III. Tous les agens de l'administration sanitaire sont aux ordres immédiats desdites commissions.

Les commandans d'Alexandrie, Rosette, Damiette et Lesbéh feront maintenir la plus grande propreté dans ces places.

Les commissions de salubrité publique surveilleront cet objet important.

Signé KLEBER.

SUITE *de la notice sur le couvent du désert Saint-Macaire, extrait du journal de voyage du citoyen Gratien Le Pere, ingénieur des ponts et chaussées.*

Le jour y entre à peine, un air épais y circule encore moins librement, et la mal-propreté de ces gens en rend l'habitation infecte et très-mal saine : je ne connais aucune odeur desagreable à laquelle je puisse comparer celle que nous respirâmes dans ces horribles demeures, où le général Menou, quelques autres personnes et moi manquâmes d'être suffoqués; car elle est plus insupportable encore que l'air méphitique de la chambre de la reine dans la grande pyramide. Le reste de l'intérieur du couvent est occupé par quelques chapelles, caves et hangards. Un très-petit jardin, garni de quelques arbres, ne donne à ces lieux aucun aspect riant; l'action journalière d'un soleil brûlant en détruit jusqu'à la verdure. Deux grands puits d'eau saumâtre fournissent aux besoins les plus ordinaires : ils ont néanmoins de l'eau douce, puisque à 200 toises au dehors une citerne à ciel ouvert, fournit des eaux potables

aux caravannes, et que l'on en retrouve aux environs en faisant des fouilles de 2 à 3 pieds dans les sables. Une seule porte sert d'entrée au couvent; elle a 48 pouces environ de hauteur sur autant de largeur: la porte est garnie de lames de fer, parsemée de clous, comme toutes les portes de ville d'Alexandrie et du Kaire. On remarque à celle-ci les effets d'un mouton ou belier que l'on aurait fait agir pour la forcer, et c'est sans doute ce qui a engagé les moines à la masquer au dehors par deux meules ou tronçons de colonne de granit, de trois pieds de diamètre, et qui dressées et accollées en occupent entièrement l'entrée; un plan incliné de l'extérieur à la porte en rend la manœuvre assez difficile, puisque ce n'est qu'au moyen de pinces ou leviers qu'elles se meuvent. Cette petite porte, étant en outre pratiquée dans le renfoncement d'un grand et faux portail, ouvert à la clef de son cintre par deux machicoulis et une trape, se défend parfaitement contre les tentatives des Arabes ou autres qui voudraient en forcer l'entrée. C'est aussi par cette trape que descendent et remontent les moines, quand ils ne veulent point ouvrir leur porte. Une machine à poulie et à manivelle, comme celle de nos grands puits, à l'aide d'une corde et d'un siége, sert à cette manœuvre.

Je ne suis entré dans ces détails que pour ne point en donner sur les trois autres couvens de ces déserts, puisqu'ils diffèrent très-peu, tant dans leur construction que dans la manière de vivre des hommes qui les habitent : j'en donnerai seulement les noms, les distances qui les séparent, et une anecdote sur l'un d'eux.

Extrait d'un mémoire sur la vallée des lacs de Natron et celle du fleuve sans eau, par le général Andreossy.

Des Arabes Geouabis.

Les bords du lac de Natron sont fréquentés toutes les années par les Géouabis, tribu d'Arabes pasteurs et hospitaliers qui a pour chefs Karanit-Abou-Gahleb, grand cheik, Hhagy-Issa-Abou-Ahly, et Hhagy-Taha-Abou-deyl. Cette tribu est composée d'environ deux mille hommes, et peut avoir soixante chameaux. C'est dans l'hiver que les Géouabis viennent camper près du lac Natron; ils s'y occupent du transport du natron et des joncs épineux. Ils vont aussi en caravannes chercher des dattes à Syouht dans l'Oasis d'Ammon; c'est une marche de douze à quinze jours. Ces arabes vivent en Marabouts ou gens paisibles, errans çà et là pour trouver de l'eau et des paturages à leurs bestiaux. C'est la tribu qui a le plus conservé les usages antiques; ils sont simplement pasteurs, et ne veulent point cultiver. Leurs mœurs douces se ressentent de la vie qu'ils mènent: ils ne sont cependant point exempts de l'orage des passions, sur-tout de celle de l'amour qui, dans tous les pays et principalement chez les Orientaux, est si voisine de la jalousie; elle les porte quelquefois aux excès les plus cruels.

Il y a maintenant parmi eux un nommé Haouad, vieillard respectable et chef d'une nombreuse famille, qui a eu son fils assassiné près de son épouse. Celle-ci avait eu un premier mari qui l'avait répudiée sous de vains prétextes. Plein d'amour et de rage, ce forcené jura qu'il tuerait de sa main celui qui l'épouserait, et il tint parole. Haouad ne pouvant supporter la vue du meurtrier de son fils, s'était retiré dans la haute Egypte, et avait entraîné, sans le vouloir, plusieurs familles. Ce père infortuné s'appercevant que sa démarche occasionnait du désordre dans la tribu, a préféré de dévorer son ressentiment plutôt que de nuire à l'intérêt commun, et il est retourné près du chéykh Hhagy-Taha; mais on le voit toujours triste: le temps n'a point tari ses larmes, et traîne une vie languissante.

La richesse des Géouabis, et en général

des Arabes du désert, consiste en chameaux et en troupeaux, tandis que celle des Arabes des villages est en gros bétail; ces derniers ont peu de chameaux. Qui croirait qu'au milieu des déserts l'aisance, comme chez les nations civilisées, établit des distinctions, et écarte de la nature ?

Les mères Arabes n'allaitent point toutes leurs enfans; les femmes riches prennent des nourrices. Celles qui ne livrent point leurs enfans à des mercenaires, paraissent connaître l'intérêt qu'inspire un âge si tendre aux peuples policés. A l'attaque d'un camp arabe qui se laisse surprendre par nos troupes, les hommes montent à cheval précipitamment, et fuient vers le Nil; les femmes restent seules abandonnées. Soit instinct, soit réflexion, elles pensent se garantir de la fureur du soldat, et rallentir sa marche, en se couvrant en quelque sorte de leurs enfans, et elles vont les placer en avant d'elles. Cet obstacle n'arrête point nos braves: tout en courant, ils ramassent ces pauvres créatures, les portent, les déposent près de leurs mères, et continuent à poursuivre leurs ennemis.

L'Institut a tenu, le 21, une séance dans laquelle le citoyen Descostils a été nommé administrateur des propriétés mises par le gouvernement à la disposition de cette compagnie, sur la démission du citoyen Champy père, que ses importantes fonctions de directeur général des poudres et salpêtres occupent tout entier.

Le général de division Desaix vient d'arriver de la haute Egypte au Kaire. Le citoyen Girard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et membre de l'Institut, est arrivé en même temps.

ANNONCE.

La Décade Égyptienne, journal littéraire et d'économie politique, second volume, premier numéro. Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 8.

AVIS DES ÉDITEURS.

Ce journal auquel les Éditeurs auraient, dès son origine, donné un autre titre que celui de *Décade*, s'ils en eussent été les maîtres, ne paraîtra dorénavant qu'une fois par mois. Ce second volume renfermera les neuf mois arriérés de l'an 7.

Chaque numéro sera comme précédemment composé de quatre feuilles *in*-4.° environ. L'abonnement est de 9 livres par volume composé de neuf numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé une livre ou 28 médins.

On s'adresse pour les abonnemens chez le directeur de l'imprimerie nationale, au Kaire, place Ezbekyéh.

Ce premier n.° contient les articles suivans :

Rapport fait au général en chef *Bonaparte*, au nom d'une commission, sur l'organisation d'un hospice civil au Kaire, par le citoyen *Desgenettes*. — Relation historique et géographique d'un voyage de Constantinople à Trébisonde, par mer, l'an 5 de la république, par le citoyen *Beauchamps*. — Séance de l'Institut du premier nivose an 7. — Imitation d'un fragment du *Camoëns*, par le citoyen *Parseval*.

ERRATA du n.° 37.

Page 4, colonne 2, ligne 39; *Gérard* lisez *Girard*.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekieh. L'abonnement est d'un talary pour trente numeros. Chaque numero pris separément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 42.

LE 9 BRUMAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES D'EUROPE.

ON vient de recevoir d'Europe un assez grand nombre de journaux. Aucun d'eux n'a été imprimé en France, et ils portent tous, plus ou moins, l'empreinte de la haine de la liberté. Cependant comme ils s'accordent assez généralement sur les faits principaux, et qu'ils renferment en outre plusieurs pieces officielles, on peut encore reconnaitre les traces de la vérité, et en extraire des nouvelles intéressantes.

Un grand événement qui s'est passé d'une manière très-paisible, le 30 prairial dernier, a terminé une lutte qui ne pouvait durer plus long-temps entre une portion du Directoire et le Corps législatif.

Les directeurs Merlin, La Réveillère-Lépeaux et Treilhard ont été remplacés par l'ex-député Roger-Ducos, le général Moulins et Gohier, président du tribunal de cassation.

L'ex-directeur Rewbel est accusé de malversations près du Corps législatif.

Il y a eu aussi beaucoup de changemens dans le ministère. Le citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures, est remplacé par le citoyen Reinhart, ministre près de la République helvétique; le ministre de la justice Lambrechts est remplacé par l'ex-député Cambacérès; le citoyen Ramel, ministre des finances, par l'ex-député Robert Lindet; le citoyen François de Neufchâteau est remplacé au ministère de l'intérieur par l'ex-conventionnel Quinette; le citoyen Bourguignon, au ministère de la police, par le citoyen Réal, le général Bernadotte est ministre de la guerre.

EXTRAIT du journal intitulé l'Osservatore Triestino, *n.° 66.*

Le représentant Ruelle a fait au conseil des Cinq-cens un rapport au nom de la commission des onze, qui a servi de préambule et de base à l'acte d'accusation porté contre les ex-directeurs; en voici un fragment:

« Citoyens représentans, c'est incontestablement la violation du territoire ottoman, opérée par l'expédition d'Égypte, qui est la source principale des maux de la patrie; puisque c'est elle qui a entraîné les Turcks dans la nouvelle coalition, et que les Autrichiens et les Russes dégagés de toute inquiétude relativement à cette puissance ont pu envoyer ainsi contre nous des forces supérieures, et peuvent envoyer encore jusqu'à leur dernier homme. L'expédition d'Égypte, faite au mépris de la constitution et de la représentation nationale, est donc la conspiration la plus réelle et la plus sérieuse qui ait encore existé contre la

sûreté intérieure et extérieure de la République. Que l'on ne dise pas que c'est l'imporitie des ex-directeurs qui a occasioné nos revers actuels : c'est réellement leur trahison, puisqu'on voit qu'ils ont rompu en même temps avec les États-unis de l'Amérique et l'empire Ottoman, pour donner plus de consistance et d'étendue à toutes les branches de la nouvelle coalition, et que l'on voit coïncider avec ces événemens toutes les autres perfidies commises par leur diplomatie depuis deux ans en Hollande, en Suisse et en Italie. Comment se peut-il que l'empire Ottoman, les puissances Barbaresques et les États-unis d'Amérique qui n'auraient jamais pensé ni consenti à seconder la coalition, aient été ouvertement provoqués par ceux qui devaient à quelque prix que ce fût rechercher leur amitié. Ne voit-on pas en effet ici une intelligence manifeste avec la coalition, et le projet d'armer toute la terre contre nous. Mais voulez-vous faire évanouir cette conspiration ; voulez-vous forcer les Russes à retourner chez eux, voulez-vous enlever aux Anglais leur influence en Amérique ? faites la paix avec les Turks et les Américains ; faites leur comprendre que la nation Française désapprouve la violence qui leur a été faite. . . . .

(*Viennent ensuite les chefs d'accusation.*)

Pour avoir fait vendre ou vendu eux-mêmes nos munitions, nos armes, nos vivres, nos effets de toute espèce, et pour avoir laissé sans approvisionnemens nos places fortes.

Pour être restés dans la plus cruelle inertie, lorsque tout annonçait la guerre, que nos ennemis faisaient les plus formidables préparatifs ; lorsque le Nord vomissait une immense quantité de troupes aguerries.

Pour avoir envoyé nos braves légions, sans armes, sans forces, sans vivres, se faire mettre en pieces sur le Danube et sur l'Adige, par un ennemi plus nombreux qu'elles.

Pour avoir conservé dans l'intérieur plus de cent mille hommes au moment même de la déclaration de la guerre.

Pour avoir de leur propre autorite fait passer, comme en exil, quarante mille hommes dans les déserts de l'Arabie.

Pour avoir découragé et exaspéré l'armée d'Italie par la mise en jugement de Championnet qui avait détrôné un roi, et avoir fait remplacer ce général par Scherer.

Pour n'avoir pas fait punir les agens et les commissaires du Directoire, accusés de vexations et de dilapidations chez les Republiques alliées.

Pour avoir détruit par la force militaire la constitution de la République Cisalpine, et en avoir mutilé l'autorité.

Pour avoir interrompu la correspondance entre les agens diplomatiques et le ministre, et s'être approprié cette correspondance.

Pour avoir attenté à la liberté nationale en violant la liberté des élections.

Pour avoir envoyé des commissaires chargés d'influencer ces élections dans le sens directorial, et menaçant d'arrestion ceux qui refusaient de se conformer à leur volonté, qu'ils appelaient celle du Gouvernement.

Pour avoir envoyé des lettres confidentielles aux commissaires centraux, dans lesquelles sont développés les moyens de corrompre l'opinion.

Pour l'impunité accordée au commissaire du département de la Sarthe, et l'avoir soutenue par des messages.

Pour les moyens de terreur employés par les commissaires du Directoire, pour éloigner les patriotes des assemblées politiques.

Pour les destitutions arbitraires et innombrables des fonctionnaires républicains, à la veille des élections, et sous prétexte d'anarchie, pour éloigner d'eux

les suffrages du peuple ; ce qui a étouffé l'esprit public.

Pour s'être rendus coupables d'arrestations et de détentions arbitraires.

Pour avoir laissé réorganiser la guerre de la Vendée et des chouans, qu'ils devaient prévenir par de sages précautions, ou combattre avec les forces réparties dans l'intérieur.

Pour avoir encouragé par la réaction, et multiplié par l'impunité les meurtres, les assassinats, dirigés principalement contre les fonctionaires publics et les républicains.

Enfin, pour avoir compromis par les vices de leur administration l'existence de la République.

Voici une adresse du Corps législatif au peuple français, relative aux événemens dont nous avons parlé : nous la donnons telle qu'elle se trouve imprimée dans le n.° 189 du *Journal de Francfort*.

« Français, un système suivi par la majorité du Directoire exécutif, triste et déplorable fruit de l'imprévoyance, de l'erreur, de l'impéritie, que la trahison de plusieurs agens, et la corruption d'un grand nombre d'autres empiraient encore, compromettait la sûreté de la République au dedans et au dehors, l'existence des républicains les plus purs, et les principes sacrés de la révolution toute entière. Dans ce grand danger de l'Etat, sans considérer celui de notre situation personnelle, placés au premier degré de l'ordre politique, stipulant les intérêts du plus grand peuple du monde, et ceux des Républiques alliées, dans les émotions dont de si grands objets nous frappaient de toutes parts, nous ne songeâmes qu'à la grande, qu'à la sublime cause que votre confiance nous chargeait de défendre, et nous vous jurâmes par notre adresse du 22 prairial dernier, de vous sauver ou de périr. Nous avons tenu notre serment.... Les événemens des 28, 29 et 30 prairial dernier vous sont connus. Le peuple français et le corps législatif ont triomphé avec la constitution, sans occasionner aucune secousse. Un nouveau Directoire, rempli de ce courage patriotique qui fut toujours le presage de la victoire, est sorti de cette crise politique. Les rênes de l'état sont entre des mains fermes et républicaines. Abandonnez-vous avec confiance aux deux premières autorités. Elles respecteront toujours la constitution que vous vous êtes donnée. Français! vos frontières sont menacées d'une prochaine invasion. Des hommes, de l'argent, des armes! voilà ce qui est nécessaire, ce qui est indispensable pour vous sauver..... Les hommes! c'est à vous, republicains, que nous nous adressons. Lorsque vous étiez comprimés par un régime absurde et tyrannique, que les élans du républicanisme le plus pur étaient traités de conspiration anarchique, vous avez pu craindre de vous livrer à votre zèle ; mais lorsque nous vous jurons fidelité, c'est à vous à nous jurer la victoire. Allez renforcer nos armées qui vous attendent, et vous associer à leur éternelle renommée. Entonnez les hymnes de la liberté, formez vos bataillons conformément à la loi, et qu'un heureux mouvement dirigé sur nos frontières détruise cette coalition impie, et venge le sang de nos ministres plénipotentiaires. Usez avec zèle et sagesse du droit que la constitution vous assure de vous réunir. Défiez-vous des étrangers qui tenteraient de vous porter loin de la ligne des lois et du respect dû à l'autorité publique. Ne souffrez pas que notre charte constitutionnelle soit outragée ou violée ; elle est notre sûreté et notre point de ralliement à tous. Vivifiez nos institutions républicaines, elles donnent de la force et de la grandeur à l'Etat, elles dégagent peu à peu les esprits des langes hideux de la superstition, pour les élever à ces

principes libéraux qui doublent l'énergie, rehaussent le courage : et ils sont bien coupables ceux qui insultent ces paisibles sociétés qui professent la morale la plus pure, et répandent les heureuses semences d'un rapprochement fraternel et d'une bienveillance universelle. Malheur à ceux qui conspireraient contre l'État, qui porteraient les citoyens à la rébellion, à la violation des lois, par quelque moyen que ce put être; malheur à ceux qui exercent des réactions, des vengeances! Plus de terreur, plus de régime arbitraire, plus de tyrannie; la liberté, la constitution, voilà notre devoir à tous. Républicains, nous remplissons les nôtres avec zele et fermeté; c'est à votre courage à assurer le triomphe de la République au dehors, et le règne d'une sage liberté au dedans.

Pendant que nous nous reposions avec confiance en Italie, sur la foi des traités, des sermens solemnels, et des vœux si souvent manifestes par la majorité des peuples pour un gouvernement libre, les Austro-Russes en nombre très-supérieur ont fait une invasion subite et inattendue, et se sont réunis à tous ceux que le fanatisme et l'habitude de leur antique servitude éloignaient de nous. Nous avons été forcés de céder au nombre, mais en opposant par-tout une vigoureuse et honorable résistance. L'armée de Naples, commandée par le général Mac-Donald, a traversé toute l'Italie en livrant des combats où elle a souvent eu des avantages signalés; et elle a enfin opéré sa jonction avec l'armée d'Italie, commandée par le général Moreau. Cette réunion qui forme une grande armée sous les ordres du général Joubert, occupe sur le territoire ligurien et piémontais des positions d'où elle menace comme un torrent, d'inonder encore l'Italie.

La prise de Mantoue n'est point officiellement annoncée.

Le Directoire exécutif a rapporté l'arrêté de mise en jugement du général Championnet qui sera de nouveau employe.

La flottille composée de trois frégates et de deux avisos, venant d'Alexandrie, et commandée par le contre-amiral Perret, a été prise au moment où elle allait entrer à Toulon, par une division de l'escadre anglaise, commandée par le vice-amiral lord Keith. D'après un accord entre l'amiral anglois; et le consul Belville, notre contre-amiral, son état-major et les 1200 prisonniers faits avec lui ont été conduits à Toulon, après avoir fait serment de ne pas servir avant qu'ils aient été échanges.

Le Pape qui était d'abord à Briançon, est passé de là à Grenoble d'où il a été transféré à Valence.

Les négociateurs français au congrès de Rastadt ont été assassinés.

On fait en Angleterre d'immenses préparatifs pour une expédition qui suivant toutes probabilités doit se diriger sur la Hollande. Le général Brune commande dans ce pays les forces réunies des Français et des Bataves.

La France est entourée de toutes parts d'ennemis; mais ses frontières menacées ne sont point entamées, et sont par-tout bien défendues. Les armées se recrutent avec la plus grande activité, et la République, dans ces momens d'orages, va reprendre l'inflexible énergie qui l'a constamment fait vaincre.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 43.

LE 13 BRUMAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

PARIS, le 21 juillet.

Discours prononcé au champ de Mars, par le citoyen SIEYES, président du Directoire dans la fête du 14 juillet.

Citoyens,

« DIX ans sont écoulés, depuis cette époque immortelle où les représentans du peuple français firent le serment solemnel de proclamer ses droits et de fonder sa liberté.

» C'est ici, ici même, dans cette enceinte devenue majestueuse par la présence des hommes libres qui la remplissent aujourd'hui, qu'alors avaient été rassemblées des hordes barbares, des étrangers farouches et sanguinaires, menaçant insolemment cette grande cité, et avec elle les nouvelles destinées de la France. Tous ces instrumens de tyrannie disparurent en un instant, aux premiers élans de votre indignation et de votre courage.

» Qu'il est doux de se rappeler les momens heureux qui suivirent cette première victoire! ce tumulte, ces chants bruyans, ces vives agitations, ces épanchemens fraternels qui caractérisaient un peuple surpris, mais enchanté d'avoir brisé ses fers. Tout alors portait le Français avec ardeur vers les plus desirables changemens. D'innombrables abus furent signalés et renversés, les priviléges dénoncés et anéantis, des améliorations de toute espèce faites ou projetées. Alors furent jetés les fondemens du gouvernement représentatif qui, incompatible avec toute hérédité de pouvoir, devait nécessairement et bientôt repousser la royauté et appeler la République.

» En vain des ennemis conjurés contre tout bien, élevaient obstacle sur obstacle; en vain se révoltaient toutes les insolences féodales, tous les intérêts et les habitudes des esclaves titrés ou non titrés: la force rénovatrice était immense, parce qu'il y avait un esprit public; les volontés étaient énergiques, persévérantes: tout ce qui était généreux, magnanime, se rangeait du parti de la liberté; la bassesse et l'ignorance se refugiaient vers la faction de la servitude. L'ouvrage de notre régénération n'était pas achevé sans doute, la République n'était pas proclamée; mais est-ce trahir la vérité, d'ajouter que plus qu'aujourd'hui peut-être les ames alors étaient républicaines?

» Je ne veux point assigner les causes qui troublèrent ce premier concert, car il faut écarter toutes les considérations qui seraient peu propres à le rétablir parmi nous; mais puis-je ne pas remarquer au moins qu'à cette époque l'étranger, jaloux et perfide, n'avait pas eu le temps de verser au milieu de nous le poison de sa funeste influence. Sa cruelle intervention

se fit bientôt sentir à l'égard de ces fléaux de la nature qui ravagent des contrées entières.

« Ses nombreux émissaires parvinrent à s'interposer dans nos débats domestiques, dans nos intérêts les plus chers; ils réussirent à répandre, à accréditer ces désastreuses maximes : que les lumières doivent céder à l'ignorance, la sagesse à la folie, la réflexion à l'emportement. L'eût-on pu croire qu'ils obtiendraient de notre aveugle crédulité les moyens et presque le droit de nous commander leurs opinions, qu'ils nous persuaderaient enfin qu'ils savent mieux que des Français comment des Français doivent être libres ? Etrange abnégation de nous-même ! Et pourrions-nous avoir oublié ces temps calamiteux où, bien certainement par la même influence, tous ceux qui avaient servi leur patrie ou étaient en état de la servir, furent déconsidérés, outragés, persécutés ; où l'autorité la plus tutélaire était haie, par cela seul qu'elle était autorité; où toutes les notions furent confondues au point que ceux qui n'étaient chargés officiellement de rien, voulaient obstinément se charger de tout; où ceux qui n'avaient pu obtenir la confiance du peuple prétendaient, par cela même, qu'eux seuls avaient le droit de vouloir et de parler en son nom; où tous, enfin, semblaient vouloir représenter la nation, à l'exclusion de ses représentans véritables ?

» Que de maux sortis d'une telle source! que de maux pourraient en sortir encore !

» Français! profitez des leçons d'une longue expérience; elles nous ont coûté assez cher. Entourés que nous sommes de dangers imminens, nous avons besoin d'une grande et républicaine énergie. Reprenons, ressuscitons celle qui nous animait tous au 14 juillet : mais gardons-nous qu'il ne s'y mêle une impulsion étrangère. La première, vous la reconnaîtrez dans tous les sentimens qui tendent à accroître nos moyens de force, en nous unissant; la seconde, dans tout ce qui tendrait à désunir les amis de la République. Français, mettez fin à de funestes dissentions; songez que l'ennemi est à nos portes, et qu'avant tout il faut le repousser.

» Rappellez-vous le premier anniversaire de la journée que nous célebrons, de cet enthousiasme ravissant qui semblait ne faire qu'une ame de quatre cent mille Français réunis dans cette enceinte. Ce sublime spectacle promettait déjà un peuple de héros, et cet espoir n'a pas été trompé. Que ce souvenir vous agrandisse; que toute l'ardeur de vos desirs, toute la chaleur de vos mouvemens se perdent dans une seule pensée, une seule passion, un seul besoin, celui de vaincre. *Telle est notre volonté*, répondez-vous! Je puis donc le dire en votre nom: la victoire est à nous, la patrie est sauvée; la République est affermie à jamais. *Vive la République !* »

Les nouvelles de Paris du 3 juillet, annonçaient que la flotte espagnole avait opéré sa jonction avec la flotte française, et que trois vaisseaux de guerre français qui étaient à Toulon pour se réparer, avaient fait leur jonction particulière. (*Journal de Francfort*, *n.° 167 ; article pris dans l'Ami des Loix.*)

Un bâtiment ragusais, venant de Malte, a assuré que cette île était approvisionnée pour un an.

Des rapports faits à l'amirauté d'Angleterre portent à 57 vaisseaux de ligne la flotte réunie de France et d'Espagne.

L'escadre française avait d'abord débarqué 10,000 hommes à Gênes; mais sur la nouvelle de la retraite du général MacDonald, elle les a rembarqués pour les porter sur un autre point.

Des lettres de Semlin, du 15 juillet, annonçaient que le grand Seigneur avait nommé PassWan Oglou, pacha à trois queues, et que les marques de cette dignité étaient déjà en route. On croyait que cette faveur engagerait PassWan à se désister de tout projet hostile, et qu'il emploierait même ultérieurement pour le service de la Porte les troupes qui sont sous ses ordres.

D'autres lettres, du 16 et datées du même lieu, ont détruit les espérances des habitans de Belgrade. PassWan, après avoir réuni toutes ses troupes, a recommencé les hostilités; et on ajoute même, en avertissant que cela demande confirmation, que le pacha de Rudschuck qui avait voulu s'opposer à ses premiers progrès, a été complettement battu.

Il est presque certain que la guerre est commencée aux Indes entre les Anglais et Tippo-Saïb. Le colonel Hartley, qui commande l'armée de Bombay, en l'absence du général Stuart, était déjà, d'après les dernières nouvelles, au delà des montagnes de Glut qui conduisent dans les états de Tippo. (*Mercure universel*.)

Les armées du Rhin sont encore sur la Lahn et sur la Nidda.

Ehrenbreistein offre plus de défense que jamais par les ouvrages dont les Français l'ont augmenté.

On travaille aussi avec la plus grande activité aux fortifications de la place de Mayence.

En Suisse, les deux armées impériale et française sont dans les mêmes positions, sur une défensive respective le long de la riviere Aar.

KAIRE.

Il y a peu de jours qu'une chaloupe canonniere, montée par vingt soldats turks, s'approcha de terre entre Alexandrie et Abou-Qyr, et vint aborder une djerme conduite par quatre matelots Egyptiens, qui portait six soldats français, commandés par un sergent, allant d'Alexandrie à Rosette. La chaloupe canonnière tira à mitraille, les notres ripostérent à coups de fusil et conservérent tant de sang-froid, que leur courage fut couronné du succes le plus complet; ils forcerent les Turks à gagner le large après leur avoir tué et blessé plussieurs hommes. Le combat était si vivement engagé et de si pres, que le sergent reçut un coup de pistolet, qui ne fit pourtant que lui effleurer la peau. Deux des matelots égyptiens furent aussi blessés.

Ce trait particulier, rapproché d'une infinité d'autres, doit fixer l'opinion sur le courage de nos ennemis, et l'on voit évidemment qu'ils ne sont pas plus à redouter dans leurs débarquemens qu'en bataille rangée, et que la valeur triomphe du nombre.

ORDRE du jour du 4 brumaire an 8.

KLEBER, Général en Chef, sur le rapport de la commission extraordinaire de salubrité publique, Ordonne :

ART. I.er Les commissions de salubrité publique établies à Alexandrie, Rosette et Lesbéh, qui sont en activité, doivent correspondre le plus fréquemment possible avec la commission extraordinaire séante au Kaire, et sous l'enveloppe de l'ordonnateur en chef, chez lequel la commission s'assemble.

II. A la réception du présent Ordre du jour, et à la diligence des susdites commissions, la quarantaine sera établie ainsi qu'il suit.

III. A Alexandrie, on se conformera

pour les relations extérieures, au règlement observé l'an 7, et approuvé par le Général en Chef *Bonaparte*.

IV. A Rosette, on suivra le même réglement pour ce qui arriverait directement par mer, en remontant le Nil : ce qui vient d'Alexandrie sera provisoirement sujet à quinze jours de quarantaine.

V. A Lesbéh, on observera, de même qu'à Alexandrie et à Rosette, ce qui est prescrit par le réglement pour les relations de l'extérieur, c'est-à-dire, de la mer en remontant directement le Nil : dès à présent, tout ce qui vient de Damiette sera à Lesbéh quinze jours de quarantaine d'observation, et la commission de salubrité de cette place fera ce qu'elle jugera convenable sur la prolongation de la quarantaine, dans le cas où la situation de Damiette l'exigerait.

VI. Au Kaire, on soumettra, à partir de ce jour, tous les objets venant d'Alexandrie, Rosette, Lesbéh et Damiette, à quinze jours d'observation, et les personnes seulement à dix jours.

VII. Les conservateurs prendront des mesures pour aérer et sanifier les marchandises et autres objets.

VIII. Les lettres venant d'Alexandrie, Rosette, Damiette et Lesbeh, seront passées au vinaigre dans chacune de ces places, et l'administration des postes est responsable de l'exécution de cet article.

Signé KLEBER.

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général, *Signé* DAMAS.

Pour copie conforme au registre d'ordre :
L'Adjudant général, Sous-Chef de l'Etat-major général, *Signé* RENÉ.

EXTRAIT *d'une Lettre du citoyen* Pugnet, *médecin de l'Armée*,

Au citoyen Desgenettes, *médecin en chef*.

De Girgéh, le premier vendémiaire, an 8.

Il paraît que le climat de la haute Égypte est plus salubre que celui de la basse, et que cette différence résulte de la prédominence de la chaleur sur l'humidité de l'athmosphere.

Je n'ai pas vu de médailles antérieures à Constantin, quoiqu'il y en ait cependant; mais celles de cet empereur sont si communes qu'elles circulent dans presque toute la haute Egypte sous le titre de *Gdyd* ou fractions de parats.

On voit sur beaucoup de monumens des figures humaines très-bien faites, et qui ont une ressemblance frappante avec les traits des habitans actuels et sur-tout des Coptes qui sont très-nombreux.

Il n'y a presque pas à douter que les innombrables grottes creusées dans l'une et l'autre montagne qui encaisse le Nil, n'aient été pratiquées par les premiers habitans de l'Égypte, qui étaient forcés de se ménager sur les hauteurs un asyle contre les inondations de leur fleuve ; les moines si fameux de la Thébaïde les ont occupées après eux : les uns et les autres y ont laissé des vestiges que le temps et les Arabes n'ont pu effacer.

L'ordonnateur de la marine *Leroy*, membre de l'Institut d'Egypte, est arrivé au Kaire, le 3 du courant.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekieh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 44.

LE 19 BRUMAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES D'EUROPE.

LE 15 juillet, le Conseil des cinq cens, à la suite d'un comité secret, a admis la dénonciation contre les ex-directeurs Merlin, Treilhard, La Reveillère et Rewbell.

C'est le citoyen Fouché (de Nantes) qui a remplacé le citoyen Bourguignon dans le ministère de la police.

Le citoyen Bourdon, commissaire de la marine, est nommé ministre de ce département.

Depuis l'entrée de la flotte de Brest dans la méditerranée, la Porte a demandé à l'ambassadeur d'Espagne une réponse sur les liaisons de son gouvernement avec celui de France.

On donne pour exact l'état suivant des flottes combinées de France et d'Espagne. Flotte française : vingt-cinq vaisseaux de ligne dont quatre à trois ponts, six frégates, six corvettes, deux avisos. Flotte espagnole : dix-huit vaisseaux de ligne dont six à trois ponts, huit frégates, trois brigantins. Total : soixante-huit bâtimens de guerre, dont quarante-trois vaisseaux de ligne, quatorze frégates, six corvettes, trois brigantins et deux avisos.

On lit dans le journal du Doubs qu'un courier dépêché par le général Massena, dans la nuit du 6 au 7 août, à l'administration centrale de ce département, lui a demandé des grains pour les cent dix mille hommes qu'il commande actuellement.

Une grande partie du convoi des objets d'arts, dont on avait déjà appris l'heureuse arrivée de Rome à Nice, est depuis deux jours à Paris; le reste augmentera incessamment la richesse de nos musées.

Le pape a été transféré de Valence à Dijon.

Après notre départ de Syrie, les Anglais, au nombre de cinq cens, escortés par deux cens soldats de Djezzar, entreprirent le pélerinage des saints lieux : ils se transportèrent à Jérusalem, en visitèrent le temple, et firent le plongeon dans le Jourdain avec toute l'onction dont on accompagne ordinairement cette pieuse cérémonie. Ils firent mieux ; ils donnèrent aux trois couvens des aumônes abondantes : mais Djezzar le mécréant, instruit de leurs largesses, imposa les couvens à huit bourses qui ont été payées sans délai.

EXTRAIT de la lettre du général Verdier

Au Général en Chef KLEBER.

Du camp de Lesbéh, le 10 brumaire an 8.

Général,

J'avais eu l'honneur de vous faire connaître que les braves que j'avais avec moi étaient disposés à ne compter leurs ennemis que quand ils auraient vaincu. Eh bien ! ils ont tenu parole.

Ce matin, à la pointe du jour, un premier convoi de trois mille Turks a été jeté sur la plage, avant que le second convoi ait pu arriver : ce premier a été attaqué et détruit ; huit cens hommes ont été pêchés dans la mer et faits prisonniers ; le reste a péri par la baïonnette ou le sabre ; car il ne s'est pas tiré un coup de fusil de notre côté.

Nous avons eu très-peu d'hommes de tués ; mais parmi eux nous comptons, avec un regret particulier, le brave chef de la 2.e d'infanterie légère, le citoyen Dénoyer.

Il paraît que l'ennemi se dispose à une nouvelle descente que l'intrépide valeur de nos soldat saura faire échouer comme la première.

Demain, avec les détails du combat, j'aurai l'honneur de vous faire connaître les braves qui se sont distingués par quelques actions d'éclat. Il y en a beaucoup ; car, quinze minutes au moins, la baïonnette et le sabre ont joué dans une mêlée dont je n'ai point encore vu d'exemple.

Signé VERDIER.

Le Général en Chef KLEBER

A la 2.e d'infanterie légère.

Soldats,

Vous avez à pleurer un chef qui sut mériter en même temps et votre amour et votre estime ; je viens confondre mes regrets aux vôtres : il vous est connu combien il m'était cher.

Mais, lorsqu'un héros tombe, que reste-t-il à faire à ceux qui demeurent encore ! . . . . . à le venger.

Soldats, que l'image de ce jeune guerrier soit sans cesse devant vos yeux, que le souvenir de sa brillante valeur ne cesse d'enflammer votre courage, et la victoire, le croyant encore à votre tête, continuera à vous préparer des succès, des triomphes.

Soldats, avec la couronne que je pose sur la tombe du brave Dénoyer, recevez les témoignages de ma satisfaction, de la manière distinguée dont vous vous êtes conduits à la journée du 10 de ce mois.

Signé KLEBER.

ORDRE du jour du 9 *brumaire an* 8.

Le Général en Chef, sur le rapport de la commission extraordinaire de salubrité publique, ordonne :

Art. I.er Les bâtimens qui partiront des échelles du Levant, côtes de Caramanie, Syrie et îles de l'Archipel ; ceux qui viendraient des côtes de Barbarie ; ceux qui seraient partis d'un lieu où il existait des soupçons de maladie contagieuse ; ceux enfin qui auraient communiqué à la mer, avec des bâtimens venus des lieux cités, sont prévenus que les lois générales sanitaires, et particulièrement les réglemens du bureau de santé de Marseille, seront exécutés avec toute l'exactitude qui pourra concilier les devoirs de l'humanité, la sûreté du gouvernement et les intérêts particuliers du commerce, dans les ports occupés par les armées de la République.

II. Le bâtiment de la République qui commandera dans les ports ou aux embouchures du Nil, ne permettra à aucun des bâtimens arrivant, d'avoir communication avec la terre, sans, au préalable, avoir fait prévenir l'administrateur

de la marine chargé en chef du service, et les conservateurs de santé.

III. S'il résulte de la déclaration des capitaines, que les bâtimens ne sont pas compris dans les cas prévus par l'article I.er, le capitaine de tout bâtiment de commerce, muni de ses papiers, accompagné de ses passagers, sera conduit chez l'administrateur de la marine, qui renverra pardevant le commandant de la place en état de siége, tout ce qui sera du ressort des administrations civiles ou militaires de terre; il renverra pardevant le chef d'état-major de la marine tout capitaine pouvant donner des renseignemens qui intéresseraient l'armée navale.

IV. S'il s'agissait de bâtimens de guerre, le capitaine serait conduit en premier lieu chez le chef d'état-major de la marine, et ensuite chez l'administrateur de la marine.

V. S'il arrivait qu'un bâtiment, soit de guerre, soit de commerce, fût reconnu être dans le cas de l'article I.er, le capitaine, ou celui qui le représentera, sera obligé de déférer à toutes les requisitions de la commission de salubrité publique.

VI. Tout commandant d'un bâtiment de guerre, tout capitaine d'un bâtiment de commerce qui compromettrait la santé publique par sa désobéissance aux ordres des conservateurs de santé, sera livré aux tribunaux, et puni suivant la rigueur des ordonnances.

VII. Les bateaux pêcheurs et autres employés aux transports des denrées, qui n'auront communiqué à la mer avec personne, pourront entrer dans les ports, après avoir été reconnus, pour s'assurer de leur fidélité, et voir s'ils n'ont point d'étrangers à bord. Ils seront dispensés de toute formalité sanitaire, s'ils prouvent être dans le cas de cet article.

VIII. Les formalités pour la sortie serviront à vérifier celles déterminées pour l'entrée; c'est-à-dire que toût bâtiment prendra, avant de sortir, une patente de santé, laquelle sera visée par l'administrateur de la marine, et présentée à l'officier militaire commandant le bâtiment de guerre, chargé de surveiller l'entrée et la sortie des ports. Cet officier fera vérifier les passe-ports des étrangers, et fera constater si parmi les effets chargés il n'en existe pas qui aient été dérobés aux services de terre ou de mer.

Signé KLEBER.

Fin de la Notice sur les couvens des déserts de la Lybie.—Extrait du journal de voyage du citoyen Gratien Le Père, ingénieur des ponts et chaussées.

A trois lieues environ du couvent de de Saint-Macaire, on trouve, au N. O., les deux couvens des Syriens: on y arrive en traversant quelques coupures naturelles de montagnes calcaires, peu élevées; bientôt on descend dans la vallée où sont, à droite, les lacs Natron que les Arabes prononcent *Natroun*, et plus loin, et vers l'ouest, les deux couvens, distans l'un de l'autre de 250 toises environ. Le premier est nommé *Embah-Bichoy*, et le second *Deyr-Sa'ydéh* Nous y arrivâmes le 29 messidor, dans la nuit d'une pleine lune dont la pâle lumière se réfléchissant sur les murs blancs des couvens et sur la plaine aride et sablonneuse qui les entoure, nous offraient à la vue l'entière illusion de châteaux forts en France, et qui, isolés, dépourvus de toute espèce d'arbres et autres objets environnans, seraient apperçus, par un tems sombre d'hiver, au milieu d'une plaine immense que la neige couvrirait de toute part. Notre caravanne marcha droit à une petite citerne d'eau douce, située près du couvent *Deyr-Sa'ydéh*. Le général Menou, un ingénieur géographe, le citoyen Levêque, un kiacheykh et moi, nous allâmes droit à celui

d'*Embah-Bichoy*. Un moine, du haut du chemin intérieur des rondes, nous avait apperçus. Nous sonnâmes long-temps à la porte, mais en vain : ennuyés d'attendre, le kia-cheykh fut parler à la vedette; nous le suivîmes, on parlementa : le général Menou, au nom des Français, parlait de paix et des bonnes intentions qui l'animaient. Trois à quatre fois, nous entendîmes la cloche qui nous annonçait la convocation des moines au conseil. Je m'amusais assez de la peur bien naturelle de cette espèce de gens; mais, après plus de trois quarts d'heure d'attente, de parlementaires, l'impatience gagnait le général, et l'on parlait de moyens de vigueur, lorsqu'enfin, après une mûre délibération, on nous annonça que l'on était à nous. Nous retournâmes à la porte que nous devions croire nous être ouverte; mais nous eûmes encore à traiter avec quelques moines placés aux machicoulis, de la clef du grand portail. Enfin, la trappe s'ouvre, et nous voyons un des moines en descendre à l'aide de la machine à poulie. Tout tremblant, il nous parle, nous tâte; il semblait s'être dévoué pour le salut de tous : il voulut aller reconnaître si la caravane qui bivouaquait près de l'autre couvent était composée de Français; après s'en être convaincu, il revint et dit à ses confrères que l'on pouvait nous ouvrir la porte. Nous entrâmes par la seule et petite porte fermée, comme celle du couvent de Saint-Macaire; nous visitâmes le réduit, le chemin des rondes et toute la maison, d'où nous ne sortîmes qu'à près de deux heures de la nuit. Le lendemain nous visitâmes l'autre couvent dans lequel le général fit placer une pièce de 12 avec cent hommes de garnison, composée de Grecs et de canonniers Français. Cette mesure tendait à empêcher Mourad-Bey de venir faire de l'eau dans cette partie du désert où un Bey avait passé quelques jours avant. Le 30 messidor nous partîmes de ces couvens, laissâmes à l'ouest, et à près de six lieues, les montagnes de la vallée du fleuve sans eau, que nous ne pûmes remonter par les nouveaux ordres que reçut le général de marcher droit à Rahhmanyéh. Nous apperçûmes à une pareille distance le dernier couvent de ces déserts, dit *Bahhr-Amoufs*, qui renferme des Grecs. Après une heure et demie de marche, nous traversâmes les lacs Natron, couverts, à la surface desséchée, d'une croûte saline d'une blancheur éblouissante. La longueur de ces lacs, nord et sud, direction approchée, est de deux lieues sur un quart et demi de largeur. Les bords sont couverts d'herbes et de joncs dont la verdure donne à la vallée l'aspect d'une Oasis. Je ne dirai rien sur l'exploitation annuelle du natron, ni sur la branche de commerce auquel cette espèce de sel donne lieu avec l'Europe; le général d'artillerie Andréossy qui a fait un voyage à ces lacs, a fait sur ce sujet un mémoire détaillé, dans lequel il donne tout ce qui peut intéresser.

Les deux commissions chargées de visiter les monumens de l'antiquité de la haute Egypte, et dont nous avons annoncé le départ dans le n.° 37, sont de retour au Kaire : nous en parlerons plus amplement dans l'un des prochains numéros.

ANNONCE.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekiéh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 45.

LE 27 BRUMAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

PARIS.

ON lit dans le n.° 203 du *Journal de Francfort* le discours suivant du citoyen Rewbel, prononcé le 13 juillet dernier au conseil des anciens, et qui peut être regardé comme une défense et une apologie du directoire.

« Je ne vous entretiendrais pas des libelles qu'on distribue gratuitement contre moi et ma famille au dehors et jusqu'à la porte de cette enceinte, si je ne croyais manquer à mon devoir en gardant plus long-temps le silence. On a voulu me faire entendre que des représentans du peuple n'étaient pas étrangers à ces vociférations; mais je n'ai vu dans ces machinations que l'influence de la faction des étrangers qui se couvrent aujourd'hui des couleurs des patriotes pour les diviser : parce que nous n'avons pas voulu nous associer à eux, on dit maintenant que nous sommes des grands coupables; cependant, nous avons servi la République avec zèle et probité : si nous avions commis des fautes, elles seraient involontaires, et avec de l'union, nous saurions bientôt les réparer. On parle de dilapidations; elles faisaient notre plus grand tourment, et nous n'étions occupés qu'à les réprimer. Nous avons, dit-on, été usurpateurs de pouvoirs ! j'ai toujours voulu que chaque autorité restât à la place que la constitution lui assigne, et nous restions toujours sur cette ligne. Nous avons exilé Bonaparte ! la postérité seule pourra juger avec sévérité cette expédition, et non les contemporains; lui-même il démontra la possibilité de son projet, et ne devait-on pas céder à l'enthousiasme d'un héros devant qui toutes les difficultés s'applanissaient. Les armées de la République ont essuyé des revers ! serions-nous donc des traîtres, parce que l'événement a trompé notre attente ! Je voudrais que ceux qui nous accusent eussent été chargés du gouvernement; ils seraient convaincus combien il est difficile d'y faire le bien et d'empêcher le mal. Nous n'avons pas désespéré du salut de la République, lorsque en l'an 4, nous sommes entrés au directoire, et que nous n'avons trouvé ni poudres ni approvisionnemens; que les armées étaient dépourvues de tout; que l'une d'elle était commandée par Pichegru et que la guerre des chouans était dans toute sa vigueur pour mettre un roi sur le trône. Il faut aujourd'hui que nous soyons des victimes expiatoires de la journée du 18 fructidor qui a empêché alors le triomphe de la royauté : tel est le but du cabinet de Saint-James. Représentans du peuple, consolidez votre ouvrage ! que l'union se

rétablisse ! Les émissaires de l'étranger vous épient ; ils fomentent cette lutte entre les républicains divisés par quelques nuances. Que les coupables périssent ; mais que ce soit la justice, et non la colère ou la haine, qui vous guide. »

Le conseil a ordonné l'impression de ce discours.

Nouvelles de Syrie.

Le grand visir est depuis un mois à Yaffa avec toute sa suite, et son corps d'armée se trouve aux environs. Quelque menaçante que soit l'attitude qu'il a prise, il fera encore quelques réflexions avant de se résoudre à traverser le désert pour venir nous attaquer.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du 17 brumaire an 8.*

Le Général en Chef, sur le rapport de la commission extraordinaire de salubrité publique, Ordonne :

Art. I.er Il y aura une djerme armée en station à la pointe du Delta.

II. Le commandant de la djerme fera arrêter tous les bâtimens venant de Rosette et Damiette, et les fera escorter jusqu'au lazareth de Boulaq.

III. Il délivrera à chaque reys une note signée par lui, portant le nom du reys, l'endroit d'où il vient, et le nombre de personnes qu'il y a sur son bord.

IV. Il recommandera au patron commandant le bateau d'escorte, d'empêcher toute communication des personnes qui se trouveront sur la djerme en quarantaine, jusqu'à leur arrivée au lazareth

V. Quant aux djermes venant de tout autre lieu que ceux mis en quarantaine, on les laissera monter à Boulaq sans escorte, en recommandant aux reys de ne communiquer avec personne, avant d'avoir pris l'entrée au bureau de santé vis-à-vis de Boulaq.

VI. Il sera établi à la Koubéh un poste sanitaire d'observation, composé d'un des conservateurs de troisième classe du Kaire, et de deux gardes de santé.

Signé KLEBER.

EXTRAIT *des délibérations de la Commission extraordinaire de salubrité publique, du 10 brumaire an 8.*

La commission délibère d'appeler, au nom du bien public, le concours des lumières et de la surveillance de tous ceux qui peuvent lui communiquer des renseignemens utiles ; elle recevra avec reconnaissance tous les avis et toutes les observations. Elle invite en même temps tous ceux qui auraient connaissance de l'existence de quelque maladie contagieuse, à en informer les conservateurs de santé, pour qu'il soit fait une visite régulière par qui de droit, et que l'on puisse prendre de suite les mesures nécessaires pour la sûreté générale.

La commission s'assemble régulièrement tous les décadi et quintidi, et toutes les fois que les circonstances l'exigent, maison de l'ordonnateur en chef.

Le président de la Commission,

Signé R. DESGENETTES.

Le Général en Chef approuve la présente délibération, et ordonne l'exécution des dispositions qu'elle renferme.

Signé KLEBER.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du 18 brumaire an 8.*

Le Général en Chef arrête :

Art. I.er Le service du port vieux d'Alexandrie sera distingué en service de rade et service de port.

II. La ligne de séparation sera déterminée en partant du château des Figuiers, se dirigeant au S. E. quart S. à dix toises à l'E. du canal, près les atteliers de l'artillerie de terre.

III. La partie O. sera considérée comme rade; on y mouillera les bâtimens qui devront servir à la défense.

IV. Celui des officiers de la marine que son grade portera au commandement de la rade, en aura la police particulière. Il rendra compte au chef de l'état-major maritime, des opérations journalières, des évènemens, et de tout ce qui intéresse l'ordre et la discipline. Il sera particulièrement chargé de l'exécution de l'Ordre du jour du 9 brumaire, relatif à la police sanitaire.

V. Toute la partie de l'E. de la ligne ci-dessus sera regardée comme port, et le service y sera exécuté, en se conformant aux lois et ordonnances, suivant les attributions respectives du commissaire principal et du chef de l'état-major maritime.

VI. Le pavillon amiral sera à bord de celui des bâtimens de la République jugé le plus convenable pour la garde et la police journalière du port, ainsi que celle des chantiers et atteliers.

VII. Le port neuf continuera d'être considéré comme port de commerce, et sa police intérieure confiée à un capitaine de port, en se conformant à l'article XX de la loi du 2 brumaire an 4 sur l'administration des ports. L'officier de la marine chargé du service militaire remplira, tant pour la sûreté que pour les mesures sanitaires, les mêmes fonctions que le commandant de la rade du port vieux.

VIII. Lorsque les commissions de salubrité publique des ports d'Alexandrie, Rosette et Lesbéh auront à délibérer sur quelque chose relatif à la santé des marins et à la salubrité des bâtimens, elles appelleront l'administrateur en chef de la marine, et le chef de l'état-major maritime.

Signé KLEBER.

EXTRAIT *d'une Lettre du citoyen* Pina *au général de division* Dugua, *commandant les ville et province du Kaire.*

Au Kaire, le 22 brumaire, an 8.

Général,

A 6 lieues au sud de Manssourah, et 3 ouest du canal d'Achmoun et du village de ce nom, il en existe un moderne, appelé Temmay-el-Endid, qui est adossé à deux mamelons qui annoncent, par les ruines dont ils sont chargés, qu'il y avait autrefois une ville immense. Une vallée d'un demi-quart de lieue sépare ces deux monticules, et indique, par les plantes aquatiques qu'elle produit, qu'elle contenait un lac.

Sur le promontoire de l'est on remarque le seul monument entier qui existe parmi ces vastes décombres; c'est une masse de granit creusée en forme de niche, et placée sur une maçonnerie dégradée à sa base par les fouilles qu'on y a faites: elle surprend par sa grandeur qui m'a paru être de 36 pieds de haut sur 30 de large et 25 de profondeur. Un cordon uni et taillé dans le bloc règne dans l'intérieur seulement, au trois quarts de sa hauteur. Elle n'est ornée d'aucunes inscriptions, ni bas-reliefs, ni hiéroglyphes. Aux environs, on remarque trois autres maçonneries dégradées qui annoncent avoir supporté d'autres monumens dont les debris ruinés et méconnaissables sont épars à leurs bases. On remarque encore une grande quantité de petites niches éparses dans les environs, et dont on ne saurait mieux définir les formes qu'en les comparant aux baignoires dont nous nous servons en France.

La tradition du pays ne fournit aucun indice satisfaisant sur cette antiquité qui depuis un temps immemorial n'est plus

qu'un sujet de superstition et de cupidité pour les habitans et sur-tout les Arabes errans qui y font des fouilles continuelles, espérant toujours y trouver des trésors ; mais leurs peines n'ont été récompensées jusqu'à ce jour, dit-on, que par la trouvaille de quelques médailles que je n'ai pu me procurer dans les villages environnans.

Tels sont, général, les seuls renseignemens qu'un demi-quart d'heure de séjour sur les lieux me laisse la faculté de vous donner. Je suis persuadé qu'un observateur plus instruit, qui serait maître de son temps, et aurait des moyens à employer, ferait des découvertes plus intéressantes parmi ces ruines immenses.

KAIRE.

Le citoyen Le Pere, ingénieur en chef, accompagné des citoyens Gratien Le Pere, Saint-Genis, Chabrol, Lefevre, Devilliers, Duchasnoy et Alibert, ingénieurs des ponts et chaussées, sont partis du Kaire, pour achever les plans et le nivellement de la mer rouge à la méditerranée. Ces ingénieurs doivent, dans ce quatrième et dernier voyage de l'isthme de Souès, terminer le nivellement des deux mers. Ils doivent, en partant de Seba-Byâr, puits situés à l'extrémité orientale de l'Oasis de ce nom, reprendre leurs opérations : arrivés à ce lieu du désert où ils ont un point de repert bien marqué, ils doivent se diviser en deux sections, dont l'une marche droit à Tyneh, situé près des ruines de l'ancienne Peluse ; la seconde remonte la vallée, passe par Habasséh, Belbeys, et doit rattacher l'opération du nivellement sur le chapiteau de la colonne du Méqyas de Raoudah.

Cette grande et pénible opération qui demande encore un voyage de vingt jours dans les déserts, doit donner le résultat si attendu de l'existence de cet ancien canal de jonction des deux mers, et la possibilité bien reconnue de le rétablir.

L'Institut a rouvert le 21 du courant, sous la présidence du citoyen Desgenettes, ses séances publiques, interrompues depuis le départ des deux commissions qui ont visité la haute Egypte.

Le citoyen Nouet a lu un mémoire sur la géographie de la haute Egypte. Le citoyen Conté a communiqué un nouvel instrument propre à mesurer l'inflammabilité de la poudre à canon. Le citoyen Girard a lu un mémoire sur l'agriculture de la haute Egypte, et le citoyen Rozières de la commission des sciences et arts a lu une description minéralogique de la vallée de Qosseyr.

ANNONCE.

La Décade Égyptienne, journal littéraire et l'économie politique, second volume, second numéro. Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 8.

Ce second n.° contient des articles suivans :

Suite de la relation historique et géographique d'un voyage de Constantinople à Trébizonde, par mer, l'an 5 de la République; par le citoyen *Beauchamps*. — Observations sur les maladies, et en particulier la dysenterie, qui ont régné en fructidor an 6, dans l'armée d'Orient ; par le citoyen *Bruant*. — Séance de l'Institut du 21 nivôse an 7.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekieh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparement sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 46.

LE 3 FRIMAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Au Quartier-général du Kaire, le 25 brumaire an 8.

KLEBER, Général en Chef,

Au DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Citoyens Directeurs,

J'ai à vous rendre compte des événemens qui ont eu lieu en Égypte depuis la dernière relation que j'ai eu l'honneur de vous adresser, en date du sixième jour complementaire an 7.

Haute Egypte.

Mourad-bey, après la défaite que lui fit éprouver l'adjudant général Morand, errait dans les déserts de la haute Egypte, et ne rentrait dans le pays cultivé que pour y faire des vivres ou prendre quelque repos. Le général Desaix qui cherchait, à quelque prix que ce fût, à se débarrasser de cet infatigable ennemi, organisa deux colonnes mobiles, composées d'infanterie montée à dromadaires, de cavalerie et d'artillerie : ces colonnes partirent de Syouth dans les premiers jours de vendémiaire, commandée l'une par le général Desaix lui-même, et l'autre par l'adjudant général Boyer.

Le 17 du même mois, l'adjudant général Boyer, après trois journées de marche forcée, joignit Mourad-bey dans le désert de Sédiman. A peine notre infanterie eut-elle le temps de mettre pied à terre, et de réunir ses dromadaires, qu'elle reçut la charge des Mamlouks et des Arabes réunis; elle la repoussa avec vigueur, et par la baïonnette, et par un feu de mousqueterie à bout portant. Cependant les dromadaires devinrent l'objet de la convoitise des ennemis, et trois fois ils tentèrent de s'en rendre maîtres; mais nos troupes ne s'ébranlèrent point et ripostèrent avec la même valeur à ces attaques réitérées. Enfin, les Mamlouks et les Arabes prirent la fuite, et notre infanterie, remontée sur ses chameaux, se mit à les poursuivre aussitôt. Nous eûmes dans cette affaire un homme de tué et dix-sept blessés. L'ennemi abandonna dans les sables plus de quarante cadavres.

Je donnai alors l'ordre au général Desaix de se rendre au Kaire pour prendre le commandement d'une division dans le corps d'armée destiné à agir contre le grand visir qui s'achemine de la Syrie.

L'adjudant général Boyer poursuit aux talons Mourad-bey qui toujours lui échappe au moment où il croit l'atteindre. Ce bey, fatigué de ces courses continuelles, passe le Nil le 30 vendémiaire à la hauteur d'Attfyéhhly; il évite les troupes du général Rampon qui se trouvait alors dans cette province, s'enfonce dans la vallée de l'Égarement, prend la route de Souès, s'arrête, revient sur ses pas et retourne dans la haute Egypte. Il est par-tout poursuivi et harcelé, sans que

pourtant jusqu'ici il ait pu être atteint. Dans sa course, il répand avec profusion et des proclamations du grand visir et des firmans de la Porte, pour exciter les habitans à la révolte; mais ces adresses multipliées n'ont encore produit aucun effet.

Je dois les plus grands éloges à l'intelligence et à l'infatigable activité de l'adjudant général Boyer : son détachement était formé de la 21.e d'infanterie légère et de la 88.e de bataille.

Frontières de la Syrie.

Pendant que ceci se passait dans la haute Egypte, le grand visir avec son armée s'acheminait de Damas vers Gaza, où il a établi son quartier-général; son avant-garde est déjà à Khan-Younès. On estime la totalité de ses forces à soixante mille hommes, non compris les troupes de débarquement venues directement de Constantinople, et dont il sera parlé ci-après.

Dès que ce mouvement du visir parvint à ma connaissance, je fis partir du Kaire la division Reynier, pour aller camper à Belbeys, et renforcer les postes d'el-A'rych, Qattyéh et Ssalehhyéh.

Connaissant aussi la pénurie des subsistances qu'éprouvait l'armée ennemie, et sachant que les Arabes par de nombreuses caravanes partant d'Egypte contribuaient à l'alimenter, j'ai défendu, sous peine de mort, toute espèce d'exportation, et j'ai abandonné aux troupes la valeur des prises qui pourraient être faites par elles. Cette mesure m'a procuré en très-peu de temps environ huit cens chameaux ou dromadaires qui ont été distribués aux corps et aux différens services de l'armée. On peut dire en ce moment que les déserts de l'isthme de Souès, ceux de la haute Egypte et de la Bahyréh sont presqu'aussi connus des soldats français que des Arabes qui y demeurent ou les parcourent habituellement.

A moins que le grand visir, éclairé sur les intérêts de la Porte, ne prête l'oreille aux propositions que je lui ai faites dans les négociations que j'ai ouvertes avec lui, je m'attends à être attaqué avant 15 jours.

Il me reste à vous entretenir de ce qui s'est passé sur les côtes et particulièrement à Damiette.

Basse Egypte.

Les mouvemens de l'armée de Syrie, ceux de Mourad-bey m'auraient annoncé quelque entreprise sur les côtes, si je n'en avais pas été prévenu par le grand visir lui-même. Déjà, le 2 vendémiaire, dix-huit bâtimens turks mouillèrent devant le boghâz de Damiette, et ils furent successivement augmentés, de manière qu'on en compta cinquante-trois le 8 brumaire.

Le commodore Sidney Smith, monté à bord du *Tigre*, commandait cette flotte. La côte fut sondée depuis Tynéh jusqu'au boghâz; la passe du boghâz même fut marquée par des bouées, et des chaloupes canonnières furent établies sur cette ligne. Le 7 brumaire, l'ennemi, à la faveur de ces chaloupes, s'empara d'une tour située à un quart de lieue en mer, à l'embouchure du Nil; il y établit un poste et une pièce d'artillerie.

Aussitôt que je fus prévenu de ces dispositions d'attaque, je fis partir le 12 pour Damiette le général Desaix, avec deux bataillons et environ cent cinquante dragons: avec ce renfort, je pouvais être tranquille sur ce point; l'événement a fait connaître que j'aurais pu l'être avant.

En effet, le 10, à la pointe du jour, l'ennemi exécuta son débarquement, et jeta à terre, du premier transport, environ quatre mille hommes qui s'occupèrent aussitôt à se retrancher : le point qu'ils choisirent est celui situé entre la rive droite du Nil, la mer et le lac Menzaléh.

Le général de brigade Verdier qui était campé entre Lesbéh et la côte, instruit de cette descente, marche sans délibérer, attaque et passe au fil de l'épée près de trois milles Turks, n'accordant la vie qu'à environ huit cens d'entre eux qui implorèrent sa clémence.

Les troupes que commandait le général Verdier dans cette audacieuse défense montaient à peine à mille hommes de la 2.e légère, de la 32.e de bataille et du 18.e régiment de dragons.

Il a été enlevé à l'ennemi trente-deux drapeaux, une pièce de 24, et quatre pièces de campagne avec leurs approvisionnemens.

Parmi les prisonniers on a trouvé Ismaël-bey, qâymmaqâm ou lieutenant de Seyd A'ly-bey qui commandait en chef la division turke, ainsi qu'un commandant de caravelle et plusieurs autres officiers de marque.

Le qâymmaqâm assure que les troupes de débarquement destinées à cette expédition étaient au nombre de 8,000 hommes, tous janissaires d'élite sortis de Constantinople, il y a à peu près trois mois, et dont environ la moitié avait été mise à terre ; il ajoute que nonobstant cette défaite les autres ne manqueront pas de venir sous très-peu de temps. Nos soldats sourient à cette espérance ; car indépendamment du plaisir qué doivent donner de si belles victoires, ils ont fait un butin considérable.

Nous avons eu dans cette journée quatre vingt-dix-sept blessés et vingt-deux hommes de tués : du nombre de ces derniers se trouve le chef de brigade Desnoyer, commandant la deuxième légère, officier d'un grand mérite, dont les talens égalaient la froide intrépidité.

Vous trouverez, Citoyens Directeurs, sur la feuille de l'ordre du jour jointe au présent rapport, les noms des officiers, sous-officiers et soldats qui se sont particulièrement distingués dans cette journée.

Le général Verdier s'y est couvert de gloire, autant par son audace que par ses sages dispositions.

Je lui ai remis un sabre, au nom du Gouvernement, ainsi qu'au brave adjudant général Devaux, au chef de brigade Darmagnac, commandant la 32.e de bataille, au chef de bataillon d'artillerie Ruty, et au chef d'escadron Guyon, commandant le détachement du 18.e régiment de dragons : ce dernier a eu deux chevaux éventrés sous lui. Je vous prie, Citoyens Directeurs, de vouloir bien confirmer et donner votre approbation aux avancemens que je vous propose, et à ces récompenses militaires si bien méritées.

Le 18, un coup de vent très-violent força les ennemis d'appareiller et de gagner le large ; ils ne reparurent plus depuis : les croisières d'Alexandrie seules ne désemparent point ; elles sont au nombre de huit bâtimens parmi lesquels se trouve le vaisseau anglais le *Thésée*.

Je joins à cette dépêche une copie de ma correspondance, tant avec le grand visir, qu'avec le commodore anglais M.r Sidney Smith.

Signé KLEBER.

ORDRE *du jour du* 19 *brumaire an* 8.

Le Général en Chef témoigne sa vive satisfaction aux corps détachés de la deuxième d'infanterie légère, de la trente-deuxième de bataille, du dix-huitième régiment de dragons, du régiment des dromadaires, et de la onzième compagnie du second bataillon du quatrième régiment d'artillerie à pied, qui ont participé à la glorieuse journée du 10 brumaire où trois milles Turks ont été taillés en pièces par mille Français sous les ordres du général Verdier, près le Boghâz de Damiette, sur la rive droite du Nil.

Les braves qui ont eu occasion de se distinguer plus particulièrement dans ce valeureux combat, sont les citoyens :

Deuxième légère.

Geither, chef de bataillon.
Lacoste, capitaine des carabiniers.
René Gogot, lieutenant.
Dufour, *idem.*
Chavigna, sous-lieutedant.
Jacques Godin, adjudant sous-officier.
Henry, tambour-major.
Aubry, sergent-major.

Pierre Lebas, sergent.
Halot, *idem*.
Dubois, caporal.
Labeaume, *idem*.
Breuvet, *idem*.
Kessin, *idem*.
Martel, carabinier.
J. B. Duteaux, chasseur.
Thomas, *idem*.
Moreau, tambour.
Bourgard, *idem*.

Trente-deuxième de ligne.

Henry, sous-lieutenant.
Perret, sergent-major des grenadiers.
Moyse Boyers, sergent-major.
Marin, sergent.
Tournier, caporal-fourrier.
Guéry, caporal des grenadiers.
Girard, caporal.
Acella, fusilier.
Perauton, *idem*.
Lapointe, tambour des grenadiers.

18.^e^ *régiment de dragons.*

Guyon, chef d'escadron.
Baye, capitaine.
Seniau, *idem*.
Loyeau, *idem*.
Durafours, lieutenant.
Chavors, *idem*.
David, maréchal-des-logis chef.
Dominique, maréchal-des-logis en 2.d
Bulté, dragon.

Le détachement du régiment des dromadaires, commandé par le citoyen Maraval, s'est très-bien conduit.

Trente deux drapeaux ont été enlevés à l'ennemi; savoir:

Trois par l'adjudant général Devaux, et un par chacun des citoyens ci-après:

Deuxième légère.

Chauvatto, lieutenant.
Michel, sous-lieutenant.
Létangt, caporal.
Cherot, carabinier.
Gérard, *idem*.
Varingot, sapeur.
Millet, chasseur.
Bruisse, *idem*.
Blot, *idem*.

Trente-deuxième de ligne.

Tyssier, lieutenant.
Julien, sous-lieutenant.
Alliès, *idem*.
Bessard, sergent.
Rose, *idem*.
Moilliouse, *idem*.
Gelly, caporal-fourrier.
Perret, caporal.
Marconnier, *idem*.
Sjere, *idem*.
Mornas, *idem*.
Deguillon, *idem*.
Picard, *idem*.
Roques, *idem*.
Bouvier, grenadier.
Grasset, *idem*.
Tetart, *idem*.
Roux, fusilier.
Anselly, *idem*.
Picard, caporal-fourrier.

Le Général en Chef a ordonné les promotions suivantes, faites sur le champ de bataille dans cette expédition:

Le chef de bataillon Schramm de la 2.e légère sera promu au grade de chef de brigade commandant ce corps, en remplacement du citoyen Denoyer, tué dans cette journée; le capitaine Lacoste, commandant une compagnie de carabiniers, au grade de chef de bataillon, à la place du commandant Schramm; — René Gogot, lieutenant, au grade de capitaine; — Chevigna, sous-lieutenant, au grade de lieutenant; — Godin, adjudant-sous-officier, au grade de sous-lieutenant; — Pierre Lebas, sergent, au grade de sous-lieutenant; — Aubry, sergent-major, au grade de sous-lieutenant.

Le Général en Chef enverra aux différens corps les récompenses militaires qu'il leur fera distribuer, en témoignage de la satisfaction du Gouvernement pour leur conduite distinguée.

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général, Signé DAMAS.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 47.

LE 10 FRIMAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

LETTRE du Général en Chef KLEBER

Au citoyen Desgenettes, *président de l'Institut.*

Au Quartier-général du Kaire, le premier frimaire an 8.

JE crois, citoyen président, devoir charger l'Institut de transmettre aux deux commissions qui ont visité la haute Egypte, le témoignage de ma vive satisfaction sur la manière dont elles se sont acquittées de cette mission, en attendant que je puisse en rendre compte au Directoire exécutif en leur payant le tribut d'éloges qui leur est dû.

On ne peut qu'applaudir à l'activité surprenante, à l'union qui a régné et au partage bien entendu des travaux entre les membres de deux commissions, et sur-tout à l'idée vraiment libérale et patriotique de confondre tant de belles choses dans un seul et grand ouvrage, et de déposer les objets qui en sont susceptibles dans les collections nationales.

Ceux des Français qui avant la formation des commissions, ou pendant leurs recherches, ont visité la haute Egypte sous le rapport des sciences et des arts, ou qui en ont allié l'étude à d'autres occupations, doivent aussi se réunir aux commissions; car l'objet est le même, celui de recueillir pour répandre l'instruction, et concourir à élever un monument littéraire, digne du nom français. Je desire en conséquence que l'on prenne des mesures promptes pour assurer la rédaction des différens travaux, pour distribuer les matières, et désigner celui qui sera chargé d'ordonner l'ensemble de ce beau tableau, et d'en lier toutes les parties.

L'institut sentira la nécessité d'une introduction générale partant d'un seul jet, de même que les artistes conviendront que les monumens et les dessins du même genre doivent être tracés de la même main, quand il sera question de les livrer au burin.

L'Institut pesera avec la sagesse qui lui est propre les intérêts des sciences et des arts, que je ne puis mieux faire que de lui confier sans réserve.

Je vous salue.

Signé KLEBER.

Les deux commissions dont nous avons annoncé le retour dans notre numéro 44, ont fait dans l'Egypte supérieure un travail qui ne laisse rien à desirer pour la connaissance des monumens de cette contrée. La reunion des observations et des dessins qu'elles rapportent formera un ensemble avec lequel aucune collection connue de voyageur ne

peut entrer en comparaison. On ne doit pas attendre que nous en fassions ici une énumération détaillée ; elle excéderait trop les bornes de ce journal : nous nous en tiendrons à une indication sommaire.

Le cours du Nil depuis le Kaire jusqu'à Philé, au dessus de la cataracte, c'est-à-dire dans un espace qui comprend environ six degrés en latitude, a été assujetti à des observations astronomiques faites à peu près de dix lieues en dix lieues. La position des monumens antiques a été déterminée par des observations spéciales ; on a levé avec soin les plans topographiques de l'île de Philé et des anciens emplacemens de Thèbes, de Tentyris (*Denderah*) et d'Antinoë; on a pris le plan, plusieurs élévations et coupes de chaque monument; toutes les parties de l'architecture, soit masses, soit détails, ont été dessinées et mesurées, aussi bien que les obelisques et les colosses; on a dessiné des vues sur tous les points qui offroient des effets remarquables.

Les murs, les colonnes, les faces des réduits les plus obscurs des monumens égyptiens sont couverts de bas reliefs et d'hiéroglyphes ; les dessinateurs en ont copié une prodigieuse quantité : ils ne se sont point bornés, comme les voyageurs qui les ont précédés, à dessiner isolement des sujets qui présentaient quelque singularité ; ils se sont attachés à voir des suites complettes en dessinant tous les tableaux qui ornent l'intérieur d'une même pièce, ou la face entière d'un mur ou un plafond. Ils ont ainsi copié en entier des batailles fort étendues, des marches triomphales et religieuses, les peintures des grottes d'Eléthya où l'on voit la représentation des procédés de l'agriculture et de la navigation, un embeaumement et des funérailles. Plusieurs sujets coloriés ont été copiés avec leurs couleurs : l'Europe savante pourra y prendre une idée de la peinture des anciens Egyptiens.

Enfin, cette collection est telle que si on vouloit reconstruire en Europe les monumens de l'ancienne Egypte, et les décorer comme ils le sont sur les lieux, elle offrirait tous les renseignemens nécessaires.

On a examiné avec une attention particulière les zodiaques sculptés sur les plafonds des temples; ils ont été dessinés exactement, et la comparaison qu'on en a faite, fixe des époques très-reculées dans l'histoire de l'astronomie et dans l'histoire civile Ces sculptures ont échappé jusqu'ici aux observations des voyageurs dont les écrits ont été publiés; aucun n'a donné à l'étude des monumens égyptiens un temps aussi long que celui qui y a été employé par les commissions; elles campaient auprès des ruines jusqu'à l'achèvement de leur travail : elles ont passé de cette maniere vingt-trois jours à Thebes. Elles ont eu toute l'autorité nécessaire pour pénétrer par-tout : les gens du pays, dont la jalousie et l'ignorance opposaient jadis tant d'obstacles aux recherches des voyageurs, ont été employés à faire des fouilles ; à Karnaq seul, ils ont fait pour cet objet un travail équivalent à quatre ou cinq cens journées. L'habitude d'être exactement payés par les Français, et d'être traités avec justice, a fait naître la confiance et la bienveillance parmi eux. Les membres des commissions s'écartaient tous les jours, seuls, fort au loin, dans la plaine de Thèbes, pour examiner le pays; ils y allaient avec autant de sécurité que dans la province la mieux policée de l'Europe ; aucun évènement désagréable ne leur a donné lieu de penser qu'en cela ils aient tenu une conduite imprudente. Ils se louent beaucoup du zèle des troupes qui leur serva ent d'escorte ; les généraux et officiers qui commandent dans la haute Egypte se sont empressés de leur faire fournir tout ce dont elles ont eu besoin : le général

Béliard, commandant du pays où sont les principaux monumens, a eu plus souvent occasion de montrer l'intérêt qu'il prenait à leurs travaux; il l'a fait avec cette délicatesse qui caractérise un ami éclairé des arts. (*La suite au n.° prochain.*)

Au Quartier-général du Kaire, le 28 brumaire, an 8.

KLEBER, Général en Chef, ordonne:

Art. I.er Il sera établi un bureau chargé de recueillir tous les renseignemens propres à faire connaître l'état moderne de l'Égypte, sous les rapports du gouvernement, des lois, des usages civils, religieux et domestiques, de l'enseignement public et du commerce.

Il rassemblera les chartes, les actes publics et les inscriptions des monumens; il rédigera les mémoires historiques des événemens qui se sont passés dans ce pays depuis et y compris la dernière expédition du capitan-pacha jusqu'à l'arrivée de l'armée française. Le travail de cette commission s'étendra aussi aux relations actuelles de l'Égypte avec l'intérieur de l'Afrique.

II. Le bureau sera composé des citoyens, Desgenettes, Gloutier, Fourier, Livron, Tallien, Rosetti, Beaudot, Dugua et Protain. Il sera attaché à ce bureau un secrétaire français, un écrivain arabe et deux interprètes au choix du bureau.

III. Le bureau est autorisé à prendre communication des registres et actes publics, ainsi que les renseignemens écrits sur l'administration: il correspondra à cet effet avec les fonctionnaires publics, français ou musulmans.

IV. Le bureau s'assemblera dans le lieu ordinaire des séances du divan: les dépenses et frais de bureau seront successivement réglés par les ordres du Général en Chef, sur les états qui lui en seront adressés par la commission.

La première séance aura lieu le premier frimaire à dix heures du matin.

Signé **KLEBER.**

ORDRE *du jour, du 2 frimaire an 8.*

Le Général en Chef voulant être à même de mettre sous les yeux du gouvernement un tableau exact et général de toutes les opérations de finances faites en Égypte depuis l'entrée de l'armée française, et considérant que le résultat ne peut s'obtenir que par le concours des principaux administrateurs, ordonne:

Art. I.er Il sera formé une commission, sous le titre de *Commission des sept*, composée; Savoir:

Du général commandant l'artillerie (le citoyen Songis),

Du général commandant le génie (le citoyen Sanson),

Du commissaire ordonnateur en chef de l'armée (le citoyen Daure),

De l'ordonnateur de la marine (le citoyen Leroy),

De l'administrateur général des finances (le citoyen Poussielgue),

Du payeur général de l'armée (le citoyen Esteve),

Du citoyen Gloutier (membre de l'Institut d'Égypte).

II. Cette commission rédigera un compte moral et matériel général, comprenant chacune des parties quelconques de l'administration de l'armée et de l'Égypte, sous le rapport des recettes et dépenses, tant en nature qu'en deniers et de finances, depuis le départ de Toulon jusqu'au premier frimaire an 8.

III. Ce travail sera fait par ordre de matières, et divisé dans la forme que la commission jugera être plus claire et plus précise.

IV. Chaque administrateur ou comptable remettra à la commission le compte moral et matériel de chacune des parties d'administration dont il est chargé, et lui procurera tous les renseignemens qu'elle pourra demander.

V. La commission se nommera un président, qui sera renouvelé tous les

mois; elle choisira un secretaire hors de son sein, et déterminera son traitement, ainsi que les fonds nécessaires pour ses frais de bureau.

VI. Les séances se tiendront chez le général en chef: la première aura lieu le 4 frimaire prochain. La commission fixera les jours où elle se réunira.

VII. La commission tiendra registre de ses séances, et le président en rendra chaque décade un compte sommaire au Général en Chef.

VIII. Aussitôt que la rédaction du compte général sera achevée et arrêtée par la commission, le compte sera livré à l'impression. *Signé* KLEBER.

EXTRAIT d'une lettre du citoyen Pugnet, *médecin de l'armée,*

Au citoyen Desgenettes, *médecin en chef.*

De Girgéh, le 30 vendémiaire an 8.

Je reviens de Thèbes, Denderah, etc. Mon avis est actuellement que l'on n'a rien vu en Egypte, et que l'on ne peut presque rien affirmer sur cette fameuse contrée, sans avoir consulté les monumens que je viens de contempler : il en sort des traits de lumière qui percent l'obscurité la plus profonde.

Je rapporte, outre des notes très-étendues, un rouleau de papyrus d'autant plus précieux qu'il réunit les deux alphabets, l'hiéroglyphique et le littéral; quelques momies d'oiseaux, quelques petites statues de terre, mais sur-tout de nombreux sillons tracés sur mes membres en rampant dans des grottes étroites et remplies d'aspérités. J'aurais rapporté beaucoup de choses, si je n'eusse été précédé depuis long-temps par le citoyen Hamelin et les membres des deux commissions: mais que trouver après eux!

L'examen de ces monumens m'a confirmé dans l'opinion que je vous ai déjà manifestée sur la conformation extérieure des anciens Egyptiens. Ils nous annoncent cependant eux-mêmes qu'ils sont descendus non seulement de l'Ethiopie, mais des Ethiopiens; qu'ils ont long-temps adoré leurs dieux, et suivi leurs usages: entr'autres manières de nous le rappeler, ils ont sculpté et peint un homme noir qui dans une forte érection éjacule un très-petit embryon rouge. Il faut savoir qu'ils se peignent toujours sous cette couleur dans leurs hiéroglyphes.

Que l'on brûle sans exception et sans pitié tous les écrits anciens et modernes des voyageurs en Egypte. Tous nous ont induits en erreur : ou ils n'ont rien vu, ou ce qu'ils ont vu, ils l'ont altéré de manière à le rendre méconnaissable. Ce qui dans les grands monumens de la haute Egypte excite l'admiration, c'est la solidité de la structure, les vastes dimensions, la majesté des formes, les richesses de détail dont ils sont couverts, et ce témoignage écrit de la perfection où les arts étaient parvenus. Les commissions qui ont observé et étudié ces monumens sont à même de publier un voyage à jamais mémorable.

Je vous ai une obligation infinie de m'avoir procuré l'occasion de parcourir la haute Egypte, et je crois vous témoigner ma reconnaissance à cet égard, en vous engageant, autant qu'il est en moi, à ajouter ce voyage à tant d'autres que vous avez faits : un mois suffirait; et ce court espace de temps marquerait sûrement dans le cours de vos années.

ANNONCE.

LA DÉCADE ÉGYPTIENNE, journal littéraire et d'économie politique, second volume, troisième numéro. Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 8.

Ce troisième n.° contient les articles suivans:

— Suite et fin de la Relation historique et géographique d'un voyage de Constantinople à Trébizonde, par mer, l'an 5 de la République : par le citoyen *Beauchamps.* — Essai sur la topographie physique et médicale de Damiette, par le citoyen *Savaresi.*—Séance de l'Institut, du 26 nivôse an 7.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 48.

LE 19 FRIMAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

LETTRE de l'Institut d'Egypte,

Au Général en Chef KLEBER.

Au Kaire, le 12 frimaire an 8.

GÉNÉRAL,

L'INSTITUT a communiqué votre lettre du premier du courant aux membres de la commission des sciences et arts rassemblés en conséquence, et il a l'honneur de vous transmettre aujourd'hui avec le témoignage de leur vive et respectueuse reconnaissance le résultat et l'expression de leurs vœux.

L'amitie qui réunit les membres de la commission leur aurait inspiré de faire ce que vous leur avez proposé. quand l'intérêt public et particulier ne l'aurait pas ordonné d'avance. La forme reçue pour la publication des collections académiques servira de modele, et l'un des membres de la commission, le citoyen Fourier, est chargé de réunir et de publier l'ensemble des travaux

La commission répétera souvent que le monument littéraire qu'elle se propose d'élever ne sera point dû à elle seule; il sera le fruit des grands moyens qui lui ont été fournis pour en recueillir les matériaux, et l'effet heureux de la réunion si rare de la puissance des armes et de la philosophie. Les lettres en célébreront long-temps le souvenir; jamais leur reconnaissance n'oublia ceux qui les chérirent ou les protégèrent.

La commission, Général, brûle du desir d'offrir le tribut de ses veilles à la patrie, et elle se repose entièrement sur vous pour accélérer le moment desiré où elle pourra consacrer d'une manière, aussi durable qu'il dépendra d'elle, son zèle ardent pour la gloire du nom français.

Salut et respect,

Signé R. DESGENETTES, *président*;
LE ROY, *vice-président*;
FOURIER, *secrétaire perpétuel.*

Nous nous sommes engagés dans notre dernier numéro à donner plus d'extension à l'article du retour des commissions qui ont visité la haute Egypte, pour y étudier les monumens de l'antiquité. Nous sentons qu'il n'appartient qu'à elles seules ou à celui qu'elles ont choisi pour l'ordonnance, la réunion et la publication de leurs travaux, de les faire connaître du public; mais nous n'avons pu nous refuser à la satisfaction de les indiquer ici d'une manière sommaire.

Déjà le citoyen Nouet a lu dans la séance de l'Institut du 21 brumaire dernier, un mémoire sur la géographie de la haute Egypte.

Le citoyen Girard qui avait précédé les commissions, la commence, dans la même séance, et n'a point encore achevé la lecture d'un mémoire tres-étendu sur l'agriculture de la haute Egypte, l'industrie et le commerce de ses habitans. Il se propose de lire incessamment un nouveau mémoire sur le nilometre de l'île d'Eléphantine et l'exhaussement de la vallée d'Egypte.

Le citoyen Rozières, membre de la commission, a aussi lu à l'Institut une description minéralogique de la vallée de Qosseyr, et il a exposé des échantillons nombreux de minéraux sous les yeux de l'assemblée.

Le citoyen Geoffroi a complettré dans ce dernier voyage ses collections d'animaux. Il est actuellement certain de posséder toutes les espèces si nombreuses du Nil et la plus grande partie des amphibies, oiseaux et quadrupedes qui existent dans toute l'étendue de l'Egypte. Les renseignemens qu'il s'est procurés, les observations qu'il a eu occasion de faire, et une anatomie très-détaillée de chaque genre d'animaux ajouteront à la valeur de ses collections. Il s'est également occupé dans les grottes sépulcrales de Thèbes à constater quelques faits qui intéressent l'histoire de l'embaumement des anciens Egyptiens, et qui ne sont point encore connus. On voit chez lui des momies de crocodiles, de serpens, de quelques quadrupèdes, de sept à huit espèces d'oiseaux, des momies humaines de diverses préparations et d'ages différens, enfin des cartons ayant appartenu à ces momies où les couleurs dont ils sont peints conservent toute leur fraicheur. Un jeune fœtus, des têtes dont la peau a été do ée, et un ibis débarassé de ses langes, et qui s'est trouvé conservé au point qu'on le prendrait pour un oiseau empaillé, prouvent assez quels frais immenses faisaient les anciens Egyptiens pour éterniser en quelque sorte les objets de leurs affections.

Le citoyen Coutelle s'est particulièrement occupé de l'étude des constructions des monumens de la haute Egypte. En effet, malgré les vues, les plans, coupes et élévations faites avec le plus grand soin, le travail serait incomplet sans un mémoire sur cette partie de l'art. Les immenses travaux des artistes à qui cette recherche semblait appartenir, ne leur ayant pas permis de s'en occuper, encouragé par eux, souvent même guidé par leurs conseils, il a osé s'en charger. Pour parvenir à des résultats plus certains, et ne rien hasarder, il est entré dans les plus scrupuleux détails : il a tout vu, tout examiné; il n'a écrit que des faits comparés entr'eux dans tous les monumens. Les fouilles qu'il s'est chargé de faire faire, pour donner aux architectes les élévations précises, lui ont permis d'étudier les fondations. Les ruines commencées par le temps, celles opérées par les mains des hommes, lui ont presque partout fait voir, dans l'intérieur de tous les murs, le travail et la pose des pierres, leurs dimensions et leurs liaisons entr'elles. Aux échantillons de pierres de toutes les constructions, qu'il a pris avec soin, il a toujours ajouté des cimens, mortiers, plâtres, chaux, etc. Il déterminera, par la manière dont les monumens sont construits, par l'analyse chimique de toutes les matières qui y ont été employées, par la métérologie du pays, la cause de la longue durée de ces monumens, et celle de leur destruction. Il ajoutera des observations sur les moyens d'empêcher leur entier anéantissement, ainsi qu'un calcul assez précis de la dépense à faire pour en arrêter les progrès. Il a recherché très-scrupuleusement les métaux employés par les Egyptiens, particulièrement pour lier ensemble les pierres qui presque toutes sont entaillées pour recevoir des crampons; il en a trouvé par-tout de bien conservés; il en déterminera la nature, la forme et les dimensions. Il lui a été impossible de trouver un seul de leurs

outils, mais il donnera les proportions du tranchant dont il est facile de retrouver les marques. Il a étudié également l'exploitation des carrières : toutes lui ont donné des resultats certains. Il n'a pas négligé non plus la recherche des bois, et il a été assez heureux pour trouver des restes de celui qui a été employé dans une des principales portes de Thèbes. Il a étudié les constructions des murs en briques crues et cuites ; il en a pris des échantillons. Enfin ne pouvant déterminer d'une manière précise quels étaient les moyens employés par les Égyptiens pour élever les masses énormes qui forment les sophites et les plafonds des temples et des palais, pour transporter et mettre en place les obélisques et les colosses ; en déterminant leur solidité par les mesures qu'il en a prises, on sera naturellement conduit à établir que sans des arts méchaniques très-perfectionnés il eût été impossible d'y réussir. Il a pris également les échantillons des statues colosses, en un mot de tout ce qui a servi aux constructions et décorations. (*La suite au n.° prochain.*)

Ordre du jour du 28 brumaire an 8.

Le Général en Chef s'étant fait représenter le réglement fait en rade de Toulon, les ordres des 8 frimaire et 7 pluviôse an 7, relatifs à la répression des délits commis à bord des bâtimens de mer, ou dans les ports et arsenaux, ordonne :

Art. I.er Les bâtimens de guerre, ceux du commerce mouillés dans la rade du port vieux d'Alexandrie, ceux de guerre stationnés dans le port neuf, tous ceux employés sur les côtes ou rades du premier arrondissement maritime fixé par l'Ordre du 20 brumaire, seront considérés comme une division navale dont les delits seront jugés à bord du commandant dans la rade d'Alexandrie.

II. Tout délit commis à bord des bâtimens armés employés dans l'etendue du deuxième arrondissement, seront jugés à bord du commandant de la flotille du Nil, ou de celui qui le remplacera à Boulaq.

III. Il y aura en conséquence sur chacune de ces deux divisions un conseil de guerre de sept membres pris dans les grades designés par l'article premier de la loi du 13 brumaire an 5.

IV. Les jugemens rendus par les conseils de guerre seront adressés au chef de l'état-major général, qui, s'il y a lieu, les renverra à celui des conseils de revision le plus voisin de l'arrondissement maritime.

V. La cour martiale maritime, pour les délits commis à terre, sera composée de deux conseils de justice et d'un conseil de revision.

VI. L'un des deux conseils de justice aura pour ressort le premier arrondissement, et sera établi à Alexandrie. Il sera présidé par le commissaire principal de la marine, et composé de

Un capitaine de frégate,
Un des sous-chefs des directions,
Un commis principal,
Un enseigne de vaisseau,
Un commis ordinaire,
Un maitre du port.

Un sous-commissaire ou commis principal remplira les fonctions de commissaire du Pouvoir exécutif ;

L'officier de gendarmerie, celles de commissaire auditeur.

Le greffier sera au choix de ce dernier.

VII. L'autre conseil de justice pour le second arrondissement sera établi à Boulaq. Il sera présidé par un capitaine de vaisseau ou commissaire ordinaire de la marine, et composé de

Un capitaine de frégate,
Un des sous-chefs des directions,
Un garde magasin de la marine,
Un enseigne de vaisseau,
Un commis ordinaire,
Un maître du port.

Le sous-commissaire fera les fonctions de commissaire du Pouvoir exécutif.

Le capitaine rapporteur du conseil de

guerre de la place du Kaire suppléera le commissaire auditeur : le greffier sera pris & son choix parmi les aides-commissaires du commis de la marine.

VIII. La compétence des deux conseils ci-dessus sera celle déterminée par les articles 1 et 3 du titre premier de la loi du 12 octobre 1791 sur l'organisation d'une cour martiale maritime.

IX. Ceux des jugemens de ces deux conseils sujets à revision seront renvoyés au conseil permanent de revision établi au Kaire. Il sera présidé par l'ordonnateur de la marine, à qui l'article premier de la susdite loi a confié les fonctions de grand juge, et composé de

Un capitaine de vaisseau,
Un capitaine de frégate,
Un sous-commissaire de marine,
Un sous-chef des directions.

Le contrôleur remplira les fonctions de commissaire du Pouvoir exécutif.

X. Des officiers ou commissaires des guerres de l'armée de terre, des grades correspondans à ceux désignés pour la composition des conseils, suppléeront ceux qui ne se trouveraient pas parmi les officiers civils ou militaires de la marine, et à défaut par les officiers des deux armes des grades immédiatement inférieurs.

XI. Les capitaines du commerce qui auront l'âge et les services requis pour être employés sur les vaisseaux de la République, soit comme lieutenans, soit comme enseignes de vaisseau, pourront être appelés à remplacer dans ces tribunaux des officiers desdits grades.

XII. En cas d'annullation de jugement d'un des conseils de guerre ou d'un des conseils de justice par l'un des conseils de revision, le fond de l'affaire sera renvoyé pardevant le conseil de l'autre arrondissement.

XIII La forme des procédures et des jugemens aura lieu conformément à la loi du 13 brumaire an 5 qui règle la manière de procéder au jugement des délits militaires; et il n'y aura pas de jury.

XIV. Les conseils ci-dessus se conformeront, pour l'application des peines, à la loi du 22 août 1790, et à celle du 12 octobre 1791.

XV Les deux lois susdites seront également suivies pour ce qui concerne la police correctionelle et la police simple.

Signé KLEBER.

On a semé il y a quelques jours dans les rues du Kaire des proclamations trop revoltantes pour être insidieuses et produire l'effet qu'en attendent leurs auteurs. Ils se proposent de contrarier toutes les vues sages qui peuvent améliorer notre situation, et ils ne consultent dans leur delire, ni les convenances politiques, ni l'honneur qui doit être la base de toutes nos déterminations. Le Général en Chef, voulant cependant faire connaître à l'armée que ces coupables manœuvres ne lui sont point inconnues, a assemblé les officiers des corps qui se trouvent au Kaire, et il leur a fait connaître, avec la position actuelle, la conduite que l'armée a à tenir pour concourir à un but avantageux et glorieux pour elle.

L'adjudant général Morand, envoyé en parlementaire au commodore Sidney Smith, a éprouvé un temps si contraire qu'il lui a fallu vingt jours pour venir de Yaffa à Damiette. Aussi-tôt après son arrivée au Kaire, le général de division Desaix et l'administrateur général des finances Poussielgue sont partis pour Damiette d'où ils se rendront à bord du vaisseau de guerre anglais *le Tigre* où doit se tenir une derniere conférence qui décidera enfin si nous aurons à combattre le grand visir. L'orgueil des Osmanlis les portera probablement à nous attaquer. Ils se préparent non-seulement dans ce cas une nouvelle humiliation, mais encore ils courent risque de changer d une manière désastreuse leur situation politique.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 49.

LE 27 FRIMAIRE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES D'EUROPE.

Brest, le 22 août.

LA rade de Brest offre dans ce moment le spectacle le plus imposant; 90 bâtimens de guerre de toute espèce s'y trouvent réunis: de ce nombre sont 15 vaisseaux espagnols et plusieurs frégates et corvettes de cette nation.

Le général Massaredo, officier du plus grand mérite, qui les commande en chef, et les généraux et officiers sous ses ordres ont été accueillis à Brest avec la plus grande distinction.

Les Espagnols paraissent très-satisfaits et très-reconnaissans de tant de marques d'attachement et d'intérêt. (*Mercure universel*, *n.° 218*).

Le Directoire a annoncé par un message du 9 fructidor, aux deux conseils, la mort du général Joubert, et la douloureuse nouvelle de la bataille de Novi. Le message est terminé ainsi: « Que ceux qui se sont souvent écrié que les individus ne sont rien dans la République, apprennent toute la grandeur de notre perte! Le Directoire l'a vivement sentie: il ne balance pas à vous l'annoncer, parce qu'il sent encore plus vivement avec vous-mêmes combien sont grands les moyens de la nation. L'armée toute entière a prononcé le sentiment que le Directoire vous exprime. Les conscrits volent en armes pour venger Joubert. Quel est celui de nous qui ne porterait envie à sa mort! Le corps de ce digne et brave général est accompagné par ces aides-de-camp, compagnons de sa gloire: on a ordonné qu'il fût embaumé et transporté en France avec un soin religieux. Le corps législatif s'empressera sans doute de rendre à ce jeune héros les honneurs qui lui sont dus ».

Le général Championet commande en chef les armées réunies des Alpes et d'Italie qui n'en formeront plus qu'une; et le général Moreau commande définitivement l'armée du Rhin. (*Mercure universel*, *n.° 214*).

Amsterdam, le 2 septembre.

Le général Brune qui vient de se mettre à la tête des troupes républicaines françaises et bataves, opposées aux Anglais, a fait une proclamation dans laquelle il exhorte les magistrats civils à surveiller les ennemis intérieurs, et à maintenir la tranquillité publique; il y prend l'engagement de garantir la République d'une invasion ennemie, et donne l'assurance d'une victoire prochaine.

Les Anglais n'ont pas gagné un pouce

de terrein de plus qu'ils n'occupaient le 11 de ce mois; l'armée républicaine s'accroît à chaque instant, et peut être évaluée dans ce moment à vingt-six mille hommes effectifs. (*Mercure universel*, n.° 219).

Le Pape qui était sur le point d'être transféré à Dijon, est mort à Valence. Il était âgé de quatre-vingt-deux ans, et il en avait régné vint-quatre.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du* 13 *frimaire an* 8.

Les officiers qui auront perdu des chevaux par événement de guerre, et qui auront des droits à en demander le remplacement, ne pourront l'obtenir qu'en nature sur les remontes qui viendront des provinces.

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général,

Signé DAMAS.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du* 21 *frimaire an* 8.

L'habillement sera distribué à l'armée, le premier nivôse prochain.

Les commandans des dépôts des différens corps de l'armée veilleront à ce qu'il ne soit fait aucuns dégâts dans les casernes qu'ils occuperont.

Ils en seront personnellement responsables, et si les dégradations sont considérables, les frais de réparation seront supportés par les corps entiers.

Il sera en conséquence dressé des états de situation des quartiers qui seront donnés aux corps, lorsqu'ils y entreront : ils seront vérifiés, lorsqu'ils les quitteront.

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général, Signé DAMAS.

Le citoyen H. J. Redouté a rapporté de la haute Égypte de nombreux dessins de bas-reliefs qui recouvrent les monumens. Voici la liste que nous nous en sommes procurée :

Ile de Philéh. Un tableau en bas-relief colorié, placé à la partie latérale et intérieure, à droite en entrant dans le temple : il est composé de trois figures, dont une debout faisant une offrande ; des chapiteaux du même temple avec leurs couleurs.

Ile d'Eléphantine. Un bas-relief occupant le côté gauche de la premiere salle du temple ; il représente une châsse, portée sur un bateau qui repose sur un socle : plusieurs figures dans le bateau sont en adoration devant cette châsse ; en face et au dehors du bateau, est un prêtre qui fait une libation, brûle de l'encens et adresse une offrande de divers alimens.

Koum-Ombos. Un bas-relief placé sur le revers de la première porte du petit temple qui avoisine le Nil, est composé de quatre figures, dont une debout faisant le sacrifice d'un serpent en présence d'Harpocrate assis sur une tige de lotus.

Edfout. Un bas-relief placé sur la face intérieure du temple entre la corniche et le plafond ; il est composé de plusieurs figures dans un bateau : l'une d'elles perce de sa lance un homme placé hors du bateau.

Le bas-relief qui se trouve au bas, et qui s'étend sur toute la largeur de la face, fait partie de la néoménie dont la suite est dessinée par plusieurs autres personnes.

Esnéh. Un bas-relief placé dans le premier entre-colonnement à droite en entrant ; il représente une figure assise, portée par six hommes à tête d'animaux : au dessus est un prêtre à genoux, adressant une offrande de quatre béliers ; au dessous deux femmes portent sur un guéridon divers alimens.

Arment. Un bas-relief de la partie intérieure et latérale, à gauche en entrant au

temple : il représente trois figures dont une allaitant un enfant ; les deux autres placées derrière elle lui présentent chacune une croix à anse.

Luxor. Dessin du colosse de granit placé à droite et en avant du môle ; il est vu de trois côtés.

Karnak. Un bas-rélief colorié, placé à l'extérieur et sur le côté droit de la construction de granit qui termine le grand palais ; il représente en quatre tableaux diverses cérémonies d'une initiation.

Un bas-relief sculpté sur la muraille de la gauche du couloir qui environne la construction de granit : il représente divers ornemens et meubles des Egyptiens.

Un bas-relief représentant différentes figures hiéroglyphiques avec leurs couleurs ; il est placé sur la face intérieure d'un des pilastres du dernier corps du bâtiment dépendant du palais.

Un bas-relief placé sur la face intérieure de la salle à gauche du petit temple de Karnak ; il est composé de plusieurs figures, dont une couchée sur un lit.

Tombeaux des rois de Thèbes. Un bas-relief représentant une figure symbolique avec ses couleurs ; elle est dans l'embrâsure de la porte d'une des grottes.

Medinet-Abou. Un grand bas-relief avec ses couleurs placé sur la muraille, à gauche de la cour du palais : il représente le triomphe d'un héros égyptien ; il est assis dans son char, et on amène devant lui des prisonniers liés trois à trois : quelques hommes sont occupés à compter les mains et les parties génitales des hommes tués sur le champ de bataille.

Denderha. Un grand bas-relief placé sur toute la gauche de l'intérieur du portique du temple ; il est composé de plusieurs tableaux de trois à quatre figures présentant des offrandes.

Enfin, environ soixante vases dessinés d'après les bas-reliefs recueillis dans les différens monumens. Plusieurs sont représentés avec leurs couleurs.

Le citoyen Castex, membre de la commission des sciences et arts, mais qui avait précédé dans la haute Egypte les deux commissions particulières des travaux desquelles nous rendons compte, a modelé en cire le zodiaque du temple de Denderha réduit au tiers ; un chapiteau ou péristyle réduit à un vingtième environ ; une petite copie du colosse de Memnon ; et il a fait d'après nature un petit crocodile.

Nous avons déjà des renseignemens précis sur la constitution physique de la basse Egypte ; celle de la haute Egypte, plus intéressante et beaucoup plus variée, est également connue depuis les voyages qui viennent d'y être faits. D'après les renseignemens que le citoyen Rozière, membre de la commission des sciences et arts, a adressés au Général en Chef sur la mission dont il avait été chargé, on voit que toute cette grande vallée a été parcourue et visitée avec soin depuis le Kaire jusqu'au delà de la première cataracte. Outre les faits intéressans qu'elle présente, soit pour la géologie, soit pour la minéralogie, elle offre aussi, dans l'examen de sa constitution, des observations propres à intéresser la curiosité de ceux qui cherchent à connaître l'histoire des arts des anciens Egyptiens. Après avoir constaté la nature des matériaux, des temples, des statues colossales, des obélisques, enfin des divers monumens que ce peuple étonnant nous a laissés, le citoyen Rozière est parvenu à reconnaître les lieux, souvent même les carrières d'où ces matériaux avaient été tirés.

Cette détermination fournit un moyen d'apprécier avec plus d'exactitude un des plus grands efforts que les Egyptiens aient souvent eu à faire, et qui, malgré l'avancement de nos arts, nous offrirait encore actuellement beaucoup de difficultés, le

transport des blocs immenses employés dans leurs monumens. Ces diverses carrières sont encore remplies de vestiges propres à fournir des conjectures assez précises sur leurs méthodes d'exploitation. Les environs de Syenne et de la cataracte ont été sur-tout parcourus dans un grand détail, et les observations très-variées que ces lieux présentent sur les diverses branches de la minéralogie ont été recueillies avec soin. Le fayoum, le lac Caron (soupçonné d'être le même que le lac Mœris), et la portion voisine du désert de la Lybie ont aussi été visités. D'après des renseignemens obtenus des habitans du pays, plusieurs voyageurs modernes avaient annoncé l'existence de quelques carrières intéressantes au milieu du désert situé à l'est de Syenne (dans la montagne de Baram) Les voyageurs anciens avaient désigné le même lieu comme l'emplacement de quelques mines métalliques, connues et exploitées par les anciens Egyptiens. Les citoyens Rozière et Dupuis sont parvenus à constater par des observations précises la vérité de ces deux faits. Des échantillons riches en minérais de plomb et de cuivre ont été rapportés des exploitations anciennes. Ils ont trouvé dans les environs plusieurs constructions en pierre, et ils y ont vu aussi des débris de fourneaux.

La minéralogie de ces lieux est infiniment plus variée que celle de la haute Egypte proprement dite ; elle offre surtout des particularités remarquables pour le gissement des minéraux. Le citoyen Rozière est occupé depuis long-temps à rédiger avec détail la description minéralogique de la haute Egypte, en y joignant les renseignemens qui peuvent concerner, soit les usages que les anciens Egyptiens ont fait des substances minérales que cette contrée contient, soit l'emploi actuel, fait ou possible, des mêmes matériaux. Il se propose de faire connaître incessamment ce travail.

KAIRE.

Les ingénieurs des ponts et chaussées dont nous avons annoncé le départ dans notre n.° 45, sont de retour, après avoir terminé l'opération qui faisait l'objet de leur voyage.

ANNONCES.

La Décade Égyptienne, journal littéraire et d'économie politique, second volume, quatrième numéro. Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 8.

Ce quatrième numéro contient les articles suivans :

Mémoire sur la vallée des lacs de Natron, et celle du Fleuve sans eau, par le citoyen *Andréossi*. — Observations sur les maladies qui ont régné à Damiette pendant les six premiers mois de l'an 7, par le citoyen *Savaresi*. — Séance de l'Institut du 10 pluviose an 7.

Descrizione dell' oftalmia di Egitto col metodo curativo della medesima di Antonio Savaresi, *medico dell' esercito francese in Oriente.* In Cairo, nella Stemperia nazionale, l'anno VIII.° della Repubblica Francese.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekieh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six medins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 50.

LE 3 NIVOSE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

TRADUCTION du procès-verbal de la rupture de la digue du Khalydj, et de l'acte public qui constate que le myry est dû par le peuple de l'Egypte.

Ahhmed el-Harichy, qady de la ville du Kaire la bien gardée.

VOICI ce qui a eu lieu dans la séance de la noble justice, et dans l'assemblée des cheykhs de la religion conservée par Dieu, préservée de changemens et d'innovations, convoquée dans le Kasr situé à l'embouchure du canal el-Hakemy, entre le vieux Kaire et Boulaq, *el-Kaerah*, par le pouvoir de notre seigneur, maître, l'illustre savant des Musulmans, accompli dans la science, plein de conception, soutien de la religion de Mohhammed, bonheur de l'univers, prévoyant dans l'application de la loi, juge des juges actuellement au Kaire la bien gardée, dont le nom est ci-dessus: sa gloire soit conservée et toujours accrue!

En présence du très-grand maître, le plus instruit, honoré, respecté, honneur des nobles descendans de Sadik, étoile brillante de leur gloire dans la vérité, branche de l'arbre chéri, purifié, brodure honorée du turban de Mohhammed, protecteur des gens de bien, attaché aux gens de la vérité, croyant en la bonté de son Dieu créateur, notre seigneur et maître seyd et schérif Khalil-Effendy el-Bekry el-Sadyky-el-Akary de la race de Hassan, cheykh de la charge de ses ancêtres, nos seigneurs parmi les Sadyks et protecteurs des nobles schérifs, présentement au Kaire;

De notre seigneur et maître, cheykh, premier savant des savans, empressé de communiquer la science à ceux qui la desirent, appui des étudians, colonne des vrais croyans, bénédiction des Musulmans, héritier de la science du maître des apôtres, ornement de la loi, de la nation et de la religion, notre maître le cheykh A'bd-Allah el-Cherqaouy, cheykh des cheykhs qui se rendent utiles et de ceux qui donnent des décisions et des leçons dans la mosquée de el-Azhar;

De notre seigneur et maître, honneur des savans et de la science, colonne de vérité, plein d'intelligence, appui des grands instructeurs, esprit de son temps, unique de son siècle, écho pour communiquer les sciences, habile dans sa langue, savant reputé des savans, notre maître, cheykh, soleil de la religion, Mohhammed el-Afnahouy, connu sous le respectable nom de el-Meuhdy (*le retrouvé*);

De notre seigneur et maître, le savant des savans, océan de lumières, langue des orateurs, jardin des gens d'esprit,

appui des instructeurs, colonne de vérité, héritier de la science du maître des apôtres, ornement de la loi, de la nation et de la religion, notre maître cheykh Mustapha el-Sahouy, œil des plus clairvoyans parmi ceux qui se rendent utiles, qui donnent des décisions et des leçons dans la mosquée de el-Azhar;

Dieu nous les conserve pour la continuation des biens qu'ils nous procurent! *Amyn*;

Et du plus honoré riche, illustre parmi les grands, œil clairvoyant parmi les plus respectables, les plus grands dans les rangs élevés, le prince Mustapha agha A'bd el-Rahhman, agha du corps des janissaires du Kaire;

De la branche de l'arbre chéri, brodure honorée du turban du prophète, l'honorable négociant, le seyd, le schérif Hagyh Ahhmed, connu sous le nom de *Marouky*, le plus grand du corps des négocians au Kaire;

De l'honoré parmi les riches et renommés, le plus distingué parmi les respectables, l'illustre, l'excellent, le prince Hassan agha Bekraty Métesseb au Kaire;

De l honoré parmi les égaux et renommés, distingué, respectable, l'illustre, l'excellent, le prince Aly agha Charahouy, protecteur du Kaire la bien gardée;

De l'honoré de ses égaux, le respectable émir Yousef Bayh-Chaous Tuffekgiau;

De l'illustre, respecté, émir Yousef Bach-Chaour Ahyatem;

De l'honoré parmi les plus grands, Mustapha, agha Hattal Bacharkthyar, Nut-Pharakah;

Du vénérable vieillard emir Mustapha effendy, premier écrivain du corps de Nut-Pharallah;

De l'illustre et respecté émir Ibrahim, kyahia Azaban;

Du fameux parmi les gens de plumes les plus distingués, le plus respecté parmi les grands, l'illustre, l'honoré emir Ismahin, effendy, khateb Ahoualch;

Enfin, d'une très-grande assemblée, composée de plusieurs autres personnes qu'il serait trop long de nommer, quoique toutes très-respectables. *Amyn*.

Le jour béni, (vendredi) 19 du mois de Méchyr cophte, qui est le dernier de l'an 1213 du myry (el-Krahragiéh), et qui revient au 21 du mois de Rahbiah el-aouel de l'an 1214 de l'hégyre, ce jour étant celui de la date mise au bas du présent acte; il a été fait en présence de la puissance honorable, du fameux gouverneur le général Dugua, commandant la ville du Kaire la bien gardée. Dieu fasse couler le bonheur par ses mains! *Amyn*.

Le béni Nil s'est accompli par la faveur du Dieu très-grand, adorable, plein de bonté pour ses créatures, et miséricordieux pour les hommes; de tout ce nous nous sommes réjouis dans les plus grandes joies, et consolés dans les plus grandes consolations, suppliant et priant Dieu de nous combler de ses bienfaits et faveurs, lui rendant graces de toutes ses bontés envers ses créatures, et qui font l'objet de tous nos vœux.

L'eau bienfaisante du fleuve a monté cette année à seize dera's et sept doigts, comme il est appert suivant l'indice des mesures de la colonne accomplie, et d'après les annonces du cheykh Mustapha, le mesureur et directeur de la salle du méqyas de Raoudah.

Ledit jour, après le lever du soleil, la digue du Khalydj a été rompue, et l'eau a coulé dans le canal el-Hakemy, comme de coutume de haute antiquité; nous avons loué Dieu de ce que le Nil a atteint la hauteur de 16 dera's et 7 doigts, de ce que la digue a été rompue, et que l'eau a coulé dans le canal, ainsi qu'il vient d'être dit.

En conséquence les propriétaires de toute l'Egypte sont tenus au droit de myry, des denrées destinées à la Mekke et lieux saints, du Kessouéh et de tous les autres droits, suivant les anciens usages,

pour l'an 1214 de Kraragiéh, envers celui qui commande les provinces et qui en fera la demande. Cela est nécessaire.

Les propriétaires de toute l'Egypte sont obligés de payer tous les droits du myry, les denrées suivant les anciens usages pour ladite année. C'est une dette contractée envers celui qui commande, et qui en fera la demande; on doit l'acquitter comme ci-devant sans délais ni retards : c'est la volonté de la loi. — En date du jour béni, le 21 du mois de Rabhyah-el-aouel de l'an 1214 de Kraragiéh (de l'hegyre). Graces soient rendues au Dieu créateur et tout puissant qui voit et tient compte de toutes nos actions.

Suivent les signatures.

Le citoyen Villoteau a fait, sur la musique tant ancienne que moderne en Egypte, un travail destiné à faire un jour partie d'un ouvrage général sur l'origine, les développemens, les progrès, l'application et les effets de cet art chez tous les peuples, soit qu'il ait été associé au culte, ou admis dans les fêtes politiques, nationales ou particulières. Il se trouve distribué ainsi qu'il suit :

Recherches historiques sur la musique antique des Egyptiens;

Observations sur les instrumens sculptés dans les temples, dans les tombeaux des rois et dans les grottes des montagnes;

Explication des systres antiques égyptiens, d'après les monumens de la haute Egypte;

Réflexions sur les lyres de Mercure à 3 et à 4 cordes, sur celles de Terpandre à 7, sur celle de Lycaon de Samos à 8, et rapprochement de ces instrumens avec les harpes à 7, à 9, à 10, à 11 et à 13 cordes que l'on voit sculptées dans les temples, dans les tombeaux des rois et dans les grottes des montagnes;

Conséquences qui en résultent pour l'antiquité des progrès de l'art de la musique en Egypte;

Invention du système de musique de Pythagore, du petit système et du système moyen des Grecs, restitués aux anciens Egyptiens;

Rapprochemens entre la musique des Hébreux et celle des Egyptiens, et des Grecs tant anciens que modernes;

Comparaison des musiques arabe, grecque et arménienne avec la musique d'Europe;

Différence des caractères des notes de chacune de ces musiques, leurs formes et leur application dans la pratique;

Avantages ou inconvéniens qui en résultent pour les progrès ou la perfection de l'art;

Comparaison des instrumens anciens avec les instrumens modernes qui leur correspondent;

Description des différens instrumens du pays, leurs formes, leurs systêmes dans la manière dont ils sont accordés, l'usage qu'on en fait, et les effets qu'ils produisent;

Observations sur les musiques copte, syrienne et juive;

Traduction d'un traité de musique arabe en langue italienne et française avec le texte;

Traduction des tableaux où le système de cette musique est comparé avec le système planétaire des Arabes;

Rapports et différences que présente ce système avec celui de Pythagore, conçu dans le même sens, suivant la description qu'en fait Nicomaque (1);

Traduction de plusieurs méthodes de

---

(1) *Harmonices manualis lib.* 1, *p.* 6, *antiquæ musicæ autores septem græce et latine Marcus Meibomius restituit et explicavit.* Amstelodami, apud Ludovic. Elzevir, 1652.

musique grecque moderne, avec l'explication des propriétés et de l'application des caractères de cette musique;

Développemens et application de cette musique dans la pratique, démontrés par des exemples en caractères de musique grecque, traduits en caractères de musique européenne;

Chants religieux, nationaux ou particuliers;

Réflexions sur la mélodie et le rhythme de la musique arabe;

Examen des effets opposés de la musique égyptienne et de la musique européenne, sur les Égyptiens et les Européens;

Rapprochement entre ce que nous rapporte l'histoire sur les danses des Corybantes, leurs pantomimes furieuses soit dans les temples de Cybèle, soit aux processions faites en l'honneur de cette déesse, avec ce qui se pratique aujourd'hui dans les mosquées, à la procession appelée Mahmat, pour la convocation des Hadjis qui doivent faire le voyage de la Mekke, et à la naissance de Mahomet;

Comparaison des danses en usage aujourd'hui en Egypte, et de celle des Grecs, des Phrygiens et des Gaditans au temp des Romains.

Vers la fin du mois qui vient de s'écouler, on a fait dans les environs du Kaire plusieurs excursions scientifiques très-intéressantes, et que le général de division Dugua a secondées de tous les moyens que lui procure son commandement : nous en rendrons successivement compte dans nos prochains numeros.

Il s'est formé au Kaire une société dramatique qui a représenté, le 30 frimaire dernier, au milieu des applaudissemens d'un cercle nombreux, brillant et embelli par les graces, *la Mort de César* de Voltaire, et *les Précieuses ridicules* de Moliere. On doit beaucoup de remerciemens aux amateurs qui composent cette société, pour avoir procuré à leurs concitoyens un théâtre agréable, où l'on passera de temps en temps quelques heures à goûter le plaisir d'admirer les productions de nos grands maîtres, et où l'on trouvera souvent un délassement utile au milieu des fatigues de la guerre et des affaires publiques.

ANNONCE.

La Décade Égyptienne, journal littéraire et d'économie politique, second volume, cinquième numéro. Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 8.

Ce cinquième numéro contient les articles suivans :

Mémoire sur la position géographique du Kaire et de plusieurs points de la basse Egypte, par le citoyen *Nouet*. — Description et traitement de l'ophtalmie d'Egypte, par le citoyen *Savaresi*. — Séance de l'Institut, du 11 messidor an 7.

ERRATA du n.° 49:

Page 2, ligne 43 : adressant une offrande de quatre béliers ; *lisez* adressant une offrande à quatre béliers.

Page 3, colonne 2, ligne 7 : un chapiteau ou péristyle ; *lisez* un chapiteau du péristyle.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekiéh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 51.

LE 10 NIVOSE VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

TABLEAU de division du travail de la Commission des renseignemens sur l'état moderne de l'Egypte, créée par arrêté du 28 brumaire an 8 (1).

ARTICLE PREMIER.

Législation, usages civils et religieux.

Lois de l'état.
Lois civiles.
Lois criminelles.
Administration de la justice.
Usages religieux.
Caravane de la Mekke.
Fêtes publiques.
Usages domestiques.
Enseignement.
Sciences et arts.

Les citoyens Gloutier, Beaudot et Fourier, chargés de l'article I.er

ARTICLE II.

Administration.

Administration des terres.
Nature des propriétés.
Droits sur les héritages, les mutations, etc.
Revenus publics.
Dépenses publiques.
Réglemens sur les canaux.
Caisses publiques et comptabilité.
Ouaqfs ou fondations ecclésiastiques.
Des monnaies.

Le citoyen Tallien, chargé de l'article II.

ARTICLE III.

Police.

Attributions du chef de la police.
Police des marchés.
Police des lieux publics, bains, bazards, cafés, etc.
Police de salubrité.
Corporations.
Chérifs.
Réglemens écrits sur la police.
Jeux, fêtes, cérémonies.
Inspection des mœurs.
Prisons.
Exécutions.
Hospices.
Okels.

Le général Dugua, chargé de l'article III.

ARTICLE IV.

Gouvernement et histoire.

Des beys, du pacha, des Mamlouks.
Des odjaqlis.
Des révolutions politiques de l'Egypte.
Des événemens qui s'y sont passés récemment.

(1) Voyez le n.° 47, page 3.

Des relations extérieures.
Des relations de l'Egypte avec l'Afrique.
Des tribus d'Arabes.
Des Cophtes.
Des Syriens.
Des Osmanlis.
Des Européens domiciliés.
Des mœurs publiques.

Les citoyens Rosetti et Fourier, chargés de l'article IV.

ARTICLE V.

Etat militaire.

Des beys et de leurs maisons.
Des Mamlouks.
Des odjaqlis.
De l'education militaire des Mamlouks.
De leurs armes.
Artillerie, munitions de guerre.
Cavalerie.
Marine.
Exercices militaires.
Des janissaires.
Des serrafs.
De l'état militaire des Arabes.

Le citoyen Beaudot et le général Dugua, chargés de l'article V.

ARTICLE VI.

Commerce et industrie.

Enumération des objets de commerce.
Quantité, prix des objets exportés.
Quantité, prix des objets importés.
Du commerce intérieur.
Navigation et autres communications commerciales.
Des arts méchaniques.
Des arts chimiques.
Des fabriques.
Des mines.
Du Natron.
Des douanes, péages.
Des avanies.
Des caravanes.
Des consuls.

Les citoyens Livron et Rosetti, chargés de l'article VI.

ARTICLE VII.

Agriculture.

Des différentes espèces de culture, et de leur produit.
Economie rurale.
Médecine vétérinaire.
Irrigation.
Considérations générales sur l'agriculture de l'Egypte.

Le citoyen Tallien et le général Dugua, chargés de l'article VII.

ARTICLE VIII.

Histoire naturelle des habitans.

Considérations sur le sol.
Observations météorologiques.
Des différens âges de la vie, des maladies et de la médecine des Egyptiens.

Le citoyen Desgenettes, chargé de l'article VIII.

ARTICLE IX.

Monumens et costumes.

Monumens publics.
Fontaines, aqueducs, etc.
Inscriptions.
Edifices particuliers.
Costumes.
Ameublement.
Vue des intérieurs.
Des scènes civiles.
Des scènes religieuses.
Des scènes domestiques.

Le citoyen Protain, chargé de l'article IX.

Délibéré au Kaire, le 3 frimaire an 8.

Signé, FOURIER, président.
BAUDEUF, secrétaire.

Le citoyen Le Père, architecte, membre de l'Institut et de la commission des sciences et arts, a fait dans la haute Egypte les dessins suivans :

Philéh. Plans ; quatre coupes ; trois élévations ; deux perspectives intérieures du grand temple ; un plan du temple découvert ; deux coupes et une vue perspective dudit temple ; deux dessins de détails de corniche ; chapiteau.

Koum-Ombous. Un plan ; coupe ; élévation d'un temple.

Elfou. Un plan ; trois coupes ; deux vues perspectives intérieures ; un dessin de détail ; plan d'un petit temple près du grand.

Elthia. Plans de divers fragmens.

Esnéh. Plan d'un temple ; deux coupes ; un dessin de détail ; des chapiteaux.

Ermanth. Plan ; coupe ; élévation.

Luxor. Plan ; trois coupes ; deux élévations ; une perspective intérieure ; un dessin de détail.

Karnaq. Plan ; quatre coupes ; deux élévations ; trois vues perspectives intérieures ; quatre dessins de détail de chapiteaux, de corniches et obélisques ; colosses ; hiéroglyphes ; deux plans ; quatre coupes ; deux plans, quatre coupes, deux élévations de deux temples.

Médinet-Abou. Plans ; quatre coupes ; trois élévations ; trois vues perspectives intérieures ; deux dessins de détail.

Elkatréh. Plan ; élévation.

Memnonium. Plan ; trois coupes ; une vue perspective ; un dessin de détail.

Gournéh. Plan ; deux coupes ; une vue perspective.

Dendérah. Deux plans ; trois coupes ; deux élévations ; deux vues perspectives intérieures ; deux dessins de détail.

Antinoé. Vue d'un arc de triomphe

Plan d'une grotte près de Memnonium.
Plan d'une grotte de Syouth.

Les plans et profils de tous ces monumens ont été levés conjointement avec les citoyens Saint-Genis, ingénieur des ponts et chaussées, et Corabeuf, ingénieur géographe.

L'hyver dernier, les citoyens Jollois et Devilliers, ingenieurs des ponts et chaussées, partirent pour la haute Egypte. Comme on était loin de prévoir, à cette époque, que la plupart des membres de la commission feraient aussi ce voyage, ils se mirent dans le cas d'y suppléer autant qu'il était en eux, et pendant six à sept mois qu'ils sont restés dans cette contrée, ils ont travaillé à former le recueil des antiquités de la haute Egypte. Leur porte-feuille renferme les esquisses et les cotes nécessaires pour tracer les plans, les élévations et les coupes de tous les temples ou palais dont on retrouve encore les ruines. Ils ont recueilli sur le temple d'Esnéh et sur celui de Dendérah un grand nombre de détails intéressans. Ils ont sur-tout dessiné avec l'exactitude la plus scrupuleuse les zodiaques qui sont sculptés dans ces deux temples, et qui sont certainement les plus beaux monumens d'antiquité astronomique qui aient jamais été connus. Enfin, ils ont les plans généraux de toutes les anciennes villes, la carte de la plaine de Thèbes et celle de la vallée des tombeaux des rois, avec les plans de tous ceux de ces tombeaux dans lesquels ils ont pu pénétrer. Ils ont aussi concouru aux travaux qui ont été faits dans la haute Egypte par les ingénieurs des ponts et chaussées, pour acquérir la connaissance du régime du Nil, et de différens faits relatifs à la vallée.

Le général en chef ordonna le 6 du

courant une promenade militaire des troupes de toutes les armes réunies au Kaire et dans les environs. La marche fut poussée jusqu'à Birket el-Hadji, et permit de voir dans tout leur développement, des corps parfaitement bien tenus et revêtus de leurs nouveaux uniformes dont la variété, l'élégance et l'éclat présentaient un coup d'œil aussi agréable que nouveau. Il y avait un grand concours d'habitans du pays qui témoignaient assez leur surprise et leur admiration : l'aisance et la rapidité avec laquelle on meut l'artillerie est ce qui semble les étonner le plus ; c'est toujours un spectacle nouveau pour eux. Le hasard fit qu'un Tartare envoyé par le grand visir, et qui partait le même jour pour aller le rejoindre à Gaza, eut l'occasion de parcourir sur son passage, et pendant une forte lieue, cette ligne de troupes. Il en trouvera fréquemment d'autres sur sa route ; car la division Reynier était partie la veille, et s'avançait par échellons vers Qatthiéh. Ainsi, il pourra rendre un compte assez intéressant à celui qui l'a envoyé.

Le général Désaix et le citoyen Poussielgue sont toujours à bord du *Tigre* où ils ont dû se rendre le 1.er ou le 2 de ce mois. Il n'a encore jusqu'ici rien transpiré de leurs négociations. Cependant, la situation des choses semble annoncer des dispositions prochaines à un combat qui sera plus décisif. Nous avons déjà eu occasion de dire, et nous le répétons, que l'esprit général et la valeur tant de fois éprouvée de l'armée ne promettent que des succès. L'ennemi, déjà battu à A'bou-Qyr, et le 10 brumaire près Damiette, ne se relèverait jamais d'une troisième défaite aussi complette.

ANNONCE.

Annuaire de la République Française, calculé pour le méridien du Kaire, l'an VIII de l'Ere française. Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an VIII de la République Française.

Cet Annuaire est fait à l'instar de celui de Paris, et composé par une commission spéciale de l'Institut d'Égypte : cette commission, nommée dans la dernière décade de fructidor an VI, avait composé un Annuaire pour l'an VII, lequel n'a pu être imprimé, toute l'Imprimerie nationale étant encore à Alexandrie, à cette époque.

On y a conservé les nouveaux dénombremens faits dans les départemens de la France, ainsi que d'autres observations et calculs intéressans. On y trouve à la suite du tableau des nouvelles mesures de la République Française, un tableau comparatif des mesures françaises et égyptiennes.

On y a inséré la correspondance de l'hégyre avec l'ère française, ainsi que les styles coptes et grecs, d'après les renseignemens des personnes du pays qui s'occupent de rédiger leurs calendriers.

Pour la plus grande facilité de tous, on en a imprimé un second moins détaillé où l'on trouve simplement l'ancien et le nouveau style de France, avec les principaux articles d'un almanach.

Ces deux Annuaires sont terminés par un tableau ou état militaire de l'armée d'Orient, des membres composans le grand divan, l'administration générale des finances, l'institut et la commission des sciences et arts.

Il est important d'avertir qu'il a été ajouté à l'un et l'autre, depuis leur impression, un supplément de quatre pages, sous le titre d'*additions* et *corrections*.

Ces deux ouvrages se trouvent à l'Imprimerie nationale.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 52.

LE 19 NIVOSE VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES D'EUROPE.

L'ARMÉE combinée anglo-russe, commandée par le duc d'York, est actuellement composée de 24,000 Anglais et 12,000 Russes : ces derniers forment entièrement l'aile droite. On porte l'armée du général Brune à environ 34,000 hommes dont 24,000 Français. Ainsi les forces sont à peu près égales de part et d'autre. L'on s'attend sous peu à une action générale. (*Journal de Francfort du 3 octobre 1799*).

Des détails postérieurs annoncent que l'armée franco-batave a obtenu des succès marquans.

Le citoyen Dubois-Crancé a été installé, le 27 septembre, au ministère de la guerre.

Le roi d'Espagne a déclaré officiellement la guerre à la Russie.

M. le chevalier d'Azzara, ancien ambassadeur d'Espagne, a pris le 22 septembre, congé du Directoire. M. de Musquiz, son successeur, a prononcé dans la même séance le discours suivant :

« Citoyens directeurs, le roi d'Espagne, en me nommant son ambassadeur près le Directoire exécutif de la République française, m'a ordonné de vous présenter le sincère témoignage de son desir le plus constant d'entretenir et de resserrer l'alliance et l'amitié qui subsistent entre les deux puissances, par tous les moyens possibles, les plus analogues à leurs avantages réciproques et à leur bonheur commun. Jamais devoir d'une importance aussi majeure ne fut prescrit avec plus de droiture et de loyauté. C'est en dirigeant tous mes efforts à le remplir avec le zèle et la fidélité qui me sont imposés par les vœux les plus sincères du roi d'Espagne, d'accord, avec les intérêts immuables de la nation, qu'il gouverne, que je tâcherai de mériter, l'estime et la bienveillance du Directoire exécutif de la République française et de la France entière, dont je ne cesserai de souhaiter la prospérité la plus parfaite, avec la franchise et la vérité des sentimens, dont le roi d'Espagne me charge d'être l'interprète, et dont vous trouverez, citoyens directeurs, l'assurance dans les lettres de créance que j'ai l'honneur de vous présenter ».

Le citoyen Gohier, président du Directoire, a répondu :

« Monsieur l'ambassadeur, le Directoire exécutif de la République française reçoit avec plaisir les nouvelles assurances

d'attachement et d'amitié que le roi d'Espagne vous a chargé de lui transmettre. Il est des peuples entre lesquels un pacte d'alliance a été tracé par la nature. La bravoure, la loyauté, la foi des sermens, qui caractérisent les deux nations, dont les Pyrénées ne doivent séparer que le territoire, avaient depuis long-temps jetté les bases du traité qui les unit. Ce traité, fondé sur les vertus comme sur l'intérêt des deux peuples, honore la sagesse de leurs gouvernemens. Les sentimens réciproques inspirés par cette alliance, exprimés le jour même où la nation française célèbre la fondation de la République, acquierent un intérêt plus touchant encore. Cette immortelle époque est un nouveau gage de l'inaltérable union des deux puissances. La nation française n'oubliera jamais que le roi d'Espagne fut son premier allié; elle n'oubliera jamais l'instant que ce généreux allié a choisi pour associer ses forces maritimes aux siennes. Sans doute, il sait qu'un peuple libre peut éprouver des revers, mais qu'il ne peut jamais être vaincu: sa confiance ne sera pas trompée. Le choix que le roi d'Espagne a fait de vous pour être son organe auprès de la République, est un gage de plus de son attachement pour elle. Votre caractère, vos qualités personnelles, lui garantissant que la constance de son amitié pour la nation espagnole sera présentée chaque jour au monarque qui la gouverne, avec cette loyale franchise qui distingue les deux nations ». (*Journal de Francfort*, 4 *octobre* 1799).

Le Directoire a transmis au Conseil des cinq cens, dans la séance du 29 septembre dernier, une dépêche télégraphique du général Massena, ainsi conçue:

J'ai passé la Limath, le 3 vendémiaire, et je me suis avancé sous les murs de Zurich. Le 4, l'armée a attaqué l'ennemi et l'a battu complettement sur toute la ligne. La troisième division a franchi la Linth entre le lac de Zurich et celui de Wallenstadt. L'ennemi est en pleine déroute; nous sommes maîtres de Zurich.

Cette nouvelle est d'autant plus intéressante que le maréchal Suwarow, avec la plus grande partie des Russes sous ses ordres, venait de quitter l'Italie pour se réunir en Suisse aux Autrichiens.

La foire de Beaucaire a été assez fréquentée cette année: cinquante six navires espagnols de différentes grandeurs y sont arrivés heureusement sous l'escorte de trois chaloup canonnières qui ont écarté les corsaires. Le nombre des négocians de cette nation a été d'environ six cens. La foire, pendant toute sa durée, a été très-tranquille. (*Courrier de Francfort*, n.° 280).

NOTE des vues perspectives et dessins de détail des monumens de la haute Egypte, par le citoyen Cécile, *membre de la commission des arts.*

Ile de Philéh. Vue du grand temple et du pavillon carré;

Dessin de plusieurs tableaux en bas-relief, pris au petit temple près le grand môle;

Dessin d'un tableau avec tous ces hiéroglyphes, pris au pavillon carré.

Ile d'Eléphantine. Dessin d'un bas-relief, pris sur une face du petit temple;

Dessin d'un bas-relief dans l'intérieur du petit temple.

Ombous. Vue perspective du temple.

Elfou. Vue de l'intérieur du temple;

Dessin d'un bas-relief sur la face à droite, en entrant sous le portique;

Dessins de quelques meubles pris au petit temple.

Dessin d'une cérémonie sépulcrale, pris à la grotte.

Esnêh Vue d'un petit temple sur la rive droite du Nil;
Dessins de douze chapiteaux, pris au temple.
Ermanth. Vue du temple.
Luxor. Vue des môles, des obélisques et des colonnes;
Vue générale du temple, prise derrière les môles avec les habitations modernes.
Karnaq. Vue générale;
Vue du palais, prise pres le petit temple de granit;
Vue de l'entrée du grand palais, prise au pied du grand môle;
Vue de la belle porte conservée et du palais;
Dessin du colosse placé à l'entrée du grand palais, et d'une figure assise à tête de lionne.
Médinet-Abou. Vue des môles avec le portique et le temple dans le fond;
Dessin d'un bas-relief représentant un combat naval.
Memnonium. Vue du temple;
Dessin d'une belle tête bien conservée.
Tombeaux des rois. Dessins de fauteuils et d'armes;
Dessins d'une figure couchée et d'un siège.
Dendérah. Vues détaillées du temple;
Dessins de détail du fût d'une colonne et de plusieurs figures sculptées sur le temple.
Kaouel-Kebir. Ruines d'un temple.
Achemoulin. Ruines d'un temple.
Antinoé. Vue de l'arc de triomphe;
Vue d'un portique;
Vue de la grande colonne;
Dessin de la base de la grande colonne;
Dessin du torse d'Antinoüs;
Différentes vues prises en voyageant sur le Nil.

ORDRE *du jour du 14 nivôse an* 8.

Le Général en Chef s'étant occupé, dans sa sollicitude, de donner aux militaires blessés les moyens les plus convenables et en même temps les plus sûrs pour leur retour en France, et venant de recevoir du commodore *Sir Sidney Smith*, commandant les escadres du Levant, un passeport qui garantit leur libre passage; ordonne :

ART. I.er Tous les militaires blessés et autres individus de l'armée, porteurs de certificat d'invalidité absolue, se rendront dans le plus court délai à Rosette où la plus grande partie se trouve déjà réunie.

II. Ceux à qui il n'a pas encore été délivré de certificat se présenteront au conseil de santé composé des officiers de santé en chef de l'armée, le 15 de ce mois, chez le commissaire ordonnateur en chef où le conseil se réunira.

III. Tous les militaires et autres individus désignés par l'article précédent, et qui se trouvent au Kaire, se rendront le 18 à Boulaq où ils seront embarqués pour Rosette. L'ordonnateur en chef donnera des ordres pour que les barques soient prêtes et pourvues de vivres : elles seront escortées par une djerme armée.

IV. Les corps, les commissaires des guerres, se conformeront aux dispositions contenues dans les deux arrêtés du 12 vendémiaire, concernant l'habillement et la solde à donner à chacun de ces militaires : ils seront payés jusqu'au premier ventôse an 8.

V. Le payeur général fera solder tous les militaires et autres individus désignés par les articles précédens, sur les décomptes arrêtés par les commissaires des guerres et conseils d'administration. Ceux qui se trouvent au Kaire y seront payés, et le payeur général fera passer à Rosette ou Alexandrie les fonds nécessaires pour payer ceux qui y sont.

VI. L'article premier de l'ordre du Général en chef, du 12 vendémiaire, qui porte que les militaires porteurs de certificate d'invalidité, délivrés par les

officiers de santé en chef de l'armée, et qui doivent se rendre à Rosette, recevront leur solde entière pour tout le temps qu'ils auront été aux hôpitaux, depuis le moment de leurs blessures, sera strictement suivi, et le Général en Chef en recommande l'exécution à l'ordonnateur en chef et au payeur général.

VII Les chefs des corps auront soin de donner à ceux des militaires qui ne l'ont pas encore reçu, l'habillement qui leur revient pour l'an 8.

VIII. Tous les militaires porteurs de certificats seront organisés par corps et sous les ordres de celui d'entr'eux qui aura le grade le plus élevé.

IX. Le citoyen Tallien sera employé dans cette évacuation, comme commissaire civil; le citoyen Duprat, en qualité de commissaire des guerres; et le citoyen Cazabianca, comme officier de santé, chacun pour la partie qui le concerne.

X. Le général Fugières commandera tout le corps des blessés, fera maintenir une bonne discipline, et veillera pareillement à l'exécution des articles ci-dessus.

XI. L'ordonnateur en chef donnera tous les ordres nécessaires pour que cette évacuation soit pourvue de tous les effets et ustensiles qui lui sont nécessaires: l'ordonnateur de la marine donnera également des ordres pour ce qui le regarde.

XII. Il sera formé un tableau général de tous les blessés, lorsqu'ils seront réunis à Alexandrie, sur lequel on mentionnera les noms, prénoms, lieux de naissance et départemens, grades, corps, caractères de l'infirmité, et les affaires où ils auront été blessés. Ce tableau sera rédigé par le commissaire des guerres Duprat, et le citoyen Cazabianca, officier de santé: il en sera envoyé un expédition au chef de l'Etat major général, et une au commissaire ordonnateur en chef.

XIII. Le général chef de l'Etat-major, le commissaire ordonnateur en chef l'ordonnateur de la marine et le payeur général sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne. Ils doivent s'empresser à seconder de tout leur pouvoir les intentions et la sollicitude du Général en Chef qui veut que l'on prodigue aux blessés tous les secours qu'ils ont droit d'attendre.

Signé KLEBER.

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général,

Signé DAMAS.

Les conférences que nous avions annoncées dans les numéros 50 et 51 devoir se tenir à bord du *Tigre*, se tiennent à Gaza près du grand visir, où les chargés de pouvoirs se sont rendus avec M. Sidney Smith, en partant le 4 du courant des parages de Damiette.

La société dramatique a représenté, le 10 du courant, le *Dragon de Thionville* et le *Sourd*. Le Général en Chef se propose de faire augmenter la salle, de manière à ce qu'elle puisse contenir le double de spectateurs. Si l'étendue de ce journal nous l'eût permis, nous aurions, dans le n.° 50, parlé du zèle et du bon goût que le citoyen Faury, officier du génie, a mis dans la décoration de cette jolie salle.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekieh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 53.

LE 23 NIVOSE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Au Quartier-général du Kaire, le 18 nivôse an 8.

LETTRE du Général en Chef KLEBER

Au Général de brigade FUGIERES.

JE vous confie, citoyen général, une importante mission, celle de reconduire dans leur patrie huit cens héros mutilés ainsi que vous. Vous plaiderez leur cause près le Directoire exécutif, et personne plus que vous n'est fait pour inspirer en leur faveur ce vif intérêt qui console de toutes les peines, et qui leur procurera sans doute le repos dû à leurs longs et pénibles travaux.

Les Ordres du jour des 14 et 18 de ce mois vous feront connaître mes intentions dont l'exécution ne saurait être surveillée avec trop d'exactitude.

Vous présenterez au Directoire exécutif trente-deux drapeaux pris sur les ennemis au combat de Damiette : c'est un témoignage de leur valeur digne d'être porté par vous et par les braves que vous commandez, et qui doit ajouter à l'accueil paternel que vous en recevrez.

Recevez, citoyen général, mes adieux et les témoignages de mon estime et de mon amitié.

Je vous salue.

Signé KLEBER.

Le citoyen Balzac, membre de la commission des arts, a rapporté de la haute Egypte les objets suivans :

Ile de Philéh. Vue générale de l'île et de ses monumens ; dessin représentant, sur la face de l'ouest du grand môle, un sacrificateur qui offre à une divinité quatre hommes enfilés avec la même lance, les jambes et les bras liés derrière le dos.

Sur la face du Nord, huit prêtres portant sur un brancard un bateau au milieu duquel est une châsse renfermant les divers attributs de la divinité.

Sous le portique, à droite du grand môle, un prêtre se dispose à conduire un traîneau portant dans un bateau l'épervier sacré : Isis et Osiris sont derrière ; six enseignes et un souffleur d'encens sont en avant.

Dans un cabinet, sous le même portique, un cynocéphale écrit avec un stylet sur un volumen.

Portique à gauche, Thôt instruit Harpocrate : Isis l'invite à l'attention ; un prêtre apporte le volumen.

Portique à gauche du petit temple ; Orus assis dans une tribune, et porté par un lion reçoit d'Isis et d'un prêtre les emblêmes du pouvoir.

Dans la seconde pièce du petit temple, plusieurs femmes à genoux, coiffées de fleurs de lotus, tournées vers la divinité

du temple, offrent sur un plateau des fruits et des vases portant la fleur de lotus

Dans le vestibule du grand temple, offrande à Harpocrate qui porte un fouet et un fléau.

Quatrième pièce du grand temple ; deux divinités placent le bonnet de sacrificateur sur la tête d'un initié.

Sur une colonne du vestibule, deux sacrificateurs percent chacun avec une lance un homme abattu à leurs pieds.

Face extérieure du grand temple, côté de l'ouest, un sacrificateur, en présence de quatre divinités, se dispose à frapper de sa hache trente prisonniers.

Petit oratoire : cérémonie funèbre relative à la découverte du corps d'Osiris.

Sur une des faces du même oratoire, l'épervier sacré posé sur une tige ; cinq figures de prêtres et prêtresses en adoration devant lui : plus loin, Thôt trace avec un stylet dix colonnes d'hiéroglyphes ; deux tableaux qui sont au dessus représentent six divinités assises et deux figures debout.

Ile d'Eléphantine. Vue d'un petit temple près duquel se trouve la statue d'Osiris ; figures en granit gris de dix pieds de proportion : sous le portique à droite du temple, une offrande de quatre bœufs à Mendes.

Koum-Ombous. Les restes d'un petit temple au dessus d'une porte ; huit figures offrent à Harpocrate les divers attributs de la divinité ; offrande de trois oies à Harpocrate derrière lequel se trouve la figure du bon génie.

Elfou. Vue générale du temple et du village.

Motif principal de la frise du grand temple, représentant un globe qui enveloppe de ses ailes un médaillon sur lequel est gravé un scarabée ailé portant deux têtes, l'une d'épervier mitré, l'autre de bélier.

Dans l'intérieur du petit temple, une offrande de deux croix à anse à Isis.

Deux tableaux contigus, l'un représentant Isis et Osiris tenant sur leurs genoux Orus et Bubaste, l'autre un prêtre en adoration devant Mendes.

Typhon tenant en son pouvoir le jeune Harpocrate : plusieurs femmes écartent leurs enfans à son approche.

Vues intérieures de deux chapelles dans les rochers de Silesily sur les bords du Nil.

Egzé. Fragmens de figures trouvées dans les mines d'un temple.

Grottes d'Eléabreh. Détails de l'embaumement et du deuil : musiciens faisant partie d'une cérémonie funéraire.

Ermontys. Deux vues du temple.

Esneh. Offrande à un crocodile.

Bas-relief composé de trois figures.

Trois figures d'hommes et une de femme présentant à Thôt des poissons, des oiseaux et des plantes.

Luxor. Vue générale prise de l'île en face de Luxor.

Vue perspective prise devant le grand môle.

Vue perspective prise derrière le grand môle.

Dessins des deux colonnes.

Karnaq. Vue générale prise entre les portes du nord et de l'est.

Vues du palais, l'une prise du côté du sud, l'autre du côté de l'est.

Vue de la porte du palais.

Vue intérieure de la grande salle du palais.

Vue d'un grand môle ruiné.

Vue de la porte du sud et d'une allée de sphynx.

Détails de sphynx colossaux.

Sur les murs intérieurs, un héros monté sur un char entouré d'ennemis qui implorent sa clémence ; un héros accordant la paix aux vaincus ; un vainqueur présente des prisonniers à trois divinités.

Dans l'intérieur de la grande salle du palais, un bateau ayant à sa poupe une tête de bélier ; sur la proue on voit une châsse décorée de divers attributs, et portée par quarante prêtres.

Memnonium. Vue générale des restes du palais, prise sur l'angle du Sud.

Vue prise d'un autre point.

Vue de deux colosses.

Petit temple d'Isis.

Dessin de porte intérieur d'une chapelle, représentant un bélier à quatre têtes surmontées d'un disque : un vautour posé sur son dos semble le protéger ; quatre femmes sont en adoration devant lui :

Dans le même lieu, sujet d'histoire composé de huit figures.

Medinet-Abou. Vue extérieure, prise de l'angle nord-est

Vue prise dans l'intérieur des cours

Vue prise de dessous la porte de la grande cour au fond du palais.

El-Qathyeh. Dans le temple, Orus assis dans une tribune a posé sur un autel un sphynx; un lion au dessous; offrande d'un prêtre devant la tribune et l'autel.

Tombeaux des rois. Une femme pinçant de la harpe devant une divinité.

Dendérah. Vue générale, prise de l'angle sud-ouest.

Frise d'un petit temple : un globe couvrant de ses ailes deux Harpocrates offrant chacun à un Isis le chapiteau à quatre têtes.

Frise du typhonium, dont les ornemens représentent successivement Harpocrate assis sur un lotus environné des figures du mauvais génie.

Entablement du grand temple où le soleil est représenté par un globe ailé, éclairant un disque au centre duquel est une figure accroupie; des deux côtés du disque sont un typhon et un serpent mitré, debout chacun sur une table;

Au dessous, Harpocrates en présence de deux Isis : derrière lui est un sphynx.

Différens détails d'ornemens, de portes, de roches et de plafonds.

Gau. Deux vues du temple d'Anthéopolis.

Syouth. Vue de la ville de Syouth et de la montagne où sont les grottes.

Vue intérieure d'une grotte.

Akmounem. Vue perspective du péryslile du temple d'*Hermopolis magna.*

Antinoé. Plan, élévation et vue d'un arc de triomphe.

Bords du Nil. Vues d'Esnéh, de Minièh, de Bénysouef et de plusieurs parties de la chaîne arabique dans lesquelles sont percées des grottes.

LETTRE *du citoyen* Girard, *ingénieur en chef des ponts et chaussées*,

Au citoyen Le Pere, *directeur et ingénieur en chef des ponts et chaussées.*

Souès, le 10 nivôse an 8.

En attendant, mon cher camarade, que je rende un compte détaillé de notre voyage par la vallée de l'Egarement, voici le précis de la reconnaissance que nous en avons faite.

Nous y sommes entrés le 4 nivôse à neuf heures du matin. Le lendemain, à onze heures, nous avons trouvé les premiers puits appellés *Guendelhy* : ils sont au nombre de sept ou huit dans une gorge qui reçoit les eaux de toutes les montagnes des environs, et qui nous a paru les verser du côté du Nord. L'eau de ces puits est très-douce ; il y a aux environs beaucoup de plantes et d'arbustes.

Après avoir marché le lendemain sans trouver d'eau, nous nous sommes arrêtés au débouché de la vallée, à la vue de la mer rouge. La largeur de ce débouché est d'environ quatre ou cinq heures de chemin. Le dernier puits nommé *el-Touareg*,

situé au pied de la montagne, à gauche de la route, est creusé dans le sable, et ne fournit qu'une eau saumâtre. A partir de ce puits, on côtoye le golfe jusqu'à Souès où nous sommes arrivés le 7 nivôse à huit heures du soir.

Nous avons compté vingt-six heures de marche dans la vallée, depuis le village de Berétin jusqu'au point où l'on commence à suivre la côte; ce qui est précisément le même temps que le père Sicard employa à faire la même route. C'est probablement d'après les mémoires de ce missionnaire, le seul voyageur européen qui l'ait reconnue en entier, que Danville a tracé cette vallée sur sa carte de l'Egypte.

Nous n'avons retrouvé aucuns restes de l'ancienne ville de Clysma. Peut-être existent-ils dans une petite baye que nous avons apperçue sur la droite de la vallée, et dans laquelle quelques cartes indiquent un mouillage. Je vous informerai de la reconnaissance que nous devons en faire incessamment.

Le Général en Chef KLEBER est parti le 18 du courant, accompagné de son état-major, pour prendre en personne le commandement de l'armée qui s'avance vers les frontières de la Syrie au devant de l'armée ottomane, commandée par le grand visir.

AVIS.

L'équitation étant une des parties essentielles de l'éducation de ceux qui se vouent à l'*état militaire*, le cit. Vigogne, sous l'approbation du Général en Chef, se propose de tenir une académie, et de s'y livrer avec une attention scrupuleuse, s'il peut réunir un nombre d'élèves, suffisant pour en soutenir les frais. Ce manège aura lieu au Jardin Français ; il sera ouvert tous les jours depuis sept heures du matin jusques à deux ou trois heures après midi. L'état où est ce manege dans ce moment est beaucoup au dessous de ce qu'il pourra devenir, s'il est accueilli comme son utilité doit le faire espérer ; il sera agrandi, élargi, de manière à y pouvoir faire faire de petites manœuvres militaires, toujours sous les rapports de l'équitation. On y observera la plus grande décence, et tout ce qui s'éloigne du caractère français sera rejetté.

ANNONCE.

LA DÉCADE ÉGYPTIENNE, *journal littéraire et d'économie politique*, *second volume*, *sixième numero* Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 8.

Ce sixième numéro contient les articles suivans :

Notice annexée au plan d'Alexandrie présenté à l'Institut, par le citoyen *Le Père*. — Memoire sur les sables du désert, par le citoyen *L. Costaz*. — Topographie physique et médicale du vieux Kaire, par le citoyen *Renati*. — Séance de l'Institut, du 16 messidor an 7. Notice sur une nouvelle édition des fables arabes de Loqman, avec leur traduction française, par le citoyen *J. J. Marcel*.

ERRATA du n.° 52.

Page 4, *ligne* 33 : le citoyen Faury; *lisez* le citoyen Fauvy.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekiëh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 54.

LE 3 PLUVIOSE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Au Quartier-général du Kaire, le 18 nivôse an 8.

KLEBER, Général en Chef,

Au DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Citoyens Directeurs,

VOUS aviez chargé une commission composée de plusieurs hommes de lettres et artistes de se rendre en Egypte en même temps que l'armée française, et d'examiner, sous le rapport des sciences et des beaux arts, cette contrée que de grands événemens ont rendue célèbre. Elle a rempli sa mission au milieu de circonstances difficiles avec un zéle dont il y a peu d'exemples dans l'histoire des lettres. Ses recherches se sont étendues depuis Alexandrie et Damiette jusqu'à Souës et aux cataractes de Syenne. On a fixé par des observations astronomiques la position des lieux remarquables, et particuliérement celle des villes situées sur la rive droite du Nil. Des mesures géographiques ont fait connaître le cours de ce fleuve et les côtes septentrionales de l'Egypte. Les nivellemens ont donné des résultats certains sur la hauteur respective des deux mers; les traces de l'ancien canal qui les faisait communiquer ont été découvertes, et cette question fameuse que l'histoire, les sciences exactes et la politique ont si long-temps agitée est aujourd'hui entiérement résolue. Les animaux, les plantes, toutes les productions naturelles de ce pays ont été étudiées et décrites; les résultats de ce travail enrichiront les collections nationales.

On a donné des soins particuliers à la description de l'Egypte ancienne. Les plans topographiques, les vues, les plans et dessins d'architecture feront connaître ces monumens à l'Europe; on y a joint des recherches fort étendues sur l'histoire, l'astronomie, les arts, les usages des anciens Egyptiens. J'ai sollicité la réunion de toutes les parties de ce dernier travail qui est naturellement distingué des observations sur l'Egypte moderne. Les hommes de lettres et les artistes qui possèdent cette collection sont prêts à rendre leur ouvrage public sous les auspices du gouvernement, et ils trouvent, dans l'association qu'ils ont formée, les moyens de subvenir aux frais de la publication. Cette entreprise littéraire qui serait accueillie de tous les gouvernemens de l'Europe, sera jugée plus favorablement encore dans un pays où la liberté encourage tous les arts. Les auteurs qui composent cette réunion aspirent à l'honneur de donner à leur travail un caractère national, et ils vous soumettent expressément leur projet.

Les recherches sur l'état actuel et moderne de l'Egypte présentent à la philosophie et à la politique un objet important. Les loix, les mœurs, l'histoire, le gouvernement, l'industrie, le commerce, les revenus de ce pays méritaient d'être connus avec plus d'étendue que l'on n'en peut attendre des voyageurs français ou étrangers qui nous ont précédés. J'ai réuni les personnes qui m'ont paru être les plus propres à concourir à ce travail, et je leur ai donné toute l'autorité et les moyens dont ils avaient besoin. Je vous transmets la copie des arrêtés que j'ai pris à ce sujet.

Je viens de vous rendre un compte sommaire des travaux entrepris et achevés par la commission que vous avez envoyée en Egypte, et vous recevrez sur cet objet un mémoire plus détaillé du citoyen Fourier que ses collègues ont unanimement chargé du soin de publier leurs travaux.

Aujourd'hui, la plus grande partie des membres qui composent cette commission se rend en France ; elle emporte l'estime de l'armée que je commande, l'affection des habitans du pays et jusqu'à la bienveillance de nos ennemis. On a souvent eu recours aux membres de la commission pour remplir des fonctions administratives ; ils se sont montrés avec empressement, retirés sans regret, et ont donné constamment avec l'exemple du zèle et des talens celui de la probité la plus sévère.

Les besoins de l'armée m'interdisent toute récompense ; cette satisfaction vous est réservée. J'ai donné tous les ordres nécessaires pour leur retour, et j'en ai trouvé la facilité dans l'usage où sont toutes les nations de l'Europe de laisser jouir les arts d'une paix constante.

J'ai cru devoir étendre les droits de la commune patrie jusqu'à retenir près de moi par des ordres positifs ceux des membres de la commission dont les travaux sont immédiatement utiles à l'armée. Je m'empresserai de les rendre à la république des lettres, après leur avoir procuré l'occasion d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance de leurs concitoyens.

Je joins ici : 1.° la liste des membres de la commission qui se rendent en France par le premier convoi ; 2.° celle des membres de cette commission que j'ai requis de rester, avec la désignation des fonctions qu'ils remplissent ; 3.° l'état de quelques objets d'antiquité et d'arts qui doivent vous être présentés avec cette lettre par une commission particulière.

Salut et respect.

Signé KLEBER.

Au Quartier-général du Kaire, le 13 nivôse an 8.

KLEBER, Général en Chef, voulant remplacer les citoyens Tallien et Livron dans la commission des renseignemens sur l'état de l'Egypte moderne, et en même temps augmenter le nombre de ses membres, pour en obtenir un résultat plus prompt et plus complet, arrête :

Les citoyens Girard, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Conté, chef de brigade des aérostiers ; Dutertre, membre de l'Institut ; Le Père aîné, directeur et ingénieur en chef des ponts et chaussées, et Jacotin, directeur des ingénieurs géographes, feront dorénavant partie de cette commission.

Signé KLEBER.

D'après l'arrêté ci-dessus, la commission a fait, dans sa séance du 23 du courant, les augmentations et les changemens qui suivent, au *Tableau de division du travail* inséré dans le n.° 51 du Courier d'Egypte.

ARTICLE X.

Géographie et hydraulique.

Population.

Topographies.

Superficie des terres cultivées.
Nature des cultures.
Navigation.
Arrosement.
Dessèchement.

Les citoyens Le Père et Jacotin chargés de l'article X.

Les citoyens Girard et Conté sont chargés de l'article VI, *Commerce et industrie*, avec M. Rosetti.

Les citoyens Girard et Conté sont chargés de l'article VII, *Agriculture*, avec le général Dugua.

Le citoyen Dutertre est chargé de l'article IX, *Monumens et costumes*, avec le citoyen Protain.

NOUVELLES D'EUROPE.

Le général BONAPARTE est arrivé en France. Les journaux qui annoncent cette nouvelle donnent les détails suivans :

Il est descendu en Corse, et a resté sept jours à Ajaccio, où il a appris en grande partie les nouvelles de France, dont il n'avait que très-peu de connaissance depuis son départ. Dans la traversée de Corse en France, on apperçut une escadre anglaise qui donna la chasse à la division française, composée de deux frégates et d'un bâtiment de transport. Le commandant de la division voulait s'échouer sur les côtes de Corse pour s'éviter d'être pris. Le général BONAPARTE qui craignait d'être bloqué dans cette île, s'y opposa et arriva heureusement dans le golphe de Fréjus. Il a fait dix jours de quarantaine d'observation : son épouse et ses frères ont été au-devant de lui. A Lyon, il a été reçu avec des honneurs particuliers. Le Directoire a annoncé son arrivée par un message aux deux conseils. Le général s'est rendu au Directoire le 18 octobre, où il a eu une audience particulière ; le lendemain il s'y est également rendu à cheval, accompagné d'un grand nombre d'officiers. Il a été aussi faire visite aux présidens des deux conseils. L'arrivée du général BONAPARTE en France a fait beaucoup de sensation.

Massena, général en chef de l'armée du Danube, a annoncé au Directoire, par une lettre de Zurich, du 17 vendémiaire, une suite de victoires éclatantes sur les armées russes et autrichiennes combinées. Ce général termine ainsi sa lettre : « Le résultat de ces différentes batailles ou combats est d'environ dix-huit mille prisonniers dont huit mille blessés que l'ennemi n'a pu emmener, plus de cent pièces de canon, treize drapeaux, quatre généraux prisonniers, cinq tués parmi lesquels le général en chef Hotz, la reprise du Gothard, de Glaris et de toutes les vallées qui y débouchent ; enfin la perte totale de l'ennemi, dans les différentes affaires, s'élève à plus de trente mille hommes ».

L'armée d'Italie, forte de plus de quarante mille hommes, a son quartier-général à Finale, et occupe les positions les plus fortes.

L'armée russe et anglaise en Hollande a été complettement battue ; ce qui en reste est cerné par une inondation : elle doit dans ce moment être entièrement détruite.

Mayence est débloquée, et il y a eu douze mille paysans désarmés dans les environs.

On trouve dans plusieurs journaux l'article suivant :

Le savant et célebre Dolomieu qui faisait partie de l'expédition d'Egypte,

s'était embarqué à Alexandrie pour revenir en France : le vaisseau génois qui le portait ayant beaucoup souffert dans la traversée, et faisant plusieurs voies d'eau, après avoir essayé tous les moyens possibles de parer à cet inconvénient, fut obligé de relâcher à Tarente pour éviter d'être englouti. Aussitôt le vaisseau, l'équipage et tous les passagers furent faits prisonniers ; et Dolomieu chargé de fers fut transporté en Sicile, et jetté dans un cachot. Les chevaliers de Malte siciliens demandèrent avec les plus vives instances au roi de Naples, que ce citoyen français fût traduit devant une commission militaire, pour y être jugé comme coupable de haute trahison envers leur ordre. Dolomieu vient d'écrire à l'Institut national, dont il est membre, afin qu'il intercède pour lui, s'il en est encore temps. L'Institut s'est occupé des moyens de le sauver.

M. Davis, ancien gouverneur de la Caroline septentrionale, est nommé ambassadeur des Etat-Unis d'Amérique près la République Française.

M. de Massaredo a été reçu dans l'audience publique du Directoire du 15 octobre. Voici quelques passages du discours qu'il a prononcé dans cette circonstance : « Citoyens Directeurs, l'intérêt de la France, comme celui de l'Espagne, réclamait la combinaison de leurs forces navales. L'expérience de toutes les guerres, et même celle de la guerre actuelle, atteste l'importance de cette mesure, autant par les désastres qui ont eu lieu quand on l'a négligée, que par ses heureux résultats quand on l'a adoptée. Qu'on juge si l'Angleterre en est convaincue, par les efforts qu'elle a faits pour empêcher cette combinaison dans l'occasion présente, en réunissant dans la méditerranée une armée navale si énormément supérieure même aux nôtres après leur jonction. On ne saurait en douter, cette réunion peut influencer plus qu'une victoire sur le bien de la cause des deux puissances alliées.... Je n'hésiterai pas à vous présenter franchement mes idées sur les plans que vous formerez pour l'emploi des forces navales contre l'ennemi commun. On ne peut nier que quelques événemens malheureux ne l'aient placé dans une grande supériorité ; mais, outre que l'armée combinée à Brest est déjà par elle-même si respectable, le roi, mon souverain, a encore au Férol et à Cadix des forces considérables dont il peut faire usage. Mettons-les toutes en mouvement avec l'énergie qui caractérise l'une et l'autre nation, pour soutenir des entreprises dignes de leur grandeur, et que ce mouvement ou ses effets bien accomplis forcent l'Angleterre à une paix honorable, solide et durable, conformément au vœu des deux gouvernemens ».

ANNONCE.

FABLES DE LOQMAN, surnommé LE SAGE; *Edition arabe, accompagnée d'une traduction française, et precédée d'une notice sur ce célèbre fabuliste, par le cit. J. J. Marcel. Un volume petit in-4.°, d'environ 120 pag.* Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 8.

ERRATA du n.° 53.

Page 4, ligne 26. Le Général en Chef KLEBER est parti le 18 du courant; *lisez :* Le Général en Chef KLEBER est parti le 19 du courant.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekieh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 55.

LE 9 PLUVIOSE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Au Quartier-général à Zurich, le 17 vendémiaire an 8.

MASSENA, Général en Chef,

Au DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

CITOYENS Directeurs, obligé de me porter successivement sur les divers points de la ligne, où m'appellaient l'urgence et l'importance des opérations militaires qui y ont eu lieu sans interruption, je n'ai pu vous instruire encore que par des dépêches télégraphiques, des mouvemens de l'armée, depuis le 3 du courant jusqu'au 16; mais je vais y suppléer par le précis de ces mouvemens, en attendant que je puisse le faire dans un rapport détaillé que je vous enverrai avec les drapeaux pris sur l'ennemi.

J'avais devant moi l'armée russe de Korsakof qui occupait la ligne de Zurich, au confluent de l'Aar dans le Rhin; l'armée autrichienne, commandée par Hotze (ce corps occupait la rive droite de la Linth); et enfin le corps du général autrichien Jellachich, qui occupait les débouchés des Grisons. A la faveur d'une fausse attaque dirigée sur Bruck par le général Menard, pour attirer sur ce point une partie des forces de l'ennemi, j'ai passé, le 3 vendémiaire, la Limat de vive force à Dietikon, et la Linth entre les lacs de Zurich et de Wallenstadt. Au passage de Dietikon, les bateaux ont été lancés à l'eau sous le feu de l'ennemi, et sous la protection de notre artillerie; et en moins de deux heures, grace à l'habileté des pontonniers dirigés par le chef de brigade Dedon, nous avons eu un pont sur la Limat avec huit mille hommes sur l'autre rive. Le général Gazan commandait l'avant-garde sous les ordres du général Lorge qui commandait la division. Au passage de la Linth, deux cens nageurs, le sabre aux dents, la pique à la main, ont franchi la Linth, fait prisonnière l'avant-garde, égorgé les postes ennemis, et préparé ainsi les succès de la journée. Le général Soult commandait cette opération. Le résultat de la bataille livrée à la suite de ces deux passages, a été l'occupation de la partie occidentale de Zurichberg, et notre établissement sur toute la rive droite de la Limat. Zurich sommé de se rendre avait offert de le faire à des conditions dont partie aurait été acceptée; mais les avant-postes russes ayant tiré sur nos parlementaires, et ayant blessé deux trompettes, j'ai livré à l'ennemi la bataille du 4, à la suite de laquelle Zurich a été prise de vive force. Les généraux Mortier et Klein commandaient l'attaque de Zurich sur la rive gauche; Lorge sur la rive droite.

Dans le même temps, Suwarow dont la marche etait combinée avec l'attaque prochaine que devaient faire contre nous les armées de Hotze et de Korsakof, forçait le passage du Gotthard, et marchait sur les petits cantons, pour aller de-là se réunir à ces deux armées, en prendre le commandement et envahir à leur tête le territoire français. Korsakof battu, Hotze tué, Suwarow ne pouvait plus espérer de vaincre. Je dirigeai sur Schwitz la division Mortier, sur Wesen la division Soult, alors commandée par le général Garan, et je marchais moi-même sur Altorf: mais Suwarow avait passé de Schachenthal dans le Muttenthal; il était en masse aux environs de Mutten, et avait porté un corps par le Clorthal sur la vallée de Glaris. L'impossibilité de se développer dans des vallees aussi etroites, m'avait déterminé à laisser à Suwarow la liberté d'entrer en Suisse par Einsiedeln; j'espérais que, pressé par les combats sanglans que je lui avais livrés dans la vallée de Mutten, et fatigue de la résistance que je lui opposais au débouché de Glaris, il sortirait de sa souricière par le pont d'Einsiedeln, sur lequel je n'avais qu'un bataillon en observation, et que je pourrais le combattre a mon aise dans un terrein ouvert: mais voulant éviter une affaire générale et décisive, il s'est jetté dans le pays des Grisons par la vallée de Floms; continuellement harcelé sur ses flancs et ses derrières par les corps destinés à l'attaquer s'il eût resté, il se retirait par des chemins affreux, laissant en notre pouvoir 2000 blessés, partie de son artillerie, et presque tous ses bagages. Korsakof, instruit du danger de Suwarow, avait réuni à la hâte un corps composé des débris de son armée, de celle de Hotze, du contingent bavarois, du corps de Condé et de tous les corps autrichiens qui défendaient la vallée des Grisons, et il voulait se reporter sur la Thur et de là sur Zurich: mais j'ai encore marché à lui avec les divisions Menard, Lorge et Gazan, dans le temps que le général Soult se portait sur Reinek. Je l'a trouvé entre la Thur et le Rhin; je l'ai battu et rejetté au-delà de ce fleuve, le forçant à couper les ponts de Constance et de Diessenhoffen, dont je me suis emparé.

Quoique je me sois proposé de n'entrer ici dans aucun detail, je ne peux pas m'empêcher de parler de la fermeté inébranlable de notre infanterie, et du dévouement inconcevable de notre artillerie légere contre une des plus vigoureuses charges de cavalerie qu'on ait jamais exécutées: l'une et l'autre se sont immortalisées dans cette journée.

L'artillerie légère, chargée et sabrée au milieu de la mêlée, ne cessait de manœuvrer et de tirer à mitraille. Partie de notre infanterie; après avoir accueilli la cavalerie ennemie par le feu le plus vif et le plus soutenu, la recevait jusques sur ses baionnettes sans bouger d'une ligne; tandis qu'une autre partie de cette infanterie la chargeait sur son flanc avec une audace sans exemple.

Le résultat de ces différentes batailles ou combats est d'environ 18 mille prisonniers dont huit mille blessés que l'ennemi n'a pu emmener, plus de cent pièces de canon, treize drapeaux, quatre généraux prisonniers, cinq tués parmi lesquels le général en chef Hotz, la reprise du Gothard, de Glâris et de toutes les vallées qui y debouchent; enfin la perte totale de l'ennemi, dans les différentes affaires, s'élève à plus de trente mille hommes.

Signé Massena.

P. S. Dans l'affaire qui a eu lieu à Constance avec le corps de Condé l'on a fait des prisonniers: je n'en connais pas encore le nombre: le rapport detaillé ne m'est pas parvenu.

Lettre de l'Institut d'Egypte,

Au Général en Chef Kleber.

Au Kaire, le 5 pluviôse an 8.

Général,

Vous avez été informé des dangers de notre estimable collègue le citoyen Dolomieu; ils ne laissent aux alarmes de l'amitié que la faible et tardive ressource des réclamations.

Lorsque le citoyen Dolomieu fut engagé par les ordres de son gouvernement dans l'expédition d'Egypte, il la considérait seulement comme lui offrant l'occasion d'un voyage littéraire. Il n'avait pu prévoir l'invasion de l'île de Malte, et ce furent ses anciens confrères qui le réclamèrent comme un intercesseur et un appui. Tout lui faisait un devoir d'accepter cette *entremise*: personne n'eut des sentimens plus nobles, et n'était plus digne de servir l'honneur et l'amitié. Nous avons été témoins de son zèle, de ses sollicitudes; il a donné des larmes aux infortunes qu'il n'a pu adoucir: c'était le sujet ordinaire de ses entretiens.

Nous rendons témoignage à ces faits, parce que nous en avons une entière connaissance. La difficulté assez connue de notre situation nous permet à peine d'espérer que notre voix puisse être entendue; mais quel qu'en soit le succès, ce témoignage subsistera: il se trouvera, dans tous les pays des cœurs justes et généreux qui croiront à la sincérité de cette déclaration, et devant qui on accusera inutilement un homme digne de la réputation dont il jouit, de s'être abaissé à la condition d'un traître.

L'amitié qui vous unit à notre collègue, et les sentimens de justice qui vous animent, nous répondent assez de l'empressement que vous mettrez à faire parvenir notre déclaration.

Salut et respect.

Signé Le Roy, *président de l'Institut;*
Conte, *vice-président;*
Fourier, *secrétaire perpétuel.*

Extrait *des délibérations de la Commission extraordinaire de salubrité publique, du 26 nivôse an 8.*

La Commission, d'après les ordres du jour du 14 et du 18 du courant, relatifs à l'évacuation des invalides en France, et après avoir eu communication du départ des membres de la Commission des sciences et arts, a délibéré:

1.° Aussi-tôt que les conditions du cartel pour les navires destinés à porter les invalides et la Commission des sciences et arts seront arrêtées, et que ces navires, ayant leurs équipages à bord, seront prêts à faire leur route, ils entreront en quarantaine.

2.° Il sera formé un comité de surveillance de salubrité à bord du commandant, un comité particulier à bord de chaque bâtiment correspondant avec le comité central, et il sera nommé près du comité central un conservateur de santé de 3.e classe qui aura sous ses ordres le nombre suffisant de garde de santé pour qu'il y en ait un à bord de chaque bâtiment.

3.° Le comité central sera composé du citoyen Tallien commissaire civil, du commissaire de la marine, du commissaire des guerres Duprat, de l'officier de santé de première classe de l'armée de terre, et de celui du bord le plus avancé en grade. Chaque comité particulier sera composé de l'officier de marine chef de route, du faisant fonction d'aide-commissaire de marine et de l'officier de santé. Le conservateur de 3.e classe sera désigné

par le citoyen Guirard, conservateur de premiere, qui désignera également les gardes de santé qui seront pris de préférence parmi les invalides de la marine ou les anciens gardes en exercice dans l'an 7, et qui n'ont pas été conservés dans la réorganisation de l'an 8. Ces employés sanitaires suivront l'expédition jusques dans les ports, et ils seront chargés des mesures de précaution dans le cas qu'il survient quelques accidens de peste dans le courant de la traversée.

4.° Il sera destiné plusieurs djermes pour le transport des effets, provisions et personnes qui doivent être embarquées sur lesdits navires. Les djermes resteront en quarantaine jusqu'après le départ des navires auxquels elles auront été affectées : elles seront surveillées par des gardes de santé, pour qu'elles ne communiquent avec la terre, ailleurs que sur l'île de la quarantaine à Rosette.

5.° Toutes les provisions seront portées du Kaire à bord des navires, au lieu de l'embarquement. Les djermes qui les descendront à Rosette s'y arrêteront à l'île de la quarantaine, et attendront que les djermes de la marine, indiquées dans l'article 4, puissent se charger; elles ne seront portées à bord des navires que quand le conservateur chargé de la quarantaine l'autorisera.

6.° Les personnes qui doivent faire partie de l'expédition et s'embarquer sur les susdits navires, autres que les équipages, se rendront à Rosette sur l'île de la quarantaine; savoir :

Les personnes qui sont à Alexandrie, pour y subir la quarantaine, faire sereiner leurs hardes, laver celles qui sont susceptibles de l'être, obtiendront un certificat du conservateur de santé du lazareht de Rosette, visé par la commission de salubrité publique de cette place;

Les personnes qui partiront du Kaire pour Rosette n'y communiqueront pas avec la ville; elles attendront, ainsi que celles venues d'Alexandrie, que le conservateur de santé, chargé de la sanitication des navires et équipages, avise qu'on peut se rendre à bord des navires.

7.° Les contrevenans à l'article 6 ne pourront s'embarquer et faire partie de l'expédition.

Le président de la Commission,
Signé R. DESGENETTES.

Dans l'absence du Général en Chef, le général de division, commandant des villes et provinces du Kaire, approuve la présente délibération, et ordonne l'exécution des mesures qu'elle renferme.

Signé C. F. J. DUGUA.

Le général de brigade Zayonchek écrit de Bény-Souef, en date du 5 du courant, au général de division Dugua, qu'il a le même jour surpris, à trois heures du matin, Mourad-bey dans son camp de Sédiman; qu'il a pris sa tente, ses bagages, ses timbales, soixante-dix chameaux et quinze chevaux; que Mohhammed-bey el-Manfoukh, deux kachefs et huit mamlouks sont restés morts sur le champ de bataille. On soupçonne que Mourad-bey a été blessé grièvement.

L'Institut a, dans ses séances dernières, nommé pour membres les citoyens Protain dans la section des beaux arts; Boudet dans celle de physique; Jacotin et Dugua dans celle d'économie politique.

Les ingénieurs géographes viennent de terminer le plan du Kaire. Nous en parlerons dans le prochain numéro, ainsi que des autres travaux qu'ils ont faits en Egypte depuis notre arrivée.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 56.

LE 13 PLUVIOSE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

TABLEAU pour servir à la subdivision de l'article X de la division du travail de la Commission des renseignemens sur l'état de l'Egypte moderne (1).

Noms des villages,

Ecrits en français.
Ecrits en arabe.

Provinces dont ils dépendent.

Rive du Nil sur laquelle ils sont situés.

Distances en heures { Au Nil. / Au chef-lieu.

Population.

Nombre de familles.
Hommes.
Femmes.
Enfans.
Total des individus.

Occupations des habitans.

Fellahhs.
Pêcheurs.
Artisans, etc.

Nature de culture et nombre de feddans cultivés en

Cannes à sucre.
Indigo.
Riz.
Bled.
Orge.
Doura.
Tabac.
Lin.
Safranum.
Palmiers.
Totaux.

Canaux d'arrosement.

Leurs noms.
Leurs origines.
S'ils sont navigables.
Epoque à laquelle on les ouvre.
Nombre de feddans qu'ils arrosent.
Nombre de roues à élever les eaux.

Religions.

Coptes.
Grecs.
Musulmans.
Juifs.

Tribus d'Arabes.

Noms.
Population
Nombre de { chevaux. / chameaux.
Noms des lieux qu'ils cultivent.

Observations.

(1) Voyez le Courier, numéros 51 et 54.

Les ingénieurs géographes, membres de la commission des sciences et arts, viennent de terminer le plan du Kaire. Ce travail, commencé il y a quatre mois par ordre du Général en Chef KLEBER, ne laisse rien à desirer pour la précision et l'exactitude; les principaux objets ont été déterminés par la trigonométrie; les plus petites rues y sont marquées: on a pris les noms des monumens, rues, quartiers, marchés, etc., et tous les renseignemens qui les concernent. La grandeur de cette ville ne sera plus un problême en Europe. Par des calculs déjà faits, et que l'on se propose de développer, elle a de superficie les deux cinquièmes de Paris (en prenant la nouvelle enceinte pour limites), et environ la moitié de Londres.

Malgré les entraves apportées au travail par les circonstances, par les maladies, la perte de leur chef (1), et de deux de leurs collègues, les ingénieurs géographes, au moyen de quelques opérations qui leur restent à faire, et dont ils s'occupent en ce moment, auront tous les matériaux nécessaires pour dresser une carte exacte et détaillée de l'Egypte. Les observations astronomiques du citoyen Nouet serviront de base à ce travail. L'énumération des matériaux pour le faire est trop longue pour trouver place ici; ils sont rassemblés avec tous le soin et l'exactitude qu'on peut desirer: la plupart sont appuyés d'observations et notes intéressantes. Le citoyen Jacotin, directeur des ingénieurs géographes et membre de l'Institut d'Egypte, se fait un plaisir de rendre justice à ses coopérateurs les citoyens Simonel, Schouani, Latuille, Jomard, Corabœuf, Bertre et Lescène.

(1) Le citoyen Testevuide, homme très-recommandable par son beau cadastre de la Corse, et qui fut assassiné dans l'insurrection qui eut lieu au Kaire le 30 vendémiaire an 7.

Les ingénieurs géographes ont fait d'autres plans particuliers; une partie de celui d'Alexandrie, ceux de Boulaq, du vieux Kaire, des environs du Kaire, des pyramides, de plusieurs villes de l'Egypte ancienne, etc.

Le citoyen Jacotin vient de terminer la carte de la campagne faite en Syrie; elle comprend la rade et les environs d'Acre, la chaîne du Carmel, les plaines de la Galilée, les environs de Nazareth, le mont Tabor, une partie du Jourdain et du lac de Génézareth. Cette carte est à l'échelle d'un mètre pour cent milles: elle a été levée avec précision; tous les campemens et les routes de l'armée, les lieux où il s'est passé des événemens mémorables y sont marqués. On y a joint un tableau ou journal des marches de l'armée depuis son départ du Kaire jusqu'à son retour, avec des notes sur le pays qu'elle a parcouru, et sur les lieux remarquables où elle a passé. Il a fait en outre un itinéraire exact du Kaire à Acre, où tous les campemens de l'armée sont indiqués.

NOTICE des recherches et observations faites par le citoyen Rouyère, pharmacien de première classe d'armée, et membre de la commission des sciences et arts.

Examen et description d'un papyrus volumineux trouvé dans une momie des grottes de Thèbes; description de plusieurs grottes vues dans le même lieu; détails et observations sur les embaumemens faits par les anciens.

Histoire des poteries modernes de la haute et moyenne Egypte; examen des substances employées dans leur fabrication; comparaison des poteries des Egyptiens modernes avec celles des anciens; emploi avantageux qu'on pourrait faire en France de quelques poteries égyptiennes destinées à rafraîchir l'eau pendant les grandes chaleurs.

Description des fours à poulets, vus

dans le Saïd, au Kaire, à Gyzeh, etc.; précautions nécessaires pour faire éclorre les œufs; moyens d'élever les poulets au sortir des fours; possibilité d'exécuter en France les moyens qu'emploient les Égyptiens pour faire éclore les œufs et élever les poulets sans le secours des poules, etc.

Détails sur la fabrication du sucre, son raffinage dans la haute Egypte, et son raffinage au Kaire; art du confiseur égyptien, examen de toutes les sucreries qu'il prépare.

Notice sur le lait, ses diverses préparations et son usage en Égypte; examen et comparaison des laits de vache, de chèvre, de jumens, d'ânesse et des femelles du bufle et du chameau.

Histoire des drogues et des médicamens qu'on trouve au Kaire dans les boutiques et dans les magasins des droguistes du pays; lieux d'où l'on tire ces diverses substances; leur emploi dans les arts et dans la médecine des Égyptiens.

NOTICE *sur les ruines de Semay el-Emdid* (1), *adressée par le citoyen* Chanaleil, *au général de division* Dugua.

Trois lieues au sud sud-est de Mansourah, et à un mille du village de Temay el-Emdid, on trouve une grande levée de terre qui de loin se dessine dans la plaine, comme un vaste côteau, sur une étendue de trois quarts de lieue du nord-est au sud-ouest; ce sont les ruines ou décombres d'une ancienne ville qui dut être puissante, mais que nous ne saurions toutefois rapporter à aucun nom de l'ancienne géographie d'Égypte.

Un seul monument y demeure assis au milieu de monceaux de têts de pots et de fragmens de briques : c'est un quartier de beau granit rouge et noir, quatrangulaire et creusé en forme de sanctuaire. Sa hauteur est de 25 pieds 9 pouces sur une profondeur de 11 pieds 6 pouces; il repose sur une base de même granit dont le bloc défiguré a 16 pieds de longueur sur 12 pieds de large et 4 pieds d'épaisseur; ses faces sont lisses et sans hiéroglyphes. Un simple cordon règne transversalement dans l'intérieur aux deux tiers de la hauteur. L'ouverture est au levant et se trouve contournée d'une rainure qui servait probablement à recevoir une porte.

Ce monolite appartenait sans doute à un oracle célèbre.

Beaucoup de morceaux de granit épars, et plusieurs sarcophages, les uns entiers, d'autres brisés et renversés, placés autour du monolite, attestent qu'il servait de centre à un édifice considérable ou contribuait à son ordonnance.

Ces sarcophages de granit noir que j'ai comptés jusqu'au nombre de vingt-huit ont tous les mêmes dimensions, c'est-à-dire 2 pieds 5 pouces 6 lignes de creux, et une longueur d'orifice de 3 pieds 10 pouces 6 lignes, sur une largeur de 2 pieds 7 pouces 6 lignes.

Ces dimensions semblent témoigner elles-mêmes le culte auquel étaient destinés les sarcophages; ce fut sans doute à celui d'Anubis dont les Egyptiens représentaient le dieu avec une tête de chien placée sur un corps humain, en adorant pour son emblême vivant, le chien même qu'ils nourrissaient d'alimens sacrés, et dont ils embaumaient religieusement le corps.

Un tronçon de statue de granit noir, trouvé près du monolite, et que j'ai avec moi, ajoute ce me semble à la présomption que je viens de former touchant le culte auquel ont servi ces sarcophages.

Ce tronçon dont la hauteur est d'un pied et demi, n'est autre chose que le buste humain d'une divinité dont la tête, quoique tronquée, paraît évidemment avoir été celle du chien. La statue est assise, et tient d'une main, devant elle, l'image du sphinx qu'elle présente à l'adoration, tandis que la droite ouverte et

(1) Voyez le numéro 45, page 3.

placée au dessus de l'image semble attendre et solliciter l'offrande. Une platebande chargée d'hiéroglyphes, sert de dossier à ce reste d'antiquité qui n'offre d'ailleurs rien que d'informe sous le rapport de la composition et du dessin.

La superstition qui, pour ne pas perdre ses droits sur la terre, semble obéir à l'inconstance des hommes par le changement de ses idoles et de ses autels, a élevé de nos jours, sur les lieux mêmes où l'on adorait Anubis, une petite mosquée fameuse par le tombeau qu'elle renferme d'un santon appellé Emir A'bd Allah, dont les prétendus miracles attirent, au 8 du mois de Dyl-Hhagéh, un concours considérable d'Arabes et habitans du Charqyéh. Ceux-là, mêlant à leur dévotion cette cupidité qui forme un des principaux traits de leur caractère, ne quittent jamais les ruines de Temay el-Emdid sans y avoir cherché de l'or qu'ils croient caché dans l'intérieur des plus grosses masses; et c'est pourquoi ils les rompent et les mettent en morceaux aussi souvent qu'ils le peuvent. Leurs tentatives pour renverser le monolite de Temay el-Emdid sont faciles à reconnaître.

Le pays qui environne les ruines est faiblement arrosé, et par conséquent peu fertile; les eaux du Nil s'y rendaient autrefois par un canal tiré de celui de Moës, dont les traces manifestes se retrouvent à une petite lieue sud-sud-est de Temay el-Emdid.

Ce canal, qui depuis long-temps est à sec, est aujourd'hui le sujet d'une tradition puérile que conservent cependant les habitans les plus graves : ils racontent que du temps des dynasties égyptiennes le prince qui regnait à Temay el-Emdid, pauvre dans ses états, trop éloignés des bienfaits de l'inondation, mais riche de la possession d'une fille dont la beauté parfaite attirait tous les vœux, mit à prix la main de cette fille unique, ce prix fut la condition de venir en bateau la recevoir à Temay. Le succès allait répondre à l'attente du vieux prince : un canal tiré de celui de Moës avait été entrepris par un jeune prince voisin qui se hâtait d'arriver à Temay, lorsqu'un rival, fourbe autant que passionné, y parut tout-à-coup traîné dans une barque portée sur des roues.

Les dieux furent pris à témoin, et jugèrent que la condition était accomplie : c'est ainsi, dit-on, que le canal qui devait arriver à Temay el-Emdid fut en partie creusé et ensuite délaissé.

ANNONCES.

La Décade Égyptienne, journal littéraire et d'économie politique, second volume, septième numéro. Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 8

Ce septième numéro contient les articles suivans :

Notes sur les maladies qui ont régné en frimaire an 7, recueillies dans l'hôpital militaire du vieux Kaire, par le citoyen *Barbès*. — Observations météorologiques pour servir à l'histoire physique et médicale de l'armée d'Orient. — Rapport sur la correspondance des styles adoptés par différens peuples, par le citoyen *Nouet*. — Séance de l'Institut du 21 messidor an 7.

On peut se procurer actuellement à l'Imprimerie nationale, les Fables de Locman, annoncées dans le n.° 54. Prix 90 médins.

On souscrit chez le Directeur de l'imprimerie nationale, place Ezbekiéh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numero pris séparement sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 57.

Le 18 Pluviôse VIII.e année de la République.

Du camp de Ssalehhyéh, le 8 pluviôse an 8.

Kleber, *Général en Chef*,

A l'Armée.

Soldats :

Un concours de circonstances majeures, qu'il ne m'est pas permis encore de vous faire connaître, m'a déterminé à arrêter le cours de vos victoires, et à négocier avec nos ennemis, au lieu de les combattre. Ainsi, d'après le traité que je viens de conclure, dans quatre mois vous reverrez votre patrie, et vous continuerez à la servir de vos armes et de votre valeur, d'une manière plus efficace que désormais vous eussiez pu le faire en ces contrées.

Soldats ! Si j'avais été consulté pour me charger du fardeau que m'a laissé le Général Bonaparte, certes je ne l'aurais point accepté, car je sentais trop vivement que mes forces ne répondaient point à l'importance du poste que j'occupe, dans des conjonctures aussi difficiles ; mais il vous est connu que je ne pouvais opter.

J'ai toutefois la conviction consolante, que si je n'ai pas fait pour vous, tout ce que méritaient votre courage et votre dévouement à la République, j'ai fait au moins tout ce qu'il était humainement possible de faire dans la situation pénible où j'ai trouvé l'armée. Ceux d'entre vous qui ne seront point sourds à la voix de la raison, me rendront cette justice ; je suis peu jaloux de l'assentiment des autres.

Soldats ! Des engagemens solemnels et réciproques nous lient avec l'armée ottomanne ; j'ai la persuasion la plus intime, qu'il n'entre dans la pensée, ni du Visir, ni d'aucun des Chefs musulmans de les trahir ; mais dans leurs institutions licencieuses, pourront-ils toujours répondre de la conduite de ceux qui leur sont subordonnés ? non sans doute. C'est donc à vous, qui vivez sous une discipline sage et raisonnée, à prévenir ou à éviter des rixes qui peuvent entraîner après elles les plus graves inconvéniens, les suites les plus funestes. Je ne laisserai impunie aucune insulte qui pourrait vous être faite, mais aussi je punirai suivant toute la rigueur des loix, celui d'entre vous qui en aurait provoqué.

Signé Kleber.

Par ordre du Général en Chef,

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général, Signé Damas.

Pour copie conforme :

L'Adjudant général, *Sous-chef de l'Etat-major général*, *Signé* René.

CONVENTION

Pour l'évacuation de l'Égypte, passée entre le citoyens Desaix, *Général de division*, *et* Poussielgue, *Administrateur général des finances, plénipotentiaires du Général en Chef* KLEBER;

Et leurs excellences Moussiafa Rachyd, *Efendy defterdar*, *et* Moussitafa Rasychéh, *Efendy reys ul-kouttab*, *ministres plénipotentiaires de son Altesse le suprême* VISIR.

L'armée Française en Egypte, voulant donner une preuve de ses desirs d'arrêter l'effusion de sang, et de voir cesser les malheureuses querelles survenues entre la République Française et la sublime Porte, consent à évacuer l'Egypte, d'après les dispositions de la présente convention, espérant que cette concession pourra être un acheminement à la pacification générale de l'Europe.

Art. I.er L'armée française se retirera, avec armes, bagages et effets, sur Alexandrie, Rosette et Abou-Qyr, pour y être embarquée et transportée en France, tant sur ses bâtimens que sur ceux qu'il sera nécessaire que la sublime Porte lui fournisse; et pour que les-dits bâtimens puissent être plus promptement préparés, il est convenu qu'un mois après la ratification de la présente, il sera envoyé au château d'Alexandrie, un commissaire avec cinquante personnes de la part de la sublime Porte.

II. Il y aura une armistice de trois mois en Egypte, à compter du jour de la signature de la présente convention, et cependant dans le cas où la trève expirerait avant que lesdits bâtimens à fournir par la sublime Porte fussent prêts, ladite trève sera prolongée jusqu'à ce que l'embarquement puisse être complettement effectué, bien entendu que de part et d'autre on emploiera tous les moyens possibles pour que la tranquillité de l'armée et des habitans, dont la trève est l'objet, ne soit point troublée.

III. Le transport de l'armée française aura lieu d'après le réglement des commissaires nommés à cet effet par la sublime Porte, et par le Général en Chef KLEBER; et si lors de l'embarquement il survenait quelque discussion entre lesdits commissaires sur cet objet, il en sera nommé un par M. le commodore Sidney Smitt, qui décidera les différens, d'après les réglemens maritimes de l'Angleterre.

IV. Les places de Qattyéh et Saalehhyéh seront évacuées par les troupes françaises, le huitième jour ou au plus tard le dixieme jour après la ratification de la présente convention. La ville de Mansourah sera évacuée le quinzieme jour; Damiette et Belbeys le vingtieme jour; Souès sera évacué six jours avant le Kaire; les autres places situées sur la rive orientale du Nil seront évacuées le dixième jour; le Delta sera évacué quinze jours après l'évacuation du Kaire. La rive occidentale du Nil, et ses dépendances resteront entre les mains des Français, jusqu'à l'évacuation du Kaire; et cependant, comme elles doivent être occupées par l'armée française jusqu'à ce que toutes les troupes soient descendues de la haute Egypte, ladite rive occidentale et ses dépendances pourront n'être évacuées qu'à l'expiration de la trève, s'il est impossible de les évacuer plutôt. Les places évacuées par l'armée seront remises à la sublime Porte dans l'état où elles se trouvent actuellement.

V. La Ville du Kaire sera évacuée dans le délai de quarante jours, si cela est possible, et au plus tard dans quarante-cinq jours, à compter du jour de la ratification de la présente.

VI. Il est expressément convenu que la sublime Porte apportera tous ses soins,

pour que les troupes françaises des diverses places de la rive occidentale du Nil, qui se replieront avec armes et bagages, vers leur quartier général, ne soient pendant leur route inquiétées ni molestées, dans leurs personnes, bien et honneur, soit de la part des habitans de l'Egypte, soit par les troupes de l'armée impériale ottomane.

VII. En conséquence de l'article ci-dessus, et pour prevenir toute dissension et hostilité, il sera pris des mesures pour que les troupes turkes soient toujours suffisamment eloignées des troupes françaises.

VIII. Aussitôt après la ratification de la présente convention, tous les Turks et autres nations, sans distinction, sujets de la sublime Porte, détenus ou retenus en France, ou au pouvoir des Français en Egypte, seront mis en liberté; et réciproquement tous les Français détenus dans toutes les villes et échelles de l'empire ottoman, ainsi que toutes les personnes de quelque nation qu'elles soient, attachées aux légations, et consulat français, seront également mis en liberté.

IX. La restitution des biens et des propriétés des habitans, et des sujets de part et d'autre, ou le remboursement de leur valeur aux propriétaires commencera immédiatement après l'évacuation de l'Egypte, et sera réglée à Constantinople par des commissaires nommés respectivement pour cet objet.

X. Aucun habitant de l'Egypte, de quelque religion qu'il soit, ne sera inquiété, ni dans sa personne, ni dans ses biens, pour les liaisons qu'il pourra avoir eues avec les Français, pendant leur occupation de l'Egypte.

XI. Il sera delivré à l'armée française, tant de la part de la sublime Porte, que des cours ses alliées, c'est-à-dire celles de la grande Bretagne et de Russie, les passeports, saufs-conduits, et convois nécessaires pour assurer son retour en France.

XII. Lorsque l'armée française d'Egypte se sera embarquée, la sublime Porte ainsi que ses alliés, promettent que jusqu'à son retour sur le continent de la France, elle ne sera nullement inquiétée; comme, de son côté, le Général en Chef KLEBER, et l'armée française en Egypte, promettent de ne commettre aucunes hostilités pendant ledit temps, ni contre les flottes, ni contre les pays de la sublime Porte, et de ses alliés, et que les bâtimens, qui transporteront ladite armée, ne s'arrêteront à aucune autre côte que celle de la France, à moins de nécessité absolue.

XIII. En conséquence de la trève de trois mois stipulée ci-dessus avec l'armée française pour l'evacuation de l'Egypte, les parties contractantes conviennent que si, dans l'intervalle de ladite trève, quelques bâtimens de France, à l'insu des commandans des flottes alliées, entraient dans le port d'Alexandrie, ils en partiront après avoir pris l'eau et les vivres nécessaires, et retourneront en France munis de passeports des cours alliées; et dans le cas ou quelques-uns desdits bâtimens auraient besoin de réparations, ceux là seuls pourront rester jusqu'à ce que lesdites réparations soient achevées, et partiront aussitôt après pour France, comme les précédens, par le premier vent favorable.

XIV. Le Général en Chef KLEBER pourra envoyer sur-le-champ en France un aviso, auquel il sera donné les saufs-conduits nécessaires pour que ledit aviso puisse prévenir le gouvernement français de l'évacuation de l'Egypte.

XV. Etant reconnu que l'armée française a besoin de subsistances journalières pendant les trois mois dans lesquels elle doit évacuer l'Egypte, et pour les trois autres mois, à compter du jour où

elle sera embarquée, il est convenu qu'il lui sera fourni les quantités nécessaires de bled, viande, riz, orge et paille, suivant l'état qui en est présentement remis par les plénipotentiaires français, tant pour le séjour que pour le voyage. Celles desdites quantités que l'armée aura retirées de ses magasins, après la ratification de la présente, seront déduites de celles à fournir par la sublime Porte.

XVI. A compter du jour de la ratification de la présente convention, l'armée française ne prélevera aucune contribution quelconque en Egypte, mais au contraire elle abandonnera à la sublime Porte les contributions ordinaires exigibles qui lui resteraient à lever, jusques à son départ, ainsi que les chameaux, dromadaires, munitions, canons et autres objets lui appartenant, qu'elle ne jugera pas à propos d'importer, de même que les magasins des vivres; ces objets seront examinés et évalués par des commissaires envoyés en Egypte, à cet effet, par la sublime Porte, et par le commandant des forces britanniques conjointement avec les préposés du Général en Chef Kleber, et reçus par les premiers au taux de l'évaluation ainsi faite jusqu'à la concurrence de la somme de *trois mille bourses*, qui sera nécessaire à l'armée française pour accélérer ses mouvemens et son embarquement, et si les objets ci-dessus désignés ne produisaient pas cette somme, le déficit sera avancé par la sublime Porte, à titre de prêt, qui sera remboursé par le gouvernement français, sur les billets des commissaires préposés par le Général en Chef Kleber, pour recevoir ladite somme.

XVII. L'armée française ayant des frais à faire pour évacuer l'Egypte, elle recevra, après la ratification de la présente convention, la somme ci-dessus stipulée dans l'ordre suivant:

Savoir:

Le quinzieme jour, cinq cens bourses,
Le trentieme jour, cinq cens autres bourses,
Le quarantieme jour, trois cens autres bourses,
Le cinquantieme jour, trois cens autres bourses,
Le soixantieme jour, trois cens autres bourses,
Le soixante-dixieme jour, trois cens autres bourses,
Le quatre-vingtieme jour, trois cens autres bourses,
Et enfin le quatre-vingt-dixieme jour, cinq cens autres bourses;

Toutes lesdites bourses de cinq cens piastres turkes chacune, lesquelles seront reçues en prêt des personnes commises à cet effet par la sublime Porte; et pour faciliter l'exécution desdites dispositions, la sublime Porte enverra immédiatement après l'échange des ratifications, des commissaires dans la ville du Kaire, et dans les autres villes occupées par l'armée.

XVIII. Les contributions que les Français pourraient avoir perçues après la date de la ratification, et avant la notification de la présente convention, dans les divers points de l'Egypte, seront déduites sur le montant des trois mille bourses, ci-dessus stipulées.

XIX. Pour faciliter et accélérer l'évacuation des places, la navigation des bâtimens français de transport qui se trouveront dans les ports de l'Egypte sera libre pendant les trois mois de trève, depuis Damiette et Rosette jusqu'à Alexandrie, et d'Alexandrie à Rosette et Damiette.

(La suite au n.° prochain.)

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 58.

Le 23 Pluviose, VIII.e année de la République.

Suite de la Convention arrêtée entre le Général en Chef Kleber *et le grand Visir, pour l'Evacuation de l'Egypte.*

XX. La sûreté de l'Europe exigeant les plus grandes précautions, pour empêcher que la contagion de la peste n'y soit transportée, aucune personne malade, ou soupçonnée d'être atteinte de cette maladie, ne sera embarquée; mais les malades pour cause de peste, ou pour toute autre maladie qui ne permettrait pas leur transport dans le délai convenu pour l'évacuation, demeureront dans les hôpitaux où ils se trouveront sous la sauve-garde de son altesse le suprême Visir, et seront soignés par des officiers de santé français qui resteront auprès d'eux, jusqu'à ce que leur guérison leur permette de partir, ce qui aura lieu le plutôt possible; et les articles XI et XII de cette convention leur seront appliqués comme au reste de l'armée; et le commandant en chef de l'armée française s'engage à donner les ordres les plus stricts aux différens officiers, commandant les troupes embarquées, de ne pas permettre que les bâtimens les débarquent dans d'autres ports que ceux qui seront indiqués par les officiers de santé, comme offrant les plus grandes facilités pour faire la quarantaine usitée et nécessaire.

XXI. Toutes les difficultés qui pourraient s'élever, et qui ne seraient pas prévues par la présente convention, seront terminées à l'amiable entre les commissaires désignés à cet effet par son altesse le suprême Visir, et par le Général en Chef Kleber, de manière à faciliter et accélérer l'évacuation.

XXII. Le présent ne sera valable qu'après les ratifications respectives, lesquelles devront être échangées dans le delai de huit jours; en suite de laquelle ratification, la présente convention sera religieusement observée de part et d'autre.

Fait, signé et scellé de nos sceaux respectifs, au camp des conferences près d'el-A'rich, le 4 pluviôse an 8 de la République Française, 24 janvier 1800 (v. st.), et le 28 de la lune de cha'ban, l'an de l'hégire 1214.

Signés, le général de division *Desaix*, le citoyen *Poussielgue*, plénipotentiaires du Général Kleber, et leurs excellences *Moussttafa Rachyd* effendy, defterdar, et *Moussttafa Rasychch* reys ul-kouttab, plénipotentiaires de son altesse le suprême Visir.

Pour copie conforme à l'expédition française remise au ministres turks en échange de leur expédition en turk.

Signés Desaix et Poussielgue.

Ratification du Général en Chef, mise au bas du texte turk resté entre les mains du grand Visir.

Je soussigné, Général en Chef, commandant l'armée française en Egypte, approuve et ratifie les conditions du traité ci-dessus, pour avoir leur exécution en leur forme et teneur : devant croire que les vingt-deux articles y relatés sont entièrement conformes à la traduction française signée par les plénipotentiaires du grand Visir, et ratifiée par son altesse; traduction dont le sens sera constamment suivi chaque fois qu'à cet égard, et pour raison de quelques variantes, il pourrait s'élever des difficultés.

Au Quartier-général de Ssalehhyéh, le 8 pluviôse an 8 de la République.

Signé Kleber.

Par ordre du Général en Chef,

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général, signé Damas.

Au quartier-général de Ssalehhyéh, le 12 pluviôse an 8 de la République Française.

Kleber, *Général en Chef*,

Au Divan du Kaire, et à ceux des différentes Provinces de l'Egypte.

Vous connaissez depuis long-temps l'intention constante où est la Nation Française de conserver ses anciennes relations avec l'empire ottoman. Mon illustre prédécesseur, le général Bonaparte, vous l'a plusieurs fois declaré, depuis que les circonstances de la guerre nous ont conduits dans ce pays. Il ne négligea rien pour dissiper les préventions que l'on avait inspirées à la Porte, et qui l'avaient entraînée dans une alliance également contraire à ses intérêts et aux nôtres. Les explications qu'il envoya à la cour de Constantinople ne purent rétablir cette union desirable; et la marche du grand Visir sur Damas lui ayant offert un moyen de communications plus direct, il ouvrit avec lui des négociations, et me confia le soin de les terminer, lorsque des intérêts majeurs l'obligèrent de se rendre en Europe. Je les conclus aujourd'hui, et remets ce pays entre les mains de notre ancien allié. Le rétablissement du commerce de l'Egypte sera le premier effet de ce rapprochement. Les Français y trouveront l'avantage de rompre une alliance qui désormais serait sans motifs; et ce traité sera la première clause d'une paix devenue nécessaire aux nations de l'Occident.

Les principes d'après lesquels nous avons gouverné l'Egypte vous sont assez connus. Nous avons maintenu et respecté votre religion, vos lois, vos usages, et la jouissance de tous vos biens. Nous ne laissons parmi vous le souvenir d'aucunes violences. C'est à vous que les intérêts des habitans de l'Egypte ont été particulièrement confiés. Vous avez été placés entre les Français et eux, pour veiller à ce qu'on ne portât aucune atteinte aux anciennes coutumes de ce pays. Ces institutions sont dues à la sagesse de mon prédécesseur, et j'ai senti la nécessité de les maintenir. Le zèle avec lequel vous avez rempli ces honorables fonctions vous donne des droits à l'approbation de tous les hommes justes, et à la protection spéciale du gouvernement qui va nous remplacer. Les peuples de l'Egypte, dirigés par vos conseils, se sont soumis à l'autorité établie. La concorde qui a toujours subsisté entr'eux et nous est l'effet et la récompense de vos soins. J'espère que cette union ne sera point altérée jusqu'à l'entière exécution du traité. Si des désordres imprévus venaient à la troubler, je serais forcé de les réprimer par la voie des armes.

Signé Kleber.

Au Kaire, le 10 pluviôse an 8.

LETTRE du général de division Dugua, *membre de l'Institut d'Égypte, commandant les provinces du Kaire et de Gyzéh,*

Au citoyen Desgenettes, *médecin en chef de l'armée.*

Vous m'avez paru désirer, citoyen, des détails sur les promenades instructives que j'ai faites avec les membres de la commission des arts dans les environs de cette ville et dans la province de Gyzéh. Je vous en donnerai avec plaisir l'itinéraire. Je vous indiquerai les travaux des savans et des artistes; mais pour les détails, il faut les obtenir d'eux-mêmes.

Nous sortîmes du Kaire le 15 frimaire, pour visiter le *Mokatam* et le *Mont-rouge*. Les naturalistes ont observé les couches horizontales de pierres coquillières, de grès, d'argille, qui se succèdent dans l'organisation du *Mokatam*; les fossiles, les cristallisations de gypse et de spath pesant répandus entre ces différentes couches; les insectes et les reptiles qui habitent cette stérile montagne. Les géographes en ont déterminé la position relativement au Kaire et aux pyramides.

Le Mont-rouge n'a pas moins excité notre curiosité : c'est une réunion de montagnes de grès, au milieu de rochers et sur une base de pierre calcaire; elle a au moins une lieue et demie de tour. La main des hommes en tire depuis des siècles des blocs pour la construction des édifices, des meules, des mortiers, différens ustensiles, et dans le temps moderne des boulets de canon. On ne trouve plus, pour ainsi dire, sur cette masse noirâtre que des fragmens et des éclats. Les géographes n'ont monté qu'avec beaucoup de peine sur les points les plus élevés pour y prendre la suite de leurs triangles. Les botanistes y ont trouvé quelques plantes intéressantes dans les gorges, entr'autres la rose de Jérico et une petite oseille. Le vallon qui fait partie du désert qui mène à Birket el-hadjy est couvert de cailloux agatisés et de bois pétrifié. Nous revînmes le soir coucher au Kaire.

Le citoyen Girard partit le 20 frimaire avec une bonne escorte, pour aller camper et coucher sur les ruines d'Heliopolis : nous l'y joignîmes le lendemain. Il avait fait faire deux fouilles dans l'esplanade qui est au milieu des ruines; la première, au pied de l'obélisque qui atteste seul l'existence de cette ville célèbre; la seconde à deux cens toises de distance. Ces fouilles nous ont démontré :

1.° Que le sol de cette esplanade avait été exhaussé autrefois avec des décombres;

2.° Que l'obélisque avait été placé au niveau de ces décombres;

3.° Que depuis cette époque le terrein de l'esplanade a été élevé d'environ six pieds par le dépôts du Nil, observation qui se rapporte à celles faites auprès des colosses de Thèbes et dans l'île de Raoudah.

Le citoyen Jacotin a levé le plan des ruines, et déterminé leur position géographique. Les citoyens Lancret et Lefèvre ont mesuré la hauteur de l'obélisque : tout le monde a remarqué les restes d'un long mur d'enceinte en brique crue qui a encore dans certains endroits cinquante pieds d'épaisseur. Heliopolis est une des anciennes villes d'Égypte où il reste le moins de traces de ses édifices. Nous rentrâmes au Kaire le 21.

Les citoyens Nouet, Champy, père et fils, Descostils et plusieurs autres membres de la commission des sciences et arts partirent du Kaire le 24 frimaire, pour les pyramides de Gyzéh; ils firent décombrer l'entrée de la grande, pour la rendre plus facile. Je m'y rendis le lendemain avec les généraux Reynier, Leclerc, les citoyens Fourrier, Costaz et beaucoup

de curieux. Nous y restâmes jusqu'à huit heures du matin du 26, pour donner le temps au citoyen Nouet de déterminer la direction d'une des faces par rapport à la ligne nord et sud du monde. Le citoyen Coutelle observa la hauteur du Mercure sur les différentes assises, et au haut de ces énormes monumens. Les grottes qui les environnent, les hiéroglyphes qui les couvrent, le sphinx, les différentes vues, et tout ce que ces masses présentent d'intéressant a été décrit et dessiné par les citoyens Dutertre et Conté.

Nous nous rendîmes le même jour à Sakkara où nous arrivâmes vers les deux heures. Un des puits qui servent d'entrée aux galeries d'où l'on tire les momies d'oiseaux, était ouvert ; on y descendit, on parcourut ces immenses souterreins, et on vit encore un nombre incalculable de pots de terre renfermant les restes des individus emplumés qui ont fait l'objet de la vénération des Egyptiens. Nous parcourûmes la plaine des momies, terrein aride, couvert de cailloux, de débris de poterie et d'ossemens, qui, sans comprendre les pyramides de Gyrgéh, offre un espace de dix lieues de circuit consacrées à servir de cimetière à la ville de Memphis.

Nous partîmes de Sakkara le 27, pour aller à une lieue de là visiter Met-hâne, ou, d'après les renseignemens que j'avais pris, j'avais la certitude de retrouver les ruines de Memphis. En y arrivant, nous eûmes la conviction que nous étions sur le sol de cette ancienne capitale de l'Egypte, par la quantité de blocs de granit, couverts d'hiéroglyphes et de figures qui se trouvent autour et dans une esplanade environnée de monceaux de décombres qui ont trois lieues de circuit. S'il nous était resté quelques doutes, il se seraient évanouis à la vue des débris d'un des colosses qu'Hérodote dit avoir été élevé par Sesostris devant une des entrées du temple de Vulcain. Le poignet de ce colosse que le citoyen Coutelle a fait enlever, annonce que la statue entière devait avoir quarante-cinq pieds de haut.

Le citoyen Jacotin a relevé le plan de ces ruines et leur position géographique ; les artistes se sont empressés de dessiner les morceaux de sculpture et les vues que ce site leur offrait ; et tout le monde revint au Kaire se promettant de faire de nouvelles promenades aussi-tôt que l'occasion s'en presenterait.

Pendant les quatre jours que dura cette dernière, nous ne vîmes point d'Arabes ; mais au moment où j'arrivais aux pyramides de Gyzéh, les habitans des villages de Chabramiut et de Zaoueh vinrent se plaindre qu'une cinquantaine d'Arabes Emadis volaient et emmenaient leurs moutons et leurs bœufs. J'ordonnai à l'adjudant général Boyer de les poursuivre avec dix hussards, mes dix mamlouks et quelques officiers qui se joignirent à eux : ils rattrapèrent les Arabes au bout d'une heure et demie ; ceux-ci aimèrent mieux abandonner leur proie que de se battre. Les habitans ramenèrent tout ce qui leur avait été volé.

Je vous salue,

C. F. J. Dugua.

ANNONCES.

Avis sur la petite vérole régnante, adressé en français et en arabe au Divan du Kaire, par le citoyen Desgenettes, *premier médecin de l'armée d'Orient.* Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, le 27 nivose an 8.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 59.

LE 30 PLUVIOSE VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

Ce journal, destiné à faire connaître les événemens politiques et militaires, a été également depuis son origine, mais sur tout dans ces derniers temps, consacré à recueillir des notes propres à servir un jour à l'histoire littéraire de l'expédition. Nous le terminerons par quelques articles de ce genre, en regrettant de n'avoir pas plus d'étendue à leur donner.

On a parlé dans le numéro 26 de ce journal des ruines qui se trouvent à l'extrémité occidentale du lac connu sous le nom de Birket Keroun. Peu de temps après, les citoyens Bertre et Jomard, ingénieurs-géographes, et d'autres membres de la commission des sciences et arts, les citoyens Castex, Rozieres et Dupuis, firent deux courses dans cette partie du désert lybique. Les facilités que le général Zayonchek a bien voulu leur procurer, leur ont permis de reconnaître une bonne partie du lac, et de prendre les détails des ruines qui sont à l'ouest. On a dessiné les plans, les élévations et les ornemens du Kasr Keroun que Paul Lucas a étrangement défigurés, et dont Pockoke a donné une description vague et incomplette. Ce monument dont le premier des deux voyageurs a fait le labyrinthe, et où il a trouvé un grand nombre de chambres toutes revêtues en marbre, n'est autre chose qu'un temple égyptien bâti en pierre calcaire, et dont les dimensions sont d'environ quatre-vingt-huit pieds sur cinquante-huit. Il est procédé d'un portique de deux colonnes, et son étage inférieur n'est composé que de quinze pièces dont onze sont fort retrécies, et dont la plus remarquable parait avoir servi pour les oracles. On en publiera une description complette avec les dessins, dans la collection des antiquités de l'Egypte. Quant au Birket Keroun, son développement est d'environ quatorze lieues, et sa circonférence de vingt-neuf. Sa position géographique coincide avec celle que les anciens ont assignée au Mœris, et le citoyen Jomard se propose de faire voir dans la notice sur le temple dont on vient de parler, que le Birket Keroun est un reste de ce lac fameux que les voyageurs et les géographes modernes ont placé d'une manière si différente.

Les citoyens Rozieres, Rouyere et Regnault se sont occupés des recherches qui concernent les arts chimiques de l'Egypte; ils se sont principalement attachés à ceux qui ayant été connus des

anciens Egyptiens, se sont conservés jusqu'à présent parmi les Egyptiens modernes, tels que la fabrication du sel ammoniac, l'art de faire éclore les poulets par le moyen de la chaleur artificielle, etc.

Ils ont rassemblé et examiné les renseignemens qui existent sur les arts métallurgiques et manufacturiels des anciens. La nature des poteries antiques et de leurs diverses couvertes, les verres, les émaux, les pâtes dont sont formées les idoles qui se trouvent dans les ruines égyptiennes, ont été examinés, et même déjà soumis en partie à une analyse exacte.

Les cimens, les mortiers, les enduits, les couleurs qui ornent encore les temples et les ouvrages égyptiens, seront examinés de la même manière.

L'embaumement des momies d'hommes et de différens animaux, qui doit faire maintenant un des points principaux de nos connaissances sur les coutumes et les cérémonies religieuses des Egyptiens a été observé et décrit avec beaucoup de détails; la nature des matières qu'on y a employées a été constatée par les moyens que l'analyse peut fournir; enfin, tout ce qui peut servir à faire connaître l'état des connaissances et de l'industrie des Egyptiens sur cette partie, a été recueilli soigneusement.

On a également eu pour objet en décrivant les arts chimiques de l'Egypte moderne, de constater l'état actuel de ces arts, et de tracer le tableau exact de cette partie de l'industrie dans le pays où elle semble avoir pris naissance.

Cependant, quoique en entreprenant ce travail ils aient eu principalement en vue de recueillir des matériaux intéressans pour l'histoire des arts, ils ont rencontré souvent certaines pratiques particulières qui pourraient, si elles étaient connues dans nos fabriques, en faire modifier quelques procédés d'une manière avantageuse : ces divers points ont été examinés avec plus d'attention; et les renseignemens ayant été pris séparément, leur comparaison a fourni les moyens de s'assurer de leur exactitude. Des dessins détaillés relatifs à chacun de ces objets, ont été pris sur les lieux.

Ils s'empresseront de faire connaître ces divers travaux en y joignant des renseignemens précis, soit sur l'origine des matières que ces arts emploient, soit sur les moyens dont on se les procure.

LETTRE *du citoyen* Frank, *médecin de l'armée d'Orient*,

Au citoyen Desgenettes, *médecin en chef.*

Au quartier-général du Kaire, le 18 pluviôse an 8.

La curiosité, citoyen, et le desir de m'instruire m'ayant déterminé à passer en Egypte avant l'arrivée de l'armée française, j'ai d'abord senti que ce pays pouvait me donner occasion de faire des observations utiles sur l'art de guérir. Or, comme depuis Prosper Alpin, aucun autre médecin ne s'est occupé de donner des renseignemens sur ce qui concerne les maladies propres à ce climat, et le traitement, j'ai aussi-tôt conçu le projet de m'en occuper sérieusement. J'ai maintenant un ouvrage qui est pour ainsi dire fini, dont je m'empresse de vous communiquer une notice, pour vous prouver que je ne suis pas absolument le dernier qui aie songé à répondre à votre invitation de faire connaître l'Egypte physique et médicale. Tout mon travail est divisé en neuf articles, savoir :

1.° Topographie physique du grand Kaire;

2.° Son climat, différence des saisons, etc.

3.° Etat actuel de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie;

4.° Recherches sur la manière la plus vraisemblable d'évaluer la population du Kaire;

5.° Qualités physiques et morales des habitans;

6.° Leur manière de vivre;

7.° Les bains d'étuves, et leur influence sur la santé;

8.° Les principales maladies qui s'observent. J'ai recueilli avec beaucoup de soin tout ce qui concerne la peste, c'est-à-dire son origine, les circonstances qui paraissent favoriser son développement, sa propagation, sa fréquence, sa cessation, les moyens de s'en préserver, et enfin les différentes méthodes curatives qui peuvent convenir. L'article sur l'ophtalmie est également très-étendu;

9.° Exposé de la matière médicale des habitans du Kaire. Cet article peut intéresser sous différens rapports. D'ailleurs, loin de me contenter d'une simple compilation sur la vertu de leurs remedes, j'ai tâché d'en employer beaucoup dans ma pratique, pour pouvoir en parler d'après ma propre expérience.

Je compte encore publier différens autres mémoires parmi lesquels il s'en trouve un sur le commerce des nègres au Kaire, et sur les maladies auxquelles ils sont sujets en arrivant. Il contient, à ce que je crois, des détails assez curieux qui ont été entièrement négligés par les voyageurs qui ont jusqu'à présent visité l'Egypte.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Signé FRANK.

Le citoyen Pugnet, médecin de l'armée, s'est exercé sur plusieurs sujets qu'il a réunis sous le titre de *Mélanges de Médecine*, et dont voici l'énumération :

1.° Observations pratiques sur l'épidémie qui a régné dans l'armée française en Syrie;

2.° Examen de ces deux questions : la peste est-elle endémique en Egypte? est-il possible de la bannir de cette contrée?

3.° Essai médical sur le *Dem-el-mouia*.

4.° Apperçu physico-médical du Saïd.

5.° Description du *Demaouüé*, maladie nouvellement observée dans la haute Egypte, et du traitement qui lui convient.

Le citoyen Desgenettes se propose de publier comme partie du travail de la commission des renseignemens (1), le résultat général des tables nécrologiques du Kaire, recueillies avec beaucoup d'exactitude sur les rapports adressés par les commandans de sections au général commandant de la place.

Ces tables présenteront en colonnes l'époque de l'année, ou le mois, le jour du mois; le dénombrement des individus morts, classés en hommes, femmes et enfans; le total de chaque jour, et les totaux du mois.

Les tables nécrologiques du Kaire ont acquis plus de perfection depuis l'époque où l'ordre du jour du 17 vendémiaire an 8 a ordonné la remise du rapport des sections à la commission extraordinaire de salubrité publique, créée par arrêté du 6 du même mois (2). Le citoyen Zinc, secrétaire de la commission, rédige ces tables depuis le 20 vendémiaire sur un plan nouveau et plus étendu. Elles contiennent dans le plus grand ordre, jour par jour, section par section, les noms de tous les individus morts, leur sexe, leur âge, le genre et la durée de leurs maladies.

On doit voir que la publication de ces résultats généraux fournira des bases pour asseoir la décision de plusieurs questions relatives à la population et à la salubrité de l'Egypte, etc. Le rapprochement qu'il

---

(1) *Voyez le numéro* 51, *page* 2.

(2) *Voyez le numéro* 39, *page* 4.

sera facile d'en faire avec les mouvemens des hôpitaux militaires servira également à resoudre d'autres questions importantes sur l'acclimatement et la colonisation.

En attendant ce travail, nous pouvons déjà annoncer au public les résultats suivans :

Nombre des individus morts au Kaire les 29 et 30 brumaire, et en frimaire an 7.	318
Nivôse	361
Pluviôse	396
Ventôse	490
Germinal	518
Floréal	675
Prairial	539
Messidor	604
Thermidor	726
Fructidor et les six jours complémentaires	736
Vendémiaire, an 8	550
Brumaire	626
TOTAL de 368 jours	6439

Extrait de l'ordre du jour du 24 pluviôse an 8.

L'armée est prévenue qu'il est expressément défendu à qui que ce soit, officiers ou employés de l'armée de terre et de mer, d'embarquer aucunes marchandises ou effets commerciables, étrangers au service du vaisseau ou au besoin des passagers, sous peine de s'exposer à être puni conformément aux lois de la marine, et de confiscation des marchandises au profit de la caisse des invalides de la marine.

Tous les corps de l'armée, infanterie, cavalerie et autres, adresseront dans le plus court délai, au commissaire ordonnateur en chef de l'armée, l'état nominatif des hommes morts depuis le départ de France jusqu'à ce moment. Cet état devra comprendre les nom, grade, lieu de naissance, date et genre de mort de chaque militaire. Il en sera adressé un double au chef de l'état-major général, auquel sera joint la situation au moment du débarquement, et celle actuelle.

Les militaires ou autres individus attachés à l'armée, qui désireront donner de leurs nouvelles en France, pourront mettre leurs lettres à la poste : on profitera de tous les avisos qui partiront pour les expédier.

Le Général de division, chef de l'État-major général,

Signé DAMAS.

Le général de division Reynier a pris le commandement de la place du Kaire le 25 du courant.

ANNONCE.

LA DÉCADE EGYPTIENNE, journal littéraire et d'économie politique, second volume, huitième numéro. Au Kaire, de l'imprimerie nationale, an 8.

Ce huitième numéro contient les articles suivans :

Mémoire sur le canal d'Alexandrie par les citoyens *Lancret* et *Chabro* — Notes sur les maladies qui ont régné sur différens points de l'armée d'Orient pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse an 7; recueillies par le citoyen *Desgenettes*. — Séance de l'Institut du 11 thermidor an 7.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 60.

LE 9 VENTOSE VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Nouvelles de France.

Nous profitons avec empressement du loisir que nous laisse encore le terme de l'évacuation du Kaire, pour communiquer dans ce numéro à nos concitoyens des nouvelles du plus grand intérêt.

Nous les tirons du journal anglais intitulé *The Sun*, n.° 2233; et, quoique ce papier public soit évidemment ministériel, il paraît rapporter les faits avec impartialité. En livrant donc à l'oubli du mépris les observations envenimées qui suivent le récit des événemens, voici ce que nous avons pu extraire et traduire de plus important.

Dans la séance du conseil des anciens du 18 brumaire, Cornet (du Loiret) fit un rapport au nom de la commission des inspecteurs, dans lequel il exposa les dangers de la patrie. Son opinion, d'abord contrariée par Savary, fut vivement appuyée par Regnier qui, malgré les réclamations de Guyomar et de Collombel à l'appui de Savary, fit décréter, conformément aux articles 102, 103 et 104 de la constitution, la translation des conseils à Saint-Cloud.

Le général Bonaparte fut chargé d'assurer l'exécution du décret, et les troupes disponibles à Paris et aux environs furent pour cet effet mises sous ses ordres.

Le général se rendit de suite au conseil des anciens où il prêta serment, et la séance fut renvoyée au lendemain 19 à Saint-Cloud.

On remarqua que les directeurs Sieyes et Roger-Ducos signèrent seuls l'ordre d'annoncer par le télégraphe le décret des anciens, et que leurs collègues ne parurent prendre aucune part active aux événemens.

Bientôt on vit paraître les proclamations suivantes :

BONAPARTE, *Général en Chef*,

Aux Citoyens composans la garde nationale sédentaire de Paris.

Le 18 brumaire an 8 de la République française.

Citoyens,

Le conseil des anciens, le dépositaire de la sagesse nationale, vient de rendre un décret qui est autorisé par les articles 102 et 103 de la constitution.

Il m'a chargé de prendre les mesures pour la sûreté de la représentation nationale. Sa translation est nécessaire et momentanée. Le corps législatif se trouvera à même de tirer la représentation du danger imminent où la désorganisation

de toutes les parties de l'administration nous a conduit.

Il a besoin de réunir dans cette crise importante la confiance des patriotes. Ralliez-vous autour de lui ; c'est le seul moyen d'asseoir la République sur les bases de la liberté civile, du bonheur intérieur, de la victoire et de la paix. Vive la République !

Signé BONAPARTE.

Pour copie, *signé* BERTHIER.

BONAPARTE, *Général en Chef,*

Aux Soldats.

Paris, le 18 brumaire an 8.

Soldats,

Le décret extraordinaire du conseil des anciens est conforme à l'article 102 de la constitution. Il me confie le commandement de la ville et de l'armée.

J'ai accepté pour seconder les mesures que le conseil va prendre, et qui sont toutes en faveur du peuple.

La République a été mal gouvernée depuis deux ans. Vous avez espéré que mon retour mettrait un terme à tant de maux ; vous l'avez célébré avec une union qui m'impose des obligations que je remplis : vous remplirez les vôtres, et vous seconderez votre général avec l'énergie, la fermeté et la confiance que j'ai toujours vues en vous.

Signé BONAPARTE.

Pour copie, *signé* BERTHIER.

Ordre du jour.

Paris, le 18 brumaire an 8 de la République française, une et indivisible.

En conséquence du décret du conseil des anciens, en date du 18 brumaire, qui donne au général Bonaparte le commandement de la dix-septième division militaire, de la garde du corps législatif, du directoire exécutif, des gardes nationales sédentaires, des troupes de ligne qui se trouvent dans le cercle constitutionnel et dans toute l'étendue de la dix-septième division ;

Le général Bonaparte nomme le général de division Lefebvre, son premier lieutenant, et le général Andréossi, chef de l'état-major général, ayant sous ses ordres les adjudans généraux Caffarelli et Doucet.

Le général de division Murat commande toute la cavalerie.

Le général de division Lannes commande au palais national des anciens ; il aura pour chef d'état-major le chef de brigade Milhaud.

Le général de brigade Marmont commande l'artillerie.

Le général de division Berruyer conserve le commandement des invalides.

Le général de brigade Morand conserve le commandement de Paris.

Signé BONAPARTE.

Pour copie, *signé* BERTHIER.

Le 19, les deux conseils s'ouvrirent les cinq-cens dans l'orangerie, et les anciens dans la galerie des peintures du château de Saint-Cloud.

Les directeurs Sieyes et Roger-Ducos se rendirent dans la même commune.

La séance des cinq-cens commença par les plus violentes discussions au sujet de la translation. Delbrel, Talot, Bertrand (du Calvados) et Grandmaison furent ceux qui se signalèrent le plus. Au milieu de leurs clameurs on reçut la lettre suivante du directeur Barras, transmise par un message du conseil des anciens :

Paris, le 18 brumaire an 8.

Barras, membre du Directoire exécutif,

Au citoyen président du Conseil des anciens.

Citoyen président,

Engagé dans les affaires publiques seulement par ma passion pour la liberté, je n'ai consenti à partager la première magistrature de l'État, que pour la soutenir dans ses dangers par mon dévouement, pour préserver des atteintes de leurs ennemis les patriotes compromis dans sa cause, et pour assurer aux défenseurs de la patrie ces soins particuliers qui ne pouvaient leur être plus constamment donnés que par un citoyen long-temps témoin de leurs vertus héroïques, et toujours touché de leurs besoins.

La gloire qui accompagne le retour de l'illustre guerrier à qui j'ai eu le bonheur d'ouvrir le premier le chemin de la gloire, les marques éclatantes de confiance que lui donne le corps législatif, et son décret, m'ont convaincu que quelque soit le poste où l'appelle désormais l'intérêt public, les périls de la liberté sont surmontés, et les intérêts des armées assurés. Je rentre avec joie dans les rangs de simple citoyen; heureux, après tant d'orages, de remettre entiers et plus respectables que jamais les destins de la République dont j'ai partagé le dépôt.

Salut et respect,

Signé Barras.

Sur ces entrefaites, le général Bonaparte qui s'était rendu au conseil des anciens, l'informait du véritable état des choses, et de la nature et de l'étendue des dangers qui menaçaient la République. Il racontait la manière dont les différens partis s'ouvrant à lui tour-à-tour dans l'intention de s'en faire un appui, lui avaient dévoilé leurs projets; il désignait Barras et Moulins parmi les conspirateurs; enfin, il offrait son bras pour défendre la République, lorsqu'une voix lui crie : *et la constitution*..... La constitution, vous l'avez violée, reprend-t-il; et il leur développe les nombreuses infractions qui l'ont anéantie, et qui exigent d'autres mesures efficaces et promptes pour le salut et l'affermissement de la République.

Le général sort de la salle des anciens pour se rendre aux cinq cens. Il y entre seul, sans armes et la tête découverte. A l'instant il s'élève un grand mouvement; on se précipite autour de lui et sur lui; les cris répétés de *hors de la loi* se font entendre; les poignards sont dirigés sur lui; la garde restée aux portes s'avance pour entourer et défendre le général; Arena lui porte un coup de stilet qui est paré par un grenadier; la garde entraîne le général hors de la salle.

Lucien Bonaparte présidait la séance; il quitte le fauteuil, et monte à la tribune, pour expliquer les motifs qui avaient conduit le général dans cette enceinte : il est interompu, outragé; on veut qu'il mette aux voix la proscription de son frère. Un piquet de grenadiers entre et l'enlève.

L'agitation est au plus haut point; on ne peut rien recueillir au milieu des vociférations les plus bruyantes de la rage et du désespoir... Sherlock parvient à faire entendre quelques mots; il menaçait de sinistres présages, lorsque l'attention générale est distraite par un bruit qui s'entend au dehors : un corps de grenadiers s'avançait au pas de charge; il entre dans la salle du conseil, et oblige les représentans et les assistans à se retirer.

La plus grande partie des représentans amis de la vraie liberté de leur pays était déjà hors de l'enceinte; elle se réunit avec ceux qui, en partageant ses senti-

mens, étaient restés en observation au milieu des factieux ; ils entourèrent leur président, et peu d'heures après le conseil se rassembla en majorité.

Lucien Bonaparte préside ; un message avertit de suite le conseil des anciens que celui des cinq-cens est en séance.

Le conseil des cinq-cens décrète que le général en chef Bonaparte, les généraux Lefebvre, Berthier, Serrurier, Murat, Beurnonville, Moncey, Andreossi, Saint-Remi, Gardanne, l'amiral Bruix, le chef d'escadron Louis Bonaparte, l'aide-de-camp Eugène Beauharnais, etc., les grenadiers du corps législatif et du directoire, la 6.e 79.e et 69.e de ligne, le 6.e et 9.e de dragons, et les grenadiers qui ont fait de leurs corps et de leur armes un rempart au général en chef Bonaparte, ont bien mérité de la patrie en sauvant la majorité du corps législatif et la République attaquée par une minorité composée d'assassins.

Voici la résolution prise immédiatement après par le conseil des cinq-cens, et qui a été sanctionnée par celui des anciens.

Le conseil des cinq-cens, considérant la situation de la République, déclare l'urgence, et adopte la résolution suivante :

ART I.er Il n'y a plus de directoire exécutif, et ne sont plus membres de la représentation nationale, pour les excès et les attentats auxquels ils se sont constamment portés, et notamment le plus grand nombre d'entr'eux dans la séance de ce matin, les individus ci-après nommés : Joubert, Jouenne, Talot, Duplantier, Arena, Garau, Quirot, Leclerc-Scheppers, Briche, Poullain-Grandprey, Bertrand, Goupilleau, Daubermesnil, Marquezi, Guesdon, Grandmaison, Groscassand-Dorimont, Frison, Dessaix, Bergasse-Laziroule, Montpellier, Constant, Briot, Destrem, Carrère-la-Garrière, Gorrand, Legot, Blin, Boulay-Paty, Souilhé, Demoor, Bigonnet, Mentor, Boissier, Bailli, Bouvier, Brichet, Honoré Leclerk, Housset, Gastaing, Laurent, Boyts, Prudhon, Porte, Truck, Delbrel, Legris, Doche-Dehille, Stevenotte, Jourdan, Lesage-Senault, Chalmel, André, Dimartinelli, Collombel, Philippe, Moreau, Jourdan, Letourneux, Citadelle, Bordas.

II. Le corps législatif crée provisoirement une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyes, Roger-Ducos, ex-directeurs, et Bonaparte, général, qui porteront le nom de *consuls de la République Française.*

III. Cette commission est investie de la plénitude du pouvoir directorial, et spécialement chargée d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquilité intérieure, et de procurer une paix honorable et solide.

IV. Elle est autorisée à envoyer des délégués, avec un pouvoir déterminé, et dans les limites du sien.

V. Le corps législatif s'ajourne au premier ventôse prochain ; il se réunira de plein droit à cette époque, à Paris.

VI. Pendant l'ajournement du corps législatif, les membres ajournés conservent leur indemnité et leur garantie constitutionelle.

VII. Ils peuvent, sans perdre leur qualité de représentans du peuple, être employés comme ministres, agens diplomatiques, délégués de la commission consulaire exécutive, et dans toutes les autres fonctions civiles. Ils sont même invités, au nom du bien public, à les accepter.

(*La suite au numéro prochain.*)

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 61.

LE 18 VENTÔSE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

Le chef de brigade Latour-Maubourg ıc arrivé de France, le 14 du courant, au quartier-général du Kaire, où il a apporté avec la constitution des nouvelles dont nous profiterons pour donner la suite des événemens des 18 et 19 brumaire.

Nous avons été à même de comparer les faits, et jusqu'aux expressions du journal anglais indiqué ci-dessus avec les papiers français. La seule différence importante que nous ayons remarquée est la suppression de la phrase suivante, qui termine la proclamation du général Bonaparte aux soldats, insérée dans le précédent numéro :

« La liberté, la victoire et la paix replaceront la République Française au rang qu'elle occupait dans l'Europe, et que l'ineptie et la trahison a pu seule lui faire perdre ».

SUITE *des événemens des* 18 *et* 19 *brumaire* (1).

VIII. Avant sa séparation, et séance tenante, chaque conseil nommera dans son sein une commission composée de vingt-cinq membres

IX. Les commissions nommées par les deux conseils statueront avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire exécutive sur tous les objets urgens de police, de législation et de finances.

X. La commission des cinq cens exercera l'initiative ; la commission des anciens, l'approbation.

XI. Les deux commissions sont encore chargées de préparer, dans le même ordre de travail et de concours, les changemens à apporter aux dispositions organiques de la constitution, dont l'expérience a fait sentir les vices et les inconvéniens.

XII. Ces changemens ne peuvent avoir pour but que de consolider, garantir et consacrer inviolablement la souveraineté du peuple français, la république une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, la sûreté et la propriété.

XIII. La commission consulaire exécutive pourra leur présenter ses vues à cet égard.

XIV. Enfin les deux commissions sont chargées de préparer un code civil.

XV. Elles siégeront à Paris dans les palais du corps législatif, et elles pourront

---

(1) *Voyez le numéro 60.*

le convoquer extraordinairement pour la ratification de la paix, ou dans un grand danger public.

XVI. La présente résolution sera imprimée, envoyée par des courriers extraordinaires dans les départemens, et solemnellement publiée et affichée dans toutes les communes de la République.

En conséquence du décret ci-dessus, le conseil des cinq-cens a nommé pour membres de la commission prise dans son sein, les représentans Cabanis, Boulay (de la Meurthe), Chazal, Lucien Bonaparte, Chenier, Creuzé-Latouche, Bérenger, Villetard, Girot-Pouzol, Gourlay, Casenave, Chollet (de la Gironde), Ludot, Daunou, Gaudin (de la Loire), Jacminot, Bauvais, Arnoult (de la Seine), Mathieu, Thiessé, Devinck Thierry, Frégeville, Thibaud, Chabaud (du Gard), Bara (des Ardennes).

La commission des anciens a nommé les représentans Lebrun, Garat, Rousseau, Vimar, Cretet, Lemercier, Regnier, Cornudet, Porcher, Vernier, Lenoir-Laroche, Cornet, Goupil-Préfeln, Sedillez, Laloy, Fargues, Péré (des hautes Pyrénées), Depeyre, Laussat, Chassiron, Perrin (des Vosges), Caillemer, Chatry-Lafosse, Herwyn, Beaupuis.

Les deux conseils ont prêté le serment individuel de fidélité à la République une et indivisible, à la liberté, à l'égalité et au système représentatif, et ils ont ensuite reçu le même serment individuellement prêté par les trois consuls provisoires.

Le corps législatif a décrété l'adresse suivante au peuple français :

Le 19 brumaire an 8.

Français,

« La république vient encore une fois d'échapper aux fureurs des factieux. Vos fideles représentans ont brisé le poignard dans ces mains parricides : mais après avoir détourné les coups dont vous étiez immédiatement menacés, ils ont senti qu'il fallait enfin prevenir pour toujours ces éternelles agitations ; et ne prenant conseil que de leur devoir et de leur courage, ils osent dire qu'ils se sont montrés dignes de vous.

» Français, votre liberté, toute déchirée et toute sanglante encore des atteintes du gouvernement révolutionnaire, venait de trouver un asyle dans les bras d'une constitution qui lui promettait du moins quelque repos. Le besoin de ce repos était alors généralement senti ; il restait dans toutes les ames une terreur profonde des crises dont vous sortiez à peine ; votre gloire militaire pouvait effacer les plus gigantesques souvenirs de l'antiquité ; dans l'étonnement et l'admiration, les peuples de l'Europe tressaillaient de votre gloire, et benissaient secrettement le but de tous vos exploits vos ennemis vous demandaient la paix tout, en un mot, semblait se réunir pour vous assurer enfin la jouissance tranquille de la liberté et du bonheur ; le bonheur et la liberté qui peut seule le garantir solidement, semblaient enfin prêts à payer dignement tant de généreux efforts.

» Mais des hommes séditieux ont attaqué sans cesse avec audace les parties faibles de votre constitution ; ils ont habilement saisi celles qui pouvaient prêter à des commotions nouvelles. Le régime constitutionnel n'a bientôt plus été qu'une suite de révolutions dans tous les sens, dont les différens partis se sont successivement emparés : ceux même qui voulaient le plus sincèrement le maintien de cette constitution. ont été forcés de la violer à chaque instant, pour l'empêcher de périr. De cet état d'instabilité du gouvernement. est résultée l'instabilité plus grande encore de la législation : et les droits les plus sacrés de l'homme

social ont été livrés à tous les caprices des factions et des événemens.

» Il est temps de mettre un terme à ces orages; il est temps de donner des garanties solides à la liberté des citoyens, à la souveraineté du peuple, à l'indépendance des pouvoirs constitutionnels, à la République enfin, dont le nom n'a servi que trop souvent à consacrer la violation de tous les principes : il est temps que la grande nation ait un gouvernement digne d'elle, un gouvernement ferme et sage qui puisse vous donner une prompte et solide paix, et vous faire jouir d'un bonheur véritable.

» Français, telles sont les vues qui ont dicté les énergiques déterminations du corps législatif.

» Afin d'arriver plus rapidement à la réorganisation définitive et complette de toutes les parties de l'établissement public, un gouvernement provisoire est institué : il est revêtu d'une force suffisante pour faire respecter les lois, pour protéger les citoyens paisibles, pour comprimer tous les conspirateurs et les malveillans.

» Le royalisme ne relevera point la tête; les traces hideuses du gouvernement révolutionnaire seront effacées : la république et la liberté cesseront d'être de vains noms ; une ère nouvelle commence.

» Français, ralliez-vous autour de vos magistrats. Il ne se ralentira point, le zèle de ceux qui ont osé concevoir pour vous de si belles et de si grandes espérances. C'est maintenant de votre confiance, de votre union, de votre sagesse qu'en dépend tout le succès.

» Soldats de la liberté, vous fermerez l'oreille à toute insinuation perfide; vous poursuivrez le cours de vos victoires; vous achèverez la conquête de la paix, pour revenir bientôt au milieu de vos frères, jouir de tous les biens que vous leur aurez assurés, et recevoir de la reconnaissance publique les honneurs et les récompenses réservées à vos glorieux travaux.

Les présidens des deux conseils ont levé la séance, indiquée pour le premier ventôse dans leurs palais respectifs à Paris.

Proclamation du Général en Chef BONAPARTE.

Le 19 brumaire, onze heures du soir.

A mon retour à Paris, j'ai trouvé la division dans toutes les autorités, et l'accord établi sur cette seule vérité, que la constitution était à moitié détruite, et ne pouvait sauver la liberté.

Tous les partis sont venus à moi, m'ont confié leurs desseins, dévoilé leurs secrets, et m'ont demandé mon appui; j'ai refusé d'être l'homme d'un parti.

Le conseil des anciens m'a appelé; j'ai répondu à son appel. Un plan de restauration générale avait été concerté par des hommes en qui la nation est accoutumée à voir des défenseurs de la liberté, de l'égalité, de la propriété : ce plan demandait un examen calme, libre, exempt de toute influence et de toute crainte. En conséquence, le conseil des anciens a résolu la translation du corps législatif à Saint-Cloud ; il m'a chargé de la disposition de la force nécessaire à son indépendance. J'ai cru devoir à mes concitoyens, aux soldats périssant dans nos armées, à la gloire nationale acquise au prix de leur sang, d'accepter le commandement.

Les conseils se rassemblent à St.-Cloud ; les troupes républicaines garantissent la sûreté au dehors. Mais des assassins établissent la terreur au dedans ; plusieurs députés du conseil des cinq-cens, armés de stylets et d'armes à feu, font circuler tout autour d'eux des menaces de mort.

Les plans qui devaient être développés, sont resserrés; la majorité désorganisée; les orateurs les plus intrépides déconcertés, et l'inutilité de toute proposition sage, évidente.

Je porte mon indignation et ma douleur au conseil des anciens; je lui demande d'assurer l'exécution de ses généreux desseins; je lui représente les maux de la patrie qui les lui ont fait concevoir : il s'unit à moi par de nouveaux témoignages de sa constante volonté.

Je me présente au conseil des cinq-cens; seul, sans armes, la tête découverte, tel que les anciens m'avaient reçu et applaudi, je venais rappeler à la majorité ses volontés, et l'assurer de son pouvoir.

Les stylets qui menaçaient les députés, sont aussitôt levés sur leur libérateur; vingt assasins se précipitent sur moi, et cherchent ma poitrine; les grenadiers du corps législatif, que j'avais laissés à la porte de la salle, accourent et se mettent entre les assasins et moi. L'un de ces braves grenadiers (Thomé) est frappé d'un coup de stylet, dont ses habits sont percés. Ils m'enlèvent.

Au même moment, les cris de *hors la loi* se font entendre contre le défenseur *de la loi*. C'était le cri farouche des assassins contre la force destinée à les réprimer.

Ils se pressent autour du président, la menace à la bouche, les armes à la main; ils lui ordonnent de prononcer le hors de la loi : l'on m'avertit; je donne ordre de l'arracher à leur fureur, et six grenadiers du corps législatif s'en emparent. Aussitôt après, des grenadiers du corps législatif entrent au pas de charge dans la salle, et la font évacuer.

Les factieux se dispersent et s'éloignent. La majorité, soustraite à leurs coups, rentre librement et paisiblement dans la salle de ses séances, entend les propositions qui devaient lui être faites pour le salut public, délibère, et prepare la résolution salutaire qui doit devenir la loi nouvelle et provisoire de la république.

Français, vous reconnaitrez sans doute, à cette conduite, le zèle d'un soldat de la liberté, d'un citoyen dévoué à la République. Les idées conservatrices, tutélaires, libérales, sont rentrées dans leurs droits, par la dispersion des factieux qui opprimaient les conseils, et qui, pour être devenus les plus odieux des hommes, n'ont pas cessé d'être les plus méprisables.

Signé BONAPARTE.

Extrait de l'ordre du jour du 17 ventôse an 8.

Le Général en Chef ayant exigé justice de l'assassinat de deux grenadiers de la 75.e demi-brigade tués par des soldats échappés de l'armée du grand Visir, dans la journée du 12 ventôse, en faisant patrouille dans le Kaire; cinq des Osmanlis, coupables de ce crime, qui ont été arrêtés, viennent d'être étranglés aujourd'hui par ordre du pacha, et leurs corps exposés sur la place Ezbékyéh; cinq autres ont eu la tête tranchée.

Le Général de division, chef de l'État-major général,

Signé DAMAS.

Pour copie conforme au registre d'ordre:

L'Adjudant général, Sous-Chef de l'État-major général,

Signé RENÉ.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 62.

LE 27 VENTOSE, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

CONSTITUTION

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

TITRE PREMIER.

De l'Exercice des Droits de Cité.

ART. I.er La République Française est une et indivisible.

Son territoire européen est distribué en départemens et arrondissemens communaux.

II. Tout homme né et résidant en France, qui, âgé de vingt et un ans accomplis, s'est fait inscrire sur le registre civique de son arrondissement communal, et qui a demeuré depuis pendant un an sur le territoire de la République, est citoyen français.

III. Un étranger devient citoyen français, lorsqu'après avoir atteint l'âge de vingt et un ans accomplis, et avoir déclaré l'intention de se fixer en France, il y a résidé pendant dix années consécutives.

IV. La qualité de citoyen français se perd,

Par la naturalisation en pays étranger;

Par l'acceptation de fonctions ou de pensions offertes par un gouvernement étranger;

Par l'affiliation à toute corporation étrangère qui supposerait des distinctions de naissance;

Par la condamnation à des peines afflictives ou infamantes.

V. L'exercice des droits de citoyen français est suspendu par l'état de débiteur failli, ou d'héritier immédiat détenteur à titre gratuit de la succession totale ou partielle d'un failli;

Par l'état de domestique à gages, attaché au service de la personne ou du ménage;

Par l'état d'interdiction judiciaire, d'accusation ou de contumace.

VI. Pour exercer les droits de cité dans un arrondissement communal, il faut y avoir acquis domicile par une année de résidence, et ne l'avoir pas perdu par une année d'absence.

VII. Les citoyens de chaque arrondissement communal désignent par leurs suffrages ceux d'entr'eux qu'ils croient les plus propres à gérer les affaires publiques : il en résulte une liste de confiance, contenant un nombre de noms égal au dixième du nombre des citoyens ayant droit d'y coopérer. C'est dans cette première liste communale que doivent être pris les fonctionnaires publics de l'arrondissement.

VIII. Les citoyens compris dans les listes communales d'un département désignent également un dixième d'entr'eux : il en résulte une seconde liste, dite départementale, dans laquelle doivent être pris les fonctionnaires publics du département.

IX. Les citoyens portés dans la liste départementale désignent pareillement un dixième d'entr'eux : il en résulte une troisième liste qui comprend les citoyens de ce département éligibles aux fonctions publiques nationales.

X. Les citoyens ayant droit de coopérer à la formation de l'une des listes mentionnées aux trois articles précédens, sont appelés tous les trois ans à pourvoir au remplacement des inscrits décédés ou absens pour toute autre cause que l'exercice d'une fonction publique.

XI. Ils peuvent en même temps retirer de la liste les inscrits qu'ils ne jugent pas à propos d'y maintenir, et les remplacer par d'autres citoyens dans lesquels ils ont une plus grande confiance.

XII. Nul n'est retiré d'une liste que par les votes de la majorité absolue des citoyens ayant droit de coopérer à sa formation.

XIII. On n'est point retiré d'une liste d'éligibles, par cela seul qu'on n'est pas maintenu sur une autre liste d'un degré inférieur ou supérieur.

XIV. L'inscription sur une liste d'éligibles n'est nécessaire qu'à l'égard de celles des fonctions publiques pour lesquelles cette condition est expressément exigée par la constitution ou par la loi. Toutes les listes d'éligibles seront formées pour la première fois dans le cours de l'an 9.

Les citoyens qui seront nommés pour la première formation des autorités constituées, feront partie nécessaire des premières listes d'éligibles.

TITRE II.

Du Sénat conservateur.

XV. Le sénat conservateur est composé de quatre-vingt membres, inamovibles et à vie, âgés de quarante ans au moins.

Pour la formation du sénat, il sera d'abord nommé soixante membres : ce nombre sera porté à soixante-deux dans le cours de l'an 8, à soixante-quatre en l'an 9, et s'élevera ainsi graduellement à quatre-vingt par l'addition de deux membres en chacune des dix premières années.

XVI. La nomination à une place de sénateur se fait par le sénat qui choisit entre trois candidats présentés, le premier par le corps législatif, le second par le tribunat, et le troisième par le premier consul.

Il ne choisit qu'entre deux candidats, si l'un d'eux est proposé par deux des trois autorités présentantes ; il est tenu d'admettre celui qui serait proposé à la fois par les trois autorités

XVII. Le premier consul sortant de place, soit par l'expiration de ses fonctions, soit par démission, devient sénateur de plein droit et nécessairement.

Les deux autres consuls, durant le mois qui suit l'expiration de leurs fonctions, peuvent prendre place dans le sénat, et ne sont pas obligés d'user de ce droit.

Ils ne l'ont point quand ils quittent leurs fonctions consulaires par démission.

XVIII. Un sénateur est à jamais inéligible à toute autre fonction publique.

XIX. Toutes les listes faites dans les départemens en vertu de l'article IX, sont adressées au sénat : elles composent la liste nationale.

XX. Il elit dans cette liste les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges de cassation, et les commissaires à la comptabilité.

XXI. Il maintient ou annulle tous les

articles qui lui sont déférés comme inconstitutionnels par le tribunat ou par le gouvernement : les listes d'éligibles sont comprises parmi ces actes.

XXII. Des revenus de domaines nationaux déterminés sont affectés aux dépenses du sénat.

Le traitement annuel de chacun de ses membres se prend sur ces revenus, et il est égal au vingtième de celui du premier consul.

XXIII. Les séances du sénat ne sont pas publiques.

XXIV. Les citoyens Sieyes et Roger-Ducos, consuls sortans, sont nommés membres du sénat conservateur; ils se réuniront avec le second et le troisième consul nommés par la présente. Ces quatre citoyens nomment la majorité du sénat qui se complette ensuite lui-même, et procède aux élections qui lui sont confiées.

TITRE III.

Du Pouvoir législatif.

XXV. Il ne sera promulgué de loix nouvelles que lorsque le projet en aura été proposé par le gouvernement, communiqué au tribunat et décrété par le corps législatif.

XXVI. Les projets que le gouvernement propose sont rédigés en articles. En tout état de la discussion de ces projets, le gouvernement peut les retirer; il peut les reproduire modifiés.

XXVII. Le tribunat est composé de cent membres, âgés de vingt-cinq ans au moins; ils sont renouvelés par cinquième tous les ans, et indefiniment rééligibles tant qu'ils demeurent sur la liste nationale.

XXVIII. Le tribunat discute les projets de loi; il en vote l'adoption ou le rejet.

Il envoie trois orateurs pris dans son sein, par lesquels les motifs du vœu qu'il a exprimé sur chacun de ces projets sont exposés et défendus devant le corps législatif.

Il défère au sénat, pour cause d'inconstitutionnalité seulement, les listes d'éligibles, les actes du corps législatif, et ceux du gouvernement.

XXIX. Il exprime son vœu sur les loix faites et à faire, sur les abus à corriger, sur les ameliorations à entreprendre dans toutes les parties de l'administration publique, mais jamais sur les affaires civiles ou criminelles portées devant les tribunaux.

Les vœux qu'il manifeste en vertu du présent article n'ont aucune suite nécessaire, et n'obligent aucune autorité constituée à une délibération.

XXX. Quand le tribunat s'ajourne, il peut nommer une commission de dix à quinze de ses membres, chargée de le convoquer si elle le juge convenable.

XXXI. Le corps législatif est composé de trois cens membres, âgés de trente ans au moins; ils sont renouvelés par cinquième tous les ans. Il doit toujours s'y trouver un citoyen au moins de chaque département de la République.

XXXII. Un membre sortant du corps législatif ne peut y rentrer qu'après un an d'intervalle; mais il peut être immédiatement élu à toute autre fonction publique, y compris celle de tribun, s'il y est d'ailleurs éligible.

XXXIII. La session du corps législatif commence chaque année le premier frimaire, et ne dure que quatre mois; il peut être extraordinairement convoqué durant les huit autres par le gouvernement.

XXXIV. Le corps législatif fait la loi en statuant par scrutin secret, et sans autre discussion de la part de ses membres, sur les projets de loi débattus devant lui par les orateurs du tribunat et du gouvernement.

XXXV. Les séances du tribunat et

celles du corps législatif sont publiques; le nombre des assistans, soit aux unes, soit aux autres, ne peut excéder deux cens.

XXXVI. Le traitement annuel d'un tribun est de quinze mille francs; celui d'un législateur de dix mille francs.

XXXVII. Tout décret du corps législatif, le dixième jour après son émission, est promulgué par le premier consul, à moins que dans ce délai il n'y ait eu recours au sénat pour cause d'inconstitutionnalité : ce recours n'a point lieu contre les loix promulguées.

XXXVIII. Le premier renouvellement du corps législatif et du tribunat n'aura lieu que dans le cours de l'an 10.

(*La suite au numéro prochain.*)

KAIRE.

Au quartier-général du Kaire, le 20 ventôse an 8.

KLEBER, *GÉNÉRAL EN CHEF*,

A L'ARMÉE.

Soldats,

Le commandement de la flotte anglaise dans la méditerranée ayant passé en d'autres mains, cette circonstance apporte quelque retard à l'exécution du traité que j'ai conclu avec le grand Visir; il ne saurait durer long-temps : mais en attendant, il faut nous tenir sur nos gardes, et conserver cette attitude guerrière qui imprime le respect, et l'effroi lorsqu'il est nécessaire.

Soldats, je suis chargé de veiller à votre conservation autant qu'à votre gloire...... Je remplirai votre attente; mais j'exige de vous, dans toutes les conjonctures, confiance et obéissance.

Signé **KLEBER.**

Au quartier-général du Kaire, 27 ventôse an 8.

LE GÉNÉRAL EN CHEF KLEBER,

A L'ARMÉE.

Soldats,

Voici la lettre qui vient de m'être adressée par le Commandant en chef de la flotte anglaise dans la méditerranée.

A bord du vaisseau de S. M. B. la Reine Charlotte, le 8 janvier 1800.

Monsieur,

«Je vous préviens que j'ai reçu des ordres positifs de S. M. de ne consentir à aucune capitulation avec l'armée française que vous commandez en Egypte et en Syrie, à moins qu'elle ne mette bas les armes, qu'elle ne se rende prisonnière de guerre, et n'abandonne tous les vaisseaux et toutes les munitions des ports et ville d'Alexandrie aux puissances alliées; qu'en cas de capitulaton, je ne dois permettre à aucune troupe de retourner en France avant qu'elle n'ait été échangée. Je crois également nécessaire de vous informer que tous les vaisseaux ayant des troupes françaises à bord, et faisant voile de ce pays, munis de passeports signés par d'autres que ceux qui ont le droit d'en accorder, seront forcés par les officiers des vaisseaux que je commande, de rentrer à Alexandrie; enfin, que les bâtimens qui seront rencontrés retournant en Europe avec des passeports accordés en conséquence d'une capitulation particulière avec une des puissances alliées, seront retenus comme *prises*, et tous les individus à bord considérés comme prisonniers de guerre.»

Signé KEITH.

Soldats, nous saurons répondre à une telle insolence par des victoires; préparez-vous à combattre. *Signé* **KLEBER.**

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 63.

Le 18 Germinal, VIII.e année de la République.

Suite de la Constitution Française.

Titre IV.

Du Gouvernement.

XXXIX. Le gouvernement est confié à trois consuls nommés pour dix ans, et indéfiniment rééligibles.

Chacun d'eux est élu individuellement avec la qualité distincte, ou de premier, ou de second, ou de troisième consul.

La constitution nomme premier consul le citoyen *Bonaparte*, ex-consul provisoire; second consul, le citoyen *Cambacérès*, ex-ministre de la justice; et le troisième consul, le citoyen *Lebrun*, exmembre de la commission du conseil des anciens.

Pour cette fois, le troisième consul n'est nommé que pour cinq ans.

XL. Le premier consul a des fonctions et des attributions particulières dans lesquelles il est momentanément suppléé, quand il y a lieu, par un de ses collègues.

XLI. Le premier consul promulgue les loix; il nomme et révoque à volonté les membres du conseil d'Etat, les ministres, les ambassadeurs et autres agens extérieurs en chef, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations locales, et les commissaires du gouvernement près les tribunaux; il nomme tous les juges criminels et civils, autres que les juges de paix et les juges de cassation, sans pouvoir les révoquer.

XLII. Dans les autres actes du gouvernement, le second et le troisième consul ont voix consultative : ils signent le registre de ces actes pour constater leur présence; et s'ils veulent, ils y consignent leurs opinions, après quoi la décision du premier consul suffit.

XLIII. Le traitement du premier consul sera de cinq cens mille francs en l'an 8; le traitement de chacun des deux autres consuls est égal aux trois dixièmes de celui du premier.

XLIV. Le gouvernement propose les loix, et fait les réglemens nécessaires pour assurer leur exécution.

XLV. Le gouvernement dirige les recettes et les dépenses de l'Etat, conformément à la loi annuelle qui détermine le montant des unes et des autres; il surveille la fabrication des monnaies dont la loi seule ordonne l'émission, fixe le titre, le poids et le type.

XLVI. Si le gouvernement est informé qu'il se trame quelque conspiration contre l'Etat, il peut décerner des mandats d'amener et des mandats d'arrêt contre les personnes qui en sont présumées les

auteurs ou les complices; mais si dans un délai de dix jours après leur arrestation elles ne sont mises en liberté ou en justice réglée, il y a de la part du ministre signataire du mandat, crime de détention arbitraire.

XLVII. Le gouvernement pourvoit à la sûreté intérieure, et à la défense extérieure de l'Etat; il distribue les forces de terre et de mer, et en régle la direction.

XLVIII. La garde nationale en activité est soumise au réglement d'administration publique; la garde nationale sédentaire n'est soumise qu'à la loi.

XLIX. Le gouvernement entretient des relations politiques au dehors, conduit les négociations, fait les stipulations préliminaires, signe, fait signer et conclut tous les traités de paix, d'alliance, de trêve, de neutralité, de commerce, et autres conventions.

L. Les déclarations de guerre, et les traités de paix, d'alliance et de commerce, sont proposés, discutés, décrétés et promulgués comme des loix.

Seulement les discussions et les délibérations sur ces objets, tant dans le tribunat, que dans le corps législatif, se font en comité secret quand le gouvernement le demande.

LI. Les articles secrets d'un traité ne peuvent etre destructifs des articles patens.

LII. Sous la direction des consuls, le conseil d'Etat est chargé de rédiger les projets de loix et les reglemens d'administration publique, et de résoudre les difficultés qui s'élèvent en matière administrative.

LIII. C'est parmi les membres du conseil d'Etat que sont toujours pris les orateurs chargés de porter la parole, au nom du gouvernement, devant le corps législatif.

Ces orateurs ne sont jamais envoyés au nombre de plus de trois pour la défense d'un même projet de loi.

LIV. Les ministres procurent l'exécution des loix et des reglemens d'administration publique.

LV. Aucun acte du gouvernement ne peut avoir d'effet, s'il n'est signé par un ministre.

LVI L'un des ministres est spécialement chargé de l'administration du trésor public; il assure les recettes, ordonne les mouvemens de fonds et les paiemens autorisés par la loi : il ne peut rien faire payer qu'en vertu, 1.° d'une loi, et jusqu'à la concurrence des fonds qu'elle a déterminés pour un genre de dépense; 2.° d'un arrêté du gouvernement; 3.° d'un mandat signé par un ministre.

LVII. Les comptes detaillés de la dépense de chaque ministre, signés et certifiés par lui, sont rendus publics.

LVIII. Le gouvernement ne peut elire ou conserver pour conseillers d'État, pour ministres, que des citoyens dont les noms se trouvent inscrits sur la liste nationale.

LIX. Les administrations locales établies, soit pour chaque arrondissement communal, soit pour des portions plus étendues du territoire, sont subordonnées aux ministres. Nul ne peut devenir ou rester membre de ces administrations, s'il n'est porte ou maintenu sur l'une des listes mentionnées aux articles VII et VIII.

TITRE V.

Des Tribunaux.

LX. Chaque arrondissement communal a un ou plusieurs juges de paix, élus immediatement par les citoyens pour trois années.

Leur principale fonction consiste à concilier les parties, qu'ils invitent, dans le cas de non conciliation, à se faire juger par des arbitres.

LXI. En matière civile, il y a des

tribunaux de première instance, et des tribunaux d'appel.

La loi détermine l'organisation des uns et des autres, leur compétence, et le territoire formant le ressort de chacun.

LXII. En matière de délits emportant peine afflictive ou infamante, un premier jury admet ou rejette l'accusation : si elle est admise, un second jury reconnaît le fait; et les juges, formant un tribunal criminel, appliquent la peine. Leur jugement est sans appel.

LXIII. La fonction d'accusateur public près un tribunal criminel est remplie par le commissaire du gouvernement.

LXIV. Les délits qui n'emportent pas peine afflictive ou infamante sont jugés par des tribunaux de police correctionnels, sauf l'appel aux tribunaux criminels.

LXV. Il y a pour toute la République un tribunal de cassation, qui prononce sur les demandes en cassation contre les jugemens en dernier ressort rendus par les tribunaux sur les demandes en renvoi d'un tribunal à un autre pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique, sur les prises à partie contre un tribunal entier. (*La suite au n.° prochain.*)

KAIRE.

La translation de l'imprimerie nationale à Gyzéh n'a pas permis d'annoncer plutôt les événemens importans qui ont eu lieu depuis la publication du n.° 62.

La proclamation du Général en Chef du 27 ventôse (1) circulait dans l'armée, lorsque le soir du même jour environ trois mille hommes descendirent de la haute Egypte, et prirent position au dehors du Kaire, près la Koubéh. Un appareil formidable de guerre se déployait de tous côtés, et annonçait que le moment d'en venir aux mains s'approchait.

Quelques jours auparavant, Mourad-bey qui, conformément à la convention d'el-A'rich, avait passé à Thourah, rive orientale du Nil à quelques lieues du Kaire, fit demander au Général en Chef un sauf-conduit pour se rendre au camp du grand Visir à el-Kankah. L'adjudant général Morand fut chargé de l'aller prendre et de le conduire à travers nos avant-postes de la Koubéh. Comme le cortège de Mourad-bey était composé d'environ quinze cens chevaux, toute la cavalerie française était montée à cheval. Le général Leclerc qui la commandait fit faire au moment où l'on apperçut le bey, des évolutions qui inspirèrent aux Mamlouks un moment de surprise et d'inquiétude, qui se dissipèrent bientôt lorsque l'on vit le général s'avancer vers Mourad-bey, et le saluer.

L'adjudant général Morand reçut au moment où il prit congé de Mourad un cheval de race enharnaché, et il fut revêtu d'une béniche d'écarlate. *C'est la faute des Français*, lui dit le bey d'une manière gracieuse, *si mon présent n'est pas plus riche.* D'après tous les discours que les beys de Mourad tinrent à l'adjudant général Morand, on peut inférer qu'ils étaient incertains sur l'accueil qu'ils recevraient du grand Visir, et sur leur sort ultérieur.

Le 28, vers les huit heures du soir, le Général en Chef fit appeler, et retint près de lui au quartier-général Mustapha pacha qui de son agrément avait résidé au Kaire, comme commissaire ottoman, ainsi que Hassan agha, tefftadar ou ordonnateur en chef de l'armée, et l'on fit passer à Gyzéh l'officier anglais, porteur des dépêches du lord Keith.

A minuit environ, le Général en Chef partit du quartier-général avec une faible escorte, et dans le plus grand silence se rendit à la Koubéh. Les deux camps à la droite et à la gauche du fort Shulkouski se mirent aussi-tôt en mouvement. Entre quatre et cinq heures du matin du 29, on entendit au Kaire les premiers coups de canon; mais ce ne fut que le surlendemain

(1) Voyez le numéro 62, page 4.

premier germinal, que l'on y apprit, par l'arrivée du général Lagrange, la victoire complette remportée sur l'armée ottomane à Héliopolis.

Sur ces entrefaites, Nassif pacha, battu à Matharieh, entra au Kaire avec environ six mille Osmanlis ou Mamlouks, et une quantité prodigieuse d'habitans des villages. Il fut reçu avec acclamation au delà de la porte des Victoires, par une grande partie des habitans du Kaire qui avait déjà levé en sa faveur l'étendart de la rebellion. Nassif proclama la victoire aux siens, et secondé par Osman effendy, Ibrahim et Elfy beys, il parvint à soulever la ville et à former le blocus de l'habitation ordinaire du quartier-général, place Ezbékyéh.

Le général de division Friant, envoyé de Belbeys au secours du Kaire, confirma la nouvelle de nos succès éclatans, et la fuite précipitée de l'ennemi qui était vivement poursuivi. Enfin le Général en Chef arriva lui-même le 6 au matin; il trouva sa maison complettement investie et battue par cinq piéces d'artillerie. Tous les rapports confirmaient que les rues étaient barricadées par de fortes murailles crénelées, et chaque maison était devenue une citadelle dont on avait déjà attaqué plusieurs avec avantage, et d'autres avec quelques pertes.

La première chose dont le Général en Chef s'occupa fut d'entrer en pourparler avec Nassif pacha et Osman effendy par l'entremise de Mustapha pacha. Le 11 germinal, les hostilités cessèrent, et on éleva une tente au milieu de la place Ezbékyéh pour les conférences. On vit s'y rendre des deux côtés le général chef de l'état-major général, plusieurs chefs de l'armée ottomane, et quelques cheykhs du Kaire chargés de réclamer le pardon du vainqueur pour les habitans de cette ville. Le résultat de cette conférence fut une capitulation d'après laquelle les troupes ottomanes devaient sortir sous trois jours du Kaire avec armes et bagages, et remettre le lendemain matin tous les postes qu'elles occupaient autour de la place Ezbekyéh; mais on fut bien étonné le lendemain de voir que ces troupes refusèrent de céder leurs postes. Un parlementaire de Nassif pacha apporta au quartier-général une lettre adressée à Mustapha pacha, dans laquelle il témoignait ses regrets personnels sur l'inexécution de la capitulation, et il lui disait que non seulement les janissaires, les Mamlouks, et le peuple du Kaire révolté, se refusaient formellement à exécuter la capitulation, mais qu'ils préféraient plutôt s'ensevelir sous les ruines embrasées de leur ville, que de la livrer jamais aux mains des infideles.

Au moment où nous écrivons (18 germinal,) il est arrivé de nouvelles troupes de Ssaléhhiéh et de la basse Egypte qui ressèrent plus étroitement la ville; il est arrivé des convois de munitions; le bombardement est commencé de la citadelle, des forts Dupuis et Shulkousky, des batteries du quartier-général et de toutes celles placées sur les hauteurs qui dominent la ville: enfin, tout annonce que l'issue du siège ne pourra manquer d'être funeste aux ennemis.

ANNONCE.

Constitution de la République Française, an VIII. A Gyzeh, de l'Imprimerie nationale, petit *in*-4.e, caractère saint-Augustin. On peut se procurer cette édition de la nouvelle Constitution Française à Gyzeh, chez le directeur de l'Imprimerie nationale. Prix 25 medins.

A GYZÉH, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 64.

LE 24 GERMINAL, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Suite de la Constitution Française de l'an 8.

LXVI. Le tribunal de cassation ne connaît point du fond des affaires; mais il casse les jugemens rendus sur des procédures dans lesquelles les formes ont été violées, ou qui contiennent quelque contravention expresse à la loi, et il renvoie le fond du procès au tribunal qui doit en connaître.

LXVII. Les juges composant les tribunaux de première instance, et les commissaires du gouvernement établis près ces tribunaux, sont pris dans la liste communale ou dans la liste départementale.

Les juges formant les tribunaux d'appel, et les commissaires placés près d'eux, sont pris dans la liste départementale.

Les juges composant le tribunal de cassation, et les commissaires établis près ce tribunal, sont pris dans la liste nationale.

LXVIII. Les juges, autres que les juges de paix, conservent leurs fonctions toute leur vie, à moins qu'ils ne soient condamnés pour forfaiture, ou qu'ils ne soient pas maintenus sur la liste d'éligibles.

TITRE VI.

De la Responsabilité des Fonctionnaires publics.

LXIX. Les fonctions des membres, soit du sénat, soit du corps législatif, soit du tribunat, celles des consuls et des conseillers d'Etat, ne donnent lieu à aucune responsabilité.

LXX. Les délits personnels emportant peine afflictive ou infamante, commis par un membre, soit du sénat, soit du tribunat, soit du corps législatif, soit du conseil d'État, sont poursuivis devant les tribunaux ordinaires, après qu'une délibération du corps auquel le prévenu appartient a autorisé cette poursuite.

LXXI. Les ministres prévenus de délits privés emportant peine afflictive ou infamante, sont considérés comme membres du conseil d'Etat.

LXXII. Les ministres sont responsables, 1.° de tout acte de gouvernement signé par eux, et déclaré inconstitutionnel par le sénat; 2.° de l'inexécution des loix et des réglemens d'administration publique; 3.° des ordres particuliers qu'ils ont donnés, si ces ordres sont contraires à la constitution, aux loix et aux réglemens.

LXXIII. Dans le cas de l'article précédent, le tribunat dénonce le ministre par un acte sur lequel le corps législatif délibère dans les formes ordinaires, après avoir entendu ou appelé le dénoncé. Le ministre mis en jugement par un décret du corps législatif est jugé par une haute cour, sans appel et sans recours en cassation.

La haute cour est composée de juges et de jurés. Les juges sont choisis par le tribunal de cassation, et dans son sein; les jurés sont pris dans la liste nationale: le tout suivant les formes que la loi détermine.

LXXIV. Les juges civils et criminels sont, pour les délits relatifs à leurs fonctions, poursuivis devant les tribunaux auxquels celui de cassation les renvoie, après avoir annullé leurs actes.

LXXV. Les agens du gouvernement, autres que les ministres, ne peuvent être poursuivis pour des faits relatifs à leurs fonctions, qu'en vertu d'une décision du conseil d'Etat: en ce cas, la poursuite a lieu devant les tribunaux ordinaires.

TITRE VII.

Dispositions générales.

LXXVI. La maison de toute personne habitant le territoire français est un asyle inviolable.

Pendant la nuit, nul n'a le droit d'y entrer, que dans le cas d'incendie, d'inondation ou de réclamation faite de l'intérieur de la maison.

Pendant le jour, on peut y entrer pour un objet spécial déterminé, ou par une loi, ou par un ordre émané d'une autorité publique.

LXXVII. Pour que l'acte qui ordonne l'arrestation d'une personne puisse être exécuté, il faut: 1.° qu'il exprime formellement le motif de l'arrestation, et la loi en exécution de laquelle elle est ordonnée; 2.° qu'il émane d'un fonctionnaire à qui la loi ait donné formellement ce pouvoir; 3.° qu'il soit notifié à la personne arrêtée, et qu'il lui en soit laissé copie.

LXXVIII. Un gardien ou geolier ne peut recevoir ou détenir aucune personne, qu'après avoir transcrit sur son registre l'acte qui ordonne l'arrestation: cet acte doit être un mandat donné dans les formes prescrites par l'article précédent, ou une ordonnance de prise de corps, ou un décret d'accusation, ou un jugement.

LXXIX. Tout gardien ou geolier est tenu, sans qu'aucun ordre puisse l'en dispenser, de représenter la personne détenue à l'officier civil ayant la police de la maison de détention, toutes les fois qu'il en sera requis par cet officier.

LXXX. La représentation de la personne détenue ne pourra être refusée à ses parens et amis, porteurs de l'ordre de l'officier civil, lequel sera toujours tenu de l'accorder, à moins que le gardien ou geolier ne représente une ordonnance du juge pour tenir la personne au secret.

LXXXI. Tous ceux qui n'ayant point reçu de la loi le pouvoir de faire arrêter, donneront, signeront, exécuteront l'arrestation d'une personne quelconque; tous ceux qui, même dans le cas de l'arrestation autorisée par la loi, recevront ou retiendront la personne arrêtée dans un lieu de détention non publiquement et légalement désigné comme tel, et tous les gardiens ou geoliers qui contreviendront aux dispositions des trois articles précédens, seront coupables du crime de détention arbitraire.

LXXXII. Toute rigueur employée dans les arrestations, détentions ou exécutions, autres que celles autorisées par les loix, sont des crimes.

LXXXIII. Toute personne a le droit d'adresser des pétitions individuelles à toute autorité constituée, et spécialement au tribunat.

LXXXIV. La force publique est essentiellement obéissante ; nul corps armé ne peut délibérer.

LXXXV. Les délits des militaires sont soumis à des tribunaux spéciaux, et à des formes particulières de jugement.

LXXXVI. La Nation Française déclare qu'il sera accordé des pensions à tous les militaires blessés à la défense de la patrie, ainsi qu'aux veuves et aux enfans des militaires morts sur le champ de bataille ou des suites de leurs blessures.

LXXXVII. Il sera décerné des récompenses nationales aux guerriers qui auront rendu des services éclatans en combattant pour la République.

LXXXVIII. Un institut national est chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les sciences et les arts.

LXXXIX. Une commission de comptabilité nationale règle et vérifie les comptes des recettes et des dépenses de la République. Cette commission est composée de sept membres choisis par le sénat dans la liste nationale.

XC. Un corps constitué ne peut prendre de délibération, que dans une séance où les deux tiers au moins de ses membres se trouvent présens.

XCI. Le régime des colonies françaises est déterminé par des loix spéciales.

XCII. Dans le cas de révolte à main armée, ou de troubles qui menacent la sûreté de l'État, la loi peut suspendre, dans les lieux et pour le temps qu'elle détermine, l'empire de la constitution.

Cette suspension peut être provisoirement déclarée dans les mêmes cas, par un arrêté du gouvernement, le corps législatif étant en vacance, pourvu que ce corps soit convoqué au plus court terme par un article du même arrêté.

XCIII. La Nation Française déclare qu'en aucun cas elle ne souffrira le retour des Français qui ayant abandonné leur patrie depuis le 14 juillet 1789, ne sont pas compris dans les exceptions portées aux loix rendues contre les émigrés ; elle interdit toute exception nouvelle sur ce point.

Les biens des émigrés sont irrévocablement acquis au profit de la République.

XCIV. La Nation Française déclare qu'après une vente légalement consommée de biens nationaux, quelle qu'en soit l'origine, l'acquéreur légitime ne peut être dépossédé, sauf aux tiers réclamans à être, s'il y a lieu, indemnisés par le trésor public.

XCV. La présente constitution sera offerte de suite à l'acceptation du Peuple Français.

Fait à Paris, le 22 frimaire an 8 de la République Française, une et indivisible.

Signé, *Regnier*, président de la commission du conseil des anciens; *Jacqueminot*, président de la commission du conseil des cinq-cents; *Rousseau*, *Vernier*, secrétaires de la commission du conseil des anciens; *Alex. Villetard*, *Frégeville*, secrétaires de la commission des cinq-cents; *Roger-Ducos*, *Sieyes*, *Bonaparte*, consuls; *P. C. Laussat*, *Fargues*, *N. Beaupuy*, *Beauvais*, *Cabanis*, *Perrin* (des Vosges), *Depère*, *Cornet*, *Ludot*, *Girot-Pouzols*, *Lemercier*, *Chatry-Lafosse*, *Cholet* (de la Gironde), *Caillemer*, *Bara*, *Chassiron*, *Gourlay*, *Peré* (des hautes Pyrénées), *Porcher*, *Vimar*, *Thiessé*, *Bérenger*, *Casenave*, *Sedillez*, *Thibault*, *Daunou*, *Herwyn*, *Joseph Cornudet*, *P. A. Laloi*, *Lenoir-Laroche*, J. A. *Creuzé-Latouche*, *Arnould* (de la Seine), *Goupil-Préfeln* fils, *Mathieu*, *Chabaud*, *Cretet*, *Boulay* (de la Meurthe), *Garat*, *Emile Gaudin*, *Lebrun*, *Lucien Bonaparte*, *Devinck-Thierry*, J. P. *Chazal*, M. J. *Chenier*.

KAIRE.

Au quartier-général du Kaire, 22 germ. an 8.

KLEBER, GÉNÉRAL EN CHEF,

Aux Invalides absolus de l'Armée.

Braves soldats, j'ai voulu alléger vos souffrances en vous rendant à votre patrie ; la mauvaise foi de nos ennemis s'oppose à mes projets.... Que votre courage vous mette au dessus de leur perfidie, et bientôt, je vous le promets, vous ne devrez cette faveur qu'à vos compagnons victorieux.

Soldats, vous êtes toujours l'objet de ma sollicitude, et c'est afin de pourvoir plus facilement à vos besoins, que j'ordonne ce qui suit :

ART. I.er Les invalides absolus seront formés en une demi-brigade de deux bataillons, et chaque bataillon sera composé de quatre compagnies.

II. Le plus ancien chef de brigade prendra le commandement de ce corps ; les autres seront à la suite : il en sera de même des chefs de bataillon.

Les officiers et sous-officiers seront répartis en nombre et grades égaux dans les compagnies.

III. Il y aura un adjudant major, un adjudant sous-officier et un quartier-maître par bataillion.

Il y aura un conseil d'administration à l'instar des autres corps.

IV. Le premier bataillion sera en garnison à la citadelle du Kaire, ainsi que l'Etat-major. Les deux premières compagnies du second bataillon seront à Alexandrie, les deux autres à Rosette.

V. Ce corps sera assujetti à toutes les règles de discipline militaire ; mais son service ne sera que relatif à sa police intérieure, sauf les cas extraordinaires.

VI. Aussitôt que ce corps aura été formé, et que la revue en aura été passée et arrêtée, les individus le composant cesseront d'être portés sur les contrôles des corps auxquels ils auraient appartenu.

VII. Les officiers, sous-officiers et soldats recevront tous la solde accordée à l'infanterie qui sera chaque mois tenue au courant, sans qu'il puisse y avoir d'arriéré.

VIII. Le chef de l'Etat-major général donnera les ordres des détails nécessaires pour la prompte exécution des dispositions ci-dessus. *Signé* KLEBER.

ORDRE du jour du 23 germinal an 8.

Le Général en Chef a été fort content de la conduite du détachement des dromadaires qui a éte employé, dans la nuit du 21 au 22, à s'emparer de la maison ci-devant occupée par la direction du génie, près celle du général Reynier ; ainsi que du détachement de la 88.e et des grenadiers de la 25.e qui ont travaillé ensemble, avec la plus grande activité et le plus grand courage à faire, pendant la nuit et dans la matinée du 22, tous les travaux nécessaires pour la sûreté de ce poste : l'on s'y est établi si solidement et si rapidement que l'ennemi a eu vingt hommes tués et au moins autant mis hors de combat, tandis que nous n'avons eu que deux soldats légèrement blessés. Les officiers du génie et le détachement de sapeurs employés à cette attaque ont aussi mis le plus grand zèle à fortifier ce poste : le Général en Chef leur en témoigne à tous sa satisfaction.

Le Général de Division, Chef de l'Etat-major général, Signé DAMAS.

Le bombardement du Kaire continue, et les ennemis resserrés chaque jour de plus en plus ne peuvent guère résister davantage.

A GYZEH, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 65.

LE 30 GERMINAL, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Loi qui règle la manière dont la Constitution sera présentée au Peuple Français.

Du 23 frimaire an 8.

La commission du conseil des anciens, créée par la loi du 19 brumaire, adoptant les motifs de la déclaration d'urgence qui précède la résolution ci-après, approuve l'acte d'urgence.

Suit la teneur de la déclaration d'urgence et de la résolution du 23 frimaire :

La commission du conseil des cinq-cents, créée par la loi du 19 brumaire dernier,

Délibérant sur la proposition formelle contenue dans le message des consuls en date de ce jour, de régler par une loi la manière dont la constitution sera présentée au Peuple Français;

Considérant que la constitution qui doit substituer à un gouvernement provisoire un ordre de choses définitif et invariable, doit être sans delai présentée à l'acceptation des citoyens;

Que le mode d'acceptation le plus convenable et le plus populaire est celui qui répond le plus promptement et le plus facilement aux besoins et à la juste impatience de la nation, déclare qu'il y a urgence.

La commission, après avoir déclaré l'urgence, prend la resolution suivante :

ART. I.er Il sera ouvert, dans chaque commune, des registres d'acceptation et de non acceptation : les citoyens sont appelés à y consigner ou y faire consigner leur vote sur la constitution.

II. Les registres seront ouverts au secretariat de toutes les administrations, aux greffes de tous les tribunaux, entre les mains des agens communaux, des juges de paix et des notaires : les citoyens ont droit de choisir à leur gré entre ces divers dépôts.

III. Le délai pour voter, dans chaque département, est de quinze jours à dater de celui où la constitution est parvenue à l'administration centrale ; il est de trois jours pour chaque commune, à dater de celui où l'acte constitutionnel est arrivé au chef-lieu du canton.

IV. Les consuls de la République sont chargés de régulariser et d'activer la formation, l'ouverture, la tenue, la clôture et l'envoi des registres.

V. Les consuls sont pareillement chargés d'en proclamer le résultat.

VI. La présente résolution sera imprimée.

Signé, *Jacqueminot*, président; *Alex. Villetard*, *Fregeville*, secretaires.

Après une seconde lecture, la commission du conseil des anciens approuve la résolution ci-dessus. Le 23 frimaires an 8 de la République Française.

Signé, *Regnier*, président; *Rousseau*, *Caillemer*, secrétaires.

Les consuls de la République ordonnent que la loi ci-dessus sera publiée, exécutée, et qu'elle sera munie du seau de la République. Fait au palais national des consuls de la République, le 23 frimaire an 8 de la République.

Signé, ROGER-DUCOS, BONAPARTE, SIEYES.

Pour copie conforme :

Le secretaire général, signé HUG. B. MARET ; et scellé du sceau de la République.

DISCOURS prononcé par GARAT *dans la séance du 23 frimaire, après la première lecture de la résolution relative à l'acceptation de l'acte constitutionnel.*

Citoyens collègues,

Les nouvelles loix fondamentales que le 19 brumaire avait promises à la France, sont faites ; elles sont adoptées par les deux commissions, signées par tous leurs membres, et on vous propose de les soumettre à l'acceptation du peuple français.

Dans notre grande et terrible révolution, le bien et le mal, tout a été phénomène ; et le phénomène dont l'Europe et la postérité seront le plus étonnées, c'est la rapidité de la conception et de la publication du nouveau pacte social que vous donnez à la France ; mais cette rapidité même, loin de diminuer la confiance de la nation, doit l'accroître ; elle annonce que vous n'avez fait que recueillir et rédiger des vérités universellement et et profondément senties, des vérités démontrées, non par des preuves logiques, qu'il faut toujours débattre, mais par l'experience de dix années d'orages et de ravages qu'il suffit de rappeler. La République Française ne sera plus une arène toujours ouverte aux factions tour-à-tour vaincues et victorieuses, et couvrant tout également de sang et de ruines, par toutes les défaites et par tous les triomphes. Les foyers de toutes les factions vont s'éteindre, les sources de toutes les pensées saines, de tous les biens réels vont s'ouvrir; et c'est dans les loix que vous allez proclamer, que les malheurs de la République vont trouver leur terme, et ses prospérités leur naissance.

Vous avez voulu donner aux loix, pour leur exécution, une force aussi puissante que les loix elles-mêmes sont sacrées; un pouvoir exécutif qui, par son unité, fût toujours en action et en accord ; par sa rapidité, atteignît tout; par le nombre de ses agens et de ses conseils, connût tout; par l'initiative des loix, fit passer toutes les acquisitions de l'expérience, toutes les lumières positives du gouvernement dans le code de la République; par son irresponsabilité, fût un point fixe et immuable autour duquel tout devînt solide et constant, autour duquel rien ne pût s'agiter pour ébranler, et tout pût se mouvoir avec une haute assurance pour perfectionner.

Vous avez voulu que le peuple n'eût pas un besoin dont il ne pût faire entendre les cris, pas un sentiment de mépris et de blâme qu'il ne pût rendre redoutable par sa censure, pas un ressentiment légitime contre les ministres du pouvoir qu'il ne pût porter devant la justice nationale, pas une vue neuve, puisée dans la philosophie de l'Europe, qu'il ne pût opposer devant la puissance législative, aux vues pratiques et aux habitudes prises du gouvernement de la France.

Vous avez pensé que la confection des loix ne devait être confiée qu'à cette faculté de l'esprit humain qui est toujours

froide et calme, qui se recueille toujours et ne s'élance jamais, qui ne doit jamais s'agiter pour ne pas agiter ces balances où elle pese et les vérités et les erreurs, et les opinions communes dont la clarté soudaine frappe et trompe, et les découvertes récentes dont les preuves approfondies sortent à chaque instant davantage de l'obscurité où elles se dérobent d'abord : cette faculté de l'esprit humain, c'est le jugement ; et vous avez institué un conseil législatif qui sera toujours en repos et en silence, qui écoutera tout pour tout juger, et ne parlera jamais que pour énoncer les loix du fond de son sanctuaire.

Vous avez cherché à donner à votre nouvelle organisation sociale une stabilité, et pour ainsi dire une perpétuité jusqu'à ce jour refusée aux choses humaines ; et pour cela vous avez fait du temps qui détruit tout, un principe de conservation ; vous avez composé un sénat d'hommes arrivés à cet âge où tous les grands mouvemens s'arrêtent ou se modérent, où on n'espère plus rien acquérir, et où on craint de tout perdre. Vous avez comblé en eux toutes les ambitions vertueuses, et vous les avez mis dans l'impossibilité de concevoir même une ambition nouvelle ; vous les avez, en quelque sorte, placés vivans hors de l'enceinte de la vie, pour que de là, comme des divinités tutélaires, ils surveillent les actes, et conservent les loix d'un monde devenu étranger à leurs passions, et qui n'existe plus que pour leur raison et pour leur sagesse.

Vous avez appelé indistinctement tous les Français à l'exercice des droits de l'homme et du citoyen ; vous n'avez pas consenti à resserer des droits qui prennent leur source dans la nature, pour étendre les droits de la propriété, qui ne s'établissent que dans l'ordre social ; mais vous avez tellement disposé et dirigé trente millions d'hommes dans cet exercice sacré de leurs droits, que trop aisément ils peuvent exercer pour leur malheur ; vous faites sortir tellement du milieu d'une population immense, et ceux qui pourront être élus, et ceux qui éliront, que nul n'étant exclu, il sera pourtant difficile qu'aucun soit mal choisi ; que par une direction presqu'aussi nécessaire que si elle était méchanique, les élections du peuple français, si souvent égarées, iront tomber presque toujours sur quelque talent et sur quelque vertu.

Avec de telles vues et des loix concertées pour les remplir toutes, pouviez-vous craindre d'interroger sur votre ouvrage le sentiment du peuple français ? vous n'obtiendrez pas seulement l'universalité des votes ; les votes du peuple français seront précédés et accompagnés de ses acclamations. Ce succès éclatant que tout fait présager, vous est encore assuré davantage par cet homme extraordinaire à qui vous avez confié principalement les pouvoirs et les destinées de la République, et qui, dans le cours de ses destinées personnelles, ne rencontre des obstacles que pour obtenir des triomphes ; en l'élevant à cette fonction, la première du monde, et que son génie rendra plus éminente encore, vous l'avez installé où le portaient les vœux de la République et les besoins de nos circonstances. Cette influence que, par son nom seul, il exerce sur toutes les imaginations ; sa gloire, en même temps qu'elles sera un puissant ressort de plus dans l'action du gouvernement, sera une limite et une barrière devant le pouvoir exécutif ; et cette borne sera d'autant plus sûre qu'elle ne sera pas dans une charte, mais dans le cœur et dans les passions mêmes d'un grand homme. D'autres peuvent ambitionner d'avoir toujours plus d'autorité sur un peuple ; Bonaparte ne peut avoir d'autre ambition que celle de devenir toujours plus grand au milieu de tous les peuples et de tous les siécles.

Elançons-nous donc avec toute confiance dans les nouvelles destinées préparées par nous à la République. Sous l'empire

des nouvelles loix et des nouveaux pouvoirs, cette activité révolutionnaire, toujours prête à dévorer la France, va se répandre sur les sciences, sur les arts, sur le commerce, sur tous les genres de travaux qui entretiennent et multiplient les les créations et les bienfaits de l'existence sociale. La France est toute couverte de laves révolutionnaires; mais, l'histoire de tous les siecles en est le présage et la preuve; aux premiers jours de l'ordre et de la paix, ces laves, comme celles du Vésuve et de l'Etna, sont les principes les plus actifs de la fécondité: alors les campagnes se couvrent de toutes les richesses de la nature, les cités se décorent de la splendeur des lumières et de la magnificence des arts. Annonçons cet avenir à la République; elle y touche.

KAIRE.

Le Général en Chef fit sommer pour la troisième fois, le 24 du courant, les habitans de Boulaq de se soumettre, en leur promettant qu'un oubli profond du passé et une protection efficace seraient le prix de leur obéissance: ils répondirent qu'ils étaient résolus à suivre le sort du Kaire, et qu'ils se défendraient jusqu'à la dernière extrémité, si on les attaquait. Tous les moyens de conciliation ayant donc été vainement épuisés, le général de division Friant reçut ordre de se présenter le lendemain devant cette ville avec une partie de sa division, de l'attaquer et de la prendre de vive force, si les habitans ne se soumettaient pas à la vue des troupes.

Le 25, cet ordre fut exécuté; la ville fut bombardée; il y eut un combat des plus acharnés; le feu embrâsa une partie des plus beaux édifices; le sang coulait de tous côtés, et les cris de la fureur et du désespoir éclataient dans l'intérieur des murs, lorsque l'on offrit encore aux ennemis l'olivier de la concorde. Ils rejettent toutes propositions; le combat s'engage de nouveau; l'incendie se déploie avec plus d'activité; on pénètre de toutes parts, et le pillage dura quelques heures pour cesser à l'instant même où les principaux de la ville vinrent, au nom du peuple, invoquer trop tard la clémence d'un vainqueur généreux.

Le 26, on prépara une expédition sur Soués. L'on avait aussi projetté, sur toutes les maisons qui environnent la place Ezbékyéh, une attaque dont l'exécution fut retardée par une pluie très-abondante qui se serait opposée au développement de l'incendie.

Le 27, le bombardement et la canonnade continuèrent, et il y eut quelques fusillades assez vives.

On exécuta, le 28, le projet d'attaque du 26. Le général de division Reynier pénétra fort avant dans la ville, et incendia une grande quantité de maisons. La division Friant mit le feu aux maisons qui avoisinent la droite de la place Ezbekyéh. La mine pratiquée sous la maison ci-devant occupée par le général Reynier, fit un très-grand effet: les Osmanlis perdirent un très-grand nombre d'hommes. Le même jour, des pour-parlers touchant la reddition du Kaire recommencèrent avec Osman-bey Bardychy et Osman-bey Askar qui étaient chez le Général en Chef pendant l'attaque.

Le 29 n'a présenté aucun événement militaire remarquable; on vit seulement aller et venir fréquemment plusieurs kachefs et mamlouks de Mourad-bey, de leur camp dans la ville, et chez le Général en Chef. Il partit aussi pour Soués un détachement de troupes commandé par l'adjudant général Mac-Sechy et le chef de brigade Lambert.

Aujourd'hui 30, on a attaqué les environs de la mosquée située derrière la maison du général Reynier qui avait sauté l'avant-veille, et on a mis le feu à la maison ci-devant occupée par l'agent en chef des hôpitaux, et à celle qui est contigue.

On voit que la position des ennemis devient de jour en jour plus critique.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 66.

LE 9 FLORÉAL, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES D'EUROPE.

LETTRE du citoyen Talleyrand, ministre des relations extérieures,

Au lord Grenville, ministre des affaires étrangères de S. M. B.

Paris, le 5 nivôse an 8 de la République Française.

My Lord,

J'expédie par l'ordre du général Bonaparte, premier consul de la République Française, un courier à Londres. Il est porteur d'une lettre du premier consul de la République pour S. M. le roi d'Angleterre.

Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour qu'il puisse vous la remettre sans intermédiaire. Cette démarche annonce d'elle-même l'importance de son objet.

Recevez, My Lord, l'assurance de ma plus haute considération.

Signé TALLEYRAND.

BONAPARTE, *premier Consul de la République,*

A S. M. le Roi de la Grande-Bretagne et d'Irlande.

Paris, le 5 nivôse an 8.

Appelé par le vœu de la Nation Française à occuper la première magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à V. M.

La guerre qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre?

Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sûreté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur, le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles; comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins, comme la première des gloires.

Ces sentimens ne peuvent pas être étrangers au cœur de V. M. qui gouverne une nation libre, et dans le seul but de la rendre heureuse.

V. M. ne verra dans cette ouverture que mon desir sincère de contribuer efficacement, pour la seconde fois, à la pacification générale, par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-être pour déguiser la dépendance des Etats faibles, ne décèlent dans les Etats forts que le desir mutuel de se tromper.

La France, l'Angleterre, par l'abus de

leurs forces, peuvent long-temps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrasse le monde entier.

Signé BONAPARTE.

RÉPONSE au ministre des affaires étrangères, à Paris.

Dowing-Street, le 4 janvier 1800.

Monsieur,

J'ai reçu et mis sous les yeux du Roi les deux lettres que vous m'avez transmises. S. M. ne voyant aucune raison de se départir de ces formes qui ont long-temps été établies en Europe pour traiter d'affaires avec les Etats étrangers, m'a ordonné de vous faire passer, en son nom, la réponse officielle que je vous envoie ci-incluse. J'ai l'honneur d'être avec une haute considération, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé GRENVILLE.

NOTE.

Le roi a donné de fréquentes preuves de son desir sincère pour le rétablissement d'une tranquillité sûre et permanente en Europe. Il n'est, ni n'a été engagé dans aucune contestation pour une vaine et fausse gloire; il n'a eu d'autres vues que celle de maintenir, contre toute aggression, les droits et le bonheur de ses sujets.

C'est pour ces objets qu'il a lutté contre une attaque non provoquée; c'est pour ces objets qu'il est encore obligé de lutter: il ne peut espérer que cette nécessité cessât, s'il entrait, dans le moment présent, en négociation avec ceux qu'une nouvelle révolution a si récemment placés dans l'exercice du pouvoir en France: aucun avantage réel ne peut résulter d'une telle négociation pour le grand et désirable objet de la paix générale, jusqu'à ce qu'il paraisse distinctement que ces causes qui originairement produisirent la guerre, et dans plus d'une occasion depuis cette époque l'ont prolongée, ont cessé d'opérer.

Le système à l'influence duquel la France attribue justement ses malheurs actuels, est le même qui a aussi enveloppé le reste de l'Europe dans une longue et destructive guerre, d'une nature depuis long-temps inconnue aux nations civilisées.

C'est pour l'extension de ce système et pour l'extermination de tous les gouvernemens établis, que les ressources de la France ont été prodiguées et épuisées d'année en année et au milieu d'une détresse sans exemple. C'est à cet esprit général de destruction que les Pays-Bas, les Provinces-Unies, les Cantons Suisses (les anciens alliés et amis de S. M.) ont été successivement sacrifiés. L'Allemagne a été ravagée; l'Italie, quoiqu'aujourd'hui délivrée de ceux qui l'avaient envahie, a été une scène d'anarchie et de rapines sans bornes. S. M. elle-même a été forcée de continuer une contestation pénible et et onéreuse, pour l'indépendance de ses royaumes.

Ces calamités n'ont point été bornées à l'Europe seule; elles se sont étendues aux parties du monde les plus reculées, et même à des contrées qui par leur situation et leurs intérêts ont si peu de rapport avec cette contestation, que l'existence de cette guerre a peut-être été inconnue à ceux qui se sont soudainement trouvés enveloppés dans ses horreurs.

Tant qu'un tel système continuera à dominer; que le sang et les trésors d'une nation puissante et nombreuse pourront être prodigués pour l'appuyer, l'expérience a prouvé qu'un état d'hostilité

franche et vigoureuse était la seule défense efficace. Les traités les plus solemnels n'ont fait que préparer la voie à de nouvelles aggressions, et ce n'est qu'à une résistance déterminée qu'est du ce qui reste en Europe de stabilité pour la propriété, pour la liberté personnelle, pour l'ordre social ou pour le libre exercice de la religion.

(La suite au n.° prochain.)

KAIRE.

Le kyaya du visir qui était retourné près de Nassif pacha, le 29 germinal, après avoir eu une audience publique du Général en Chef, revint, le 30, apporter des propositions pour l'évacuation du Kaire par les Osmanlis. Le Général en Chef lui remit les articles de la capitulation qu'il voulait accorder aux assiégés. Avant de les porter à Nassif pacha et à Ibrahym-bey, le kyaya du visir, qui n'avait pu obtenir du Général en Chef une suspension d'armes, lui demanda qu'au moins il ne fit pas d'aussi grandes attaques que celle du 28, parce qu'il était sûr que l'on s'arrangerait pour l'évacuation. Le Général en Chef ne promit rien; et le soir, il y eut une nouvelle attaque dans le quartier de la Tannerie, où l'on vint mettre le feu jusqu'aux maisons de la place Ezbékyéh, voisines de celle ci-devant occupée par le général Reynier.

Le même jour, Osman-bey el-Achqar et le kyhya du visir furent convaincus que nous étions maîtres de Damiette, en voyant les officiers turks qui commandaient dans cette place, qu'on avait fait venir de Gyzéh pour leur parler et leur donner la certitude que nos troupes occupaient la place de Lesbéh; ce qu'ils paraissaient ignorer jusqu'alors.

Le kyaya revint, le premier floréal, apporter au Général en Chef la capitulation signée par Nassif pacha qui l'avait acceptée.

Le 2 au matin, l'échange des ôtages réciproques, en garantie de l'exécution, se fit sur la place Ezbékyéh. Les ôtages français furent conduits d'abord où se trouvaient les chefs de l'armée turke, et envoyés, sous la garde d'Elfy-bey et de quelques Mamlouks, dans une maison du quartier Gémélis : ils furent assaillis en route par la populace qui leur disait les plus grandes injures, au point qu'Elfy-bey les fit entrer dans une mosquée où il fut obligé de faire mettre le sabre à la main à ses Mamlouks, et barricader les portes, pour les mettre à l'abri des insultes : ils y restèrent jusques dans la nuit où ils rejoignirent la maison d'Elfy-bey.

Les postes de l'ennemi furent retirés ce même jour de l'autre côté du canal qui traverse le Kaire depuis la prise d'eau de l'aqueduc jusqu'auprès du fort Shulkouski, et les postes français furent portés sur la rive gauche de ce canal dont ils occupaient tous les ponts.

Le même jour, le Général en Chef publia la proclamation suivante :

Au quartier-général du Kaire, le 2 floréal an 8.

KLEBER, Général en Chef,

A l'armée.

Soldats;

Pour épargner votre sang, j'ai fait marcher de front les négociations avec les opérations militaires. Le plus grand obstacle que j'ai rencontré est celui de parvenir à rassurer les habitans contre le pillage et la dévastation : l'exemple de Boulaq, où je vous ai permis d'assouvir un instant votre juste vengeance, était terrible à leurs yeux. Je suis parvenu à dissiper leurs craintes; je leur ai promis sureté protection, tant pour leurs personnes que pour leurs propriétes, et aussitôt ils ont cessé d'apporter des empêchemens à la sortie des troupes ottomanes.

Soldats, quand votre chef prend des engagemens au nom de l'armée, c'est à vous à les remplir. Je compte à cet égard également sur votre obéissance et sur le sentiment de votre propre intérêt; un seul excès pourrait rendre illusoire la capitulation qui vient d'être conclue. Ne vous bornez donc point à vous abstenir du moindre désordre; mais empêchez encore qu'il n'en soit commis par cette foule d'hommes qui, cachés pendant que les dangers vous entourent, ne sortent de leurs refuges, lorsque le péril est passé, que pour mettre le comble à leur déshonneur. Je défends toute espèce de pillage, et m'en réfère à ce sujet à mon ordre du 27 germinal dernier.

Signé KLEBER.

Les 3 et 4, il sortit de la ville une grande quantité de Mamlouks qui rejoignirent Mourad-bey.

Le 5, la ville fut entièrement évacuée par les Osmanlis, et les ôtages réciproquement rendus à dix heures du matin.

La division du général Reynier partit pour escorter les Turks jusqu'à Ssalehhyéh: il regna le plus grand ordre dans la route; et les Osmanlis qui d'abord avaient été effrayés de se voir suivis par l'infanterie française, prirent bientôt confiance lorsqu'ils virent qu'ils n'avaient rien à en craindre. La prise de possession de la ville fut annoncée le soir par des salves d'artillerie de tous les forts.

Le 6, on s'occupa à détruire dans l'intérieur de la ville les barricades et fortifications de l'ennemi, tant autour de la place Ezbékyéh, que dans les différentes rues.

Le 7, le Général en Chef fit réunir en avant de la Qoubéh la division du général Friant, la cavalerie et l'artillerie qui étaient au Kaire. Après avoir passé les troupes en revue, leur avoir témoigné sa satisfaction, et fait exécuter différentes manœuvres en présence des beys Osman el-Berdissy et Osman el-Achqar qui avaient desiré l'accompagner, ce corps d'armée, dans la plus belle tenue, fit son entrée triomphale dans la ville du Kaire par la porte des Victoires. Les cheykhs de la loi, les aghas et les chefs des différentes corporations faisaient partie du cortège; l'infanterie marchait la première, le Général en Chef ensuite, et la cavalerie dernière. L'entrée des troupes au Kaire, fut annoncée par des salves d'artillerie de tous les forts.

Le 8 n'a offert aucun événement remarquable.

Aujourd'hui 9, le Général en Chef a des conférences avec les beys Osman el-Berdissy et Osman el-Achqar, sur plusieurs affaires, et en particulier sur le départ de Mourad-bey pour la haute Egypte, et il a déterminé avec eux un rendez-vous pour demain 10, au village de Syrièh, près Gyzéh.

Le citoyen Gloutier, administrateur général des finances, et membre de l'institut d'Egypte, est mort à Gyzéh le 6 du courant, regretté de tous ceux qui l'ont connu, comme réunissant à une probité austère un jugement sain et très-exercé dans les différentes parties de l'économie politique.

ANNONCE.

Annuaire pour l'an VIII, suivi de la Constitution Française. A Gyzéh, de l'Imprimerie nationale, format *in-4.°*

Cette édition de la nouvelle Constitution Française, réunie à l'Annuaire, se trouve à Gyzéh, à l'Imprimerie nationale. Prix 60 médins.

A GYZEH, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 67.

LE 18 FLORÉAL VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES D'EUROPE.

SUITE de la Note adressée par le lord Grenville au ministre des affaires étrangères, à Paris.

S. M. ne peut donc, pour la sécurité de ces objets essentiels, placer sa confiance dans le simple renouvellement de professions de dispositions pacifiques. De pareilles professions ont été répétées par tous ceux qui ont successivement dirigé les ressources de la France pour la destruction de l'Europe : les gouvernans actuels les ont déclarés tous comme ayant été, dès le principes et uniformément, incapables de maintenir des relations d'amitie et de paix,

Ce sera certainement un grand objet de joie pour S. M., lorsqu'il paraîtra que le danger auquel ses propres États et ceux de ses alliés ont été si long-temps exposés, est réellement cessé; lorsqu'elle sera assurée que la nécessité de la résistance ne subsiste plus; qu'après l'expérience de tant d'années de crimes et de misères, de meilleurs principes ont enfin prévalu en France; et que les gigantesques projets d'ambition, les plans turbulens de destruction, qui ont exposé l'existence même de la société civile, ont définitivement été abandonnés: Mais la conviction d'un tel changement, quelqu'agréable qu'elle fût à S. M., ne peut résulter que de l'expérience et de l'évidence des faits.

Le meilleur et le plus sûr gage de sa réalité ainsi que de sa durée serait la restauration de cette ligne de princes qui pendant tant de siècles ont conservé à la Nation Française la prospérité du dedans, la considération et le respect au dehors. Un tel événement aurait écarté, et dans tous les temps écartera les obstacles qui se trouvent sur la voie des négociations ou de la paix. Il confirmerait à la France la jouissance tranquille de son ancien territoire, et procurerait à toutes les autres nations de l'Europe, par la tranquillité et la paix, cette sécurité qu'elles sont obligées maintenant de chercher par d'autres moyens.

Mais, quelque désirable que puisse être un pareil événement pour la France et pour le monde, ce n'est point à ce mode exclusivement que S. M. limite la possibilité d'une pacification solide et sûre. Sa Majesté n'a point la prétention de prescrire à la France quelle sera la forme de son gouvernement, ni dans quelles mains sera placée l'autorité nécessaire pour conduire les affaires d'une grande et puissante nation.

S. M. n'envisage que la sécurité de ses propres Etats, de ceux de ses alliés, et la

sûreté générale de l'Europe. Lorsqu'elle jugera que cette sûreté peut être obtenue, soit par le résultat de la situation intérieure de ce pays, situation d'où est provenu le danger, soit de toute autre circonstance quelconque, de nature à produire le même effet, S M. saisira avec empressement l'occasion de concerter avec ses alliés les moyens d'une pacification immédiate et générale.

Malheureusement, aucune sécurité pareille n'existe jusqu'ici ; aucune preuve suffisante des principes par lesquels le nouveau gouvernement sera dirigé ; aucun fondement raisonnable pour juger de sa stabilité. Dans cette situation, il ne peut rester présentement à S. M. qu'à poursuivre, en commun avec d'autres puissances, ces efforts d'une guerre juste et définitive, que son attention au bonheur de ses sujets ne lui permettra jamais, ni de continuer au delà de la nécessité qui en fit l'origine, ni de terminer autrement que sur les bases qui pourront le mieux contribuer à la jouissance assurée de leur tranquillité, de leur constitution et de leur indépendance.

Signé GRENVILLE.

LETTRE *du citoyen Talleyrand, ministre des relations exterieures*,

Au lord Grenville, ministre des affaires étrangères de S. M. B.

Paris, le 24 nivôse an 8 de la République Française.

My Lord,

Je ne perds point de temps. La note officielle, datée du 14 nivôse, que vous envoyâtes au premier consul, a été mise sous ses yeux ; et j'ai reçu l'ordre de faire la réponse officielle ci-incluse. Recevez, My Lord, l'assurance de ma haute considération.

Signé TALLEYRAND.

La note envoyée par le ministre de S. M. Britannique sous la date du 14 nivôse de l'an 8, ayant été mise sous les yeux du premier consul de la République, il a remarqué avec étonnement qu'elle ne reposait pas sur une opinion vraie relative à l'origine et aux suites de la guerre actuelle. Bien loin que la France ait provoqué cette guerre, on doit se rappeler que dès le commencement de sa révolution elle a déclaré solemnellement son amour pour la paix, son éloignement pour les conquêtes et son respect pour l'indépendance de tous les gouvernemens; et il n'y a point du tout à douter qu'entièrement occupée ailleurs de ses affaires intérieures, elle eût évité de prendre aucune part aux événemens de l'Europe, et serait restée fidelle à ses declarations: mais aussitôt que la révolution française éclata, presque toute l'Europe, mue par une opinion toute contraire, se coalisa pour l'anéantir. L'attaque avait déjà eu lieu réellement, quoiqu'elle n'eût point été manifeste. On excita des divisions dans l'intérieur, les moteurs furent accueillis favorablement, leurs déclamations extravagantes furent appuyées; la Nation Française fut insultée dans la personne de ses agens, et l'Angleterre sur-tout donna l'exemple par l'éloignement du ministre français (le citoyen Talleyrand). La France enfin était déjà réellement attaquée depuis long-temps dans son honneur, son indépendance et sa sureté, auparavant que la guerre ne fut declarée.

La France doit attribuer avec raison les maux qu'elle a soufferts, et qui ont pesé sur toute l'Europe, aux reproches d'oppression, de dissolution et de partage que l'on a répandus contr'elle, et dont l'exécution a été effectivement tentée plusieurs fois. De pareils reproches, long-temps sans exemple, ne pouvaient avoir que les suites les plus funestes relativement à une nation aussi puissante.

Assaillie de tous côtes, la République

dut développer avec la plus grande vigueur tous ses moyens de défense, pour se couvrir elle-même; et pour conserver sa propre indépendance, elle employa ceux qu'elle possédait dans sa force particulière et dans le courage de ses citoyens. Aussi long-temps qu'elle vit que ses ennemis s'obstinaient à ne point connaître ses droits, elle ne compta absolument que sur l'effort de sa résistance; mais aussitôt qu'elle vit que les ennemis lui avaient donné l'espérance d'une invasion, alors elle chercha les moyens de conciliation, et manifesta ses dispositions pour la paix. Si elles n'ont point toujours été realisées, si au milieu des circonstances critiques de sa situation intérieure, que la revolution et la guerre ont amenées après elles, les anciens dépositaires du Pouvoir exécutif en France n'ont point prouvé autant de modération, que la nation montra de courage, il faut l'attribuer principalement aux hostilités destructrices et continuelles par lesquelles les ressources de l'Angleterre ont été epuisées pour rendre complet l'anéantissement de la France.

Mais si les vœux de S. M. Britannique, conformes à ses assurances, tendent comme ceux de la France au rétablissement de la paix, pourquoi ne devrait-on donc pas porter son attention sur les moyens de la conclure, au lieu de chercher à justifier la guerre. Et quelle raison peut donc s'opposer à une intelligence mutuelle dont l'avantage est reciproque, et que l'on doit éprouver sur-tout, lorsque le premier consul de la Republique Française donne personnellement tant de preuves de ses dispositions à finir les malheurs de la guerre, et à observer ponctuellement les traites conclus.

Le premier consul de la République ne pouvait point mettre en doute que S. M. Britannique reconnaîtrait le droit qu'ont les peuples de choisir la forme de gouvernement qui leur convient, puisque le roi luimême doit sa couronne à l'exercice de ce droit; mais il ne pouvait pas comprendre comment le ministre de Sa Majesté pouvait opposer à un tel principe, sur lequel repose l'existence des sociétés, des observations qui annoncent l'intention de se mêler de la constitution intérieure de la République, ce qui ne serait pas moins nuisible à la France et à son gouvernement, que ne le serait pour l'Angleterre et pour S. M. une espèce d'invitation à adopter cette forme de gouvernement républicain qui avait lieu en Angleterre au milieu du siècle passé, ou si l'on voulait exciter à rappeler au trône cette famille que sa naissance y avait placée, mais qu'une révolution a forcée d'en descendre.

Si à des époques peu éloignées, et quand le système constitutif de la République ne présentait ni la forme ni la solidité qu'il renferme aujourd'hui, S. M. britannique a cru devoir provoquer elle-même un rapprochement et des conférences pour la paix, comment serait-il possible à présent qu'elle ne consentit pas à renouveler des négociations auxquelles l'état actuel et réciproque des circonstances promet un prompt succès? Des deux côtés la voix des peuples et de l'humanité sollicite la fin d'une guerre qui est déjà marquée par de si grands malheurs, et dont la prolongation menace l'Europe d'un bouleversement général et de maux irréparables.

Pour opposer une digue au progrès de ces maux, et pour par là en rejeter les suites effravantes sur ceux qui en sont la cause, le premier consul de la nation française est décidé *à mettre aussitôt fin aux hostilités, à conclure une suspension d'armes*, afin que des deux côtés on puisse nommer des plénipotentiaires qui se rendront à Dunkerque ou dans toute autre ville placee commodement, pour hâter les négociations mutuelles, et opérer sans délai le rétablissement de la paix et de la bonne

intelligence entre la République Française et l'Angleterre.

Le premier consul offre de donner à cet effet tout passeport nécessaire.

Paris, le 24 nivôse an 8.

Signé TALLEYRAND.

Les nouvelles reçues en Europe des Etats-Unis de l'Amérique septentrionale, ont annoncé la mort de Washington. Après avoir conquis la liberté de son pays, présidé et affermi son gouvernement dans les jours de la paix, ce grand homme a cessé de vivre dans la retraite de Mount-Vernon, près Philadelphie, le 14 décembre 1799, âgé de 68 ans, et couvert d'une gloire qui, sans redouter le jugement inexorable de la postérité, va s'accroître en traversant les siècles.

KAIRE.

ORDRE du jour du 10 floréal an 8.

Le 20 floréal, toutes les garnisons de l'Egypte, excepté celle du Kaire, célébreront par des salves d'artillerie et des décharges de mousquetterie la victoire d'Héliopolis et la prise du Kaire, c'est-à-dire l'*Egypte reconquise*.

Des six mille Turks qui s'étaient jetés dans le Kaire, sous les ordres de Nassif pacha et d'Osman effendy, trois mille seulement sont sortis le 5 floréal par capitulation; les autres ont été tués ou blessés: ces derniers sont restés en notre pouvoir.

Il a été pris à l'ennemi soixante bouches à feu, un grand nombre de caissons et cent dix-sept drapeaux ou étendards tant à Matharyéh qu'à Belbeys, Ssalehhyéh, Damiette et au Kaire.

Aussitôt après que tous les rapports des différentes armes seront parvenus au Général en Chef, il fera connaître par l'ordre du jour les militaires qui ont eu plus particulièrement occasion de se distinguer dans les différens combats de cette glorieuse campagne, ainsi que les récompenses militaires accordées à leur valeur.

KLÉBER, Général en Chef, ordonne:

ART. I.er Tout habitant du Kaire, qui donnera asyle à un Osmanlis ou Mamlouk, sans en avoir fait sa déclaration préalable au commandant militaire, vingt-quatre heures après la publication du présent ordre, sera puni de mort, sa maison rasée et ses biens confisqués au profit du fisc.

II. Le Général en Chef promet une récompense de cinq cens piastres à celui qui dénoncerait avec fondement un contrevenant à l'ordre ci-dessus.

III. Tout soldat français qui arrêterait dans les rues du Kaire ou dans les environs de cette ville, soit un Osmanlis, soit un Mamlouk, recevra comptant une gratification de cent livres; à moins que ledit Osmanlis ou Mamlouk ne soit porteur d'une carte de sûreté, signée par le chef de l'état-major général.

IV. Les Osmanlis qui, durant les cinq jours qui suivront la publication du présent ordre, seraient arrêtés, seront considérés comme prisonniers de guerre. Ceux arrêtés après ce terme, seront regardés comme espions et punis de mort. Les Mamlouks arrêtés en contravention seront réputés déserteurs, et employés aux travaux des fortifications, jusqu'à ce qu'ils aient été réclamés par Mourad-bey.

V. Les Osmanlis ou Mamlouks blessés seront transportés dans un des hôpitaux, où ils seront traités avec les mêmes soins que les Français.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 68.

LE 27 FLORÉAL, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

L'ARMÉE a été prévenue par l'Ordre du jour du 17 du courant, que le Général en Chef avait accordé la paix à Mourad-bey, au nom de la République, en lui faisant concession des revenus de la province de Gyrgéh.

Au quartier-général du Kaire, le 18 floréal an 8.

KLEBER, GÉNÉRAL EN CHEF,

A L'ARMÉE.

Soldats,

Les intérêts de la Répubblique ont endu nécessaire l'établissement d'une ouvelle Constitution, et je suis chargé e la proposer à votre acceptation. Je de- ire que votre adhésion soit unanime, et ue, malgré la distance qui vous sépare e vos concitoyens, vous confondiez vos pinions, vos sentimens et vos vœux avec eux de la nation entière.

E GÉNÉRAL EN CHEF ORDONNE :

1.° Des exemplaires de la Constitution e l'an 8 seront envoyes à tous les corps e l'armée, pour qu'elle soit soumise à ur acceptation, à la diligence des officiers généraux, chefs de corps et commandans de place ;

2.° Les réunions des corps ou détachemens, à ce sujet, auront lieu sans armes ;

3.° Il en sera dressé des procès-verbaux, lesquels seront envoyés sans délai au chef de l'Etat-major général.

Signé KLEBER.

Pour copie conforme :

Le Général de division, chef de l'Etat-major général de l'Armée,

Signé DAMAS.

EXTRAIT d'une lettre du Général de Brigade Donzelot *au Général en Chef* KLEBER.

A Bébéh au-dessus de Bény-Souef, le 24 floréal an 8.

On me dit hier que Mourad-bey était à Minyéh, Mohammed-bey el-Manfou à Mélany, et Derwich pacha à Syouth, pour de-là aller, par Kosséyr, rejoindre à Médine Youseph pacha, son ancien maître.

Aujourd'hui, l'on dit qu'à l'approche de Mourad, Derwich a abandonné son camp et ses bagages, et s'est sauvé sur la

rive droite avec quelques hommes. L'on ajoute que des beys ont aussi passé le Nil, et sont à sa poursuite. On porte à 75,000 piastres la caisse de ce pacha qui a été prise. D'autres disent que ce pacha est arrêté, et qu'on doit vous l'envoyer.

Demain ou après-demain je serai mieux instruit.

Pendant le siège, ce pacha était descendu jusqu'à Bebéh où il ne resta que deux jours. Ayant appris le résultat du siège, il retourna de suite. Il fut d'ailleurs abandonné par les Arabes et les paysans qu'il avait amenés. On en porte le nombre à 8 ou 10,000 à pied, et à 3,000 à cheval. Les Arabes de Mahamout, Bény-Souef, de Koraim, les Latrons, les Gemmes, les Tahouis, les Zédes, étaient de ce nombre. Ils habitent dans le premier arrondissement.

La troupe de Derwich était de 150 janissaires et de 50 à 60 hommes à cheval, plus un kachef d'Ibrahym-bey avec environ 25 Mamlouks. En descendant, ce pacha devait encore augmenter son armée. Elle a commis assez de désordre dans ce canton pour faire regretter les Français.

En passant, Osman-bey el-Achqar a recommandé au cheykh de Bébéh de bien recevoir les Français.

Il est au surplus public dans le pays, que Mourad, salué par les cheykhs de plusieurs villages et de Minieh, leur a répondu : *Je suis actuellement un sultan français ; les Français et moi ne sommes qu'un.*

LETTRE *au Rédacteur du Courier d'Egypte.*

Le 12 floréal an 8.

Citoyen,

Les évenemens qui viennent d'avoir lieu en Egypte ne sont pas moins dignes de fixer l'attention du poète que celle du politique. En attendant que le courage des Français dans cette circonstance, et la gloire du général qui les commande, soient célébrés par une muse savante, j'ai composé une ode sur un sujet si beau. Je vous l'adresse, pour l'insérer dans votre journal, si vous le jugez convenable.

Je n'ai pas voulu, citoyen, mettre mon nom au bas de cette pièce, parce que j'ai cru qu'un officier qui rend un hommage public aux vertus de son général, pourrait faire penser, s'il se faisait connaître, que des considérations personnelles se sont jointes à l'amour de la vérité pour dicter ces éloges.

ODE

Sur la bataille d'Héliopolis et la reprise du Kaire.

Quel est cet orgueilleux langage ?
L'Anglais ne parle qu'en vainqueur,
Et ne nous offre pour partage,
Que les fers et le déshonneur ?
Quand l'humanité, la sagesse,
Ont éteint la foudre en nos mains ;
Quand nous comptons sur sa promesse,
Il foule les droits les plus saints.

Aux armes !... Vengeons cet outrage.
Mais déjà ce cris répété
A fait retentir ce rivage ;
Déjà d'un pas précipité
KLEBER, favori de la gloire,
Marche suivi de ses guerriers,
Et, sous l'aile de la victoire,
Leur promet de nouveaux lauriers.

Le fier Ottoman qui l'appelle,
A déployé ses étendards,
Et de sa fortune rebelle,
Ose encor tenter les hasards.
Après une triple défaite,
Il croit que le bras d'un visir,
D'une vengeance satisfaite,
Lui fera goûter le plaisir.

Orgueil insensé ! vaine attente !
Il voit s'avancer ces Français,
Ces précurseurs de l'épouvante,
Qui n'ont connu que les succès.
L'airain qui gronde, du carnage
A donné le signal affreux,

Et répandu sur cette plage,
L'horreur d'un voile ténébreux.

Le plomb vole, et l'ardeur guerrière
Se distingue de toutes parts;
Mais une audace meurtrière
Va bientôt fixer les hasards:
KLEBER parle, un choc intrépide
Disperse les rangs entr'ouverts,
Et l'Ottoman que la peur guide,
S'ensevelit dans ses déserts.

Mais quelles voix séditieuses
Déjà rapellent sur leurs pas
Ces phalanges victorieuses,
Et les provoquent aux combats.
Malheureux habitans du Kaire,
Vous vous levez pour vos tyrans,
Contre ces enfans de la guerre
Jusqu'ici pour vous bienfaisans.

Tremblez, redoutez la vengeance
De vos indomptables rivaux
Qui vous présentent la clémence.
Vous la refusez?.... que de maux,
O ciel! vont tomber sur vos têtes!
Je vois mille toits renversés,
Je vois éclater les tempêtes
Sur les décombres embrasés.

Tout change.... à l'horreur de la guerre
Succedent des accens plus doux;
KLEBER écoute la prière
Des vaincus qui sont à genoux,
Et sa valeur victorieuse
Vient montrer à ses ennemis,
Qu'elle sait être généreuse
Envers tous ceux qu'elle a soumis.

Si des malheurs sur cette rive
Sont nés de ces sanglants débats
Du moins l'humanité plaintive
Ne nous les imputera pas.
C'est l'ouvrage de l'Angleterre
Opposant à des loyautés
Sa politique mensongère,
Et le mépris de ses traités.

Les muses italiennes ont aussi voulu célébrer les nouveaux triomphes de l'armée. Le citoyen Cérésole, médecin employé dans les hôpitaux d'Alexandrie, et le citoyen Savaresi, médecin employé à l'hôpital de la citadelle du Kaire, ont fait chacun un sonnet qui a été très-applaudi par ceux qui sont en état d'apprécier les beautés de la langue de l'*Arioste* et du *Tasse*.

ANNONCES.

LA DÉCADE EGYPTIENNE, *journal littéraire et d'économie politique*, second volume. Au Kaire, de l'imprimerie nationale, an 8.

Ce second volume, dont la publication a été retardée par les événemens qui ont eu lieu dernièrement, la perte entière du huitième n.° qui a été brûlé, et les déplacemens fréquens de l'imprimerie nationale, contient les articles suivans :

Séances de l'Institut depuis le premier nivôse jusqu'au 21 messidor an 7. — Rapport fait au Général en Chef *BONAPARTE*, au nom d'une commission, sur l'organisation d'un hospice civil au Kaire, par le citoyen *Desgenettes*. — Relation historique et géographique d'un voyage de Constantinople à Trébizonde par mer, l'an 5 de la République, par le citoyen *Beauchamps*. — Imitation d'un fragment du Camoëns, par le citoyen *Parseval*. — Observations sur les maladies, et en particulier la dysenterie, qui ont régné en fructidor an 6, dans l'armée d'Orient, par le citoyen *Bruant*. — Essai sur la topographie physique et médicale de Damiette, par le citoyen *Savaresi*. — Mémoire sur la vallée des lacs de Natron, et celle du Fleuve sans eau, d'après la reconnaissance faite les 4, 5, 6, 7 et 8 pluviôse an 7 de la République Française, par le général *Andréossi*. — Observations sur les maladies qui ont régné à Damiette dans le premier semestre de l'an 7, par le citoyen *Savaresi*. — Mémoire sur la position géographique du Kaire et de plusieurs points de la basse Egypte, par le citoyen *Nouet*. — Description et traitement de l'ophtalmie d'Egypte, par le citoyen *Savaresi*. — Notice annexée au plan d'Alexandrie, présentée à l'Institut, par le citoyen *Le Pere*. — Mémoire sur les sables du désert, par le citoyen *L. Costaz*. — Topographie physique et médicale du vieux Kaire, par le citoyen *Renati*. — Notice sur une nouvelle édition des fables arabes de Loqman avec leur traduction française, par le citoyen *J. J. Marcel*. — Notes sur les maladies

qui ont régné en frimaire an 7, recueillies dans l'hôpital du vieux Kaire, par le citoyen *Barbès*. — Observations météorologiques, par le citoyen *Nouet*. — Rapport sur la correspondance des styles adoptés par différens peuples, par le citoyen *Nouet*. — Mémoire sur le canal d'Alexandrie, par les citoyens *Lancret* et *Chabrol*. — Notes sur les maladies qui ont régné sur différens points de l'armée d'Orient, pendant les mois de nivôse, pluviôse et ventôse an 7, recueillies par le citoyen *Desgenettes*. — Observations sur les propriétés tinctoriales du hhennéh, par les citoyens *Descotils* et *Berthol*et. — Position de différens points de l'Egypte, déterminée par le citoyen *Nouet*. — Observations sur la fontaine de Moïse, par le citoyen *Gaspard Monge*. — Extrait d'un mémoire sur le méqyas de Raoudah, par le citoyen *Le Pere*. — Discours du citoyen Denon, pour être lu à l'Institut du Kaire, à son retour de la haute Egypte. — Tables nécrologiques du Kaire, l'an 7, publiées par le citoyen *Desgenettes*. — Remarques et corrections.

FABLES DE LOQMAN surnommé LE SAGE; édition arabe, accompagnée d'une traduction française, et précédée d'une notice sur ce célèbre fabuliste, par le citoyen J. J. MARCEL. Au Kaire, de l'Imprimerie nationale, an 8. Un volume petit *in*-4.° de 120 pages. Prix, brochée, 90 médins.

Cette édition française et arabe d'un ouvrage estimé généralement dans tout l'Orient, avait paru au commencement de pluviôse de cette année, comme nous l'avons annoncé dans notre numéro 54. Les amateurs de la littérature arabe peuvent se la procurer à l'Imprimerie nationale où il en reste encore des exemplaires, et où ils trouveront également les deux opuscules suivans, imprimés à Alexandrie sur la fin de l'an VI :

Alphabet arabe, turk et persan, petit *in*-4.° de 16 pages. Prix, papier commun, 16 médins; papier fin, 2[illegible] médins.

Exercices de lecture d'arabe littéral (extraits du Koran), *à l'usage de ceux qui se livrent à l'étude de cette langue*. Petit *in*-4.° de 12 pages. Prix papier commun, 12 médins; papier fin 20 médins.

CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, AN VIII. A Gyzéh, de l'Imprimerie nationale. Format petit *in*-8.°, caractère saint-Augustin.

Cette troisième édition de la nouvelle Constitution Française, d'un format beaucoup plus portatif et plus commode que les précédentes, avait été achevée d'imprimer à Gyzéh dans les derniers moments du séjour qu'y a été obligée de faire l'Imprimerie nationale. On peut actuellement se la procurer au Kaire, au nouveau local où l'Imprimerie nationale vient d'effectuer son rétablissement, maison ci-devant d'*Osman-bey el-Achqar*. Prix, brochée, 36 médins.

AVIS.

L'Imprimerie nationale n'ayant été chargée de l'impression du *Courier d'Égypte* que vers le milieu de messidor an VII, les numéros antérieurs au n.° 31 se sont trouvés manquer en partie, de manière que les collections n'ont pu s'en compléter. Pour satisfaire aux desirs du public, et faciliter les moyens de pouvoir former une collection complette de ce journal depuis son origine, on a réimprimé les numéros manquans. Les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7 ont deja paru, le numéro 8 est sous presse.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 69.

LE 9 PRAIRIAL, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES D'EUROPE.

Arrêté du 11 ventôse an 8.

LES Consuls de la République voulant prononcer sur le sort des Français qui les premiers reconnurent et proclamèrent, à l'assemblée constituante, les principes de l'égalité, arrêtent ce qui suit :

Art. I.er Les membres de l'assemblée constituante inscrits sur la liste des émigrés, présenteront au ministre de la police générale, des attestations authentiques qui constatent qu'ils ont voté pour l'établissement de l'égalité et l'abolition de la noblesse, et qu'ils n'ont depuis fait aucune protestation ni aucun acte qui aient démenti ces principes.

II. Le ministre de la police générale enverra au ministre de la justice, avant le premier germinal prochain, l'état des réclamations et le titre de chacun des individus qui croiront avoir droit à l'application de cet arrêté : ces réclamations seront soumises à l'examen de la commission créée par l'arrêté du 7 de ce mois, et ensuite présentées à la décision définitive des Consuls, conformément au même arrêté.

III. Les membres de l'assemblée constituante qui obtiendront leur radiation, en exécution du présent, rentreront dans la jouissance de ceux de leurs biens qui n'auraient pas été vendus; mais ils ne pourront prétendre à aucune indemnité pour ceux qui se trouveraient aliénés.

Le premier Consul, BONAPARTE.

Arrêté du 12 germinal an 8.

BONAPARTE, premier consul de la République, arrête ce qui suit :

Le général Berthier, ministre de la guerre, est nommé général en chef de l'armée de réserve.

Signé BONAPARTE.

Par un autre arrêté du même jour, le citoyen Carnot, inspecteur général aux revues, est nommé ministre de la guerre. Il a prêté hier serment, et est entré aussi-tôt en fonctions.

Le premier Consul a écrit la lettre suivante au général Berthier :

« Les talens militaires dont vous avez donné tant de preuves, citoyen général, et la confiance du gouvernement vous appellent au commandement d'une armée. Vous avez, pendant l'hiver, réorganisé le ministère de la guerre; vous avez pourvu, autant que les circonstances l'ont permis, au besoin de nos armées; il vous reste à

conduire, pendant le printemps et l'été, nos soldats à la victoire, moyen efficace d'arriver à la paix, et de consolider la République. Recevez, je vous prie, citoyen général, les témoignages de satisfaction du gouvernement sur votre conduite au ministère.

Signé BONAPARTE.

Le premier Consul a chargé le ministre de l'intérieur de faire placer dans la grande galerie des Tuileries les statues de Démosthènes, d'Alexandre, d'Annibal, de Scipion, de Brutus, de Cicéron, de Caton, de César, de Gustave-Adolphe, de Turenne, du grand Condé, de Marleborough, de Dugay-Trouin, du prince Eugène, du maréchal de Saxe, de Washington, du grand Frédéric, de Mirabeau, de Dugommier, de Dampierre, de Marceau et de Joubert.

Il a été publié en France, pendant l'an 7, quatorze cent sept ouvrages; parmi lesquels trois sur le culte, seize sur la philosophie, soixante sur la législation, quarante-cinq sur la politique, dix sur les manufactures, le commerce et les arts, quatorze sur la morale, trente-trois almanachs, et cent soixante-dix-sept romans.

De Livourne, le 19 mars 1800.

Dans la nuit du 16 au 17, le vaisseau amiral *la Reine Charlotte*, de 110 canons, mit à la voile de ce port, ayant à bord huit cent trente-sept personnes: le vice-amiral Keith était resté à terre. Ce bâtiment n'avait guère parcouru que l'espace de quinze milles, lorsqu'on apperçut d'ici, à 7 heures du matin, qu'il était en flammes. Le vice-consul anglais envoya promptement tous les secours possibles; un vaisseau américain, diverses tartanes et plusieurs vaisseaux de ligne mirent sur-le-champ à la voile. Mais l'incendie gagnait de plus en plus, et, quoique l'équipage tentât tous les moyens de l'éteindre, on ne put en venir à bout; sur les 11 heures du matin, nous vîmes ce malheureux vaisseau couler à fond, à la suite de quelques explosions partielles. Après cet affreux accident, il s'éleva un vent très-violent qui empêchait les autres bâtimens de retourner dans le port. Enfin, vers les 11 heures du soir du même jour, il arriva une tartane ayant à bord trente matelots anglais avec le lieutenant Stuart, adjudant du vice-amiral Keith; ils déposèrent que ce malheureux incendie venait de ce que le feu s'était mis au foin dispersé dans les batteries. Peu de temps après, il arriva cinq autres tartanes; elles ramenaient quatre-vingt-cinq matelots, deux soldats, deux quartiers-maîtres, deux sous-maîtres canonniers et un contre-maître. Hier vers midi, un chebek autrichien jetta l'ancre, ayant à bord vingt-trois anglais, dont trois morts; il était accompagné du *Triton*, transport anglais, ramenant vingt-six matelots et un officier. Aujourd'hui, entre onze heures et midi, est arrivé la grande chaloupe qui appartenait au vaisseau incendié; elle avait à bord vingt-quatre matelots et trois officiers. Le nombre des individus de l'équipage qui ont pu se sauver est d'environ cent cinquante-huit. Le capitaine commandant ledit vaisseau, accompagné du premier lieutenant, resta jusqu'à la fin sur le gaillard, occupé à donner des ordres pour sauver l'équipage, sans s'inquiéter de sa propre vie. Avant de devenir la proie des flammes, il eut le temps et le courage d'écrire les détails de ce funeste événement, d'en donner copie à plusieurs matelots, conjurant ceux qui se sauveraient de les remettre au vice-amiral.

KAIRE.

Extrait de l'Ordre du jour du 5 prairial an 8.

Kleber, Général en Chef, ordonne:

Tous les passeports pour France, délivrés à des Français militaires ou autres, antérieurement à ce jour, sont annullés. Il est défendu à tout commandant de ...vire de se charger d'individus qui en seraient munis, et les généraux commandant les cinquième et sixième arrondissemens feront exercer à cet égard la plus rigoureuse surveillance.

Signé Kleber.

Ordre du jour du 8 prairial an 8.

Kleber, Général en Chef, ordonne ...'à partir du premier messidor prochain administration de l'armée sera établie sur ...s bases ci-après :

Service des vivres.

Art. I.er Le service des vivres sera fait ...u moyen de marchés particuliers qui seront passés dans chaque arrondissement par les soins de l'ordonnateur en chef.

II. Si l'agent en chef se proposait pour faire ce service dans toute l'armée aux ...êmes prix et conditions des marchés particuliers, il lui serait donné la préférence.

III. Il ne sera délivré, à compter du premier messidor prochain, des magasins militaires, aux officiers, sous-officiers, ...dats et autres individus ayant droit aux ...tions d'après les seules loix militaires, ...e les rations de pain et de riz accor...es à leur grado.

Ces rations seront composées; savoir :

Celle de pain, de vingt-quatre onces, ...oids de marc, provenant de farine de pur ...oment avec extraction de vingt livres de ...n par quintal;

Et celle de riz de deux onces, ou en remplacement quatre onces de légumes.

IV. Il sera accordé aux individus désignés à l'article III ci-dessus, en remplacement des rations de viande, d'huile, de beurre, de sel et de bois, qui ne seront plus fournies à partir du premier messidor, une indemnité de deux sous par ration.

Au moyen de cette indemnité, les corps pourvoiront encore aux dépenses de leur casernement, telles que les fournitures de jarre, les transports d'eau, les nattes, les éclairages et le paiement de leurs caserniers.

V. Dans le paiement de cette indemnité, qui sera fait d'avance, on suivra les formalités exigées dans le paiement de la solde.

VI. L'huile et les lampes nécessaires à l'éclairage des corps-de-garde seront partout fournies par les commandans de places : les fonds pour cette dépense seront mis à leur disposition par l'ordonnateur en chef.

Fourrages.

Art. VII. Les officiers généraux et d'état-major, ceux du génie, de l'artillerie et de l'infanterie, ainsi que tous les employés et autres individus de l'armée, cesseront, à partir du premier messidor, de recevoir en nature les rations de fourrage: elles ne seront plus délivrées, au moyen d'un abonnement fait avec les Coptes, qu'aux seuls corps de cavalerie et au régiment de dromadaires.

La ration sera composée de trois-quarts de boisseaux d'orge ou de fèves, et de dix livres de paille.

VIII. Les officiers généraux et autres ayant droit aux rations de fourrage d'après les loix, et qui conformément à l'article précédent ne doivent plus les recevoir en nature, recevront une indemnité de dix sous pour chacune des rations auxquelles ils ont droit: elle leur sera payée d'avance sur un état distinct.

IX. Dans les mouvemens de l'armée, et lorsque les officiers généraux et autres seront obligés à un déplacement qui les mettra dans l'impossibilité de se procurer les fourrages ailleurs que dans les magasins militaires, il pourra leur en être fourni de ces magasins, moyennant la retenue de l'indemnité fixée par l'article IX ci-dessus.

X. L'ordonnateur en chef fera délivrer des magasins de Gyzéh, et pour deux mois d'avance, l'orge et les fèves nécessaires à la subsistance des chevaux et chameaux des régimens d'artillerie, du parc et du train.

Il sera accordé au conseil d'administration d'artillerie une somme par mois dont il rendra compte à l'ordonnateur en chef, et avec laquelle il se procurera la paille nécessaire à la subsistance de ses chevaux et chameaux. Cette somme ne pourra jamais excéder celle au prix de laquelle les Coptes feront la fourniture de la paille, et la ration que ce conseil fera délivrer ne pourra jamais être moins forte que celle fixée par l'article VII ci-dessus.

XI. Les employés et sous-employés des vivres-viande, fourrages, et bois et lumières, demeurent supprimés: l'ordonnateur en chef ne conservera que ceux nécessaires au service des vivres et fourrages, et la totalité de leurs appointemens ne pourra point excéder 8,000 livres par mois.

Transports.

Art. XII. L'administration des transports est supprimée.

Il sera établi au quartier-général un parc de réserve de cinq cens chameaux, provenant des levées faites dans les provinces.

Ces chameaux seront organisés en brigade, sous la police d'un commissaire des guerres, et la direction d'un agent qui aura sous lui le nombre d'employés strictement nécessaire, et pour les appointemens desquels l'ordonnateur en chef n'outrepassera pas 2,400 livres par mois.

Cet agent recevra par jour 10 sous pour la nourriture de chaque chameau;

Dix sous pour la solde d'un chamelier qui conduira trois chameaux; et dix sous pour le pansement de chaque chameau, son entretien, et le remplacement des harnois et du chameau même, de manière que cet agent sera tenu d'avoir sans cesse dans son parc le nombre de cinq cens chameaux en bon état et prêts à marcher.

Les chameaux tués ou pris par l'ennemi seront les seuls qui lui seront remboursés au prix de 150 livres chacun, y compris les harnois.

XIII. Au moyen du parc créé par l'article précédent, tous ceux qui peuvent exister dans les différentes places ou divisions, seront supprimés. Il sera distrait du parc général les chameaux nécessaires au service des divisions actives et des places.

XIV. Les chameaux du parc de réserve ne seront employés que par les ordres de l'ordonnateur en chef: ceux des commissaires des guerres ne seront exécutés que dans les mouvemens de l'armée.

XV. Les chameaux accordées aux corps, aux officiers généraux et administrateurs par les différens ordres du jour, leur demeurent définitivement alloués: ils les entretiendront et se les remplaceront dans la suite à leurs frais; les corps, au moyen de leur masse d'entretien, et les officiers généraux et administrateurs, au moyen de leurs appointemens.

Toute dépense à cet égard cessera au premier messidor prochain.

XVI. Les transports par eau à la charge du gouvernement se feront par la marine, d'après un réglement particulier qui sera ultérieurement adopté par le Général en Chef.

Hôpitaux.

Art. XVII. Il sera passé avec l'agent en chef des hôpitaux un abonnement pour la fourniture de la viande nécessaire à la bonne nourriture des malades.

XVIII. Les transports des hôpitaux, ceux des ambulances actives compris, ne seront jamais faits par les chameaux du parc de réserve; l'ordonnateur en chef fournira à l'agent en chef de ce service soixante chameaux qui recevront pour leur entretien, pansement, harnois, et leur remplacement, les sommes fixées par l'article XII ci-dessus, et qui seront répartis sur tous les points de l'armée.

Les obligations auxquelles est assujetti l'agent du parc de réserve, seront applicables à l'agent en chef des hôpitaux.

Signé KLEBER.

Dans la nuit du 30 floréal au 1.er prairial, la corvette anglaise *le Kormoran*, armée de vingt-deux caronades de 32, de deux canons de 9, capitaine Courtenay-Boyle, a été jetée à la côte entre le cap Burlos et l'embouchure de la branche de Rosette. Les Français ont eu la satisfaction de sauver l'état-major et l'équipage composé de cent cinquante personnes.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.o 70.

LE 21 PRAIRIAL, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

EXTRAIT du journal de M. Morier, secrétaire de S. E. le lord Elgin, ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. B. près la Sublime Porte.

M. Morier était venu du camp du grand Visir au quartier-général de l'armée française, pour y entamer des négociations au moment où éclata la rupture de la convention d'el-A'rich. Quand il apprit la victoire d'Héliopolis, il s'éclipsa avec une rapidité incroyable, et, dans le désordre que cet événement avait jeté dans sa tête, il oublia à Damiette une partie de ses papiers, et notamment son journal ou *Pocket-Book*.

En faisant connaître ce recueil de notes, nous n'imiterons point l'exemple plus qu'indiscret et souvent odieux, donné par les compatriotes de M. Morier, en publiant des lettres particulières, et qui ne contenaient que des affaires domestiques, sans avoir le moindre rapport avec les intérêts publics et respectifs des nations belligérantes.

Nous croyons cependant devoir annoncer que si, peu satisfaits de notre modération, ceux qui en recueilleront les fruits élevaient quelques doutes sur notre véracité, nous sommes prêts à livrer les papiers originaux à l'impression.

A bord de *la Marie-Anne* en mer, à la hauteur de Rhodes, 22 janvier 1800.

Nous arrivâmes à Constantinople le 6 novembre 1799.

Vers le . . de décembre, l'ambassadeur était débarrassé de ses deux audiences, et nous étions tous établis assez bien dans le palais de France.

Je me proposais de jouir de tout le plaisir et de l'instruction que l'agréable situation où je me trouvais pouvait me procurer, sans élever mes vues plus haut: car je croyais appercevoir une si grande indifférence de la part du lord Elgin envers ceux qui étaient le plus immédiatement sous sa dépendance, que je ne m'attendais guère, tandis que je resterais avec lui, à m'élever au-dessus du poste subalterne que j'occupais en partant. Cependant j'eus la satisfaction d'observer que j'avais gagné sa confiance, car il me laissait voir tous ses papiers, il était en général communicatif, et avait des attentions pour moi.

Au moment où je m'y attendais le moins, l'état des affaires et de la guerre d'Egypte, ainsi que quelques circonstances relatives à ces objets, donnèrent occasion au lord Elgin de m'avancer en m'employant au service du gouvernement. Il me proposa d'aller au quartier-général du grand Visir comme son représentant, dans le dessein

d'établir une communication régulière avec lui et avec le gouvernement de l'Inde, au sujet des opérations des armées turke et française en Syrie et en Egypte (1). Il me promit en même temps que je ne devais point pour cela me regarder comme séparé de sa personne ; il insinua qu'il était entré de la même manière dans la carrière diplomatique, et que comme mes dépêches seraient publiques, je ne pouvais trouver une plus belle occasion pour me faire connaître, et pour être immédiatement utile au gouvernement. Il me promit que je jouirais des appointemens de secrétaire de légation, où d'un traitement du gouvernement proportionné à mes dépenses. Il écrivit au lord Grenville, dans une dépêche officielle, d'une manière si favorable sur mon compte, que je ne doutai plus de la sincérité de ses intentions pour favoriser mon avancement, d'autant plus que cela lui était venu naturellement : jamais je ne lui avais laissé entrevoir mes vues, et les espérances que je fondais sur sa protection, espérant par cette conduite désintéressée gagner toute sa confiance. Je pensai de plus, que la position où le lord m'avait mis me donnerait toujours des droits aux yeux même du gouvernement, quelle que fût d'ailleurs son intention particulière. Je n'hésitai pas un moment à accepter le poste qu'on m'offrait. Je reçus mes instructions qui prouvent plus que tout ce que je pourrai dire, la confiance que le lord plaçait en moi. Je quittai Constantinople le 23 décembre, sur la *Marie-Anne*, chaloupe canonnière qui avait été prise sur les Français par sir Sidney Smith, et était commandée par un de ses aspirans, M. Boxer.

Ce que je regrettai le plus en échangeant une vie paisible contre le tumulte des camps, ce fut d'abandonner pour quelque temps tout projet d'étude ; car je ne pus emporter qu'un fort petit nombre d'effets : mais l'idée que je servais mon pays me dédommagea suffisamment de tous les sacrifices que j'allais faire ; et j'entrai réellement dans les vues du lord Elgin, avec tout le zèle possible.

27 *décembre*. Nous relâchâmes à Foggia, à cause d'un fort vent contraire.

1.er *janvier*. Je profitai de cette occasion pour aller voir mes amis à Smyrne, et je revins à Foggia bien à temps pour profiter d'une brise de Nord qui nous conduisit à Scio, où nous fûmes retenus par les vents jusqu'au 12 ; un bon vent nous mena ensuite à Rhodes le 13 janvier. Nous n'y aurions pas jeté l'ancre, si mes instructions n'avaient pas porté que je m'informerais de la position de sir Sidney Smith, afin de le voir avant de joindre le Visir, dans l'intention de prendre de concert des mesures pour une *ruse de guerre* que nous devions adopter pour l'évacuation de l'Egypte par les Français. M. Wreight, l'un des lieutenans de sir Sidney Smith, et Hassanbey, gouverneur de Rhodes, me conseillèrent d'aller en Chypre, où je devais probablement avoir des avis certains sur sir Sidney Smith, parce qu'on n'avait pas entendu parler de lui depuis longtemps. Ils me dirent en même temps qu'ils imaginaient qu'il croisait devant Damiette. Nous mîmes à la voile le 14 janvier, avec un mauvais vent, dans l'intention de gouverner sur Chypre ou sur Damiette, selon que le vent nous favoriserait ; mais il vint à souffler si violemment que le lendemain matin nous reconnûmes

(1) Le général Kochler, venu d'Angleterre avec quelques ingénieurs, a été employé d'une manière toute contraire à l'intention primitive du gouvernement, à réparer les fortifications des Dardanelles. Le lord Elgin insistait pour qu'on l'envoyât se concerter avec le grand Visir, et comme ce général et sir Sidney Smith étaient ensemble à *couteaux tirés*, je devais jouer le rôle de médiateur, et rendre compte de leurs opérations.

Marmorissa sur la côte d'Anatolie, où nous restâmes jusqu'au 20.

2 *février*. J'arrivai enfin au camp turk, qui était situé près d'el-A'rich. Il était dix heures du soir, lorsque je débarquai; j'allai de suite à la tente de M. Frankini, où j'appris que sir Sidney Smith n'avait pas encore mis à la voile, et que la convention pour l'évacuation de l'Egypte était déjà conclue et ratifiée.

3 *février*. Conformément à mes instructions, je ne perdis point de temps sans voir sir Sidney Smith. Je me transportais à bord du brick *le Caméléon* sur lequel il était embarqué, et sur le point de partir pour Yaffa, afin de regagner son vaisseau. Il me communiqua tous les papiers qui avaient paru, et me fit savoir qu'il avait enfin terminé la convention pour l'évacuation de l'Egypte. Il s'étendit avec détail sur toutes les circonstances qui l'avaient engagé à prendre uue part aussi active dans les affaires militaires de ce pays. Mais le résumé total de tout ce qu'il me dit se réduisit à ceci, autant que je puis m'en souvenir : « que le caractère de ministre plénipotentiaire dont il était revêtu, et qui avait donné de l'ombrage à Constantinople, lui avait été conféré par lord Grenville, afin qu'il pût dire à tout amiral étranger, ou à tout autre officier avec lequel il serait en relation : voici des ordres de ma cour; je représente mon gouvernement.» L'idée que la sûreté de l'empire Ottoman dépendait de la stricte observation de la convention l'occupait beaucoup, et il pensait qu'en mettant à exécution le projet d'une *ruse de guerre*, on rejettait les affaires dans leur état primitif. J'observai que cela avait été proposé pour le cas où les Français n'auraient pas été sincères dans leurs premières ouvertures; et que la sûreté de l'empire Ottoman exigeait quelque mesure vigoureuse de cette nature pour délivrer l'Egypte de ses envahisseurs. Il regardait le Visir comme un homme doué de talens naturels, mais sans culture; et le Reys effendy comme très-accoutumé aux affaires courantes, mais opposé à la convention, aussi bien que l'agent de Russie. Le premier, par des motifs d'intérêt personnel, étant partisan des Russes, et espérant, en secondant les vues de ce gouvernement, s'assurer sa faveur; et le second, à cause des vues de son gouvernement qui avait offert des troupes auxiliaires en Egypte, et qui espérait probablement affaiblir les forces des Turks, afin de favoriser des projets de conquêtes sur cet empire.

L'objection que faisait le premier était qu'on avait accordé aux Français leurs armes, bagage et trois milles bourses, sans considérer si ces objets équivalaient ou non à l'une des plus belles provinces de l'empire Ottoman. . . . . .

Sir Sidney pensait que ma conduite par la suite devait être d'insister sur l'observation religieuse du traité, et de protester dans le cas où il serait rompu.

M. Frankini et sir Sidney Smith avaient demandé aux ministres quelles étaient les vues que le gouvernement Ottoman avait sur l'Egypte; mais ils n'avaient reçu aucune réponse ou seulement une réponse évasive.

4 *février*. Je rendis visite au Reys effendy et au grand Visir.

5 *février*. L'armée partit du camp d'el-A'rich, et s'arrêta la nuit à peu de distance de cet endroit.

6 *février*. On marcha pendant 6 heures, et on s'arrêta à 3 heures après midi.

7 *février*. Marche de 9 heures.

8 *févr*. Nous sommes campés à Qattyéh. Les Français ont quitté la place la veille.

9 *février*. J'ai été voir les fortifications, consistant en une palissade de 300 pieds en carré, construite en troncs de dattiers, et défendue par cinq pièces de 6. Dès qu'on sut que j'avais été voir la place, on posa une garde avec defense de laisser entrer qui que ce fût. Les Turks sont honteux

de leur propre faiblesse, ce qui les rend très-soupçonneux.

Je ne puis pas dire que j'aie trouvé les troupes turkes aussi insolentes et indisciplinées que je me l'étais figuré. Quoique je fusse en habit européen et en uniforme, je ne fus jamais insulté, et cependant je me plaçais dans le plus épais de la troupe pendant la marche. J'en fus d'autant plus étonné, que la chaleur que je trouvais insupportable, la longueur de la marche et le manque d'eau les rendaient de fort mauvaise humeur. Ils manifestaient leurs besoins, en arrêtant les chameaux chargés d'eau pour les particuliers, et en perçant les outres.

Ce qui me choqua beaucoup, ce fut leur indifférence envers leurs malades. Ils n'ont ni médecins, ni chirurgiens, ni apothicaires, ni hôpitaux. Nous perdîmes dans la journée trois cens hommes; et le Visir fut obligé d'aller avec de l'eau pour ranimer les mourans.

Une armée turke peut être comparée parfaitement à une nation entière qui émigre. Le nombre des personnes inutiles qui suivent l'armée est presqu'incroyable, de sorte que quand on parle d'une armée de cent mille hommes, il faut en mettre de côté les deux tiers. Lorsque cette armée-ci quitta Constantinople, elle n'était composée que de cinq mille hommes, mais il y avait quatorze mille chevaux et . . . . chameaux. Ce nombre s'est accru jusqu'à quatre-vingt mille hommes. Tout homme qui n'est pas simple soldat doit avoir, outre ses domestiques qui sont nombreux, un cuisinier, un homme pour poser et plier les tentes, nommé A'kkâm, un saqqa ou porteur d'eau, un hannaşier ou homme pour aller chercher la nourriture des chevaux. (*La suite dans les n.os prochains.*)

Ordre du jour du 18 prairial an

D'après les procès-verbaux adressés par les corps à l'État-major général, il résulte que l'armée d'Orient a accepté à l'unanimité la Constitution de l'an 8.

Le Général de Division, Chef de l'État-major général, Signé Damas.

Extrait de l'Ordre du jour du 19 prairial an 8.

Kleber, Général en Chef, ordonne:

Il ne sera permis à aucun parlementaire ennemi, de descendre à terre sur aucun point de la côte de l'Égypte.

Les dépêches de ceux qui se présenteraient devant Alexandrie, seront reçues à l'entré du port neuf; les dépêches de ceux qui se présenteraient devant Rosette ou Damiette, seront reçues en dehors du boghaz.

Ceux qui se présenteraient sur tout autre point de la côte, tels qu'Abou-Qyr, Burlos, Dibéh ou Om-Farège, seraient renvoyés sur Alexandrie, Rosette et Damiette, sans que les commandans de ces postes puissent entrer en pour-parler avec eux, ni se charger des lettres dont ils seraient porteurs, qui, dans tous les cas, ne seront reçues qu'en prenant les précautions prescrites par les réglemens sanitaires.

Les parlementaires qui ne seraient pas porteurs de dépêches, et voudraient simplement entrer en conférences, seront renvoyés sur le-champ.

Signé Kleber.

Le Général de Division, Chef de l'État-major général, Signé Damas.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 71.

LE 27 PRAIRIAL VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Au quartier-général du Kaire, le 26 prairial an 8.

ABD. J. MENOU, Général de Division, Commandant en Chef l'Armée d'Orient, par interim,

A L'ARMÉE.

Soldats,

Un horrible attentat vient de vous enlever un général que vous chérissiez et respectiez. Un ennemi qui ne mérite que le mépris et l'indignation du monde entier, un ennemi qui n'avait pu vaincre les Français commandés par le brave KLEBER, a eu la lâcheté de lui envoyer un assassin. Je vous dénonce, je dénonce au monde entier le grand Visir, chef de cette armée que vous avez détruite dans les plaines du Mathariéh et d'Héliopolis. C'est lui qui de concert avec son agha des janissaires a mis le poignard à la main du nommé *Solayman el-Alepi*, qui, parti de Gaza depuis trente-deux jours, nous a enlevé hier, par le plus noir des assassinats, celui dont la mémoire doit être chère à tout bon Français.

Soldats, KLEBER avait dissipé en marchant à votre tête cette nuée de barbares qui de l'Europe et de l'Asie étaient venus fondre sur l'Egypte.

KLEBER en dirigeant vos invincibles cohortes avait reconquis l'Egypte entière en dix jours de temps.

KLEBER avait tellement restauré les finances de l'armée, que tout l'arriéré était payé, et la solde mise au courant.

KLEBER par les réglemens les plus sages avait réformé une grande partie des abus presque inévitables dans les grandes administrations.

Le plus bel hommage que vous puissiez rendre à la mémoire du brave KLEBER, est de conserver cette attitude fière et imposante qui fait trembler vos ennemis par-tout où vous portez vos pas; c'est de vous astreindre vous-même à cette discipline qui fait la force des armées.

C'est de vous rappeller sans cesse que vous êtes des républicains, et que par-tout vous devez donner l'exemple de la moralité et de l'obéissance à vos chefs, comme vous donnez par-tout celui du courage et de l'audace dans les combats.

Soldats, l'ancienneté de grade m'a porté provisoirement au commandement de l'armée. Je n'ai à vous offrir qu'un attachement sans bornes à la République, à la liberté et à la prospérité de la France.

J'invoquerai les mânes de KLEBER, j'invoquerai le génie de BONAPARTE; et marchant au milieu de vous, nous travaillerons tous de concert pour l'intérêt de la République.

L'armée connaîtra incessamment tous les détails de l'horrible assassinat, ainsi que de la procédure qui a lieu pour la recherche et punition de l'assassin et de ses complices.

Signé ABD. J. MENOU.

Au quartier-général du Kaire, le 26 prairial an 8.

ABD. J. MENOU, général de division, commandant provisoirement l'armée, ordonne :

1.° Il sera formé une commission pour juger définitivement l'horrible assassinat commis dans la journée du 25 prairial, sur le Général en Chef KLEBER.

2.° Elle sera composée de neuf personnes; savoir :

Le général de division *Reynier*.
Le général de brigade *Robin*.
L'ordonnateur de la marine *Le Roy*.
L'adjudant général *Martinet*.
L'adjudant général *Morand*.
Le chef de brigade *Goguet*.
Le chef de brigade du génie *Bertrand*.
Le chef de brigade d'artillerie *Faure*.
Le commissaire des guerres *Regnier*.
L'ordonnateur des guerres *Sartelon* fera les fonctions de rapporteur.

Le commissaire des guerres *Le Père* fera les fonctions de commissaire du pouvoir exécutif.

3.° La commission choisira le greffier.

4.° La commission ordonnera les arrestations, les mises en prison, généralement enfin tout ce qu'elle jugera nécessaire pour découvrir les auteurs et complices du crime.

5.° Elle décernera le genre de supplice qu'elle jugera convenable pour punir l'assassin qui a commis le crime, ainsi que ses complices.

6.° Elle s'assemblera aujourd'hui 26, et continuera ses séances jusqu'à ce que le procès soit terminé.

Signé ABD. J. MENOU.

Pour copie conforme :

L'Adjudant général, sous-chef de l'Etat-major général,

Signé RÉNÉ.

JUGEMENT rendu par la Commission militaire, établie par ordre du général MENOU, commandant l'armée contre l'assassin du Général en Chef KLEBER, et ses complices.

Au nom du Peuple Français.

L'an 8 de la République Française, et le 27 prairial, dans la maison occupée par le général de division Reynier, se sont assemblés en vertu de l'arrêté du général MENOU, commandant l'armée d'Orient par *interim*, du jour d'hier, le général de division Reynier, le général de brigade Robin, l'ordonnateur de la marine Le Roy, l'adjudant général Martinet, l'adjudant général Morand, le chef de brigade d'infanterie Goguet, le chef de brigade d'artillerie Faure, le chef de brigade de génie Bertrand, et le commissaire des guerres Regnier; le commissaire ordonnateur Sartelon faisant fonction de rapporteur, le commissaire des guerres Le Pere faisant fonction de commissaire du Pouvoir exécutif, écrivant le commissaire des guerres Pinet, greffier de ladite commission, pour procéder au jugement définitif de l'assassinat commis dans la journée du 25 de ce mois sur la personne du Général en Chef KLEBER.

La commission assemblée, le général de division Reynier, président, a fait déposer devant lui sur le bureau un exemplaire dudit arrêté du général Menou, dont lecture a été faite; le rapporteur a ensuite fait lecture du procès-verbal

d'information, et celle des pièces à charge et à décharge envers les prévenus Soleyman el-Alepi, Seïd Abdoul Kadir el-Gazi, Mohhammed el-Gazi, Abd'Allah el-Gazi, Achmed el-Ouali, et Mohhammed effendy.

La lecture finie, le président a ordonné que les prévenus seront amenés devant la commission, libres et sans fers, accompagnés de leurs défenseurs, les portes de la salle ouvertes, et la séance publique.

Le président, ainsi que les membres de la commission, ont fait différentes questions aux prévenus, par l'intermise du citoyen Brachwich, interprete, auxquelles ils ont répondu en persistant dans l'aveu de leur crime consigné dans leurs précédens interrogatoires.

Le président leur a demandé s'ils n'ont rien à ajouter pour leur défense; leur défenseur, nommé d'office, a pris parole, et n'ayant plus rien à dire, le président a ordonné que les accusés seront reconduits dans leur prison par leur escorte.

Le président a demandé aux membres de la commission s'ils n'avaient pas d'observations à faire: sur leur réponse négative, il a ordonné que tout le monde se retirât, pour opiner à huis clos. Il a posé la première question ainsi qu'il suit: Soleyman el-Alepi, âge de vingt-quatre ans, domicilié à Alep, accusé d'avoir assassiné le Général en Chef KLEBER et le citoyen PROTAIN, architecte, dans le jardin du quartier-général, le 25 du courant, est-il coupable?

Les voix ont été recueillies, en commençant par le grade inférieur; la Commission a déclaré à l'unanimité que ledit Soleyman el-Alepi est coupable.

Sur la seconde question, Seïd Abdoul Kadir el-Gazi, lecteur du Koran à la grande mosquée dite el-hazar, natif de Gaza, domicilié au Kaire, accusé de complicité, d'avoir été le dépositaire du projet d'assassiner le Général en Chef, de ne l'avoir pas révélé, et d'avoir fui, est-il coupable?

La Commission a déclaré à l'unanimité qu'il est coupable?

Il a ainsi posé la troisième question: Mohhammed el-Gazi, âgé de 25 ans, lecteur de la grande mosquée, natif de Gaza, accusé d'avoir été le dépositaire du secret d'assassiner le Général en Chef, d'en avoir été instruit dans le moment où l'assassin se mettait en route pour l'exécuter, et de ne l'avoir pas révélé, est-il coupable?

La Commission a déclaré à l'unanimité qu'il est coupable.

La quatrième question a été ainsi posée: Abd'Allah el-Gazi, âgé de trente ans, natif de Gaza, lecteur à la grande mosquée, accusé d'avoir reçu la confidence du projet d'assassiner le général en Chef, et de ne l'avoir pas révélé, est-il coupable?

La commission a déclaré à l'unanimité qu'il est coupable.

La cinquième question a été ainsi posée: Achmed el-Ouali, natif de Gaza, lecteur du Koran à la grande mosquée, accusé d'avoir eu connaissance du projet d'assassiner le Général en Chef, et de ne l'avoir pas révélé, est-il coupable?

La Commission a déclaré à l'unanimité qu'il est coupable.

La sixième question a été ainsi posée: Mohhammed effendy, âgé de quatre-vingt-un ans, natif de Bourse, prévenu de complicité, est-il coupable?

La commission a déclaré à l'unanimité qu'il n'est pas coupable, et a ordonné sa mise en liberté.

Le commissaire du Pouvoir exécutif a requis l'application de la peine aux accusés ci-dessus déclarés coupables.

La commission est allée aux voix sur le genre de supplice à infliger aux coupables; elle a fait lecture de l'article V de l'arrêté du Général MENOU, du jour d'hier, conçu en ces termes: « La commission décernera le genre de supplice

« qu'elle jugera convenable pour punir » l'assassin qui a commis le crime, ainsi » que ses complices. » Elle a décidé à l'unanimité de choisir un genre de supplice en usage dans le pays pour les plus grands crimes, et proportionné à la grandeur de l'attentat; et a condamné Soleyman el-Alepi à avoir le poignet droit brûlé, être ensuite empalé, et rester sur le pal jusqu'à ce que son cadavre soit mangé par les oiseaux de proie. Cette exécution aura lieu sur la butte du fort de l'Institut, aussi-tôt après l'enterrement du Général en Chef Kléber, en présence de l'armée et des habitans réunis pour ledit enterrement. Elle a prononcé la peine de mort contre Seid Abdoul Kadir el-Gazi, contumace; ses biens seront confisqués et acquis à la République Française, son jugement sera affiché au poteau destiné à recevoir sa tête. Elle a condamné Mohhammed el-Gazi, Abd'-Allah el-Gazi et Achmed el-Ouali à avoir la tête tranchée et exposée sur le lieu de l'exécution; leurs corps seront brûlés sur un bûcher dressé dans ledit lieu à cet effet. Lesdits condamnés seront exécutés dans l'ordre suivant, savoir: Abd'Allah el-Gazi, Achmed el-Ouali, Mohhammed el-Gazi, et Soleyman el-Alepi le dernier. Le présent jugement et les conclusions du rapporteur seront imprimés en langues turke, arabe et française, et seront affichés au nombre de cinq cens exemplaires. Le rapporteur demeure chargé de faire ses diligences pour que le présent jugement soit mis à exécution.

Fait au Kaire, les jour, mois et an que dessus, et ont les membres de la Commission signé, avec le greffier. *Signés* à l'original, le commissaire des guerres de première classe *Regnier*, le chef de brigade d'artillerie *Faure*, le chef de brigade du génie *Bertrand*, le chef de la vingt-deuxième demi-brigade d'infanterie légère *Goguet*, l'adjudant-général *Morand*, l'adjudant-général *Martinet*, l'ordonnateur de la marine *Le Roy*, le général de brigade *Robin*, le général de division *Reynier*, et *Pinet* greffier.

Sur la mort du Général Kleber, *par le citoyen* Chambeaud.

Kleber repose en cette tombe :
Ce héros qui, dans les combats,
Brava si souvent le trépas,
Percé d'indignes coups, succombe
Sous le plus vil des scélérats.
D'un farouche tyran trop coupable ministre,
Toi dont la volonté sinistre
De l'assassin arma le bras,
Lâche Visir, ne pense pas
De ce crime inoui tirer tant d'avantage.
Si Kleber reçut en partage,
Du ciel qui doit un jour venger tes attentats,
De grands talens, des vertus, du courage;
Si pour chacun de ses soldats,
Il fut toujours un père tendre et sage,
Crois-tu qu'il laisse après lui des ingrats?
Non.... Les compagnons de sa gloire,
Ceux qu'il sut tant de fois mener à la victoire,
Sur ce lugubre monument,
A ses manes font le serment
De vaincre encor, guidés par sa mémoire.
Son ombre bienfaisante, au milieu des hasards,
Planera sur nos étendards;
Son souvenir, comme une ardente flâme,
Alors embrâsera notre âme;
Et tes satellites vaincus
Fuiront une autre fois, ou n'existeront plus.

L'abondance des matières nous empêche d'insérer ici une élégie sur le même sujet : nous la réservons pour l'un de nos prochains numéros.

Le citoyen Protain, architecte et membre de l'Institut d'Égypte, qui, en se dévouant courageusement, mais trop tard, à la défense du Général en Chef Kleber, a reçu lui-même de l'assassin six blessures dont quatre assez graves, se trouve aujourd'hui, 27 au soir, dans un état qui donne les plus grandes espérances sur son prochain rétablissement. (Cette note a été officiellement communiquée par les citoyens Desgenettes, médecin en chef, et Casabianca, faisant fonctions de chirurgien en chef de l'armée.)

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 72.

Le 9 Messidor, VIII.e année de la République.

KAIRE.

Obsèques du Général KLEBER.

Le canon tirait de demi-heure en demi-heure depuis l'instant où le Général en Chef KLEBER avait cessé de vivre. Le 28 prairial au matin, des salves d'artillerie de la citadelle, répétées par tous les forts, annoncèrent que l'armée allait lui rendre les honneurs funèbres.

Le convoi partit du quartier-général, place Ezbekyéh, au bruit d'une salve de cinq pièces de canon et d'une décharge generale de mousquetterie, pour traverser la ville dans l'ordre suivant, et aller déposer les restes du Général dans le camp retranché, désigné sous le nom d'*Ibrahym-bey*.

Un detachement de cavalerie formant l'avant-garde;

Cinq pièces d'artillerie de campagne;

La vingt-deuxième demi-brigade d'infanterie legère;

Le premier régiment de cavalerie de l'armée;

Les guides à pied;

Les différentes musiques de la garnison, exécutant tour-à-tour des morceaux analogues à cette triste cérémonie;

Le corps du Général KLEBER, renfermé dans un cercueil de plomb, était porté sur un char funéraire d'une belle forme, recouvert d'un tapis de velours noir, parsemé de larmes d'argent, entouré de trophées d'armes, surmonté du casque et de l'épée du Général, et traîné lentement par six chevaux drapés en noir et panachés en blanc;

Le Général en Chef MENOU, précédé des guidons du corps des guides, ornés de crêpes, marchait immédiatement après le char qui était environné des généraux et de l'État-major général, et précédé des aides-de-camp du général KLEBER.

Venaient ensuite le général commandant de la place et son état-major;

Le corps du génie;

Les membres de l'Institut;

Les commissaires des guerres;

Les officiers de santé;

Les administrations;

Le corps des guides à cheval;

Hassein kachef, commissaire de Mourad-bey, accompagné de ses mamlouks;

Les aghas, le kady, les cheykhs et u'lemas;

Les évêques, prêtres et moines grecs;

Les coptes et catholiques;

Les différentes corporations de la ville;

La neuvième demi-brigade;

La treizième demi-brigade;

La marine;

Les sapeurs ;
Les aérostiers ;
Les dromadaires ;
L'artillerie à pied ;
Le bataillon grec ;
Les milices coptes ;
Les corps de cavalerie ;
Les mamlouks et syriens à cheval.
Un détachement de cavalerie française fermait la marche.

Le convoi arriva à onze heures sur l'esplanade du fort de l'Institut : les troupes s'y développèrent en exécutant plusieurs manœuvres qui furent suivies d'une décharge de cinq pièces de canon, et de toute la mousqueterie.

Le char, suivi, environné et précédé comme ci-dessus, s'avança vers le camp retranché.

On avait ouvert une brèche sur la face du bastion nord de la couronne d'Ibrahym-bey, pour pénétrer plus directement dans la gorge du bastion, au centre de laquelle on avait élevé un tertre, dont le sommet planté de cyprès était entouré de draperies funéraires.

Ce fut au milieu de cette enceinte que l'on déposa le corps du Général, sur un socle entouré de candélabres de forme antique.

L'Etat-major général mit pied à terre, pour saluer les restes du Général. Des militaires de toutes les armes et de tous les grades s'avancèrent spontanément en foule et jetèrent sur le tombeau des couronnes de cyprès et de lauriers, en accompagnant ce dernier hommage des accens vrais et flatteurs de leurs regrets.

Alors le citoyen Fourier, commissaire français près du divan, chargé par le Général en Chef d'exprimer dans ce jour la douleur commune, alla se placer, environné de l'Etat-major général et des grands officiers civils et militaires du Kaire, sur un bastion qui dominait l'armée rangée en bataille, et, d'une voix émue par la sensibilité, il prononça le discours suivant :

Français,

Au milieu de ces apprêts funéraires, témoignages fugitifs, mais sincères, de la douleur publique, je viens rappeler un nom qui vous est cher, et que l'histoire a déjà placé dans ses fastes. Trois jours ne se sont point encore écoulés depuis que vous avez perdu KLEBER, GENERAL EN CHEF DE L'ARMÉE FRANÇAISE EN ORIENT. Cet homme que la mort a tant de fois respecté dans les combats, dont les faits militaires ont retenti sur les rives du Rhin, du Jourdain et du Nil, vient de périr sans défense sous les coups d'un assassin.

Lorsque vous jetterez désormais les yeux sur cette place dont les flammes ont presque entièrement dévoré l'enceinte, et qu'au milieu de ces décombres qui attesteront long-temps les ravages d'une guerre terrible et nécessaire, vous appercevrez cette maison isolée où cent français ont soutenu, pendant deux jours entiers, tous les efforts d'une capitale révoltée, ceux des Mamloukś et des Ottomans, vos regards s'arrêteront, malgré vous, sur le lieu fatal où le poignard a tranché les jours du vainqueur de Maestrick et d'Héliopolis. Vous direz : c'est là qu'a succombé notre chef et notre ami. Sa voix tout-à-coup anéantie n'a pu nous appeler à son secours. Oh! combien de bras en effet se seraient levés pour sa défense, combien de vous eussent aspiré à l'honneur de se jetter entre lui et son assassin. Je vous prends à témoin, intrépide cavalerie qui accourûtes pour le sauver sur les hauteurs de Koraïm, et dissipâtes en un instant la multitude d'ennemis qui l'avaient enveloppé. Cette vie qu'il devait à votre courage, il vient de la perdre par une confiance excessive qui le portait à éloigner ses gardes, et à déposer ses armes.

Après qu'il eut expulsé de l'Egypte les

troupes de Youseph pacha, grand visir de la Porte, il vit fuir ou tomber à ses pieds les séditieux, les traîtres ou les ingrats. C'estalors que détestant les cruautés qui signalent les victoires de l'Orient, il jura d'honorer par la clémence le nom français qu'il venait d'illustrer par les armes; il observa religieusement cette promesse, et ne connut point de coupables. Aucun d'eux n'a péri, le vainqueur seul expire au milieu de ses trophées. Ni la fidélité de ses gardes, ni cette contenance noble et martiale, ni le zèle sincère de tant de soldats qui le chérissaient, n'ont pu le garantir de cette mort deplorable : voilà donc le terme d'une si belle et si honorable carriere ! c'est là qu'aboutissent tant de travaux, de dangers et de services éclatans.

Un homme agité par la sombre fureur du fanatisme est désigné dans la Syrie par les chefs de l'armée vaincue, pour commettre l'assassinat du Général français; il traverse rapidement le désert, il suit sa victime pendant un mois, l'occasion fatale se présente, et le crime est consommé.

Négociateurs sans foi, généraux sans courage, ce crime vous appartient, il sera aussi connu que votre défaite. Les Français vous ont livré leurs places sur la foi des traités; vous touchiez aux portes de la capitale, lorsque les Anglais ont refusé d'ouvrir la mer. Alors vous avez exigé des Français qu'ils exécutassent un traité que vos alliés avaient rompu, vous leur avez offert le désert pour asyle. L'honneur, le péril, l'indignation ont enflammé tous les courages; en trois jours, vos armées ont été dissipées et détruites; vous avez perdu trois camps et plus de soixante pièces de canon; vous avez été forcés d'abandonner toutes les villes et les forts depuis Damiette jusqu'au Saïd : la seule modération du Général français a prolongé le siége du Kaire, ville malheureuse où vous avez laissé répandre le sang des hommes désarmés. Vous avez vu se disperser ou expirer dans les déserts cette multitude de soldats rassemblés du fond de l'Asie; alors vous avez confié votre vengeance à un assassin.

Mais quel secours, citoyens, nos ennemis attendent-ils de ce forfait ? En frappant ce Général victorieux, ont-ils cru dissiper les soldats qui lui obéissaient ? Et si une main abjecte suffit pour faire verser tant de pleurs, pourra-t elle empêcher que l'armée française ne soit commandée par un chef digne d'elle : non, sans doute; et s'il faut dans ces circonstances plus que des vertus ordinaires, si pour recevoir le fardeau de cette mémorable entreprise, il faut un esprit élevé qu'aucun préjugé ne peut atteindre, un dévouement sans réserve à la gloire de sa nation, citoyens, vous trouverez ces qualités réunies dans son successeur. Il possédait l'estime de BONAPARTE et de KLEBER, il leur succède aujourd'hui Ainsi, il n'y aura aucune interruption, ni dans les honorables espérances des Français, ni dans le désespoir de leurs ennemis.

Armée, qui réunissez les noms de l'Italie, du Rhin et de l'Egypte, le sort vous a placée dans des circonstances extraordinaires; il vous donne en spectacle au monde entier, et ce qui est plus encore, la patrie admire votre sublime courage, elle consacrera vos triomphes par sa reconnaissance. N'oubliez point que vous êtes ici même sous les yeux de ce grand homme que la fortune de la France a choisi pour fixer les destinées de l'Etat ébranlé par les malheurs publics : son génie n'est point borné par les mers qui nous séparent de notre patrie, il subsiste encore au milieu de vous; il vous aime, il vous excite à la valeur, à la confiance dans vos chefs, sans laquelle la valeur est inutile, à toutes les vertus guerrières dont il vous a laissé tant et de si glorieux exemples. Puissent les douceurs d'un gouvernement prospère couronner les efforts des Français ! C'est alors, guerriers estimables, que vous jouirez des honneurs dus aux vrais citoyens; vous vous entretiendrez

de cette contrée lointaine que vous avez deux fois conquise, et des armées innombrables que vous avez détruites, soit que la prévoyante audace de BONAPARTE aille les chercher jusques dans la Syrie, soit que l'invincible courage de KLEBER les dissipe dans le cœur même de l'Egypte. Que de glorieux et de touchans souvenirs vous aurez à reporter dans le sein de vos familles. Puissent-elles jouir d'un bonheur qui adoucisse l'amertume de vos regrets! Vous mêlerez souvent à vos récits le nom chéri de KLEBER; vous ne le prononcerez jamais sans être attendris, et vous direz : il était l'ami et le compagnon des soldats, il ménageait leur sang, il diminuait leurs souffrances.

Il est vrai qu'il s'entretenait chaque jour des peines de l'armée, et ne songeait qu'aux moyens de les faire cesser. Combien n'a-t-il pas été tourmenté par les retards alors inévitables de la solde militaire. Indépendamment des contributions extraordinaires, objet des seuls ordres sévères qu'il ait jamais donnés, il s'est appliqué à régler les finances, et vous connaissiez les succès de ses soins. Il en a confié la gestion à des mains pures et désignées par l'estime publique. Il méditait une organisation générale qui embrassât toutes les parties du gouvernement. La mort l'a interrompu brusquement au milieu de cet utile projet. Il laisse une mémoire chère à tous les gens de bien : personne ne desirait plus, et ne méritait mieux d'être aimé. Il s'attachait de plus en plus à ses anciens amis, parce qu'ils lui offraient des qualités semblables aux siennes. Leur juste douleur trouvera du-moins quelque consolation dans l'estime de l'armée et l'unanimité de nos regrets.

Réunissez donc tous vos hommages, car vous ne composez qu'une seule famille, guerriers que votre pays a appelés à sa défense; vous tous, Français, qu'un sort commun rassemble sur cette terre étrangère, vos hommages s'adressent aussi, dans cette journée, aux braves qui dans les champs de la Syrie, d'Abou-Qyr et d'Héliopolis, ont tourné vers la France leurs derniers regards et leurs dernières pensées.

Soyez honoré dans ces obsèques, vous qu'une amitié particulière unissait à KLEBER, ô CAFFARELLI, modèle de désintéressement et de vertus, si compatissant pour les autres, si stoïque pour vous-même.

Et vous, KLEBER, objet illustre et dirai-je infortuné de cette cérémonie qui n'est suivie d'aucune autre, reposez en paix, ombre magnanime et chérie, au milieu des monumens de la gloire et des arts! Habitez une terre depuis si long-temps célèbre; que votre nom s'unisse à ceux de Germanicus, de Titus, de Pompée, et de tant de grands capitaines et de sages qui ont laissé, ainsi que vous, dans cette contrée d'immortels souvenirs!

Un recueillement religieux succéda un instant aux émotions vives et profondes qu'avait produites l'orateur. Les troupes défilèrent ensuite par peloton, s'arrêtèrent devant le sarcophage, firent une troisième décharge de mousquetterie, pendant que l'artillerie de campagne, celle de la citadelle, des forts et du camp retranché tiraient également; et, en sortant par la porte de la demi-lune, elles se rendirent sur l'esplanade, pour y reprendre l'ordre de marche, et rentrer dans la ville.

Les plans, les décorations, l'exécution de ces funérailles, aussi pompeuses que lugubres, avaient été confiés à une commission composée des citoyens Le Pere, directeur et ingénieur en chef des ponts et chaussées; Conté, chef de brigade des aérostiers, directeur des ateliers méchaniques; et Geoffroy, directeur du parc du génie.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 73.

LE 18 MESSIDOR, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

SUITE de l'Extrait du Journal de M. Morier.

Je n'avais qu'une très-petite suite en comparaison de bien d'autres; cependant, outre mes chevaux et ceux de mes gens, j'avais sept chameaux chargés d'effets et de provisions.

Les troupes ne sont pourvues de pain ou de biscuit, et de viande, que deux fois par semaine. Les janissaires seuls ont des rations de riz. Il est presqu'impossible de se procurer une notice exacte du nombre des troupes dans un camp turk; d'abord parce que les Turks le cachent; ensuite parce qu'il n'y a rien de constant parmi eux : ainsi, un officier qui fait porter devant lui le béyraq ou drapeau, suppose qu'il commande deux cens hommes, afin de recevoir ce nombre de rations, tandis que quelquefois il en a à peine cinquante.

Un événement singulier est arrivé cette nuit; il sert mieux que tout ce qu'on pourrait ajouter, à donner une idée de la discipline des Turks, lorsqu'ils sont campés.

Ma tente était toujours près de celle du Reys effendy, à peu de distance de celle du Visir; car les ministres et les hommes d'état sont campés comme un corps particulier, et les régimens sont d'un autre côté. A quelque distance de nos tentes, étaient campés sept mille Albanais, les meilleurs soldats de l'armée. Après le coucher du soleil, ils commencèrent à s'égayer, et comme les signes de la joie s'annoncent chez les Turks par des cris et la décharge de toutes leurs armes à feu, ils se mirent à tirer à balle de côtés et d'autres; et ce ne fut pas sans nous faire courir de grands dangers, car ma tente fut percée en plusieurs endroits.

Le Visir leur donna ordre de cesser. Cet ordre fut transmis de bouche en bouche, en criant *almani*, (ne tirez pas). Lorsqu'il atteignit les Albanais, ils cessèrent un instant, mais redoublèrent bientôt leurs décharges.

10 *février*. Nous marchons pendant cinq heures vers Ssâlehhyéh. Dans la soirée, le Reys effendy me communiqua la convention, et j'en pris copie.

Un autre événement non moins frappant que celui que je viens de rapporter eut lieu hier. Aussitôt qu'on eût décampé, les soldats tombèrent sur ceux qui suivent l'armée pour débiter, à leur propre compte, des provisions de bouche et autres objets; ils les pillèrent entièrement. Le besoin peut à la vérité excuser cet acte de violence : je crois le soldat turk patient, excepté lorsque le besoin est très-urgent, et alors il manifeste son mécontentement par des actes de violence.

Après la réduction d'el-A'rich, les Turks pillèrent un de leurs propres pachas.

Les ordres du grand Visir pour diriger les opérations de son armée, sont en général transmis la nuit, par un crieur, dans tout le camp. Ces ordres sont véritablement ridicules, lorsqu'on les compare avec nos idées et notre système militaire. On a crié cette nuit : *Vous marcherez dix heures demain pour gagner les eaux du Nil : ceux qui le veulent peuvent partir.*

11 *février.* Nous avons marché dix heures vers Ssalehhyéh.

12. *février.* Nous sommes arrivés à Ssalehhyéh, après deux heures de marche depuis la halte d'hier. Les troupes se mirent à piller les pauvres Arabes qui venaient vendre quelques bagatelles. On les entendit regretter les Français Deux janissaires furent étranglés pour avoir pillé dans un village à peu de distance de Ssalehhyéh.

13 *février.* Manque excessif de provisions. Mes gens sont sans pain, mes chevaux mangent des fèves.

14 *février.* Conférence.

Son Excellence consentit à me laisser asseoir sur le même divan qu'elle, et ce ne fut pas sans l'avoir fait prévenir que je n'irais pas chez elle, à moins que cela ne me fût accordé.

15 *février.* J'ai visité Ssalehhyéh.

J'entrai dans les villages autour du camp. La misère des Arabes est incroyable : ils sont presque nus. Les hommes et les femmes n'ont pour vêtement qu'une large chemise bleue qui descend jusqu'aux chevilles des pieds. Les hommes sont maigres et d'une apparence maladive; les femmes sont sales et très-laides. Ils parurent tous me voir avec plaisir, et avec une espèce de regret, en se rappelant leurs amis les Français auxquels ils paraissent très-attachés.

Les mouches sont très-incommodes : il pleut rarement. La chaleur m'a paru étouffante, quoique je sois resté en chemise toute la journée. La rosée est désagréable la nuit; les matinées sont brumeuses.

16 *février.* Nous fûmes mandés, M. Frankini et moi, par le grand Visir, pour lui rendre une visite. Lorsque j'approchais de sa tente, j'entendis des cris affreux comme ceux que pousseraient des criminels expirans dans les tourmens; mais je fus bien étonné en entrant de voir les bouffons du Visir occupés à faire des tours d'adresse, et à se battre pour de l'argent qu'on leur jettait. Ces bouffons sont la plupart sourds et muets. Je ne puis exprimer combien je fus surpris de trouver le généralissime d'une armée s'amusant comme un enfant. La conversation que nous eûmes ensuite fut peut-être encore plus ridicule. Il se vanta pendant longtemps de la prise d'el-A'rich comme du plus beau coup du monde. Il ajouta que l'empereur de Russie serait sans doute charmé d'apprendre cet événement; puis il marqua la plus grande admiration, lorsque je lui dis que le courier d'Angleterre faisait la plus grande partie de la route par terre.

Quelques temps après, il marqua son étonnement sur le nombre de ses troupes, qu'il ne faisait que d'apprendre au moment. L'expression dont il se servit fut celle-ci : *Je suis bien étonné de trouver que j'ai un si grand nombre de troupes.*

(*La suite dans le n.° prochain.*)

Au quartier-général du Kaire, le 5 messidor an 8.

Le Général en Chef MENOU,

A l'armée française d'Orient.

Généraux, officiers, sous-officiers, et soldats, la vérité toute entière doit vous être connue. La voici :

Le Gouvernement français, ayant appris en l'an 6, que les ennemis de la République formaient des projets pour s'emparer de l'île de Malte et de l'Egypte, résolut de les prévenir. Les intérets du commerce du Levant, dont les bénéfices

s'élevaient annuellement à près de cinquante millions, commandaient impérieusement cette mesure.

L'expédition de Malte et d'Egypte fut ordonnée; BONAPARTE en fut chargé. Il avait été arrangé qu'au même instant que partirait l'armée, un ambassadeur français se rendrait à Constantinople, pour instruire le grand seigneur des motifs de l'invasion de l'Egypte : par une fatalité, dont on ne peut que soupçonner la cause, l'ambassadeur ne fut point envoyé à Constantinople ; le grand seigneur ne fut point instruit des motifs du Gouvernement. Nos ennemis, les Russes et les Anglais, profitèrent avec adresse de cette circonstance, et forcèrent le grand seigneur à entrer dans la coalition qui depuis plusieurs années combat contre notre révolution et contre notre liberté. Des armées turkes, dirigées par les Anglais, vinrent débarquer à Abou-Qyr et à Damiette; vous les renversâtes dans la mer: une autre armée, commandée par le grand Visir en personne, s'achemina par la Syrie; des négociations eurent lieu; une capitulation, sur laquelle je ne me permets aucune réflexion, fut conclue: vous savez avec quelle perfidie elle fut rompue; vous vous rappelez avec quelle indignation vous apprîtes que l'on voulait vous faire prisonniers de guerre, comme si vous aviez perdu deux ou trois batailles; et par-tout vous aviez été triomphans.

L'armée ottomane s'avança; vous l'attaquâtes à Mathariéh et Heliopolis : elle fut dissipée en un instant. Quelques restes de cette horde se jettèrent dans le Kaire; vous fûtes obligés de faire le siége de cette ville, elle capitula après un mois de blocus. Vous savez par quel horrible attentat, un chef dont nous respections tous la mémoire vous fut enlevé. On n'avait pu vous vaincre en bataille rangée; vos infames ennemis ont eu recours au poignard, croyant par ce noir attentat désorganiser l'armée de la République. Il ne savent pas que l'assassinat de KLEBER ne fait que redoubler votre audace et votre courage. Tout l'Orient dût-il se rassembler, vous vengerez dans son sang celui de votre général.

Mais qui désormais dirigera notre conduite? qui nous dictera ce que nous avons à faire? Celui qui seul en a le droit, le gouvernement de la République Française. C'est à lui seul qu'il appartient de ratifier ou de rejetter tout ce qui pourrait avoir été conclu, tout ce qui pourrait l'être à l'avenir entre l'armée française et les puissances ennemies. Tous ceux (et je suis certain que c'est tous), tous ceux, dis-je, qui ne voudront entendre que la voix de l'honneur, celle de l'attachement à la République et à l'intérêt national, sentiront qu'il ne peut exister d'autre voie légale et honorable de conclure un traité quelconque avec nos ennemis. Si je ne consultais que mon intérêt privé; si j'oubliais, pour un instant, que je suis républicain; si je pouvais préférer à la prospérité publique ce qui m'est personnel; ainsi que vous, je ne balancerais pas un instant à vouloir retourner dans mon pays. Mais non, braves républicains, ni vous ni moi ne pensons pas ainsi. L'intérêt seul de la République nous dirigera; s'il le faut, nous combattrons et nous vaincrons. Si l'on veut négocier, nous écouterons les propositions qui nous seront faites; mais aucun traité ne pourra être mis à exécution, qu'il ne soit ratifié par notre gouvernement. Vous connaissez tous BONAPARTE; il vous a tant de fois conduits à la victoire: c'est lui qui en sa qualité de premier consul de la République doit diriger notre conduite, éclairer notre marche; il saura tout, et placé au centre il nous fera connaître la volonté nationale.

Je viens de vous parler le langage de la vérité, je n'en connaîtrai jamais d'autre. En suivant les exemples de BONAPARTE

et de Kleber, je tâcherai de mériter votre confiance et votre estime ; je ne passerai pas un instant sans m'occuper de vous, sans chercher ce qui peut vous être utile. Kleber avait commencé à rétablir les finances, j'achèverai son ouvrage. Désormais votre solde sera journellement assurée, les dettes anciennes seront payées; je tâcherai de détruire tous les abus : mais rappelez-vous qu'un instant fait le mal, et qu'il faut un temps considérable pour le réparer.

Obéissance aux chefs de tous les grades, discipline exacte et moralité ; c'est ce que je demande à l'armée, c'est ce que je suis en droit d'exiger d'elle, c'est ce que je lui répéterai sans cesse : mais nous sommes républicains, nous saurons en avoir les vertus. Quand un jour nous serons de retour dans notre patrie, nous nous glorifierons tous d'avoir fait partie d'une expédition qui aujourd'hui devient d'un si grand poids dans la balance politique de l'univers,

Signé Menou.

ÉLÉGIE

Sur la mort du Général Kleber, Par un officier d'artillerie.

Il n'est plus, il n'est plus, celui que la victoire
Couronna si souvent des lauriers de la gloire;
Qui, long-temps admiré sur les rives du Rhin,
Par de nouveaux efforts fit trembler le Jourdain.
Ce héros que le Nil révérait en silence,
A péri sous les coups d'une lâche vengeance.
O honte! ô crime affreux! un Visir inhumain
Ose armer contre lui le bras d'un assassin.
Et lorsque vainement accourus du Bosphore,
Ses bataillons nombreux sont dispersés encore,
C'est par un attentat, qu'aux yeux de l'univers
Il voudrait effacer sa honte et ses revers.
Vainement les Anglais avaient seuls, par l'outrage,
Contre lui de Kleber provoqué le courage;
Vainement son grand cœur, fidèle à ses sermens,
Combattit à regret contre les Ottomans,
Celui qui sur le Nil voulut cueillir l'olive,
A l'ombre des cyprès repose sur sa rive.
Illustres compagnons de ses nobles exploits,
Soldats, qu'à la victoire avait conduit sa voix,
Qui l'eût dit que, sortant du milieu des batailles,
Vous pleureriez bientôt ses tristes funérailles?
Hélas! vous n'avez pu, prévenant son malheur,
De son bourreau cruel arrêter la fureur;
Le monstre, loin de vous, a consommé son crime,
Et vous n'avez pu voir qu'expirer sa victime.

Jour affreux! où ces mots ont retenti soudain:
Kleber vient de mourir des coups d'un assassin!
Quel silence effrayant! La tristesse s'est peinte
Sur ces fronts où la joie était naguère empreinte;
Des yeux de ces guerriers, insensibles pour eux,
Coulent bientôt des pleurs pour Kleber malheureux.
Ah! ne dérobez pas ces marques de tendresse
Qui prouvent les vertus et non pas la faiblesse;
Kleber a mérité des regrets si touchans!
Soldats dignes de lui, vous étiez ses enfans;
Il voulait adoucir, en vous servant de père,
Ces besoins qui pour vous accompagnent la guerre;
Il voulait près de lui voir les cœurs satisfaits,
Et jouir du plaisir de verser des bienfaits.

O douleur! ô pensée à laquelle on succombe!
Les cyprès aux lauriers sont mêlés sur sa tombe;
Au comble de la gloire, il descend chez les morts.
Tel, opposant aux vents d'inutiles efforts,
L'arbre qui, dans les airs, élevait son feuillage,
Tombe et de ses rameaux fait regretter l'ombrage.

Toi, qui de nos regrets adoucis la rigueur
Par les nobles vertus qui règnent dans ton cœur,
Les larmes qu'avec nous nos yeux t'ont vu répandre,
Montrent qu'un vrai héros possède une ame tendre,
Successeur de Kleber, tes fidèles soldats
Jurent, pour le venger, de seconder ton bras.

De ses mânes sanglans j'entends la voix plaintive;
Ses accens ont frappé mon oreille attentive.
Ils demandent vengeance..... Ah! qu'ils soient satisfaits!
Des cruels Osmanlis punissons les forfaits:
Que l'Europe se lève et renverse ce trône
Que le crime soutient, que le sang environne,
Et que l'humanité soit délivrée enfin
d'un barbare Visir, et d'un sceptre d'airain!

Erratum du n.° 72, page 3, ligne 38: il vous aime; *lisez* il vous anime.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 74.

Le 27 Messidor, VIII.e année de la République.

Suite et fin de l'Extrait du Journal de M. Morier (1).

17 février. J'ai appris de Romey que les espions des beys et kachefs ont fait savoir que les Français levaient encore des contributions.

Je fis venir dans ma tente un Arabe du pays, pour m'informer si les Français étaient aimés. Il paraissait un homme aisé; il me dit que ceux qui avaient travaillé pour les Français étaient satisfaits. Je ne pus tirer de lui rien d'intéressant.

18 février. Je quittai Salehhyéh.

19 février. Je suis arrivé à Belbeys après une marche de onze houres.

20, 21, 22, 23, 24, 25 *février*. Je suis allé chez le Reys effendy en conséquence de la lettre de M. Keith reçue aujourd'hui (2).

(1) C'est par erreur que l'on a mis dans le n.° 70 de ce journal, que M. Morier était venu au quartier-général de l'armée française. Il accompagna constamment le grand Visir, et ne l'abandonna que dans sa fuite. C'est de Ssalehhyéh qu'il gagna Damiette, Rosette, Alexandrie, et parvint à s'embarquer à la faveur d'une espèce de lettre de recommandation du chef de brigade Baudot, fait prisonnier par les Turks, contre le droit des gens, en allant parlementer.

(2) Le M. Keith dont il est ici question, est le secrétaire de sir Sidney Smith qui est venu fréquemment au quartier-général de l'armée française.

Je communiquai au Reys effendy le rapport de M. Keith au sujet de la menace du général KLEBER. Cela ne peut pas avoir eu lieu, puisque l'article XV n'a pas été encore exécuté. Lui et Chéléby effendy m'assurèrent que la Porte était de bonne foi.

26 février. Le Reis effendy m'envoya chercher pour me communiquer une lettre qu'il avait reçue de Mustapha pacha, du Kaire, portant que trois vaisseaux de ligne anglais étaient arrivés à Alexandrie de Plymouth; qu'ils avaient arrêté un bâtiment français ayant un passeport de sir Sidney Smith; que l'officier commandant avait fait savoir que ses ordres surpassaient ceux de sir Sidney Smith. Je répondis que l'officier commandant ignorait l'état des affaires, etc.

Je demandai au Reys effendy ce qu'il pensait de l'état des affaires depuis la nomination de BONAPARTE au consulat : il s'imagina tout de suite que je voulais parler de son influence sur le traité : à peine fut-il capable de répondre à la question prise généralement.

Vent chaud et insupportable avec une poussière epaisse pendant les trois jours derniers.

27 février. Je communiquai au Reys effendy la lettre de M. Keith reçue aujourd'hui. Il desirait beaucoup jeter le blâme

de la détention des vaisseaux français sur l'absence de sir Sidney Smith, malgré tout ce que je pus faire pour lui faire comprendre qu'il n'était pas toujours possible de tenir la côte. Il présumait que sir Sidney Smith était allé en Chypre avec Emir bacha; mais je n'en pus rien croire.

28 *février*. J'ai communiqué au Reys effendy la lettre de M. Keith reçue aujourd'hui.

4 *mars*. Arrivée du général français Galbaut, accompagné de son fils.

5 *mars*. Les particularités de mon entrevue sont consignées dans ma correspondance.

9 *mars*. Arrivée de L...

10 *mars*. Audience du Visir.

11 *mars*. M Keith est arrivé avec une lettre du général KLEBER.

12 *mars*. Nous quittons Belbeys, et allons camper à el-Hank, après une marche de six heures.

13 *mars*. Conférence.

On dit que les Français fortifient le Kaire, et font revenir des troupes d'Alexandrie.

14 *mars* J'ai communiqué au Reys effendy la lettre de M. Keith. Il dit que le général KLEBER n'attend que la garantie d'un représentant anglais pour évacuer le Kaire. Je dis qu'il faudrait que ce fût une personne chargée de pleins pouvoirs pour cet objet, et j'ajoutai que tout cela pourrait bien n'être qu'une feinte pour gagner du temps; que les Français pouraient espérer du renfort; qu'on était encore en droit de douter de leur bonne foi; je propose des espions : ils disent qu'ils en ont.

15 *mars*. J'entends dire que les troupes françaises reviennent d'Alexandrie, et que l'on attend quatre mille hommes du Said. Les portes sont gardées, et des patrouilles dispersées dans les lieux suspects; MM. South et Keith sont arrêtés. M. Parse a donné ordre à M. Zeller d'accompagner le grand Visir dans son entrée, lundi prochain.

L'avant-garde de six mille hommes s'avance jusqu'à Matharieh.

16 *mars*. Reçu des dépêches de sir Sidney Smith. J'assistai à une conference.

17 *mars*. J'allai chez le Reis effendy, je lui dis qu'il pouvait aisément concevoir les motifs qui m'avaient porté à lui répondre d'avoir égard aux lettres que j'avais communiquées; que d'ailleurs les Anglais étaient encore aussi fidelles qu'ils l'avaient toujours été dans leurs engagemens et leur zèle. Il dit qu'il fallait que le Kaire fût évacué, parce que l'armée turke en avait reçu la promesse. Je répondis que ce serait pour éviter l'effusion du sang.

17 *mars*. J'allai chez le Reis effendy, je lui dis que mon grand zèle m'avait suggéré d'aller joindre sir Sidney Smith, pour l'amener lui même ou en obtenir une réponse décisive; que j'espérais qu'aucune hostilité ne serait commise dans l'intervalle. Il répondit qu'il essayerait ce qu'il pourrait, mais qu'il ne pouvait pas répondre de ses troupes. (*Il est responsable de tout après cela.*) Je dis qu'en temporisant, ils laisseraient le temps à leur artillerie de venir d'el-A'rich, que le général Kochler pourrait arriver et leur être d'un grand secours.

Message du grand Visir Il ne veut pas me laisser partir, parce qu'il a besoin de mes conseils ici. Je lui dis que j'avais donné ma réponse la veille à la conférence; qu'en conséquence tout dépendait des ordres de sir Sidney Smith; que j'irai moi-même et les rapporterai mieux que personne.

Refusé.

18 *mars*. Les ministres ottomans ouvrent des conférences avec le général Damas et le citoyen Gloutier qui donnent une note en quatre articles :

1.° Un subside en argent pour l'entrée. Accordé.

2.° Un subside en provisions. Accordé

3.° La citadelle du Kaire, comme une sûreté pendant qu'on remplirait ces conditions.

Refusé, en tant qu'ils doivent occuper le Delta et les rives occidentales du Nil, d'où ils peuvent tirer des subsides, si ceux fournis par les Ottomans ne sont pas réguliers.

4.° La garantie de la sublime Porte pour le passage des troupes en France.

Nous terminerons l'histoire des relations diplomatiques de M. Morier avec nous, par une lettre au Général en Chef KLEBER, et la réponse qu'il en a reçue.

Du quartier-général de S. A. le grand Visir, Yaffa, 2 juin 1800.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous communiquer que sa majesté britannique, en donnant des ordres à ses flottes d'accorder le passage libre en France aux troupes françaises qui se trouvent en Egypte, les a fait accompagner de passeports de son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près la sublime Porte.

Les obstacles que vous avez toujours cités comme empêchant, de votre côté, l'exécution de la convention d'el-A'rich, n'existeront donc plus, aussi-tôt que vous et votre armée voudront évacuer l'Égypte.

J'ai l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, J. P. MORIER.

Le Général en Chef KLEBER répondit à la lettre précédente par la note suivante, qui n'a été envoyée que par son successeur le Général en Chef MENOU, en y ajoutant le dernier article.

He thougt (sir Sidney Smith) that the safety of the Turkish Empire depended upon the strict observance of the convention, and that the putting in execution the plan of a *ruse de guerre*. Would throw things back to their primitive state.

J observed to that, that j supposed that plan had been proposed in the idea that the French had not been sincere in their first ouvertures, the safety of the Turkish Empire requiring some vigorous measure of that nature to rid Egypt of its invaders (1).

La note ci-dessus est extraite d'un cahier portatif, d'environ six pouces de hauteur, quatre pouces de largeur et quatre lignes d'épaisseur, recouvert de maroquin rouge, et trouvé à Damiette parmi les équipages d'un Anglais nommé Morier, se qualifiant, d'après plusieurs lettres qui lui ont été adressées, et qui ont pareillement été trouvées, *Ecuyer, secretaire de son excellence l'ambassadeur Elgin, et résident britannique au camp ottoman.*

Cette note faisant connaître d'une manière non équivoque que le susdit Morier est un fourbe, chargé, dit-il, de mettre à exécution une *ruse de guerre* à l'ombre d'un traité; on a jugé qu'il était de la loyauté française de prévenir ce Morier, que tout individu qui, à l'avenir, se présenterait de sa part à l'armée de la République en Egypte, sera considéré comme espion, et traité en conséquence. Selon l'usage de toutes les nations, il sera pendu à un arbre; le même sort lui est réservé, s'il osait s'y présenter lui-même. Ce Morier ne peut être que désavoué par le lord

(1) Il pensait (sir Sidney Smith) que la sûreté de l'empire turc dépendait de l'observation stricte de la convention, et que l'exécution du plan d'une *ruse de guerre* rejetterait les choses dans leur état primitif.

J'observai à cela que je supposais que ce plan avait été proposé, dans l'idée que les Français n'avaient pas été sincères dans leurs premières ouvertures, la sûreté de l'empire turc exigeant quelque mesure vigoureuse de cette nature pour délivrer l'Egypte de ses envahisseurs.

Elgin, au nom duquel il a l'audace de parler.

On prévient aussi le susdit Morier que cent cinquante-deux Anglais de différens grades, et à la tête desquels se trouve M. Courtenay-Boyle, répondront au Général en Chef du moindre mauvais traitement que pourrait essuyer, à l'armée ottomane, le chef de brigade Baudot, aide-de-camp du Général en Chef KLEBER.

Par ordre, *Signé* LEVESQUE,
Secrétaire du Général en Chef.

AUX PYRAMIDES D'EGYPTE.

STANCES,

Par le citoyen Chambeaud.

Pyramides, vous qui, des temps
Après avoir franchi l'espace,
Portez des injures des ans
A peine la plus faible trace;
O veus! dont l'univers fixa toujours la place
Parmi ses premiers monumens,
Au temps devez-vous l'existence ?
Etes-vous l'œuvre des humains ?
Ou les dieux ont-ils, de leurs mains,
Elevé votre masse immense ?

Des rois, dit on, la vanité
A fait construire votre enceinte :
Ils voulaient de la majesté
Que leur tombeau portât l'empreinte;
Ils voulaient, de l'oubli bravant ainsi l'atteinte,
Régner sur la postérité.
O comble de la vaine gloire!
De ces rois, malgré leurs efforts,
Dans l'abîme profond des morts,
Comme eux s'engloutit la mémoire.

L'homme puissant, rempli d'orgueil,
Veut un tombeau pompeux et vaste.
L'homme juste, sur son cercueil,
A des larmes et point de faste.
Qui n'aimerait bien mieux, en ce frappant contraste,
Laisser tous les cœurs dans le deuil ?
Du puissant qui s'est trop fait craindre,
Le souvenir est odieux :
Mais le juste a fait des heureux;
Sa mémoire ne peut s'éteindre.

Si jusqu'ici le voyageur
En vous admira des prodiges;
Si son œil du temps destructeur
Ne put découvrir les vestiges,
De tels honneurs pour vous étaient de vains prestiges,
Des simulacres de splendeur.
Une gloire bien plus réelle
Vous est acquise désormais;
Elle est unie au nom français,
Elle ne peut qu'être immortelle.

Lorsque les bataillons français,
Que rien n'intimide et ne lasse,
Sont venus, par de nouveaux faits,
Signaler ici leur audace,
Vous fûtes, sur le sol qu'opprime votre masse,
Témoins de leurs premiers succès.
Par l'histoire, quand, d'âge en âge,
Tous leurs travaux seront transmis,
A tant de surprenans récits
Unissez votre témoignage.

Mais sur-tout attestez, hélas!
Les regrets, la douleur amère,
Qu'en nous a gravé le trépas
D'un chef juste, d'un tendre père;
Attestez les vertus, qu'au milieu de la guerre
KLEBER montra dans ces climats;
A l'avenir faites connaître
« Qu'il fut constamment animé
» Du plus vif desir d'être aimé,
» Qu'il mérita toujours de l'être ».

Etablissement des Télégraphes en Egypte.

L'on va former, sous peu de jours, une ligne télégraphique dont tous les points passeront par les principaux postes de l'armée. Ces télégraphes, presqu'aussi rapidement exécutés que conçus, différeront de ceux qui sont connus et employés en Europe. Leur extrême simplicité et la célérité de leur transmission seront surprenantes. On concevrait avec peine comment on a pu se procurer des instrumens d'optique dans un pays où la fabrication et les matières nécessaires sont inconnues, si nous n'annoncions que ces télégraphes ont été faits dans les atteliers de méchanique dirigés par le chef de brigade Conté, dont le génie ne lutte jamais contre les plus grandes difficultés, sans les vaincre.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 75.

LE 9 THERMIDOR, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES.

L'aide-de-camp, chef de brigade, Baudot est arrivé devant Alexandrie: le Capitan-pacha en a prévenu le Général en Chef, qui a fait partir un officier pour aller recevoir le citoyen Baudot.

Une frégate turke de trente canons s'est échouée près du boghaz de Rosette, à peu près au même endroit où s'était déjà échouée la corvette anglaise *le Cormoran*. On aura de la peine à sauver quelque chose de ce que contenait cette frégate; la mer l'a déjà entr'ouverte: l'équipage est prisonnier.

Le grand Visir est toujours à Yaffa avec un corps d'environ sept à huit mille hommes: un autre corps d'environ deux mille hommes est à Gaza; un de même force est à el-A'rich, commandé par Ismaël pacha.

Les Naplousains sont en guerre ouverte avec le grand Visir. Abou-Marak, pacha de l'armée ottomane, a été complettement battu par les Naplousains; il a perdu dans le combat douze à quinze cens hommes. Djezzar pacha a fait offrir du secours aux Naplousains.

Le Capitan pacha, à la tête d'une escadre de vingt-six bâtimens tant grands que petits, croise depuis Damiette jusqu'à Alexandrie.

Mustapha pacha qui avait été fait prisonnier à Abou-Qyr, et qui, d'après différens événemens connus de l'armée, avait été envoyé à Lesbéh, près Damiette, pour y être échangé avec le citoyen Baudot, aide-de-camp du Général KLEBER, y est mort, le 9 messidor, à la suite d'une maladie qui n'a duré que peu de jours. On lui a donné tous les soins qu'exigeaient l'humanité et la générosité française; on lui a fait des obsèques semblables à celles qui auraient eu lieu pour un général de division français; tous ses effets ont été inventoriés, mis sous le scellé, afin d'être rendus à ses héritiers. On a prévenu de cet événement le Capitan pacha.

Hhassan Toubar, grand cheykh de tout le pays de Menzaléh, est mort subitement, le 10 messidor, d'une attaque d'apoplexie.

Cet homme, très-considérable par l'antiquité de sa famille, par ses riches propriétés et ses relations nombreuses, avait d'abord quitté son pays après l'arrivée des Français, pour se réunir aux Osmanlis. Après la campagne de Syrie, il obtint du Général BONAPARTE la permission de rentrer dans ses foyers; depuis cette époque, il s'est parfaitement conduit, et a témoigné beaucoup d'attachement aux Français. Le Général en Chef a accordé la place de grand cheykh de tout le pays de Menzaléh à Chéléby Toubar, frère de Hhassan Toubar.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du 27 messidor an 8.*

Le Général en Chef, voulant déterminer définitivement les formes qui devront être suivies pour l'admission dans les différens corps d'artillerie, du génie civil et militaire, attachés à l'armée d'Orient, ordonne :

Art. I.er Tous ceux qui, remplissant les conditions prescrites par les loix, se présenteront pour être admis dans les services publics des corps

De l'artillerie,

Du génie militaire,

Du génie civil, dit des ponts et chaussées,

Des ingénieurs constructeurs des vaisseaux,

Et des ingénieurs géographes,

Doivent s'adresser au chef de l'état-major général, à qui ils remettront leurs attestations de mœurs et de bonne conduite; ils en obtiendront des lettres d'examen, s'il y a des places vacantes dans les services publics. Alors, ils se présenteront au citoyen Fourier, examinateur, qui s'assurera s'ils ont les connaissances de théorie exigées par les loix.

II. Le résultat de l'examen sera adressé au chef de l'état-major général qui en donnera connaissance aux chefs des différens services. Les candidats dont l'examen aura décidé l'admission, ne seront employés qu'après avoir acquis, sous les ordres de leurs chefs, les connaissances pratiques qui sont enseignées dans les écoles d'application.

III. Il sera ouvert, auprès de la bibliothèque publique, une salle particulière dans laquelle les aspirans aux différens services pourront se réunir, ainsi que ceux qui desireraient perfectionner leurs connaissances; ils y trouveront les livres élémentaires qu'ils doivent étudier; et les membres de la classe des mathématiques de l'Institut sont invités à leur donner les explications dont ils auraient besoin.

Signé MENOU.

Le Général en Chef a nommé, par son ordre du jour du 2 du courant, une commission chargée d'assurer d'une manière invariable la bonne fabrication du pain dans l'armée. Cette commission est composée des citoyens,

Reynier, général de division, président;

Lagrange, général de brigade;

Viala, chef de la 85.me demi-brigade;

Silly, chef de la 88.me demi-brigade;

Lambert, chef de brigade du 14.me régiment de dragons;

Conté, chef de brigade des aérostiers;

Champy, directeur des poudres et salpêtres;

Daure, commissaire ordonnateur en chef;

Desgenettes, médecin en chef.

Cette commission publiera le résultat de ses observations, de ses recherches et de ses expériences.

LETTRE *du Comité administratif, A la Commission de Boulaq.*

Au quartier-général du Kaire, 5 therm. an 8.

Le comité administratif vous prévient, citoyens, qu'il a examiné avec attention

les comptes que vous lui avez remis de votre gestion, et se fait un plaisir de vous annoncer que cet examen l'a convaincu que toutes les imputations qu'on avait répandues sur votre administration n'ont aucun fondement. Vous êtes autorisés à donner à notre lettre la publicité qui vous conviendra.

Nous vous saluons.

Signés REYNIER, DAURE, LE ROY, ESTÈVE et BAUDE.

VARIETE.

L'expédition d'Egypte, devenue dès son origine l'objet de tant de grands intérêts politiques et commerciaux, a réveillé et fixé l'attention de toute l'Europe sur cette antique et célèbre contrée, sur celles qui l'avoisinent, et sur l'intérieur de l'Afrique encore si peu connu.

On a publié en France de nouveaux voyages; on en a réimprimé d'anciens; et les Anglais jaloux de nous disputer la palme dans tous les genres, ont aussi fait paraître plusieurs relations de voyages.

Nous allons donner ici quelques fragmens d'un voyage à Constantinople, en Italie et aux îles de l'Archipel, par l'Allemagne et la Hongrie, en 1790 et 1791, imprimé récemment à Paris. Nous ferons ensuite connaître dans nos prochains numéros, les voyages de M. Mungo Park dans l'intérieur de l'Afrique, en 1795, 1796 et 1797, et celui du lord Sandwich autour de la méditerranée, en 1738 et 1739, publiés en 1799.

Nous recueillerons avec empressement ce que les productions de nos rivaux nous présenteront d'intéressant ou d'utile, en manifestant constamment nos vœux pour qu'une paix générale et durable termine les malheurs de la guerre, et reporte l'activité de tous les esprits vers l'amélioration de la vie sociale.

Fragmens d'un voyage à Constantinople, etc.

Au pied du mont Hemus est Casanlick; on n'y voit par-tout qu'arbres fruitiers de toute espèce; le village est au milieu d'un immense verger. Les roses y viennent comme la vigne, et elles sont recueillies et travaillées avec le même soin. Dans le printemps, l'odeur de ces charmantes récoltes parfume l'air à plus d'une lieue: que d'idées cet endroit délicieux inspire! Il n'en fallait pas tant pour faire éclore de la brillante imagination des Grecs la plus ingénieuse allégorie. O Casanlick! pourquoi n'as-tu pas ton Théocrite ou ton Anacréon? Il aurait amené Vénus présider à la moisson de sa fleur chérie: Pluton t'aurait enlevé une Proserpine, et les roses de Casanlick eussent fait oublier les prairies de l'Enna. Ton poëte aurait embelli les nymphes modernes de la Thrace qui expriment assez grossièrement des feuilles de la rose cette divine essence qui va, à mille lieues, mêler son parfum au souffle d'une jolie française; mais il aurait conservé dans ces tableaux le vieux turk qui la vend au poids de l'or. Quand je vois sa balance, ses atomes de poids, l'air sérieux avec lequel il débite sa précieuse et volatile essence, la sûreté infatigable de sa main qui la verse goutte à goutte, il me semble voir le temps peser le prix d'une jouissance. . . . .

Comment un bras de mer d'un quart de lieue a-t-il pu causer le changement que j'éprouve dans mes pensées? ou plutôt comment met-il une si grande différence entre deux parties de l'univers si voisines et si peu ressemblantes? Que la nature a fait un partage inégal de ses bienfaits envers deux enfans si rapprochés! Quand je regarde l'Europe que je viens de quitter, et l'Asie que je vois à mes pieds, mes yeux et mon esprit sont frappés d'une admiration nouvelle. Les productions de la terre, d'une végétation plus

colossale et plus vigoureuse, la multitude d'êtres qui couvrent encore cette immense région, la célébrité des événemens dont elle a été le théâtre, tout ce qui tient à l'Asie a reçu de la nature un caractere de grandeur. Lorsque du haut de cette montagne Bujurlhu Daghy, ma vue s'étend sur ces prairies couvertes de muriers, de lilas, de myrthes, de lauriers, d'arbres et d'arbustes de toute espèce, tapissées des gazons les plus verds où des touffes de fleurs blanches comme la neige me présentent l'illusion de l'hiver au milieu du printemps; lorsque ma vue s'étend sur ce fameux canal dont les bords embellis de maisons de plaisance, semblent plutôt ceux d'une rivière qui coule dans un vaste jardin qu'une mer qui en réunit deux autres, ce ne sont pas seulement des pays nouveaux qui se développent devant moi, ce sont les fastes de l'antiquité.

Je ne vois autour de moi que des monumens de la raison ou du génie, que de grandes actions ou de grands crimes. Voici la patrie des Zoroastre, des Moïse, des Mahomet; voici la terre classique des législateurs, des conquérans fameux, des illustres scélérats. Que sont les petites passions, les petits intérêts, les petites bourasques qui agitent l'Europe, auprès de ces terribles tempêtes, de ces chocs monstrueux qui ont ébranlé et bouleversé l'Asie depuis le Bosphore jusqu'au Gange! Six cens pas de mer ont rompu le fil que neuf cens lieues de terre n'avaient pas rompu, le fil qui me tenait à mon pays, à l'Europe, à mon siècle. Je suis devenu contemporain des siècles passés. C'est ici que s'est terminée cette fameuse retraite qui a autant immortalisé Xénophon que les dix mille Grecs qui avaient osé l'entreprendre. Voilà le temple qu'Erostrate a brûlé, Erostrate que tout l'univers connaît, quand on ne sait pas même le nom de l'inventeur de la boussole. Là bas est le Granique sur les bords duquel Alexandre donna la première secousse au trone du grand roi. Voilà le mont Taurus qui sépare l'Asie mineure de la Cappadoce, du Pont et de la Bythinie : je cherche l'ombre de Mithridate; mais je vois le tombeau d'Annibal.

Où est l'idée noble et philosophique qui élevera dans mon esprit les siècles modernes à la grandeur des siècles passés! Je la trouve dans les magnifiques cimetières de Constantinople et de Scutary. Les sites les plus beaux, les plus étendus, d'où l'on domine sur cette mer aussi vivante, aussi habitée que ses bords, ne sont point destinés ici à des palais ou à des jardins. L'ombre sérieuse et toujours verte des majestueux cyprès annonce qu'une habitude religieuse les a consacrés par-tout aux sépultures. Cette exposition, cette confusion mélancolique d'arbres, de tombes, de gazon, d'ombrages, loin de porter les yeux à se détourner, d'inspirer à l'ame un sentiment de répugnance, font, des cimetières, les promenades les fréquentées et les plus pittoresques. A chaque pas, un tableau nouveau parle à l'ame et l'attendrit. Dans les premiers jours du printemps, une femme inclinée arrose la terre qu'elle a semée de fleurs : son air religieux, ému, décèle une mère qui vient pleurer sur le tombeau de sa fille. Ici deux Turks, avec un soin superstitieux, plantent et assurent un jeune cyprès. Les vivans communiquent sans cesse avec les morts. Un cyprès, plein de sève et de verdure, naît des cendres de l'ami qu'on a pleuré : il ombrage, après sa mort, ceux qui viennent penser à lui.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbékyeh, maison Osman-bey el-Achqar. *L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.*

COURIER DE L'ÉGYPTE.

N.° 76.

LE 18 THERMIDOR, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

Extrait de l'Ordre du jour, du 12 thermidor an 8.

Le Général en Chef, voulant imprimer le sceau de la flétrissure et de l'infamie sur un homme qui a lâchement trahi sa patrie, l'honneur et les sentimens d'humanité qu'on trouverait chez les hommes les plus barbares, ordonne l'insertion de la lettre suivante à l'ordre du jour.

Copie d'une Lettre du citoyen Benoît Arnaud, écrite à son Epouse.

Du désert de Barqa, dans le golfe de la Sidre, le 20 floréal an 7.

« Ma chère amie, je ne vous ferai pas le détail de ma malheureuse histoire, depuis trois mois que je manque d'Alexandrie, époque de la séparation la plus cruelle pour moi. Je me dispenserais même de vous écrire, n'ayant à vous apprendre que des choses bien douloureuses pour moi, si je ne craignais que, privée absolument de mes nouvelles, vous ne puissiez croire, ainsi que mes supérieurs, que j'ai trahi lâchement ma patrie et ma famille, en m'éloignant d'Alexandrie pour me rendre en chrétienté, ainsi que l'a fait le capitaine du brick sur lequel j'étais embarqué, le vil *Sennequier*, dont je n'ai pas voulu partager la lâche défection. La mission qui m'était confiée avait eu le succès le plus complet ; mais la conduite indigne de *Sennequier* qui a trouvé des prétextes pour s'éloigner d'Alexandrie, et qui n'a pas même voulu faire le sacrifice de quelques jours de plus en mer, pour me débarquer à Bengazy où j'aurais eu des moyens pour me rendre, par terre, en Egypte; la conduite, dis-je, indigne de *Sennequier* a ruiné de fond en comble la mission, et m'a jeté dans un précipice de peines et de malheurs, au point que depuis plus de cinquante jours que ce *Sennequier* m'a debarqué à Mesurat, d'où je me suis rendu ici par terre, ma vie n'a tenu continuellement qu'à un fil. Je ne mets pas en ligne de compte des fatigues et des souffrances dont vous ne pouvez pas vous former d'idée. Enfin le pacha de Tripoli, avec la permission de qui je voyageais, vient de donner des ordres à un cheykh Arabe chez qui je suis détenu depuis vingt-cinq jours, de me traduire à cette capitale. J'ignore les motifs politiques qui lui font prendre un parti contraire à ses premières intentions, ou du moins je ne les confierai pas au papier, parce qu'à coup sûr ma lettre sera interceptée et lue; mais j'espère qu'on la respectera, lorsque l'on verra qu'elle ne contient autre chose que l'avis qu'un père

de famille donne à sa femme de son existence. Je pars pour Tripoli sous les plus tristes auspices. A lieu, ma chère amie; je crains de m'attendrir trop en continuant, et de me livrer à un désespoir complet : si je meurs et que je succombe à tant de maux, au-moins j'emporterai avec moi au tombeau la consolation que je n'ai manqué, ni à ma patrie, ni à ma famille; et je puis dire que c'est mon amour pour eux qui me coûtera la vie. On n'aura pas certainement à vous reprocher que votre mari est mort deshonoré, et a trahi ses devoirs ».

Signé à l'original, ARNAUD.

Le Général en Chef prévient l'armée que le citoyen Arnaud avait été envoyé à Tripoli par le Général BONAPARTE, pour une mission très-importante.

Il ordonne qu'une pension de cent cinquante livres par mois sera payée à la citoyenne femme Arnaud, comme un témoignage de la reconnaissance publique du Gouvernement français et de l'armée d'Orient.

Signé MENOU.

Le Général en Chef a pris un arrêté également inséré dans l'Ordre du jour du 12, par lequel il ordonne que chaque soldat d'infanterie, d'artillerie, sapeurs et mineurs, et autres troupes européennes à pied, sera pourvu d'une capote de laine, telle que celles dont se servent ordinairement les Arabes. Ce vêtement, destiné principalement à couvrir le soldat pendant la nuit, aura un capuchon assez ample pour garantir les yeux de l'homme exposé souvent à bivouaquer : cette capote ne passera pas les genoux. Chaque homme de troupes à cheval aura une capote de même étoffe, mais plus ample que celle du fantassin. Tous les corps devront être pourvus de capotes avant le 15 vendémiaire an 9.

Cette mesure est infiniment propre à la conservation de la santé de l'armée, puisqu'il est reconnu que la plupart des indispositions et des maladies doivent leur origine à la différence de température des jours et des nuits, et au manque des moyens nécessaires pour se garantir de cette influence. L'armée est définitivement acclimatée; elle est bien vêtue, elle a une bonne nourriture, et on s'occupe de lui en procurer une meilleure encor. Elle a très-peu de malades, et on leur donne tous les soins nécessaires pour amener de promptes et d'heureuses convalescences. Que ce tableau d'une armée européenne, qui sait aussi bien se conserver dans un climat et sous un ciel si différent de celui sous lequel elle est née, offre un frappant contraste avec toutes ces armées de l'Orient qui sont venues l'attaquer, et qu'elles a vaincues !

Les musulmans ont célébré, le 14 du courant, la naissance de Mahomet. Les principes tolérans de notre gouvernement l'ont toujours engagé à prendre part à cette fête qui a été annoncée au Kaire par de nombreuses salves d'artillerie.

Le cheykh el-Bekry, descendant du prophète, a donné le même jour un somptueux dîner au Général en Chef, à tout l'État-major général et à celui de la place, aux officiers généraux et supérieurs de tous les corps qui se sont trouvés au Kaire, à plusieurs fonctionnaires publics et aux principaux du pays. Il y a eu le soir dans toute la ville, une illumination très-brillante.

Quelles que soient au reste nos opinions religieuses, Mahomet doit être considéré comme un homme supérieur à son siècle et à ses compatriotes, et digne, par son génie, ses lumières, son audace, de fixer l'admiration de la postérité.

Né au milieu d'un peuple ignorant et superstitieux, il sut apprécier l'empire si

puissant de la religion ; et se plaçant entre le créateur et l'homme, il parvint à substituer le dogme de l'unité de Dieu à une foule d'idées et de pratiques ridicules qui déshonoraient les peuples abrutis de l'Orient.

Les points fondamentaux de la religion de Mahomet se réduisent à sept dont les trois premiers concernent la foi et le dogme, et les quatre autres appartiennent à la pratique.

Le premier point fondamental est *qu'il n'y a de Dieu que le vrai Dieu, et que Mahomet est son prophète.*

Le second point consiste à croire que les actions des hommes seront récompensées ou punies après leur mort.

La prédestination ou le décret absolu de Dieu est le troisième point fondamental.

Les quatre points de pratique sont la prière, l'aumône, le jeûne et le pélérinage de la Mekke.

Outre ces points principaux, le Qoran présente encore plusieurs préceptes de morale qui doivent être religieusement observés, comme la défense de faire usage des boissons qui enivrent, exaltent les passions, et troublent l'ordre de la société.

L'usure et le jeu qui doivent leur origine commune à la cupidité, sont également défendus par la loi de Mahomet.

Le Qoran renferme encore les loix civiles; il règle la portion des femmes et des enfans dans la succession des pères et des époux, et réduit à quatre les femmes que chaque musulman peut épouser. Enfin, il permet le divorce qui répare la violation de la loi du mariage fait souvent aux loix de la nature.

Nous connaissons, par la fréquentation des Turks, beaucoup plus de choses que nous n'avons le dessein et le loisir d'en tracer ici. Mais il est quelquefois utile de rapprocher dans un tableau concis la série des principes fondamentaux d'une doctrine souvent agitée, et que l'on veut juger sainement.

Nous terminons en observant que la perfection qui peut se trouver parmi les musulmans tient à des principes de morale universelle, indépendans des religions, et qui finiront par les remplacer toutes ; que la cause la plus destructive de la grandeur et de la puissance des musulmans est dans le dogme de la prédestination qui leur a fait négliger l'acquisition des connaissances qui nous donnent sur eux, dans tous les genres, une si grande supériorité.

Depuis huit à dix jours, le Capitan pacha est de retour devant Alexandrie ; M. Smith est venu l'y rejoindre avec un vaisseau de ligne et deux autres bâtimens moins considérables.

Une corvette qu'on croit anglaise est venue se rallier à l'escadre anglo-turke, elle n'avait point encore paru dans ces parages. On ne sait si elle a apporté quelques nouvelles.

Le Général en Chef, instruit de l'arrivée du citoyen Baudot devant Alexandrie, a fait partir du Kaire, le 3 de ce mois, un officier qui a eu ordre de se rendre à Rosette avec des dépêches pour le Capitan pacha ; la mer n'avait pas encore permis, le 11 au matin, qu'il put se rendre à l'escadre turke.

Des rapports faits par des marins grecs annoncent du trouble dans l'Archipel. Il paraît aussi que l'escadre russe est rentrée aux Dardanelles ; que des chaloupes canonnières qui étaient à Rhôdes, et qui devaient se réunir à l'escadre qui croise devant Alexandrie ont fait au contraire voile vers la côte d'Asie, où elles se sont échouées, et les équipages ont déserté.

Le grand Visir est toujours à Yaffa; les rapports les plus authentiques portent qu'il n'y a point de troupes à Gaza, et qu'il y en a peu à el-A'rich.

Mourad-bey paraît toujours être dans les meilleurs intentions; il écrit souvent des lettres très-affectueuses au Général en Chef.

Le commerce paraît vouloir se ranimer dans le port de Souès; les négocians du Kaire prennent des mesures à cet egard.

Les travaux qu'on fait tous les ans au canal qui porte l'eau du Nil à Alexandrie, sont dans la plus grande activité; le citoyen Le Père, directeur des ponts et chaussées, met beaucoup de soin pour se procurer des renseignemens sur l'irrigation générale de l'Egypte; il a envoyé des ingénieurs pour examiner les differens canaux et la manière dont ils répandent dans les campagnes les eaux du Nil. La crue de ce fleuve était aujourd'hui, 18 au matin, de quarante-quatre pouces plus considérable qu'elle n'était l'année passée à pareil jour.

Les ordres ont été donnés pour réparer le meqyas ou nilomètre; on s'était permis de dégrader presque de fond en comble ce monument qui sans être beau a une grande célébrité dans le monde. Sa construction remonte jusqu'à près de neuf cens ans d'antiquité.

La ville du Kaire est très-tranquille, les contributions s'y paient assez bien, quoique très-mal réparties. L'aristocratie des richesses domine dans cette ville plus peut-être que par-tout ailleurs, de manière que l'influence des gens puissans y écrase sans cesse le peuple qui supporte presque tout le poids des impositions. Il entre puissamment dans les intentions du Général en Chef de diminuer autant que possible cette influence, et de relever la classe laborieuse des fellahhs.

Deux bâtimens grecs, dits *Voliches*, sont entrés à Alexandrie, il y a peu de jours. Ils sont chargés de vin, d'eau-de-vie, d'huile, de tabac, et de quelques ballots de drap.

Les équipages déposent que les armées françaises ont fait de grands progrès en Italie; mais comme on ne sait pas jusqu'à quel point on peut ajouter foi à ce rapport, on ne donne point la nouvelle comme officielle. Ces deux bâtimens viennent des îles de Miconi et d'Ipsera.

On vient d'imprimer à l'imprimerie nationale, en langues française, arabe et turke, le *Recueil des pièces relatives à la procédure et au jugement de Soleyman el-Hhaleby, assassin du Général en Chef* KLEBER.

Cette impression a retardé celle d'un beau morceau de poésie italienne fait, à l'imitation d'Ossian, par le citoyen Savaresi, médecin de l'armée, sur la fin déplorable du Général KLEBER.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbékyeh, maison Osman-bey el-Achqar. *L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.*

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 77.

LE 27 THERMIDOR, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

Le Général en Chef a passé en revue, le 19 du courant, trois des demi-brigades qui composent la division du général Friant, savoir, la 61.e, la 5.e et la 88.e Après la revue, ces trois demi-brigades ont manœuvré et exécuté différens feux avec beaucoup de précision et de vitesse. L'artillerie de cette division a pris part aux manœuvres, et s'en est acquittée avec beaucoup d'intelligence.

La commission nommée par l'Ordre du jour du 2 du courant, pour suivre et améliorer la fabrication du pain, a remis aujourd'hui son rapport au Général en Chef.

SUPPLÉMENT *à l'Ordre du jour, du 27 thermidor an* 8.

Avis sur la santé de l'Armée.

L'armée a reçu plusieurs avis relatifs à la conservation de sa santé. Nous avons eu la satisfaction de voir que ces conseils simples et populaires, insérés dans les ordres du jour, et mis en pratique, ont été de quelque utilité.

Des écrits appuyés sur l'expérience ont été consacrés en même temps à rappeler aux hommes de l'art, des choses plus dignes de leur attention; ainsi, l'on a vu les médecins de l'armée faire paraître successivement des dissertations et des observations sur les maladies régnantes, en particulier sur l'ophtalmie, sur la dysenterie, et donner même des apperçus suffisans sur les fievres contagieuses pour que l'expérience de ceux qui les avaient traitées fût mise à profit. La mortalité considérable des enfans du Kaire pendant l'hiver dernier nous a également portés à publier en arabe et en français un *Avis sur la petite vérole* qui a été répandu avec profusion dans toute l'Égypte.

Nous croyons dans ce moment devoir prevenir l'armée de nouveau qu'il est essentiel, pour eviter les ophtalmies, de dormir la tête et même les yeux couverts. Le soin de se couvrir la nuit, et de passer le moins brusquement possible d'une température extrême à une autre, peut quelquefois seul garantir des diarrhées et des dysenteries si redoutables dans les armées.

La limonade prise en quantité et habituellement est une mauvaise boisson qui affaiblit les estomacs les plus robustes. Il faut lui substituer comme rafraîchissant l'oxicrat qui est bien meilleur: c'est un mélange d'eau, d'un peu de vinaigre et de sucre.

Les chaleurs considérables de la saison affaiblissent elles seules les forces digestives. Nous avons dit ailleurs que les spiritueux pris modérément relevaient ces forces, et que leur abus les detruisait, et finissait par les anéantir. Il est démontré par une experience malheureusement trop journaliere que presque tous les hommes adonnés à l'excès des liqueurs spiritueuses, et qui ont été attaqués des fievres contagieuses, ont péri. On peut aller plus loin, et dire qu'ils les ont contractées plus facilement.

Ceux qui sont attaqués de maladies véneriennes sont egalement, par leur état de faiblesse générale ou partielle, dans des circonstances très-défavorables, et qui les exposent à l'action destructrice des maladies les plus graves.

Il y a dans ce moment quelques fievres éphemeres ou de très-peu de durée, qui ne doivent point allarmer ceux qui en sont attaqués. Une légere purgation ou deux suffisent pour rétablir la santé. Le plus souvent elles sont catarrales, et tiennent à une suppression de transpiration. Nous avons suffisamment expliqué (Tome I.er de la *Décade Egyptienne*, pages 67 et 68.) les raisons qui nous engagent à recommander des purgations légeres.

Nous ne craignons pas de dire qu'on abuse infiniment des remedes. Il est un peu dans le goût des militaires d'en desirer et même de violens; mais il est du devoir de ceux qui sont chargés de veiller à leur conservation, de les leur refuser quand ils sont inutiles : les remedes héroïques ne doivent être employés que dans les circonstances difficiles. C'est rendre un service essentiel que de donner les polipharmaques, c'est-à-dire ceux qui surchargent les malades de remedes, et d'opposer à leur inexpérience ce beau mot d'un grand praticien de notre siecle: *La fureur de traiter les maladies en faisant prendre drogues sur drogues ayant gagné les têtes ordinaires*, les *médecins sont aujourd'hui plus necessaires pour les empêcher et les défendre, que pour les ordonner.*

Les vesicatoires, remede très actif, et qui par conséquent a besoin d'etre employe avec beaucoup de jugement et de reserve, ont récemment rendu de très-grands services dans les fievres contagieuses et dans les soporeuses, dans quelques dysenteries et dans les maux de gorge d'un caractere alarmant. Le gouvernement aura lieu de s'applaudir de la sage prévoyance avec laquelle il nous a fait parvenir de France une quantité considérable de cantharides.

Les eruptions qui se manifestent à la peau de plusieurs personnes, et causent de vives demangeaisons, ne doivent point inquietter : elles sont un bienfait. Un ancien axiome de la médecine, applicable ici, nous dit avec precision : *Les éruptions qui passent du dehors au dedans sont d'un mauvais presage; mais si elles passent du dedans au dehors, c'est un bon signe.* Les bains pris de distance en distance conviennent dans ce cas; mais il ne faut pas se lasser de répéter ce qui a eté plusieurs fois dit sur leur usage, notamment dans un supplément à l'Ordre du jour du 3 messidor an 7.

Les bains sont un des meilleurs moyens d'entretenir la santé, et de prevenir les maladies inflammatoires; mais quand ils sont pris inconsidérement, ils peuvent devenir la source de beaucoup de maux: ils sont dangereux et même mortels au moment de la fatigue et de la chaleur; ils sont nuisibles pendant le travail de la digestion, ils le sont avant le lever du soleil, et long-temps après son coucher. Il faut éviter soigneusement de se baigner dans l'eau staguante. Il est à desirer que les militaires se baignent dans le Nil ou dans les grandes masses d'eau agitées que produit le debordement de ce fleuve:

l'heure la plus convenable est celle qui précède le souper.

Nous n'avons dans ce moment qu'un très-petit nombre de malades dans les hôpitaux.

Le Médecin en Chef de l'Armée,

Signé R. DESGENETTES.

EXTRAIT

Des Voyages de M. Mungo Park dans l'intérieur de l'Afrique (1).

M. Mungo Park est né dans le nord de l'Angleterre vers 1770. Il revenait des Indes orientales en 1793, lorsqu'il apprit que la société établie pour faire des recherches dans l'intérieur de l'Afrique, desirait trouver un voyageur qui visitât ce continent par la voie de Gambyah, et il offrit ses services qui furent acceptés. « J'avais, dit-il, un desir immodéré d'examiner les productions, d'un pays si peu connu, et d'apprendre, par expérience, quelle était la manière de vivre et le caractère de ses habitans Je savais que je pouvais supporter la fatigue, et je me reposai sur ma jeunesse et la force de mon tempérament pour me garantir des effets du climat. Les appointemens que le comité m'assura étaient suffisans, et je ne parlai point d'une récompense ultérieure. Si je venais à périr, mes espérances et mes projets devaient finir avec moi, et si je réussissais à rendre la géographie de l'Afrique plus familière à mes compatriotes, si j'ouvrais à leur ambition et à leur industrie de nouvelles sources de prospérité et de nouveaux débouchés pour leur commerce, je savais que j'avais à faire à des hommes d'honneur qui me donneraient une récompense proportionnée à mes services. Après plusieurs formations prises sur mon compte, le comité agréa donc mes services, et fit pour moi tout ce que je pouvais attendre et demander honnêtement ». Ses instructions furent simples et concises, j'étais chargé, continue-t-il, à mon arrivée en Afrique, de me rendre sur les bords du Niger par la voie de Gambyah ou celle qui me conviendrait le mieux. Je devais reconnaître le cours et, s'il m'était possible, la source et l'embouchure de ce fleuve. Je devais faire des efforts pour visiter les villes situées sur ou près de ses bords, particulièrement Tombuctoo et Houssah. On me laissait après cela la liberté de retourner en Europe par Gambyah ou toute autre route, selon le parti que ma situation me mettrait à même de choisir.

M. Park mit à la voile de Portsmouth, le 22 mai 1795. Le 14 juin, il apperçut les montagnes au dessus de Mogadore sur la côte d'Afrique, et le 21 du même mois, il jeta l'ancre à Jellifrée sur la rive septentrionale de la Gambyah. Le 13, il partit de Jellifrée, et s'avança jusqu'à Ventain qu'il quitta le 26; six jours après, il gagna Jonkakonda, et arriva, le 5 de juillet, à Pysanyah sur la Gambyah, où il fut très-bien reçu par le docteur Laidley, sur-intendant du comptoir anglais établi dans cette place. Il passa, sous son toit hospitalier, la saison des pluies; il s'y livra à l'étude de la langue mandingo qui est celle que l'on parle le plus générale-

(1) Ces voyages ont pour titre: *Travels in the interior parts of Africa, performed under the direction and patronage of the african association, in the years 1795, 1796 et 1797. By Mungo Park, With an appendix, containing geographical illustrations of Africa, by major Rennell. 4.° about 470 pp.* Price as fixed by the African association, 1 l. 11 s. 6 d. Printed by Bulmer, for G. Nicol 1799. C'est-à-dire, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, fait sous la direction et les auspices de la société d'Afrique, en 1795, 1796 et 1797, par M. Mungo Park, avec un supplément contenant plusieurs explications sur la géographie de l'Afrique, par le major Rennell. In-4.° d'environ 470 pages.* Prix fixé par l'association d'Afrique, 1 l. sterling, 11 shelings, 6 sous. Imprimé par Bulmer pour G. Nicol. 1799.

ment dans cette partie de l'Afrique, et sans laquelle il n'eût pu acquérir des connaissances étendues sur le pays et ses habitans. Il est probable, d'après quelques circonstances dont il rend compte, qu'il aurait tiré un grand parti de la langue arabe; mais personne, dans le comptoir, n'était en état de lui en donner des leçons.

Ce fut le 2 décembre 1795 que M. Park commença son pénible et dangereux voyage, accompagné par un domestique nègre, nommé Johnson, qui parlait anglais et mandingo, et un jeune nègre, nommé Dembah, qui, outre le mandingo, parlait la langue des SeraWoollies, peuple qui réside dans l'intérieur du Sénégal. M. Park avait un cheval pour lui, et deux ânes pour son interprète et son domestique. Son bagage consistait dans des provisions pour deux jours; il avait du grain, de l'ambre, du tabac, pour échanger contre de nouvelles provisions, quelques pièces de toile, un parapluie, un sextant de poche, un compas magnétique et un thermomètre, deux fusils de chasse, deux paires de pistolets et quelques autres petits objets.

Dans cet équipage, et accompagné par deux stoteas, c'est-à-dire des marchands noirs et libres, faisant le commerce des esclaves, et deux de leurs gens, M. Park se dirigea vers l'est des bords de la Gambyah, sur les royaumes de Walli et Woolli, sans éprouver de difficultés. Le roi de ce dernier pays essaya de le détourner de poursuivre son voyage, mais il ne put y réussir.

A Koojay, ville frontière de Woolli, on lui présenta, comme rafraîchissement, une liqueur dont il parle en ces termes : Elle ressemblait tellement à la forte bierre de mon pays, et à celle de la meilleure qualité, que je desirai en connaître la composition. J'appris avec quelqu'étonnement qu'on la faisait avec du bled ou des semences de graminées fermentées et une racine d'une grande amertume, et dont j'ai oublié le nom, qui remplace le houblon. Les semences que l'on emploie préférablement sont celles du *Holcus spicatus* de Linné et des autres botanistes.

Il traversa ensuite, en deux jours, un désert qui le conduisit dans le royaume de Bondou, dont le sol ne le cède en fertilité à aucune partie de l'Afrique.

Bondou, par sa position centrale entre deux grandes rivières ou fleuves, la Gambyah et le Sénégal, est devenue une place très-fréquentée par les stoteas qui la traversent en allant de la côte dans les contrées intérieures, et par les négocians qui viennent de l'intérieur pour y acheter du sel. Les différentes branches de commerce se font généralement par des Mandingoes et des SeraWoollies qui se sont établis dans le pays. Ces marchands font aussi des affaires considérables avec Gedumah et d'autres pays maures, en échangeant du bled et des vêtemens de coton teint en bleu contre du sel, qu'ils échangent de nouveau à Dentila et dans d'autres cantons pour du fer, une petite quantité de poudre d'or, etc. Ils vendent aussi des gommes d'une saveur douce et sucrée, renfermées dans de petits paquets d'environ une livre chaque. Ces gommes jetées sur des charbons ardens repandent une odeur agréable, et les Mandingoes s'en servent pour parfumer leurs cabanes et leurs vêtemens.

(*La suite dans les n.os prochains.*)

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyeh, maison Osman-bey el-Achqar. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 78.

LE 6 FRUCTIDOR, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

L'ouverture du khalydj s'est faite cette année le 29 thermidor. Le Nil marquait à la colonne du méqyas seize coudées, et montait ainsi au terme des crues de l'année derniere le 2 vendémiaire. C'est le gage assuré d'une heureuse fertilité.

Dès la veille, au coucher du soleil, le canon de la citadelle et de tous les forts avait annoncé la coupure de la digue. Le lendemain à neuf heures du matin, le Général en Chef MENOU, accompagné de son état-major et de toutes les autorités militaires et civiles, se rendit au lieu qu'occupait le kyosk détruit pendant le siege du Kaire. La nombreuse garnison de cette capitale et les troupes stationnées dans les environs occupaient déjà différens points sur les tertres environnans, disposés en gradins, et couverts d'une affluence prodigieuse de peuple dont le costume varié offrait un coup-d'œil extrêmement pittoresque.

Pendant que le Général en Chef faisait jeter au peuple des milliers de médins, l'agha Waly faisait ouvrir la digue; et les eaux se précipiterent bientôt comme un torrent dans le canal.

Nous avons publié, l'an passé, n.° 50 de ce journal, l'acte public et juridique qui se dresse dans cette circonstance : il en résulte que c'est d'après l'ouverture de ce canal, qu'il est permis aux cultivateurs de toute l'Egypte de laisser entrer les eaux dans tous les canaux d'irrigation, et que tous les propriétaires sont obligés de payer les droits du myry, les deurées destinées à la Mekke et lieux saints, et tous les autres droits suivant les anciens usages.

Depuis notre entrée en Egypte, aucune fête, aucune cérémonie publique, n'avait réuni dans les mêmes lieux et pour le même objet, un aussi grand concours. L'armée n'avait même jamais paru aux yeux des habitans du pays, dans une si belle et si imposante tenue, excepté le jour où elle célébra à la fois et la victoire d'Heliopolis et la reddition du Kaire; mais alors la frayeur glaçait encore le cœur d'une partie des habitans de cette cité populeuse que la clémence du vainqueur rassura depuis par un pardon généreux. Dans la fête du 29, tous ces souvenirs douloureux étaient entièrement effacés, et un peuple immense, accouru de toutes parts, se livrait avec transport et reconnaissance à la contemplation d'un beau phénomene et d'un grand bienfait de la nature.

Le citoyen Dutertre, membre de l'Institut, a fait un dessin colorié de cette

fête. Ses talens supérieurs sont assez connus pour nous dispenser de tout éloge.

Extrait de l'Ordre du jour du 1.er fructidor an 8.

Le Général en Chef s'est fait rendre compte des travaux de la commission nommée pour examiner la fabrication du pain, par l'Ordre du jour du 2 thermidor an 8. Le rapport qui lui a été présenté prouve que la commission s'est parfaitement acquittée de ses fonctions: le Général en Chef s'empresse de lui en témoigner sa satisfaction, et ordonne que le rapport sera imprimé et publié à la diligence des président et secrétaire de la commission; il sera annexé à l'Ordre du jour, et envoyé dans toutes les parties de l'Egypte.

Le Général en Chef a chargé par son Ordre du jour du 2 du courant, une commission d'arrêter un projet pour la fête du premier vendémiaire, et de faire exécuter les travaux nécessaires. Il desire que cette fête qui est celle de la fondation de la République, soit célébrée avec toute la solemnité que permettent les circonstances.

Le général Beaudot est enfin arrivé au quartier-général du Kaire. Sa longue captivité, dont les détails sont connus par l'Ordre du jour d'hier 5 du courant, n'a point altéré sa santé. La consolation d'avoir servi son pays effacera le souvenir de ses malheurs. L'armée connaît par la proclamation du Général en Chef, en date du même jour, les excellentes nouvelles qu'il a apportées. *Par-tout la République française est triomphante.*

Le Général en chef, desirant tirer le parti le plus avantageux des graines arrivées dernierement de France, voulant aussi en enrichir l'agriculture du pays, et perfectionner autant que possible par des soins bien entendus les arbres, arbustes et plantes indigènes de l'Egypte, a ordonné qu'il serait formé une commission d'agriculture, composée des citoyens Champy, Delisle et Nectoux.

Dans la nuit du 22 au 23 du mois passé, un vaisseau de ligne turk vint se jetter sur les écueils qui environnent Abou-Qyr; des frégates et chaloupes ennemies vinrent pour tâcher de remorquer ce vaisseau, ou au moins sauver l'équipage. Alors le fort d'Abou-Qyr fit feu sur les frégates et chaloupes à la portée d'environ mille toises. Au même instant, le général de division Lanusse, arrivé d'Alexandrie, après avoir donné l'ordre à plusieurs djermes et canots armés, de se rendre à Abou-Qyr. Un de ces canots, monté par le c.n Cologne, aspirant, reçut à Abou-Qyr quelques grenadiers de la 69.me, et de suite alla se placer entre le vaisseau échoué et les frégates ennemies, pour empecher leurs chaloupes de sauver l'équipage; en même temps deux djermes armées chacune de cinquante hommes de la 69.me vinrent prendre la même place. Une des chaloupes ennemies, plus hardie que les autres, voulut forcer le passage; elle fut prise à l'abordage par le canot que montaient le citoyen Cologne et les braves grenadiers de la 69.me. Alors le vaisseau échoué tira quelques coups de canon sur les embarcations françaises. Le vent fraîchit en même temps; elles furent obligées de rentrer. Le général ordonna de doubler la charge de poudre des pieces de 24 du fort; plusieurs boulets porterent en plein bord du vaisseau échoué, qui amena son pavillon. Le général y envoya une chaloupe qui ramena à terre

Mohhammed Indjeat-bey, directeur général des arsenaux de Constantinople, et second amiral de la flotte ottomane. Il a livré son vaisseau, portant quatre-vingt-quatre pieces de canons, aux conditions que son équipage ne serait pas esclave, et que les officiers garderaient leurs armes. A minuit, tout l'équipage était à terre au nombre de cinq cens et quelques individus, parmi lesquels étaient deux Français.

Cependant, après le départ du général, une corvette anglaise parut dans la baie d'Abou-Qyr, vint jeter l'ancre près du vaisseau, lui tira sa bordée et y mit le feu.

Comme la mer était fort agitée, lorsque le vaisseau brulait, il aura surnage de cinq à six pieds, et on pourra en retirer l'artillerie et beaucoup d'autres choses précieuses.

Suite de l'Extrait des Voyages de M. Mungo Park dans l'interieur de l'Afrique.

A Tallika, ville frontiere vers Woolli, les habitans qui sont presque tous mahométans, vivent dans l'abondance, soit en fournissant des provisions aux caravanes d'esclaves, soit par le commerce de l'ivoire qu'ils obtiennent de la chasse des éléphans, exercice auquel la jeunesse se livre avec beaucoup de succès.

A Fatteconda, capitale du Bondou, M. Park eut une audience du roi, auquel il expliqua les motifs de son voyage. « Le roi, dit-il, n'était pas très-satisfait. Il lui paraissait tout-à-fait nouveau que l'on pût voyager par pure curiosité. Il regardait comme impossible qu'un homme de bon sens pût entreprendre un voyage si dangereux pour voir simplement un pays et ses habitans. Malgré cela, quand je lui offris de lui ouvrir mon porte-manteau et de lui montrer tout ce que j'avais, il commença à me croire, et je vis qu'il n'avait fondé ses soupçons que sur la persuasion que tous les blancs devaient être des commerçans. Quand je lui eus fait mes présens, il parut satisfait; il prit surtout un grand plaisir à considérer le parapluie qu'il ouvrit et referma plusieurs fois à sa grande surprise et à celle de deux personnages de sa cour qui étaient près de lui, et furent long-temps sans pouvoir comprendre l'usage de cette étonnante machine. J'étais sur le point de prendre congé du roi, lorsqu'il me témoigna le desir de me voir rester quelques momens de plus; alors il commença à s'étendre fort au long sur les richesses et les bonnes dispositions des blancs qu'il releva beaucoup. Après ce préambule, il passa à l'éloge de mon habit bleu, dont les boutons jaunes paraissaient l'avoir singulièrement frappé, et il finit par m'engager à le lui offrir, en m'assurant, pour me consoler de sa perte, qu'il le porterait dans toutes les grandes occasions, et qu'il informerait tous ceux qui le verraient de mon insigne générosité à son égard. La demande d'un prince Africain, faite dans ses états à un etranger, ne diffère guère d'un ordre absolu. C'est une manière d'obtenir doucement ce qu'il peut demander par force. J'avais des raisons pour le ménager; en conséquence je pris le parti de me dépouiller tranquillement de mon habit, le seul bon qui me restât, et je le mis à ses pieds.

M. Park entra ensuite à Kajaaga, pays des Serawoollies, ou on lui vola la moitié de son bagage. Après cette disgrace, il reçut la visite de Demba Sego, neveu du roi, qui lui offrit de le conduire en sûreté dans le royaume de Kasson. Ils partirent d'Idag, capitale de Kajaaga avec une nombreuse suite.

« Notre compagnie, dit M. Park, consistait en trente personnes, et nous avions six ânes chargés. Nous voyageâmes assez gaiement pendant quelques heures, sans aucune chose de remarquable, jusqu'au

moment où nous trouvâmes un arbre sur lequel mon interprête Johuson avait fait de fréquentes recherches. Quand il le trouva, il desira que nous nous arrêtassions; et prenant alors un poulet blanc qu'il avait acheté à Joag pour cet objet, il le lia par une de ses pattes à une branche, et nous annonça que nous pouvions maintenant avancer avec sûreté, et que notre voyage serait heureux. Je ne rapporte cette circonstance que pour faire voir la disposition qu'ont les nègres à la superstition, et combien elle a sur eux d'empire; car, quoique cet homme eût demeuré sept ans en Angleterre, il est évident qu'il conservait les préjugés et les notions dont il avait été imbu dans sa jeunesse. Il avait pour but, me dit-il, par cette cérémonie, d'offrir un sacrifice aux esprits des bois qu'il regardait comme une espèce d'êtres puissans, d'une couleur blanche, et ayant de longs cheveux flottans. Je ris de sa folie, mais je ne pus condamner les motifs de sa piété».

Le même soir, M. Park arriva à la ville de Samée sur les bords du Sénégal qui, dans cet endroit, présente une rivière belle, mais basse, coulant lentement sur un lit de sable et de cailloux. Les bords sont élevés et couverts de verdure; le pays est ouvert et cultivé; et les montagnes de Jelow et de Bambouk hérissées de rochers ajoutent à la beauté du paysage.

M. Park traversa la rivière dans un canot qui versa par la nonchalance de Demba Sego, et le lendemain il arriva à Teesee, grande ville sans murailles du royaume de Kasson, où il fut très-bien reçu et traité par les habitans qui lui procurèrent à juste prix toutes les provisions dont il avait besoin; mais son conducteur Demba lui vola la moitié de ce qui lui restait.

De Teesee, M. Park alla à Jumbo, patrie du nègre qui l'avait accompagné depuis la Gambyah. Cet homme avait été employé pendant quelques années par le docteur Laidley, comme forgeron, et retournait dans son pays avec les epargnes de son travail.

Quand il approcha près de Jumbo, dit M. Park, son frere qui était parvenu à avoir des nouvelles de son arrivée, vint au-devant de lui, accompagné par une espece d'homme à la fois poete et musicien: il amena un cheval au forgeron, pour qu'il pût faire dans la ville une honorable entree, et il nous invita à charger à pou tre nos armes à feu. Alors le musicien ouvrit la marche, suivi des deux freres et d'un grand nombre de personnes de la ville qui se joignirent à notre cortège, et manifestèrent leur joie de revoir le forgeron par les cris et les chants les plus extravagans. En entrant dans la ville, le musicien improvisa une chanson en l'honneur du forgeron; il vanta le courage avec lequel il avait surmonté tant de difficultés, et termina par une invitation à ses amis de lui préparer un bon festin.

Quand nous fûmes arrivés à la demeure du forgeron, nous descendîmes de cheval, et fimes une décharge de nos armes à feu. La manière dont il fut reconnu et reçu par ses amis fut très-affectueuse. Plus près que nous de la nature, ces peuples expriment avec force toutes leurs sensations. Au milieu de ses transports, la vieille mère du forgeron, courbée et appuyée sur un bâton, s'avança pour jouir du retour de son fils. On s'écarta pour lui faire place, et elle étendit la main pour le chercher. Comme elle était complettement aveugle, elle toucha avec beaucoup d'attention, et à plusieurs reprises, les mains, les bras et le visage de son cher fils, et elle exprima combien elle éprouvait de consolation dans ses vieux ans de pouvoir encore entendre le son de sa voix. Cette scene me convainquit que, quelles que soient les différences de couleur et de conformation des negres et des Européens, les sentimens de la nature sont pour eux les mêmes.

(*La suite dans les n.os prochains.*)

COURIER DE L'EGYPTE.

N.o 79.

LE 15 FRUCTIDOR, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

Le Général en Chef a ordonné par son ordre du jour du 4 du courant, qu'il serait formé une commission chargee de rédiger un plan général d'administration de la justice en Egypte. Cette commission est composée des citoyens Fourier, secrétaire perpétuel de l'Institut ; Regnier, commissaire des guerres, et du général de brigade Beaudot.

Au quartier-général du Kaire, le 5 fructidor an 8.

MENOU, Général en Chef,

A L'ARMÉE D'ORIENT.

Je m'empresse de faire connaître à la brave armée d'Orient les nouvelles suivantes, tant de l'Europe, que des armées turques en Asie et sur les côtes de l'Egypte. On peut regarder toutes ces nouvelles comme presque officielles.

Les bâtimens russes qui étaient devant Malte, à Scio, à Corfou et dans tout l'Archipel, sont rentres dans la mer noire.

Aussitôt que l'empereur de Russie reçut la nouvelle de l'ordre transmis par le lord Keith, pour la non évacuation de l'Egypte par les Français, il envoya chercher l'ambassadeur anglais résidant à Pétersbourg, et lui demanda les motifs d'une pareille conduite; l'ambassadeur s'excusa en disant qu'il n'avait aucune connaissance de cette affaire.

On vient d'apprendre d'une manière certaine que le même empereur avait rappelé de Londres son ambassadeur, et avait fait signifier à celui d'Angleterre, résidant à Petersbourg, de quitter la Russie.

M. le commodore Smith est rappelé à Londres; on doit ici lui rendre la justice de n'avoir pas voulu employer les ruses de guerre proposées par M. Morier.

On parle de quelques troupes de débarquement rassemblées à Minorque. Si elles sont destinées contre l'Egypte, l'armée d'Orient les recevra à coups de baïonnette, comme elle a reçu tout à celles qui ont tente de debarquer.

M. Morier, si célèbre par *sa ruse de guerre*, et que le grand Visir avait fait emprisonner à Jaffa, a ete rappelé à Constantinople.

Il y a quelques mois, la ville de Gênes fut prise par les impériaux et par les Anglais qui bloquaient le port. Le général Massena, au lieu de capituler, s'ouvrit bravement un chemin à travers l'armée ennemie, et regagna le reste de l'armée française qui était plus rapprochée du

territoire de la République. Huit jours après, les troupes françaises réunies vinrent attaquer avec furie les impériaux commandés par le général Mélas. La bataille était commencée, et les succès se balançaient, lorsque le premier consul BONAPARTE, parti de Paris peu de jours auparavant, parait avec quelques troupes fraîches. Il charge les ennemis avec son impétuosité ordinaire, et toute l'armée apprenant qu'il est là, redouble d'audace et d'énergie, fond sur les impériaux, et en fait un carnage affreux. Gênes est reprise, et les ennemis poussés jusqu'au delà du golfe de la Spezia. BONAPARTE repart; on croit qu'il s'est porté à l'armée du Rhin.

Au même instant qu'on se battait près de Gênes, une colonne considérable de l'armée commandée par Moreau pénétrait par la Valteline, et entrait en Italie où, entre les lacs de Garda et de Cosme, elle attaquait une autre armée impériale, la défaisait entierement, et se portait rapidement sous les murs de Mantoue.

Les nouvelles postérieures disent que BONAPARTE a établi son quartier-général à Milan.

Simultanément aux deux expéditions ci-dessus, le général Moreau avec la partie de l'armée qu'il commandait en personne, passait le Rhin sur trois points, entre Strasbourg et Basle, et faisait sept mille prisonniers.

Toutes les nouvelles ci-dessus sont données par les Anglais, et confirmées par Abd el-Rhhaman, porte-étendard du capitan pacha, expedié au lord Keith depuis quelques mois, et revenu sur une corvette anglaise.

L'intérieur de la France est tranquille; un grand enthousiasme s'est développé parmi la jeunesse, sans employer les moyens de requisition; un simple appel à l'énergie française a suffi pour former une armée de quatre-vingt mille hommes, qui, sous les ordres du général Berthier, est campée sous Genève.

Une armée navale de cinquante vaisseaux de ligne, français et espagnols, est sortie du port de Brest.

Le vaisseau de ligne français le *Guillaume-Tell*, commandé par le contre-amiral Ducrez, a été pris par les Anglais, après le combat le plus mémorable qui se soit peut-être jamais donné sur mer. (Ici ce sont les Anglais eux-mêmes qui parlent.)

« Messieurs, disait le capitaine Rodgers de la corvette anglaise le *Mercure*, à des officiers français envoyés par le Général en Chef pour l'échange des prisonniers, jamais, non jamais, depuis que la marine est connue, il n'y eut d'exemple d'un combat aussi opiniâtre, malgré la supériorité de trois contre un. Le *Guillaume-Tell* a écrasé le vaisseau le *Lion*, une grosse frégate, et mis le vaisseau le *Foudroyant* de 80 canons, hors d'état de tenir la mer Il a eu l'audace d'aborder ces trois vaisseaux les uns après les autres, pendant un combat de quatre heures, mais sans succès. Il n'a amené son pavillon qu'après avoir eté démâté de tous ses mâts, ne restant qu'avec un bout du mât de beaupré, se trouvant avec cinq canons crevés, et trente-huit démontés; les deux tiers de son équipage tués ou blessés, le capitaine Saucier au nombre des derniers; les agrêts et la voilure tombant sur les flancs du vaisseau, ne pouvant tirer un coup de canon sans y mettre le feu, et faisant eau de toutes parts.

» Enfin, disent les Anglais, ce ne fut que dans cette cruelle position que le malheureux *Guillaume-Tell* s'est rendu, et que nous avons vu ses ponts inondés de sang.

» Deux grosses frégates anglaises, bonnes voilieres, avaient canonné le

Guillaume-Tell, pendant la nuit précédente, afin d'entraver sa marche, et donner le temps aux vaisseaux de guerre d'arriver.

» Au jour, il parvint à aborder le *Lion*, en engageant son beaupré dans celui du *Lion* qui n'échappa au *Guillaume-Tell* que par un coup de vent qui brisa le beaupré du vaisseau anglais au moment d'être pris. La séparation des deux vaisseaux par ce coup de vent, causa la perte de quelques braves français qui s'étaient déjà lancés sur le pont du *Lion* ».

Ce récit est entierement transmis par les Anglais.

Le capitan pacha est parti avec son escadre, et l'armée du grand Visir à Jaffa est réduite à peu de choses.

Signé MENOU.

EXTRAIT de l'Ordre du jour, du 5 fructidor an 8.

Le citoyen Beaudot, ci-devant aide-de-camp du Général en Chef KLEBER, a été échangé à Damiette avec quarante-deux officiers ou administrateurs turks qui ont été remis à Isaac-bey, chargé à cet effet des pleins pouvoirs du capitan pacha.

L'armée doit se rappeler que le citoyen Beaudot, envoyé en parlementaire le jour de la bataille de Mathariéh, avait été retenu prisonnier par les Osmanlis, de la maniere la plus illégitime et la plus contraire au droit des gens. Au moment où il arrivait près des Osmanlis, il fut blessé de plusieurs coups de sabre sur la main et sur la tête; ensuite lié et garoté, il fut attaché à la queue d'un cheval: on lui refusa toute espece de nourriture. Enfin, à l'entrée du désert ayant réclamé avec toute l'energie dont un Français est capable le droit des gens, le prince grec, premier drogman du grand Visir, lui fit donner un cheval: mais encore privé de nourriture, il ne put en obtenir que d'A'ly pacha qui lui fit donner du biscuit en lui faisant dire qu'il partageait avec lui ses provisions. Avant de quitter Belbeys, les Osmanlis avaient forcé le citoyen Beaudot de regarder et même de passer par dessus quelques têtes de Français qu'ils avaient lâchement coupées.

Arrivé à Jaffa, lui trente-cinquieme avec le grand Visir, il a été relégué dans une mauvaise cahute où le plus souvent il a été indignement traité, quelquefois mieux par les soins de l'envoyé de Russie, M. Frankini dont le citoyen Beaudot se loue beaucoup. Le turk qui a le plus contribué à ses souffrances est le Reys effendy, homme en horreur, même aux Osmanlis.

Il est bon de dire que pendant la route dans le désert, le citoyen Beaudot a partagé généreusement avec un officier du génie anglais le peu de biscuit que lui avait fait remettre A'ly pacha; cet officier anglais avait, ainsi que Beaudot, été attaché à la queue d'un cheval.

Enfin l'aide-de-camp Beaudot fut remis il y a plus d'un mois, entre les mains du capitan pacha. Le Général en Chef a écrit plusieurs fois à cet égard, et de la maniere la plus forte, au grand Visir, et à M. Smith.

A bord du capitan pacha, la scene a totalement changé pour le citoyen Beaudot; il y a été traité avec tous les égards, toutes la politesse et toutes les attentions qu'on pourrait à peine trouver chez les nations les plus policées. Tous les commandans et officiers des autres vaisseaux turks ont imité la conduite de leur général, et ont comblé le citoyen Beaudot de bons traitemens. Isaac bey, un des principaux officiers du capitan pacha, doit être distingué parmi tous ceux qui se sont conduits avec tant d'honnêtetés et de politesses.

Le Général en Chef, organe de la reconnaissance de la République Française et de celle de l'armée d'Orient, a élevé au grade de général de brigade le citoyen Beaudot qui s'était sacrifié pour l'armée en se remettant à Mathariéh entre les mains

des Osmanlis. C'est d'ailleurs un hommage de plus, que le Général en Chef s'empresse de rendre à la mémoire du général KLEBER.

Signé MENOU.

Le Général en Chef s'empresse de témoigner sa satisfaction au citoyen Champy, directeur général des poudres et salpêtres, ainsi qu'au citoyen Conté, chef des atteliers de mechanique, et membre du comité administratif, des travaux auxquels ils se sont livrés pour l'établissement de la poudrière dans l'île de Raoudah. Le succès le plus complet a couronné leur entreprise. Il résulte d'un compte rendu officiellement par le général de division Songis, commandant l'artillerie, que la poudre faite dans l'île de Raoudah, et éprouvée d'après les règles prescrites, porte le boulet d'épreuve à 4 toises 1 pied plus loin que la poudre de France.

Les deux citoyens nommés ci-dessus ne cessent de s'occuper de tout ce qui peut avoir rapport à l'utilité publique. L'armée leur a les plus grandes obligations. Le Général en Chef, au nom des troupes françaises actuellement en Egypte, leur voue ses remerciemens.

Signé MENOU.

Le Général en Chef, voulant faire pour les invalides de l'armée tout ce que les circonstances permettent en Egypte, a nommé par son Ordre du jour du 6 une commission chargée d'aviser aux moyens d'utiliser le plus avantageusement possible les invalides, et d'améliorer leur sort. La commission s'occupera également de leur traitement, de leur habillement et de l'établissement d'une maison de retraite où ceux qui en ont besoin recevront de la reconnaissance nationale des secours journaliers.

La commission est composée des citoyens :

Friant, général de division, président;
Leclerc, général de division;
Robin, général de brigade;
Galbaud, général de brigade;
Desgenettes, médecin en chef;
Larrey, chirurgien en chef;
Silly, chef de la 88.e demi-brigade;
Latour-Maubourg, chef de brigade du 22.e régiment de chasseurs;
Novel, chef de bataillon, aide-de-camp du Général en Chef.

Nous sommes autorisés à publier que c'est par erreur qu'il s'est glissé dans la proclamation et dans l'ordre du jour du 5 insérés dans ce numero, 1.° que le grand Visir avait fait emprisonner à Jaffa M. Morier; 2.° qu'un officier anglais avait été attaché par les Osmanlis à la queue d'un cheval.

La correspondance d'un grand nombre de particuliers confirme tous les événemens aussi glorieux qu'avantageux pour la République, dont on vient de lire le récit. On peut conclure de tout ce qui se passe dans l'Europe, que les Russes paraissent avoir enfin reconnu leurs vrais intérêts; qu'il existe encore parmi les Turks quelques hommes d'un esprit juste et d'un caractere élevé, qui sentent les besoins de leur pays; et qu'enfin les nations coalisées reconnaîtront qu'elles sont l'instrument et le jouet du cabinet britannique, et abandonneront bientôt ce perfide allié à ses propres et insuffisantes ressources.

ERRATA du n.° 78.

***Page* 1, *ligne* 32: Nous avons publié l'an passé, n.° 50; *lisez :* Nous avons publié, n.° 60.**

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 80.

LE 24 FRUCTIDOR, VIII.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

Extrait de l'Ordre du jour, du 15 fructidor an 8.

LE Général en Chef, voulant s'entourer de tous les conseils, de toutes les lumières qui pourront l'aider à supporter le fardeau dont, en attendant les ordres du gouvernement de la République Française, il est provisoirement chargé, ordonne ce qui suit :

Art. I.er Le comité administratif, créé par un ordre du jour du 9 floréal an 8, cessera ses fonctions au premier vendémiaire an 9; à dater de ce jour, il sera et demeurera supprimé.

II. Un conseil sera formé, sous le nom de conseil privé d'Egypte; il commencera ses séances le premier vendémiaire an 9.

III. Le conseil privé d'Egypte sera composé,

1.° De tous les généraux de division et de brigade attachés à l'armée Quand ils seront au Kaire, ils y auront droit de séance;

2.° Des deux plus anciens adjudans généraux en activité qui se trouveront au Kaire;

3° Des deux plus anciens chefs de brigade d'infanterie, *idem*;

4.° Des deux plus anciens chefs de brigade de cavalerie, *idem*;

5.° Du plus ancien chef de brigade du corps du génie, *idem*;

6.° Du plus ancien chef de brigade de l'artillerie, *idem*;

7.° De l'ordonnateur en chef de l'armée;

8.° De l'ordonnateur de la marine;

9.° Du directeur général et comptable des revenus publics;

10.° Du chef d'état-major de la marine, commandant à Boulaq;

11.° Des commissaires ordonnateurs de l'armée qui se trouveront au Kaire;

12.° Des médecin, chirurgien et pharmacien en chef de l'armée.

IV. Indépendamment des citoyens cidessus désignés auxquels, en raison des places qu'ils occupent, le droit d'avoir séance au conseil privé est accordé, le Général en Chef se réserve de nommer plusieurs autres citoyens dont il fera connaître les noms d'ici au premier vendémiaire prochain.

V. Le Général en Chef se réserve la faculté d'augmenter ou diminuer le nombre des membres du conseil, ainsi qu'il le jugera convenable; mais ceux qui y ont droit de séance par leurs places, continueront d'en faire partie tant que le conseil existera. L'augmentation ou diminution ne pourra avoir lieu, que quant aux places remplies par les individus que le Général en Chef désignera nominativement.

VI. Le conseil privé pourra s'occuper dans ses séances, de toutes les questions quelconques qui ont rapport au gouvernement, excepté la guerre et la politique extérieure. Le conseil devra sentir que ces deux objets, qui doivent toujours être conduits et dirigés sous le plus grand secret, ne peuvent être mis en délibération dans une grande assemblée. Tout ce qui a rapport au commerce, à l'agriculture, aux finances, à la législation civile et criminelle, aux sciences, aux arts, aux rapports à établir entre la métropole et l'Égypte, entre les habitans du pays et les Français y résidant; enfin, tous les objets possibles, sauf les deux ci-dessus exceptés, pourront être traités et discutés dans le conseil privé.

VII. Le conseil privé se divisera en autant de classes qu'il le jugera convenable pour embrasser toutes les parties de l'économie sociale.

VIII. Le conseil privé pourra prendre vis-à-vis le Général en Chef l'initiative sur tous les objets dont il croira utile de s'occuper.

Le Général en Chef lui adressera aussi les questions sur lesquelles il desirera avoir son avis.

IX. Le conseil privé délibérera dans la plus grande règle sur toutes les questions qui lui seront adressées par le Général en Chef, ou pour lesquelles il prendra l'initiative.

Le travail préliminaire sera fait par les différentes classes, qui présenteront leur rapport au conseil rassemblé.

X. Toutes les questions se décideront à la majorité absolue des voix.

XI. Quand une question, après avoir été discutée, aura été adoptée par le conseil privé, il enverra sa délibération au Général en Chef qui l'adoptera, rejettera ou modifiera, selon qu'il le jugera convenable.

XII. Le conseil privé ne sera chargé d'aucune espèce d'administration : aucun ordre ne pourra émaner de lui ; il sera purement et simplement le conseil du Général en Chef ; il sera, pour ainsi dire, la pensée du gouvernement.

XIII. Pendant le premier mois de ses séances, le conseil privé d'Egypte sera présidé de droit par le plus ancien général de division présent. Le dernier jour du premier mois, le conseil privé nommera au scrutin fermé et à la majorité absolue des voix, un président qui pourra être pris indifféremment parmi tous les membres présens qui le composeront, et ainsi de suite tous les mois. Les présidens pourront être réélus indéfiniment.

XIV. Dès la première séance du conseil privé, aussi-tôt après son installation et celle du président de droit, il s'occupera de nommer au scrutin fermé et à la majorité absolue des voix, un vice-président qui sera pris indifféremment parmi tous les membres présens, et ainsi de suite tous les mois.

XV. A sa première séance, après la nomination du vice-président, le conseil s'occupera de choisir un secretaire permanent et deux sous-secretaires. Ces trois individus, qui ne pourront être choisis parmi les membres du conseil privé, seront révocables à la volonté du conseil.

XVI. Les procès-verbaux de chaque séance seront rédigés avec la plus grande exactitude, signés par le président et le vice-président, et contre-signés par le secretaire permanent.

En l'absence du président, les procès-verbaux seront signés par le vice-président, par le plus ancien général de division ou de brigade présent, et par le secretaire permanent.

XVII. A sa première séance, le conseil examinera quels appointemens doivent être accordés aux secretaire et sous-secretaires, et quels fonds doivent être assignés par mois pour toutes les autres dépenses.

rapport en sera fait au Général en Chef qui donnera à cet égard les ordres convenables.

Signé MENOU.

EXTRAIT de l'Ordre du jour du 17 fructidor an 8.

MENOU, Général en Chef, a nommé les citoyens,

Fourrier, secretaire perpétuel de l'Institut,

Le Pere, directeur général des ponts et chaussées, membre de l'Institut,

Conté, chef de brigade des aérostiers, membre de l'Institut,

Champy, directeur général des poudres et salpêtres, membre de l'Institut,

Costaz, membre de l'Institut,

Jacotin, directeur des ingénieurs géographes, membre de l'Institut,

Thévenin, négociant,

Reynier, frère du général de ce nom,

Regnier, commissaire des guerres,

Girard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Institut,

Chanaleilles, directeur des domaines nationaux,

Conseillers au conseil privé d'Egypte.

Signé MENOU.

La commission des invalides, nommée par l'ordre du jour du 6 du courant, a remis, le 18, son rapport au Général en Chef.

SUITE de l'Extrait des Voyages de M. Mungo Park dans l'interieur de l'Afrique.

À Kooniakary, capitale de Kasson, M. Park reçut fort à propos la valeur de trois esclaves en poudre d'or d'un négociant de Gambyah, sur le crédit du docteur Laidley; mais comme cela fit beaucoup plus de bruit qu'il ne fallait, il fut obligé de partager avec le roi.

Malheureusement pour le voyageur, Kaartah, le royaume voisin, était en guerre avec les Bambarans, et il se proposait de traverser leur pays pour se rendre au Niger. A son arrivée à Kemmooh, capitale de Kaartah, le souverain du pays lui représenta avec instance le danger d'entrer dans la Bambarah. Malgré cela, M. Park, desirant éviter de passer la saison pluvieuse dans l'intérieur de l'Afrique, et de faire des découvertes, se détermina à passer outre. Le roi, voyant qu'il avait pris une ferme résolution, lui indiqua une route qui, sans être exempte de dangers, était la seule qui restât : il s'agissait de se diriger vers le nord de Kaartah dans le royaume maure de Ludamar, d'où il pouvait par un circuit gagner le Bambarah; et le roi lui donna des guides pour le conduire à Jarrah. Le 18 février 1796 il arriva à Simbing, village sur la frontière de Ludamar.

Ce fut de ce lieu que le major Houghton, abandonné par ses deux negres qui refusèrent de le suivre dans un pays maure, écrivit sa derniere lettre au docteur Laidley avec un crayon. Ce brave et infortuné militaire, après avoir surmonté beaucoup de difficultés, s'était dirigé vers le nord, et avait essayé de traverser le royaume de Ludamar, où j'appris depuis, dit M Park, la malheureuse histoire de sa mort. En arrivant à Jarra, il fit connaissance avec des marchands maures qui allaient à Jisheet, lieu voisin des puits salés du grand désert, à dix jours de marche vers le nord, pour y acheter du sel, et le major les engagea à le conduire avec eux, en leur donnant un fusil et du tabac. Il est probable que ces maures le tromperent, et sur la route qu'il desirait suivre, et l'état du pays qui se trouve entre Jarra et Tombuctoo. Leur intention devait être de le voler et de le laisser dans le désert. Au bout de deux jours, il

soupçonna leur trahison, et insista pour retourner à Jarra. Les Maures l'abandonnèrent alors après l'avoir complettement dépouillé. Cet infortuné s'achemina alors à pied vers Jarra, lieu occupé par les Maures, et où il y avait de l'eau. Il avait passé plusieurs jours sans manger, et les Maures ayant eu la cruauté de lui en refuser, il succomba probablement de besoin; car on ignore s'il fut assassiné. On m'a montré de loin, dans un bois, le lieu où son cadavre fut traîné.

M. Park ayant obtenu d'A'ly Maure, souverain de Ludamar, la permission de traverser ses états, il laissa son domestique Johnson à Jarra, avec des ordres pour retourner vers la Gambyah avec des doubles de ses papiers, et il s'avança vers l'est, accompagné de son fidele et jeune domestique qui, quoique conseillé par Johnson, refusa de retourner avec lui, et préféra suivre le sort de son maître.

M. Park s'approchait des frontieres de de Bambarrah, lorsqu'il lui arriva un événement aussi malheureux qu'inattendu. Il avait passé le 5 mars avec l'hospitalier Dooti, chef d'un village negre, qui avait tué deux moutons à cette occasion.

Nous allons transcrire le journal du jour suivant, jour dont les circonstances sortiront difficilement de la mémoire de M. Park.

7 mars. Notre chef de village, dit-il, était si flatté de l'honneur de recevoir un blanc, qu'il insista pour que je passasse le reste du jour avec lui et ses amis, et il promit de me conduire le soir au village voisin. J'étais alors à deux jours de Goombah dans le Bambarra, je ne craignais point les Maures, et je me rendis à l'invitation. Je passai agréablement l'après-midi avec ces pauvres negres : leur compagnie m'était extrêmement agréable, et la douceur de leurs mœurs m'offrit un frappant contraste avec la rudesse et la barbarie des Maures. Ils égayaient leur conversation, en buvant une liqueur fermentée faite avec du bled, ou la même espece de biere dont j'ai déjà parlé, et que je préfere à la meilleure de l'Angleterre.

Au milieu de cette charmante fête, je croyais n'avoir rien à craindre des Maures. L'imagination m'avait déjà reporté sur les bords du Niger, et m'avait offert les scenes les plus délicieuses, lorsqu'un parti de Maures vint fondre sur nous, et dissipa mon agréable songe. Ils venaient, disaient-ils, par l'ordre d'A'ly pour me conduire à son camp à Benowm. Je n'avais rien à craindre, à ce qu'ils m'assuraient, si je voulais les suivre paisiblement; mais, dans le cas contraire, ils étaient autorisés à employer la violence. Je fus frappé de terreur; ils s'en apperçurent et me répéterent ce que je viens de dire pour essayer de me calmer. C'est, me dirent-ils, pour satisfaire la curiosité de Fatime, épouse d'A'ly, que nous venons te chercher; elle a souvent entendu parler des chrétiens, et elle desire ardemment en voir un. Nous ne doutons point que quand elle sera satisfaite, A'ly ne te renvoie avec un beau présent à Bambarra. Trouvant que la résistance et les négociations étaient également inutiles, je pris avec regret congé de mon hôte et des siens, et accompagné de mon fidele et jeune domestique, nous arrivâmes le soir à Dalli où nous fûmes séverement surveillés par les Maures pendant toute la nuit. (*La suite dans les n.os prochains.*)

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbékyéh, maison Osman-bey el-Achqar. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 81.

Le 3 Complémentaire, VIII.e année de la République.

ÉGYPTE.

Du culte du serpent Asmodée.

Paul Lucas a souvent été taxé d'exagération, et on lui a même reproché de s'être souvent écarté de la vérité, particulièrement sur ce qu'il a raconté du serpent Asmodée. Deux de nos concitoyens, appelés dans la haute Egypte par des affaires administratives, ont recueilli sur ce point des notions qui confirment la narration de ce voyageur crédule, mais véridique.

A deux époques de l'année, dont l'une précède et l'autre suit l'inondation du Nil, le temple du serpent Asmodée, situé dans une gorge du désert, derriere Rayanneh, en face de Tahhta, est visité par un grand concours de pélerins. Soixante prêtres, dont les plus jeunes ont quinze ans, et les plus âgés trente, desservent l'autel du dieu, et veillent à son culte; on jugera s'il n'y a pas même lieu de croire qu'ils participent à ses miracles. La plus grande vertu du serpent sacré est de faire concevoir les femmes stériles, et de chasser les démons du corps des hommes. C'est la premiere de ces opérations qui occupe le plus les pontifes. Une femme qui veut devenir enceinte reste vingt-quatre heures dans le temple. Le désenchantement s'opere sur une rampe taillée dans le roc un peu au dessus du temple. Quand la femme roule du haut en bas sans se blesser, le miracle est consommé; mais comme il est encore nécessaire de le consolider par des actions de grace, la femme passe la nuit dans le temple avec un prêtre.

Il serait bien curieux de réunir des détails plus étendus sur un culte probablement très-antique, et qui s'est conservé au milieu des religions chrétienne et mahométanne, malgré l'intolérance des sectateurs et des prêtres de l'une et de l'autre.

Nos deux concitoyens ont aussi observé diverses grottes taillées dans le roc, l'une derriere Cheykh-Abady, l'ancienne Antinoé, est si vaste qu'il faut plusieurs heures pour en parcourir toutes les salles. Ces diverses pieces sont taillees au ciseau, de même que les couloirs qui les séparent, et dans chacune d'elles, on trouve des niches avec des rainures destinées à recevoir des cloisons semblables à celles des boutiques des bazards actuels.

Ils ont trouvé vers Beny-Hassem, deux lieues plus au nord et au dessus du Nil, une longue suite de grottes dont plusieurs forment des temples, couvrent des catacombes qu'ils n'ont pas eu le temps de visiter, mais qui leur ont paru

très-étendues, et où on leur a dit qu'il se trouvait beaucoup de momies. La voûte du plus grand de ces temples est soutenue par des colonnes canelées, surmontées de chapiteaux, et taillées dans le roc. Les murs sont couverts de peintures bien conservées qui représentent diverses scenes de la vie, et notamment plusieurs opérations de l'agriculture. Au fond du temple, dans une espece de sanctuaire, on voit des statues antiques, mutilées et semblables aux égyptiennes. Les scenes peintes sur les murs représentent des usages différens de ceux de l'Egypte actuelle, et qui se retrouvent en Europe, tels que celui de scier le bled avec une faucille, celui de porter l'eau dans des sceaux suspendus à un joug sur les épaules, ainsi que le font les porteurs d'eau à Paris, etc. Il reste encore à faire d'importantes observations dans ses immenses excavations dont la rive droite du Nil et même l'intérieur du désert sont remplis.

NOUVELLES.

Tout annonce que l'année prochaine sera extrêmement fertile en Egypte. Le Nil a monté de plusieurs pouces au delà du terme de l'irrigation générale. L'eau coule actuellement par des canaux creusés de toute antiquité, au delà du lac Natron, et va se rendre dans les plaines de Mariouth qui font partie du désert de Barbarie au delà d'Alexandrie.

Tous les canaux de la province de Bahyréh ont été nettoyés avec le plus grand soin. Cette province pourra reprendre sa place parmi les plus fertiles de l'Egypte. Dans beaucoup d'autres cantons, on a réparé les digues, on a fait des travaux pour opérer les irrigations d'une maniere plus uniforme, de sorte que beaucoup de villages qui n'étaient que très-mal arrosés depuis quelques années, le sont actuellement d'une maniere très-abondante. Il n'est pas douteux que les habitans sentiront la différence qui existe entre le gouvernement ferme et juste des Français et celui de leurs anciens maîtres.

L'escadre turke est revenue devant Alexandrie au nombre d'environs vingt à vingt-cinq bâtimens de toute grandeur; mais jusqu'à présent le cabotage n'a point été interrompu.

Des nouvelles non officielles, mais qui portent plusieurs caracteres de vraisemblance annoncent qu'il existe de grands troubles à Constantinople. Il paraît qu'une escadre russe intercepte le passage des Dardannelles.

L'armée du grand Visir est extrêmement faible à Jaffa. Il regne une maladie contagieuse parmi les troupes qui la composent: on assure qu'Ibrahym bey et une de ses femmes viennent d'y mourir.

Un bâtiment venu dernierement de Latakyéh à Damiette, a rapporté qu'il y arrivait journellement une grande quantité de déserteurs de l'armée du grand Visir.

Plusieurs bâtimens grecs sont partis dernierement des ports de Damiette et d'Alexandrie. Ils avaient des chargemens assez riches, et ont promis de rapporter plusieurs choses utiles à l'armée. Il n'est pas douteux qu'en se conduisant avec justice, probité et moralité envers les Grecs, on ne parvienne bientôt à capter leur confiance.

La mort de Yousouf pacha, anciennement grand Visir, et depuis pacha de Gedda, est confirmée. Tous les gens de sa suite sont arrivés à Qosséyr, et de-là à Syouth, d'où ils descendront au grand Kaire, et de-là s'en retourneront soit par Alexandrie soit par Damiette, à leurs différens pays.

La mort de Yousouf pacha produira

vraisemblablement des changemens dans le gouvernement et la politique de l'Arabie. Il est à présumer que le grand Schérif de la Mekke, ainsi que quelques autres princes Arabes, saisiront ce moment pour s'affranchir totalement du joug ottoman.

La caravane de Sennaar est en chemin pour se rendre au Kaire: il lui a été donné aide, protection et liberté sous tous les rapports. On en attend d'autres de Darfurth, du Sudan et de l'Abissinie. Il n'est pas douteux que l'expédition des Français en Egypte produira nécessairement la civilisation de l'Orient, et la connaissance du vaste continent de l'Afrique, soit que l'Egypte reste aux Français à la paix générale, soit qu'elle passe en d'autres mains européennes.

On parle beaucoup de l'existence d'une souffriere et d'une mine de charbon de terre dans les montagnes qui bordent la côte occidentale de la mer rouge, vers les paralleles de Myniéh et de Syouth.

On a retiré une assez grande quantité de pieces de canon et de fers coulés du vaisseau naufragé à Abou-Qyr.

Le chef de brigade Damas, parti de Paris le 4 thermidor, et de Toulon le 1.er fructidor, est arrivé au quartier-général du Kaire le 1.er complémentaire. Les armées de la République sont victorieuses en Italie, au Rhin et sur tous les points. Il y a eu à Maringo une bataille terrible où vingt à vingt-cinq mille hommes sont restés sur le champ de bataille. Le premier consul BONAPARTE commandait en personne. Au milieu du feu, le général en chef autrichien demanda une suspension d'armes, et offrit d'évacuer entièrement l'Italie que la victoire nous a rendue. Le nouveau gouvernement est respecté, obéi et chéri, au point que les habitans de la Vendée ont repoussé avec vigueur les Anglais qui tentaient une descente dans ce pays.

L'artillerie de la Citadelle et celle de tous les forts qui environnent et dominent le Kaire, ont fait le soir du 1.er complémentaire, de nombreuses décharges pour célébrer l'heureuse arrivée de ces nouvelles qui ont répandu la joie la plus vive et la plus universelle.

Suite de l'Extrait des Voyages de M. Mungo Park dans l'intérieur de l'Afrique.

A peine M. Park fut-il arrivé au camp de Benowm, que les Maures le fouillèrent très-exactement et lui enleverent son or, son ambre, sa montre et l'une de ses deux boussoles de poche seulement, parce qu'il avait caché l'autre pendant la nuit dans le sable. Il resta quatre mois prisonnier des Maures, et il essuya pendant ce temps toutes sortes d'injures et de provocations. Il termine de la sorte la description de ses souffrances.

« J'étais étranger, sans protection, et j'étais chrétien. Chacun de ces titres suffisait pour éteindre dans le cœur des Maures toute étincelle d'humanité; mais lorsqu'ils se réunissaient tous contre moi, et que j'étais encore soupçonné d'être un espion, on peut aisément concevoir ma position, et se figurer si j'avais lieu de craindre. Desirant cependant, s'il était possible, adoucir mon sort, et ne donner aux Maures aucun prétexte de me maltraiter, je fis tout ce qu'on exigea, et je souffris patiemment toutes les insultes; mais jamais époque de ma vie ne fut plus pénible; du lever au coucher du soleil, j'étais obligé de supporter patiemment les outrages des sauvages les plus barbares de la terre.

Enfin, M. Park parvint, le 2 juillet, à s'échapper; mais il ne put, malgré toute la bonne volonté possible, emme-

ner avec lui son jeune domestique qu'il eut le chagrin de laisser dans l'esclavage.

Voici les circonstances de sa fuite. Il logeait dans un village à quelque distance d'A'ly, lorsque quatre Maures vinrent inopinement le chercher pour le conduire devant le roi. Concevant alors qu'il ne lui restait à attendre que la mort, il fit pendant la nuit un paquet de ses habits et de son linge; et, à la pointe du jour, il s'évada doucement pendant que les Maures dormaient en plein air, il monta à cheval et s'éloigna du village; mais à peine avait-il fait quelques pas, que les Maures réveillés se mirent à sa poursuite, et l'atteignirent; ils le depouillerent et lui dirent alors d'aller trouver A'ly. Ces mots lui firent connaître que c'étaît simplement des brigands qui ignoraient toutes les circonstances de sa position. Il continue ainsi son voyage.

Il m'est impossible de décrire la joie que j'éprouvai, quand, jettant les yeux autour de moi, je vis que j'étais hors de danger. J'étais dans l'état d'un homme qui releve de maladie; je respirais plus aisément; je sentais une force nouvelle circuler dans mes membres; le désert lui-même me parut agréable, et je n'eus plus d'autre crainte que de tomber de nouveau dans un parti de Maures errans qui pourraient me reporter sur la terre de voleurs et d'assassins d'où je venais de m'enfuir.

Je m'apperçus bientôt, malgré cela, que ma situation était très-deplorable; car je n'avais aucuns moyens de me procurer des vivres et de l'eau. A environ dix heures, j'apperçus un troupeau de chevres qui pâturait près du chemin; je fis un circuit pour éviter d'être découvert, et je continuai à marcher à travers le désert, en dirigeant ma route, à l'aide de la boussole, vers l'est-sud-est, afin de gagner le plutôt possible quelque ville ou village du royaume de Bambarra.

(*La suite dans les n.os prochains.*)

Les astronomes d'Europe sont priés de vouloir bien faire passer au citoyen Nouet au Kaire, l'erreur des tables de la lune pour le 9 fructidor an 8 (27 août 1800).

Les nuages ont empêché l'observation de l'immersion d'Antarès à Alexandrie; l'émersion a eu lieu à 8.h. 11'. 53", 3, temps vrai.

Latitude du point d'observation 31.° 12.' 13." Longitude, par les montres marines, 1.h 50.' 20." orientale, à compter du méridien de Paris.

ANNONCE.

LA DÉCADE EGYPTIENNE, *journal littéraire et d'economie politique*, troisieme volume, premier cahier de 100 pages. Au Kaire, de l'imprimerie nationale, an 8.

Ce premier cahier contient les articles suivans:

Observations astronomiques faites dans la haute Egypte, pour fixer la position de plusieurs points, et determiner la direction du Nil depuis Svène jusqu'au Kaire; par le citoyen *Nouet*. — Mémoire sur l'agriculture et le commerce de la haute Egypte, dans lequel on traite: 1.° de sa constitution physique; 2.° de son dernier gouvernement et des causes morales du dépérissement de l'agriculture; 3.° de l'état actuel de l'agriculture et de ses produits; 4.° du droit de propriété et de la perception de l'impôt; 5.° de l'état actuel de l'industrie et du commerce; par le citoyen *Girard*. — Notice sur la topographie physique et médicale de Ssalehhiéh; par le citoyen *Savaresi*.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 82.

LE 6 VENDEMIAIRE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

DÉTAILS de la Fête célébrée au Kaire par l'armée d'Orient, pour l'anniversaire de la fondation de la République, le 1.er vendemiaire an 9.

Le 5 complémentaire, au coucher du soleil, une salve d'artillerie de la citadelle, répétée par tous les forts, annonça la fête qui devait avoir lieu le lendemain.

Le premier vendémiaire, à la pointe du jour, il se fit une autre salve générale d'artillerie.

A 6 heures du matin, le canon annonça le départ des troupes qui se rendirent dans la plaine de la Qoubbéh, lieu désigné pour le rassemblement.

A 7 heures, le cortege qui devait accompagner le quartier-général se rendit chez le Général en Chef.

Le départ fut indiqué à 8 heures par une salve des pieces de la porte des Pyramides, qui fut répétée par tous les forts.

Un peloton des guides à cheval ouvrait la marche; ensuite venaient:

Les cheykhs et grands du pays,
La musique des guides,
L'Etat-major général;
Les guides à pied formant la haie,
Les chefs d'administration de terre et de la marine,
Les membres de l'Institut d'Egypte,
Les officiers civils,
Les membres du conseil privé,
Le reste des guides à cheval,
Le piquet de garde du Général en Chef;

Le cortege était fermé par le 7.e régiment de hussards.

La marche eut lieu en passant sur le pont du Mousky, la rue du Petit-Houars, et la porte des Victoires.

L'artillerie de cette porte annonça l'arrivée du Général en Chef; les troupes de la garnison prirent les armes; elles étaient en bataille, leur droite appuyée au village qui se trouve sur la route de Belbeys, et leur gauche au Mokâtâm.

Le Général en Chef fit ouvrir les rangs, et passa une revue générale des troupes.

Quand il fut devant le régiment des Dromadaires, il leur remit trois étendards magnifiquement brodés, et leur dit:

« Citoyens soldats, la bravoure et l'énergie que vous avez déployées dans toutes les occasions, assurent à la République qui me charge de vous remettre ces etendards, que vous les conserverez avec gloire, et que par-tout où on les appercevra, on sera certain qu'ils sont sur le chemin de l'honneur et de la victoire ».

Le chef de brigade Cavalier réunit à l'instant les officiers et sous-officiers au

centre du régiment et autour des étendards, et là il leur dit :

« Officiers, sous-officiers et dromadaires, c'est BONAPARTE qui vous a créés ; vous êtes une des conceptions de son génie rapide et heureux. KLEBER, dont la mémoire est si chere à l'armée entiere, termina votre organisation. Aujourd'hui le Général en Chef MENOU, satisfait comme ses illustres prédécesseurs de vos services, vous donne ces étendards ; jurez avec moi de leur être fideles, et de mourir ou de vaincre en les suivant où vous appellera la gloire de la République ».

Après la revue, le Général en Chef vint se placer sur une élévation en face du centre de l'armée. Tous les officiers et un sous-officier par compagnie se détacherent pour s'y rendre. Alors le Général en Chef prononça le discours suivant :

« Généraux, officiers, sous-officiers, soldats, et vous tous Français, qui êtes ici rassemblés, c'est aujourd'hui que commence la neuvieme année à dater de l'époque mémorable où la France, indignée du joug sous lequel elle gémissait depuis tant de siecles, brisa ses fers, détruisit la royauté, et fonda la République.

« C'est aussi à dater de la même époque, que se forma cette orgueilleuse coalition qui voulut tout à la fois, et détruire la France, et étouffer la liberté dans son berceau. Etouffer la liberté ! non, la liberté semblable à ces torrens qui se précipitant du haut des montagnes renversent tout ce qui s'oppose à leur cours, la liberté a pénétré par-tout ; sa voix a retenti dans tout l'univers : j'en atteste un million de Français qui ont combattu pour elle ; j'en atteste les braves soldats qui m'entourent. Vous tous qui avez rempli l'Europe entiere de votre nom et de votre gloire, ne faites-vous pas flotter dans l'Orient l'étendard de la liberté ? Ces couleurs sacrées que je vois au milieu de vos bataillons, ne sont-elles pas le signal de la civilisation pour une partie du monde, jadis si célèbre, depuis anéantie et consumée par le despotisme, mais que vous allez faire renaître de ses cendres ?

« J'en atteste celui qui tant de fois vous conduisit à la victoire, ô toi BONAPARTE ! les destins t'avaient donc désigné pour rallumer en France le feu sacré de la liberté, que des événemens sur lesquels il faut peut-être jetter le voile de l'oubli, que des événemens, dis-je, dont les causes sont encore inconnues aux Français d'Orient, étaient sur le point d'éteindre. Tu avais donc reçu cette grande et magnifique mission dont tu viens de t'acquitter si brillamment dans les plaines de Maringo. Soldats, qu'il me soit permis ici d'interrompre un moment le cri de la victoire, pour le changer en cris funèbres ! Desaix est mort. . . Desaix est mort ; mais il est mort au champ de l'honneur. Son courage l'avait entraîné à la tête d'un corps de braves, au milieu des plus épais bataillons des ennemis. La victoire chancelait : son bras l'a fixée ; mais c'est aux dépens de sa vie. O toi Kleber, son compagnon d'armes et de gloire, si du fond du tombeau où t'a fait descendre un vil assassin, tu pouvais entendre les regrets des soldats que tu conduisis à la victoire dans les champs d'Héliopolis ; si tu pouvais entendre leurs cris d'alégresse, ton ame étonnée s'affligerait avec eux de la perte d'un héros, ton ami ; mais j'en suis certain, elle répéterait avec eux les cris de la liberté, oui, de la liberté qui vient d'être fondée sur des bases inébranlables dans les plaines d'Italie. Elle répéterait avec eux le chant de la victoire qui annonce les triomphes de Moreau, ton autre ami et compagnon d'armes, dans les campagnes de la Germanie. Soldats, n'ayez donc plus de

craintes pour la liberté; le génie de BONAPARTE et les bras des Français l'ont conquise pour toujours : la République existe; et bientôt la paix vous conduira au terme de vos travaux. Ici, soldats, je vais vous répéter quelques passages de la lettre du Gouvernement au Général en Chef de l'armée d'Orient.

Sur les rives du Danube et du Pô, nos armées victorieuses marchent à la conquete de la paix. Vos triomphes sur le Nil y contribueront puissamment. Les circonstances sont telles enfin, qu'il n'est pas probable que six mois se passent sans que ce grand bienfait ne vienne consoler l'humanité, et mettre un terme glorieux aux travaux qui assurent à l'armée d'Orient l'admiration de la postérite, autant que la reconnaissance nationale. Ici, ajoute le Gouvernement, la République compte sur l'armée d'Orient, comme l'armée d'Orient peut compter sur la République; elle se repose sur le courage et sur la constance des braves qui la composent, et qui doivent sentir que leur séjour en Egypte est un devoir important que leur imposent la gloire et l'intérêt de la République ».

« Soldats, je répondrai au premier consul que je suis votre caution; que la République peut compter sur vous à la vie et à la mort; que des hommes qui, avant de venir en Égypte, avaient déjà conquis l'Allemagne et l'Italie; que des hommes qui sous les ordres de BONAPARTE ont bravé l'horreur des déserts, la faim, la soif et d'horribles maladies; que des hommes qui ont dispersé les hordes réunies des barbares de l'Asie, comme le vent disperse la poussiere; que des hommes qui sont couverts de cicatrices honorables; qu'une armée enfin, qui n'est composée que des vétérans de la République, n'est conduite par d'autres principes que par ceux de l'honneur et de l'attachement inviolable à la patrie.

Vive la République! »

Dans ce moment, le serment prescrit par la loi fut prononcé aux cris cent fois répétés de *Vive la République*, et au bruit d'une salve d'artillerie à laquelle répondirent tous les forts.

Le serment prêté, les officiers et sous-officiers retournerent à leurs corps. Les troupes exécuterent des feux d'artillerie et de mousquetterie avec la plus grande précision, et elles défilerent devant le Général en Chef dans l'ordre suivant, pour se rendre à leurs quartiers :

Le régiment des dromadaires;
Les sapeurs;
La division Reynier;
La division Friant;
Le parc d'artillerie de l'armée;
Les bataillons Grecs;
Les bataillons Coptes;
Les Mamlouks;
Les Syriens à cheval;
La cavalerie française.

A midi, une salve d'artillerie indiqua la rentrée des troupes dans le Kaire.

A trois heures, il y eut chez le Général en Chef un splendide dîner de deux cents couverts, à la fin duquel le Général porta le *toast* suivant : *A la prospérité et à la gloire de la République!*

A quatre heures, une salve annonça le commencement des jeux.

Des bateaux peints et agréablement décorés portaient quarante jouteurs vêtus de blanc avec des ceintures de couleur tranchante, armés de lances et de plastrons. Ces jouteurs montrèrent beaucoup d'adresse et donnerent, ainsi que ceux qui exécuterent les jeux de la bigue et de la cocagne, un spectacle nouveau et très-amusant pour les habitans du pays qui s'étaient portés en foule sur les quais et dans les maisons qui environnent la place de l'Ezbékyéh qui se trouvait complettement inondée.

A six heures, le Général en Chef, accompagné de son Etat-major général, decerna, avec beaucoup de pompe, de

riches prix aux vainqueurs des différens jeux.

A sept heures, on tira un feu d'artifice sur une levee à fleur d'eau placee au milieu de l'inondation. Les premieres pieces d'artifice consistaient en fusées, en soleils, en bombes et en bruits de guerre. La piece principale figurait une colonnade de cent pieds de longueur sur trente de hauteur, illuminée de lances à feu blanc, se détachant sur une pluie de feu rouge qui formait le fond. Chaque colonne était surmontée d'un trépied à têtes de lion qui jettaient des feux croisés. Le centre était surmonté d'un grand soleil fixe. Deux fontaines de feu terminaient les extrémités de la colonnade. En avant de son soubassement, il y avait une batterie de pétards et de chandelles romaines. Le bouquet fut formé par un faisceau de trois mille fusées. Le canon tirait par intervalle, et ajoutait encore à l'effet brillant de ce beau spectacle.

On illumina à huit heures la maison du Général en Chef et toutes celles qui forment la vaste enceinte de la place de l'Ezbékyéh. La grande levée de 300 toises de longueur, parallele aux ruines dont l'effet était extrêmement pittoresque, en même temps qu'il rappelait les malheurs du siege et son heureuse issue, était décorée d'un double rang de pots à feu et de lanternes colorées et disposées en guirlandes. Enfin, au milieu de la place, flottait une multitude de canges et de barques élégantes et brillamment illuminées.

Le vaste et beau jardin du Général en Chef fut ouvert au public; il était bien éclairé. On se porta dans la salle de bal. Cette salle de forme ovale et entourée de gradins offrait, à son entrée, un double amphitéâtre pour l'orchestre, et sur les côtes, des buffets pour les raffraîchissemens. A l'extrêmité opposée à l'entrée, s'élevait un grand pavillon de fête, décoré avec beaucoup de goût en draperies de couleurs éclatantes et variées. De riches tapis, des divans somptueux et commodes, de beaux lustres placés dans l'intérieur figuraient un magnifique salon. Derriere ce pavillon était un cabinet en treillages, destiné à recevoir les dames du pays qui pouvaient voir la fête sans être vues.

Le bal se prolongea fort avant dans la nuit, et il fut extrêmement agréable par le nombreux concours des Françaises et des dames étrangeres qui y prirent part.

Ainsi se termina la fête la plus belle qu'aient donné les Français sous le ciel de l'Afrique. Les heureuses nouvelles publiques et particulieres, recemment arrivées d'Europe; les malheurs momentanés de la patrie réparés par un gouvernement energique, et effacés par les plus éclatantes victoires; l'espoir consolant et prochain d'une paix glorieuse et générale, avaient retrempé l'énergie de toutes les ames, et inspiré une gaîté vive et profonde. Franchissant l'espace et les mers qui nous séparent, tous les cœurs français se réunissaient par la pensée à leurs concitoyens, à leurs parens, à leurs amis, occupés à célébrer comme eux, sur tous les points de la République, l'anniversaire d'un si beau jour; et ils leur offraient, avec l'hommage de leurs touchans souvenirs, le dévouement de leur existence à la prospérité de la patrie.

Cette belle et mémorable fête a été exécutée sur les plans et sous la direction de la commission des fêtes publiques, composée des citoyens Songis, général de division, commandant l'artillerie, président; Belliard, général de division, commandant du Kaire; Sanson, général de brigade, commandant le génie; Pere et Protain, architectes; Le Pere, directeur des ponts et chaussees, et Conté, chef de brigade des aérostiers.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 83.

Le 15 Vendemiaire, IX.e année de la République.

KAIRE.

Extrait de l'Ordre du jour du 4 vendémiaire an 9.

MENOU, Général en Chef,

à l'armée d'orient.

Soldats, je vous avais promis de vous faire connaître quelques détails sur les étonnans succès de nos armées en Europe; les voici :

Des événemens dont nous ne connaissons pas bien les causes, mais dont les effets ne s'étaient que trop fait ressentir, avaient entraîné la République et la liberté sur le penchant de leur ruine. Nos armées étaient dans le plus mauvais état; des déprédations horribles avaient épuisé une grande partie de nos ressources; une immoralité profonde avait présidé à la levée des contributions qui avaient été ou détournées de leur véritable objet, ou dont une partie n'avait pas été perçue; toutes les administrations étaient ou corrompues ou sans force. La révolution du 18 brumaire a lieu; Bonaparte paraît, la confiance et l'énergie renaissent. A cette époque nous avions perdu l'Italie; la République cisalpine était détruite; Naples et la Toscane avait été reconquis; des militaires sans honneur et sans courage avaient rendu sans coup férir plusieurs de nos places. En Suisse, Massena avait maintenu nos affaires, et repoussé avec beaucoup de talens une armée russe qui avait été victorieuse en Italie. Gênes nous restait encore, mais était cernée de toutes parts. Bonaparte ordonne la formation d'une armée de réserve; à sa voix les conscripts arrivent de toutes les parties de la France; sa politique, juste et ferme, mais pleine d'humanité, apaise les troubles de la Vendée et de la chouannerie; une grande armée se forme sur le Rhin; le commandement en est donné à Moreau qui y avait déjà fait une campagne et une retraite qui deviendront si mémorables dans l'histoire. Massena était retourné en Italie; les circonstances le forcent à entrer dans Gênes; il y est assiégé par terre et par mer. A la même époque, un corps de troupes autrichiennes s'emparait de Nice, et descendait sur le Var; mais là se retrouvent de braves Français qui, commandés par les généraux Suchet et Rochambeau, repoussent les ennemis, et les forcent à reprendre le chemin des montagnes. Dans le même temps, Massena, après avoir épuisé toutes les ressources de l'art, et éprouvé toutes les rigueurs de la famine dans Gênes, étaient obligé de capituler, mais sous la simple condition d'évacuer la

ville, et avec la stipulation positive de continuer à porter les armes.

L'armée de Moreau passe le Rhin, et après les marches les plus savantes, les batailles les plus mémorables, aussi prompte que la foudre, elle traverse une grande partie de l'Allemagne, se porte sur Ratisbonne dont elle s'empare, et retombe ensuite sur la ville d'Ulm dont elle forme le siege.

Au centre de toute cette ligne immense qui comprend depuis la méditerranée jusqu'à la mer de Hollande, se trouvait l'armée de réserve. Berthier la commandait; le génie de BONAPARTE présidait à ses mouvemens. C'est ici que vont se passer des événemens dont l'histoire même des temps fabuleux ne nous a rien transmis de semblable.

L'armée de réserve, cinquante pieces de canon et toute la cavalerie passent pour entrer en Italie par les monts St.-Gothard et St.-Bernard que l'homme le plus intrépide n'envisage pas sans frémir. BONAPARTE, par une conception des plus étonnantes, avait senti que c'était au cœur même de l'Italie qu'il fallait attaquer nos ennemis, occupés alors à s'ouvrir un passage en France par la frontiere du Var.

Ce fut ainsi que Scipion attaqua Carthage, lorsqu'Annibal était aux portes de Rome.

Mille francs par piece de canon sont donnés aux paysans des montagnes pour faire franchir à notre artillerie ces passages affreux; d'autres sommes sont accordées pour le même objet à plusieurs demi-brigades qui, après avoir heureusement franchi les abymes, et transporté les pieces, refusent avec la générosité républicaine de recevoir l'argent qu'on était convenu de leur payer; elles disent qu'elles sont trop heureuses d'avoir servi la République et leur patrie.

L'armée, après avoir pris des forts jugés jusqu'à présent imprenables, livré plusieurs combats sanglans, arrive à Milan dont elle s'empare. Ce n'est qu'au momen où elle était à Pavie, que le général autrichien, alors occupé du côté de Gênes, apprend son arrivée en Italie. Il était permis à Melas, militaire très-distingué, et auquel BONAPARTE et l'armée française ont rendu la justice qu'il méritait; il lui était permis, dis-je, de ne pas croire à un fait presqu'incroyable. Ce général autrichien, jugeant alors qu'il ne lui restait d'autre ressource que de se porter sur l'armée française, et tenter le sort d'une bataille générale, pour tâcher ensuite de couvrir le reste de l'Italie et l'entrée des pays héréditaires, marche sur Alexandrie. Le 25 prairial, les deux armées se rencontrent près de Maringo où s'est donné une des plus sanglantes batailles dont l'histoire fasse mention. Les deux armees y ont combattu avec le plus grand courage. Le génie de BONAPARTE, les talens de Berthier et de nos autres généraux, l'ont emporté. Cette bataille a décidé du sort de l'Italie; elle a vraisemblablement conquis la paix.

Le 6 vendémiaire an 9.

La notice sur le serpent du Saïd, imprimée dans le n.° 81 du *Courier de l'Egypte*, est faite pour piquer l'attention des lecteurs par la singularité de la superstition qu'on y a décrite, et par la maniere agreable dont elle est racontée. Nous pensons cependant que ses auteurs, en l'offrant au public, n'ont pas cru qu'ils avaient completté l'histoire de cette superstition; et on ne pouvait pas attendre en effet un travail plus étendu de personnes amies des lettres, mais qui, livrées aux soins administratifs, n'ont pu donner à l'examen de cette curiosité que quelques momens de loisir.

Parmi les choses renfermées dans cet écrit, il y en a une sur laquelle on se trouve obligé de faire quelques réflexions;

s'est à l'occasion des éloges qui ont été donnés à Paul Lucas.

Ce voyageur est à la vérité très-crédule, mais il est rarement véridique. Ce n'est pas cependant qu'il ne se trouve dans ses récits des passages conformes à la vérité; mais on peut en quelque sorte attribuer cette conformité au hazard, car il fallait pour qu'elle eût lieu, que Paul Lucas évitât de tomber dans deux défauts auxquels il était fort enclin : le premier, de se laisser facilement tromper, et le second, de vouloir tromper son lecteur (1). Or, on ne voit pas quel défaut il pouvait encore joindre à ceux-ci pour mériter davantage d'être placé dans la derniere classe des voyageurs.

Il y a long temps que l'on a porté ce jugement sur Paul Lucas, et lui-même avoue que les premiers récits qu'il fit en France des miracles opérés par le serpent du Saïd, lui attirerent une foule de plaisanteries. Il reçut depuis l'épithete un peu dure à la vérité, mais juste, de voyageur imbécille; malheureusement pour lui, elle a été donnée par un fort habile homme, par M. Paw dont les traits portent rarement à faux.

Comme la nature de cette feuille ne me permet pas d'entrer dans les détails de l'histoire du serpent du Saïd, je me bornerai à remarquer que ce n'est sans doute que par allusion, ou peut-être par ironie, que l'on a parlé des prêtres, de l'autel et du temple du serpent; car rien de semblable n'existe réellement. Quant au nom d'un démon qu'on lui a donné de préférence à celui d'Harydy sous lequel il est connu dans le Saïd, voici, à ce qui paraît, ce qui a déterminé Paul Lucas à le nommer ainsi dans ses premiers écrits. Comme il était fort embarassé pour se rendre raison des nombreux prodiges du serpent, il ne vit rien de mieux que de les attribuer au diable; et cette explication lui fut fournie par les chrétiens du pays. A l'égard du choix d'Asmodée qu'il fit entre tous les démons, il y a été déterminé par ce qui est raconté dans la bible, « qu'Asmodée fut exilé pour jamais dans les déserts de la haute Egypte ».

Lorsque les membres de la commission des arts visiterent l'Egypte supérieure, ils ne négligerent rien pour s'instruire de toutes les particularités relatives au serpent Harydy : ils firent plus; car ils l'acheterent dans son prétendu temple et des mains mêmes de ses prêtres.

Cette emplette qui d'abord n'avait été faite que par gaîté, devint bientôt plus intéressante entre les mains des naturalistes : ils reconnurent que ce serpent était d'une espece qui n'avait point encore été décrite, et en conséquence ils le conserverent dans l'esprit de vin. Ainsi sa célébrité n'est pas moins assurée parmi les naturalistes de l'Europe que parmi le peuple du Saïd.

Au reste, il n'aura pas été difficile de remplacer ce serpent, car ils sont en grand nombre dans toute la montagne.

La commission avait été conduite dans le rocher où l'on voit le serpent Harydy, non seulement pour y prendre connaissance des superstitions dont le serpent est l'objet, mais encore pour s'assurer si l'on y trouvait du spath pesant, ainsi que cela lui avait été annoncé par plusieurs personnes. Tout examen fait, il s'est trouvé que ce spath était calcaire, et non baritique.

C'est uniquement parce que l'on a cité Paul Lucas comme véridique, que j'ai cru devoir apporter quelques modifications aux éloges qu'on lui a donnés. J'ai craint que la réputation qui lui avait été faite par Voltaire et sur-tout par M. Paw, l'un des critiques les plus instruits, ne fût en partie détruite par l'assertion des auteurs de la notice;

(1) Voyez, entr'autres, sa description du palais Caron.

assertion qui pouvait acquérir d'autant plus d'importance, qu'elle avait été écrite sur les lieux mêmes visités par Paul Lucas: or, il eut été injuste de lui laisser enlever en si peu de paroles une réputation qu'il a si bien méritée par plusieurs volumes.

A l'égard des remarques que les auteurs de la notice ont faites dans les grottes de Beny-Hassem, je rappellerai que l'usage de la faucille n'est pas inconnu aux Egyptiens modernes, et qu'ils s'en servent pour couper presque tous les fourrages et même les bleds, lorsqu'ils ne peuvent être arrachés facilement. LANCRET.

Le citoyen Simonel, sous-chef des ingénieurs géographes, est de retour au Kaire, après avoir terminé les cartes détaillées du cours des branches du Nil de Damiette et de Rosette, avec les positions des villes, villages et objets dignes de remarque qui se trouvent à une grande lieue de chaque côté de leurs bords. Il a également terminé la carte de la côte comprise entre ces deux bôghazs, celle du lac Burlos et du désert compris entre ce lac et les villages du bas Delta.

Ces belles cartes, levées à l'échelle d'un mètre pour quarante milles, feront partie du grand travail des ingénieurs géographes sur l'Egypte, travail que nous ferons connaître par une notice particulière.

Nous ferons connaître aussi la fête qui a eu lieu à Damiette pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la République.

L'institut d'Egypte a rouvert ses séances publiques, le 2 du courant, sous la présidence du citoyen Nouet ; et il continuera de les tenir tous les primedi et sextidi de chaque mois.

La bibliothèque de l'institut est ouverte au public tous les jours, excepté les quintidi et décadi, et elle est très-fréquentée.

EXTRAIT de l'Ordre du jour, du 11 vendémiaire an 9.

Le Général en Chef, sur le rapport du citoyen Desgenettes, médecin en chef de l'armée d'Orient, ordonne ce qui suit:

ART. I.er Il sera formé sur-le-champ à Alexandrie une commission composée du chef de bataillon Sorbier, directeur des fortifications ; du chef de brigade Danthouart, directeur du parc d'artillerie ; du citoyen Faye, ingénieur des ponts et chaussées, et d'un médecin de la place. Elle determinera les canaux traversant la place qui doivent être supprimés, et ceux qui doivent être conservés.

II. Les canaux conservés seront aggrandis, pavés ; on leur donnera une pente suffisante et bien réglée pour l'écoulement des eaux. Ils seront réparés de manière à pouvoir être nettoyés facilement.

III. La commission examinera tous les moyens d'empêcher qu'il ne se forme à Alexandrie, pendant la saison des pluies, des amas d'eaux stagnantes, notamment sur les différentes places où le Général en Chef a vu par lui-même, qu'il se formait des espèces d'étangs. La plus grande propreté sera entretenue dans toutes les places et l'intérieur de l'enceinte d'Alexandrie.

IV. Le Général en chef témoigne, au nom de l'armée, au citoyen Labatte, membre de la commission des sciences et arts, la satisfaction publique pour les observations et recherches qu'il a faites sur les causes de l'insalubrité d'Alexandrie.

V. Le médecin en chef est chargé de faire faire promptement des recherches sur les causes de l'insalubrité qui peuvent exister à Rosette et à Damiette.

VI. Le général commandant le cinquième arrondissement est chargé de l'exécution du présent Ordre qui intéresse si puissamment la conservation de la garnison d'Alexandrie, et celle de ses habitans.

Signé MENOU.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 84.

LE 24 VENDÉMIAIRE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

DAMIETTE.

Célébration de la Fête du 1.er vendémiaire an 9, à Damiette, par la division Rampon.

Dès le troisieme jour complémentaire, on vit arriver à Damiette, de toutes les parties de la province les cheykhs et les principaux habitans des villages amenant à leur suite des troupes de musiciens, de danseurs et d'almés.

Le 5.e jour complémentaire, au coucher du soleil, des salves répétées de l'artillerie de campagne, de celles des forts, de la flottille et de la côte, annoncerent l'ouverture de la fête.

Le 1.er vendémiaire, à la pointe du jour, les mêmes salves d'artillerie se firent entendre, la générale battit dans tous les quartiers, les troupes s'assemblerent, et, dans la plus brillante tenue, se rendirent sur la place d'armes : le peuple accourut en foule de toutes parts.

A l'extrêmité de la place et sur le bord du Nil, on avait dressé un autel de la patrie, au centre duquel s'élevait l'arbre de la liberté, entouré d'un faisceau et décoré de trophées d'armes : sur les quatre angles, des candelabres d'une forme élégante supportaient des vases d'airain ou brûlaient des parfums.

La division se forma en carré autour de l'autel, et la flottille mouillée à la même hauteur était ornée de tous ses pavillons.

L'état-major, les administrations françaises et les autorités du pays se réunirent chez le général Rampon. De là le cortege, précédé par la musique, et entouré d'un peloton de grenadiers, se rendit à l'autel de la patrie.

Tout était préparé pour un combat simulé. A un signal donné, chaque corps de troupes se rend à son poste, la flotille fait les mouvemens concertés, et bientôt l'attaque commence de toutes parts. Après une demi-heure de manœuvres, exécutées avec une précision et un ensemble qui operent l'illusion, la place est emportée. Enfin un rappel annonce la réunion ; les troupes reviennent par masse se ranger autour de l'autel de la patrie, au son d'une musique guerriere qui exécutait l'hymne des combats. Alors le général prononça un discours analogue aux circonstances, et rempli du patriotisme le plus ardent et le plus pur.

Le serment de fidélité à la constitution fut prêté au milieu des cris mille fois répétés de *Vive la République !*

Les troupes, après avoir défilé devant l'autel de la patrie, rentrerent dans leurs quartiers.

A trois heures commencerent les jeux marins et ceux de la course, à la suite desquels le général décerna avec beaucoup d'appareil différens prix aux vainqueurs.

Un banquet civique succéda aux jeux; il fut animé par la somptuosité et par la gaîté qu'inspiraient aux nombreux convives les heureuses nouvelles de France. On porta avec enthousiasme les toasts suivans : *A la République Française ; A Bonaparte, premier consul; Aux armées de la République; Aux manes de Kleber; Aux manes de Desaix; au Général en Chef Menou; Au général de division Rampon.* On chanta aussi divers hymnes patriotiques, composés pour la fête par un officier de la garnison.

Des illuminations brillantes et multipliées succéderent au jour et en perpétuerent en quelque sorte la durée. L'autel de la patrie, éclairé de mille feux, portait sur ses faces des transparens chargés d'inscriptions ingénieuses. Enfin la comédie, un bal français et des danses égyptiennes terminerent cette belle et agréable fête sur les détails de laquelle nous regrettons de n'avoir pu nous étendre plus au long, et qui a été due aux soins actifs et au bon goût d'une commission composée de l'adjudant-général Sornet, président; du chef de brigade du génie d'Hautpoul; du chef de bataillon Lagardere, commandant de la place; du chef de bataillon d'artillerie Rutti, et du commissaire de marine Langlois.

Le citoyen Jacotin, directeur et chef des ingénieurs géographes, a levé la carte du pays compris entre la branche Pélusiaque, le canal de Saléhhyéh et le canal de Moës, et tout le pays de Menzaléh. Il a reconnu toutes les embouchures de la branche Pelusiaque dans le lac Menzaléh, et une quantité considérable de ruines dont les principales sont San, Debgou, Tell-Edjyan, Daphné, Panephysis. Il se proposait de voir celles de Mendés et de Tan is en levant le canal de Menzaléh à Manssourah; mais le 19 messidor, son cheval l'ayant précipité d'un pont dans un canal, il se cassa la jambe en deux endroits : il a fallu tous les secours de l'art pour la lui conserver.

Dans la séance publique de l'Institut, du 2 du courant, le citoyen Fourier a lu la premiere partie d'un ouvrage intitulé: *Tableau des révolutions et des mœurs de l'Egypte*; elle comprend le précis des révolutions de l'Egypte jusqu'après la conquête de Selim.

Le citoyen Girard a lu un mémoire sur les irrigations, l'agriculture et le commerce de la province du Fayoum.

Le citoyen Nectoux a lu un mémoire dans lequel il s'est proposé de comparer, sous le rapport de la géologie et celui de l'agriculture, l'état ancien avec l'état moderne de l'Egypte.

Nous donnerons une semblable notice sur ce qui s'est passé dans la séance du 16, et sur ce qui aura lieu dans les suivantes.

SUITE et fin de l'Extrait des Voyages de M. Mungo Park dans l'intérieur de l'Afrique.

Peu de temps après le milieu du jour, lorsque la chaleur du soleil, réfléchie avec une double violence, et du sable et du sommet des montagnes éloignées, n'offrait plus qu'une mer de vapeurs embrasées, je me sentis accablé par la soif, et je montai sur un arbre pour tâcher de découvrir ou de la fumée ou quelque autre indice d'un lieu habité par des hommes; mais ce fut en vain, je n'apperçus qu'un bois-taillis fort épais et des monticules de sable.

Vers quatre heures, je trouvai un grand

troupeau de chevres, et je me portai avec mon cheval vers un buisson à l'abri duquel j'observai si les bergers étaient maures ou negres. Bientôt je vis deux jeunes maures que j'eus de la peine à décider à m'approcher. Ils m'apprirent que le troupeau appartenait à A'ly, et qu'ils allaient à Déna où l'eau était plus abondante, et où ils se proposaient de rester jusqu'à ce que les pluies eussent rempli les puits du désert. Leur narration me consola très-peu; je me hâtai de marcher, pour tâcher de trouver de l'eau avant la nuit. Ma soif qui avait augmenté était portée au plus haut point; mes levres étaient gercées et ma bouche toute enflammée; un nuage obscur semblait de temps en temps me couvrir les yeux, et j'éprouvais d'autres symptomes de défaillance : mon cheval était très-fatigué, et je commençai à craindre sérieusement de mourir de soif. J'essayai, pour soulager l'ardeur qui désséchait ma bouche et mon gosier, de mâcher quelques feuilles d'arbrisseaux; mais je les trouvai ameres, et elles ne me rendirent aucun service.

Avant que le soleil disparût tout-à-fait de l'horizon, je gagnai une élévation et je montai au sommet d'un grand arbre qui se trouvait dessus; mais mes yeux n'apperçurent qu'un désert aride, immense et silencieux, sans pouvoir découvrir la moindre trace de l'habitation des hommes.

En descendant de l'arbre, je trouvai mon cheval dévorant un peu d'herbes et des broussailles avec la plus grande avidité; pour moi j'étais trop faible pour essayer de marcher, et mon cheval trop fatigué pour me porter. Je voulus, dans cet état, faire quelque chose pour cette malheureuse bête, et je crus lui rendre le dernier service en lui ôtant sa bride, et en la laissant pourvoir elle-même à sa subsistance: au moment où je m'occupais de ce bon office, je tombai de lassitude, et je me crus environné de toutes les approches de la mort.

La nature malgré cela eut bientôt recouvré ses forces; je repris mes sens et je me trouvai étendu sur le sable avec la bride dans ma main: le soleil disparaissait alors derriere les arbres. Je repris courage et formai la résolution de faire un nouvel effort pour prolonger mon existence; et comme la soirée était un peu froide, je me décidai à marcher tant que mes jambes pourraient me supporter, afin de tâcher de gagner, ce qui était ma seule et derniere ressource, un lieu où je pusse trouver de l'eau. Je remis la bride à mon cheval, et, le faisant marcher devant moi, je cheminai environ une heure. Au bout de ce temps, j'apperçus au nord-est quelques éclairs, ce qui me fit un grand plaisir, parce que cela m'annonça de la pluie. L'obscurité s'accrut, les éclairs redoublerent, et en moins d'une heure j'entendis le vent agiter violemment les buissons. J'ouvrais déja la bouche pour recueillir quelques gouttes d'eau; mais je fus couvert par un tourbillon affreux de sable qui manqua me suffoquer, et je me vis contraint de monter à cheval et de me mettre précipitamment à l'abri d'un buisson, pour éviter ce danger. Cet ouragan dura pendant une heure, après quoi je me remis en route, et marchai jusqu'à dix heures avec beaucoup de difficultés. Pendant cette marche, je fus de temps en temps agréablement surpris par de violens éclairs suivis de quelques grosses gouttes d'eau. Enfin les vents cesserent de soulever le sable, et je déployai ce que j'avais de vêtemens propres, afin de recueillir la pluie que je vis bien qui allait tomber. Au bout d'une grande heure, il plut en effet abondamment, et j'assouvis ma soif en pressant comme une éponge et en suçant mes vêtemens mouillés.

Après avoir éprouvé beaucoup de difficultés en traversant le désert, M. Park arriva enfin dans le royaume de Bambarra; et le 20 juillet il put voir l'objet si désiré de son voyage, le *Niger* coulant majestueusement vers l'est, et presqu'aussi large

que la *Tamise* à Westminster. Le même jour, il arrive à Sego, ville d'environ trente mille habitans, et située sur le Niger.

De Sego, M. Park alla dans une grande ville nommée Kabba, située au milieu d'un beau pays très-bien cultivé, et ressemblant beaucoup au centre de l'Angleterre.

Le peuple était occupé dans les campagnes à recueillir le fruit de l'arbre qui donne par une préparation le beurre végétal dont on ne peut assez louer le bon goût et l'utilité.

Le 29 de juin, M. Park s'embarqua sur un bateau que lui avait procuré le roi de Bambarra, pour se rendre à Silla, ville considérable sur la rive droite du Niger. Ce fut là qu'il prit la détermination de retourner vers la Gambyah. Il y fut engagé par une infinité de motifs dont les principaux furent le mauvais état de sa santé, la détresse de ses finances, beaucoup de dangers à surmonter, et la crainte de perdre en un instant le fruit d'un si pénible voyage.

(Ici se termine l'extrait du voyage de M. Park que nous avons tiré et traduit du *British Critic*, for june 1799.)

Le citoyen Higonet, chef de bataillon à la 85.ᵉ demi-brigade de ligne, a fait connaître à l'armée, par une lettre insérée dans l'ordre du jour d'hier, 23 du courant, qu'après la bataille d'Héliopolis et le siege du Kaire les grenadiers de son corps, touchés des besoins de leurs camarades blessés, leur firent, dans les hôpitaux, une solde de dix sous par jour. Deux d'entr'eux, privés de la vue à la suite d'une ophtalmie, ont été aussi l'objet de leur sollicitude fraternelle : les grenadiers instruits que ces deux hommes devaient retourner en France, leur ont fait passer à chacun cinquante livres pour se procurer quelques douceurs dans la traversée. La solde, maintenant au courant, était arriérée de huit mois, quand ces traits de générosité honoraient l'armée d'Orient.

HYMNE

AU PREMIER VENDÉMIAIRE,

par le citoyen CHAMBEAUD.

Malgré tous leurs efforts, sous le joug abattus,
Les Français n'avaient point encore
Reconquis tous leurs droits si long-temps méconnus :
Jour fortuné, ta bienfaisante aurore
Enfin leur annonça le regne des vertus ;
Tu vis briser le sceptre et renverser le trône :
C'est toi dont la vive clarté
Effaça pour jamais l'éclat d'une couronne
Que donnait au hasard l'aveugle hérédité.

Si des tyrans nouveaux, par de nombreux forfaits,
Ont voulu régner sur la France,
S'ils ont su lui ravir le fruit de tes bienfaits,
Elle a sur eux exercé sa vengeance,
Et tu n'a pas deux fois éclairé leurs excès.
Pour elle quelque temps d'une espérance vaine
A brillé la faible lueur ;
Mais elle a désormais l'assurance certaine
D'unir la liberté, la gloire et le bonheur.

Tu formas des Français un peuple de guerriers :
L'on vit soudain voler aux armes
D'innombrables soldats qui, loin de leurs foyers,
Avec audace ont bravé les alarmes,
Et par de grands travaux mérité des lauriers.
Dans les champs de Fleurus et sur le pont d'Arcole,
Aux plaines d'Héliopolis,
En cent lieux, la victoire, autrefois si frivole,
En a fait constamment ses plus chers favoris.

Par des vœux solemnels, par des jeux, des concerts,
Quand la France te rend hommage,
De ses aimables bords séparés par les mers,
Nous partageons, sur ce lointain rivage,
Nous partageons pour toi ces sentimens divers.
Puisse, au sein de la paix, puisse la République
Bientôt célébrer ton retour !
Et puissent les Français prouver par la pratique,
Que les seules vertus ont droit à leur amour !

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 85.

LE 30 VENDEMIAIRE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

Nous croyons que l'armée sera bien aise connaître la maniere dont s'expriment ir son compte les ministres anglais ; en nséquence, nous donnons ici, sans cun commentaire, l'extrait littéral d'un scours de M. Dundas, prononcé dans chambre des communes, séance du juillet 1800 (19 messidor an 8).

« Un traité (la convention d'el-A'rich) ui n'a point existé, n'a pu être enfreint. ne négociation partielle pouvait avoir é entamée entre un officier subordonné le général ennemi, sans que des instructions eussent eté envoyées pour une onvention réguliere. L'Angleterre n'a oint été partie dans ce traité, et l'on peut ire qu'elle a toujours observé ses engagemens avec une bonne foi surabondante. orsque les Français envahirent l'Egypte, effroi fut général ; l'Europe et l'Orient tremblerent ; nos possessions dans l'Inde e courraient pas moins de dangers que empire ottoman. C'est alors que l'activité, courage héroïque de nos marins frustrerent, par la plus brillante des victoires, espérance que l'ennemi s'etait formée ans son entreprise gigantesque. Cette rmée perfide doit servir d'exemple ; l'intérêt du genre humain demande sa destruction. Nous devons espérer que, harcelée sur tous les points, luttant contre les maladies et l'influence du climat, elle ne retournera point tranquille sur le rivage où elle s'embarqua. Quand la nouvelle des premieres négociations ouvertes entre le visir et le général français parvint dans ce pays, le gouvernement ne jugea point qu'il dût permettre à l'armée délivrée de venir tenter en Europe quelqu'autre invasion. Peut-être la Porte, méconnaissant ses véritables intérêts, s'inquiétait-elle peu que les Français allassent tourmenter ses alliés.

Le gouvernement ignorait qu'un officier anglais fût intervenu dans le traité, de la part de l'Angleterre. La substance des instructions de lord Keith étant communiquée au général français, il s'établit entre lui et le grand visir une correspondance. Celui-ci, pressé de prendre possession du Kaire, refusa d'écouter ses remontrances, et, après un intervalle de six heures seulement, l'armée ottomane fut attaquée et défaite. Je remarquerai, ajoute M. Dundas, que jamais personne n'avait été autorisé à traiter avec Kleber, à d'autres conditions que celles qui sont énoncées dans la lettre de lord Keith. Ce qui s'est passé avant cette transaction ne peut être réputé obligatoire par la loi des nations ; mais dès qu'il fut connu dans ce pays qu'un officier anglais avait accordé protection à l'armée

française, et qu'avec les moyens de l'écraser il avait bien voulu s'interposer pour sa délivrance, le gouvernement, sans tenir à ses propres intérêts ni à ses opinions, a envoyé des ordres pour acquiescer au traité conclu par la Porte; et il est probable qu'en ce moment l'armée française recueille les fruits de cette condescendance.

NOTICE sur un Voyage du lord Sandwich, autour de la Méditerranée (1).

Nous avions pris dans le n.° 75 de ce journal l'engagement de faire connaître ce voyage; mais l'importance des événemens politiques et militaires arrivés en Europe, nous a déterminés à nous occuper d'autres objets. D'un autre côté les matieres traitées dans ce voyage, où au moins dans la partie dont nous avons l'extrait sous nos yeux et qui est relative à l'Egypte, sont trop incomplettes pour piquer notre curiosité ou nous apprendre quelque chose de nouveau. On doit même regarder cette publication faite en Angleterre, comme une suite de l'agitation des esprits et de l'attention générale reportée dans ces derniers temps vers l'Orient, et du besoin de connaître ce qu'avait écrit sur ces contrées un homme illustre dans sa patrie par de grands services rendus dans la carriere diplomatique, dans le sénat, et à la tête de l'amirauté.

Nous nous renfermons, ainsi que ceux qui ont analysé cet ouvrage, dans la description de ce qui concerne l'Egypte. On trouve une narration de l'arrivée du lord Sadwich à Boulak et au Kaire avec une description étendue de cette derniere ville. L'auteur discute avec érudition l'origine et l'étimologie du Kaire, et il en assigne avec assez d'exactitude la position géographique, de même qu'il en décrit avec détail les choses les plus remarquables, telles que les mosquées et les grandes places publiques. La description de la citadelle est très-étendue et assez exacte à cette époque, si nous en jugeons d'après l'état où nous l'avons trouvée en arrivant. Le lord Sandwich ne se borne point à ce qui concerne le puits, et ce qu'on nomme communément le divan de Joseph; il considere encore la citadelle sous le point de vue militaire, et après avoir détaillé ses parties faibles, il conclut qu'elle est hors d'état de soutenir avec avantage les simples efforts de la populace du Kaire, si elle venait à se révolter (1).

On trouve ensuite dans ce voyage un récit sur les Arabes; leur distinction en Arabes errans et Arabes du désert; les mœurs et les usages des uns et des autres leur sorte de gouvernement ou de police particuliere; quelques anecdotes qui tendent à faire connaître leur caractere antique et national. L'agriculture et les divers procédés occupent une place considérable dans ce voyage, ainsi que tout ce qui tient à l'économie rurale des Egyptiens. Il y a des détails étendus sur

---

(1) Ce voyage a pour titre : *A Voyage performed by the late earl of Sandwich round the Mediterranean, in the years 1738 et 1739, writen by himself. To wich are prefired, memoirs of the noble author's life, by John Cooke, M. A.* 4.° Cadell and Davies. 1 l. 11 s. 6 d. 1799. C'est à dire : *Voyage fait par le feu comte de Sandwich, autour de la Méditerranée, en 1738 et 1739, écrit par lui-même, avec des mémoires sur la vie de l'auteur, par Jean Cooke, maître-ès-arts.* In-4.°, chez Cadell et Davies. Prix, 1 livre sterling 11 shelings six sous. 1799.

(1) L'histoire du siege du Kaire, à la suite de la bataille d'Héliopolis, fera connaître que l'état des choses est bien changé, et on verra que toutes les forces des ennemis réunies n'oserent pas faire de tentatives sur la citadelle commandée par l'intrépide Dupas. Son artillerie a bombardé la ville, et la garnison a fait des sorties qui n'ont pas peu contribué à nos succès.

fait particulier à quelques hommes d'élever les serpens et de jouer familierement avec eux. Cet article dont presque tous les voyageurs ont parlé, sera définitivement éclairci par les savans naturalistes attachés à l'expédition, qui fixeront l'opinion sur ces merveilles.

On a appris par les différens rapports, adressés dans le courant de ce mois à l'Etat-major général de l'armée, que la fête de la fondation de la République française avait été célébrée le premier vendémiaire avec beaucoup de solemnité dans les principales places de l'Egypte.

Dans la séance publique de l'Institut du 16 vendémiaire, le citoyen Delille a lu un mémoire qui contient la description de deux especes de sené qui sont recueillies en Egypte; d'une cinanque dont on mêle les feuilles au séné, et de la plante qui produit les graines appelées *chysmeh*, employées par les Egyptiens dans les maladies des yeux.

Le citoyen Jomard, ingénieur géographe, a présenté et lu à l'Institut un écrit intitulé : Dissertation géographique sur le lac Mœris comparé au lac du Fayoum, suivie de la description de quelques ruines situées dans cette province, et de recherches sur le labyrinthe d'Egypte.

Le citoyen Coutelle, membre de la commission des sciences et arts, a communiqué à l'Institut ses vues sur les moyens méchaniques propres au transport d'un grand obélisque.

Les adjudans généraux Valentin et Duranteau, et les chefs de brigade Bron, Silly, Maugras et Boussart ont été promus au grade de général de brigade.

Le Général en Chef a ordonné l'insertion à l'ordre du jour du 30 vendémiaire dernier, de la note suivante :

La division aux ordres du général Rampon, y compris la marine, le genie, l'artillerie, les officiers de santé, les commissaires des guerres, les chefs et employés des différentes administrations, a souscrit pour la somme de cinq mille cent soixante-une livres, qui doit être employée à la construction du monument qui va être élevé en France à la mémoire du brave général Desaix, tué à la bataille de Maringo.

STANCES

SUR

BONAPARTE.

Par le Citoyen A. GALLAND.

Quel est ce dieu qui s'avance
En plantant sur les mortels!
Comme un éclair il s'élance
Dans les sentiers éternels....
Ah! sans doute, si la fable
Charme par sa fiction,
Ce héros incomparable
Fait croire à l'illusion.
Dieux de la Grece et de Rome,
Baissez vos fronts orgueilleux;
Contemplez dans un seul homme
Vos faits les plus merveilleux.

Il calme dans sa patrie
Les troubles qui l'agitaient,
Il arrête la furie
Des tyrans qui l'attaquaient :
Comme un foudre, il fend, renverse
Leurs bataillons éperdus;
En un jour des rois vaincus
La ligue impie il disperse:
Les peuples brisent leurs fers,
Et la terre est délivrée.
Tel Jupin dans l'empirée
D'un clin d'œil meut l'univers.

La fanatique Italie,
Sous l'erreur ensevelie,
Il arrache du tombeau;
Les apôtres du mensonge
Disparaissent comme un songe
Devant son divin flambeau.
En vain, dans Malte fameuse
Cette troupe ténébreuse
Trouvait asyle et secours;
Ses remparts si formidables,
Qu'on disait inexpugnables,
Ne peuvent tenir deux jours.

Et toi, terre infortunée,
Dont l'affreuse destinée
Fut de subir tour à tour
Le joug de la tyrannie,
Tu vois luire un nouveau jour:
Tes fers brisés sans retour
Vont te rendre à l'industrie,
Et ranimer ton génie,
Pere de tant d'arts divins
Qui de leur source féconde
S'épandirent dans le monde,
Pour éclairer les humains.

Lorsque le grand Alexandre
Sur tes rives vint descendre,
En chassa les fiers Persans,
Il n'allégea que tes chaînes,
Pour prendre à son tour les rênes
Qu'il laisse à d'autres tyrans:
Bientôt tes superbes villes,
Tes campagnes si fertiles,
Ne sont que vastes tombeaux;
Par-tout de tristes décombres
Ne montrent plus que les ombres
De tes merveilleux travaux.

Non moins brave qu'Alexandre,
Bien plus grand, plus vertueux,
BONAPARTE vient te rendre,
Egyptien, plus heureux.
Le souffle de son génie
Va raviver ta patrie,
Et ressusciter les arts
Qu'étouffa la barbarie:
Fils de Minerve et de Mars,
Amant heureux de la gloire,
La liberté, la victoire,
Marchent sous ses etendards.

Mais quelle voix le rappelle
Sur les bords de l'Occident?
Quelle trame criminelle
Fait voler ce conquérant?
Tu pensais donc, ligue impie,
Qu'éloigné de sa patrie,
Son bras serait impuissant,
Et ta perfide impunie;
Sans respect pour les traités,
Tu crus, pleine d'arrogance,
Anéantir de la France
Les droits et les libertés.

Déjà, de l'aigle indocile
Et du sombre léopard
Flotte par-tout l'étendard;
Déjà, la guerre civile
S'allume de toute part.
Le héros, d'un vol rapide,
Fendant la plaine liquide,
Au danger est accouru:
Son génie a tout vaincu,
Tout cede à sa noble audace;
Les rois lui demandent grace,
Et la ligue a disparu.

Anciens conquérans du monde,
Qui, sur la terre et sur l'onde,
Rendîtes vos noms fameux,
La soif seule de la gloire
Vous guidait à la victoire,
Et des peuples malheureux
Vous aggraviez la misere:
BONAPARTE en est le pere,
Vous en fûtes les fléaux;
A lui seul on doit l'offrande.
Oui, c'est un dieu qui commande
Des phalanges de héros.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 86.

LE 6 BRUMAIRE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

ENCORE un mot sur M. Dundas: nous copions le journal du parlement britannique, séance du 23 juillet.

« M. Jones avait annoncé depuis plusieurs jours qu'il demanderait copie des instructions données par le gouvernement, par rapport à l'évacuation de l'Egypte. Je voudrais savoir, dit il, trois choses : Sir Sidney Smith n'était-il pas plénipotentiaire adjoint à son frère M. Smith, ministre à Constantinople ? 2.° Comment est-il fait que le comte Saint-Vincent n'ait pas eu le pouvoir d'arrêter sir Sidney Smith à Gibraltar ? 3 ° En vertu de quelle autorité sir Sidney Smith agissait-il, lorsqu'après avoir été remplacé par le capitaine Trowbridge, il continua à commander sur la côte d'Egypte ? Toutes ces circonstances font voir que sir Sidney Smith agissait comme plénipotentiaire. On dira peut-être que le gouvernement a envoyé à lord Keith des ordres pour s'opposer au retour des Français, et que ces ordres furent transmis à Kleber par le vaisseau *la Constance*, au lieu d'être communiqués en premiere instance à la Porte et à sir Sidney Smith. C'est cette conduite qui a fait hacher en pieces huit mille Turks, et ébranler de nouveau le trône du grand Seigneur. Je propose qu'il soit présenté à S. M. une adresse pour la supplier de nous faire communiquer copie de la commission de commandement de sir Sidney Smith en Egypte.

M Dundas desire savoir où tend la motion de l'honorable membre.

M. Jones lit la série des motions qu'il compte proposer pour demander copie des instructions envoyées à lord Keith, à M. Spencer et à sir Sidney Smith.

M. Dundas répond qu'il serait impolitique de produire les pieces que l'honorable membre demande. Il a déclaré avec franchise que le gouvernement savait qu'il se négociait un traité entre le grand visir et le général Kleber, lorsque les instructions furent envoyées à lord Keith Quant à sir Sidney Smith, il n'a jamais commandé en chef en Egypte; il n'y était que comme capitaine de vaisseau. Il est vrai qu'il a été plénipotentiaire adjoint à son frere pour la signature du traité d'alliance entre la Turquie et l'Angleterre ; mais aussi-tôt que le traité fut conclu, ses fonctions diplomatiques cesserent.

EXTRAIT de l'Ordre du jour du 5 brumaire an 9.

MENOU, GÉNÉRAL EN CHEF.

Soldats, que les ministres anglais qui

ont l'audace, ou pour mieux dire, la folie d'insulter l'armée d'Orient dans leurs diatribes parlementaires, viennent en Égypte ! ils y recevront des leçons de vertu et de moralité.

Stamphly, sergent, vaguemestre de la division Reynier, a pour camarade et ami intime Lhuillier, sergent de grenadiers au premier bataillon de la neuvieme demi-brigade : il apprend que son ami vient de perdre la vue à la suite d'une longue ophtalmie; sur-le-champ il écrit au citoyen Boursier, quartier-maître trésorier de la neuvieme demi-brigade, qu'il donne pour toujours sa paie de sergent à son ami Lhuillier, et ce, à dater du premier vendémiaire an 9, afin qu'il puisse se procurer les soulagemens dont il pourrait avoir besoin.

Stamphly, la République reconnaissante vous donne, par mon organe, le titre de vertueux citoyen.

Lhuillier, vous êtes l'ami de Stamphly, vous ne pouvez être qu'un brave et excellent soldat; à dater du premier vendémiaire dernier, vous aurez un supplément de paie de douze francs par mois, à titre de pension viagere.

Le directeur général et comptable est chargé de l'exécution du présent ordre. Ce supplément de douze francs par mois sera payé sur un certificat de vie, délivré tous les mois par le conseil d'administration de la 9.e demi-brigade, et visé par un commissaire des guerres, ainsi que par les officiers généraux de la division.

Le Général en Chef ordonne au général chef de l'Etat-major général, de faire faire pour Stamphly un sabre garni en vermeil, sur lequel sera gravé :

La République reconnaissante,
Au vertueux Stamphly.

Un exemplaire de l'ordre du jour sera adressé directement aux sergens Stamphly et Lhuillier.

A la prise de Jaffa, Vaucher, grenadier à la treizieme demi-brigade, enleve deux drapeaux turks au bastion de la porte Saint-Georges: il fait en même temps un butin considérable d'effets précieux. Les citoyens Blaise Marseille Martin, vice-consul à Jaffa; Baptiste-Noël Fournillier, François Ingelfret, fils, et Vincent Rey, tous quatre négocians français, et Jean-Baptiste Santi Lhomaca, drogman au service de la République française, étaient enfermés dans une maison par ordre du gouvernement turk; ils couraient de grands risques: ils apperçoivent le grenadier Vaucher; ils l'appellent à leur secours: ce brave et vertueux soldat abandonne son butin, garde seulement ses drapeaux, vole à leur secours, et ne leur demande pour toute récompense, en leur confiant les drapeaux, qu'un certificat de sa conduite; il apperçoit ensuite un de ses camarades, et l'appelle pour l'aider à garder les ci-dessus dénommés, sans songer en aucune maniere au butin qu'il avait abandonné, et à celui qu'il aurait pu faire.

Vaucher, je vous accorde, au nom de la République, un sabre monté en vermeil. Le général chef de l'Etat-major général est chargé de l'exécution du présent ordre.

Sur le sabre sera gravé :

La République reconnaissante,
Au brave et vertueux grenadier Vaucher.

Vaucher a été blessé à la prise d'Alexandrie, et dernierement à la bataille d'Héliopolis, en sautant dans les retranchemens ennemis.

Un exemplaire de l'ordre du jour sera adressé directement au grenadier Vaucher.

Dans la séance publique de l'Institut du premier du courant, le citoyen Descostils a fait un rapport sur les échantillons de minéralogie envoyés par le citoyen Reynier : ce rapport a été adopté.

On a donné lecture d'un écrit du citoyen Delaporte, membre de la commission des sciences et arts, intitulé : *Descente des Français en Egypte, traduite de l'histoire chronologique de Mohammed ben Isaac.*

Le citoyen Dubois, membre de la commission des sciences et arts, a présenté une notice sur une des vallées qui conduisent à Qosséyr, et sur les peuples errans qui habitent une partie de l'ancienne Troglodytique.

Le citoyen Coutelle, membre de la commission des sciences et arts, a présenté à l'Institut un mémoire sur la construction et le revêtement des grandes pyramides de Memphis.

Le citoyen Rosieres, membre de la commission des sciences et arts, a donné lecture d'un écrit intitulé : *Mémoire sur la détermination de plusieurs points connus des anciens dans les environs de Qosséyr, et notamment sur celle du port de Myos-Hormos, et de la route qui y conduit.* Il a ensuite indiqué un travail entrepris sur la détermination des autres points connus des anciens sur la côte occidentale de la mer Rouge, depuis Souès jusqu'à l'endroit où l'on place Bérénice.

Le ministre de l'intérieur a chargé le citoyen Moitte, sculpteur, de l'exécution du tombeau qui doit être élevé au général Desaix, au couvent du mont St-Bernard. Ce célebre artiste s'occupe de la rédaction des plans.

Le comité des souscripteurs formé à Paris pour le monument à élever à Desaix, a examiné s'il ne convient pas de faire tourner ce monument à l'utilité publique, et d'en faire, par exemple, une fontaine dans un des lieux de cette capitale, où le besoin d'eau se fait le plus sentir.

Cette idée mérite d'être examinée par les citoyens et par les artistes. Quel usage plus utile peut-on faire des fonds librement offerts par des souscripteurs qui tous, sans doute, s'honoreront d'un service important rendu à la commune de Paris? Quel plus noble emploi les artistes peuvent-ils faire de leurs talens? ils trouveront une assez vaste carrière dans l'érection d'une fontaine sur une place publique; la sculpture, l'architecture pourront s'exercer sur un si beau sujet : tant de souvenirs glorieux se mêlent au nom de Desaix! tant d'idées utiles se joignent à l'établissement d'une fontaine.

On a observé que la modicité des fonds serait un obstacle à l'exécution de ce projet; mais peut-être est-il raisonnable d'espérer que le nombre des souscripteurs augmenterait beaucoup, si l'emploi des fonds était déterminé pour un objet utile; peut-être aussi obtiendrait-on, soit de la ville de Paris, soit du gouvernement, le supplément qui serait jugé nécessaire.

Mais il s'agit moins aujourd'hui de discuter le fonds du projet et les moyens d'exécution, que d'appeler l'attention du public sur cette idée, et d'engager les journalistes amis des arts à la discuter.

Le général de division Leclerc, commandant la cavalerie, est mort à Rosette, universellement regretté, à la suite d'une longue maladie.

Le général de brigade Roize a été nommé commandant général de la cavalerie française et étrangere attachée à l'armée d'Orient.

L'ordonnateur en chef Daure a été nommé inspecteur général aux revues des

troupes françaises en Egypte; et l'ordonnateur des guerres Sartelon, commissaire ordonnateur en chef.

Le citoyen Le Roy, ordonnateur de la marine, est nommé préfet maritime de l'Egypte. Il a sous ses ordres le citoyen Guyon, capitaine de vaisseau, nommé chef militaire et chef des mouvemens; le citoyen Maillot, commissaire principal, nommé chef d'administration; le citoyen Forraud, nommé chef du génie de la marine.

STANCES

Sur la Mort

DES GÉNÉRAUX KLEBER ET DÉSAIX.

Par le Citoyen ORFRAY, *lieutenant au bataillon de sapeurs.*

De KLEBER, de DÉSAIX, héros de ma patrie,
Un destin trop funeste a terminé les jours,
Et la parque inhumaine a, dans sa barbarie,
De leurs rares exploits interrompu le cours.

L'un, sur les bords du Nil, environné de gloire,
Gémissait en secret sur le sort des combats,
Quand un vil assassin, d'exécrable mémoire,
Lui plongea dans le cœur un large coutelas.

L'autre passe les mers, et reparait en France,
En modeste guerrier, tel qu'il parut avant,
Sans luxe, sans éclat et sans magnificence.....
De son propre mérite il était assez grand.

Aux champs de Maringo la victoire l'appelle:
A sa voix le héros vole de rang en rang;
Déjà pendant cinq fois le Français fuit, chancele...
Il fuit.. DÉSAIX parait, DÉSAIX est triomphant.

Mais, ô revers fatal! quand tout couvert de gloire
A l'ombre des lauriers triomphant et vainqueur,
DÉSAIX, de tous côtés, sait fixer la victoire
Un homicide plomb l'étend au lit d'honneur.

O KLEBER! ô DÉSAIX! honorables victimes
Vous succombez, hélas, trop généreux guerriers
Tous deux rivaux de gloire, illustres, magnanimes!
Aujourd'hui les cyprès ombragent vos lauriers

Voilà donc de tes coups! sort injuste et barbare
Tu ravis à la fois deux mortels vertueux;
Et, semblable aux volcans des gouffres du Ténare
Tu détruis sans pitié le sang le plus fameux.

Non.... en dépit de toi, de ta cruelle rage,
Leurs noms chéris iront à la postérité.
Leurs travaux, leurs exploits, en passant d'âge en âge,
Leur sont un sûr garant de l'immortalité.

Nous apprenons à l'instant où l'on allait terminer ce n.° du Courier d'Egypte, qu'il est entré, le premier du courant, à Alexandrie un bâtiment arrivant de France: il n'a mis que vingt-cinq jours dans sa traversée.

Le Général en Chef MENOU s'est empressé de faire connaître aujourd'hui même, par une proclamation à l'armée, cette heureuse nouvelle et la position toujours avantageuse de la République, c'est-à-dire, felicité au dedans, attitude imposante et menaçante devant les ennemis, espoir de continuité de succès, et ce qui est préferable la conquête d'une paix générale et durable.

Le Général en Chef a aussi fait connaître la satisfaction que fait éprouver au gouvernement la constance de l'armée de l'Orient, et l'intérêt vif que la France entiere prend et n'a cessé de prendre à sa position.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbékyeh maison Osman-bey el-Achqar. *L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.*

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 87.

LE 15 BRUMAIRE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

Au quartier-général du Kaire, le 6 brumaire an 9.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète.

MENOU, Général en Chef,

Aux habitans de l'Egypte.

Habitans de l'Egypte, écoutez ce que j'ai à vous dire au nom de la République française.

Vous étiez malheureux; l'armée française est venue en Egypte pour vous porter le bonheur.

Vous gémissiez sous le poids des vexations de toute espece; je suis chargé par la République et par son premier consul BONAPARTE, de vous en délivrer.

Une multitude d'impôts vous enlevait tout le fruit de vos travaux; j'en ai détruit la plus grande partie.

Aucune regle ne fixait d'une maniere précise tout ce que vous deviez payer; j'en ai établi une invariable. Chacun dorénavant connaîtra à quel taux s'élevent ses contributions; dans chaque ville, dans chaque village, dans chaque maison, si cela est possible, seront affichés et publiés les états de ce que chacun doit payer.

Les gens puissans et les grands exigeaient de vous des avanies; je vous engage ma parole que je n'en exigerai jamais. Parmi vous, ceux qui avaient acquis, par un long travail, des richesses et de l'argent, étaient obligés de les cacher, de les enfouir même dans la terre, pour empêcher qu'elles ne tombassent entre les mains des grands qui sans cesse épiaient l'occasion de vous les ravir; habitans de l'Egypte, je vous promets, au nom de la République, devant Dieu et son prophete, que ni moi, ni aucun Français, tant qu'il me restera un cheveu sur la tête, n'attenterons à vos propriétés : en payant exactement l'impôt fixé par la loi, vous serez libres de jouir de tout ce qui vous appartient, sans que personne puisse vous en empêcher, ou vous demander compte de vos richesses.

Les grands et les gens puissans vous traitaient beaucoup moins bien qu'ils ne traitaient leurs chevaux et leurs chameaux; vous le serez dorénavant par les Français et par moi, comme si vous étiez nos freres.

Quand les percepteurs du myry et autres contributions voyageaient dans les provinces, ils étaient accompagnés d'une foule de serviteurs, de domestiques, d'écrivains, de kaouas, qui tous dévoraient vos propriétés, et vous enlevaient souvent jusqu'à votre dernier médin; il n'en sera plus ainsi,

habitans de l'Egypte : si quelqu'un de ceux qui sont destinés par moi à percevoir les impositions, vous prend un seul médin au delà de ce qui sera fixé par la loi, il sera arrêté, emprisonné et condamné aux châtimens les plus sévères. La République française et son premier consul BONAPARTE m'ont ordonné de vous rendre heureux; je ne cesserai de travailler pour exécuter leurs ordres.

Habitans de l'Egypte, si vous le voulez, le myry que vous payez en y comprenant les autres droits qui y ont été ajoutés, diminuera considérablement. En voici le moyen : lorsque vous connaîtrez par une loi écrite, et qui sera adressée par moi à toutes les villes et villages de l'Egypte, le montant du myry que vous aurez à payer, n'attendez pas que les percepteurs aillent vous le demander; allez vous-mêmes le porter dans les caisses des trésoriers des provinces : et pour vous faciliter le paiement, je diviserai en quatre parties égales le myry qui vous sera imposé; tous les trois mois vous en payerez une partie. Et, pour vous bien faire comprendre ce que je veux faire pour votre avantage, lisez avec attention ce qui suit :

Je suppose qu'un village soit imposé à dix mille pataques par an, pour son myry; tous les trois mois, il devra payer dans la caisse du trésorier de la province, deux mille cinq cens pataques : au bout de l'année il aura satisfait à ce que la loi exige de lui, sans avoir éprouvé aucunes vexations, aucunes avanies. Si au contraire il attend, pour payer, que les percepteurs arrivent en foule, il lui en coûtera alors beaucoup plus que la loi n'avait exigé. Vous voyez donc, habitans de l'Egypte, qu'il ne tient qu'à vous de diminuer beaucoup vos impositions, et de n'éprouver aucunes vexations.

Jusqu'à présent, les moultézimes des villages vous demandaient beaucoup plus qu'il ne leur appartenait; cela n'arrivera plus. Ce que devront recevoir les moultézimes, sera fixé par la loi : je vous défends de leur payer un médin au delà de ce que j'aurai réglé; et si l'un d'eux est accusé et convaincu d'avoir exigé de vous plus qu'il ne lui revient selon la loi, il perdra sa propriété.

Souvent les cheykhs el-beled vous vexent, vous font payer des avanies qu'ils partagent avec les moultezimes, les percepteurs des impositions, et autres grands du pays, qui n'ont en vue que leur avarice et votre ruine; habitans de l'Egypte, cela n'arrivera plus. Ce que devront recevoir pour leur salaire les cheykhs el-beled, sera fixé par la loi que je vous enverrai; et si l'un d'eux exige quelque chose au delà de ce qui sera ordonné par cette loi, il perdra sa place et ses propriétés.

Dorénavant, vous ne nourrirez plus les troupes qui marcheront dans les provinces, que dans le cas où elles iront pour vous faire payer des contributions que vous n'auriez pas acquittées dans le temps prescrit par la loi : dans tout autre cas, elles payeront tout ce qui leur sera fourni pour leur nourriture; je donnerai à cet égard des ordres à tous les généraux et commandans. Vous voyez donc bien qu'il ne tient encore qu'à vous de vous épargner de grandes dépenses; je vous avertis de tous; ce sera donc vous-même, et non pas moi, que vous devrez accuser du mal qui vous arriverait.

Tous les généraux et commandans français veilleront à ce que personne n'exige rien de vous au delà de ce qui sera prescrit par la loi; je vous avertis encore que vous ne devez de présens à personne. Mon devoir et celui de tous les commandans et administrateurs, est de vous écouter, de vous donner aide et protection, quand vous vous conduisez bien. Je défends aussi à vos juges d'exiger de vous aucuns présens. Dieu et Mahomet son prophète leur ordonnent de vous rendre la justice; je le leur or-

donne de même, en leur prescrivant de n'avoir dans leurs jugemens, égard ni au riche ni au pauvre, mais seulement à leur conscience et à la vérité, et sans recevoir aucuns présens : ceux qui contreviendraient à cet ordre, seront punis sévérement.

Je viens, ô habitans d'Egypte, de créer un tribunal suprême au Kaire : il est composé des cheyks les plus recommandables par leur sagesse, leurs vertus et leur désintéressement ; ils sont destinés à maintenir la religion dans sa pureté, et à vous juger. Je suis convaincu qu'ils s'acquitteront de leurs fonctions, ainsi que doivent le faire des hommes qui craignent Dieu et son prophete ; mais je vous declare, ainsi qu'à eux, que si, ce que je ne puis croire, ils manqnaient à leurs devoirs, ils seraient punis avec la dernière sévérité.

Jusqu'à présent, les interpretes exigeaient de vous des avanies, en vous promettant la protection de leurs maîtres; ils vous trompaient ; cela n'arrivera plus: si quelques-uns d'entr'eux exigent de vous de l'argent er des présens, avertissez en les généraux ou moi; ces méchans seront punis de la maniere la plus terrible. Ces hommes, pour vous engager à leur donner de l'argent, vous disent que se sont les Francais, leurs maîtres, qui l'exigent, ou bien encore ils vous disent qu'il n'est pas possible de voir les généraux ou autres Français en place, ni de leur parler : ils vous trompent; leurs paroles ne sont que mensonges ; faites les connaître, ils seront punis.

Souvent, quand les Français ou les troupes voyagent, un domestique, un interprete, un écrivain, ou tout autre, se détachent en avant, entrent dans vos villages, et vous disent, pour vous effrayer, que les Français demandent pour vivre un nombre considérable de buffles, de chevres, de moutons ou autres objets. Alors vous les priez de s'intéresser pour vous ; ils s'y refusent pour mieux vous effrayer, et vous finissez par leur donner de l'argent : ils vous ont encore trompés, et ils trompent leurs maîtres.

Dans les villes, les aghas qui sont chargés de la police, de la propreté, des subsistances, avaient jusqu'à présent exigé de vous des droits de toute espèce; tous ces droits particuliers sont abolis : je vous défends de leur rien payer; ils recevront un salaire que fixera la loi.

Je sais que ceux qui sont chargés de veiller à la justesse des poids, se présentent souvent chez les marchands : ils prétendent toujours trouver les poids faux; alors ils font avancer leurs kaouas; ils ordonnent des coups de bâton, ou autres punitions. Le marchand s'effraye, il promet qu'il se rendra le lendemain chez l'agha des poids et mesures ; il s'y rend effectivement, et porte en présent 20, 30, 50 pataques, plus ou moins. C'est ainsi, ô peuples d'Egypte, que vous avez été trompés ou vexés jusqu'à présent.

Que sont devenus les biens appartenans aux mosquées ? que sont devenues les immenses fondations pieuses, faites par vos ancêtres ? à quoi etaient-elles destinées ? A entretenir les mosquées ? par-tout je les vois détruites ou prêtes à s'écrouler. A nourrir les pauvres ? partout ils meurent de faim ; les rues et les chemins en sont pleins. A soigner les malades, les infirmes, les aveugles et tous les hommes sans ressources ? les maisons destinees à les recevoir, sont, ainsi que les mosquées, dans le plus grand désordre; les malheureux qui y sont renfermés, ressemblent plutôt à des victimes condamnés à perdre la vie, qu'à des hommes rassemblés pour recevoir des soulagemens. Qui a donc consumé tous ces biens, toutes ces fondations ? des hommes puissans qui vous ont trompés jusqu'à présent. Ce temps est passé : je vous répete encore que j'ai reçu l'ordre de la République française et du con-

sul BONAPARTE, de vous rendre heureux; je ne cesserai d'y travailler. Mais je vous avertis aussi, que si vous n'êtes pas fideles aux Français, que s'il vous arrivait encore, pressés par de mauvais conseils, de vous élever contre nous, notre vengeance serait terrible; et, j'en atteste ici Dieu et son prophete, tous les maux retomberaient sur vos têtes. Rappelez-vous ce qui est arrivé au Kaire, à Boulaq, à Mehhaléh-el-Kebyr, et autres villes de l'Egypte? Le sang de vos pères, de nos frères, de vos enfans, de vos femmes, de vos amis, a coulé comme les flots de la mer; vos maisons ont été détruites; vos propriétés ravagées et consumées par le feu. Quelle a été la cause de tout cela? les mauvais conseils que vous aviez écoutés, les hommes qui vous avaient trompés, Que cette leçon vous serve pour toujours? soyez sages, tranquilles; occupez-vous de vos affaires, de votre commerce; cultivez vos terres; et par-tout vous n'aurez dans les Français que des amis généreux, des protecteurs et des défenseurs: je vous le jure, au nom du Dieu vivant, au nom du Dieu qui voit tout, qui dirige tout, et qui connaît jusqu'aux plus secrettes pensées de nos cœurs.

Signé MENOU.

Le 7 du courant, il est entré dans le port d'Alexandrie un nouveau bâtiment arrivant de France avec des dépêches du Gouvernement.

Le 9, il en est arrivé un troisieme, lesté comme les deux précédens d'armes et de munitions de guerre, et qui a apporté la nouvelle des préliminaires de paix arrêtés entre l'empereur d'Allemagne et la République française.

Il y a eu, le 11, une cérémonie funebre en l'honneur du général DESAIX: nous en rendrons compte dans le prochain n.°

NOUVELLES D'EUROPE

La République française a fait la pai avec la régence d'Alger.

Une armée française et espagnole com binée doit attaquer le Portugal. Le géné ral Alexandre Berthier est à Madrid.

Les papiers nouvelles d'Europe con firment l'insurrection de la Sicile et d Naples, et la fuite du roi et de la maiso royale à Trieste, ensuite à Vienne.

Si le récit des réactions royales qui on eu lieu à Naples ne glaçait d'effroi, o rirait de la démence qui a caractérisé tou les actes du gouvernement à sa rentré dans Naples. Il a épuré la noblesse, e formant de nouvelles classes; distinctio injurieuse à l'ordre entier qui se soulev effectivement aujourd'hui contre l'oppres sion. Il a menacé l'état de la subversio complette de ses finances, en introdui sant les principes et le régime qui les ont ruinées par-tout. Enfin, pour comble d ridicule, un édit royal a dépouillé de so crédit saint Janvier, autrefois plus révér à Naples que la Trinité; et, pour le puni de s'être laissé mettre en requisition pa les Républicains, il a été honteusement déclaré patriote: saint Ferdinand a été nommé son remplaçant, et solemnellement élu protecteur du royaume des Deux Siciles.

Des nouvelles certaines d'Europe, confirmées par celles d'Asie, annoncent qu'à Constantinople et dans tous les états du grand Seigneur, les habitans sont extrêmement dégoûtés de la guerre entreprise contre les Français. On ne s'enrôle plus, et on refuse de les combattre.

Par-tout on se loue de la maniere dont les bâtimens étrangers sont reçus dans nos ports, et de la facilité qu'ont les négocians pour y vendre sûrement, promptement et argent comptant leurs cargaisons.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 88.

LE 24 BRUMAIRE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

CÉRÉMONIE funebre en l'honneur du Général DESAIX.

LE 11 du courant, la grande batterie de la citadelle fit une decharge; une demi-heure après, les troupes prirent les armes, et se rendirent dans la plaine de la Qoubbéh où elles furent placées par des officiers de l'état-major sur le terrein qu'elles devaient occuper.

Un détachement de cinquante hommes de chaque demi-brigade, ainsi que le bataillon des sapeurs, les aérostiers, un régiment de cavalerie, vingt-cinq hommes des dromadaires, et un détachement de l'artillerie à pied, se rendirent à la même heure sur la place Ezbekych.

A huit heures, les officiers généraux, les chefs d'administrations militaires et civiles, les membres de l'institut et de la commission des arts, les guides à pied et à cheval, les cheykhs et grands du pays, se rendirent au quartier-général.

A neuf heures, le départ fut annoncé par un coup de canon d'une des pieces de la porte des Pyramides.

La marche eut lieu dans l'ordre suivant :

Les dromadaires,
Les sapeurs,
Les aérostiers,
L'artillerie à pied,
Une musique,
Les détachemens des demi-brigades, dans leur ordre de bataille,
Les cheykhs et grands du pays,
Un peloton des guides à cheval,
La musique des guides,
Le quartier-général,
Les guides à pied, formant la haie,
Les chefs d'administration,
Les membres de l'institut et officiers civils,
Les guides à cheval,
Le piquet du Général en Chef;

La marche était fermée par le régiment de cavalerie.

La marche se dirigea sur le pont du Mousky, la rue du Petit-Houars, les rue et porte Kleber ou des Victoires.

Arrivés à la Qoubbéh, les détachemens qui étaient venus avec le quartier-général rentrerent à leur corps.

Les sapeurs et aérostiers furent placés par un officier de l'état-major, à leur rang de bataille.

Lorsque le quartier-général fut arrivé au lieu du rassemblement, l'artillerie fit une décharge qui fut répétée par toutes les troupes.

Les officiers supérieurs se rendirent avec le Général en Chef vers le cénotaphe qu'on avait élevé à environ 400 metres à l'est du dôme de la Qoubbéh.

Ce monument, de neuf metres d'éléva-

tion, était composé d'un soubassement, d'un socle et d'un tombeau.

Le soubassement carré présentait de grands emmarchemens, terminés aux extrémités par des dés portans des trophées d'armes.

Le socle aussi carré offrait sur les angles des pilastres saillans sur lesquels étaient des trépieds.

Au dessus de ce socle s'élevait un tombeau de forme antique, orné de branches de laurier et de palmier.

Les parties inférieures étaient aussi ornées de couronnes au dessous desquelles on lisait les inscriptions suivantes :

AU SUD.

Sur le tombeau.

L'Armée française d'Orient,
A DESAIX.

Sur le socle.

Grand capitaine, fils vertueux,
vrai citoyen.

A L'EST.

Sur le socle.

Sage, modeste, désintéressé,
Dévoué au service de la patrie.

AU NORD.

Sur le tombeau.

Il est mort le 24 prairial de l'an 8 de la République Française.

Sur le socle.

Enseveli dans son triomphe à Maringo, après dix ans de victoires.
Il a fait assez pour vivre dans la postérité.

A L'OUEST.

Sur le socle.

Il a été grand dans les succès, par sa modestie ; dans les difficultés, par sa prudence ; dans les périls, par sa valeur.

Ce fut au pied de ce cénotaphe que fut prononcé l'éloge funebre suivant composé par le citoyen FOURIER, secretaire perpétuel de l'institut.

FRANÇAIS,

« La voix de la patrie éplorée vient encor une fois se faire entendre ; elle prononce au milieu de ce deuil triomphal, le nom de DESAIX, général de division dans les armées de la République : il paru tout-à-coup en Italie dans l'un des plu grands éveuemens de la guerre, où i semblait qu'il vînt représenter l'armé d'Egypte ; il eut l'honneur de commen cer la victoire, et aussitôt après il expin sur le champ de bataille.

La vertu n'eut jamais des titres plu évidens à l'admiration et aux regrets DESAIX fut grand dans un temps fertil en actions extraordinaires, où l'intrépi dité est une qualite nationale qui n distingue personne. Il servit souvent d modéle, et eut plutôt des imitateurs qu des rivaux. Comme sa modestie lui re conciliait sur-le-champ ceux que s supériorité pouvait offenser, il n'excit jamais l'envie ; bonheur rare, dont pe de grands hommes ont joui, et que l fortune accorde à quelques-uns comm une prérogative naturelle.

On est porté à croire que puisqu'il était homme, il ne fut point exempt de defauts ; mais s'il en eut, ils échappero à l'impartialité de l'histoire : on n'a conn de lui que des qualités estimables et d nobles sentimens. La simplicite et l bonté étaient ses habitudes naturelles il ne se montrait extraordinaire que dan les grandes circonstances ; on le voya intrépide à la tête des avant-gardes, in fatigable et opiniâtre dans les marches terrible dans la déroute de l'ennemi : le reste de sa vie coulait uniformement et il ne conservait de sa grandeur que l'élévation des vues et du caractere.

Il s'appliquait, dans les loisirs que lui laissait la guerre, à devenir utile pendant la paix : c'est dans ces temps plus calmes qu'il s'exerçait aux vertus civiles, s'efforçant pour ainsi dire de se confondre dans la foule des gens de bien.

La science du gouvernement était l'objet ordinaire de ses études ; mais une pente naturelle le ramenait aux récits des faits militaires. Qui fut plus sensible que lui à l'honneur du nom français ? Quel tribut d'admiration ne payerait-il point aujourd'hui à l'armée d'Egypte, dont l'héroïque constance répond à l'attente de la patrie, sous les yeux du monde entier ? Il fut heureux, du moins en ce qu'il n'a connu que les triomphes de cette armée ; il n'a point eu la douleur d'apprendre le crime qui lui a enlevé un chef illustre et chéri.

DESAIX connaissait les moindres détails de toutes les actions d'éclat ; et lorsque la fortune lui avait refusé de participer à une victoire, il fallait du moins qu'il vît le champ de bataille : il semblait qu'il devait concourir à tout ce qui se faisait de grand et d'utile. Il eût envié de pouvoir dans le même temps porter nos armes au delà du Rhin, disperser les Ottomans à Héliopolis, et vaincre à Maringo ; il aurait voulu être le contemporain de tous les héros.

L'admiration, l'amitié et le desir d'obtenir, en l'imitant, une gloire immortelle, l'unissaient au premier général de l'armée d'Orient, qui lui accorda l'honneur de conquerir le Saïd. DESAIX fit jouir de la paix la plus profonde le pays où il porta nos armes : homme sensible, et guerrier philosophe, il regardait le bonheur de civiliser comme le seul prix digne de la victoire ; il pensait que l'on doit des respects à tous les peuples, de quelque manière qu'on arrive sur leur territoire. Il avait repoussé les Mamlouks au delà des déserts et des rochers de Syenne : dès ce moment il n'y eut plus de conquérant dans la haute Egypte, et il eût été difficile de reconnaître s'il était le vainqueur, ou s'il n'était point un ancien ami à qui les habitans donnaient une honorable hospitalité.

Les lettres qui ne perdent jamais le souvenir de ce qu'on a fait pour elles, ne laisseront point effacer sa mémoire : il les aimait, il les a servies ; elles lui doivent cette sécurité innaccoutumée avec laquelle on a observé les monumens de l'ancienne Egypte, dans les lieux où jusques avant lui l'ame était partagée entre l'admiration et le sentiment du péril de la vie.

Je ne rapporterai point les traitemens injustes qu'il éprouva de la part des ennemis, lors de son passage en Europe ; il n'est pas toujours donné aux ames communes de pouvoir offenser un grand homme, et leurs injures ne l'ont pas atteint.

Les triomphes des armées françaises étaient tous présens à sa mémoire ; et l'ame remplie de tant de souvenirs, il pensait que l'on distinguerait difficilement ses propres actions parmi cette multitude de faits éclatans qui se trouvent accumulés et pressés dans le court intervalle de quelques années ; il craignit de n'avoir point assez fait pour vivre dans la postérité : ses regrets sont un hommage rendu à la gloire militaire de son siècle, et sur-tout au héros qu'il avait choisi pour modèle. DESAIX pensa que toutes les places de l'immortalité étaient occupées par ses contemporains, et n'osa reconnaître la sienne ; mais l'histoire ne manquera point à ses vertus. Son nom a retenti sur les rives du Rhin, il a été porté jusqu'aux rochers de la Nubie qui marquent les anciennes limites de l'empire romain, il est écrit en lettres immortelles sur la terre de Maringo, il est consacré par la douleur de la patrie et la reconnaissance empressée de tous les bons citoyens.

Si DESAIX venait à paraître au milieu de vous avec cet extérieur simple et modeste qui convenait si bien à cette ame extraordinaire, il vous dirait : « O mes » amis et mes compagnons d'armes, j'ai » contemplé votre gloire, et j'ai craint » d'être oublié. Reprenez tous ces lau- » riers que vous venez déposer sur ma » tombe; ils vous appartiennent, et c'est » vous que ces inscriptions honorent. Je » vous reconnais, guerriers qui illustrâtes » la retraite de la Bavière, et vous qui » concourûtes à la défense de Kell; vain- » queurs d'Italie, j'ai vu sans regret cou- » ler mon sang dans une contrée remplie » de vos souvenirs; et vous qui marchâtes » avec moi dans le Saïd, tous les succès » que vous m'attribuez sont le prix de » vos travaux et de votre courage ».

Tels furent, citoyens, les vrais sentimens de ce grand homme de guerre; il pensait avec raison, que les monumens qui perpétuent la mémoire des généraux sont des titres de gloire pour les soldats. C'est ainsi que la patrie élève des autels à beaucoup de vertus ignorées. Elle n'honore point un seul homme, lorsqu'elle assemble les trophées d'un guerrier illustre; elle célèbre moins son nom que ses grandes actions, et les mêmes hommages s'adressent à tous ceux qui ont concouru aux services éclatans qu'il a rendus. »

Quand l'orateur eut terminé l'éloge, l'artillerie fit une seconde décharge qui fut répétée par les troupes qui défilerent ensuite et exécuterent des feux de peleton devant le cénotaphe.

Les troupes se rendirent à leurs quartiers, et ainsi se termina cette cérémonie imposante et lugubre, exécutée sur les plans et les dessins de la commission des fêtes publiques qui se propose d'entourer le cénotaphe d'un mur qui en assurera la conservation.

Le Général en Chef MENOU a fait connaître amplement à l'armée toutes les nouvelles importantes arrivées de France, et sur-tout les préliminaires de la paix continentale, par ses ordres du jour du 16 et 17 du courant.

TRADUCTION de la Lettre arabe de Ma'allem YACOUB, commandant général des légions coptes, au Général en Chef de l'armée d'Orient; insérée dans l'ordre du jour du 17 du courant.

Dans ces momens lugubres où l'ame de tout bon républicain déplore la perte de l'intrépide et vertueux DESAIX aux plaines de Maringo, permettez, citoyen général, que, compagnon de ses travaux dans la conquête du Saïd, je répande aussi quelques fleurs sur sa tombe. En ces momens de ma plus profonde tristesse, les expressions manquent à ma douleur; mais les faits vont suppléer à mon silence. DESAIX! on t'élève en France un monument : Yacoub que tu aimais, et qui te chérissait comme un autre soi-même, en payera le tiers, quelle que soit la somme qu'il puisse coûter. Si ce monument, comme il faut l'espérer, transmet avec vérité à la postérité les combats terribles que tu livras pour conquérir et soumettre la Thébaïde, la postérité apprendra aussi que Yacoub, combattant à tes côtés, mérita ton estime Hélas! depuis long-temps il t'avait dévoué son cœur. *Signé* YACOUB.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyeh, maison Osman-bey el-Achqar. *L'abonnement est d'un talary pour trente numeros. Chaque numéro pris séparement sera payé six médins.*

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 89.

LE 30 BRUMAIRE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

TICE sur les principaux ministres de la Porte ottomane, extraits des papiers anglais.

YOUSEF pacha, grand visir, doit moins à la faveur qu'à son mérite les dignités par lesquelles il a successivement passé au suprême visiriat; et si la *déroute* de El-Khanqâh (1) y porte une terrible atteinte, il faut cependant moins l'imputer à son inexpérience qu'à l'indiscipline de son armée, trop généralisée pour y pouvoir porter remede. L'activité, l'énergie et la sagesse qu'il développa, il y a quelques années, dans son expédition contre les Kurdes, et dans son gouvernement d'Erzeroum, sont des titres qui parlent en sa faveur. Quoique le pouvoir illimité de sa charge ait été restreint par celui qu'a acquis le conseil, il ne conserve pas moins encore aujourd'hui les plus grandes prérogatives et tout l'appareil de la puissance qui releve de sa dignité. Les ministres de la Porte le suivent, lorsqu'il commande en personne les armées; et ils sont suppléés à Constantinople par d'autres ministres du richiab, c'est-à-dire, ministres auprès de l'étrier impérial.

Mohhammed reys effendy est titulaire au camp. Il fut envoyé en qualité d'ambassadeur extraordinaire à Saint-Pétersbourg, lors de la derniere paix des Turks avec les Russes : c'est un homme assez médiocre, et qui a peu d'influence.

Osman effendy, précédemment tchâouych bachi, est kykhya bey au camp. Il a des principes, une tres-grande réputation de probité, et aurait joué un rôle marquant en Egypte, sans la déroute du visir qui l'a chassé du Kaire, où il était déjà installé provisoirement comme gouverneur.

Janis, reys effendy de l'étrier, et successeur d'A'ly effendy, n'occupe cette place que depuis environ trois mois. Originairement commis des bureaux de la chancellerie d'Etat, il en a été tiré pour administrer la dépense du bassin du constructeur suédois Rodée, sous la qualification de *Binna Eminy*. A la confection de cet ouvrage, il a été récompensé par la charge de defterdar, et presque aussitôt

---

(1) Le journaliste anglais est bien indulgent! Quelle déroute en effet que celle où une armée de plus de 60 mille hommes est dispersée comme la poussiere par les vents, pour parler le langage des Orientaux! Nous ne prétendons cependant pas refuser au visir des talens peut-être rares parmi les siens, et nous saisissons même avec plaisir l'occasion de rappeler de lui un beau mot. Quand il arriva dans la plaine d'Esdrelon en Syrie, il dit à son armée : *Soldats, c'est ici qu'une poignée d'hommes bien disciplinés a triomphé d'ennemis aussi nombreux que les étoiles du ciel.*

élevé par circonstance au poste qu'il occupe actuellement, L'italien qu'il a appris dans son inspection sur les ouvriers européens de l'arsenal, et qu'il parle assez bien, prouve de l'intelligence, et il n'est pas sans mérite.

Le 22 thermidor dernier, des parlementaires ont ramené dans le port de Cherbourg cinquante-six prisonniers français marins, et le lendemain, cent vingt-neuf autres prisonniers, tous pêcheurs, rendus en conséquence de l'arrangement pris entre le gouvernement français et anglais pour la liberté de la pêche:

Un parlementaire a aussi reconduit dans le port de Marseille les prisonniers français faits à bords du *Guillaume-Tell*.

Le Moniteur, journal officiel, est rempli d'actes par lesquels le premier consul accorde, au nom de la République, des récompenses honorables aux faits distingués de bravoure et de vertu militaire.

EXTRAIT de la Vedette de Rouen, *11 thermidor an* 8.

Depuis que l'homme, par le moyen des aérostats, s'était fravé un chemin à travers les plaines de l'air, il ne lui restait plus qu'à visiter avec la même sécurité les abymes de la mer. C'est ce que pourront exécuter avec succes ceux qui ont fait hier l'expérience du *bateau-poisson*. Cette expérience a eu lieu dans la Seine, auprès des petites îles occupées par les citoyens Eloi et Pierre Rolet: il n'est pas besoin de dire qu'elle avait attiré un concours considérable de curieux.

Sans parler des personnes qui bordaient le rivage, il y avait plus de quatre-vingts bateaux, chaloupes, flûtes, péniches, qui formaient une sorte d'enceinte mobile, au milieu de laquelle était placé le *bateau-poisson*.

L'expérience a commencé à une heure et a duré jusqu'à deux heures et demie.

Ce bateau s'est submergé sept à huit fois en totalité, et s'est relevé ensuite de lui-même aux yeux du public, aussi satisfait que surpris. Le plus de temps qu'il soit resté dans l'eau, n'a pas excédé quatre minutes et demie, cinq minutes et huit minutes: la submersion n'a pas été aussi prolongée les autres fois.

Je dois faire observer que pendant un espace de temps assez considerable le bateau est resté presqu'entierement submergé, à l'exception de l'ouverture faite en forme de tonneau, et qui s'élève de deux pieds environ au dessus du bateau. C'est par cette ouverture qu'on descend dans l'intérieur.

Je présume que les auteurs de l'expérience ont voulu prouver par là qu'ils pouvaient maintenir le corps du bateau à volonté au ras de l'eau, et recevoir ainsi l'air extérieur au moyen de l'ouverture pratiquée. Quand ils voulaient descendre tout à fait dans la rivière et disparaître, ils abaissaient le couvercle, se submergeaient entierement, et perdaient ainsi toute communication avec l'air extérieur, Je ne puis dire jusqu'à quel degré de profondeur la submersion s'est opérée.

Je leur ai vu apporter une lanterne, d'où j'ai conclu que leur lumiere s'était éteinte durant le temps qu'avaient duré leurs précédentes submersions.

Ils s'étaient aussi munis d'une carabine dont ils ont fait feu par l'ouverture susdite, dans un moment où cette partie paraissait seule au dessus des eaux. Une nouvelle submersion à eu lieu aussitôt après.

Les inventeurs de cette ingénieuse machine sont des américains dont je n'ai pu savoir les noms, à l'exception

le celui du capitaine, qui se nomme Falton. Ils sont descendus au nombre de trois dans le bateau, et y sont demeurés pendant le temps qu'a duré l'expérience.

Elle a eu lieu en présence du préfet, tour à tour le bateau s'approchait et s'éloignait tour-à-tour, afin qu'il fût mieux à portée d'observer.

Ce bateau, y compris le lest qu'il prend, pese vingt-deux milliers.

KAIRE.

Dans la séance publique de l'Institut du 16 de ce mois, le citoyen Desgenettes a lu, au nom d'une commission, un rapport sur *la descente de saint Louis en Egypte*, traduite de l'arabe, et présentée à l'Institut, dans sa derniere séance, par le citoyen de Laporte.

Le citoyen Girard a également fait, au nom d'une commission, un rapport sur un mémoire du citoyen Coutelle, lu dans la derniere séance, sur la construction et le revêtement des grandes pyramides de Memphis.

Le citoyen Corancez a lu un mémoire de mathématiques, intitulé : *Essai sur les conditions qui déterminent de certaines formules algébriques à être toujours positives ou négatives, quelles que soient les valeurs des variables qui y sont contenues.*

Le citoyen Geoffroy a lu un mémoire qui a pour titre : *Exposition d'un plan d'expériences pour parvenir à la preuve de la coexistence des sexes dans les germes de tous les animaux.*

Le citoyen Lepere, ingénieur en chef, a lu un mémoire présenté à l'Institut par les citoyens Faye et Martin, ingénieurs des ponts et chaussées, et qui a pour objet la description d'un grand monument souterrain, situé à l'ouest d'Alexandrie.

La séance a été terminée par la présentation et la lecture d'un mémoire du citoyen Dubois, de la commission des sciences et arts, qui avait pour titre : *Du passage de la mer Rouge par les Israëlites, et de quelques autres miracles rapportes par Moïse.*

Le Général en Chef, voulant favoriser l'étude de la zootomie pour hâter les progrès de l'anatomie comparée, faciliter l'enseignement et le perfectionnement de la médecine vétérinaire, a ordonné par son ordre du jour du premier de ce mois, qu'il serait établi dans le bâtiment que l'on dispose dans l'île de Raouddah pour le dépôt des remontes, une salle de dissection d'animaux de toute espece.

Le citoyen Loir est nommé professeur de cette école.

Les officiers de santé en chef de l'armée sont chargés de se concerter avec le général commandant l'arme du génie, pour l'exécution de cet ordre.

ÉLÉGIE

SUR LA MORT

DU GENERAL DÉSAIX.

Par le citoyen CHAMBEAUD.

DESAIX n'est plus !.... Faut-il que la victoire
Si cher, hélas ! nous vende ses faveurs !
DESAIX n'est plus !... Faut-il que sa mémoire
Soit le sujet des plus vives douleurs !
Le plomb fatal, dans les champs d'Italie,
De ce héros a terminé la vie ;
Et sa valeur qui l'entraine au cercueil,
Des fiers Germains devient encor l'écueil.
A Maringo, leur aigle audacieuse
Semblait déjà planer victorieuse ;
Nos bataillons, par le nombre accablés,
Faisaient envain des efforts redoublés :
Ils succombaient, et la fuite peut-être....
Mais les François doivent-ils la connaître ?
A vous, Germains, ce sort est réservé ;
Tout votre espoir va vous être enlevé.
DÉSAIX est là, DÉSAIX encor nous reste,
Son seul aspect doit vous être funeste.
DÉSAIX s'élance, et ses braves soldats
Avec ardeur accompagnent ses pas.

Il est bientôt au sein de la mêlée..
De l'ennemi le masse est ébranlée :
En un instant ses rangs sont dispersés ;
Et ses soldats sous nos coups renversés,
Lorsque la mort est leur seule espérance,
De leurs vainqueurs éprouvent la clémence.
Mais quels sanglots et quels lugubres cris
Ont succédé soudain au bruit des armes ?
Quelle douleur glace tous les esprits ?
Français vainqueurs, qui fait couler vos larmes ?
DÉSAIX est mort !... De ses glorieux jours
Le sort cruel vient de trancher le cours,
Lorsqu'ils allaient briller d'un plus beau lustre.

Tu meurs, DÉSAIX, *tu meurs sans être illustre!*
Et c'est, dis-tu, *ton unique regret !*
Quoi ! Sous tes pas quand ta tombe s'ouvrait,
Même en mourant, ta rare modestie
D'un seul instant ne s'est point démentie !
Au champ d'honneur tu descends au cercueil,
Ton trépas même augmente encor ta gloire,
Et tu péris sans connaître l'orgueil !
Non, non, DÉSAIX, envain tu l'a pu croire,
Que tant d'exploits, de talens, de vertus,
A l'avenir pourraient être inconnus.
Ton nom déjà n'est-il pas dans l'histoire,
Sur le chemin de la postérité ?
Je l'apperçois en mille endroits cité,
Par-tout orné des dons de la victoire.
J'y vois le Rhin témoin de tes efforts,
De tes succès obtenus sur ses bords :
Le Nil lui-même et les déserts d'Afrique,
Les habitans de ces lointains climats
Y sont garans du courage héroïque
Et des vertus dont tu les étonnas ;
L'Egyptien que tu civilisas,
Rempli pour toi d'un souvenir durable,
Dans ses récits transmet à ses neveux,
De Sédiman le combat mémorable
Qui suffirait pour te rendre fameux.
Enfin le Pô, le Pô sur-tout atteste
Comment ta mort, aux Germains si funeste,
Surpasse encor l'éclat de tant de jours
Dont les hauts faits ont illustré le cours ;
Comment aussi les mains de la victoire,
Après t'avoir tant de fois couronné,
Ne pouvant plus porter plus haut ta gloire,
Par le trépas ont tout-à-coup borné
Et leurs faveurs et ta noble carriere.
Envain, dès temps l'impuissante barriere
S'opposerait à ces témoins nombreux :
Ton nom, tes faits, ta gloire toute entiere
Seront connus de nos derniers neveux.

Repose en paix, ombre auguste et chérie ;
Qu'aucun regret ne trouble ton repos !
S'il est un lieu qu'au sortir de la vie,
Vont habiter les manes des héros,
Avec KLEBER ce séjour te rassemble.
Tous deux, hélas ! nous vous pleurons ensemble.
Nous vous perdons tous deux en un seul jour.
Qui vous l'eût dit, lorsque dans cette enceinte
Qui de KLEBER fut le fatal séjour,
Et de son sang nous offre encor l'empreinte,
Votre amitié vous dicta des adieux,
Pleins d'un espoir, hélas ! trop spécieux ;
Qui vous l'eût dit que d'un horrible crime
L'un de vous deux serait bientôt victime,
Tandis que l'autre, en changeant de climats,
Courrait lui-même au devant du trépas ?
Aurions-nous pu nous-mêmes nous attendre
Que le tombeau dût seul vous réunir,
Et qu'à la fois vous dussiez y descendre ?
Nous espérions un plus doux avenir,
Chacun de vous avait droit d'y prétendre ;
Et cependant notre espoir est trompé !
De coups mortels l'un et l'autre est frappé !
Au même instant l'un et l'autre succombe !

Consolez-vous, et du sein de la tombe,
Manes sacrés, partagez les regrets,
L'ardent amour et la reconnaissance
Qu'à tous les deux consacrent les Français.
Une prochaine et glorieuse paix
En cet instant flatte notre espérance :
De vos travaux elle est la récompense ;
Nous la devrons à vos brillans succès.
Ah ! puissions-nous, avec pleine assurance,
Et pour long-temps jouir de ses bienfaits !
Libres, heureux, nous saurons à jamais
Nous rappeler que c'est là votre ouvrage,
Que votre sang en fut sur-tout le prix.
De tous les cœurs vous recevrez l'hommage.
Chacun dira : « C'est Héliopolis,
» C'est Maringo, qu'illustra leur courage ;
» Ce sont les lieux où sont morts ces héros ;
» C'est aussi là que leurs derniers travaux
» Nous ont laissé la paix pour héritage.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyéh, maison Osman-bey el-Achqar. *L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numero pris séparément sera payé six médins.*

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 90.

LE 6 FRIMAIRE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

EXTRAIT *d'une Lettre du citoyen Rozieres, membre de la commission des sciences et arts, au citoyen Regnault, essayeur général du titre des matieres d'or et d'argent, et membre de la même commission.*

Souès, 20 brumaire an 9.

Nous n'avons regagné que dans la deuxieme journée la route ordinaire des caravanes; celle que nous avons prise passe à peu de distance de la montagne rouge, et laisse sur la gauche le monument funéraire du général Desaix et le poste de Birket-el-hadjy. Nous avons vu, le second et le troisieme jour, deux constructions à une certaine distance de la route frayée; j'ignore si elles ont déjà été remarquées. Nous etions partis du Kaire le 17 brumaire à midi, et nous sommes arrivés le 20 à Souès à neuf heures du matin.

La caravane des Arabes du mont Sinaï avec lesquels nous voyageons, nous avait devancé de quelques heures, et nous ne l'avons rejointe qu'à sa couchée. Elle est composée d'environ dix-huit cens chameaux, et quand elle est en marche elle occupe un espace d'une lieue. Nous avons commencé à prendre des renseignemens sur ce qui la concerne; les moines du couvent du mont Sinaï, qui nous accompagnent, nous sont pour cela d'un très-grand secours. Je me bornerai à vous dire quelques mots de ce qu'il a été possible, jusqu'à présent, d'observer par soi-même, c'est-à-dire, des marches, des campemens de ces Arabes, de leurs costumes et de leur maniere de vivre dans le désert.

Ce qui nous a le plus surpris en rejoignant la caravane, c'est l'ordre avec lequel ces arabes étaient campés, et qui n'est pas ordinaire aux caravanes turkes. Toutes les tribus et même les différentes sections de ces tribus étaient campées séparément, chaque camp particulier était divisé en petites escouades de sept ou huit arabes rangés en cercle au tour d'un même feu, et occupés à préparer en commun ce dont ils ont besoin pour aller jusqu'au campement du lendemain. Ces apprêts les occupent une partie de la soirée: la principale opération est la fabrication du pain; ils délayent d'abord la farine dans une petite auge de bois destinée à cela, et en forment une pâte sans levains dont ils font des galettes extrêmement minces. Pour les faire cuire, ils les etendent au fond d'un trou pratiqué dans la terre,

et qu'ils ont échauffé précédemment; puis ils les recouvrent tout simplement avec de la fiente de chameaux embrasée : ils ne font pas usage de plateaux de cuivre dont se servent d'autres tribus d'Arabes. Ils mangent avec ce pain quelques poignées de fèves qui sont prises sur les provisions de leurs chameaux, et qu'ils font bouillir pour les amollir. C'est là leur unique nourriture pendant toute la route. Ils prennent régulierement du café deux fois par jour, et les ustensiles nécessaires pour le préparer font la partie la plus considérable de leur bagage.

Ces Arabes paraissent peu attachés aux pratiques de la religion musulmane; plusieurs d'entr'eux ne connaissent du coran que le nom de Mahomet : peut-être les connaissant mieux, leur découvrirons-nous des lumieres cachées.

Ils sont presque tous vêtus et armés de la même maniere : la piece principale de leur habillement est une longue robe fort large, tout à fait fendue par devant, sans manches, et percée seulement vers les épaules de deux grandes ouvertures au travers desquelles ils passent leurs bras. Ce vêtement est de laine assez grossiere, et est rayé dans le sens de sa hauteur par de larges bandes, alternativement blanches et noires. Les enfans n'ont point d'autres vêtemens. Les hommes portent dessous une espece de chemise de laine blanche, serrée autour de leurs reins avec une ceinture de peau.

Leur chaussure consiste en un morceau de cuir de buffle, auquel ils donnent grossierement la forme d'une semelle, et qu'ils attachent sous la plante de leurs pieds avec deux petites courroies; ce qui la garantit des cailloux tranchans dont la route est hérissée : il est des Arabes qui négligent cette précaution comme superflue.

Tous, sans exception, sont armés d'un large poignard à deux tranchans, très-courbe : quelques-uns de ces armes sont assez richement montées; mais la qualité des lames paraît être à peu près la même pour toutes : elles viennent, par la voie de Gedda, de l'Arabie heureuse.

Les mieux armés de ces Arabes, et ceux qui semblent spécialement chargés de la défense de la caravane, ont un fusil à mêche.

Ils paraissent voir d'assez bon œil que nous les accompagnions dans leurs montagnes. Dès le premier jour nous avons été, le citoyen Coutelle et moi, visiter tous leurs campemens; tous nous ont montré beaucoup de bienveillance. Ils nous ont présenté le café, et voulaient à toute force nous faire manger le pain cuit dans la fiente de chameaux.

Ils paraissent généralement fort contens du traitement qu'ils reçoivent des Français, et de la protection qu'on accorde à leur commerce, les cheykhs des diverses tribus se sont loués beaucoup devant nous de la munificence du Général en Chef qui les avait fait revêtir de fort belles pelisses, la veille de notre départ. Nous sommes avec autant de sécurité parmi eux que parmi des Français. Dans le peu de renseignemens que nous avons eu à leur demander, ils nous ont montré une confiance sans réserve. Nous serons dans sept jours à Tor, où nous resterons un jour ou deux avant d'aller au mont Sinaï. Nous sommes entierement d'avis de nous avancer jusqu'au golfe de l'Acaba, s'il y a quelque possibilité d'y parvenir. Dans ce cas, nous pourrions avoir des renseignemens assez précis sur toute la péninsule comprise entre les deux golfes qui terminent la mer rouge dans la partie septentrionale.

Signé Rozieres.

Extrait de l'Ordre du jour du 29 brumaire an 9.

MENOU, Général en Chef,

Aux vétérans et invalides de l'armée d'Orient.

BRAVES SOLDATS! les cicatrices honorables dont vous êtes couverts, attestent que vous avez toujours marché dans le chemin de l'honneur. Plusieurs d'entre vous, consultant peut-être plus leur courage que leurs forces, m'ont fait demander à prendre les armes, si les ennemis voulaient encore éprouver le terrible effet des baïonnettes françaises. Vous serez satisfaits; des armes vous seront délivrées, non pour marcher en campagne contre les ennemis, mais pour attendre de pied ferme, et faire rentrer dans le néant tous ceux qui oseraient insulter nos remparts. Ainsi, vous ne cesserez pas un seul instant de servir utilement la République, et d'acquérir de nouveaux droits à la reconnaissance nationale.

Le Chef de l'Etat-major donnera des ordres pour que des armes soient toutes prêtes à vous être délivrées.

Signé MENOU.

Le Général de Division Chef de l'Etat-major général,

Signé LAGRANGE.

Le Général en Chef MENOU a publié, le 30 brumaire dernier, une proclamation en français et en arabe, adressée aux habitans de l'Égypte sur l'établissement du bon ordre et la répression des délits. Il leur a annoncé que la sureté de l'armée et la leur avaient exigé la punition de quelques brigands et d'un séditieux; mais qu'ils pouvaient compter en tous les temps, qu'en ne cessant de s'occuper de leur bien-être, ils veilleraient à leur faire rendre la justice la plus impartiale.

Le médecin en chef Desgenettes a reçu dans les premiers jours du mois passé, des notes intéressantes pour servir à la topographie physique et médicale d'Alexandrie, rédigées par le citoyen Salze, médecin de l'armée; avec cette épigraphe, empruntée du *Poëme des Jardins* :

Oui, ces ruines même ont encor des attraits!
Là, si le cœur nourit quelques profonds regrets,
Si quelque souvenir vient rouvrir sa blessure,
Il peut mêler son deuil au deuil de la nature.

Nous annonçons en même temps un travail très-étendu et du même genre, sur Alexandrie, par le citoyen Gisleni, également médecin de l'armée.

Dans la séance publique de l'institut, du 1.er du courant, le citoyen Lancret a lu un rapport au nom d'une commission qui avait été chargée d'examiner le mémoire du citoyen Jomard sur le lac Mœris et le labyrinthe.

Le citoyen Lancret a lu un mémoire sur le système d'imposition territoriale, et sur l'administration des provinces de l'Egypte dans les dernieres années du gouvernement des Mamlouks.

Le citoyen Geoffroy a donné lecture d'un mémoire qui a pour titre: *Histoire naturelle de l'œuf, servant d'introduction au développement des expériences annoncées dans la derniere seance à l'egard des oiseaux, expériences entreprises dans la vue d'arriver à des preuves directes de la coori tance des sexes dans les germes des êtres vivans.*

Le citoyen Girard a lu un mémoire, intitulé : *Description topographique*

de la vallée de l'Egarement, et conjectures géologiques sur les états successifs et la formation de l'isthme de Sonés.

NOUVELLES D'EUROPE.

On a formé à Paris un établissement auquel ses premiers développemens promettent de grands succès et une influence marquée dans le commerce; c'est une filature de coton, et une fabrique de basins, de piqués et de bas dont la beauté, la blancheur et la finesse surpassent les mêmes objets sortis de la main des Anglais, et si vantés en France. Quatre cens bras sont occupés chaque jour dans cette manufacture, et l'on admire la distribution des travaux, le nombre, l'élégance, la précision des méchaniques, et la diminution graduelle et rapide des fils de coton. On travaille à l'établissement de deux manufactures semblables; l'une à Alencon, l'autre à Saint-Quentin.

Le tribunal d'appel, séant à Paris, a choisi trois hommes de loi fort connus, pour former le conseil officieux, chargé de consulter et défendre les affaires des défenseurs de la patrie et autres citoyens absens pour le service des armées.

Des épreuves récemment faites à Marseille, en présence du préfet du département, ont attesté une nouvelle découverte qui consiste à fabriquer de l'acier égal à celui d'Angleterre.

En creusant un canal près de Vienne, un paysan a trouvé une urne qui contenait 298 pieces d'or, toutes du poids d'une guinée. Elles sont de la grandeur du ducat, mais beaucoup plus épaisses; 224 ont été placées dans le museum impérial. Ces pieces sont très-bien conservées: il y en a de Nerva, de Vespasien, de Trajan et d'Adrien.

NECROLOGIE.

L'Allemagne a perdu Jean-George Bruck, dont les ouvrages, remarquables par un but d'utilité constant, lui avaient assigné un des premiers rangs dans le monde littéraire. Il est mort à Hambourg le 17 thermidor an 8, âgé de 73 ans.

M. Bryant-Edwards, membre des communes d'Angleterre, l'un des promoteurs de l'association pour faire des recherches dans l'intérieur de l'Afrique, et auteur d'une histoire des Indes, est mort dernierement.

L'Héritier, membre de l'institut national de France, botaniste distingué, est mort récemment victime d'un assassinat. Il est généralement regretté comme un citoyen vertueux, éclairé, et dont la fortune considérable a été consacrée à la culture et à l'encouragement des sciences et des arts.

VERS

Pour le portrait du Général DESAIX.

Par un Fourrier de la neuvieme demi-brigade de ligne.

Celui qui ne sut jamais craindre,
A l'aspect de la mort ne fut point abattu;
DESAIX ne vivait que pour vaincre,
DESAIX, en mourant, a vaincu.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyéh, maison Osman-bey el-Achqar. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

④

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 91.

LE 15 FRIMAIRE. IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

De la Situation actuelle de la Prusse; et des circonstances qui l'ont successivement preparée.

(Moniteur universel, n.° 318, an 8.)

La Prusse a eu le rare bonheur de voir sur son trône le plus grand roi, le seul grand roi, et en même temps l'un des plus grands hommes de son siecle.

Son successeur et son neveu, Frédéric-Guillaume II, ne rappelait ce prince immortel que par une seule qualite, la valeur personnelle : vertu héroditaire dans la maison de Brandebourg, où l'éducation toute militaire, l habitude des exercices guerriers, le spectacle des revues, tous les souvenirs de l'histoire, et tous les soins des instituteurs, dirigent les inclinations des jeunes princes vers les moyens de se distinguer à la guerre, vers l'importance de cette réputation de bravoure sans laquelle l'héritier même du trône ne peut aspirer à aucune considération personnelle.

Frédéric le Grand avait dit : *Une armée et un tresor*; l'armée, pour faire respecter au dehors une puissance beaucoup plus militaire que commerciale et territoriale; et un trésor, pour alimenter l armée qui fait l'état.

Frédéric-Guillaume II ouvrit trop facilement le trésor de son oncle aux dissipations, aux prodigalites de toute espece, à toutes les dépenses que conseille l'amour effréné des plaisirs.

La paix de Bâle le rendit à ses véritables intérêts, au meilleur système politique de son pays, et donna à son armée le temps de reparer ses pertes, et les désastres d'une guerre sans objet où les succès les plus inattendus n'auraient servi qu'à l'avertir de sa faute, en lui montrant qu'il etait vaincu par son ennemi naturel.

Ce prince, enlevé par une mort prématurée après un regne très-court, ne laissa à son successeur et à son fils que des coffres entierement vides. Ils n'avaient plus été confiés à cet esprit d'économie severe qui ménageait à Frédéric le Grand, au moment même où il terminait la guerre la plus dispendieuse, des ressources auxquelles son pays ne s'attendait pas, pour construire de beaux villages, fonder des colonies, encourager la culture, les manufactures et les arts, embellir encore sa capitale, et orner ses palais.

Tout était épuise par un régime dissipateur; mais du moins le jeune roi ne trouvait pas, en montant sur le trône, le fléau des dettes étrangeres.

On sait que la grande opération politique du regne de Frédéric-Guillaume II

sur l'achevement du partage de la Pologne avec les deux cours impériales : elle ne peut être bien jugée sous tous les rapports, que par l'histoire et par le temps.

Heureusement pour la Prusse, et pour le prince qui la gouverne aujourd'hui, le regne de Frédéric-Guillaume II ne fut pas assez long pour effacer les souvenirs de gloire, les impressions de reconnaissance, les traditions de bonheur et de sagesse qu'avait laissées Frédéric le Grand.

Il avait lui-même jugé très-favorablement la premiere jeunesse du roi actuel, et l'espérance publique recueillit avidement quelques mots et quelques présages de ce grand homme. Ce jeune prince se montra toujours pénétré d'une profonde vénération pour la mémoire de son grand oncle.

On savait que pendant le regne de son pere il n'en parlait jamais qu'avec une sorte de culte, qu'il en lisait et relisait sans cesse l'histoire; et il a souvent répété l'intention où il était de se conformer toujours aux vues et aux systêmes politiques de Frédéric.

Le rôle que joue aujourd'hui la monarchie prussienne, le poids de sa puissance militaire dans la balance du continent, ses rapports avec le nord de l'Europe, ses rivalités et ses amitiés politiques, tout fait croire qu'on ne lira pas sans intérêt quelques détails sur la cour de Berlin, et sur le caractere des personnages dont l'autorité et l'opinion doivent le plus influer sur la décision des affaires.

Le roi est sur-tout remarquable par une extrême simplicité dans ses goûts et dans ses idées : né avec un esprit droit et juste, avec l'amour du bien public, il sent le besoin de ce que l'expérience et l'instruction peuvent seules donner à sa jeunesse ; et il recueille avidement les exemples de son grand oncle, les conseils de ceux de ses ministres et de ses aides-de-camp sur les lumieres et l'intégrité desquels il croit pouvoir compter davantage.

L'amour de la simplicité éloigne de lui toute idée de luxe. Toujours vêtu en uniforme, la dépense de sa parure est nulle, celle de sa table est aussi modérée.

Il n'a pas voulu que ses freres eussent leur maison particuliere. Dès le premier jour de son regne, il a été réglé qu'il n'y aurait qu'une table commune pour les princes et pour lui.

On a vu à Berlin avec beaucoup de plaisir et d'émotion cette vie de famille, ce spectacle digne des mœurs antiques.

On sent que ce même esprit d'économie descend de ce qui concerne personnellement la famille royale aux diverses branches de l'administration publique. Tout est sévèrement calculé, et le roi se laisse difficilement entraîner au delà de la ligne qu'il s'est tracée.

Ce qui ne tient qu'à l'ostentation et à la simple magnificence extérieure le touche peu. Voilà pourquoi il a suspendu les dépenses que le grand Frédéric et son successeur consacraient annuellement à élever dans Berlin des bâtimens nouveaux et réguliers; mais il n'a fait que changer la destination de ces dépenses, en les appliquant à la restauration, devenue indispensable, du pavé de la capitale, et à la construction non moins nécessaire des chemins publics, dont une partie sera achevée chaque année.

(*La suite dans le n.° prochain.*)

KAIRE.

Lettre du Divan d'Egypte,

Au Général BONAPARTE, *premier Consul de la République Française.*

« Les u'lemas du Kaire, les princes et notables de l'Egypte, composant l'assemblée du divan de l'Egypte, séant au

Kaire, ville capitale, ville sainte et bien gardée ;

» A l'illustre, le très-haut, le très-puissant prince, le Général BONAPARTE, premier parmi les chefs des gouverneurs de la République des Français.

» Que Dieu qui l'a choisi parmi les hommes, et lui a donné le pouvoir de vaincre, le desir de pacifier, et la sagesse pour gouverner, se serve toujours de lui pour répandre le bonheur et la gloire sur la terre !

» Que Dieu le conserve dans les périls; qu'il l'éclaire pendant la paix, et qu'il lui permette d'accomplir tout le bien qu'il a toujours desiré de faire à la France et à l'Egypte ! que Dieu ne lui ôte rien de ce qu'il lui a donné !

» Que le salut et la paix soient sur notre très-haut et très-puissant seigneur Mahomet, prophete de Dieu !

» Vous nous avez solennellement promis, très-illustre et très-généreux prince, que vos yeux seraient toujours fixés sur ce pays; et nous avons confiance dans vos paroles, parce que Dieu a voulu qu'elles fussent accomplies en tout, et ce que Dieu veut est nécessaire.

» Vous avez vaincu une partie du monde, et tous les lieux où vous n'avez pas encore porté vos armes, ont été épouvantés. L'Egypte a connu vos exploits; les pays environnans ont envoyé des hommes pour vous voir, et tous les pays qui sont à l'Orient jusqu'au bout de la terre, savent que Dieu vous a destiné à des victoires sans bornes.

» Mais votre sagesse et votre clémence surpassent votre force et votre renommée. Tous les habitans de l'Egypte, nos amis, et dont les intérêts nous seront toujours chers, ceux qui cultivent la terre, et ceux qui vivent dans les cités, les femmes (que Dieu garde lui-même leur vertu), les pauvres, les riches, les jeunes gens, les vieillards, tous se réunissent et se servent de nous pour vous parler; car ils nous entendent, et nous les entendons; et nous ne faisons qu'un. Ils demandent à Dieu que vous soyez toujours vainqueur et toujours desirant de faire le bien, toujours aimant les pauvres, toujours respectant et protégeant notre très-sainte et très-glorieuse religion, donnant l'exemple du respect pour nos femmes qui sont, avec notre religion, ce que nous avons de plus précieux.

» Vous nous avez traité après votre victoire, comme si nous vous eussions appelé dans ce pays pour être notre juge; Dieu l'a ainsi commandé, et ce que Dieu commande est nécessaire. Vous avez empêché ou vous avez puni tout le mal qui aurait pu être fait pendant ces momens de trouble. Les Français n'ont point recherché l'oppression, et leurs vertus viennent de votre exemple, et vos vertus viennent de la volonté de Dieu; car tout arrive comme il l'a réglé; et vous reviendrez en Egypte, si Dieu le permet.

» Vous avez apparu dans ce pays comme un éclair de Dieu, et vous avez disparu aussi rapidement, parce que vous nous avez dit qu'un autre objet vous appelait. Vous allez par-tout où il est utile que vous soyez; et nous avons appris des Français, nos amis, dont la joie a été la nôtre, que vous avez voulu remporter une grande victoire, et que vous avez passé sur des montagnes avec votre canon, et que vous êtes arrivé au moment où l'on avait besoin de vous pour vaincre, et que vous avez vaincu. Nous avons remercié Dieu de vos succès, et nous vous avons appelé *l'épée de Dieu*.

» Nous vous disons, parce que cela est vrai, que les nations de l'Egypte et les Français ne font plus qu'un peuple. Cette union se fortifie de jour en jour par les soins de notre très-honoré, très-sage, très-illustre ami A'BD-ALLAH MENOU.

» Que Dieu veille sur lui, et le récompense de sa clémence !

» Votre exemple et vos discours sont

dans sont cœur; il respecte et il approuve notre très-saints et très-glorieuse religion; il hait l'injustice et la fraude; il veut le respect pour notre tres-saint prophete, pour nos femmes et pour les pauvres. Il a réglé la justice qui vient de Dieu, et qui a sa source dans notre religion; et il l'a rétablie telle qu'elle était sous nos premiers princes. Il a mis dans le gouvernement un ordre qui lui permettra d'abroger plusieurs impôts.

» Nous remercions Dieu de vous avoir inspiré de le choisir pour nous gouverner.

» Nous vous demandons que vous n'oubliez point que l'Egypte est votre pays; que l'honneur de sa capitale est le votre; que les habitans vous aiment, et vous attendent; que notre religion que vous aimez, vous appelle; que vous lui avez fait des promesses, et que le jour est marque où l'union des deux nations, de la votre et de la nôtre, doit être consommee; car Dieu le veut ainsi. »

Signés *Seyd Khalyl* EL-BEKRI; cheykh *A'bd-Allah* EL-CHERQAOUY, président du divan, cheykh de la mosquée el-Azhâr; cheykh *Mohhammed* EL-EMYR; cheykh *Mohhammed* EL-MOHDI, secretaire du divan; cheykh *Moustafa* ES-SAOUY; cheykh *Soleyman* EL-FAYOUMY; cheykh *Moussa* SYRSY; cheykh *A'bd er-Rahhaman* EL-GABARTY; le chéryf *Seyd A'ly* ER-RACHIDY.

Ceci a été délibéré dans la noble assemblee des grands, composant le divan de l'Egypte. Il a été lu publiquement et à haute voix (le 24 djemad et-thany, an 1215 de l'hegyre.)

Il est écrit ainsi dans les archives de la noble assemblée du divan, et doit y être toujours conservé; ce qui est déclaré vr par nous.

Signés cheykh *Ismaïn* EZ-ZOURKANY homme de loi, chargé des pieces juri diques; cheykh *Seyd Ismain* ER RACHAB, archiviste conservateur de annales publiques.

Le Général en Chef MENOU a or donne qu'il serait imprimé un journal arabe, destiné à répandre dans tou l'Egypte la connaissance des actes du Gouvernement Français, à prémunir le habitans contre les préventions et les in quiétudes qu'on pourrait chercher à leur inspirer, enfin à entretenir la confiance et l'union qui s'établissent de plus en plus entre ces peuples et les Français. Ce journal portera le nom de *Tanbye* (Avertissement). Il sera rédigé par le cheykh Seyd Ismain er-Rachab, archiviste du divan, rédacteur des annales publiques, et imprime dans l'imprimerie nationale, pour être distribue au Kaire et dans les provinces. Plusieurs exemplaires de cette feuille seront remis aux chefs des differentes caravanes qui arrivent au Kaire. On ne négligera aucune occasion de la faire parvenir par les voies que le commerce ouvre avec l'Yémen, la Syrie et l'Afrique intérieure. Les u'lemas, formant le divan de l'Egypte, prendront connaissance de tou ce qui sera contenu dans ce journal, avec la faculté de l'approuver ou de le rejeter. La redaction et la publication de cet ouvrage seront surveillees par le citoyen Fourier, chef de l'administration de la justice en Egypte.

ERRATA du n°. 90.

Page [illegible], *ligne* 2: les états successifs; *lisez*, ses états successifs.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 92.

LE 21 FRIMAIRE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

UITE de l'article sur la situation actuelle de la Prusse, et les circonstances qui l'ont successivement préparée.

(Moniteur universel, n.° 318, an 8.)

ON a accusé ce prince (le roi de Prusse égnant) d'avarice; ce qui veut dire seument qu'il n'est pas prodigue pour ses ourtisans.

Esprit d'ordre, d'économie, de justice, implicité dans ses manieres, affabilité, bord facile pour tout le monde, et surout pour la classe indigente du peuple : oilà son caractere, pour ce qui regarde es principes d'administration intérieure, t les actions de sa vie privée.

Ses principes de politique extérieure ne ont jamais éloigné de la France; bien différent en cela de son pere qui s'était endu neutre par convenance personnelle, et était ennemi de la République intérieurement et par systême.

Sans aimer toute la révolution, il n'en a pas blamé tout indistinctement. Ce sentiment de justice, profondément gravé dans son ame simple, ne lui permettait pas de voir indifféremment la plupart de de ces droits feodaux qui, dans son pays comme dans le reste de l'Allemagne, pesent d'une maniere intolérable sur le peuple, sans être très-utile à la noblesse qui les exerce. Aussi s'est-il occupé, dès le commencement de son regne, de porter la réforme sur ces abus que la France a si heureusement détruits.

Il a pu craindre un moment l'invasion des principes révolutionnaires.

Dans l'Europe impartiale, personne n'a pu refuser un sentiment d'estime profonde à la conduite d'un jeune prince qui, au milieu des intrigues et des séductions, quelquefois des menaces et des injures de l'esprit de parti, défendait ses états des fléaux qui ravageaient les autres. Il a bien vû que la prétendue cause des rois se défend mal, quand on la sépare de la cause des peuples; qu'on n'éloigne pas les révolutions par les guerres qui les appellent, mais qu'on les hâte au contraire, en multipliant les impôts, en irritant les nations, en épuisant les empires; que le sentiment seul du bien-être peut contenir l'esprit de changement et l'amour du mieux; que la démence qui jette les peuples dans des guerres sans objet et sans terme, ebranle et menace les trônes, loin de les défendre. Aussi, le jeune roi de Prusse n'était-il accusé que par le délire et l'envie : son administration doit obtenir cette considération toujours attachee à la puissance et à la force qui ne se meut et ne se repose qu'à son gré.

L'histoire du moment actuel, et la manifestation de ce qui ne peut être que secret aujourd'hui, apprendront seuls si le cabinet de Berlin a su recueillir les fruits de sa longue inactivité, et faire servir la paix de la Prusse à la paix du monde.

Ajoutons, pour completter l'idée qu'on doit se faire des inclinations politiques du roi, que sa vénération pour les principes du grand Frédéric, l'attache à la France plus qu'à toute autre puissance. Il ne doute pas que si ce grand homme donnait à la France une preférence marquée, lorsqu'elle était dans les liens d'une alliance avec la maison d'Autriche, l'époque de la rupture du traité de 1755 n'eût été celle d'un rapprochement politique bien plus intime.

La reine de Prusse est extrêmement remarquable par la réunion des plus heureux dons de la nature : jeunesse, graces, beauté, aucune femme de son royaume ne lui est peut-être comparable sous tous ces rapports; mais ce qui la distingue encore plus, c'est la candeur, la douceur, l'inépuisable bonté de son ame. Qui croirait qu'une princesse, douée de pareils avantages, n'en profiterait pour se procurer un ascendant décidé sur l'esprit de son mari, et le gouverner à volonté? La reine n'en a jamais eu l'idée; toute entiere à ses devoirs de mere et d'épouse, elle ne s'occupe que du soin de ses enfans, et du bonheur intérieur du roi. Elle ne se mêle point des affaires, qu'elle regarde comme lui étant totalement étrangeres; on ne la voit dans aucune intrigue, ou plutôt la tournure de son caractere bien connue écarte de sa cour tout esprit d'intrigue.

Il semble que le plus bel éloge qu'on puisse faire de la reine, est de dire qu'elle n'a que des vertus douces et aimables, et aucune influence dans les affaires publiques.

Il semblait qu'à la mort du grand Frédéric, la plus grande influence devait être destinée aux talens et à la réputation du prince Henri. L'opinion publique fu trompée.

Les ministres craignirent son ascendant Ils insinuerent donc au nouveau roi que s'il se livrait aux conseils du prince Henri il devait renoncer à toute considération en Europe, et que l'on attribuerait infailliblement au frere du grand Frédéric tout ce qui pourrait se faire de bien sou son regne.

Le roi craignait sur toutes choses la reputation de se laisser gouverner. Cette insinuation perfide produisit donc sa effet. Le prince fut accueilli avec un grande décence, et même de grands témoignages de respect; mais on ne lu faisait aucune confidence, on ne le consultait sur rien; et il sentit bientôt qu'il etait temps pour lui de rentrer dans sa solitude de Rheinsberg.

Il y retourna donc, et ne fit depuis que de simples apparitions à Berlin. La seule occasion où le roi lui temoigna de la déférence et de la confiance, fut le moment de la paix de Bâle sur laquel il fut consulté, et donna l'avis qu'on devait attendre d'un prince éclairé et am de la France.

La mort de Frédéric Guillaume II pouvait encore le rappeler aux affaires; mais déjà l'âge lui ôtait l'activité necessaire Sa tête était la même, mais il était sujet à de fréquentes maladies, et le jeune roi ne lui fit aucune proposition. Il se retin encore à Rheinsberg.

Les ministres sont extrêmement multipliés en Prusse : le grand directoire renferme autant qu'il y a de branches particulieres d'administration intérieure

Mais ceux qu'il est plus intéressant de connaître au dehors, sont les ministres du cabinet; parce que c'est à eux qu'est confié le département des affaires étrangeres. Il était, il n'y a pas long-temps, composé de trois membres, M. le comte de Finkenstein, le comte d'Alvensleben,

le comte d'Hangwitz. Le premier, employé très-jeune dans la carrière politique, après avoir occupé des postes très-importans, a servi sans interruption jusqu'à sa mort arrivée dans la 86.e année de son âge. C'était le doyen de la diplomatie de toute l'Europe. Plein de vertu et de mérite, il avait conservé sa tête, et mérité l'attachement et la vénération publique jusqu'au dernier moment.

Le second, M. le comte d'Alvens'eben, est généralement connu pour un très-honnête homme : il a les formes douces, liantes, sociales; il ne manque pas de franchise, et la nature lui a donné l'esprit de conciliation. Il a succédé à M. le comte de Finkenstein; et en cette qualité, il est chargé des formes, des cérémonies, reçoit les ministres des cours étrangères, les présente au roi, etc. Il est de plus chargé de la correspondance avec les cours d'Allemagne. Mais il est d'une santé faible et délicate qui ne lui permet pas un travail opiniâtre et trop long-temps suivi.

KAIRE.

Au quartier-général du Kaire, le 12 frimaire an 9.

MENOU, Général en Chef,

Invite tous les Grecs qui, avant l'arrivée des Français, négociaient en Egypte, à reprendre leurs spéculations commerciales. Ils peuvent compter que par-tout ils trouveront sûreté et protection. Les droits de douane sont infiniment diminués; toutes avanies, vexations et oppressions sont abolies. Les Français n'ont pour principes de conduite que les sentimens d'humanité et de générosité.

Signé ABD. J. MENOU.

Cette proclamation a été imprimée en français et en grec.

La commission de comptabilité générale pour toute les dépenses de l'armée d'Orient, créée par l'ordre du jour du 21 brumaire dernier, et composée des citoyens

Robin, général de brigade;
Silly, général de brigade;
Costaz, membre de l'institut;
Raimondon, commissaire ordonnateur des guerres;
Novel, chef de bataillon, aide-de-camp du Général en Chef;

Est en activité depuis le premier du courant, et elle tient ses séances tous les jours depuis midi jusqu'à 4 heures, excepté les primedi et quintidi.

Elle ne donne d'audiences que tous les 3, 6 et 9 de chaque décade, depuis deux heures jusqu'à quatre seulement.

Dans la séance publique de l'Institut du 16 du courant, le citoyen Leroy a lu, au nom d'une commission, un rapport sur un mémoire du citoyen Rozières, présenté dans la séance du premier brumaire dernier, et ayant pour titre : *Mémoire sur la détermination de plusieurs points connus des anciens, dans les environs de Qosseyr, et notamment sur celle du port de Myos-Hormos, et de la route qui y conduit ; suivi de l'indication d'un travail entrepris sur la détermination des autres points connus des anciens sur la côte occidentale de la mer Rouge, depuis Souès jusqu'à l'endroit où l'on place Bérenice.*

Le citoyen Costaz a lu, au nom d'une commission, un rapport sur le mémoire du citoyen Dubois, présenté dans la séance du 16 brumaire, ayant pour titre : *Du passage de la mer Rouge par les Israëlites, et de quelques autres miracles rapportés par Moïse.*

Le citoyen Desgenettes a lu, au nom d'une commission, un rapport demandé par le citoyen Geoffroy, relativement au plan et au développement des expériences

qu'il a proposées dans les séances du 16 brumaire et du premier frimaire, pour parvenir à prouver la coexistence des sexes dans les germes de tous les animaux.

On a entendu la lecture d'un mémoire sur les ophiogenes, par le citoyen Frank.

Le citoyen Geoffroy a terminé la séance en lisant un mémoire intitulé : *Considérations sur la fibre musculaire* ; au moyen desquelles on explique, sans recourir à la supposition du fluide nerveux, les causes méchaniques de la paralysie musculaire, du sommeil périodique, de l'affaissement, de l'épuisement, de la réparation et de la contraction naturelle des muscles, etc.

ÉCONOMIE RURALE.

Produit du dattier ; extrait d'un mémoire du citoyen L. Reynier.

Les écrivains ont beaucoup varié sur le produit annuel du dattier : les uns, et notamment Maillet, l'élèvent jusqu'à dix livres, mais cet homme naturellement exagérateur n'inspire aucune confiance ; d'autres l'ont beaucoup trop ravalé et l'ont réduit à presque rien.

Il doit nécessairement exister une grande différence entre le produit, ou, pour mieux m'exprimer, la rente d'un dattier situé aux portes du Kaire, de Rosette, etc., et celle d'un dattier situé près d'un village écarté où la difficulté des transports oblige à consommer sur les lieux.

Autour des villes, les dattes ne coûtent aucun transport ; les feuilles, qui ailleurs se dessèchent annuellement en pure perte, là sont coupées avec soin, et leur pétiole s'emploie à divers usages, tels que fabrication de caffas, bois de lits, etc. Il est vrai, d'un autre côté, que le sol est plus cher; des lors, il s'établit une balance, un équilibre, entre l'augmentation des frais et des produits.

Pour me procurer des renseignemens bien exacts, et choisir un terme moye[n] entre les deux extrêmes, j'ai choi[si] Ssalehhyéh pour exemple. Là, une for[êt] d'environ trois cens mille dattiers e[st] le principal revenu des habitans, les datt[es] y sont un objet de commerce, et le[s] frais de transport diminuent leur valeur; dès lors, la rente du dattier y est moyenne entre celle qu'il produit près des villes, et celle qu'il produit près des villages où l'exportation est plus difficile, et même ne peut avoir lieu. Je me permettrai une seule observation ; c'est qu'à dix livres le pied, comme Maillet évalue la rente, en déduisant cent mille palmiers pour les jeunes et les mâles qui ne produisent rien, la forêt de Ssalehhyéh vaudrait deux millions de revenu, qui répartis entre environ douze mille individus, femmes et enfans compris, feraient cent soixante-six livres pour chacun d'eux, non compris leur bled, leur dourah, leur indigo ; et certainement il ne l'est pas.

Le dattier ne produit pas également toutes les années : on remarque que l'année qui suit une récolte abondante, l'individu se repose, et ne donne qu'une récolte faible, quelquefois point du tout. Dès lors, pour avoir un produit exact, il faut additionner ensemble les produits de quatre années, et prendre leur terme moyen ; il faut encore pour plus d'exactitude, multiplier ce terme moyen par cent dix, et le diviser par cent vingt, pour comprendre les dix années de sa croissance ; et le résultat de cette division sera le produit approximatif le plus juste de chaque pied de dattier femelle.

En attendant que l'expérience nous donne ce résultat, je crois, d'après les renseignemens que j'ai réunis, pouvoir fixer la rente moyenne du dattier, à Ssaléhhyéh et autres lieux dont la position est semblable, à cent médins, et dans les endroits plus voisins des villes principales, à cent cinquante médins.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 93.

LE 27 FRIMAIRE, IX. ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

RÉPONSE *à un Fragment d'un discours de M.* Dundas, *inséré dans le* Courier d'Egypte, *n.°* 85; *par un volontaire de l'armée d'Orient.*

L'ARMÉE, Monsieur, vous doit des remercîmens sinceres; vous desirez son entière destruction : mais vous avez cru peut-être qu'une armee de Français pouvait se détruire comme ces troupes anglaises qui ont couvert la Belgique de leurs ossemens, ou qui ont eté submergées sous les digues des Bataves. Tranquille au fond de votre cabinet, vous n'avez pas appris à connaître nos soldats.

Quand vous avez voulu nous interdire jusqu'à l'espérance de retourner en Europe, vous n'avez pas examiné que les vainqueurs de l'Egypte pouvaient s'ouvrir un chemin jusqu'aux Dardanelles. Quelle armée pourrait arrêter notre marche ? Nous foulerions les champs où fut Troye; nous verrions ces plaines où combattirent les héros d'Homere, les Ajax, les Diomede, etrangers à cette politique machiavélique qui fait la base de votre gouvernement. Dix mille hommes s'immortaliserent dans cette contrée par une retraite plus difficile, et j'ai l'orgueil de croire qu'ils ne valaient pas mieux que les soldats français.

Insensé qui a prétendu nous enchaîner sur le rivage de l'Egypte ! Si nous restons dans cette contrée, c'est que la patrie nous l'ordonne : il nous reste pour en sortir du fer et du courage.

Quels sont donc les crimes que vous reprochez à l'armée d'Orient ? Les Français qui la composent sont-ils plus coupables que ceux qui ont forcé un de vos princes à signer en Hollande un traité honteux ? sont-ils plus coupables que ces quatre mille Espagnols qui ont repoussé dix-huit mille hommes de troupes anglaises ? Vous voyez, Monsieur, que je me borne à des faits récens. Leur reprochez-vous d'avoir détruit en une seule bataille la puissance des Mamlouks qui valent un peu mieux que vos Marates ? leur reprochez-vous d'avoir traversé des sables brûlans à la poursuite de l'ennemi; d'avoir bravé la faim, la soif, et d'avoir souffert avec un courage héroique toutes les privations ? leur faites-vous un crime d'avoir étonné l'Egyptien par le spectacle des arts de l'Europe, et d'avoir traité en frere l'habitant d'un pays conquis ? Si ce sont là nos crimes, nous ne chercherons point à nous justifier.

Voulez-vous nous punir d'avoir eu le projet d'ébranler dans l'Inde votre puissance colossale ? Dites la vérité, voilà notre véritable crime ! Vous avez craint pour votre empire dans le Mogol un voisin redoutable.

Comment avez-vous pu dire que notre armée était harcelée sur tous les points. Vous savez qu'on ne peut pénétrer en Egypte que par peu d'endroits ; et encore faut-il attendre la saison favorable. Vous ne nous faites pas l'injustice de croire que des bédouins puissent nous inquiéter. Vous accorderez peut-être à ceux qui ont battu vos troupes en tant d'occasions, le pouvoir de résister à des Arabes.

Le gouvernement anglais nous abandonne par votre organe aux maladies et à l'influence du climat ; mais aucune armée en Europe n'a été plus épargnée par les maladies, et nous pouvons vous rassurer sur la salubrité de l'Egypte.

Il est pourtant un moyen de nous en chasser. Que font à Minorque ces troupes qui y consument leur solde dans une oisiveté honteuse ? Ordonnez à vos bâtimens de les transporter sur un des points de la côte : mais je connais votre prudence ; vous aimez les succès faciles. Il est encore un autre moyen, c'est de nous permettre de rentrer en France. Vous n'avez pas à craindre que nous venions tenter une invasion en Europe : l'Italie est à nous ; l'Espagne n'a besoin, pour vous repousser, que de ses propres forces ; les puissances du nord se déclarent contre vous ; le drapeau de la liberté flotte au milieu de l'Allemagne. Il ne nous reste rien à faire dans cette partie du monde. Voulez-vous actuellement consentir à notre départ. Mais songez, Monsieur, qu'il nous faut des garants de votre promesse : vous êtes loin de la franchise de l'infortuné et magnanime Kleber ; et mille exemples justifient nos soupçons.

Je m'arrête ; mon intention n'est pas de vous offenser. Je me propose seulement de répondre avec candeur aux injures que vous avez vomies contre une armée assez malheureuse, puisqu'elle a encouru votre haine. Mais laissons de côté cette franchise importune, si étrangère à votre conduite : il est d'autres qualités que vous recherchez davantage.

Personne n'ignore que votre gouvernement ne néglige aucun moyen, pour savoir ce qui se passe à l'extérieur. Comment pouvez-vous nous dire à présent, que votre gouvernement ignorait qu'il était intervenu un officier anglais dans le traité qui se concluait entre le grand Visir et le général Kleber. Un événement de cette importance méritait bien, j'espere, de vous être communiqué. Il faut ici de deux choses l'une : ou que vous ayez menti à la face de l'Europe, ou que vous ayez été mal servi par vos agens. Quoique j'aie la plus mauvaise opinion de la bonne foi du gouvernement d'Angleterre, j'aime à croire à la vôtre ; et puisque vous avez déclaré que vous n'en saviez rien, je veux bien vous croire. Mais songez alors que vous êtes coupable de la plus grande négligence, et que cette négligence approche beaucoup de la trahison. Vous ne pouvez pas accuser la mer de s'être opposée à vos communications ; comment justifierez-vous donc votre ignorance. Mais, Monsieur, je vous rends justice ; non, vous ne pouvez être soupçonné d'indifférence pour le bien public, sur-tout quand il s'agit de nuire aux Français. Je vais vous développer les véritables raisons qui vous ont dicté ce langage. Je ne veux pas dire que la fameuse ruse de guerre soit de votre invention ; mais vous l'avez au moins approuvée. Ainsi donc, à la faveur d'un traité conclu par un homme plein de franchise, qui n'a commis qu'une seule faute, celle de vous avoir cru quelques sentimens d'honneur, le gouvernement anglais a prétendu nous dépouiller de nos armes : et Dieu sait quel sort on nous réservait ensuite. Accumulés à Alexandrie, privés bientôt par vos ordres d'alimens, périssant de faim et de misere, ou livrés aux pirates barbaresques : telle était sans doute notre destinée. Est-ce là cette bonne foi surabondante qui vous distingue ? Je dédaigne de vous témoigner ici l'indignation qu'excita dans nos ames la lettre de votre amiral Keith. *Ils veulent nos armes, qu'ils*

ient donc les prendre, s'écrierent soldats. C'est une entreprise un peu us difficile, Monsieur, que de composer discours.

Il ne convient pas, dites-vous, à vos érêts que nous quittassions l'Egypte : ourquoi nous permettre d'en sortir ? omment, vous qui ne vouliez que notre struction, cédant un moment après à s sentimens généreux, vous daignez uffrir que nous revoyons nos foyers ; ous daignez souffrir que des troupes harelées sur tous les points, accablées par s maladies, aillent respirer un air plus ur dans leur patrie. Votre haine contre ous s'est bien affaiblie ; mais je ne fais s à votre gouvernement l'injustice de oire qu'il a obéi à des mouvemens de itie envers un ennemi qu'il lui convenait e detruire. Parlons franchement ; c'est la taille d'Héliopolis qui lui a inspiré ces ispositions favorables. Vous n'exigerez s, j'espere, nos remercîmens ; mais ermettez-moi de m'arrêter un moment. us avez long temps ignoré que Sir Sidey Smith fût intervenu en votre nom au te d'el-Arych, et qu'il eût même des ouvoirs signés de vous, tandis que la rte du grand Visir vous a été communiquée avec la rapidité de l'éclair. Quelle reité, quelle lenteur dans vos agens. e vous laisse à débrouiller cette énigme.

Je voudrais terminer ici : mais il faut ue je releve encore un article de votre scours. Comment avez-vous pu dire 'un officier anglais avait accordé protection à l'armée d'orient ? depuis quand os troupes sont-elles protégées par vous ? tait-ce par hazard en Hollande ou à unkerque ? Depuis dix ans, vous avez û suffisamment apprendre que nos armées ne pouvaient pas être protégées r un officier anglais. Ha ! pour cette is-ci, il y a dans votre fait de la plaisanrie.

Extrait de l'Ordre du jour du 19 du courant.

Le Général en Chef a été extrêmement satisfait des régimens de cavalerie qui ont manœuvré devant lui, le 12 de ce mois, dans la plaine de la Qoubbéh : leur instruction est tres-bonne, leur tenue excellente. En s'appliquant encore pendant quelque temps à toutes les parties des manœuvres, les troupes à cheval acquerront toute la précision et la célérité qu'on peut attendre de cette arme. Les généraux, les officiers, les sous-officiers, les dragons, chasseurs et hussards, méritent les plus grands eloges ; les uns par leur exacte surveillance ; les autres par leur subordination et leur attachement à la discipline qui, jointe au courage dont l'armée d'Orient a toujours donné les preuves les plus signalées, fait la force des armées, et les rend invincibles.

Signé Menou.

ODE ANACREONTIQUE.

Par le citoyen A. Galland.

Que les feux qu'amour inspire
Sont faciles à chanter !
Les vers courent sur la lyre
A l'envi se présenter.
De la beauté qui m'anime,
A peine ai-je un doux souris,
Je vois, pour le sens, la rime,
Accourir graces et ris.

Si je veux de ma bergere
Peindre les traits enchanteurs,
L'Amour vient avec sa mere
La combler de ses faveurs :
Venus prête sa ceinture,
Ses charmes et son minois ;
Et pour finir la peinture,
L'Amour donne son carquois.

Qu'un autre aux bords du Permesse
Aille invoquer les neuf sœurs !
Que de Delphes la prêtresse
L'échauffe de ses fureurs !
Je ne veux, ni d'Aréthuse,
Ni du tant fameux vallon ;
Adele sera ma Muse,
Et l'Amour mon Apollon.

Amour, souverain du monde,
Qui m'embrases de tes feux,
Frère à ma verve féconde
Ce beau désordre amoureux,
Qui nous émeut dans Ovide,
Nous plaît dans Anacréon,
Et ravit l'amant timide,
Quand Sapho chante Phaon.

Et toi, ma charmante Adele,
Mon bien, ma félicité,
D'un amant tendre et fidele
Reçois l'encens mérité.
Si de mes vers l'élégance
Peut répondre à tes attraits,
Il n'est critique, je pense,
Qui ne les trouve parfaits.

Les citoyens Audiffret et Hannig ont établi au Kaire un concert public dans une belle et vaste salle, très-bien décorée. Le premier concert a eu lieu le 25 du courant. Les spectateurs qui etaient nombreux et choisis ont été très-satisfaits de l'exécution. Il y a près de la salle du concert un café et un restaurateur.

Ce concert aura lieu tous les décadi, si ce n'est quand la comédie se donnera le même jour : dans ce cas, le concert changera le sien, et les abonnés en seront prévenus par des affiches.

L'abonnement est de deux talarys par mois.

Le Général en Chef a donné ordre au citoyen Le Pere, directeur des ponts et chaussées, de faire tracer des chemins dans la plaine d'Ibrahym-bey, pour assurer toutes les communications et déboucher qui seront jugés convenables et nécessaires, tant pour les differens services de l'armée, que pour ceux des habitans. Tout le terrein qui ne sera pas compris dans ces chemins sera livré à l'agriculture. Le général commandant la place du Kaire, se concertera, pour l'exécution du présent ordre avec les généraux commandant l'artillerie et le génie et le directeur des ponts et chaussées. Cette opération devra être faite très promptement, afin que les cultivateurs aient le temps d'ensemencer plusieurs parties de la plaine d'Ibrahim-bey.

AVIS.

Ceux qui possedent la *Décade Egyptienne* sont avertis de faire aux *Tables necrologiques du Kaire pour l'an VII*, la correction suivante, qui est très-importante :

DÉCADE EGYPTIENNE, *vol.* II, *page* 297, au lieu de :

Hommes. . .	767.
Femmes. . .	1092.
Enfans . . .	2725.
Total général	4584.

Lisez :

Hommes. . .	898.
Femmes. . .	1294.
Enfans . . .	3071.
Total général	5263.

Cette erreur qui tient à ce que l'on a oublié dans l'addition générale les totaux de brumaire, frimaire et nivôse, n'existe pas dans le tableau inséré dans le n.° 5[?] du *Courier d'Egypte*, et copié dans le supplément au *Moniteur universel* du 2[?] fructidor an 8, n.° 350.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 94.

Le 6 Nivose, IX.e année de la République.

HISTOIRE LITTERAIRE.

L'INSTITUT national de France a arrêté, dans sa séance du 5 pluviôse an 8, qu'attendu que l'Institut d'Egypte est né de celui de France, et que les liens de la confraternité et d'une estime bienveillante doivent unir ces deux corps, les membres de l'Institut d'Egypte qui reviendront en France, seront reçus et assisteront, quand ils le voudront, aux séances de l'Institut national.

GRAVURE.

Tous les amis des arts apprendront sans doute avec plaisir que les freres Piranesi, artistes romains, ont fixé leur séjour à Paris, où ils ont transporté l'immense quantité des cuivres gravés en partie par leur célebre pere, et dont ils ont augmenté la suite, ce qui forme un superbe recueil d'architecture et d'antiquités. Déjà leur établissement, favorisé par le gouvernement, est annoncé dans un *Prospectus* sous le titre de *Calcographie de Piranesi*, et l'on voit avec plaisir que plusieurs artistes français, avantageusement connus, se reunissent aux freres Piranesi pour ajouter, par leurs travaux, à l'intérêt de cette collection qui était déjà si riche à Rome, que le pape en faisait présent à tous les souverains et aux personnes illustres qui voyageaient en Italie. Elle était dans ces derniers temps composée de 23 volumes *in*-fol. contenant près de 2,000 planches, à l'impression desquelles le papier de France est infiniment plus favorable que celui de Rome. Lorsqu'elle aura reçu le complément que les auteurs se proposent d'y ajouter à Paris, ce sera véritablement, comme ils le disent dans leur Prospectus, l'*Encyclopedie de l'architecture*. (Extrait du Moniteur universel.)

LITTÉRATURE.

Les productions seules des hommes qui ont connu l'art d'écrire ont triomphé du temps. Je ne parlerai point de ces grands hommes dont la gloire est impérissable: on sait qu'ils doivent leur immortalité à des ouvrages ou la beaute du style se trouvait unie à la force des pensees. Je ne citerai que des écrivains qui ont obtenu une honorable célebrité, précisément parce qu'ils ont su donner à leurs ouvrages le charme d'un bon style. Larochefoucault n'a fait qu'un mince recueil de maximes; il l'emporte sur tous nos traités de morale. En vain Lamothe-Houdard a traduit Homere, et a fait des odes et des tragédies: on ne lit plus que ses dissertations sur l'art dramatique,

Quelques vers legers, mais d'un goût excellent, ont attaché les noms de Chapelle et de Chaulieu au beau siecle de Racine et de Molière. Une seule tragédie a illustré Guimond de Latouche. Une comédie et quelques poésies légeres ont placé Gresset au second rang de nos poëtes. Gentil-Bernard a obtenu le même honneur pour l'art d'aimer et pour un opera. La seule épître d'Héloïse a plus fait pour la réputation de Colardeau que tous ses autres ouvrages. Deux satyres et une ode ont rendu Gilbert célebre. Un petit poëme, laissé par Malfilatre, inspire, outre l'admiration pour un si beau talent, le regret de l'avoir trop tôt perdu. Que d'exemples semblables nous pourrions citer encore !

Quels sont les ouvrages que nous relisons sans cesse ? Les plus intéressans par leur sujet; les plus importans par les idées qu'ils renferment, non, mais les mieux écrits. Nous savons le Lutrin par cœur, et nous avons oublié cent volumes de philosophie.

Pénétrons-nous donc bien de cette vérité, c'est que nos idées, quel que soit leur mérite, ne peuvent pénétrer dans les esprits que par la séduction du style, et que l'art d'écrire est le plus difficile de tous les arts.

En vain on entasserait images sur images, et pensées sur pensées; en vain on publierait tous les trois mois un nouveau poëme, ou une brochure nouvelle, si ces ouvrages ne sont point embellis par les charmes d'un bon style, ils n'iront point à la postérité, que dis-je, leurs auteurs auront le chagrin de survivre à leur réputation éphemere. De quel droit nous affranchirions-nous des loix auxquelles Racine et Voltaire, Rousseau et Buffon se sont soumis ! Si nous voulons approcher de ces grands hommes, ce n'est pas assez que d'avoir de l'imagination et de couvrir les pages d'un livre, ou de vers ou de prose; il faut écrire comme eux, il faut avoir la pureté, l'élégance, la noblesse de leur style, et nous souvenir que ces brillantes qualités, ils ne les ont réunies eux-mêmes dans leurs immortels ouvrages, que par le goût le plus sévère et par le travail le plus persévérant. Souvenons-nous enfin de ce mot de Voltaire : *Un ouvrage, bien fait d'ailleurs, sans la pompe, la magnificence des vers, l'élégance, la pureté et le naturel, est un mauvois ouvrage.*

(Extrait du Moniteur universel.)

KAIRE.

Dans la séance de l'institut du premier nivose, le citoyen Desgenettes a présenté le résultat général des tables nécrologiques du Kaire, pendant l'an 8.

En attendant que ce tableau détaillé soit publié comparativement avec celui de l'an 7, nous donnons d'avance ici les totaux de chaque mois de l'an 8.

Mois	Total
Vendémiaire. . . .	550.
Brumaire.	626.
Frimaire.	863.
Nivose.	1076.
Pluviose.	693.
Ventôse.	51.
Germinal.	
Floréal.	27[illegible]
Prairial.	57[illegible]
Messidor.	367.
Thermidor.	34[illegible]
Fructidor.	311.
Jours complém. .	67.
Total géuéral	5895.

Le citoyen Geoffroy a lu un rapport

au nom de la commission qui avait été chargée d'examiner les observations du citoyen Frank sur les ophiogenes.

Le citoyen Fourier a présenté un mémoire de mathématiques sur l'analyse indéterminée.

Le citoyen Geoffroy a donné la description d'une nouvelle espece de pleuronecte.

Les citoyens Coutelle et Rozieres ont ensuite donné connaissance à l'institut des principales circonstances du dernier voyage qu'ils ont fait à Tor et au mont Sinaï.

Le citoyen Coutelle a lu un extrait du journal de son voyage, et le citoyen Rozieres, la premiore partie d'un mémoire qu'il écrit sur cet objet.

Le citoyen Conté a été nommé président, et le citoyen Champy vice-président de l'institut, pour le second trimestre de cette année.

VARIETE.

On raconte dans ce moment au Kaire que les fermiers de l'octroi, placés à une des portes de cette ville, virent, il y a quelques jours, s'avancer de loin un enterrement. Des femmes éplorées s'arrachaient ou faisaient semblant de s'arracher les cheveux suivant l'usage, et quelques autres cheykhs marchaient gravement à la tête du convoi en chantant la profession musulmane. Il decoulait de la biere un liquide qui inspira quelques soupçons aux surveillans de la ferme ; nos argus arrêterent le convoi, souleverent le drap mortuaire, et ils trouverent quelques centaines d'œufs dont plusieurs s'etaient rompus. . . . En rapportant cette historiette, il est bon d'avertir qu'elle vient des chrétiens du pays, gens extrêmement portés à s'égayer sur les musulmans qui le leur rendent dans l'occasion.

Traite de paix particulier avec l'Angleterre ;

Par le Chef de brigade Vincent.

Lords, Milords et Messieurs, soyez les souverains
Du berceau de Venus et du lit de Neptune,
Etendez vos pouvoirs sur les monstres marins;
L'empire de la mer et celui de la lune
Sont, chez les gens sensés, deux empires voisins
Soyez les favoris des Zéphirs et d'Eole,
Qu'ensemble tous les vents vous comblent de faveurs.
Pour moi, Lords et Milords, croyez en ma parole,
J'aime mieux nos almés ; leurs attraits séducteurs
Donnent à tous les sens les plus douces chaleurs.
Mon goût, j'ose le dire, est celui de l'armée
Que commande Menou, qui craint peu le Visir
Qui fatigua souvent l'errante renommée,
Qui vous laisse garder les plages d'Abou-Qyr :
Le liquide vous plait ainsi que la fumée.
Les Français mieux que vous savent l'art de jouir.;
Ils se plaisent par-tout, par-tout est leur patrie :
La famille des Francs est celle du plaisir ;
C'est toujours à regret que nous quittons la vie,
Nous savons l'employer..... Jamais l'anglomanie,
D'un monde qui nous plait, ne nous fera sortir.
Jupiter n'aime point à lancer le tonnere,
Imitons son exemple, et terminons la guerre :
Il faudra tôt ou tard que nous vivions en paix ;
Le plutôt c'est le mieux, finissons le procès.
Vous danserez sur mer, nous danserons sur terre;
De l'Univers entier ce sont là les souhaits.

ANNONCE.

Annuaire de la République Française, calculé pour le méridien du Kaire, l'an IX de l'ere française. Au Kaire, de l'imprimerie nationale, an 9 de la République Française.

Cet Annuaire, fait à l'instar de celui de Paris, est composé par une commission de l'institut d'Egypte.

N'ayant point reçu de France la connaissance des temps pour l'an 9, il n'a pas été possible de déduire, d'apres les longitudes de la lune, ses éclipses, ainsi que ses levers et couchers.

On y a substitué pour les marins, la longitude du soleil, la distance de l'équinoxe au soleil, la déclinaison du soleil, et l'avance ou le retard du temps vrai sur le temps moyen, pour tous les jours de l'année, au méridien du Kaire, temps vrai.

On y a inséré la correspondance de l'hégyre avec l'ère française, ainsi que les styles copte et grec.

On trouve à la suite du tableau des nouvelles mesures de la République Française, un tableau comparatif des poids et mesures du Kaire, le tarif des monnaies, le tarif des ports de lettres, les crues du Nil, la construction géométrique de la carte, position des principaux points, et division de l'Égypte.

Cet annuaire est terminé par l'état militaire et celui des administrations à la suite de l'armée, la liste des membres de l'institut et de la commission des sciences et arts.

Les citoyens Hannig et Audiffret ont donné, le 5, un concert vocal et instrumental, composé ainsi qu'il suit :

Première partie.

1.° Une symphonie de la composition de Pleyel.

2.° Les citoyens Vincenzo, artiste italien, et Hyppolite, musicien des guides, ont chanté un duo de Paesello.

3.° Le citoyen Wagner a exécuté un concerto de flûte de la composition du citoyen Hugot.

4.° Une ouverture de Cimarosa.

Deuxième partie.

1.° Une symphonie périodique de Pleyel.

2.° Le citoyen Vassoly, musicien de la 88.e demi-brigade de bataille, a chanté une *aria buffa*.

3.° Le citoyen Vincenzo a chanté une ariette italienne.

4.° Le concert a été terminé par une ouverture du citoyen Devienne.

AVIS.

Ceux qui possedent la *Décade Egyptienne* sont avertis de faire aux *Tables nécrologiques du Kaire pour l'an VII*, la correction suivante, qui est tres-importante :

DECADE EGYPTIENNE, *vol.* II, *page* 297, au lieu de :

Hommes. . .	767.
Femmes. . .	1092.
Enfans. . . .	2725.
Total général	458[illegible].

Lisez :

Hommes. . .	898.
Femmes. . .	1294.
Enfans . . .	3071.
Total général	5263.

Cette erreur qui tient à ce que l'on a oublié dans l'addition générale les totaux de brumaire, frimaire et nivôse, n'existe pas dans le tableau inséré dans le n.° 5[illegible] du *Courier d'Egypte*, et copié dans le supplément au *Moniteur universel* du 2[illegible] fructidor an 8, n.° 350.

ERRATA du n.° 93. Dans quelques exemplaires, au cinquième vers de la page 4, on trouve *Artéhuse;* lisez *Aréthuse.*

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyeh maison Osman-bey el-Achqar. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 95.

Le 12 Nivose, IX.e année de la République.

KAIRE.

Indgéa-bey, directeur des arsenaux de marine à Constantinople, et l'un des principaux chefs de la flotte ottomane, qui avait été fait prisonnier sur un vaisseau échoué à Abou-Qyr, s'est embarqué en frimaire pour rejoindre le Capitan pacha. Il porte à ce commandant suprême de la marine ottomane des présens assez considérables de la part du Général en Chef. Indgéa-bey et sa suite se louent beaucoup des bons traitemens qu'ils ont reçus en Egypte de la part des Français.

Il est arrivé depuis quelques temps un assez grand nombre de bâtimens neutres dans les ports de l'Egypte; ils ont apporté diverses denrées et marchandises, dont quelques-unes fort utiles à l'armée. La bonne réception que les négocians éprouvent, la cessation entiere des avanies et de tous les genres d'oppression qui existaient dans les ports d'Egypte, doivent inspirer de la confiance aux commerçans de toutes les nations. Il serait bien à desirer que tous les peuples, plus éclairés sur leurs véritables intérêts, ne comprissent plus le commerce et les commerçans dans les guerres qu'ils se font mutuellement. Chacun y trouverait son intérêt, et la guerre enfin, puisqu'elle est inévitable, ne devrait avoir lieu qu'entre les armées; les négocians qui font paisiblement leurs affaires devraient être à l'abri de ce fléau.

Une corvette et un brick anglais paraissent depuis quelques jours sur les côtes d'Egypte.

Quelques rapports assez vraisemblables disent que le Capitan pacha est allé par terre du golphe de Macri à Constantinople; qu'une partie de son armée est restée dans ce golphe, et que l'autre est rentrée dans les Dardanelles: d'autres rapports parlent d'un mouvement qui a eu lieu à Constantinople pour demander la paix avec les Français.

Différens rapports ont été faits depuis peu par des vaisseaux neutres entrés dans les ports d'Egypte. Ils portent en substance que la paix est faite entre la République Française, l'Empereur et la Russie; que cette derniere puissance a signifié aux Anglais, dans le congrès de Lunéville, de faire la paix, sinon qu'elle serait obligée de leur déclarer la guerre; que des vaisseaux russes ont été pris par les Anglais; qu'un cutter anglais est arrivé à

Jaffa, où il a apporté deux officiers anglais et un officier du grand Seigneur; qu'à l'arrivée de ces trois individus, un conseil de guerre avait été tenu à Jaffa, et que des mécontentemens avaient éclaté dans l'armée ottomane. Tous ces rapports qui peuvent avoir quelque fondement, méritent cependant confirmation.

La souscription faite pour les frais de construction du double monument qui sera elevé à Paris, à la mémoire des généraux Kleber et Desaix, monte à la somme de 37,790 l. 14 s. 8 d. Les personnes qui n'ont pas encore acquitté le montant de leurs souscriptions sont invitées à le verser dans le plus court délai chez le directeur général et comptable des revenus publics, auquel la liste des souscripteurs a été remise.

Les citoyens Hannig et Audiffret ont donné dans leur salle de concert, le 9 du courant, un grand bal paré et public.

La société dramatique, réunion d'amateurs qui veulent bien concourir aux plaisirs de leurs concitoyens, a ouvert le 10 sa nouvelle, salle par la représentation de *Philoctète*, des *Deux billets*, et de *Gilles ravisseur*. Nous en parlerons plus au long dans le prochain numéro.

Le citoyen Chay a donné hier un bal de nuit à grand orchestre, au café de l'*Armée victorieuse*, place Ezbékyéh.

HISTOIRE NATURELLE.

Nous venons de voir chez le citoyen Geoffroy, membre de l'institut, trois momies humaines très-bien conservées : elles proviennent des fouilles faites [à] Sakkara, et ce sont les premieres q[ue] l'on y ait trouvées entieres depuis le séjo[ur] des Français en Egypte. Chacune est re[n]fermée dans un coffre de bois de syc[o]more, et une autre enveloppe de carto[n] très-épais formé de toiles collées les un[es] contre les autres. Deux des coffres so[nt] sculptés; le troisieme est sans ornemen[s] en relief, et l'enveloppe de carton de c[e] dernier est couverte d'hiéroglyphes. Dan[s] une autre momie, les hiéroglyphes son[t] dessinés sur le coffre de bois qui est ta[pissé] de toiles fines et peintes, et l'enve[loppe] de carton n'est couverte que d[e] peintures insignifiantes, mais qui on[t] conservé tout leur éclat et toute leu[r] fraîcheur. Le citoyen Geoffroy se propo[se] de déposer ces momies, ainsi que l[a] grande collection dont elles font partie, dans les muséum d'histoire naturelle e[t] d'antiques de Paris. N'écoutant que le[s] sentimens généreux qui doivent anime[r] tous ceux qui chérissent véritablement le[s] sciences, ce professeur n'épargne ni soin[s] ni dépenses pour se procurer ou conserver les objets dont l'acquisition peut être utile aux progrés de l'histoire naturelle.

EXTRAIT de l'ordre du jour du 6 nivôse an 9.

Le Général en Chef, voulant simplifier toutes les comptabilités, et concilier les intérêts de la République avec ceux de l'armée, a ordonné qu'à dater du premier de ce mois, toutes les dépenses concernant l'habillement, l'équipement et petit équipement pour l'infanterie; celles pour l'habillement, l'équipement et harnachement des troupes à cheval, seront faites, moyennant des sommes particulieres qui leur sont assignées, par les différens corps de toutes les armes composant l'armée. Les draps devant servir à l'habillement seront fournis par le gou-

…ement; il en sera de même de l'armement, tel que fusils, pistolets, carabines, baionnettes et sabres.

Le Général en Chef a condamné le nommé Moussa, cheykh des meûniers de la ville du Kaire, qui s'était permis de falsifier la farine, à huit jours de prison, à la restitution de farine fine à la place de celle qui avait été falsifiée, et à deux cents francs d'amende applicable aux hôpitaux, pour acheter du vin aux malades. Cette punition est inférieure à celle qui avait été prescrite par l'ordre du jour du 23 frimaire; mais comme cet ordre n'était point encore connu des meûniers lors du délit commis par Moussa, le Général en Chef a cru qu'il aurait été injuste de lui donner un effet rétroactif.

MADRIGAL,

Au sujet de l'Ode insérée dans le N.° 93.

Par le même Auteur.

Adèle est un nom charmant;
Et l'amour par-tout l'escorte,
Fût-ce au haut du firmament:
Toute belle qui le porte
Doit donc plaire assurément;
Et, messieurs, j'en suis fort aise:
Mais pourtant, ne vous déplaise,
Un seul coin de l'univers
Fut le sujet de ma thèse;
C'est une Adèle française
Que je chantais dans mes vers.

Que si cela vous amuse,
Que je prenne une autre muse,
Point ne veux faire le fier;
Mais que sa vivante image
Tant soit peu me dédommage
Des cruautés de la mer.

La commission chargée de l'amélioration de la fabrication du pain a terminé ses travaux le 27 frimaire dernier par l'examen et l'essai de la machine proposée et exécutée par le chef de brigade Couté, pour le lavage des grains. Le procès-verbal de cette expérience a été remis aujourd'hui au Général en Chef, pour faire suite au rapport qui a été imprimé et distribué à l'armée.

AVIS.

Ceux qui possèdent la *Décade Egyptienne* sont avertis de faire aux *Tables nécrologiques du Kaire pour l'an VII*, la correction suivante, qui est très-importante:

DÉCADE EGYPTIENNE, *vol.* II, *page* 297, au lieu de:

Hommes. . .	767.
Femmes. . .	1092.
Enfans. . .	2725.
Total général	4584.

Lisez:

Hommes. . .	898.
Femmes. . .	1294.
Enfans . . .	3071.
Total général	5263.

Cette erreur qui tient à ce que l'on a oublié dans l'addition générale les totaux de brumaire, frimaire et nivôse, n'existe pas dans le tableau inséré dans le n.° 59 du *Courier d'Egypte*, et copié dans le supplément au *Moniteur universel* du 20 fructidor an 8, n.° 350.

AN VII.					AN VIII.				
MOIS.	Hommes.	Femmes.	Enfans.	TOTAL.	MOIS.	Hommes	Femmes.	Enfans.	TOTAL.
Vendémiaire.	//	//	//	//	Vendémiaire.	113	112	325	550
Les 29 et 30 Br.	2	5	10	17	Brumaire. . .	99	147	380	626
Frimaire. . .	67	96	138	301	Frimaire. . .	128	171	564	863
Nivôse. . . .	62	101	198	361	Nivôse. . . .	102	160	813	1075
Pluviôse. . .	97	102	197	396	Pluviôse. . .	77	117	499	693
Ventôse . . .	98	139	253	490	Ventôse . . .	7	7	37	51
Germinal. . .	103	152	263	518	Germinal. . .	//	//	//	//
Floréal. . . .	116	139	320	575	Floréal. . . .	71	86	117	274
Prairial. . . .	71	138	330	539	Prairial. . . .	122	167	285	574
Messidor. . .	91	148	365	604	Messidor. . .	107	163	197	467
Thermidor. .	96	113	517	726	Thermidor. .	83	133	128	344
Fructidor. . .	81	132	404	617	Fructidor. . .	76	92	143	311
Jours compl.	14	29	76	119	Jours compl.	18	21	28	67
TOTAUX. . .	898	1294	3071	5263	TOTAUX. . .	1003	1376	3516	5895

Les tables de l'an 7 n'ont été commencées que le 29 brumaire; et les circonstances du siege ont empêché dans l'an 8, d'avoir les résultats de ventôse, germinal et floréal.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 96.

Le 18 Nivose IX.e année de la République.

Extrait de l'Ordre du jour du 9 nivôse an 9.

le grand Divan du Kaire au Général en Chef A'bd-oullahy J. Menou, commandant l'Armée Française; que Dieu accorde ses graces aux peuples, par le moyen de ses actions.

Priant Dieu pour vous, Général, nous vous informons que le citoyen Fourier, commissaire du divan, chef de l'administration de la justice de l'Egypte, nous a communiqué votre intention au sujet de ceux qui, soi-disant *saints*, parcourent les rues tous nuds, sans avoir la moindre honte de montrer leur nudité; le citoyen commissaire nous a fait la demande de votre part, si notre religion tolère cela: nous lui avons répondu que, bien loin de le tolérer, Dieu l'a défendu dans son grand Koran, ainsi que son respectable prophete (que la plus parfaite paix et salut soient avec lui!) Cela est tellement défendu par notre religion, que si quelqu'un jette un regard sur une nudité, il est maudit, et celui qui découvre les parties de son corps qui doivent être cachées, l'est aussi, ainsi que le dit le législateur de l'incorruptible loi. C'est pourquoi la religion mahometane commande que la decence et les bonnes actions soient parfaitement observées; elle défend les vices, ordonne de faire le bien; elle défend encore de commettre les actions prohibées, et commande expressément qu'on empêche qu'elles soient commises: sur cela toutes les sectes sont d'accord, et tous les docteurs de la loi musulmane sont d'un commun sentiment. En conséquence, il convient à ceux qui ont le commandement (que Dieu leur multiplie ses récompenses!), de faire observer la loi, dont l'observation est illustre, et d'obliger le peuple à diriger ses actions sur cette même loi. Vous, Général, qui commandez, vous voudrez bien faire parvenir vos ordres, afin qu'il soit défendu au peuple de se rassembler autour des hommes qui commettent ces indécences contraires à la loi de Dieu, et qui doivent être réprimandés rigoureusement, de crainte qu'ils ne retombent dans la désobéissance envers Dieu. En donnant de tels ordres, Dieu vous récompensera. Que la paix et la miséricorde de Dieu soient avec vous! Que Dieu conserve vos bienfaits envers les peuples! Que Dieu vous conserve!

Signé, Abd-allah Cherqaoui, *président*; Mohammed el-Mohdy, *secretaire*.

Kaire, le 7 Cha'ban, an 1215 de l'hégyre.

En conséquence de la lettre ci-dessus, le Général en Chef ordonne ce qui suit:

ART. I.er Les généraux et tous autres commandans ou chefs militaires, ainsi que tous ceux qui peuvent être chargés de veiller à quelque partie de la police, feront arrêter et mettre en prison les hommes qui, ainsi que s'exprime le divan du Kaire, se disant saints, courent les rues nuds ou presque nuds, et se livrent en public à des actions condamnées et réprimées avec le plus grand soin dans tous les pays où il existe le moindre respect pour les mœurs publiques.

II. Seront également arrêtés les hommes ou femmes qui, soit au Kaire, soit dans toute autre partie de l'Égypte, représentent, pour amasser les passans, des espèces de scènes qui retracent les actions les plus déshonnêtes, et souvent les plus scandaleuses, ainsi que les plus contraires à la nature.

III. Les généraux et tous autres chefs militaires, ainsi que le chef de l'administration de la justice, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent ordre, qui sera traduit en arabe, publié, affiché et imprimé dans les deux langues, à deux colonnes, à la suite de la lettre du divan du Kaire.

Signé MENOU.

KAIRE.

RAPPORT sur la Fabrication du Pain.

Le pain préparé pour le service de l'armée était d'une qualité fort inférieure à celle qu'on devait attendre du bled excellent délivré aux manutentionnaires par les magasins de la République. Le Général en Chef MENOU, persuadé que le soin d'assurer à d'aussi braves soldats une nourriture saine et agréable est un devoir essentiel du commandement, résolut de mettre fin aux négligences et aux abus par lesquels la fabrication du pain avait été si fort détériorée. Le moyen le plus simple de parvenir à ce but était de faire examiner tous les détails de la manutention par des hommes intègres et éclairés, chargés en même temps de déterminer par des expériences précises le produit d'une quantité donnée de bled d'Égypte réduit en bon pain. Ce produit une fois connu est une base fixe d'après laquelle il est facile de reconnaître si les préposés à la fabrication ont manqué de fidélité ou de soin. C'est la marche qu'a suivie le Général MENOU; il a nommé pour cet objet une commission composée des citoyens Reynier, Daure, Lagrange, Silly, Vial, Conté, Lambert, Champy et Desgenettes (Voyez n.° 75). Ces commissaires eurent terminé leur travail le 27 thermidor an 8; le rapport qu'ils ont remis au Général en Chef présente des résultats intéressans sur la qualité et sur l'emploi du bled d'Égypte.

Par la négligence des cultivateurs le bled se trouve toujours mêlé avec une proportion considérable de terre; avant de l'employer on le passe d'abord au van et au crible: mais ces deux instrumens ne peuvent séparer les morceaux de terre aussi pesans que le bled et d'un diamètre égal ou plus petit; ils laissent subsister la poussière qui s'est attachée autour du grain: on a recours au lavage pour délayer et entraîner ces derniers fragmens et cette poussière. Pour épurer complètement le bled, il est nécessaire de le laver, après l'avoir vanné et criblé: le lavage a de plus le mérite de remplir un objet au moins aussi intéressant que l'épuration.

Le froment d'Égypte dans son état naturel ne se comporte pas à la mouture comme celui de France. Mûri au milieu de chaleurs fortes et continues son grain est petit, dur et corné; la pellicule qui forme le son est adhérente à la partie farineuse, de telle sorte que l'action des meules les brise en même temps et les réduit en une poussière fine qui se tamise au travers des blutoirs sans distinction de

son et de farine : c'est pour cette raison que dans quelques villes maritimes de France où l'on fait usage des bleds d'Afrique, on mange un pain plus bis et moins agréable que celui de l'intérieur de la République. On a plusieurs fois et toujours sans succès cherché les moyens de corriger ce défaut : il paraît qu'on ne s'avisa pas d'employer le lavage. Le grain absorbe pendant cette opération une certaine quantité d'eau qui le gonfle et lui donne le coup d'œil jaune doré du froment de Beauce. Alors l'adhérence entre la pellicule et la partie farineuse n'est plus aussi forte, et le son se sépare comme dans les bleds de France.

La quantité d'eau que le bled peut absorber est sujette à varier suivant la durée de l'immersion : mais il y a une proportion qui est la plus favorable pour la mouture ; si l'on demeure au dessous, le son continue à se pulvériser ; si l'on passe au delà, le bled pressé entre les meules se réduit en pâte. Dans l'expérience des commissaires, le poids du bled s'était augmenté au lavage de huit pour cent environ. On le laissa sécher pendant vingt-quatre heures, et lorsqu'il fut mis au moulin, l'excès de poids n'était plus que de cinq et un dixième pour cent. On peut sans inconvénient s'en tenir en nombres ronds à la proportion de cinq pour cent.

Au moyen de cette préparation et des soins ordinaires, le pain de l'expérience était très-blanc, très-savoureux et aussi agréable que celui de Paris. Il n'avait point le fumet qui nous déplaît si fort dans le pain fabriqué avec moins d'attention par les boulangers égyptiens.

Suivant qu'un boulanger est plus ou moins habile, il tire d'un poids donné de bled une quantité de pain plus ou moins grande. Cependant il y a pour chaque espece de bled un produit moyen dont les produits particuliers ne s'écartent jamais beaucoup, quelle que soit d'ailleurs l'industrie du boulanger. En France on estime communément qu'une livre de pain répond à une livre de bled, poids pour poids ; dans l'expérience des commissaires le poids du pain s'est trouvé, après un refroidissement de quinze heures, supérieur à celui du bled, de plus de neuf pour cent. On n'avait pas laissé un atome de son ; loin de là, il avait fallu ajouter de la farine au son, pour se conformer au réglement qui accorde une extraction de son de 20 pour 100, quantité que par sa nature le bled d'Égypte ne peut fournir.

Ainsi, à poids égal, le bled d'Égypte pris dans son état naturel donne plus de pain que celui de France.

Le Général en Chef qui a ordonné les expériences, et les commissaires qui ont si bien rempli ses vues, se sont acquis un titre réel à la reconnaissance de l'armée. Cette mesure a eu tout l'effet qu'on pouvait en espérer ; le pain du soldat est devenu très-beau, et il ne faut pas douter que cette amélioration ne contribue pour beaucoup à un phénomène très-remarquable que présente aujourd'hui la santé de l'armée.

La proportion des malades y est tout au plus le quart du taux sur lequel on calcule ordinairement en Europe.

Voici les nombres déterminés par l'expérience des commissaires.

Le bled a perdu au moulin en farine folle et en eau évaporée. . . 18 pour mille.

En blutant le produit de la mouture sur 1000 parties,

On a trouvé en son. . . 185

En farine. 815

Le pain retiré du four et refroidi pendant quinze heures était plus pesant que la farine employée, de 303 pour mille.

Il est facile d'en conclure que si le magasin livre un millier pesant de bled sec vanné et criblé, on aura dans les divers degrés de la manutention les produits suivans.

Le magasin livre à celui qui lave. 1000

Celui qui lave doit rendre au meûnier. 1050

Le meunier doit rendre au blutoir 1030
Le blutoir doit rendre { son. . . 191
au boulanger. . . . . { farine . 839
Le boulanger doit fournir en bon pain, apres un refroidissement de quinze heures 1094
Les nombres précédens sont indépendans du poids dont on se sert; il suffit que dans chaque degré de la manutention on fasse usage du même poids qu'au magasin.

L. C.

Le Général de division Friant, commandant le 5.e arrondissement, a fait dernierement la reconnaissance de la tour des Arabes, située à dix lieues d'Alexandrie. Ce monument paraît très-ancien, mais il est extrêmement délabré, sur-tout dans la partie exposée au Nord. A trois cens toises environ de cette tour, est un vaste bâtiment carré, ayant cent vingt pieds sur chaque face; les murs en sont de la plus grande élévation, et d'une épaisseur au delà de toutes les proportions. Ce monument paraît très-ancien, et semble avoir quelque rapport avec les antiquités de la haute Egypte. Aucun voyageur n'en a parlé, et le Général Friant regrette infiniment de n'avoir pas eu avec lui dans sa tournée quelqu'un qui, plus versé dans la connaissance des monumens antiques, pût assigner l'époque où celui-ci a été bâti, et l'usage auquel il avait été destiné.

Le Général Friant a trouvé beaucoup d'autres ruines dans la reconnaissance qu'il a faite d'une partie de la côte de Barbarie. Il a vu presque tout l'ancien site du lac Mareotis, et le canton de Mariouth habité par plusieurs tribus arabes.

Le Général en Chef a fait la paix avec Abou-el-Kaouy-el-Bakouchy, cheykh de la tribu arabe de Djymat; avec A'hd-allah, fils de Mahhmoud Wafiy, cheykh de la tribu de Tarfeh, près Syouth; et avec les cheykhs Kyoubary, Abou-Cheyf ed-Din et Amyr Abou-Hhabib, d'une des tribus des Hannadys près d'Alexandrie. Si ces différens cheykhs n'observent pas religieusement les traités de paix, ils seront poursuivis à outrance, et mis hors d'état de jamais troubler la paix des habitans de l'Egypte, et des Français.

Une maladie contagieuse continue à faire de grands ravages dans l'armée ottomane; les vivres de premiere nécessité y sont très-rares et très-chers.

Le 15 du courant, les citoyens Hannig et Audiffret ont donné un concert vocal et instrumental, composé ainsi qu'il suit:

Première partie.

1.° Une symphonie de Pleyel.
2.° Le citoyen Vincenzo a chanté un morceau de Martini.
3.° Les citoyens Wagner, Martin, Duchaine (cadet), musiciens des guides, et le citoyen Le Moine, musicien de la 18.me demi-brigade, ont exécuté une symphonie concertante de Devienne, pour flûte, clarinette, cor et basson.
4.° Une ouverture d'Hayden.

Deuxième partie.

1.° Une ouverture de Julie.
2.° Le citoyen Vassoiy, musicien de la 88.me demi-brigade, a chanté un air bouffon de Paësello.
3.° Le citoyen Duchaine a exécuté un concerto de violon de Saint-Georges.
4.° Le citoyen Vincenzo a chanté un grand air sérieux de N. N.
5.° Enfin l'ouverture d'Iphigénie.

L'abondance des matières ne nous a pas permis de donner un article sur la société dramatique, ainsi que nous en avions pris l'engagement dans notre dernier numéro.

ERRATA du Numéro 95.

Au titre sommaire des tables Nécrologiques du Kaire, page 4, ligne 1.re, *lisez* l'an 7 et 8; *au lieu de* l'an 7 et 8.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 97.

LE 24 NIVOSE IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOUVELLES D'EUROPE.

EXTRAIT d'une Lettre du Général de Division FRIANT, *au Général en Chef* MENOU, *insérée dans dans l'Ordre du jour du 19 nivôse.*

Alexandrie, le 14 nivôse an 9 de la République Française.

MON GÉNÉRAL, il arrive à l'instant de France l'aviso *le Turbulent.* L'officier porteur des dépêches m'a dit que la paix avec l'empereur n'était pas encore définitivement conclue. Les Russes ne se mêlent plus de rien. Les Anglais n'ont pas consenti à un armistice. Le général Moreau était, il y a deux mois, à Paris; mais il a rejoint son quartier-général à Ulm.

Le général Brune est à Milan, et commande en chef l'armée d'Italie. Nous sommes en possession de la Toscane et de Livourne.

Le général Augereau est toujours sur le Lahn avec l'armée Batave.

L'archiduc Charles est nommé commandant en chef de la levée en masse de la Boheme.

Tout est parfaitement tranquille dans l'intérieur de la France. BONAPARTE est révéré de tout le monde. On compte beaucoup sur la paix.

L'aviso *le Turbulent*, qui vient d'arriver, est parti de Toulon le 12 frimaire.

Le général Mac-Donald commande en Suisse.

Signé FRIANT.

EXTRAIT de l'Ordre du jour, du 21 nivôse an 9.

Paris, le 6 brumaire an 9 de la République, une et indivisible.

Le Ministre de la Marine et des Colonies,

Au Citoyen MENOU, *Général en Chef de l'Armée d'Orient.*

« Un aviso expédié de Toulon, Citoyen Général, va se rendre à Tunis, et il passera ensuite à Alexandrie, d'après l'ordre du premier Consul qui, sans cesse occupé du sort des braves que vous commandez, desirerait vous faire parvenir journellement l'expression des sentimens qu'il a voués à l'armée d'Orient.

» Je saisis cette occasion pour vous envoyer la collection du *Moniteur* depuis le 1.er vendémiaire an 8; elle vous mettra à portée de juger de la situation intérieure et extérieure de la République dont la puissance s'acroît et s'affermit de plus en plus par la sagesse et la fermeté du gouvernement.

» Si tous les Français ne rivalisaient pas aujourd'hui d'attachement pour leurs premiers magistrats, on pourrait presque dire que le gouvernement compte ses plus zélés défenseurs parmi les habitans de ces départemens qui trop long-temps furent égarés par les insinuations de nos perfides ennemis. Une police à la fois sévère et tolérante, une administration toujours impartiale dans ses actes publics, une justice aussi égale pour tous, que la loi au nom de laquelle elle est rendue, ont éteint les discordes civiles, l'esprit de faction ; et chaque citoyen jouit enfin tranquillement du fruit de ses propriétés et de ses travaux.

» Le Gouvernement, donnant toujours l'exemple de la modération en même temps qu'il se faisait respecter par la force, n'a pas borné ses soins et sa prévoyance à ce qui pouvait ramener le calme dans l'intérieur ; il s'est constamment appliqué à détruire ces préventions que le cabinet britannique avait suggérées à des peuples long-temps nos amis, et que quelques erreurs, quelques exagérations avaient peut-être autorisées : ses sages démarches ont été suivies des résultats qu'elles devaient avoir ; nos anciennes relations avec les régences d'Alger et de Tunis ont été rétablies, et une convention qui fait renaître nos rapports d'amitié et de commerce avec les États-Unis d'Amérique, vient d'être signée à Paris le 8 vendémiaire dernier. Enfin, un congrès est ouvert à Lunéville pour la pacification générale de l'Europe ; et les ministres plénipotentiaires de plusieurs puissances vont y arriver. La France attend avec confiance l'issue de si grandes négociations ; elle voit nos redoutables armées campées au centre de l'Allemagne et de l'Italie, toutes prêtes à arracher par de nouvelles victoires cette paix tant desirée par les amis de l'humanité, et que le premier Consul offre sans cesse aux ennemis qu'il a si souvent vaincus.

» Vous jugerez, Citoyen Général, qu'il n'est pas un Français qui n'apprécie l'heureuse révolution opérée pendant le cours d'une seule année, dans la situation de la France : aussi le premier Consul recueille-t-il fréquemment les vœux et les hommages qui lui sont adressés par la reconnaissance la plus spontanée et la plus sincère.

» Sans doute, Citoyen Général, vous ferez connaître ces intéressans détails à l'armée que vous commandez, et vous n'omettrez point d'ajouter que, si ses étonnans succès, son généreux dévouement, ont fait souvent l'admiration de tous les habitans de la France, sa position est l'objet constant de la sollicitude du Gouvernement ».

Je vous salue. *Signé* FORFAIT.

EXTRAIT d'une Lettre écrite par le général FRIANT, *au* GÉNÉRAL EN CHEF.

Alexandrie, le 16 nivôse an 9 de la République Française.

« Mon Général, il vient à l'instant d'entrer dans le port vieux un bâtiment marchand venant de Marseille, chargé de vin, draps, assiettes, verreries, huiles, chapeaux, provisions marinées, venu en neuf jours de France.

» Le capitaine Chave, commandant ce bâtiment, apporte pour nouvelle que la guerre est recommencée, que le général Moreau a gagné une bataille, où il a fait dix mille prisonniers. Un *Moniteur* ci-inclus vous en donnera les détails.

» Le premier Consul est toujours à Paris.

» La Prusse reste toujours neutre.

» Il paraît que le Nord va former une neutralité armée. Les généraux, les ministres sont les mêmes.

» *Le Lodi*, la corvette *le Nil* ou *l'Héliopolis*, et un bâtiment de commerce sont arrivés en France ».

Je vous salue respectueusement.

Signé FRIANT.

KAIRE.

Extrait de l'Ordre du jour du 12 nivôse an 9.

Dans la nuit du quatre au cinq du courant, une djerme qui remontait le Nil a péri vis-à-vis le village d'*el-Qaouet el-Qouddamy*, province d'Attfyehhly, à peu près à douze lieues de Beni-Ssouef. Trois Français se trouvaient dans cette barque; ils furent assez heureux pour gagner à la nage le village, où les deux cheykhs les accueillirent parfaitement bien, et les prirent sous leur sauve-garde. Le 5 au matin, une quarantaine de Mamlouks appartenans à Mahhammed-bey-el-Elfi, se présenterent au village, demandant les trois Français; mais les cheykhs qui avaient prévu cette visite, parce qu'ils savaient que cette bande de Mamlouks rodaient dans les environs, avaient eu la précaution de les faire cacher : ils refuserent obstinément, malgré les sommations réitérées que leur firent les Mamlouks; ils allerent même jusqu'à faire prendre les armes aux habitans de leur village, pour repousser la force par la force. Les Mamlouks intimidés de cette contenance se retirerent, et les deux cheykhs amenerent eux-mêmes les trois Français à Béni-Ssouef, après les avoir comblés de bienfaits. Ils avaient poussé l'attention jusques à les habiller à la turke, afin de les assurer davantage dans leur route.

Menou, *Général en Chef, aux Cheykhs du village el-Qaouet el-Qouddamy, Province d'Attfyehhly*, Abouket *et* Baraket.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophete.

Les hommes généreux et bienfaisans reçoivent toujours la récompense de leurs bonnes actions. J'ai appris que vous aviez sauvé trois Français qui avaient fait naufrage près du village où vous habitez; que vous leur aviez donné des vêtemens, ainsi que tout ce qui était nécessaire pour leur subsistance. J'ai également appris que vous aviez empêché qu'ils ne tombassent entre les mains de quarante brigands qui voulaient les enlever; que même vous et les habitans de votre village aviez pris les armes pour les défendre, et qu'ensuite vous les aviez conduits à Béni-Ssouef. Le Gouvernement français est toujours empressé de témoigner sa reconnaissance à ceux qui se conduisent bien. J'envoie à chacun de vous une pelisse, comme gage de mon amitié, et je remets à vous et à votre village le quart des impositions que vous auriez dû payer pour l'année courante. Que Dieu et son Prophète vous donnent de longs jours, et vous fassent jouir de tout le bonheur que vous méritez!

Signé MENOU.

Extrait de l'Ordre du jour du 17 nivôse an 9.

Le Général en Chef Menou a accordé au citoyen Colonne, enseigne non entretenu, commandant le canot n.° 1.er à Alexandrie, un brevet d'enseigne entretenu, pour le récompenser d'avoir combattu le 29 frimaire dernier un bâtiment de guerre anglais, et délivré une djerme qui allait être prise par ce bâtiment.

Le Général en Chef a également témoigné sa satisfaction au citoyen Tournelle, commandant la djerme armée *l'Entreprenante*, pour la manière dont il s'est comporté dans la même circonstance.

Dans la séance publique de l'Institut du 16 de ce mois, le citoyen Delisle a lu au nom d'une commission un rapport sur une note communiquée à l'Institut par le citoyen Geoffroy auquel elle a été adressée par le citoyen Brogniart, professeur au muséum national d'histoire naturelle de

Paris. Cette note a pour titre : *Notice des objets d'arts chimiques, dont la collection serait importante par la comparaison des divers produits des arts de nos voisins, et les avantages que leur inspection et leur analyse pourraient procurer à la République Française.*

Le citoyen Geoffroy a lu un mémoire dans lequel, 1.° on compare les organes de la respiration des diverses classes d'animaux ; 2.° on évalue la force de compression qui y condense l'air ; 3.° on estime la quantité d'oxigene qui y est absorbé, et de calorique qui se dégage pendant la respiration ; 4.° enfin, dans lequel on recherche les causes qui engourdissent les reptiles et certains mammiferes.

On a donné lecture d'un mémoire sur la fabrication du sel ammoniac (muriate d'ammoniaque) par le citoyen Lerouge, membre de la commission des sciences et arts.

La séance a été terminée par une notice du citoyen Gratien le Père, ingénieur des ponts et chaussées, sur un voyage aux pyramides de Sakkara et de Gyzéh.

Cette notice a donné lieu à deux membres de l'Institut de communiquer verbalement des observations d'histoire naturelle et d'anatomie assez étendues.

Le citoyen Geoffroy, dans ce second voyage qu'il a fait à Sakkara, s'est attaché à l'étude des catacombes les moins apparentes. Il a observé des puits peu profonds qui n'aboutissent qu'à un très-petit caveau, et des excavations encore moins considérables, destinées aux indigens. Leurs corps pénétrés de bitume étaient enveloppés dans leurs manteaux faits de la même étoffe de laine dont se servent encore les Felahhs ; des branches de dattier étaient placées dans les replis de cette étoffe, et des tiges de maïs formaient le dernier entourage : le tout était fixé par des cordes de dattier. Cette grossière momie était déposée dans une fosse pratiquée dans le roc, et les pierres provenant de cette excavation etaient amoncelées sur le cadavre, et liées entr'elles par du plâtre coulé. Le naturaliste dont nous rapportons et dont nous abrégeons considérablement les observations s'est ensuite convaincu que les catacombes de Memphis ont toutes été aussi fouillées que celles de Thebes. On trouve à la surface du roc, et ensevelies sous les sables que les vents y ont depuis apportés, des momies tirées des galeries souterreines, différentes petites figures, celle de Typhon particulierement; des poteries dont quelques-unes de formes élégantes et semblables aux vases d'Herculanum ; de petites masses de natron précieusement renfermées dans du linge; des gommes, des bitumes, des feuilles transpercées par des cordes de palmier, et disposées en chapelet, etc.

Le citoyen Desgenettes a aussi communiqué à l'Institut des observations faites sur un grand nombre de têtes détachées des momies dont il vient d'être parlé, et qui tendent à prouver que les individus auxquels ces têtes appartenaient, avaient beaucoup plus de force que d'intelligence.

L'Adjudant général Martinet a découvert sur les bords de la mer à Alexandrie, dans des ruines qui n'avaient pas encore été fouillées, deux belles statues de marbre blanc bien conservées. On croit que l'une représente Marc-Aurelle, revêtu de la toge, et l'autre Septime Sévere en habit de guerre, mais recouvert d'un manteau grec. On continue les fouilles.

Le Citoyen Chay a donné le 20 un grand bal de nuit, à grand orchestre, au Café de *l'Armée victorieuse*, maison d'Ibrahym-Bey, place Ezbékieh.

On a reçu hier 23 au quartier-général des dépêches du Gouvernement, apportées par un bâtiment qui s'est rendu dans 9 jours de la côte de Tunis dans la rade d'Abou-Qyr.

On annonça également hier et officiellement l'arrivée au Boghaz de Rosette, de deux bâtimens grecs qui donnent des nouvelles si avantageuses, qu'elles méritent confirmation avant de pouvoir les répandre.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 98.

Le 30 Nivose, IX.e année de la République.

Le Général en Chef Menou a fait mettre à l'ordre du jour du 22 la lettre du général en chef Moreau au ministre de la guerre, par laquelle il lui rend compte de l'éclatante victoire remportée par l'armée française à Hohenlinden sur l'armée autrichienne.

Il est arrivé, le 25, au quartier-général de l'armée, des dépêches du Gouvernement, et des journaux qui continuent de donner les nouvelles les plus satisfaisantes.

Rapport *du Ministre de la police générale, aux Consuls.*

Paris, le premier vendémiaire an 9.

Citoyens Consuls,

L'œil vigilant de la police vous avertissait, il y a quelques mois, qu'une poignée de misérables tramait quelqu'attentat: ils étaient poussés par les ennemis de la France; bientôt après, les papiers du comité anglais, mis sous vos yeux, vous donnerent la preuve de ces trames criminelles.

Les agens de ce comité ont été arrêtés et mis en fuite.

Le gouvernement n'a pas jusqu'ici fait juger l'affaire du comité anglais. Ce delai a été commandé par l'intérêt de l'état.

Un nouvel attentat s'est ourdi. On a pensé qu'en frappant le premier consul on frappait de mort la République, ou du moins qu'on la replongeait dans le chaos.

Seulement ici, on ne retrouve plus la tête qui a dirigé le bras des assassins: elle s'est cachée dans le nuage. La police a saisi de vrais coupables; ils avouent leur crime: mais ce ne sont que des agens obscurs qui s'agitaient sous la poussiere.

Comment croire que ce fait ne se rattache pas à une cause plus puissante, lorsqu'on réfléchit que, dans le même temps, son horrible succès a été calculé dans certaines contrées de l'Europe!

Cependant, je me garderai d'aucunes accusations indéfinies et illimitées; quand on n'aime que la vérité, quand on veut ne répandre que la lumiere, on doit accuser avec précision et seulement lorsque les preuves convainquent.

Jusqu'à ce moment, les seuls individus arrêtés sont Ceracchi, Demerville et Aréna. Les deux premiers ont révélé tout ce complot; ils accusent Aréna d'en être auprès d'eux le fauteur et le chef.

Je vous propose de faire traduire au tribunal criminel de la Seine, Aréna, Ceracchi et Demerville, et d'y renvoyer tous les interrogatoires avec toutes les pieces de conviction.

Tout a des bornes : les affections généreuses ont les leurs aussi ; au de là de ce sentiment des grandes ames est la faiblesse et l'imprévoyance, comme au de là de la nature est le chaos.

Le ministre de la police générale,

Signé FOUCHÉ.

Renvoyé au ministre de la justice pour poursuivre l'exécution des loix de la République à l'égard des individus dénommés dans le rapport du ministre de la police générale, et de leurs fauteurs et complices.

Ce 2 brumaire an 9 de la République Française.

Le premier Consul ; *Signé* BONAPARTE.

Pour le premier Consul,

Le secretaire d'Etat,

Signé H. B. MARET.

(Extrait du Moniteur universel.)

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du 26 nivôse an 9.*

L'armée de Batavie, commandée par le général Augereau, a obtenu des succès très-importans sur la Lahn en Allemagne. Bamberg et Wurtsbourg sont au pouvoir des Français. Ces événemens ont eu lieu dans le même temps que le général Moreau battait l'armée impériale à Hohenlinden.

La cause de la reprise des hostilités en Allemagne est le refus qu'a fait l'Angleterre de conclure avec la République Française un armistice sur mer, semblable à celui qui avait été conclu sur terre entre la République Française et l'Empereur ; et comme l'Angleterre et l'Empereur ont déclaré qu'ils ne voulaient pas se séparer d'intérêt pour travailler à une paix générale, il en est résulté que la République Française a été obligée de recommencer la guerre, parce qu'il lui eût été trop désavantageux d'avoir accorde à l'Empereur un armistice qui n'était favorable qu'aux intérêts de ce prince, tandis que l'Angleterre se refusait d'en conclure sur mer, un qui eût été à l'avantage de la République, comme celui sur terre était à l'avantage de l'Empereur.

Le général russe Sprengporten est arrivé à Paris, chargé d'une mission particulière de la part de l'Empereur de Russie, Paul premier.

Le premier Consul BONAPARTE a fait rendre à la Russie sept mille prisonniers sans rançon ni échange, après les avoir fait habiller, chacun, selon leurs uniformes respectifs.

Une coalition armée de toutes les puissances du nord s'est formée, pour s'opposer à l'ambition démesurée de l'Angleterre qui voudrait s'approprier le commerce exclusif du monde.

La Russie a fait saisir tous les vaisseaux anglais qui étaient dans ses ports.

Le roi de Prusse avec une armée formidable menace l'électorat de Hanover.

La République Française et son premier Consul veulent la liberté des mers pour toutes les nations. Ce ne sera point l'intérêt exclusif de la France qui dirigera les opérations de nos négociateurs ; ce sera celui de tous les peuples, sagement combiné avec celui de la République.

Les Anglais se sont présentés devant Cadix, avec un nombre assez considérable de troupes; mais après deux jours employés en simulacres de débarquement, la flotte anglaise a mis au large, et a disparu.

HISTOIRE LITTÉRAIRE.

Les nouvelles d'Europe annoncent que, tandisque nos armées moissonnent chaque jour de nouveaux lauriers et vont terminer la lutte trop long-temps prolongée de l'esclavage contre la liberté, les sciences et les arts placés sous l'impénétrable égide de nos guerriers sont cultivés avec la plus grande ardeur et la sécurité la plus profonde. Ainsi, se renouvelle aujourd'hui pour la France ce que dit l'orateur romain dans des temps également orageux de la République dont il fut l'un des premiers ornemens et l'un des plus vertueux soutiens (1).

Le citoyen Chaptal a présenté dernierement au conseil d'état un rapport et un projet de loi sur l'instruction publique; il en réclame pour les besoins de la France trois degrés différens. A cet effet, il demande, 1.° des *écoles municipales*, ayant pour objet de donner la premiere instruction nécessaire à tous; 2.° Des *écoles communales*, destinées à enseigner les connaissances premieres nécessaires à ceux qui sont appelés à exercer des professions libérales, ou à vivre dans les classes éclairées de la société; 3.° Des *écoles spéciales*, consacrées à l'enseignement exclusif d'une science ou d'un art.

L'institut national créé ou plutôt maintenu par l'article LXXXVIII de la Constitution, et chargé de recueillir les découvertes, de perfectionner les sciences et les arts, est indépendant de ce plan; mais on propose d'en modifier le régime intérieur, et de l'augmenter d'une section *d'éloquence*.

De nombreuses sociétés littéraires, reunions libres de citoyens éclairés, sont ouvertes au sein de la capitale et des principales villes de la France, et s'empressent, sur les traces et à l'exemple de l'Institut national, de répandre en tous les lieux les utiles fruits de leurs recherches et de leurs méditations (2).

Enfin le sol classique que nous habitons ne cesse d'être pour l'Europe éclairée un objet d'attention et un sujet fécond d'entretiens. Le citoyen Garat, membre de l'Institut national, traite cette année, dans son cours d'histoire, au lycée des arts, de l'état physique et politique de l'Egypte ancienne et moderne, et il terminera par des considérations sur ce que peut devenir ce beau pays gouverné ou dirigé par la République Française.

R. D. G.

(1) *Omnes urbanæ res, omnia hæc nostra præclara studia latent in tutelâ ac præsidio virtutis bellicæ.*

M. T. Cic. pro L. Murænâ.

(2) Nous regrettons que la nature de ce journal et ses bornes étroites ne nous permettent pas de rendre compte des travaux des différentes classes de l'Institut et des sociétés libres.

Nous croyons cependant devoir annoncer une découverte accueillie par l'Institut national, et qui pourra trouver une utile application en Egypte où l'ophtalmie est endémique, c'est-à-dire attachée au climat.

Le citoyen Demours, médecin de Paris, est parvenu à faire dans un individu privé de la vue depuis quatre ans, une prunelle ou pupille artificielle, pour remplacer la prunelle naturelle détruite par des inflammations violentes, suivies d'abcès qui avaient laissé les yeux presque tout blancs.

SOCIÉTÉ DRAMATIQUE.

Nous avons annoncé dans le n.° 95 l'ouverture de la société dramatique, le 10 de ce mois, par la représentation de *Philoctete*, de *Gilles ravisseur*, et *des deux billets*; mais pressés par les circonstances nous fûmes fâchés de ne pouvoir parler des élégantes et belles décorations de la salle exécutées sur les dessins et par les soins aussi éclairés qu'actifs du citoyen Le Pere, architecte et membre de l'Institut, et du citoyen Fauvy, officier du génie, ainsi que du jeu agréable et aisé des

Les vaisseaux neutres apportent dans les ports d'Égypte une grande quantité de denrées. Le café arrive aussi en grande abondance à Souès. La confiance paraît s'établir parmi tous les négocians étrangers. C'est par la justice et la bienfaisance que les Français inspirent de l'attachement aux peuples de l'Orient ; et quelque chose qui arrive à la paix générale, il sera toujours honorable et utile pour la République Française d'avoir fondé en Afrique et en Asie une réputation sans tâche. C'est ainsi que s'honorent les puissances. C'est ainsi, malgré ce que disent quelques esprits faux ou pervers, qu'elles acquièrent une grande considération dans le monde politique. On se rappelle ce qui est arrivé lors de la cession du Canada : une partie des habitans aima mieux quitter ses propriétés, et abandonner tout ce qui peut attacher les hommes à leur sol natal, que de rester sous la domination anglaise. On se rappelle également ce qui est arrivé lorsqu'on a cédé la Louisiane : les habitans furent pendant huit ans sans vouloir obéir aux Espagnols. Cet attachement pour les Français n'était dû qu'à la probité et à la moralité de ceux qui avaient gouverné ces deux pays.

Nous ferons connaître dans l'un des prochains numéros de ce journal un itinéraire très-intéressant des caravanes de Darfour à Siouth.

Dans la séance publique de l'Institut du 1.er du courant, le citoyen Geoffroy a continué la lecture de son mémoire de physiologie, annoncé dans le numéro 97.

Le citoyen Desgenettes a présenté le résultat général des Tables nécrologiques du Kaire pendant les trois premiers mois de l'an 9. En attendant que ce résultat détaillé puisse être publié, nous donnons ici les totaux de mortalité des habitans chaque mois.

Vendémiaire. . . .	447.
Brumaire.	537.
Frimaire.	615.
Total général. . . .	1599.

On a continué la lecture du mémoire du citoyen Le Rouge sur la fabrication du sel ammoniac (muriate d'ammoniaque).

Le citoyen Chay a donné, le premier du courant, un grand bal de nuit, grand orchestre, au café de l'*Armée victorieuse*, maison d'Ibrahym - bey place Ezbékyéh.

Plusieurs officiers généraux de l'armée d'Orient se sont réunis pour donner, le 4, dans la salle de concert, un bal en l'honneur des victoires remportées par les armées de la République, depuis la reprise des hostilités. Nous ferons connaître incessamment les détails de cette pompeuse et agréable fête.

On vient d'apprendre au quartier-général l'arrivée d'un bâtiment marchand, venant de France, chargé de marchandises ; il donne d'excellentes nouvelles de l'armée d'Italie, mais elles ne sont point officielles.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyéh, maison Osman-bey el-Achqar; *L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.*

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 99.

LE 6 PLUVIOSE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

LE Général en Chef MENOU a publié, ans l'ordre du jour du 29 nivôse dernier, une proclamation en français et en rabe, adressée aux habitans de l'Egypte, ans laquelle il leur donne avis que la aix a été conclue définitivement entre République Française et les royaumes l'Alger et de Tunis. Les habitans de Egypte et ceux des deux pays susdits ui voudront voyager pour négocier et mmercer réciproquement, en ont la rmission. Ils seront protégés et assistés ans leur commerce, soit pendant leur yage, soit pendant leur séjour dans les ys ci-dessus mentionnés.

---

e la part du noble Divan du Kaire, au Général en Chef A'bd - Allah Jacques MENOU, *commandant l'Armée française.*

Après les vœux que nous faisons pour tre personne, nous vous exposons e le général BONAPARTE, votre gloeux prédécesseur (que Dieu veille à on bonheur!) a pris une détermination rès-utile concernant les listes des décédés dans toute l'étendue de la ville du Kaire : il a ordonné que l'on formât ces listes, et qu'elles fussent rassemblées et conservées dans un registre authentique. Ces dispositions sont sages et émanent de l'intention louable de connaître tout ce qui peut contribuer à la perfection du gouvernement. Pour rendre complet un réglement aussi utile, il est encore nécessaire de connaître le nombre des individus qui naissent chaque jour dans ce même pays. Sachant par là ce que les villes perdent, et ce qu'elles acquierent, on peut juger de ce qu'elles possedent. Et c'était aussi le dessein de celui qui a donné le premier édit ; mais il y eut alors des difficultés, car le bien ne s'acheve que lentement.

Pour vous, Général, qui semblez destiné à continuer, dans les pays de l'Egypte, et à terminer tous les glorieux projets du grand BONAPARTE et de son premier successeur (que leurs noms soient toujours honorés!) vous avez manifesté l'intention d'établir cette seconde partie du réglement sur les morts et sur les naissances. Nous avons affirmé au citoyen Fourier, commissaire du Gouvernement, que cette institution sera approuvée de tous les hommes sensés ; et nous l'avons prié de vous faire part de l'opinion unanime de l'assemblée du Divan. Notre sainte religion ne peut avoir rien de contraire à une disposition aussi sage. Elle recommande tout ce qui est utile ; et la connaissance ne peut point nuire à la vraie croyance, elle ne peut que l'appuyer ; et les hommes les plus éclairés, sont les plus

pieux, parce qu'ils sont les vrais témoins de l'ordre admirable qui regne dans la nature et qui émane de Dieu.

Dieu a dit dans son Qoran : « Chaque jour doit être destiné à un objet utile. » La science est une lumiere, la foi est aussi une lumiere. La science et la foi se prêtent une clarté mutuelle ; mais toute lumiere vient de Dieu, et Dieu éclaire celui qu'il a choisi. Le réglement que nous vous demandons peut être utile dans ce qui regarde la justice. La distribution légale des héritages, et plusieurs autres objets d'une grande importance auront lieu d'une maniere plus parfaite, si l'on peut parvenir à connaître l'âge et la qualité de chacun ; et l'état de chaque famille ; et de plus, les femmes qui perdent leur époux, sont, selon nos usages, obligées de différer un second mariage pendant un délai déterminé. Le but de cette loi est de s'assurer si elles donnent ou non à la société un enfant de leur premier mari. Or, l'exécution réguliere de ces conditions, exige que la date du décès de leur époux soit bien certaine. Les registres de naissance seront encore utiles en ce qu'ils donneront lieu de distinguer les femmes honnêtes qui procréent des enfans légitimes, des femmes prostituées ou infidelles. Nous vous proposons, Général, d'ordonner aux chefs de chaque contrée de tenir un registre exact de toutes les naissances, et aussi un registre de tous les décès, en faisant mention du sexe, de l'origine nationale, de la religion et de la profession ; d'ordonner aussi que ces registres particuliers soient, à de certaines époques, rassemblés pour être conservés dans les dépôts publics. Nous souhaitons que l'exemple de cette institution soit suivi dans tous les pays de l'Egypte, et nous l'espérons ainsi ; nous y contribuerons par nos conseils et par les soins que nous prendrons d'observer et de faire observer les ordres que vous donnerez à cet égard. Nous desirons sur-tout que ceux qui sont chargés d tenir les registres, et aussi les accou cheuses ou tous autres qui seront tenus d faire des déclarations, évitent toute e reur ou toute négligence ; car ces registr ne sont utiles que s'ils sont exacts. la science est préférable à l'ignoranc l'ignorance vaut encore mieux que l'e reur ; et celui qui ne sait point est pr férable à celui qui prend le faux pour vrai. Il nous semble encore, Général que la fortune nous offre une occasic heureuse et mémorable d'établir un t réglement ; nous voulons parler de naissance de votre fils, événement fortur dont nous acceptons l'augure, comm un présage de la félicité publique. Il r peut y avoir un moment plus propi pour publier l'édit sur les naissances Egypte, que celui où Dieu accorde fils au gouverneur de ce pays ; et il peut se présenter à nous une circos tance plus naturelle pour vous féliciter l'augmentation de votre famille, que cell où l'exercice même de nos fonctions nou donne lieu de vous entretenir des mesures à prendre concernant les naissance des enfans de l'Egypte. Recevez donc ces félicitations sur la faveur signalée d ciel. Qu'il plaise à Dieu que l'arrivée d cet enfant soit fortunée, pleine de joie de charmes pour sa famille, et qu'ell soit le signe ineffaçable de la prospérité publique. Ce sera donc son nom gracieu qui ouvrira le livre des naissances. L'édi datera de ce jour, et ainsi sera bénie l suite innombrable de tous les noms qui seront écrits sur la même liste. Pour nous, nous continuerons de faire des vœux pour votre personne et les heureux succès de toutes vos bonnes actions.

Signé, ABD - ALLAH CHERKAOUY, président ;

MOHAMMED EL-MOHDY, secretaire.

Au Kaire, le 16 Cha'ban, an 1215 de l'Egire.

BIOGRAPHIE.

NOTICE sur le Général BON (1).

Parmi les braves de l'armée d'Orient, ont les cendres reposent dans les champs e la Palestine, le nom du général BON ccupera une place honorable dans les stes de la guerre actuelle, comme dans souvenir des soldats qu'il a si souvent onduits à la victoire.

L. A. BON, général de division, avait gnalé ses premiers faits d'armes à la tête e ces bataillons de chasseurs qui s'immortaliserent à l'armée d'Espagne : sorti d'une eille école pour monter aux premiers onneurs militaires, on sait combien il ontribua à la premiere conquête de l'Italie ar ses talens et cette intrépidité qui lui tait si familiere.

Appelé en Egypte, ce général y déploya contre le nouveau genre d'ennemis u'on y a combattus, toutes les ressources 'un génie vraiment fait pour la guerre; a victoire y a constamment couronné outes ses actions.

Il fit, le premier, flotter le drapeau ricolor sur la mer Rouge, en prenant possession de Souès (2), et jetta les fondemens de notre établissement sur ce point qui deviendra peut-être encore plus utile à la France qu'il n'est célèbre. Il ne se trouva pas là à la vérité de lauriers à cueillir, mais ce n'était pas non plus une conquête tout à fait indigne d'un guerrier philosophe, plein de l'amour de son pays.

La mémorable campagne de Syrie devait être la terme d'une carriere remplie de gloire; une blessure mortelle, reçue aux pieds de la breche de Saint-Jean d'Acre (3), enleva le général BON à la division dont il était le pere et l'exemple.

Cet officier général aimait passionnément le métier des armes qu'il avait pratiqué dans sa jeunesse (4); il quitta, pour le reprendre, au moment de la déclaration de la guerre, une magistrature que lui avaient mérité, près de ses concitoyens, les qualités civiques les plus recommandables.

De brillans succès à la guerre, un esprit vif et pénétrant, une application continuelle à l'étude de la science militaire, joints à cette belle émulation qui anime les vrais amans de la gloire, semblaient devoir marquer au général BON, sans sa mort prématurée, une place parmi nos plus grands capitaines.

La patrie a perdu en lui un de ses meilleurs citoyens; le général-consul, un de ses plus zélés disciples; et son infortunée famille, le meilleur des peres.

L'Egypte offre dans le moment actuel le plus magnifique coup d'œil; toutes les productions de la terre promettent la plus abondante récolte. Si l'agriculture qui est pour ainsi dire encore dans son enfance y était perfectionnée, il n'est pas douteux que l'Egypte redeviendrait ce qu'elle a été autrefois, le plus beau pays de l'univers.

Le jardin des plantes qui a été établi au Kaire est en très-bon état. Les graines envoyées de France y sont bien levées, et il est à présumer qu'elles prospéreront (5).

---

(1) Cette notice est écrite par un officier supérieur qui, en payant un tribut d'éloges à la mémoire d'un général aux côtés duquel il vécut et combattit, a desiré qu'on laissât ignorer son nom.

(2) Le 29 brumaire an 7.

(3) Au dernier assaut livré au corps de la place, le 21 floréal an 7.

(4) Dans la guerre d'Amérique.

(5) La garnison de Béni-Souef dans la haute Egypte, a élevé au milieu du fort une sorte d'autel sur lequel elle cultive avec le plus grand soin l'une des pommes de terre venues de France.

amateurs qui ont concouru à la représentation des pieces que nous venons d'indiquer.

La société dramatique a donné, le 25, l'*Avocat Patelin*, et les *Deux Meûniers*, petit opéra nouveau, composé en Egypte; paroles du citoyen Balzac, membre de la commission des arts, et musique du citoyen Rigel, membre de l'Institut.

La piece est un quiproquo dont profite un rival pour brouiller deux amans, et dont le dénouement rend la jeune fille d'un meûnier à un jeune homme de l'état de son pere, en déjouant les espérances d'un vieux notaire amoureux. Il y a de la naïveté dans ce triomphe de l'amour innocent, et ce retour à l'égalité et aux rapprochemens naturels.

La musique a extrêmement plû par sa fraicheur et son bon goût. L'auteur qui produit, à ce que nous pensons, pour la premiere fois des ouvrages de ce genre sur le théâtre, consolera le public, par ses talens, de la perte d'un pere célebre et justement admiré.

Le spectacle a été terminé chaque fois par des couplets ingénieux et gais sur les heureuses nouvelles arrivées d'Europe (1).

Le 27 du courant, les citoyens Hannig et Audiffret ont donné un concert vocal et instrumental, composé ainsi qu'il suit :

Première partie.

1.° Une grande symphonie de Pleyel.

2.° Les citoyens Vincenzo, et Vassol[illegible], musicien de la 88.me demi-brigade, ont chanté un duo bouffon de Fioravanti.

3.° Le citoyen Tôni, musicien de la 85.me demi-brigade, a exécuté un concerto de flûte de Devienne.

4.° Une ouverture de Cimarosa.

Deuxième partie.

1.° L'ouverture de Blaise et Babet.

2.° Les citoyens Duchaine, musicien des guides, et Oliva, musicien de la 88.me demi-brigade, ont exécuté une symphonie concertante patriotique, pour deux violons, par Campini.

3.° Le citoyen Vincenzo a chanté un air italien sérieux de N. N.

4.° Le concert a été terminé par une ouverture de Méhul.

Nous donnerons dans le prochain numéro une notice sur la vie du général Bon, que nous avons reçue depuis long-temps, mais que les nouvelles intéressantes d'Europe qui se sont succédé rapidement ont empêché jusqu'ici de publier.

La Société Dramatique donne aujourd'hui les *Plaideurs* et le *Port de mer.*

ANNONCE.

TENBYÉH fy mâ yekhass dâ él-gedry él-metesellet âlân, ou-zelik be-cherh mougèh élâ ârbâb éd-dyouân be-Masr él-Qahirah. C'est-à-dire, *Avis sur la petite vérole régnante, adressé au Divan du Kaire par le citoyen DESGENETTES, premier médecin de l'armée d'Orient.* Au Kaire de l'Imprimerie nationale, an 9.

C'est une seconde édition arabe seulement de l'opuscule publié en français et en arabe l'année derniere, à l'époque où nous nous trouvons, et à laquelle la petite vérole faisait de grands ravages.

(1) Plusieurs grands personnages du Kaire parmi les Turcs, beaucoup de chrétiens et de dames européennes ont assisté à ces différens spectacles. Plusieurs negres des deux sexes de l'intérieur de l'Afrique, attachés au service des Français, qui ont été également admis à ces représentations, ont fourni, par les illusions qu'ils éprouvaient, des scenes dignes d'être recueillies par ceux qui aiment à étudier l'espece humaine si près de son berceau. Les negres furent sur-tout extrêmement réjouis et flattés de voir, dans les *Deux Billets*, Arlequin qu'ils prirent pour l'un des leurs, exciter beaucoup d'applaudissemens par un jeu effectivement très-agréable et très-plaisant.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 100.

LE 12 PLUVIOSE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

Au quartier-général du Kaire, le 17 nivôse an 9.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son Prophete.

MENOU, GÉNÉRAL EN CHEF,

Aux Cheykhs et U'lemas composant le grand Divan du Kaire; que Dieu leur accorde toujours les lumieres et la sagacité nécessaires pour remplir leurs fonctions.

LA lettre que vous m'avez écrite, a mpli mon ame de joie; elle m'a prou-, par l'amour que vous y témoignez ur l'ordre et la justice, que vous êtes aiment dignes des places que vous oc-pez. Je savais que le Qoran, ce livre r excellence, ne renferme que des ncipes sages et vrais: or, ces prin-pes ne seraient ni sages ni vrais, s'ils nnissaient l'instruction et l'étude des iences dont l'application est d'une si nde utilité pour le bonheur des mmes réunis en société. Le Qoran ne t également que recommander l'ordre; r, sans l'ordre, tout dans ce monde st que malheur et destruction. Considérons tout ce qui existe dans l'univers, ce mouvement régulier des astres qui planent sur nos têtes et qui nous éclairent, ce retour successif et toujours constant des saisons, cette alternative immuable du jour et de la nuit, de la lumiere et des ténebres: que deviendrions-nous, que deviendrait l'univers, si l'ordre pouvait cesser un seul moment d'y exister? Cheykhs et U'lemas, c'est vous que j'interroge: que deviendrait l'Egypte, si le Nil, ce fleuve si fameux, cessait une seule année d'inonder le pays que vous habitez? Le sable couvrirait toutes vos campagnes, la famine vous désolerait, et bientôt la terre ne serait couverte que de morts et de mourans. Si Dieu lui-même, créateur de toutes choses, a établi cet ordre admirable qui régit l'univers, et sans lequel il cesserait d'exister, ne sommes-nous pas profondément coupables, nous autres hommes, lorsque nous vivons dans le désordre et la confusion? Mais, il n'est pas besoin de vous en dire davantage, Cheykhs et U'lemas; vous êtes déjà convaincus que le meilleur de tous les gouvernemens est celui qui se rapproche le plus de cet ordre qui émane de Dieu même; que le pays le plus heureux est celui où les hommes sont dirigés par des loix faites avec réflexion, et marquées au coin de

la justice ; tandis que le plus malheureux est celui où les hommes ne sont gouvernés que par les volontés arbitraires d'un ou plusieurs chefs qui n'ont d'autre regle de conduite que leurs caprices ou leurs passions.

L'illustre BONAPARTE avait ordonné l'établissement d'un registre où seraient inscrits les noms de tous les morts ; vous m'en demandez un autre où seraient inscrites toutes les naissances : je vais m'occuper avec beaucoup de soin de ce double objet. Le registre des mariages est encore de la plus haute importance. C'est ainsi qu'on parviendra à établir une regle invariable dans la possession des propriétés ; c'est par la connaissance exacte de l'existence ou du décès des individus qui composent une même famille, que les tribunaux pourront prononcer avec justice sur les discussions qui s'élevent relativement au partage des successions ; c'est ainsi que la légitimité des naissances sera bien constatée, et que s'acquerra le droit d'hériter. J'examinerai soigneusement et avec réflexion les mesures à prendre pour remplir l'objet de votre demande ; et je me trouverai très-heureux toutes les fois que j'aurai fait quelque chose pour le bonheur du peuple dont le gouvernement m'est confié ; d'autant qu'alors je serai certain d'avoir rempli les intentions de la République Française et de son premier consul, le général BONAPARTE.

Je vous remercie, Cheykhs et U'lemas, de l'intérêt que vous prenez à la naissance de mon fils. Priez Dieu et son prophête qu'ils lui accordent d'être un jour juste, probe, exact à tenir sa parole, et surtout désintéressé : ce sont là les richesses que je lui desire. Pour l'homme qui pense, les vertus sont tout ; l'or et l'argent ne sont rien. Je vous souhaite à tous, Cheykhs et U'lemas, de longs jours et une multitude de prospérités.

Signé MENOU.

OBSERVATIONS sur le Crocodile, par citoyen Frank, *médecin ordinaire de l'armée d'Orient.*

Lorsqu'en Europe il est question de l'Egypte et du Nil, il arrive souvent qu l'on parle du danger qu'il y a d'être de voré par le crocodile. Il n'est pas ass généralement connu que cet animal am phibie ne se voit jamais dans le N qui traverse la basse Egypte, et qu' faut même remonter considérablemen dans la Thébaïde pour le voir. Je n rencontré des crocodiles qu'après avoi outre-passé Gyrgéh. Cet animal sort vo lontiers du fond de l'eau dans les jour nées chaudes, et lorsque le Nil est ba pour se placer sur les bancs de sable qu l'on rencontre fréquemment alors. C' en avril et mai que j'ai voyagé dans Saïd. Le crocodile se place rarement su une des rives du fleuve, excepté lors qu'elle est peu accessible et peu fre quentée. Il paraît qu'il connaît le dang auquel il s'exposerait sans cette précau tion. Ordinairement il ne s'éloigne p plus d'environ six pas de l'eau. L moindre bruit l'éveille ; il ne m'a jama été possible de l'approcher à portée d coup de fusil. Au reste, comme cet ani mal a une écaille très-dure, il e presqu'impossible de le tuer, à moin qu'on ne le blesse précisément sous un épaule. J'ai trouvé à Dendérah un kache qui s'amusait singulierement à la chass du crocodile ; il en avait tué successive ment sept que j'ai vus placés sur la ter rasse de sa maison, de maniere qu' quelque distance on les aurait crus autan de canons. Si les gens du pays en tuen quelqu'un à coup de fusil, ou l'attrapen au moyen d'un piege, ils ne sont pa moins satisfaits que lorsqu'en Europe o tue un loup. Entre la quantité conside rable de crocodiles que j'ai rencontrés soit en montant, soit en descendant l Nil, je n'en ai pas vu de plus de huit

pieds. Prosper Alpin parle d'un crocodile de trente aunes de longueur ; ais il est bon de remarquer que cet teur n'a pas été dans la haute Egypte, qu'il a été probablement trompé par faux rapports. Le célebre Norden dit avoir vu de cinquante pieds de longueur : je pense qu'il s'est trompé égalent ; car je n'ai trouvé personne entre gens du pays qui en ait vu d'aussi ands. Quant au danger d'être dévoré r cet animal, il est infiniment moindre l'on ne le croit ordinairement. Il paraît général redouter l'homme, car il aime pas les lieux habités : aussi, plus remonte vers les cataractes, plus ils t fréquens. L'indifférence avec laelle les habitans et leurs enfans s'asent dans l'eau et se promenent sur la e du Nil, m'ont prouvé qu'ils ne reaient pas le crocodile. Si toutefois occasion favorable se présente, cet animal astucieux s'empare par surprise d'un outon, d'une chevre, d'un âne, etc., quelquefois d'un enfant qu'il tire vers milieu et le fond du fleuve. Dans un endroit où les femmes ont coutume remplir leurs vases d'eau, j'ai vu une lissade semi-circulaire de jonc, destinée empêcher le crocodile de faire du mal; r il avait, dans cet endroit, saisi et raché la mamelle pendante d'une mme, dans le moment qu'elle se baisait pour remplir sa cruche d'eau.

Une derniere observation sur le crocodile, assez singuliere, est que cet animal, lorsqu'il reste hors de l'eau, est resque toujours entouré de différens rands oiseaux, entre lesquels j'ai consmment distingué le pélican. Quelle trange rapport entre ces animaux si ifférens ? C'est un fait connu que le eron blanc ou le garde-bœuf sympatise ngulierement avec les buffles, les vaches les bœufs. Existerait-il une égale symtie entre ces oiseaux, mais particuliement entre le pélican et le crocodile?

Nous avons annoncé dans le dernier numéro le bal donné, le 4 du courant, par plusieurs officiers généraux. Le local qu'ils avaient choisi, était la vaste et belle salle de concert des citoyens Audiffret et Hannig, qui avait été décorée pour cet objet. Malgré que cette fête ait été presqu'aussi rapidement exécutée que conçue, elle a été extrêmement belle : entrons dans quelques détails sur les décorations simples et guerrieres qui ont concouru à sa beauté.

La salle était ornée dans tout son pourtour de draperies élégantes, de trophées d'armes, de médaillons portant des inscriptions, et de glaces qui multipliaient ces objets; de beaux lustres formaient une brillante illumination.

Au fond de la salle, au dessus de l'orchestre, on lisait dans un médaillon entouré d'une couronne de chêne et de laurier, et de trophees d'armes, l'inscription suivante :

Au premier Consul BONAPARTE.

Sous les pas créateurs de ce vaste génie,
Tout en France a repris une nouvelle vie.
Le commerce et les arts, sortis de la langueur,
Annoncent aux Français l'aurore du bonheur.

En face, à l'extrêmité opposée, on lisait dans un médaillon décoré comme le précédent :

La victoire jadis, en sa course incertaine,
Partageait ses faveurs entre tous les guerriers;
Aujourd'hui, plus fidelle à Moreau qui l'enchaîne,
Chaque jour sur son front elle ceint des lauriers.

Sur les côtés de la salle étaient seize médaillons, distribués par quatre, sur lesquels on avait écrit, année par année, les principales victoires qui, depuis le commencement de la guerre, ont illustré les armées de la République.

Des pilastres étaient aussi chargés de

trophées militaires et de médaillons. L'un supérieur portait les noms des généraux des armées actives de la République; l'autre placé au dessous portait les vers suivans :

Chacun d'eux, illustré par plus d'une victoire,
A des droit bien acquis à l'amour des Français;
Ils en ont fait assez pour assurer leur gloire,
Leurs triomphes nouveaux commanderont la paix.

Du côté opposé, le medaillon supérieur, entouré de cyprès, portait les noms de **Kleber** et **Desaix**, avec la devise : *Ils vivent dans nos cœurs.* Sur le médaillon inférieur on lisait :

Des plus rares vertus, des plus brillans exploits,
Kleber et vous Desaix, votre gloire est formée;
Et les peuples divers qui reçurent vos loix,
Unissent leurs regrets à ceux de votre armée.

Il y avait à ce bal la réunion la plus brillante que puisse présenter l'armée, augmentée et embellie par la présence d'un grand nombre de dames européennes, géorgiennes et égyptiennes. La fête a été terminée par l'ambigu le plus somptueux.

Les citoyens Hannig et Audiffret ont donné, le 7, un grand bal paré dans leur salle de concert; on avait conservé toutes les décorations qui avaient servi à la fête du 4.

La Société Dramatique a donné, le 10, les *Deux Billets*, le *Sourd* ou l'*Auberge pleine* et la *Ceinture magique*. Trois dames françaises ont bien voulu jouer dans la seconde piece; le public leur a témoigné sa reconnaissance par de v et de nombreux applaudissemens L amateurs qui composent cette société prennent, chaque jour, de plus en pl l'habitude du théâtre; il y en a plusieu qui paraissent consommés, et tous mériter des éloges.

ANNONCE.

La Décade Egyptienne, *journa littéraire et d'économie politique*, troisieme volume, second cahier de 100 pages. Au Kaire, de l'imprimerie nationale, an 8.

Ce second cahier contient les articles suivans :

Rapport sur la position géographique des pyramides de Memphis, la direction de la plus nord par rapport à la méridienne, et sa hauteur verticale; par le citoyen *Nouet*. — Mémoire sur les restes de la ville d'Eleithias dans la Thébaide, et sur les procédés de l'agriculture et de quelques autres arts de premiere nécessité chez les anciens Egyptiens; par le citoyen *Costaz*. — Rapport sur la fabrication du pain, adresse au Général en Chef. — Suite des extraits de la géographie d'Abd-er-Rachid el-Bakouy, sur la description de l'Egypte; par le citoyen *J. J. Marcel*. — Observations sur les dattiers; par le citoyen *L. Reynier*. — Annonce de la seconde édition arabe de l'*Avis sur la petite vérole*, publié par le citoyen *Desgenettes*.

AVIS.

L'armée est prévenue que la brasserie des citoyens Royer et Vandevelde, établie au vieux Kaire, est en activité. Le prix de la bière est fixé à 10 médins la pinte.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyeh, maison Osman-bey el-Achqar. L'abonnement est d'un tâlary pour trente numeros. Chaque numéro pris séparament sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 101.

LE 18 PLUVIOSE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

NOTICE *sur les réparations faites au Meqyas de l'île de Raoudbah, par les ingénieurs des ponts et chaussées, d'après les ordres du Général en Chef* MENOU, *l'an 9 de la République Française, et 1215 de l'hégyre, adressée par le citoyen* Le Pere, *ingénieur en chef, au citoyen* Fourier, *chef de la justice, pour être, conformément à la demande du Divan, conservée dans les annales du Kaire* (1).

Les ingénieurs des ponts et chaussées ont vu avec intérêt le méqyas qui est un sujet de vénération pour tous les Egyptiens; voulant continuer d'y rapporter les crues du Nil, ils ont dû s'assurer de la division en coudées, et de la hauteur de la colonne, sur lesquelles les écrivains, les voyageurs et les habitans eux-mêmes ne se trouvaient pas d'accord. Pour cet effet, ils ont fait curer le puits jusqu'à ses fondations, en présence de Mousttafa, cheykh du méqyas, et du Saqqa-bachy; ils ont vu la premiere division inférieure de la colonne dont le fût est divisé en seize coudées ou *déráa'*. Les six premieres coudées ne sont pas subdivisées, les six autres supérieures le sont en vingt-quatre parties ou doigts. Chacune de ces seize coudées répond à cinquante-quatre centimetres de la mesure linéaire des Français. Le chapiteau de la colonne a une coudée quatre doigts de hauteur; il supporte un nouveau dé en marbre blanc qui a une coudée deux doigts de hauteur.

Depuis quelques siecles, la crue du fleuve s'élevait au dessus de la seizieme coudée: afin de pouvoir estimer cet excédent des crues au dessus du fût de la colonne, on a gradué le dé au haut duquel on a dix-huit coudées six doigts, y compris le chapiteau. La poutre de soutenement que fit placer, en 1180 de l'hégyre, Hamzah bacha, Qaym-ma-qam du Kaire, tombait de vétusté; elle a été remplacée par une nouvelle d'une seule piece qui traverse le puits d'est en ouest: elle est supportée par le dé de la colonne. Le puits a été ragréé dans son pourtour; la chambre à galerie tournante a été réparée, et la colonne repeinte. On a respecté les inscriptions koufiques et arabes; on a fait de nouvelles barrieres au bord du puits, et deux chambres adjacentes à la galerie pour le cheykh du méqyas.

On a construit un portique à l'entrée du monument; sous son péristile et au dessus de la porte, on a placé une table de marbre blanc sur laquelle est gravée

(1) Les opérations relatives à la restauration du méqyas ont été confiées au citoyen Chabrol, ingénieur des ponts et chaussées.

une inscription française et arabe ; elle est ainsi conçue :

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

« *L'an 9 de la République française, et 1215 de l'hégyre, trente mois après l'Egypte conquise par* BONAPARTE, MENOU, *Général en Chef, a réparé le méqyas. Le Nil répondait dans ses basses eaux à trois coudées dix doigts de la colonne, le* 10.me *jour après le solstice de l'an* 8 ». . . . .

« *Il a commencé à croître au Kaire le* 16.me *jour après ce même solstice* ».

« *Il s'était élevé de deux coudées trois doigts au dessus du fût de la colonne, le* 107.me *jour après ce solstice* ».

« *Il a commencé à décroître le* 114.me *jour après ce solstice* ». . . .

« *Toutes les terres ont été inondées : cette crue extraordinaire de quatorze coudées dix-sept doigts, fait espérer une année très-abondante* ».

« *Le fût de la colonne est de seize coudées ; la coudée est de cinquante-quatre centimetres ; elle se divise en vingt-quatre doigts* ».

(Suit la traduction arabe.)

Cette inscription porte en tête le sceau de Ahhmed Abou êl-Tikan êl-A'rychy, qady du Kaire la bien gardée.

Le Nil a monté cette année à la hauteur de dix-huit coudées trois doigts, ce qui fait une crue effective de quatorze coudées dix-sept doigts. Dans ce calcul de la crue du fleuve, on a déduit trois coudées dix doigts qui restaient sous les eaux au moment où, comme dans les deux années précédentes, le Nil a commencé à croître. Il paraît essentiel d'observer que le *dérâa' el-bahhr* dont se sert le cheykh du méqyas, pour les criées publiques, est plus petit que celui de la colonne, puisque ce cheykh a proclamé cette année pour derniere criée, le 5 djemady el-Aouel, 1215 ou 2 vendémiaire an 9, vingt-trois coudées deux doigts pour *maximum* de la crue.

Au Kaire, le 12 nivôse an 9 de la République française, et le 16 du mois Cha'ban 1215 de l'hégyre.

L'ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées,

Signé LE PERE.

Le grand-Divan du Kaire au Général en Chef A'BD-ALLAH J. MENOU, *commandant l'armée française ; que Dieu accorde les graces aux peuples par le moyen de ses actions !*

Après les prieres que nous faisons à Dieu, pour votre conservation, nous vous informons, heureux général, que vous avez fait une chose très-particuliere, et un ouvrage qui convient à la grandeur des anciens Egyptiens : c'est la réparation du méqyas du Nil, fleuve heureux, qui procure l'abondance à toute la province d'Egypte, la plus abondante de toutes les provinces. Le Nil donne la vie aux enfans d'Adam, aux quadrupedes, aux oiseaux et aux bêtes féroces errantes dans les déserts, depuis le lieu appelé Challal où le Nil prend sa source, jusqu'à ses embouchures dans les deux mers, vers Rosette et Damiette, tous lieux bien gardés par vos militaires. La réparation du méqyas a répandu la plus grande joie sur les peuples qui ont commencé à prier Dieu pour vous, afin de rendre votre commandement stable, et de vous accorder la victoire : ils demandent encore à Dieu votre conservation. Cette réparation du méqyas est un ouvrage qu'il n'appartient qu'aux grands de faire. Vous l'avez rétabli tel qu'il était du temps de Maymoun dit *él-Khalyfet el-A'bbasseh* qui le fit construire lorsqu'il vint au Kaire. Ce rétablissement est un titre pour votre mémoire jusqu'à la fin des siecles. Que

Dieu conserve vos vertus aux peuples, prolonge vos jours, rende à jamais stable votre manière d'administrer, et permette que vous soyez toujours abondant en vertu et clémence pour les peuples. Sachez que vous avez été loué tant en général qu'en particulier; et nous terminons en vous saluant.

Signé, A'BD - ALLAH CHERQAOUY, président; MOHAMMED EL - MOHDY, secretaire.

Au Kaire, le 7 Cha'ban 1215 de l'hégire.

Le grand Divan du Kaire au citoyen LE PERE, *ingénieur en chef; que Dieu lui inspire toujours le désir et lui conserve le pouvoir de faire le bien! Amin.*

Priant Dieu pour votre conservation, nous vous informons que tout le peuple a appris avec joie les réparations qui ont été faites par votre exactitude au méqyas du Nil, fleuve heureux, dont l'utilité est pour tous, puisqu'elle se répand dans les terres les plus voisines comme dans les plus éloignées. En effet la province d'Egypte est tellement la plus fertile de toutes les provinces, qu'elle disperse ses abondances dans toutes les autres parties du monde. Le Nil donne la vie aux enfans d'Adam, aux quadrupedes, aux oiseaux et aux bêtes féroces errantes dans les déserts. L'origine du Méqyas et la base de ses bienfaits est le Nil le plus cher de tous les fleuves. Vous avez par les soins que vous avez mis à la réparation de son nilomètre, rendu son courant exact. La particularité de cet ouvrage prouve vos grandes connaissances. Vous avez réjoui tous les peuples, qui en ont rendu graces au Général en Chef, et ils ont bien reconnu la perfection de vos talens concernant cet ouvrage dont l'utilité est commune et bien chère à tous. Que Dieu vous en récompense! Nous terminons en vous saluant.

Signé, A'BD-ALLAH CHERQAOUY, président; MOHAMMED EL-MOHDY, secretaire.

Au Kaire, le 7 Cha'ban an 1215 de l'hégire.

Pour copie conforme aux originaux déposés dans les archives du divan du Kaire:

Le chef de l'administration de la justice,

Signé FOURIER.

STANCES

A MES LIVRES.

Par le citoyen A. GALLAND.

Compagnons de ma solitude,
Livres chéris, je vous dois le bonheur:
Soyez donc à jamais ma plus douce habitude;
Ce n'est que dans l'étude,
Que l'esprit et le cœur
Peuvent cueillir, libres d'inquiétude,
Quelque immortelle fleur.

Vos entretiens me charment et m'instruisent;
Je goûte tour à tour vos sentimens divers;
En prose comme en vers;
Et vos leçons quelquefois me conduisent
A de nouveaux pensers.

Nous pouvons bien sur la belle nature
Ne pas être toujours d'accord,
Mais le tout sans éclat, sans aigreur, sans injure;
Chacun de nous reste à son bord:
L'envie et l'imposture,
La trahison ou le parjure,
Ne s'attachent point à mon sort:
A moi-même livré, si ma route est peu sûre,
Vous me guidez, pour arriver au port,
Sans plaintes ni murmure.

Vous ignorez du pédant
La morgue ou l'impertinence,
Du sot qui se croit savant
Les tons et la suffisance,
Et du fat qui jouit des faveurs du moment
Les airs et l'importance.

Tranquille au fond de mon réduit,
Je m'amuse avec vous sur l'art du politique;
Je vois s'agiter jour et nuit
Le fourbe, l'intrigant, l'insensé fanatique,
Et le vil artisan du pouvoir despotique.
Mais où tant d'embarras ces insectes conduit?
Je vois, par sa valeur, sa constance héroïque,
La grande République
En recueillir le fruit.

Des fiers Romains et des Grecs magnanimes
Quand vous retracez les hauts faits,
Je pense alors aux vertus plus sublimes
De nos guerriers français.

Si pour sa bergère absente
D'un fidèle berger vous me peignez l'ardeur;
Si je lis aussi la langueur
De sa maîtresse constante;
Soudain je sens battre mon cœur,
Et crois entendre mon amant;
Et cette douce erreur
Qui, pour quelques instans, me l'a rendu présente
Est encore un bonheur.

Le 9 du courant, les citoyens Hannig et Audiffret ont donné un concert vocal et instrumental, composé ainsi qu'il suit :

Première partie.

1.° Une symphonie de Pleyel.
2.° Les citoyens Vincenzo, et Vassoly, musicien de la 88.me demi-brigade, ont chanté un duo de della Maria.
3.° Le citoyen Duchaine (cadet), musicien des guides, a exécuté un concert de cor.
4.° Une ouverture de Raoul, barbe bleue.

Deuxième partie.

1.° L'ouverture de Didon.
2.° Le citoyen Martin, musicien des guides, a exécuté un concerto de clarinette de la composition de Micholl.
3.° Le citoyen Vincenzo a chanté un air de Nina, de Psésello.
4.° Le concert a été terminé par l'ouverture d'Euphrosine.

La Société Dramatique a donné, le 8 du courant, la *Musicomanie*, *Gille Ravisseur* et l'opéra des *Deux Meûniers*.

AVIS.

L'armée est prévenue que la brasserie des citoyens Royer et Vandervelde, établie au vieux Kaire, est en activité. Le prix de la bière est à 9 médins la pinte.

On apprend au moment où l'on allait mettre ce journal sous presse (le 18 à trois heures après midi) l'arrivée de France, dans le port d'Alexandrie, de deux frégates *la Justice* et *l'Egyptienne*, chargées de troupes, de munitions de guerre de fer, d'instrumens aratoires, de graines. Il y a également sur ces bâtimens des officiers de santé et des médicamens. On a les journaux jusqu'au 18 nivôse dernier. Nos armées ont fait des prodiges de valeur; un nouvel armistice est signé avec l'empereur d'Allemagne; il est même vraisemblable que la paix définitive est actuellement conclue avec ce prince. L'ordre du jour de l'armée donnera tous les détails de ces heureux et glorieux événemens.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyeh, maison Osman-bey el-Achqar. *L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparément sera payé six médins.*

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 102.

LE 24 PLUVIOSE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

ACTE DU GOUVERNEMENT.

Arrêté du 27 frimaire an 9.

BONAPARTE, *premier Consul de la République,*

Au Sénat conservateur.

SÉNATEURS,

LE premier Consul, conformément à article XVI de la Constitution, vous présente pour candidats aux deux places auxquelles le sénat doit nommer en exécution de l'article XV de la Constitution :

Le citoyen Dédelay-d'Agier qui a réuni les suffrages du tribunat et du corps législatif;

Le citoyen Rampon, général de division actuellement en Egypte. Ce soldat a rendu des services dans les circonstances les plus essentielles de la guerre. Il est digne d'ailleurs du peuple français de donner une marque de souvenir et d'intérêt à cette brave armée qui, attaquée à la fois du côté de la mer Rouge et de la Méditerranée par les milices de l'Arabie et de l'Asie entière, a été sur le point de succomber par les intrigues et la perfidie sans exemple du ministere anglais; mais elle se ressouvint de ce qu'exigeait la gloire, et confondit aux champs d'Héliopolis, et l'Arabie, et l'Asie, et l'Angleterre. Séparés depuis trois ans de la patrie, que les soldats de cette armée sachent qu'ils sont tous présens à notre mémoire.

Le premier Consul; *Signé* BONAPARTE

Pour le premier Consul,

Le secretaire d'Etat,

Signé H. B. MARET.

KAIRE.

Au quartier-général du Kaire, le 19 pluviôse an 9.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son Prophete.

A'BD-ALLAH JACQUES MENOU, *Général en Chef de l'armée d'Orient,*

Aux Cheykhs et U'lémas composant le grand Divan du Kaire; que Dieu leur accorde toujours les lumières et la sagacité necessaire, pour remplir leurs fonctions.

Cheyhks et U'lémas ce que Dieu veut arrive nécessairement; c'est lui qui voit tout, qui dirige tout. Il a voulu que les

Français fussent victorieux ; les Français sont victorieux par-tout où ils portent leurs armes. Il a voulu que le célebre BONAPARTE, aujourd'hui chef du gouvernement de la République française, réussît dans toutes ses entreprises ; BONAPARTE n'a qu'à paraître, tous les événemens se dirigent selon sa volonté.

L'empereur d'Allemagne, séduit par les perfides insinuations des Anglais, se refusait à faire la paix que la République française, quoique victorieuse, lui offrait par principe de modération. Les armées françaises ont marché contre lui ; vaincu de toutes parts, il a été forcé à accepter les conditions que BONAPARTE lui proposait. Un armistice a été signé, et actuellement on travaille à une paix définitive.

Des vaisseaux de guerre français, entrés dans le port d'Alexandrie le 14 de ce mois, ont fait connaître ces heureuses nouvelles. Ils étaient chargés de soldats qu'envoie BONAPARTE, et d'une grande quantité de munitions de guerre. Dieu qui veut bien abaisser ses regards sur les Français, et les protéger, a permis que ces vaisseaux ne missent que dix jours à venir de France à Alexandrie.

Je vous ai fait connaître ces heureux événemens, cheykhs et u'lémas, afin que vous vous réjouissiez avec nous, et que vous soyez bien convaincus que BONAPARTE ne perd jamais de vue l'Egypte, dont il aime et protege les habitans, ainsi qu'il vous en a souvent donné des preuves. Il me recommande toujours de travailler au bonheur du pays dont le gouvernement m'est confié. Je ne cesserai pas un seul instant de faire tout ce qui sera nécessaire pour exécuter ses ordres. Je vous souhaite, cheykhs et u'lémas, de longs jours et une multitude de prospérités. Que l'esprit de Dieu soit toujours avec vous !

Signé MENOU.

Le 19 du courant au matin plusieu salves d'artillerie annoncerent à la ga nison et aux habitans les heureuses nou velles d'Europe. Pendant le même temp on distribuait à l'armée l'Ordre du jou du 18, imprimé dans la nuit : il contenai les dépêches du chef de l'état-major gé néral de l'armée du Rhin, du 12 nivôse et le message des consuls au corps légi latif, daté du même jour, et dont l'énergi a replacé toutes les ames à la hauteu des glorieuses destinées de la République

L'Ordre du jour du 21 pluviôse a fait connaître les conditions de l'armistice signé le 4 nivôse avec l'empereu d'Allemagne.

Celui du 22 a donné par extrait plu sieurs lettres du ministre de la marin et des colonies, et l'acte du tribunat d 7 nivôse, témoignage aussi honorab que précieux pour l'armée d'Orient, de souvenirs et de la sollicitude de la patrie.

L'Ordre du jour du 23 a fait connaître les promotions faites par le gouvernement dans l'armée.

Il a donné des détails sur l'horrible attentat qui a compromis l'existence du premier Consul ; et sur les inutiles tentatives de nos perfides ennemis pour allumer au milieu de nous les flambeaux de la discorde.

Ma'allem Yacoub, commandant général des légions qobtes a donné le 19 de ce mois au Général en Chef, aux généraux et principaux officiers de l'armée, un magnifique dîner qui a été suivi de la représentation d'une comédie arabe.

SOCIÉTÉ DRAMATIQUE.

Cette société a représenté le 21 du courant le *Dragon de Thionville* ; le *Fou raisonnable*, comédie, et *Valère en Italie*, opéra en vers composé en Egypte, paroles du citoyen *Balzac*,

musique du citoyen *Rigel.* Voici le sujet de cette pièce.

Orgon, vieux tuteur italien, est amoureux de sa pupille qu'il veut épouser, et dont il est très-jaloux ; il la tient enfermée dans un château où il ne lui permet de voir le jour qu'à travers les barreaux des jalousies d'une galerie qui a vue sur un bosquet : la jeune personne qui ne l'aime point a apperçu Valere, jeune officier français, qui lui a paru fort aimable, et qui n'a pas été insensible aux charmes de la belle captive. Ils cherchent tous les moyens de tromper la vigilance du tuteur, pour se déclarer leurs feux : la jeune personne parvient a descendre dans le bosquet où elle trouve son amant qu'elle instruit de son amour et de sa situation, par un billet renfermé dans un gant qu'elle laisse tomber ; la crainte d'être surprise par Orgon ne lui permettant pas de hazarder une explication.

Plusieurs tentatives faites par Frontin, valet de Valere, pour s'introduire dans la maison, ayant été infructueuses, celui-ci imagine de se présenter à Orgon, comme un musicien français jouant de plusieurs instrumens. Orgon qui veut donner une fête à sa pupille, tombe dans le piége, et donne à Valere un billet pour lui faciliter l'entrée de sa maison, et y faire porter tous ses instrumens. Valere profite d'un moment où Orgon n'est pas chez lui, et aidé par Frontin qu'il avait fait cacher dans une contre-basse, il enleve Lize et Marton, sa suivante, et les conduit chez le magistrat où Lize déclare qu'étant majeure elle veut se soustraire à la tyrannie de son tuteur. Le magistrat les accompagne chez Orgon à qui Valere se fait connaître, et qui consent à leur union, au moyen de la cession de la dot. Frontin épouse Marton.

La musique de cet opéra a fait le plus grand plaisir, et a été vivement applaudie. On y a remarqué sur-tout un chant heureux et facile, toujours conforme à la situation et à la physionomie des personnages, et une harmonie sage et bien entendue. Le citoyen Rigel a su réunir dans cet ouvrage les graces et la correction du style à la verité de l'expression; et les amateurs y ont reconnu ce goût épuré qui caractérise un beau talent, formé à l'école des grands maîtres.

Les décorations sont très-agréables, très-fraîches et trè-soignées ; elles font beaucoup d'honneur au goût du citoyen Fauvi.

Les dames continuent à faire les délices de cette société; deux d'entr'elles ont paru le 21, l'une dans le *Fou raisonnable*, et l'autre dans l'opéra ; et elles ont eté applaudies avec transport.

Une commission particuliere, formée par les ordres du Général en Chef, est depuis quelques jours occupée de l'étude des pyramides de Gyzéh. Elle a emmené beaucoup d'ouvriers et un corps de troupes pour protéger ses travaux dont on attend des résultats exacts et curieux.

De tout ce qui a excité l'étonnement et l'admiration des habitans de l'Egypte, depuis notre arrivée dans leur pays, une des choses qui les a le plus frappes, et qui a d'autant plus fait d'impression sur eux, qu'elle leur était totalement nouvelle, est l'art de l'imprimerie. L'année derniere les principaux membres du diwan, entr'autres, les cheykhs *él-Mohdy*, *él-Fayoumy*, *ès-Saouy*, etc., sont venus plusieurs fois à l'imprimerie nationale, et y ont vu exécuter avec un plaisir mêlé de surprise (telles ont été leurs expressions) les divers procédés qui y sont employés pour l'impression, soit du français, soit des différentes langues orientales.

Le cheykh *Mohhammed él-Fâsy* qui avait vu l'imprimerie de Constantinople, et plusieurs Syriens qui connaissaient

celle établie dans le couvent maronite du Kiesrouan, partie des montagnes qui composent l'Anti - Liban, ont été également étonnés de la célérité et de la précision avec laquelle les ouvriers français exécutent des opérations et des mouvemens qui, d'après leur témoignage, ne se font qu'avec beaucoup de maladresse et de lenteur dans les deux imprimeries dont nous venons de parler, qui sont les deux seuls établissemens typographiques de l'Orient.

Le cheykh *él-Bekry* qui n'avait point encore vu l'imprimerie nationale, est venu il y a quelques jours visiter cet établissement. Après avoir contenté comme les autres sa curiosité, en voyant les divers atteliers, il a demandé quelques détails et quelques explications sur l'art même de l'imprimerie.

Entre autres questions, il demanda si la France renfermait beaucoup d'imprimeries ; s'il en existait un grand nombre dans les autres portions de l'europe ; en quel pays elles étaient le plus multipliées, etc. Lorsqu'on eut satisfait à toutes ces demandes, il s'informa encore s'il y avait des établissemens typographiques en Russie, et parut fort étonné de la réponse qui lui fut faite que cet état n'avait commencé à se policer réellement et à se civiliser, que lorsque l'imprimerie y eut été introduite. Il demanda alors quelle influence pouvait avoir l'imprimerie sur la civilisation d'un peuple, et parut comprendre et goûter les raisons qu'on lui en donna, sur-tout celles tirées, 1.° de la facilité de multiplier et de repandre à un très-grand nombre les exemplaires des bons ouvrages, qui, manuscrits, ne peuvent être connus que de peu de personnes ; 2.° de l'impossibilité que tous ces exemplaires puissent se perdre ou être supprimés totalement par aucune espece d'événement, ce qui pouvait arriver aux meilleurs manuscrits. Il dit alors qu'il existait un grand nombre de bons livres arabes dont la publication serait infiniment utile dans ce pays, et ils étaient ignorés du plus grand nombre et qu'il desirait sincerement qu'ils pussent être répandus par la voie de l'imprimerie. Il se retira en disant que toutes les sciences venaient de Dieu, et que lorsque Dieu le voulait, il n'y avait aucune chose que les hommes ne pussent entreprendre, et dans laquelle ils ne pussent réussir.

Le 23 du courant, les citoyens Hannin et Audiffret ont donné un concert vocal et instrumental, composé ainsi qu'il suit.

Première partie.

1.° L'ouverture des Deux Meûniers.

2.° Le citoyen Vincenzo, artiste italien, a chanté un air de Martini.

3.° Le citoyen Lambert, musicien de la 18.me demi-brigade, a exécuté un concerto de flûte, de la composition du citoyen Devienne.

4.° L'ouverture d'Iphigénie.

Deuxième partie.

1.° Une ouverture de Pagarini.

2.° Le citoyen Hypolite, musicien des guides, a chanté une ariette française de Didon.

3.° Le citoyen Duchaine a exécuté un concerto de violon.

4.° Le citoyen Vincenzo a chanté un air bouffon.

5.° Le concert a été terminé par une grande ouverture guerriere.

A V I S.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 103.

LE 30 PLUVIOSE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

L'ORDRE du jour du 25 de ce mois fait connaître plusieurs jugemens rendus par le conseil de guerre permanent de la troisième division, séant à Damiette ; la cour martiale du deuxième arrondissement, séante au Kaire, et celle du premier arrondissement, séante à Alexandrie; ainsi, la sevérité des loix veille au maintien de la discipline.

Le 25, au coucher du soleil, l'artillerie de la citadelle annonça par de nombreuses salves, répétées par tous les forts, la fin du ramadan.

Ce mois est consacré dans la religion musulmane par l'observation du jeûne le plus rigoureux qui consiste dans l'abstinence exacte du boire, du manger et des femmes, depuis le lever du soleil jusqu'à ce que les étoiles paraissent : ce jeûne est d'une observation si stricte que personne, pas même ceux qui sont employés aux travaux les plus fatigans, ne peuvent s'en exempter. Les malades et les voyageurs que les circonstances empêchent de pouvoir l'observer, sont tenus de le remplacer ensuite par le jeûne d'un autre mois entier.

Mais si les jours de ce mois sont uniquement employés au jeûne et à la priere, les nuits sont une époque de plaisir et de divertissement : c'est au coucher du soleil que commencent les amusemens bruyans et grossiers du peuple, que les cafés se remplissent, et que dans les hharims et chez les gens riches on se fait des visites mutuelles et d'étiquette. La nuit se passe à discourir, à fumer, à boire le café ; et le matin, ainsi qu'une partie de la journée, est donnée au sommeil.

Le Général en Chef a, par son ordre du jour du 26, prononcé la peine de mort contre tout individu, de quelque nation qu'il soit, qui serait convaincu d'avoir entretenu des correspondances avec les ennemis de la République, ou d'avoir fait des signaux de reconnaissance et d'avertissement, pour instruire ces ennemis de ce qui se passe.

On écrit de Rosette, en date du 20 pluviôse dernier, qu'il s'en est peu fallu qu'une frégate anglaise ne se soit perdue le même jour sur un banc voisin du boghaz. En croisiere avec un fort brick de guerre, elle voulait s'emparer de deux bâteaux grecs. Les embarcations des bâtimens qui défendent l'entrée du boghaz,

sont parvenues à faire entrer l'un de ces bateaux dans le Nil, et à sauver l'équipage de l'autre. On ne peut trop louer l'activité et la bravoure des marins de cette station : le chef d'état-major de la marine, le citoyen Brun ; le chef de la station, le citoyen Augier ; les marins des bâtimens, les ouvriers employés à terre, ont tous prouvé leur zele pour concourir à la défense des côtes.

HYGIENE MILITAIRE.

Les officiers de santé en chef, de l'armée d'Orient, ont remis le 20 du courant, au Général en Chef, une instruction rédigée par ses ordres sur les mesures à prendre pour l'acclimatement des troupes qui viennent d'arriver de France. Cette instruction qui repose sur une expérience de trois années, traite, 1.° de l'habillement, 2.° du régime 3.° des soins de propreté, 4.° des exercices, 5.° de l'encadrement et de la détermination des garnisons les plus convenables, 6.° enfin, du casernement ou campement.

LITTÉRATURE

ORIENTALE.

EXTRAIT d'un passage de la chronique égyptienne de Mohhamed ben Ieaac, relatif à l'expédition de St. Louis, traduit de l'arabe par le citoyen Delaporte.

Sous le régne de Shalahh Negm Eddin Ayoub ol malik el Kamel, le roi de France envoya au monarque qui possédait l'Egypte la lettre suivante :

« Qu'il ne te soit pas caché, écrit le roi de France, que nous avons entre nos mains les trésors des Andalous, que nous sommes chargés de leurs richesses et de leurs prézens, que nous les avons poussés devant nous comme des trou peaux de bœufs, que nous avons tué l hommes, rendu veuves les femmes, fa prisonniers leurs filles et leurs garçons enfin que nous avons rendu toutes l maisons désertes. Ce que je t'écris do suffire ; c'est le meilleur avis que je puis te donner ; car, quand bien même t proférerais les sermens les plus forts, t jurerais par notre religion, par nos prêtre et tu porterais devant nous le cierge signe de révérence pour la croix, tu nou verras, malgré cela, marcher à toi, et combattre jusques dans tes derniers retra chemens. Si nous parvenons à conquérir pays que tu possèdes, nous en serons l seuls possesseurs ; mais si au contraire victoire est à toi, et que tu mettes la mai sur nous, nous nous abandonnons à discrétion. Mais figures-toi bien auparava que les armées que nous commandon remplissent les plaines, couvrent les mon tagnes, sont aussi nombreuses que l cailloux, et qu'elles sont envoyées av l'épée de la mort. »

Quand le sultan Shalahh reçut cett lettre, il prononça, les larmes aux yeux cette formule de prieres que les Arab ont coutume de faire, quand il leur e survenu quelque malheur : *Nous somme tous de Dieu, et nous retournerons ve lui.* Ensuite, il ordonna au qady Chaha Eddin Mohhammed Zacher de répondr à cette lettre, et il le fit en ces termes:

« Au nom de Dieu clément et miséri cordieux, prieres et salut soient adressé à notre seigneur Mohhammed, à sa famill et à ses compagnons. Nous te mandon que nous avons reçu ta lettre dans la quelle tu t'étends avec tant d'orgueil su la grandeur de tes armées et le nombr infini de tes héros ; mais saches que nou sommes les maîtres du sabre, que lors qu'un de nous succombe, il se trouv aussitôt remplacé par un autre, qu'il n'es pas de tyran, d'usurpateur qui ne so

tombé sous nos coups, victime de sa tyrannie. Quand tu auras vu de tes propres yeux, ô homme abusé, le tranchant de nos sabres; quand tu auras éprouvé notre choc dans les combats; quand tu auras vu comme nous emporterons tes places fortes et les villes situées sur le bord de tes fleuves, comme nous les ruinerons de fond en comble; alors tu te mordras les doigts de repentir: mais tes pieds auront glissé sous toi, quand tu te seras apperçu de ta faute. Saches que les oppresseurs qui veulent tout bouleverser le seront eux-mêmes, que le chapitre du Qoran, nommé l'*Abeille*, dit: L'ordre de Dieu viendra, ne le devancez pas. On trouve à la fin du chapitre *Shadh*: Vous ne connaîtrez la vérité de la prophétie qu'après le temps, et vous retournerez vers Dieu très-haut qui est le plus véridique de ceux qui sont doués de la parole.--Combien de fois n'a-t-on pas vu une poignée d'hommes l'emporter sur des armées nombreuses. Au reste, Dieu est toujours au milieu des patiens. Les sages disent: *Aux tyrans la mort.* La tyrannie et ton injustice seront cause de la tienne, et te précipiteront dans l'abyme des malheurs. Voilà ce que nous avons à te répondre.

Le citoyen Martin, ingénieur des ponts et chaussées, vient de terminer la reconnaissance du Birk el-Karoun, dont le bord septentrional était inconnu à tous les voyageurs. Accompagné de vingt Arabes commandés par cheykh A'ly, fils d'Abou-Ssalehh, grand cheykh de la tribu des Sammalous, il a parcouru cette rive où il a trouvé les ruines d'un grand monument d'une construction particuliere, et différente des restes que nous connaissons de l'ancienne Egypte. On y voit encore plusieurs murs en briques composées de craie blanche et de paille hachée. Leur plan très-régulier indique un vaste palais; mais les Arabes le lui ont désigné sous le nom de *Medinet Namroud* (ville de Namroûd).

Le Birk el-Karoun, qui paraît n'être plus qu'une flâche ou une cunette de l'ancien lac Mœris, a environ 44 mille metres de longueur. Il laisse entre les bords et la montagne une plage immense qui a environ dix mille mètres de largeur à l'est, et se termine en pointe à l'ouest où l'extrêmité du lac baigne le pied de la montagne.

De cette extrêmité jusqu'à la grande hauteur désignée par Pocock sous le nom de pyramide du cheval, et que l'on voit très-loin à l'ouest, la montagne se prolonge à pic sans ouverture ni indice du Bahhr bela-Mah par lequel on pensait que le lac Mœris avait pu communiquer à la méditerranée.

Le citoyen Martin a continué sa reconnaissance par le desert qui sépare le Birk el-Karoun, du lac Gara; il a determiné la position des deux Raian ou puits d'eau douce, où se termine la premiere journée de Medine à la petite Oasis.

Tous les détails de cette reconnaissance ont été rapportés à un grand polygone levé à la boussolle, et lié par de grands triangles à la vallée du Nil.

Joints à la carte hydraulique de la province du Fayoum, à laquelle a coopéré le citoyen Caristie, ingénieur des ponts et chaussées, ils completteront les idées sur le systême d'irrigation de l'ancien nôme arsinoïte qui a toujours été l'objet de la sollicitude des gouvernans, ainsi que l'attestent de nombreux travaux d'art, les seuls en Egypte dont on voit les magnifiques restes servir encore à l'utilité du pays.

La partie géographique était déjà connue de la manière la plus satisfaisante par le mémoire du citoyen Jomard, lu dans la séance de l'Institut du 16 vendémiaire dernier, ce qui ne laisse

bientôt plus rien à désirer sur cette intéressante province (1).

La carte qui comprend tous ces détails a été mise sous les yeux du Général en Chef qui l'a vue avec beaucoup d'intérêt, et a mis à la disposition du citoyen Martin tous les moyens nécessaires pour qu'il puisse en perfectionner quelques parties qu'il a lui-même designées comme incomplettes.

Le nombre des habitans de la terre est d'environ mille millions. Asie, 585,000,000; Afrique, 100,000,000; Amérique, 160,000,000; Europe, 160,000,000. Paris, dont la population était estimée à 800,000 habitans, n'en a que 640,404; Lyon, 102,167; Bordeaux en a 104,676; Marseille, 108,374; Londres, 700,000; Vienne, 270,000; Constantinople, 600,000; Madrid, 150,000; Petesbourg, 200,000; Berlin, sans la garnison, 138,000; Rome, 160,000; La Haye, 38,400; Milan, 120,000; Calcuta, 600,000; Copenhague, 86,000; Stockholm, 75,000; Lisbonne, 190,000; Moscow, 270,000; Naples, 400,000; Turin, 70,000; Gênes, 80,000; Hambourg, 80,000; Calix, 70,000; Florence, 80,000; Jerusalem, 28,000; Livourne, 45,000; Madras, 300,000; Palerme, 150,000; Pekin, 3,000,000; enfin Varsovie, 70,000.

INSTITUT.

Dans la séance publique de l'institut du 16 pluviôse, le citoyen Geoffroy a lu un *Memoire sur les animaux du Nil, considérés dans leurs rapports avec la théogonie des anciens Egyptiens.*

Le citoyen Delille a lu une *note critique sur la Ximenia, Lin; et une description du nouveau genre que cet arbrisseau doit former sous le nom Balanites, faux mirobolan.*

On a ensuite entendu la lecture d[u] mémoire du citoyen Frank, médec[in] ordinaire de l'armée, ayant pour tit[re] *Description du habbab et de son us[age] dans la dysenterie.*

(1) Voy. le n.° 85 du *Courier d'Egypte*, pag. 3.

Les Arabes de la tribu des Oulada[...] viennent d'être battus complettement p[ar] le général de division Friant, comma[n]dant le cinquième arrondissement. L'affai[re] a eu lieu le 23 de ce mois, auprès de [la] Tour-des-Arabes à sept ou huit lieu[es] d'Alexandrie. Deux camps de ces brigan[ds] ont été surpris à la pointe du jour; to[ut] ce qui s'y trouvait a été tué: on a pris u[ne] immense quantité de moutons, de chèvr[es] de chevaux, de chameaux et de bœuf[s] beaucoup de fusils ont été enlevés et brûlé[s] à l'exception d'un assez grand nomb[re] montés en argent.

La Société dramatique donnera a[u]jourd'hui 30 pluviôse, le *Français [à] Londres*, et l'*Avocat patelin.*

AVIS.

Le citoyen Bruneau, de Tarascon s[ur] Rhône, a élevé au Kaire une fabrique d[e] vermicelli et macaroni d'une qualité su[]périeure.

L'armée est prévenue que la brasserie des citoyens Royer et Vandervelde, établie au vieux Kaire, est en activité. Le prix de la bière est fixé à 9 médins la pinte.

ERRATA du n°. 101:

Page 1, ligne 24; et la colonne re peinte; *lisez* et la coupole repeinte.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 104.

LE 6 VENTOSE IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

POÉSIE.

L'ENTHOUSIASME ET LA RAISON.

Apologue.

Auprès de la Raison, qu'il n'avait jamais vue,
L'Enthousiasme un jour par hazard se trouva.
« Salut à la belle inconnue, »
Dit-il; et sans façon l'étourdi se plaça,
D'une manière à faire aisément connaissance:
La pauvrette s'en étonna.
On dit pourtant qu'elle parla
D'abord avec quelque assurance;
Mais bientôt elle se troubla.
L'Enthousiasme en profita,
Non sans un peu de violence;
En l'embrassant il l'étouffa.

(Extrait du Mercure de France.)

AGRICULTURE.

La commission d'agriculture a fait une premiere récolte de pommes de terre au jardin national du Kaire. Ces pommes de terre ont été plantées au commencement de vendémiaire dernier, et ont produit 10 pour 1 pendant cette saison qui ne paraît pas avoir été la plus convenable pour les cultiver. Parmi les pommes de terre qui ont eté présentées à l'institut, dans sa séance du 16 pluviôse, par le citoyen Delille, les plus grosses étaient du poids de sept onces, et paraissaient de très-bonne qualité. La commission d'agriculture attend dans la saison actuelle qui devient de jour en jour plus favorable à la végétation, une récolte plus abondante des pommes de terre qu'elle a fait planter récemment.

ARCHITECTURE.

Projet d'un monument à élever à la mémoire du Général KLEBER.

L'armée entière se rappelle, et l'on n'a cependant point assez célébré le dévouement avec lequel le citoyen Protain, architecte et membre de l'institut, essaya au péril de ses jours de défendre ceux du général KLEBER. Ce citoyen, ce père de famille, cet artiste recommandable, pensa succomber lui-même sous les coups redoublés d'un assassin fanatique et furieux. Tout couvert de blessures, et baigné dans son sang, il resta long-temps étendu sans sentiment auprès des restes inanimés de KLEBER. Il ne fut même réveillé de cette léthargie profonde, et n'apprit enfin la perte douloureuse de l'armée, qu'au moment ou l'airain qui tonnait de toutes parts

annonça qu'on portait au tombeau le vainqueur d'Héliopolis.

A peine Protain eut-il repris l'usage de ses sens, qu'il manifesta l'étendue et la vivacité de ses regrets en mêlant ses larmes aux larmes des amis qui l'environnaient; mais bientôt son imagination agitée ne fut plus dominée que par une seule pensée, celle de consacrer un monument funéraire à la mémoire d'un héros, devenue désormais pour lui l'objet d'un culte vraiment religieux.

Protain reprit donc ses crayons, et il traça le projet de monument dont nous allons donner une idée.

C'est un vaste tombeau dans le style antique, formant un carré allongé de 30 mètres sur 16; sa hauteur est de 17 mètres. Il est environné dans tout son pourtour d'une enceinte décorée extérieurement d'inscriptions et de trophées d'armes.

On entre dans ce monument par une seule porte, couronnée par les douze signes du Zodiaque. A droite et à gauche de la porte sont deux piedestaux surmontés de deux génies.

Après avoir monté quelques degrés, on entre dans un vestibule décoré de niches et de quelques ornemens simples; il s'ert d'entrée à la grande salle dans laquelle serait déposé le corps de KLEBER, dans un magnifique sarcophage de porphire, élevé sur des socles de différentes hauteurs.

Les murs intérieurs de cette salle seraient décorés de bas-reliefs. La peinture et la sculpture y renrésenteraient les principales actions de la vie militaire de KLEBER. Que tous les arts qu'il chérit et sut apprécier viennent décorer son dernier asyle!

Que les grandes découvertes dans les sciences dont KLEBER encourageait si volontiers la culture, soient encore retracées dans cette enceinte, et qu'on y lise les noms des grands hommes auxque elles sont dues.

Que l'image fidelle, que les noms d ceux qui combattiront près de KLEBE et vainquirent avec lui, se groupent e core autour de son image, autour de s restes et de sa mémoire!

A l'extrémité de cette salle, et faisa face à l'entrée, on trouve un petit sanc tuaire où seraient déposés les actes d gouvernement.

L'intérieur de l'enceinte est divisé pa carrés destinés à la sépulture et aux tom beaux des généraux morts en Egypte; puisque ce monument sépulcral doit con sacrer la reconnaissance de la patrie, faudrait y réunir encore tous ceux qu l'ont servie avec éclat quelles qu'aient é leurs fonctions. Ces tombeaux ombrage par des arbres figureraient un Elysée.

Le citoyen Protain n'a point ambition de juger un concours; avec des tale connus, il a négligé de concourir lui même, et n'a fait, en traçant ce projet qu'obéir à un besoin impérieux de so cœur.

C'est au gouvernement, dans de temps plus calmes de la République, qu'il appartient de faire le reste; c'est à lu d'accomplir les vœux de l'Egypte et de l'armée; c'est à lui d'élever dans ces con trées, à la mémoire de KLEBER, un mo nument rival de ces pyramides fastueuses que l'adulation, plus souvent encore qu la reconnaissance, consacrait à la cendre insensible des rois   R. D. G.

RAPPORT

A L'INSTITUT D'EGYPTE,

SUR les recherches à faire dans l'em placement de l'ancienne Memphis et dans toute l'étendue de ses sépultures.

Le Général en Chef MENOU, qui

donne à toutes les branches des sciences une attention particulière, ayant résolu de faire faire dans l'étendue des sépultures de l'ancienne Memphis toutes les recherches dont ces antiques monumens paraissent susceptibles, vous a informés, citoyens collègues, par sa lettre, en date du 30 nivôse dernier, qu'il avoit confié la direction des travaux à entreprendre, aux citoyens Le Père (Architecte) et Coutelle, membre de la commission des arts, et que le motif qui lui a fait prendre cette décision avait été de fournir de très-grands moyens d'étude aux personnes qui s'occupent de la science de l'antiquité.

Empressés de répondre à cette invitation, et jaloux de concourir à des vues aussi utiles pour le progrès des sciences, vous avez, dans votre séance du 1.er pluviôse, arrêté qu'une commission composée des citoyens Champy, Fourier, Le Père (Architecte) et moi (1), vous présenterait une instruction rédigée de manière à appeler sur toutes les parties qui intéressent les arts et les sciences l'attention de nos collègues. Le citoyen Coutelle que nous avons invité à se réunir à nous, a bien voulu aussi nous communiquer ses vues particulières, et c'est au nom de tous que j'ai l'honneur de vous présenter le rapport suivant.

Tous les voyageurs qui nous ont précédés, n'ont été frappés que des masses collossales éparses, sur-tout à la montagne lybique qui bornait, à l'ouest, la campagne de Memphis. Enivrés en quelque sorte de l'admiration qu'ils éprouvaient à la vue de monumens d'une taille aussi gigantesque et d'une si haute antiquité, ils ont négligé une multitude de petits objets et de pratiques singulières qui doivent jetter un si grand jour sur l'histoire des anciens Egyptiens, et conséquemment sur l'origine des institutions humaines.

Déjà les membres de l'institut et de la commission des arts, après avoir satisfait aux premiers besoins d'admirer de si grandes choses, ont vu avec sang-froid et étudié en détail une partie des monumens de Gyzéh et de Sakkara: nous possédions déjà nombre d'observations utiles; mais aucune des expéditions faites à ces lieux remarquables n'ayant été secondée des moyens que vient de proposer le Général en Chef, il reste encore beaucoup à faire. Les membres de l'institut et de la commission des arts reprendront avec plaisir leurs travaux, et ne négligeront rien de ce qui peut faire connaître les mœurs d'un peuple qui a inventé et enseigné à la postérité les élémens des arts et des sciences.

Les recherches à faire doivent s'étendre, 1.° aux grandes pyramides de Gyzéh; 2.° aux pyramides de Sakkara; 3.° aux puits des momies; 4.° à l'emplacement de Memphis.

Parmi les recherches dont les grandes pyramides peuvent être l'objet, une des plus intéressantes consistera à déterminer avec toute la précision des instrumens astronomiques, la véritable direction des faces des pyramides. Un premier examen a eu lieu au commencement du siecle; on le doit à l'académie des Sciences de Paris, qui chargea M. de Chazelle de vérifier la position dont il s'agit: il reconnut, au moyen d'une boussole, que ces monumens sont orientés avec beaucoup d'exactitude. Peu d'années auparavant les commissaires de l'académie avaient trouvé une erreur de plus de 15 minutes dans la position de la méridienne

(1) Le citoyen Geoffroy.

de Ticho-Brahé à l'observatoire d'Uranibourg. On avait été porté à en conclure que la ligne méridienne n'est point immobile ; mais les résultats de M. de Chazelle firent disparaître cette conjecture, et l'on vit clairement que la situation des poles n'avait pu éprouver depuis le temps où vivait l'astronome danois un changement aussi considérable ; cependant, quoiqu'il fût connu que la différence trouvée provenait d'une erreur, et n'était point le résultat d'une cause naturelle, quelques personnes n'en ont pas moins renouvelé l'hypothese du mouvement des poles : elles se sont principalement fondées sur ce que la détermination de M. de Chazelle etait susceptible de peu de précision.

Il était donc à desirer qu'on appliquât à cette recherche les instrumens qui ont reçu dans ces derniers temps un si grand degré de perfection. Ce motif avait engagé l'institut à proposer cette opération dans le voyage que nous fîmes à Memphis l'année précédente. Le citoyen Nouet, notre collegue, vérifia la direction d'une des faces de la plus grande pyramide ; il trouva que la base de cette face co-incide avec la ligne *est - ouest*, à moins d'un tiers de degré près, différence qui peut être attribuée avec vraisemblance, attendu que le revêtement n'existe plus, aux inégalités des constructions qui ne permettent pas aujourd'hui d'obtenir une mesure plus précise. En même temps notre collegue Jacotin constata par des mesures géographiques le parallélisme des autres faces, et de celles des pyramides voisines.

Maintenant il nous paraît très-utile de confirmer les résultats de ces mesures en se servant des instrumens astronomiques, et d'étendre ces recherches aux pyramides de Sakkara. Le citoyen Nouet dont le zèle nous a déjà fourni tant de résultats, est disposé à entreprendre ce nouveau travail.

La suite dans le n.° prochain.

EXTRAIT de l'Ordre du jour du 5 ventôse an 9.

L'armée d'Orient vient de perdre un de ses généraux ; le citoyen Maugras est mort à Damiette, après une maladie chronique. Cet officier, aussi recommandable par sa moralité et son attachement à la République, que par sa bravoure et ses talens militaires, mérite et emporte les regrets de tous ses freres d'armes. A la tête de la 75.e demi-brigade qu'il a commandée pendant long-temps, et qu'il conduisit toujours à la victoire, il a rendu les services les plus importans à sa patrie. Par-tout il sut mériter l'attachement et l'estime de ses chefs : BONAPARTE a rendu toujours justice à son mérite, soit en Italie, soit en Egypte. Les habitans de Damiette parmi lesquels il avait long-temps habité, se sont réunis à nos troupes pour honorer sa mémoire. Un concours immense d'hommes de toutes les classes a accompagné jusqu'au tombeau les restes de ce brave et estimable militaire.

A V I S.

Le citoyen Bruneau, de Tarascon sur Rhône, a élevé au Kaire une fabrique de vermicelli et macaroni d'une qualité supérieure.

L'armée est prévenue que la brasserie des citoyens Royer et Vandevelde, établie au vieux Kaire, est en activité. Le prix de la bière est fixé à 9 médins la pinte.

ERRATA du n.° 103.

Page 4, avant-derniere ligne de la premiere colonne : *sur la Ximenia*, Lin ; lisez *la Ximenia Ægyptiaca*, Lin.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 105.

LE 12 VENTOSE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour, du 6 ventôse an 9.*

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son Prophete.

ABD-ALLAH JACQUES MENOU, Général en Chef de l'armée d'Orient, et représentant en Egypte le Gouvernement de la République Française;

A tous les habitans, grands et petits, riches et pauvres, de la ville du Kaire et de l'Egypte.

DES hommes pleins de méchanceté et d'imposture, et qui ne songent qu'à faire du mal au peuple, répandent dans la ville du Kaire des bruits alarmans : nous vous avertissons que tout individu, de quelque nation et religion qu'il soit, qui sera convaincu d'avoir répandu ou fait répandre ces bruits alarmans, sera arrêté sur-le-champ, et aura la tête tranchée au milieu d'une des places du Kaire.

Habitans du Kaire et de l'Egypte, restez tranquilles dans vos maisons; vaquez à vos affaires, et rappelez-vous de mes paroles. Le gouvernement français veille à votre sécurité, comptez sur sa protection; mais il a l'œil sans cesse ouvert sur tous ceux qui voudraient exciter des mouvemens ou la rebellion. Salut à qui marche dans la bonne voie.

Au Kaire, le 6 ventôse an 9, répondant au 11 de chaoual an 1215.

Signé MENOU.

Le 4 ventôse an 9 républicain.

« Citoyen premier Consul, l'armée d'Orient a frémi d'indignation en apprenant les nouveaux dangers qu'a courus le premier magistrat de la République. Un cri s'est élevé de toutes les parties de l'Egypte : *Point de grace aux assassins; BONAPARTE n'a pas le droit d'être généreux à leur égard; sa vie est la propriété de tous les Français; leur bonheur est attaché à son existence.*

» Citoyen premier Consul, je m'honore d'être en cette circonstance l'organe de l'armée d'Orient. Ce témoignage de son attachement n'est point le langage de la flatterie qu'on prodigue ordinairement à ceux qui gouvernent. C'est l'expression des sentimens d'estime, de vénération et de respect qu'ont voués de braves soldats à celui qui les conduisit tant de

fois à la victoire; à celui qui par ses nouveaux triomphes, a raffermi la République ébranlée par des systêmes dévastateurs ; à celui qui a rétabli la paix dans l'intérieur de la France, et qui la donnera à tout l'univers.

Salut et respect.

Signé MENOU.

L'ordre du jour du 7 ventôse a fait connaître à l'armée l'arrivée du chebeck français *le Good-Union*, parti de Toulon le 10 pluviôse, et entré dans le port d'Alexandrie le 3 du courant.

Le même ordre du jour a donné le résumé des importantes nouvelles politiques transmises par le gouvernement.

L'ordre du jour du 8 ventôse a fait connaître le *Senatus-consulte* en conséquence duquel cent trente individus ont été mis en surveillance hors du territoire de la République.

Le même ordre du jour renferme le projet de loi du 19 nivôse, présenté par les Consuls de la République au corps législatif, et relatif à l'armée d'Orient.

EXTRAIT du supplément à l'Ordre du jour du 9 ventôse an 9.

Kaire, le 8 ventôse an 9 républicain.

CAVALIER, *Chef de Brigade, commandant le régiment des Dromadaires*,

AU GÉNÉRAL EN CHEF MENOU,

« Mon Général, le régiment des dromadaires desirant témoigner aux invalides de l'armée, l'intérêt et la vénération qu'ils lui ont toujours inspirés, vient d'arrêter que la dernière caravane qu'il a prise, et qui était chargée de grains destinés à approvisionner nos ennemi[s] serait vendue à leur profit.

Je vous prie de faire connaître à c[e] respectable corps le plaisir que le rég[i]ment entier éprouve à lui faire cette off[re] comme une preuve de ses sentimens et celui que je ressens moi-même d'e[n] être l'interprète ».

Salut et respect.

Signé CAVALIER.

P. S, Je ne dois pas vous laisse[r] ignorer que les invalides sortis du rég[i]ment ont toujours eu part à la distribution des prises.

Un autre supplément à l'ordre du jou[r] du 9 a fait connaître la délibération d[u] conseil du roi d'Angleterre, en date [du] 14 janvier 1801, et la dépêche du géné[ral] en chef Brune, du 16 nivôse, au minis[tre] de la guerre.

L'ordre du jour du 10 désigne M Fa[r]tucci, actuellement consul de Suede pour remplir provisoirement les fonctio[ns] de consul de Russie en Egypte.

L'ordre du jour du 11 nomme un[e] commission chargée des opérations rela[]tives à l'arpentage des terres de l'Egypte.

SUITE du Rapport à l'Institut s[ur] les recherches à faire dans l'em[]placement de l'ancienne Memphis et dans toute l'etendue de ses sé[]pultures.

Newton est le premier qui ait fai[t] usage de la comparaison des longueu[rs] des constructions egyptiennes, pour e[n] déduire la connaissance de la mesu[re] dont se servait cet ancien peuple. I[l] pensait, ce qui est une remarque fo[rt]

;erelle, que les dimensions des diffé-
ntes parties des monumens sont com-
sées d'un nombre entier de mesures
aires, de sorte qu'il s'ensuivrait que
s dimensions auraient un rapport
mmensurable, et pour diviseur com-
un la longueur même de la mesure.
fin de fournir de nouveaux maté-
ux à de semblables recherches, on
ofitera de ce voyage pour obtenir
ec une précision suffisante les mesures
es différentes parties des monumens.

On cherche en vain sur la montagne à
ouest de Memphis, un système de grottes
mblable à celui de la haute Egypte :
ais aussi l'inspection des lieux fait suf-
samment connaître les raisons du chan-
ment apporté dans la construction de
s sépultures par un peuple si scrupu-
eux observateur des usages de ses an-
tres. La montagne, au lieu d'être,
omme dans toute la haute Egypte, cou-
ée à pic, vient mourir en pente douce sur
terrain cultivé. Les puits que l'on
rouve à la surface du roc ne représentent
ue ces cavités souterreines destinées dans
la haute Egypte à la sépulture des mo-
mies : ils sont dans beaucoup d'endroits
très-rapprochés les uns des autres, en sorte
qu'il y a tout lieu de croire que ces puits
s'ouvraient dans une chambre bâtie sur le
roc, et qui remplissait l'objet de ces
grottes qu'il avait été impossible de prati-
quer dans ce lieu. Il sera donc à propos
de visiter le pourtour des puits, afin de
constater si l'on ne trouverait pas à la
surface du roc quelques vestiges de fon-
dations. Cette recherche est importante,
puisqu'elle conduirait à expliquer l'exis-
tence de tant de pyramides accumulées
seulement dans le voisinage de Memphis.
Ces pyramides pourraient bien corres-
pondre aux grandes grottes de Thèbes, de
manière que les rois de Memphis, émules
de ceux de cette plus ancienne capitale,
après avoir consulté la nature du terrein,
auraient remplacé par des constructions
colossales les excavations prodigieuses de
ceux-ci.

Ce qui prouve que les Egyptiens de
Memphis n'avaient point abandonné le
système de leurs ancêtres, et qu'ils l'a-
vaient seulement modifié pour l'accom-
moder à la forme de la montagne située
près de cette ville, ce sont les grottes que
l'on trouve dans le voisinage des pyra-
mides de Gyzéh. Ils enlevèrent des pierres
aux environs des grandes pyramides pour
les bâtir, firent ainsi par art dans quelques
endroits des pans coupés, et en profiterent
pour faire reparaître le système adopté
dans la haute Egypte. On trouve dans
ces grottes des scènes domestiques et des
représentations de quelques arts que,
malgré la défectuosité de ces tableaux, il
est intéressant de dessiner et de décrire.

Nous n'avons pas encore eu occasion de
répéter toutes les observations publiées
en Europe à l'égard des momies et de
quelques ustensiles tirés de l'Egypte. On
ne peut guere raisonnablement espérer
de se procurer toutes ces observations sur
un terrein aussi fouillé que celui de Mem-
phis : il n'y a que l'examen de l'intérieur
d'une petite pyramide qui puisse donner
à cet égard tous les renseignemens desirés.

On ne quitterait point les pyramides de
Gyzéh sans avoir auparavant examiné l'in-
térieur de la tête du sphinx et le fond du
puits de la grande pyramide qui en Eu-
rope a fourni matiere à tant de conjec-
tures.

Arrivés sur le terrein de Memphis, l'un
des premiers objets que doivent se pro-
poser nos collègues, est la recherche
du Sérapeum. Ce temple paraît avoir été
destiné à deux usages : au rapport de
Pausanias, il était consacré à l'inhuma-
tion du Dieu Apis ; et si l'on en croit à
Zozomène et Jablonski, il renfermait aussi
le nilomètre que les prêtres allaient con-
sulter dans le commencement de l'inon-
dation pour en prédire les progrès : Stra-
bon nous dit positivement que ce mo-

nument était placé dans les sables. Ces témoignages historiques fournissent quelques indices sur la position de ce temple; car dès qu'il était bâti au milieu des sables et consacré à la sépulture du bœuf Apis, il devait avoir été élevé sur le roc dont la surface est sablonneuse; et puisque les eaux de l'inondation pouvaient se répandre dans ses parties souterreines, on doit en chercher les traces sur le bord oriental de la montagne. J'ajouterai à ces indications, celles que nous fournit la remarque de notre collegue le général Reynier qui a reconnu vers cette partie de la montagne et au sud-est des puits des Ibis, une grande enceinte bâtie en briques crues : peut-être serait-ce vers cette enceinte qu'il faudrait faire des recherches, puisqu'il est connu que la plupart des temples égyptiens avaient un entourage semblable qui en défendait l'approche. Ces catacombes se ressentent, à Memphis, de la décadence des arts ou du moins de l'insouciance des habitans de cette ville : ce ne sont là que des excavations grossierement pratiquées dans le roc, et qui n'ont ni la pirure, ni le fini, ni la grandeur des souterreins de Thèbes. Cependant, on doit compter sur un autre résultat par rapport aux galeries souterreines du Sérapeum. On ne peut en effet s'attendre qu'à trouver un monument achevé, d'une certaine grandeur, et qui enfin repondît aux dépenses énormes que l'on faisait, suivant Diodore de Sicile, pour l'inhumation du bœuf Apis, le dieu favori de Memphis.

La plaine occupée par les débris des momies est un vaste champ pour les observations : que de faits interessans à recueillir, si les sables apportés par les vents de l'ouest ne la dérobaient pour ainsi dire à notre vue! Néanmoins, il faudra, dans beaucoup d'endroits, soulever ce voile en creusant des canaux en différens sens, de maniere à faciliter l'observation du roc; on pourra peut être aussi constater l'étendue de cette plaine, et la voir distribuée en autant de partitions destinées aux hommes des différens ordres de la société, et aux animaux d'espece différente.

On trouvera, par ce moyen, un grand nombre de puits qui n'ont pas été ouverts, et qui conséquemment meritent une attention particuliere. Nos collegues jugeront sans doute à propos d'en ouvrir quelques-uns, et constateront au moins la forme et la nature de la pierre employée à clorre ces caveaux.

Un des puits sur-tout auquel ils devront s'attacher de préférence, est celui dont le citoyen Hamelin avait commencé la fouille. Ses dimensions considerables en largeur et profondeur font croire, ou qu'il est la principale entrée d'une galerie intéressante à étudier, ou que c'est le puits d'une pyramide qui aurait été détruite.

La suite dans le n.° prochain.

AVIS.

ERRATA du n.° 104.

Page 3, 37.e *ligne*, 1.ere *colonne*: éparses, sur-tout à la montagne; *lisez* éparses sur toute la montagne.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyeh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris separement sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 106.

LE 18 VENTOSE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

Le 10 du courant il a paru à la hauteur Abou-Qyr, une armée navale anglaise sent trente-cinq voiles.

La nouvelle en est arrivée le 13 au rtier-général du Kaire. La célérité s couriers est telle qu'ils font mainnnt ce trajet en deux jours et demi. Les habitans de l'Egypte n'ont pas é ebranlés un seul instant. Dans pluurs lieux, sur-tout à Alexandrie, à tte et à Damiette, ils ont déclaré x généraux qu'ils s'unissaient au sort s Français et ont offert de marcher l'ennemi; la ville du Kaire a demandé e l'on continuât la levée des impoions qui était interrompue.

Cependant le Général en Chef crut, des avis particuliers, devoir publier, 14, en français et en arabe, la proclaation suivante :

MENOU, GÉNÉRAL EN CHEF,

tous les Grands et Petits, Riches et Pauvres, à tous les Cheykhs et Ulémas, à tous ceux qui suivent la vraie Religion, à tous les Habitans de l'Egypte enfin, salut.

Au quartier-général du Kaire, le 14 ventôse.

Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Il n'y a de Dieu que Dieu, et Mahomet est son Prophète.

C'est Dieu qui dirige les armées; il donne la victoire à qui il lui plaît; l'épée flamboyante de son ange précède toujours les Français, et anéantit leurs ennemis. Les Anglais qui par-tout sont les oppresseurs du genre humain, viennent de paraître sur les côtes; s'ils mettent pied à terre, ils seront culbutés dans la mer. Les Osmanlis, poussés par ces mêmes Anglais, sont aussi des mouvemens; s'ils s'avancent, ils rentreront dans la poussière des déserts, qui les engloutira.

Vous, habitans de l'Egypte et du Kaire, je vous préviens que si vous vous conduisez, ainsi que le doivent faire des hommes craignant Dieu; si vous restez tranquilles dans vos maisons; si vous vaquez à vos affaires comme de coutume, vous n'avez rien à craindre : mais je vous préviens aussi que s'il arrivait à quelqu'un d'entre vous de vouloir exciter des mouvemens, et de se révolter contre le Gouvernement français, je le jure au nom de Dieu et de son Prophète, sa tête tombera à l'instant. Rappelez-vous ce qui est arrivé lors du dernier siége du Kaire. Le sang de vos pères, de vos enfans, de vos femmes, a coulé dans toute l'Egypte, et principalement dans la ville du Kaire; vos propriétés ont été pillées et ravagées; vous avez été taxés à de très-fortes contributions extraordinaires. Mettez bien dans votre esprit

tout ce que je viens de vous dire. Salut à qui est dans la bonne voie, malheur à qui s'en écarte.

Signé MENOU.

Le général de division Friant, qui commande à Alexandrie, a journellement reçu des renforts de troupes.

Le Général en Chef a fait aussi marcher des forces considérables sur Damiette et Ssalehhyeh.

Le régiment des dromadaires qui croise dans le désert, a fait savoir, en date du 16, que l'armée ottomane n'avait encore fait aucun mouvement du côté d'el-A'rych. Les Druses se préparent à harceler l'armée du grand visir. Nos soldats brûlent du desir de recevoir les Anglais à leur débarquement, ils marchent avec une gaieté extrême, et puisqu'il faut tout dire, il se mêle à l'ardeur de combattre un sentiment de dédain qui ne calcule ni le nombre, ni les moyens des ennemis. Il a fallu que l'autorité intervînt pour contenir les dépôts et les convalescens qui voulaient quitter les hôpitaux et prendre les armes.

La frégate française *la Régénérée*, partie de Rochefort, est entrée le 12 à Alexandrie; elle n'a mis que dix-sept jours dans sa traversée. Elle a apporté des troupes et des munitions de guerre de tout espèce.

Le brick *le Lodi* est entré le même jour dans le port d'Alexandrie; il était parti de Toulon; il n'a mis que dix-jours dans sa traversée. Il a apporté des armes, des munitions de guerre, des outils de toute espèce et des médicamens.

Il est arrivé également dans le port d'Alexandrie plusieurs bâtimens grecs qui ont traversé l'armée navale anglaise.

L'enseigne entretenu Colonne a surpris avec autant d'intelligence que de courage, des ingénieurs anglais qui levaient le plan d'Abou-Qyr; leur chef a été tué et les autres faits prisonniers.

Le 15, l'artillerie de la citadelle et celle de tous les forts ont annoncé, par plusieurs salves, la conclusion définitive de la paix avec l'empereur d'Allemagne.

La déclaration de guerre de la Russie contre la porte ottomane, est connue dans le camp du grand visir, ou elle a déjà excité des séditions.

Les Anglais de leur côté ont déjà pris dans l'Archipel, quatre bâtimens Russes de commerce.

Le 15 au matin, quatorze bâtimens de guerre anglais, de toute grandeur se sont séparés de l'armée, portant le cap au nord nord-est, on présume qu'ils soupçonnent quelque chose au large.

Deux bâtimens anglais se présentent au Boghaz de Damiette pour parlementer.

La 21.me demi-brigade est descendue aujourd'hui 18 de la haute Egypte. Elle a rencontré un parti d'Arabes de la tribu des Oulad-A'ly, l'a attaqué, detruit et fait un grand butin de bestiaux.

Le 18 au soir, les rapports officiels sont que l'armée navale contrariée par les vents, n'a encore pu tenter le débarquement.

Nos soldats n'ont pas besoin de la lettre suivante pour les electriser; mais elle ne refroidira pas non plus les sentimens qu'il ont pour le gouvernement anglais, ses agens et ses défensseurs.

Paris, ce 19 nivôse an 9.

J'étais à Alep lorsque les Turks déclarerent la guerre à la France: je fi

sis en prison où j'ai resté seize mois. La fortune me fut entièrement prise; à l'opulence je me vis tout-à-coup dans la plus affreuse misère. Ma réputation ; mes liaisons connues furent cause que le grand visir me fit mettre à la torture pour avoir les sommes qu'il croyait que j'avais sauvées. Ce moyen qui m'a ôté le bras droit, n'ayant rien produit, le grand visir se réduisit à m'offrir la vie et la liberté moyennant une rançon considérable que je deposerais entre les mains de M. John Barker, pro-consul du roi d'Angleterre. Mes amis me prêterent la somme exigée : et M. Barker qui connaissait toutes mes peines, tous mes malheurs, me fit dire par le citoyen Maseik, consul batave, qu'il ne seconderait les intentions du grand visir, qu'après que je lui aurais donné ma montre, une bague antique qu'il désirait, et autres objets de la valeur d'environ 6000 piastres. Il me menaçait, en cas de refus, de me faire traiter par le pacha de la ville avec plus de cruauté que ne l'avaient fait les bourreaux du grand visir.

MM. Rizzini et Durighello, devant qui le citoyen Maseik me rendait les intentions de Barker, me prêterent les 6000 piastres. M. Guerin, à qui appartenait la bague, me la donna. Tout fut remis avec ma montre, au consul Batave pour M. Barker, et je fus mis en liberté.

En publiant la barbarie d'un pro-consul de sa majesté britannique, je goûte le bonheur de nommer les ames sensibles qui l'arrêterent; mais en leur donnant cette marque de ma reconnaissance, je gémis de n'avoir pas les moyens d'acquitter une dette de cette nature.

Je vous salue,

Signé PILLAVOINE.

(Extrait du Moniteur universel.).

SUITE du Rapport à l'Institut sur les recherches à faire dans l'emplacement de l'ancienne Memphis, et dans toute l'étendue de ses sépultures.

On ne dédaignera pas sur-tout les sépultures creusées à la surface du roc et celles construites en briques crues. Pour appartenir aux plus pauvres citoyens, elles n'en doivent pas moins fournir d'utiles matériaux à l'histoire. Mais on devra apporter dans ces recherches beaucoup de discernement, afin de distinguer les momies des indigènes, de celles qui appartiennent aux premières époques de la religion chrétienne; car on ne doit point oublier que les chrétiens de Memphis ont embaumé leurs morts jusqu'au temps de Théodose le grand. Avec un peu d'attention, on ne pourra tomber dans aucune méprise. Les momies des chrétiens, enterrées dans le sable, furent traitées avec la plus grande indifférence et rappellent à peine quelques souvenirs de ces époques brillantes de la haute antiquité, où l'on s'était proposé d'éterniser la mort, et où l'on avait en quelque sorte résolu ce problême.

Une des parties de Sakkara où les recherches seront les plus faciles et pour lesquelles il y a des indications assez sûres, est l'immense galerie destinée aux ibis. Il n'est besoin que d'en retirer le sable qui s'y est versé du dehors, et qui empêche de la parcourir en entier. Il est quelques puits ou regards qui n'ont jamais été rouverts et dont il est possible d'étudier la fermeture en remontant ces puits à l'intérieur.

Comme il paraît que le récit du duc de Chaulnes n'est point relatif aux galeries des ibis que nous avons déjà visitées plusieurs fois, on devra suivre avec attention les indications qu'il donne, et qui probablement meneront à la connaissance

de caveaux renfermant des débris de quadrupedes.

On remarque dans le voisinage de Busir, qu'une partie de la montagne est coupée à pic; des monceaux de sable qui se sont accumulés au devant, empêchent de reconnaître si cette partie de la montagne est taillée en grotte, comme on l'observe dans les environs des grandes pyramides : peut-être serait-ce le cas de faire une fouille en cet endroit dans la vue de se procurer ce renseignement.

Un des derniers objets dont il est sur tout essentiel de s'occuper, est une détermination rigoureuse de tout l'emplacement de Memphis. Il est possible, jusqu'à un certain point, de suivre le prolongement de quelques rues principales, de retrouver les places publiques, et de déterrer plusieurs des débris du temple de Vulcain; nous n'avons encore ni description de ces ruines, ni dessin de leur aspect.

L'examen de l'emplacement de Memphis doit aussi avoir pour objet, de vérifier la description qu'on en trouve dans Hérodote : cet historien rapporte que le fondateur de cette ville avait fait exécuter des travaux considérables pour détourner en cet endroit le cours du Nil; que ce fleuve coulait à cette époque fort près de la montagne qui bornait la Libye, et que Ménès avait fait construire une digue qui, s'opposant à son cours naturel, le forçait de couler à égale distance des montagnes. On entretenait cette digue chaque année avec beaucoup de soin, et cela avait encore lieu au temps d'Hérodote, sous la domination des Perses. Memphis était, selon le même historien, située dans l'ancien lit du fleuve, et un lac, placé à l'ouest de la ville, communiquait avec le Nil. Il serait intéressant de reconnaître dans ce nouveau voyage celles de ces circonstances qui subsistent encore, de lever avec exactitude les sinuosités du Nil à la hauteur de Memphis, d'étudier les attérissemens auxquels ce déplacement du fleuve a pu donner lieu, et de vérifier si d'assez grandes élévations de terre qui ont été remarquées de plusieurs de nos collegues, et qui sont situées au-delà des restes de Memphis, auraient autrefois fait partie de la digue dont il est question dans Hérodote.

Le plan des environs de Memphis fera définitivement connaître le canal qui existe encore à l'ouest de cette ville, et qui est devenu si célebre par les allégories qu'il a fournies à la mythologie grecque.

Une des dernieres recherches à tenter, ce serait de sonder l'ancien sol de Memphis jusqu'à ce qu'on ait trouvé la terre formée par les dépôts du Nil; on acquerrait ainsi quelques données qui pourraient servir de bases à des conjectures sur la haute antiquité de cette ville si célebre.

On pourrait aussi faire usage de l'instrument que le citoyen Conté, notre collègue, veut bien faire exécuter dans ses atteliers de mécanique, et sonder en plusieurs endroits les buttes et les ruines qui attestent la grandeur de cette ancienne capitale : la sonde indiquerait les lieux où sont enfouis en plus grande quantité les debris des temples et des palais qui en faisaient l'ornement.

Enfin, on employerait encore la sonde à retrouver l'ancien sol de l'Egypte, et à rechercher quelle a été la terre primitive de cette contrée, avant que le Nil, réglé dans son cours, l'ait revêtue d'une couche si épaisse d'argille sablonneuse.

La suite dans le n.° prochain.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 107.

LE 24 VENTOSE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

POÉSIE.

Le Lion, le Tigre et le Renard.

FABLE.

DANS une contrée étrangere,
Un jour le fier lion alla porter la guerre;
En son absence un tigre usurpateur
S'empara du pouvoir, regna par la terreur;
A tous les animaux, le renard hypocrite,
Le loup cruel, marchaient seuls à sa suite.
Les hôtes innocens des forêts d'alentour,
D'épouvante glacés, n'osaient paraitre au jour.
Le tendre agneau, le cerf agile,
Le singe en agrémens fertile
Ne pouvaient éviter la mort;
Puissant et foible éprouvaient même sort.
On avait perdu tout, et même l'espérance.
Soudain le lion reparut;
Autour de lui tout le peuple accourut
Pour implorer son assistance.
A peine sait-il leur malheur,
Le tigre est terrassé; mais il veut bien encore
Laisser la vie au tyran qu'il abhorre.
Ce pardon généreux redouble ses fureurs;
Il concentre sa rage et rêve à la vengeance.
Bientôt son œil remarque un tertre de gazon
Où chaque jour le superbe lion
Venait se délasser des soins de la puissance.
L'émail des fleurs, le murmure des eaux,
Le gazouillement des oiseaux,
Des toits élégans de verdure;
Tout témoignait que la nature
Pour le Titus des bois embellissait ces lieux.
Soudain vers le renard court le tigre joyeux:
Tu connais nos amis, que ta voix les rassemble;
A creuser un abyme occupez-vous ensemble:
Ce tertre où le tyran repose son loisir,
Doit l'engloutir.
Renard de se mettre à l'ouvrage:
Pour mieux cacher son piege, il le couvre de fleurs;
Mais les dieux protecteurs,
Veillaient en ce moment pour détourner leur rage.
Tout le travail est achevé,
L'instant fatal est arrivé.
Vers son tertre chéri le fier lion s'avance.
Le tigre le voyant s'applaudit en silence.
Mais quelques animaux d'une imprudente ardeur,
Dévancent leur libérateur;
La terre sous leur pas s'entrouvre,
Ils périssent ensevelis.
Le lion aisément découvre
Le complot de ses ennemis;
Il sent l'abus de la clémence,
Et détruit la perfide engeance
Du tigre, du renard, et de tous leurs amis.

Par L. PERRÉE, élève au Prytanée français.

SUITE et fin du Rapport à l'Institut sur les recherches à faire dans l'emplacement de l'ancienne Memphis, et dans toute l'etendue de ses sépultures.

Les fouilles feront trouver un grand nombre d'objets, des manuscrits, des

momies, des figures en terre ou en bois, des hiéroglyphes en relief et détachés, des poteries, des médailles, des verroteries, des métaux ouvrés, des ustensiles, des habillemens, et productions végétales, etc. On ne s'empresserait de décrire et dessiner ces objets qu'autant qu'on les trouverait en place; mais dans le cas contraire, nous croyons que tous ces objets doivent être rassemblés et inventoriés : dès que les recherches qui vont se faire sont entreprises aux dépens du trésor public, les objets recueillis doivent demeurer à la disposition du gouvernement.

A cet effet, nous estimons qu'il doit être ouvert un registre qui contiendrait, 1.° la description de tous les monumens; 2.° les résultats de toutes les opérations; 3.° l'énumération de tous les objets recueillis.

Ce registre serait une espèce de procès-verbal qui, écrit sous les yeux d'un grand nombre de témoins, donnerait la plus grande authenticité aux observations qui seront faites dans ce voyage. Tout voyageur aurait le droit d'y faire insérer ses découvertes, et donnerait aussitôt de cette maniere une sorte de publicité à beaucoup de petites remarques qui paraissent ensuite assez peu importantes pour mériter d'être traitées dans un écrit particulier.

Le voyage des grandes pyramides et de Memphis terminé, ce registre serait déposé au secrétariat, et deviendrait une annexe des procès verbaux de l'Institut.

Telles sont, citoyens collegues, les observations que nous avons l'honneur de vous présenter : le peu de temps que nous avons employé à leur rédaction ne nous a pas permis de les étendre davantage; nous desirons qu'elles puissent remplir l'objet que vous vous êtes proposé en ordonnant ce travail, et nous vous proposons, si vous les approuvez, de les adresser au gouvernement en réponse à l'invitation qu'il vous faite.

Arrêté en commission; au Kaire, 4 pluviôse an 9.

Signés COUTELLE, LE PERE (archit. J. P. CHAMPY, FOURIER, et GEOFFRO.

Pour copie conforme :

GEOFFROY, *Rapporteur.*

Nous avons parlé dans le n.° 96, d'une reconnaissance faite à la Tour des Arabes, 12 lieues à l'ouest d'Alexandrie, par le général de division Friant. La description intéressante des monumens qu'il a trouvés a déterminé le Général en Chef à faire prendre le dessin ainsi que les mesures exactes de ces ruines.

Le citoyen Le Pere, directeur des ponts et chaussées, et les ingénieurs Faye, Lacret et Chabrol qui se trouvaient réunis après une tournée dans les provinces de Rosette et de la Bahhyréh, sont partis le 4 pluviôse, d'Alexandrie, avec une escorte sous les ordres de l'adjudant-commandant Martinet.

La route qu'ils ont suivie est tracée sur les bords du lac Maréotis jusqu'à la hauteur du Marabou; ensuite, en tournant au nord, et franchissant la colline elle débouche dans une petite vallée où l'on trouve de très-bonne eau. C'est la tribu des Oulad-A'ly qui y campe en ce moment, et y fait paître ses troupeaux. Cette vallée est formée du côté de la mer par un rideau de dunes de sable très blanc, peu élevées; du côté du lac, par une colline de roche calcaire, dans laquelle on voit beaucoup de belles carrieres qui ont servi à la construction d'Alexandrie. Les pierres étaient transportées des carrieres aux bords du lac où elles étaient embarquées.

Les ingénieurs ont levé les plans de la oute ; ils y ont placé les vestiges d'anciennes constructions dont elle est couverte, ainsi que les puits qui y sont très-nombreux. Ils se proposaient de tourner lac, et d'en déterminer l'étendue ; il st resserré en cet endroit entre la montagne dont nous avons parlé et une autre chaîne parallèle à une lieue moyenne de distance au sud ; il forme une vallée profonde qui paraît s'étendre fort loin vers l'ouest : les circonstances ne leur ont pas permis d'achever cette reconnaissance. Le point où ils se sont arrêtés est appelé Aboussyr par les Arabes. Il paraît convenir au site de l'ancienne Taposiris et de Plinthynéh.

On y trouve deux monumens : le premier que nous nommons Tour des Arabes est appelé *Aamoud* ou colonne. C'était en effet une colonne élevée sur un socle carré, portant un piedestal octogone. Elle est presqu'entierement renversée. Elle servait sans doute de phare ou d'amer aux vaisseaux ; les dunes qui s'effacent en cet endroit rendent la plage très-basse et fort dangereuse.

Les traces d'un escalier qu'on voit à l'extérieur sur la face du piedestal, au nord, font présumer qu'on devait y monter pour y allumer des feux ou pour faire des signaux.

Le second monument qui est à 400 metres à l'ouest, offre une grande enceinte carrée de 83 metres de côté, dont les murs ont encore sur plusieurs point 15 à 20 metres d'élévation. On y entre par un grand môle. Ce monument, au premier coup-d'œil, paraît égyptien ; cependant on voit à la construction et aux débris de quelques colonnes doriques dans l'intérieur, qu'il a été construit par les Grecs, de même que le premier, mais qu'ils ont imité dans celui-ci le goût égyptien.

La montagne sur laquelle sont bâtis ces monumens est remplie de carrieres et de catacombes peu curieuses; on y remarque seulement quelques corniches égyptiennes.

Les dessins de ces monumens donnent une idée exacte de ces ruines ; ils entreront dans la collection des travaux de ce genre.

LETTRE de la Commission du cadastre de l'Égypte,

Au Général en Chef MENOU.

Au Kaire, le 14 ventôse an 9.

Citoyen Général, la commission du cadastre que vous avez nommée par votre ordre du jour de 11 ventôse an 9, s'étant réunie en exécution de vos ordres, vous expose qu'elle a résolu pour être présenté à votre approbation ; savoir : que la surface de l'Égypte serait divisée en soixante portions égales, comprenant chacune environ cinquante villages ; que des ingénieurs des ponts et chaussées et des ingénieurs géographes seraient attachés à deux ou trois de ces portions en qualité de chefs directeurs des opérations, et qu'il serait mis à leur disposition pour être employés, conformement au plan convenu, un certain nombre d'hommes du pays dont la profession est celle de rédacteurs de la mesure, et qu'on appelle du nom de *messahhah*, et un pareil nombre d'individus dits *qayass* ou mesureurs.

Voulant toutefois la commission que lesdits hommes *messahhah* ne puissent entrer en exercice de leurs fonctions, qu'après qu'ils auront été préalablement examinés, appris et enseignés par les préposés qu'elle choisira à cette fin.

Elle projette encore de commencer ses travaux par la vérification de l'étalon de mesure existant dans le pays, de rechercher et de reunir sur cet important objet la plus authentique fixation, en remontant, s'il est possible, à la mesure qui fut mise en usage sous les sultans Sélym et Soleyman. Cet étalon de-

mesure étant avoué et invariablement déterminé, la commission vous propose, Général, qu'il soit assis et placé dans l'édifice du Meqyas, et qu'une inscription lapidaire l'accompagnant, apprenne aux peuples de l'Egypte à venir l'époque mémorable du mesurage des terres entrepris par les Français.

La commission desire que l'opération de l'arpentage commence dans tous les arrondissemens par un mouvement simultané, et que de nombreux et petits détachemens y soient commandés pour être mis à la disposition des ingénieurs des ponts et chaussées des ingénieurs géographes, aussitôt que ceux-ci seront rendus à leur destination respective.

La commission regarderait enfin, Général, comme l'introduction la plus favorable à ses travaux, une proclamation de votre part aux peuples de l'Egypte, servant à leur indiquer le but que vous vous êtes proposé dans le mesurage des terres que vous avez ordonné, et qui aurait pour principal développement le bienfait que vous allez accorder aux cultivateurs par la restitution au feddan du nombre de 24 kirats selon qu'il fut établi par les sultans Selym et Soleyman, en proscrivant les feddans de 15, 16 et 20 kirats que la tyrannie introduisit dans la plupart des villages.

Des exemplaires de cette proclamation et de votre précédente, en date du 15 frimaire dernier, seraient répandus en Egypte par les *messahhahs* et les *qayass* à la diligence des ingénieurs civils, et la lecture publique qui en serait faite dans chaque commune par le cheykh ou le feuqui de la mosquée, y précéderait toujours avantageusement l'opération de l'arpentage.

Tels sont, Général, les projets que commission a l'honneur de vous présenter.

Salut et respect.

Signé NOUET, président.

AGRICULTURE.

La Commune de Vitry-sur-Seine offert au ministre de l'intérieur, par l'organe de son maire, le citoyen Makau, de fournir à l'Egypte les arbres fruitiers, dont les meilleures especes se trouvent dans son territoire, et de donner des pépiniéristes capables d'en bien diriger l'importation et la culture sur le territoire égyptien; déjà ces citoyens sont désignés et prêts à partir: leur zéle et leur dévouement sont excités par le desir d'attacher le nom de leur commune et leurs utiles travaux à la mémorable expédition de l'armée d'Orient.

(Extrait du Moniteur.)

Le 17, les ennemis ont effectué leur debarquement sur la plage d'Abou-Qyr. Un corps d'armée, commandé par le Général en Chef en personne, s'est porté vers ce point. Le 24 au soir, il n'est encore parvenu au Kaire aucunes nouvelles.

AVIS.

L'armée est prévenue que la brasserie des citoyens Royer et Vandevelde, établie au vieux Kaire, est en activité. Le prix de la bière est fixé à 9 médins la pinte.

Le citoyen Bruneau, de Tarascon sur Rhône, a élevé au Kaire une fabrique de vermicelli et macaroni d'une qualité supérieure.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyeh. L'abonnement est d'un talary pour trente numeros. Chaque numéro pris séparement sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 108.

LE 30 VENTOSE, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

ODE

ur l'attentat du 3 nivôse contre la personne du premier Consul.

LORSQUE, précipitant une paix éclatante,
eau déploie aux yeux de l'Autriche tremblante
Nos étendards vainqueurs;
guerrier magistrat ramène dans la France
richesse, les arts, et fait goûter d'avance
La paix et ses douceurs.
concours magnifique au temple d'harmonie
semble, impatient d'applaudir le génie
D'un orphée étranger :
e héros veut aussi présenter son hommage,
e son goût pour les arts donner un nouveau gage,
Et les encourager.
avance, et par-tout il répand l'alégresse;
ar-tout devant son char une foule s'empresse,
Et semble s'écrier :
est-là qu'est le soutien de la gloire commune!
est-là qu'est des Français l'espoir et la fortune,
La paix du monde entier!
Mais quel fracas soudain! quel éclat de tonnerre!
ne horrible secousse a soulevé la terre;
Quel amas de débris!
n'entend que les murs qui craquent et s'entrouvent,
t des infortunés, que les ruines couvrent,
Les lamentables cris.
Dieu! je ne le vois plus! est-il resté sans vie
Au milieu du volcan qu'une horrible industrie
Embrasa sous ses pas?
Non, non! il reparait serein, brillant de gloire,
Et semble, en triomphant d'une trame aussi noire,
Triompher du trépas.
France, réjouis-toi! les victimes plaintives,
Qu'entraina ce forfait aux infernales rives,
Pardonnent tes transports :
Célèbre le salut de la tête adorée
Sans qui tu te verrais de nouveau déchirée
Et couverte de morts.

Par J. M. Frédéric NICOD, élève du Prytanée français.

Le citoyen Caristie, ingénieur des ponts et chaussées, a découvert, au commencement de cette année, dans la mosquée en-Nasrieh, du quartier de ce nom au Kaire, une pierre ou table d'un granit noir, occupant le seuil d'une porte de la mosquée. Il y reconnut trois inscriptions en trois caracteres anciens. Le General en Chef MENOU permit que la pierre fût enlevée et transférée à l'Institut où elle est maintenant.

Les dimensions de cette demi-table, fendue et séparée dans la moitié de sa longeur, sont de six pieds de hauteur, quinze pouces de largeur, et onze pouces d'épaisseur, d'un beau granit noir et d'un grain très-fin. On distingue sur la hau-

teur trois inscriptions placées l'une au-dessus de l'autre. La première et supérieure est en caractères hiéroglyphiques, et a 26 lignes encadrées. La seconde est en caracteres que l'on soupçonne être l'écriture cursive ou vulgaire des Egyptiens, semblable aux caracteres dont sont couvertes les enveloppes des momies : on y compte 26 lignes. La derniere inscription est en grec, et a 75 lignes. En général, les caracteres de ces trois inscriptions sont très-altérés ; ils sont presqu'illisibles. La partie supérieure de cette pierre offre du bord de la cassure, dans le sens de sa largeur, une aile déployée, telle que celles de tous les globes ailés qui ornent les frontispices des anciens temples des Egyptiens. Elle appartient donc à la moitie de ce symbole : au dessous on reconnait très - bien quelques personnages.

Cette pierre a trois inscriptions en trois divers caracteres, est beaucoup plus grande que celle du même genre et de même nature trouvée dans le fort Julien près de Rosette, dont on a parlé dans le n.° 37 du *Courier de l'Egypte*; mais elle est d'un intérêt bien moins grand, puisqu'à peine, dans cette seconde, peut-on déchiffrer quelques mots de suite : néanmoins elle indique assez qu'elle appartient au temps des Ptolémées.

INSTITUT.

Dans la séance publique du 1.er ventôse, le citoyen Le Pere (directeur des ponts et chaussées) a communiqué à l'Institut une lettre relative aux voyages du Fayoum et des Oasis.

Le citoyen Delaporte, membre de la commission des arts, a donné lecture d'un mémoire intitulé, traduction de la dixieme moquameh (séance) d'Hariry.

Le secretaire perpetuel a donné lecture d'un mémoire de mathematiques, envoyé à l'Institut, par le citoyen Malus membre de cette compagnie, et qui pour titre : *Méthode pour résoudre généralement en termes algébriques, le équations differentielles à un nombre quelconque de variables.*

On a achevé la lecture du mémoir du citoyen Lerouge sur la fabricatio du sel ammoniac (muriate d'ammoniaque).

Dans la séance publique du 16 ventôse le citoyen Delille a lu, au nom d'une commission, un rapport sur l'écrit d citoyen Frank, intitulé : *Description d Hhabab et de son usage dans la dyssenterie.*

Le citoyen Girard a lu un mémoire su le nilometre retrouvé à Elephantine, e la coudée sacrée des Egyptiens (1).

Le citoyen Larrey a lu un mémoire su le *Tetanos.*

Le citoyen Champy a été nommé président, et le citoyen Girard, vice-président de l'Institut, pour le troisieme trimestre de cette année.

NILOMETRE D'ELÉPHANTINE.

Strabon et quelques écrivains de l'antiquite ont fait mention d'un nilometre etabli dans l'île Eléphantine. Le citoyen Girard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, profita du séjour qu'il fit à Syene au mois de thermidor an 7, pour en entreprendre la recherche, du succè de laquelle il a rendu compte à l'Institu d'Egypte le 16 ventôse dernier.

Cet édifice qu'il croit avoir été construit sous l'un des Ptolemees, renferme un étalon de la coudée egyptienne, beaucoup plus ancien, et par consequent beaucoup plus authentique que celui d

(1) Voyez le *Courier d'Egypte*, numéros 3 et 48.

méqyas actuel de l'île de Raoudah dont Fréret, Bailly, Paucton et Romé de l'Isle ont fait usage pour évaluer les différentes mesures des anciens.

La longueur de cet étalon qui a été prise avec la plus grande exactitude s'est trouvée de 527 millimètres, équivalens à 19 pouces 6 lignes du pied de France; ce qui s'accorde non seulement avec la longueur de la coudée déduite par Newton des dimensions de la chambre pratiquée dans l'intérieur de la grande pyramide, mais encore avec la longueur de cette même unité de mesure déduite, suivant le procédé de Newton, des dimensions de la principale grotte de Siouth, de quelques-uns des tombeaux des rois de Thebes, et de plusieurs autres grands édifices égyptiens.

On savait déjà que les différentes évaluations des mesures anciennes, publiées jusqu'à présent, devaient être rectifiées; 1.° parce que la coudée du meqyas, prise pour base de ces évaluations, n'est réellement que de 541 millimètres, tandis qu'on l'a toujours supposée de 554; 2.° parce que le côté de la base de la grande pyramide dont on s'est également servi pour le même objet, n'avait encore été exactement déterminé par aucun voyageur moderne avant l'expédition des Français en Egypte. La coudée du nilomètre d'Eléphantine indique le rapport suivant lequel il conviendra de corriger ces évaluations, et, considérée sous ce point de vue, la découverte de ce monument fera disparaître de l'histoire et de la géographie anciennes quelques difficultés sur lesquelles les plus habiles critiques se sont jusqu'à présent exercés sans succès.

Cette découverte fournit en outre une donnée précieuse sur l'exhaussement du lit du Nil. Une inscription grecque, gravée au dessus de la 24.e et dernière coudée, a conservé le souvenir d'une inondation extraordinaire qui surmonta d'un palme cette extrêmité, sous l'empire de Septime Sévère : or, les plus hautes inondations s'élèvent aujourd'hui à 2335 millimètres au dessus de ce terme; et, comme la différence entre les plus basses et les plus hautes eaux est restée devant Eléphantine de 24 coudées, il s'ensuit que l'exhaussement du lit du Nil dans cette partie de son cours, a été depuis environ 1600 ans, de 146 millimètres par siècle.

P. S. G.—

COUTUMES EGYPTIENNES.

Nous ne connaissons que par oui-dire ce qui se passe dans l'intérieur des harims : voici pourtant une scene dont le hasard m'a favorisé l'observation.

Au septieme jour de la naissance d'un enfant mâle, l'accouchée réunit ses amies, et passe tout le jour avec elles en divertissemens. L'intervalle des deux repas est rempli par des chants et des danses exécutées par des almées. Après le dîner, commence la cérémonie de l'inauguration de l'enfant nouveau-né; on la nomme Soubouéh : elle consiste en une promenade dans toutes les chambres de l'habitation des femmes. Une des principales servantes, marche en tête, portant un plateau de cuivre où sont disposées circulairement autant de bougies qu'il y a de femmes qui prennent part à la fête : ces bougies sont allumées et peintes de diverses couleurs; vient après la sage-femme chargée de l'enfant; elle a à ses côtés deux autres servantes; la plus jeune porte du feu dans un réchaud d'airain, et la seconde, un plat qui renferme de l'orge, du bled, des lentilles, des feves, du riz, du sel marin et de l'encens, sept substances qui correspondent au nombre de jours écoulés depuis la naissance de l'enfant. La mere marche ensuite entourée de ses principales amies

et des almées; les autres femmes forment le dernier grouppe. Pendant la marche, ou exécute une musique fort bruyante, et chaque fois que la troupe entre dans une chambre du harim, la sage-femme prend les grenailles et l'encens qu'elle trouve à sa droite, en jette une partie dans la chambre. On lui répond par des cris de joie très-prolongés, la musique devient plus rapide et plus bruyante, et l'on se plait à marcher et à glisser sur les grenailles répandues de toutes parts.

De retour dans la chambre principale du harim, le plateau des bougies est placé sur un tabouret au milieu de la chambre. Chacun y vient déposer une piecée de parats, les petites filles et les servantes se jettent sur les bougies et se les disputent. Immédiatement après, la sage-femme emporte le plateau, et fait son profit de l'argent qu'elle y trouve et qui lui est destiné.

La cérémonie est terminée par une visite que l'on rend à l'enfant : on lui orne la tête de pieces d'or dont on lui fait cadeau, ou bien on les renferme dans des mouchoirs de prix que l'on place sous sa tête.

G. . .

HISTOIRE MILITAIRE.

Le général de division Berthier, ancien chef de l'etat-major général de l'armée d'Orient, et actuellement ministre de la guerre, vient de publier la *Relation des campagnes du général* BONAPARTE *en Egypte et en Syrie.*

On annonce comme étant sous presse un autre ouvrage du même général qui aura pour titre : *Pieces diverses, relatives aux opérations militaires et politiques du général* BONAPARTE *en Italie, pendant les années IV, V et VI.*

Il appartient sans doute à un général dont la renommée associe si constamment le nom à celui de BONAPARTE, d'être l'historien de sa vie militaire, comme il fut le compagnon de tous ses glorieux travaux.

Le Général en Chef MENOU a appris officiellement, par un bâtiment envoyé d'Ancône, l'occupation de Naples par les troupes de la République Française.

Si l'on en croit les rapports de plusieurs bâtimens grecs, les Russes font aux Anglais une guerre très-active.

Le 30 au soir, les nouvelles publiques sont qu'il n'y a point encore eu d'affaire générale et décisive ; mais on sait par un grand nombre de lettres particulieres, que dans différens combats nos troupes ont fait des prodiges de valeur. Les Anglais occupent les hauteurs du camp de César, et nous, les hauteurs en avant de la porte de Rosette. Les ennemis on déjà perdu environ 3000 hommes. On soupçonne qu'il y aura eu, hier 29, une bataille.

AVIS.

L'armée est prévenue que la brasserie des citoyens Royer et Vandevelde, établie au vieux Kaire, est en activité. Le prix de la bière est fixé à 9 médins la pinte.

Le citoyen Bruneau, de Tarascon sur Rhône, a élevé au Kaire une fabrique de vermicelli et macaroni d'une qualité supérieure.

On souscrit chez le Directeur de l'Imprimerie nationale, place Ezbekyeh. L'abonnement est d'un talary pour trente numéros. Chaque numéro pris séparement sera payé six médins.

AU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 109.

LE 10 GERMINAL, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

VERS

AU PREMIER CONSUL,

Sur l'événement du 3 nivôse an 9.

Quel tumulte soudain! quel effroyable bruit!
n'est point Mars en feu, c'est l'enfer qui mugit;
Les cieux en sont émus, et la terre troublée
Jusqu'en ses fondemens me parait ébranlée.

Par-tout des cris plaintifs, de longs gémissemens,
Et le sol est jonché de membres palpitans:
Je n'apperçois par-tout que meurtre, que ruine,
Et les sanglans éclats de l'horrible machine.

Ah! je vous reconnais, infames assassins,
Qui, massacrant encor vos propres citoyens,
Dans des pieges nouveaux attirez vos victimes,
Et comblez vos forfaits par le plus grand des crimes.

Mais quoi! je n'entends plus ces accens douloureux!
Les blessés oubliant que la mort est près d'eux,
Disent tous: « Sans regret nous sortons de la vie;
Le héros de la France échappe à leur furie ».

Dieu! c'est toi qui couvris d'un voile protecteur
Le char du magistrat qui fait notre bonheur;
Tu pressas ses coursiers, et d'un élan rapide,
Emportas le héros loin du fer homicide.

Par O. BAYEUX, éleve du Prytanée français.

ALEXANDRIE.

Les personnes et les lettres arrivées d'Alexandrie annoncent qu'il y a eu, le 30 ventôse, une affaire générale entre notre armée et celle des Anglais, qui a été attaquée dans ses retranchemens. Tout le monde s'accorde à dire que notre cavalerie a fait des prodiges de valeur. Le Général en Chef MENOU, qui s'est porté par-tout au milieu du feu, a eu un cheval tué et plusieurs de blessés sous lui. On ne peut dans ce moment donner d'autres détails sur cette grande action qui sera officiellement notifiée au gouvernement.

INSTITUT.

Dans la séance publique de l'institut, du 1.er germinal, le citoyen Desgenettes a présenté le résultat des tables nécrologiques du Kaire pendant le second trimestre de l'an 9. En attendant que ce résultat détaillé puisse être publié, nous donnons ici les totaux de mortalité des habitans, chaque mois.

Nivôse	616.
Pluviôse.	763.
Ventôse.	1650.
Total général	3029.

Le citoyen Girard a lu, au nom

d'une commission, un rapport sur *les recherches à faire en parcourant les côtes de la mer rouge.*

Le citoyen Geoffroy a lu des observations anatomiques sur le crocodile.

Le citoyen Nouet a lu un mémoire intitulé : *Application des mesures grecques et égyptiennes aux observations d'Eratosthenes, pour déterminer la valeur du degré du méridien terrestre, sous la latitude de 48 degrés, entre Alexandrie et le solstice.*

BIOGRAPHIE.

L'armée d'Orient a perdu à Alexandrie vers la fin de ventôse dernier, Alexandre Gisleni, docteur en medecine, né à Corfou en 1751, employé dans nos hôpitaux militaires et spécialement chargé des lazarets, dans lesquels il a rendu d'importans services. Sa vie a été remarquable par un grand amour de ses devoirs, beaucoup de simplicité dans les mœurs, et une uniformité constante dans toutes ses actions. Son nom sera placé près de celui de ses collegues les citoyens Auriol, Bruant et Turpaut, dont la mémoire ne restera pas sans éloges. R. D. G.

GEOLOGIE.

Sur la formation de l'isthme de Souès et la salure du sol de l'Egypte.

Quelques philosophes, à l'opinion desquels s'est rangé le citoyen Dolomieu, notre respectable collegue et honorable ami, ont attribué à des marées extraordinaires la submersion presqu'universelle qu'éprouva notre globe à une certaine époque. Cette explication d'une catastrophe dont on retrouve presque par-tout des témoignages irrécusables, et dont la tradition a conservé le souvenir parmi les hommes, semble d'autant plus admissible, qu'elle ne suppose rien de surnaturel, et que les marées dont il s'agit, furent l'effet simple et nécessaire de quelque grand phénomene astronomique qui les produirait encore s'il se manifestait de nouveau.

Pendant que les eaux de la méditerranée, venues de l'océan atlantique par le détroit de Gibraltar, se portaient à l'est jusqu'au pied du mont Liban, celles de l'océan indien pénétraient dans le golfe arabique par le détroit de *Bab-el-mandeb*, se dirigeaient du sud-est au nord-ouest sur les côtes de la Natolie. Ces deux courans étaient animés d'une assez grande vitesse pour entraîner les débris des côtes qu'ils baignaient ; mais cette vitesse ayant été en partie détruite à leur rencontre, il s'établit entr'eux une sorte d'équilibre, en vertu duquel les matieres qu'ils retenaient suspendues, se déposerent dans tout l'espace que l'isthme de Soues occupe aujourd'hui.

Le gissement de cet isthme, et son étendue se trouverent ainsi fixés par l'énergie, et les directions respectives de ces deux courans. On conçoit en effet que si leurs quantités de mouvement, et leur directions n'eussent point été telles qu'elles ont été véritablement ; que si, par exemple, les eaux de l'océan occidental eussent rencontré celles de la mer des Indes en tout autre endroit du golfe arabique, c'eût été là que l'isthme se serait formé, et dans cette hypothese, les côtes de l'Egypte et de la Syrie seraient tout autrement configurées.

Ces grandes oscillations des mers ne cesserent point subitement ; elles diminuerent peu à peu jusqu'à ce que l'ordre actuel se fût établi par la disparution du phénomene qui les avait occasionnées. A mesure que leurs amplitude devint moindre, des portions du continent qu'elles avaient jusqu'alors submergées par intervalles, furent définitivement mises à sec, et ces terres imprégnées plus ou moins profondément d'eau salée, se trouverent, après l'évaporation de cette eau, mélangées d'une certaine quantité de sel, de même que toutes les terres qui sont actuellement

r nos côtes, exposées aux inondations ériodiques des marées.

Cet état de choses eût persisté ; et l'on nouverait le sel marin à la surface de otre globe, sur tous les points qui porent l'empreinte de cette ancienne submersion, si les pluyes ne l'avaient point issous dans un laps de temps, d'autant noindre qu'elles ont eté plus fréquentes. Mais si, par une circontance particulière, e sol que la mer contenait autrefois était point lavé par les eaux pluviales, l conserverait sa salure primitive, et ormerait une sorte d'exception au reste e la terre.

Or les déserts entre lesquels l'Egypte st placée, forme cette exception. Le sel narin s'y trouve presque par-tout, tantôt ristallisé sous le sable, tantôt effleuri à a surface. On sait même qu'il existe en bondance dans le désert de Barbarie, epuis la vallée du Nil jusqu'à la côte ccidentale de l'Afrique; et comme on e peut supposer que cette substance se orme journellemement par la combinaison e ses élémens, dans une étendue de ays que son extrême aridité caractérise, est évident qu'elle y existe depuis le rmier cataclysme qui a changé la face u globe.

Ceci conduit naturellement à expliquer omment la plupart des terres cultivables e la vallée d'Égypte, acquierent un degré e salure plus ou moins sensibles lorsque, epuis quelque temps elles ont cessé être baignées par l'inondation, ou lavées ar des arrosemens artificiels. Il suffit en ffet, pour rendre raison de cette singuarité, de se rappeler ce qui a eté dit illeurs (1), sur l'infiltration des eaux du Nil, à travers les couches sablonneuses ur lesquelles repose le sol extérieur de ette vallée; on sait que pendant son accroissement, une nappe souterreine d'eau douce s'incline vers le désert; elle y pénetre jusqu'à une certaine distance, et quelquefois rencontrant des gîtes de sel marin, elle en dissout une partie, et ne s'abaisse vers le fleuve, lors de son décroissement, qu'apres s'en être chargée. Or s'il arrive qu'en retrogradant ainsi, elle vienne à couler au-dessous d'une terre légère, et desséchée, elle montera, suivant la loi de l'ascension des fluides dans les tubes capillaires, jusqu'à sa surface, où l'on verra bientôt le sel effleuri, et où il ne croitra spontanément que des plantes du genre de celles qui viennent sur le bord de la mer, ainsi que plusieurs botanistes l'ont remarqué. P. S. G.

(1) Décade Egyptienne, tome 3, page 32.

ADMINISTRATION SANITAIRE.

NOTE remise au préfet maritime Leroy, *le 18 brumaire an 9.*

A notre arrivée en Egypte, l'établissement des lazarets fut confié à un administrateur trop indépendant et, malgré un zèle très-actif, beaucoup trop occupé. La lenteur avec laquelle se formerent les établissemens, les retards multipliés de la correspondance, et le concours difficile des autorités supérieures, intermédiaires, et des agens subalternes, n'ont pas permis de tirer, l'an 7, un grand parti des lazarets. Il y avait eu du désordre, défaut d'économie, et quelques vexations.

Le Général en Chef KLEBER, réorganisa cette administration au commencement de l'an 8. Il la composa de l'ordonnateur en chef, comme le chef des administrations de l'armée; du général commandant le génie, comme dirigeant et ordonnant les constructions; enfin du médecin, du chirurgien et du pharmacien en chef de l'armée, pour qu'ils organisassent et surveillassent le service de santé des lazarets, auxquels ils étaient étrangers auparavant.

Le service administratif a été fait l'an 8, avec plus d'économie, et celui de santé a

offert des résultats plus satisfaisans. Malgré cela, on doit se borner à considerer le regime de l'an 8, comme une simple amélioration à celui de l'an 7, et une préparation à un meilleur ordre de choses.

Je pense que l'administration des lazarets extérieurs et intérieurs, puisque la maladie dont on veut se préserver est endémique ou attachée au sol, doit être rendue à la marine. Le ministre de ce département peut faire un réglement basé sur les anciens principes, et modifié, parce que l'on a évidemment exagéré les dangers de la communication, d'après des idées plus saines et des localites dont il lui sera facile de se faire rendre compte. On trouvera dans les employés actuels, des hommes probes et intelligens, et on pourra faire traiter les malades par des médecins aguerris, et qui ont acquis de l'expérience.

Le parti proposé sera avantageux à l'armée d'Orient, utile aux habitans de l'Egypte, et rassurant pour les relations commerciales de l'Europe avec cette partie de l'Afrique. R. D. G.

ANNONCE.

LA DÉCADE EGYPTIENNE, *journal litteraire et d'economie politique*, *troisième volume*. Au Kaire, de l'imprimerie nationale.

Ce troisieme volume de 316 pages, commence dès le 1.er messidor an 8, et qui n'a pu, à cause de plusieurs contrariétés, être terminé que le 30 ventôse an 9, contient les articles suivans:

Observations astronomiques faites dans la haute Egypte, pour fixer la position de plusieurs points, et déterminer la direction du Nil depuis Syene jusqu'au Kaire, par le citoyen *Nouet*. — Mémoire sur l'agriculture et le commerce de la haute Egypte; par le citoyen *Girard*. — Notice sur la topographie physique et médicale de Ssalahhyeh; par le citoyen *Savaresi*. — Rapport sur la position géographique des pyramides de Memphis, la direction de la plus nord par rapport à la méridienne, et sa hauteur verticale; par le citoyen *Nouet*. — Mémoire sur les restes de la ville d'Elethias dans la Thébaide, et sur les procédés de l'agriculture et de quelques autres arts de première nécessité chez les anciens Egyptiens; par le citoyen *Costaz*. — Rapport sur la fabrication du pain adressé au Général en Chef. — Suite des extraits de la géographie d'A'bd er-Rachyd el-Bakouy, sur la description de l'Egypte; par le citoyen *J. J. Marcel*. — Observations sur le dattiers; par le citoyen *L. Reynier*. — Aunonce de la seconde édition arabe de l'avis sur la petite vérole, publié par le citoyen *R. Desgenettes*. — Observation d'une occultation de Venus par la lune, par le citoyen *Nouet*. — Mémoire sur l'administration de l'Egypte à l'arrivée des Français; par le citoyen *Tallien*. — Note relative aux appendices des raies et des squales, extraite d'un mémoire sur les organes sexuels; par le citoyen *Geoffroy*. — Tables nécrologiques du Kaire, l'an publiées par le citoyen *R. Desgenettes*. — Note pour servir de supplément au rapport sur la fabrication du pain, présenté au Général en Chef. — Description minéralogique de la vallée de Qosseyr, suivie d'une notice sur les différentes routes qui conduisent à Qosséyr, sur la marche des caravanes et des arabes Ababdés qui les escortent; par le citoyen *Roziere*. — Notice sur la topographie physique et médicale de Belbeys; par le citoyen *Vautier*. — Précis des séances et des travaux de l'institut d'Egypte du 21 messidor an 8 au 21 fructidor an 8, inclusivement. — Commission des renseignemens sur l'Egypte moderne. — Remarques et additions.

A LA CITADELLE DU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 110.

Le 20 Germinal, IX.e année de la République.

ALEXANDRIE.

Ordre du jour du 9 germinal.

Au quartier-général d'Alexandrie, le 9 germinal an 9.

Menou, Général en Chef.

Soldats, un dragon du 18.e régiment qui était en vedette, a déserté hier et s'est rendu à l'ennemi. Je ne regrette pas sa perte, car ce ne pouvait être qu'un scélérat; tout homme qui oublie à ce point ce qu'il doit à l'honneur et à sa patrie, est indigne de rester parmi vous, il ne peut même qu'être méprisé par l'ennemi.

Je sais qu'il existe des hommes qui, par de mauvais propos qu'ils tiennent, cherchent à desorganiser l'armée; mais je sais aussi que ces hommes vils et méprisables ne trouveront aucun accès auprès de vous. Je sais que des soldats qui depuis le commencement de la guerre ont donné tant de preuves de leur valeur, de leur générosité et de leur attachement à la république, ne se laisseront pas ébranler par des hommes que soudoyent nos ennemis. C'est la tete levée et fiere de notre conduite, que nous devons un jour rentrer dans notre patrie.

Je ferai pour vous tout ce qui dépendra de moi, et ce que me permettront les circonstances; si nous sommes forcés à éprouver des privations, c'est moi qui vous en donnerai l'exemple.

J'ordonne que quiconque tiendra de mauvais propos, tendant à jetter le découragement parmi les troupes ou à les désorganiser, soit fusillé à l'instant.

Tous les généraux et autres chefs militaires sont chargés de l'exécution stricte du présent ordre, qui sera envoyé et lu à tous les corps de l'armée.

Tous les deux jours l'armée aura une distribution d'huile et une de vin; le vin à raison d'une bouteille par quatre hommes; les travailleurs auront des distributions extraordinaires.

Au moyen des mesures prises, le General en Chef espere que les troupes pourront avoir du pain tous les jours; mais si les circonstances s'y opposaient, le Général en Chef donnera l'exemple à toute l'armée, de ne consommer du biscuit qu'aux jours indiqués.

Signé **MENOU.**

Ordre du jour du 10 germinal;

Menou, Général en Chef, ordonne que le nommé Laneau, hussard de la premiere compagnie du 7.me régiment, déserteur, soit fusillé aujourd'hui à la tête du camp, après avoir été promené

devant le front de bandiere, avec un écriteau par devant et par derriere, portant ces mots : *deserteur à l'ennemi, traître à l'honneur et à la patrie.*

Le général chef d'état-major donnera les ordres nécessaires pour l'exécution du présent ordre.

Signé MENOU.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du 12 Germinal.*

Le nommé Latour, chasseur au 22.me régiment, s'est conduit en homme d'honneur et attaché à sa patrie. Le 9, il arrêta Laneau, hussard au 7.me régiment, qui, traître à la république, désertait à l'ennemi. Le Général en Chef accorde au brave Latour, un sabre d'honneur avec la double paie, et il ne doute pas que par une conduite semblable à celle qu'il a déjà tenue, Latour ne mérite dans peu un avancement qu'il devra à son courage et à son attachement à ses devoirs.

Signé MENOU.

EXTRAIT *de l'Ordre du jour du 14 Germinal.*

Le Général en Chef ordonne que tous les individus non attachés aux services militaires et administratifs de l'armée sortent d'Alexandrie pour se retirer à Rahhmanieh.

Chacun doit sentir que dans les circonstances difficiles et extraordinaires, on est tenu de faire des sacrifices à la chose publique, et qu'on s'honore en lui rendant des services.

Signé MENOU.

DAMIETTE.

Le 15 germinal, an 9.

Le 14, une canonniere turke, portant une piece de 30 à 36 à la proue et ayant vingt-cinq hommes d'équipage, échoua sur la côte du Delta. Ce bâtiment, pouss[é] par un vent violent, a sillonné plus d[e] vingt toises de sable sans se briser. L[e] capitaine et un officier du capitan-pacha conduits devant le général de brigad[e] Morand, ont déclaré que leur bâtimen[t] faisait partie d'une division de trois ca[ra]velles et trois canonnieres, qui avaien[t] ordre de croiser sur les côtes d'Egypte.

Les officiers et le reste de l'équipag[e] ne s'accordant point dans leur rapport, i[l] a été difficile d'obtenir des renseign[e]mens sûrs; cependant on a appris qu[e] le capitan-pacha était parti depuis qua[]rante jours de Constantinople. A son dé[]part on savait que la guerre était décla[]rée entre la Russie et l'Angleterre, et qu[e] la Russie pressait la Porte de prendr[e] un parti décisif.

On n'ignore pas que les Anglais sou[]doyent dans toute l'Egypte, des agen[s] très-actifs qui cherchent à la soulev[er] contre nous.

DES ARABES ABBABDÉS.

EXTRAIT *d'une notice sur une des val[]lées qui conduisent à Qosséyr et su[r] les peuples nomades qui habitent un[e] partie de l'ancienne troglodytique par le citoyen* Aimé Dubois, *ingé[]nieur des ponts et chaussées.*

Au sud-ouest du fort, entre des colli[]nes de cailloux roulés, il y avait pendan[t] mon sejour à Qosseyr, un camp d'abbab[]dés. Ces arabes portent les cheveux long[s] et se rasent et couvrent rarement la têt[e] d'un turban; ils sont presque nus. Il[s] s'enduisent le corps et principalement l[a] tête avec de la graisse de mouton. Les ab[]babdés sont noirs, mais ils n'ont point l[e] caractère de la figure negre : ils ressem[]blent assez, pour la couleur et pour le[s] traits, aux barabra qui habitent les bord[s] du Nil au dessus de Syenne.

Les abbabdes n'ont point d'armes

peu; ils sont armés de deux lances de quinze à seize décimetres de long, dont le fer est large et très-arrondi, d'un sabre droit à deux tranchans, et d'un petit couteau courbe attaché au bras gauche; ils ont pour arme défensive, un bouclier rond de sept décimetres de diametre, et, qui est je crois de peau d'éléphant.

Les abbabdés n'ont presque point de chevaux, et ils ne montent que des dromadaires.

On ne voyait dans leur camp aucune cabane; pendant le jour, lorsque la chaleur est excessive, l'abbabdé pose à terre la selle de son dromadaire, il dresse vis-à-vis, à une certaine distance, une pierre d'égale hauteur, il pose sur ces deux appuis son sabre et sa lance par dessus, il étend une peau de mouton, et voilà sa maison construite; à la vérité, elle n'a guère que quatre à cinq décimetres de haut, et il ne peut y être que couché. Quelques abbabdés se mettent aussi à l'abri du soleil dans de petites grottes qu'ils ont creusé sur le penchant des collines qui environnent le camp. Je n'ai point vu de femmes dans ce camp, et il est assez probable que dans ceux où elles demeurent, les cabanes ou les tentes sont un peu plus spacieuses que les abris dont je viens de parler.

La curiosité m'a conduit souvent chez les abbabdés, et j'ai été plusieurs fois témoin de leurs amusemens. Leur danse n'a aucun rapport avec la danse lascive des Egyptiens, elle est toujours l'image des combats; les danseurs sont armés de la lancé ou de l'épée et du bouclier, et ils exécutent, en s'attaquant, plusieurs pas avec force et légereté. L'adresse consiste à défendre son bouclier; celui qui le laisse frapper, est vaincu. Souvent un danseur s'élance vers un des spectateurs, il lui pose la pointe de l'epée sur la poitrine, en poussant un grand cri, auquel celui-ci doit répondre, *Abbabdé*; alors il s'en éloigne et recommence à danser. J'écoutais avec plaisir leur musique lors qu'ils chantaient accompagnés d'une espece de mandoline, leurs victoires sur les arabes *Antouni*.

Tous les marchands qui passent dans la vallée de Qosséyr, donnent aux abbabdés vingt-trois parats pour chaque chameau chargé et une petite mesure de bled, de feves ou d'orge, selon la charge du chameau. Ils prennent aussi en nature le vingtieme des moutons, chevres, poules et autres objets d'approvisionnement de ce genre, qui arrivent à Qosséyr. Les abbabdés, moyennant cette rétribution, sont obligés de veiller à la sûreté de la route et d'escorter les caravanes; mais il ne répondent pas des accidens occasionnés, sur-tout par les arabes *Antouni*, qui s'étendent jusqu'au désert de Souès ou on les nomme *Houatat*. Il existe, depuis un temps immémorial, une guerre continuelle entre ces deux tribus.

A certaines époques, lorsque le bled et les autres denrées, donnees par les marchands, forment des amas considérables au milieu du camp, le nombre des abbabdés s'augmente, et l'on procede au partage. J'ai cru y appercevoir une grande égalité; j'ai été témoin d'une dispute très-vive entre un simple abbabdé et le cheykh qui était accusé d'avoir trompé dans le partage; mais je n'ai pu prendre aucun renseignement certain sur la maniere dont il se fait. Cette distribution donne souvent lieu à des rixes, ce qui me faisait présumer que la bonne foi n'y préside pas toujours. Une autre source principale de leur richesse consiste dans le commerce du sene qui croît sur leurs montagnes.

Les abbabdés sont musulmans; mais ils observent peu les pratiques de leur religion.

Ce peuple se glorifie d'être guerrier et méprise les cultivateurs.

La maniere de voyager des abbabdés

leur permet de parcourir un pays désert très-étendu; ils font jusqu'à cent lieues en quatre jours. Ils portent sur leurs dromadaires trois outres, elles sont attachées le long de la selle, l'une pleine de fèves, l'autre d'eau et la plus petite de farine. Equipés de la sorte, ils se réunissent quelquefois deux ou trois cents et vont à cent ou cent cinquante lieues à travers le désert attaquer une tribu avec laquelle ils sont en guerre, ou attendre le passage d'une caravane qu'ils veulent piller.

Les abbabdés possedent des villages sur le bord du désert, proche la rive droite du Nil et à sept ou huit lieues au nord de Syenne. Ils sont aussi en possession d'une partie des montagnes comprises entre la vallée du Nil et la mer rouge.

Ce pays était connu autrefois sous le nom de pays des troglodytes.

Les abbabdés ne sont point originaires d'Arabie; ils connaissent l'arabe; mais leur langue natale en est très-différente, et elle paraît commune aux peuples qui habitent ces montagnes. Ils descendent probablement des peuples errans qui possédaient autrefois cette contrée et dont les anciens écrivains font mention. Parmi plusieurs points de ressemblance que l'on trouve entr'eux et les abbabdés, je remarquerai que ces peuples ensevelissaient anciennement leurs morts d'une maniere particulière. On jettait des pierres sur le cadavre jusqu'à ce qu'il fût entierement couvert. Cette coutume est encore pratiquée aujourd'hui par les abbabdés, et l'on me fit remarquer dans la vallee qui conduit à Qosséir, plusieurs tas de cailloux qui faisaient les tombeaux de quelques abbabdés tués dans un combat; à trois lieues de Qosséir, je vis encore une assez grande quantité de pierres, elles recouvraient, m'a-t-on dit, le corps d'un riche marchand assassiné par les arabes. Cette maniere d'ensevelir les morts, a dû nécessairement prendre naissance et se conserver dans un pays où le terrein est très-difficile à creuser et où la grande quantité de pierres donne le moyen de sépulture le plus commode et le plus prompt.

ANNONCES.

La Décade Egyptienne, journal littéraire et d'économie politique troisieme volume. Au Kaire, de l'imprimerie nationale.

Ce troisieme volume de 316 pages, commencé dès le 1.er messidor an 8 et qui n'a pu, à cause de plusieurs contrariétes, être terminé que le 30 ventôse dernier, se trouve chez le directeur de l'imprimerie nationale, à la vieille Citadelle du Kaire. Prix, 9 livres le volume ou 84 medins le cahier.

Extrait de l'Ordonnance du 1.er mars 1768, pour régler le service dans les places et dans les quartiers. Au Kaire, de l'imprimerie nationale, an 9 de la République Française *in*-16 de 108 pages.

Cet ouvrage terminé d'imprimer à la Citadelle, contient les articles suivans: 1.° de l'assemblée, de l'inspection et de la parade des gardes; 2.° du service des gardes dans leurs postes; 3.° de l'ouverture et fermeture des portes; 4.° de l'ordre et du mot; 5.° de la retraite et des patrouilles de police; 6.° des rondes; 7.° du service des officiers supérieurs dans la place; 8.° des détachemens de guerre et partis; 9.° de l'assemblee des troupes; 10.° de la police des places.

Errata du n.° 109.

Page 3, premiere colonne, *ligne* 11, contenait autrefois, *lisez*, couvrait autrefois.

A LA CITADELLE DU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 111.

LE 30 GERMINAL IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

ALEXANDRIE.

ORDRE du jour du 21 germinal.

Les nommés Soleyman ; capitaine ogliano ; Ahmet Babougi, candiote ; Abl-Moussim, alexandrin, ont été fusillés hier sur la place d'Alexandrie pour avoir tenu des propos tendant à la révolte et à la désorganisation. Il en arrivera autant à tous ceux qui se conduiront ainsi.

Signé MENOU.

ORDRE du jour du 25 germinal.

Le Général en Chef, en sa qualité de représentant du gouvernement de la République Française en Egypte, a nommé rier les généraux de division Friant et Rampon, lieutenans généraux dans l'armée d'Orient.

Les honneurs militaires dus à leurs nouvelles fonctions, leurs seront rendus ; ils jouiront encore de toute l'autorité, ainsi que des prérogatives qui y sont attachées.

Le général de division chef de l'état-major général. *Signé* LAGRANGE.

EXTRAIT de l'Ordre du jour du 27 germinal.

Le Général en Chef est instruit que quelques individus déhontés qui ont renoncé à l'honneur et à l'attachement qu'ils doivent à leur patrie, ont preféré vendre leurs chevaux à des hommes du pays ou à des étrangers, plutôt que de les remettre pour le service de l'armée ; ces hommes seront à jamais marqués du sceau de l'infamie : mais il en est aussi dans l'armée et parmi les français actuellement en Egypte, qui ont fait des sacrifices pour la chose publique, et qui ont offert tout ce qu'ils possédaient pour subvenir aux dépenses et aux besoins de l'armée. Leurs noms seront publiés, et la reconnaissance nationale ne les oubliera pas.

Signé, MENOU.

PHYSIOLOGIE.

Rapport fait à l'Institut sur une suite d'expériences proposées par le citoyen Geoffroy.

Notre collegue le citoyen Geoffroy, a exposé dans diverses séances de l'institut, un plan d'expériences pour parvenir à la preuve de la coexistence des sexes dans les germes de tous les animaux.

Comme les expériences dont il est question peuvent entraîner quelques dé-

penses, la délicatesse de notre collegue a voulu que l'institut prononçât sur leur degré d'intérêt. Vous avez en conséquence nommé pour cet objet une commission composée des citoyens Conté, Reynier, et moi.

Il était difficile de choisir dans la série des questions de physiologie qui ne sont point encore résolues, un objet plus digne de l'attention générale. Qu'y-a-t-il en effet de plus curieux que ces lois ignorées qui président à la génération des animaux ? Si nous reportons nos souvenirs sur les jours de l'ancienne philosophie, nous voyons Aristote s'en occuper avec les vues du génie qui embrassa l'ensemble des connaissances humaines. Pour passer sous silence le nom de tous les Sages qui voulurent pénétrer dans les mêmes mysteres, Lucrece nous répéta les leçons d'Epicure ; mais il n'exposa dans ces vers élégans et lascifs que les plaisirs de l'amour sans dévoiler les secrets de la fécondité qui les couronne. Depuis la renaissance des lettres, Harvey a fait sur de grands quadrupedes, des expériences et des observations qui augmentent les titres que la démonstration de la circulation du sang lui donne à l'immortalité. Haller a repris depuis tous les travaux anciens et modernes, et quoiqu'il ait embrassé un vaste plan de recherches, et qu'il soit arrivé à des résultats très-satisfaisans, il reste cependant encore à faire beaucoup dans un champ cultivé par des mains si habiles.

Pour parvenir à son but, notre collegue demande une suite d'appareils et de moyens dont nous vous déposons ci-joint la note sur le bureau, de même que l'évaluation peu conséquente des frais que ces expériences peuvent nécessiter.

La commission pense que l'institut doit s'empresser de faire au gouvernement la demande de tous ces objets. Quand les experiences proposées ne réaliseraient pas les apperçus de notre collegue (ce que nous sommes loin de préjuger), la sagacite dont il a donné des preuves nombreuses dans l'art si difficile d'observer, sont un sûr garant que les travaux de ce professeur ne seront point inutiles à la science qu'il cultive.

Au Kaire, le 16 frimaire an 9 de la Republique Française.

Signés Reynier, Conté et R. Desgenettes.

GEOGRAPHIE.

Sur la ville de Ttentta et les partis qui divisent les habitans de la basse Egypte.

L'intérieur du Delta est la partie de l'Egypte sur laquelle les voyageurs modernes ont donné le moins de renseignemens. Le defaut de police sous le gouvernement des Mamlouks et les préjugés des habitans, auraient exposé à des vexations de toute espece, les Européens qui se seraient écartés des deux branches du Nil pour faire des excursions dans la campagne. Ce n'est que depuis l'expédition des Français qu'on a pu les parcourir sans danger, et recueillir quelques observations nouvelles sur la constitution physique du pays, la nature de ses productions, l'état politique de ses habitans, et le genre d'industrie ou de commerce auquel ils s'appliquent.

La ville de Ttentta, située à peu près au centre de la province de Gharbyéh, est aujourd'hui la plus considérable du Delta ; elle est célebre par le tombeau d'un saint personnage de l'islamisme appelé *Seyd Ahhmed el-Bedaouy*. Il naquit à Fez, l'an 596 de l'hégire, passa en Egypte avec sa famille pour se rendre à la Mekke, acheva son pélerinage, et

vint se fixer à Ttentta, où il mourut âgé de 79 ans, après avoir opéré une multitude de miracles, dont le récit est consigné dans une longue histoire de sa vie, que savent par cœur tous les dévots de la contrée.

L'an 700 de l'hégire, le sultan el-Malik el-Nasser, substitua au petit monument qu'on avait d'abord érigé sur le tombeau du saint, une mosquée qui, par son étendue, la régularité de son plan, et les embellissemens successifs qu'elle a reçus, ne le cède qu'à quelques-unes du Kaire.

La vénération des musulmans pour Ahhmed el-Bedaouy, attire à Ttentta un nombre prodigieux de pèlerins. Ils y viennent à l'équinoxe du printemps et au solstice d'été, de toutes les parties de l'Egypte, de l'Abyssinie, de l'Hedjaz et du royaume de Darfour. Ces réunions périodiques n'ont pas seulement pour objet l'hommage rendu au saint, le commerce y trouve encore ses avantages. Chacune d'elles est l'époque d'un marché fameux qui dure plusieurs jours, pendant lesquels on échange les productions de la haute Egypte, des côtes de Barbarie, et de tout l'Orient, contre quelques marchandises d'Europe, les bestiaux du Delta, et les toiles de lin qu'on y fabrique. A'ly-bey qui dirigea spécialement ses vues sur l'extension et l'encouragement du commerce, fit construire à Ttentta, il y a environ trente ans, un tres-bel okel qui porte son nom. Plusieurs rues de la ville sont en outre bordées de petites loges destinées aux marchands-forains. Ceux des habitans que j'ai consultes, portent à cent cinquante mille le nombre des étrangers qui s'y rendent, et à cent mille paraques le bénéfice que le pays retirait annuellement du séjour qu'ils y faisaient.

On doit au citoyen Barbes, médecin distingué de l'armée d'Orient, qui avait été envoyé dans la province de Menouf par le citoyen Desgenettes, médecin en chef, à l'occasion de l'épidémie qui s'y manifesta au mois de pluviôse dernier, une partie des observations qui précèdent. J'y ajouterai une courte notice sur une division singuliere qui partage les villages du Delta. Leurs habitans, sous les noms de *Sa'd* et de *Hharam*, forment entr'eux deux partis ennemis qui se nuisent réciproquement par toutes sortes de moyens. Interrogés sur l'origine de cette division, ils racontent des fables ridicules, ou conviennent de bonne foi qu'ils l'ignorent. Au reste, cette origine est ce qui les intéresse le moins; comme les hostilités n'ont jamais été suspendues, les uns et les autres ont toujours des injures récentes à venger.

Quoique l'existence de ces deux partis soit généralement connue, les cheykhs du Kaire, qui passent pour savoir le mieux l'histoire de leur pays, ne sont pas d'accord sur les faits qui leur ont donné naissance. Ce que j'ai entendu de plus raisonnable se réduit à ceci.

Pendant les guerres civiles qui désolerent l'Arabie, sous le khalife Yezyd ben Ma'ouy ch, vers l'an 65 de l'hégire, les deux armées prirent pour mot de ralliement, dans un combat de nuit, les noms de *Sa'd* et de *Hharam*, sous lesquels on connaissait les familles de leurs chefs respectifs. Les combattans et leur postérité se les appliquerent dans la suite, ce qui perpétua leurs discordes et mit un obstacle invincible à leur rapprochement. Les Arabes venus à différentes époques s'établir en Egypte y ont apporté, avec le nom de la faction à laquelle leurs ancêtres avaient été attachés, leur haine invétérée contre la faction ennemie, et cette haine s'est perpétuée jusqu'à présent de génération en génération.

C'est à ces divisions intestines qu'il faut attribuer l'influence des Arabes bédouins et la terreur qu'ils inspirent dans l'intérieur du Delta. Un petit nombre de cavaliers enleve ordinairement sans résistance des troupeaux qu'une population considérable pourrait défendre à main armée,

parce que ces Arabes sont toujours sûrs d'être accueillis et secourus par les villages du parti contraire à ceux qu'ils dépouillent ; et comme ils ne conservent de liaisons avec un parti qu'autant que l'exigent des intérêts momentanés, ils exercent impunément leurs brigandages sur les uns et les autres alternativement.

P. S. G.

Histoire naturelle des Habitans de l'Egypte.

Le général de brigade Gaibaud, commandant les quatre premieres sections, et le général de brigade Duranteau, commandant les quatre dernieres sections du Kaire, ont adressé, en ventôse, chacun un état au citoyen Desgenettes, médecin en chef de l'armée, dont il résulte qu'il est mort dans les quatre premieres sections, sept centenaires et sept autres dans les quatre dernieres sections, en pluviôse dernier.

Dans les sept centenaires des quatre premieres sections, il y a quatre hommes et trois femmes; cinq de ces individus sont portés à cent ans, et les deux autres à cent cinq. La déclaration de la maladie apprend que trois sont morts hydropiques; les cinq autres n'ont accusé que le poids des ans.

Dans les sept centenaires des quatre dernieres sections, il y a également quatre hommes et trois femmes, un individu est porté à cent trente-un an, un à cent vingt, un à cent dix, les autres à cent ans. La déclaration de la maladie accuse la dysenterie ou la diarrhée et les années.

Le général commandant les quatre premieres sections, a eu lieu de croire, d'après plusieurs recherches, que cet arrondissement renfermait 150,000 habitans. Il en résulterait, les sections du Kaire pouvant se balancer pour l'étendue et la population, que cette ville aurait 300,000 habitans, sans faire entrer dans ce calcul la Citadelle, le vieux Kaire et Boulaq.

On est forcé de convenir que faute de registres on n'a que des données assez incertaines sur les naissances; mais l'erreur pouvant être en plus comme en moins, on peut admettre que les individus dont il est question ci-dessus, approchaient de l'âge qu'on leur a donné.

MÉTEOROLOGIE.

Le citoyen Nouet, membre de l'institut, a recueilli avec beaucoup d'exactitude, une suite d'observations thermométriques, faites au Kaire, pendant les six premiers mois de cette année.

Le 24 de ce mois, les Anglais ont coupé la digue qui retenait le lac Madiéh dans ses limites, ensorte qu'Alexandrie se trouve maintenant être une presqu'île.

ANNONCE.

La Décade Egyptienne, journal littéraire et d'économie politique, troisieme volume. Au Kaire, de l'imprimerie nationale.

Ce troisieme volume de 316 pages, commencé dès le 1.er messidor an 8, et qui n'a pu, à cause de plusieurs contrariétés, être terminé que le 30 ventôse dernier, se trouve chez le directeur de l'imprimerie nationale, à la vieille Citadelle du Kaire. Prix, 9 livres le volume ou 84 médins le cahier.

A LA CITADELLE DU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 112.

LE 10 FLORÉAL, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

TRAITÉ de Paix entre S. M. l'Empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et le premier Consul de la République Française, au nom du Peuple Français.

SA Majesté l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, et le premier consul de la République Française, au nom du peuple Français, ayant également à cœur de faire cesser les malheurs de la guerre, ont résolu de procéder à la conclusion d'un traité définitif de paix et d'amitié.

Sadite majesté impériale et royale, ne désirant pas moins vivement de faire participer l'empire germanique aux bienfaits de la paix, et les conjonctures présentes ne laissant pas le temps nécessaire pour que l'empire soit consulté, et puisse intervenir par ses députés dans la négociation; sadite majesté ayant d'ailleurs égard à ce qui a été consenti par la députation de l'empire au précédent congrès de Rastadt, a résolu, à l'exemple de ce qui a eu lieu dans des circonstances semblables, de stipuler au nom du corps germanique.

En conséquence de quoi, les parties contractantes ont nommé pour leurs plénipotentiaires; savoir :

S. M. impériale et royale, le sieur Louis, comte du saint-empire romain, de Cobenzel, chevalier de la toison d'or, grand croix de l'ordre royal de saint Etienne, et de l'ordre de saint Jean de Jérusalem, chambellan, conseiller intime actuel de S. M. impériale et royale, son ministre des conférences, et vice chancelier de cour et d'état ;

Et le premier consul de la République Française, au nom du peuple Français, le citoyen Joseph Bonaparte, conseiller d'état.

Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont arrêté les articles suivans :

ART. I.er Il y aura à l'avenir et pour toujours, paix, amitié et bonne intelligence entre S. M. l'empereur, roi de Hongrie et de Bohême, stipulant tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, et la République Française; s'engageant, sadite majesté, à faire donner par ledit empire sa ratification en bonne et due forme au présent traité. La plus grande attention sera apportée de part et d'autre au maintien d'une parfaite harmonie, et à prévenir toute sorte d'hostilités par terre et par mer, pour quelque cause et sous quelque prétexte que ce puisse être, en s'attachant avec soin à entretenir l'union heureusement rétablie. Il ne sera donné aucun secours et protection, soit directement, soit indirectement, à ceux qui voudraient porter préjudice à l'une ou l'autre des parties contractantes.

II. La cession des ci-devant provinces belgiques à la République Française, stipulée par l'article III du traité de Campo-Formio, est renouvelée ici de la manière la plus formelle ; en sorte que S. M. impériale et royale, pour elle et ses successeurs, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, renonce à tous ses droits et titres aux susdites provinces, lesquelles seront possédées à perpétuité, en toute souveraineté et propriété, par la République Française, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

Sont pareillement cédés à la République Française, par S. M. impériale et royale, et du consentement formel de l'empire,

1.° Le comté de Falkenstein avec ses dépendances ;

2.° Le Fricktal et tout ce qui appartient à la maison d'Autriche sur la rive gauche du Rhin, entre Zurich et Basle. La République Française se réservant de céder ce dernier pays à la république Helvétique.

III. De même, en renouvellement et confirmation de l'article VI du traité de Campo-Formio, S. M. l'empereur et roi possédera en toute souveraineté et propriété les pays ci-dessous désignés ; savoir :

L'Istrie, la Dalmatie, et les îles ci-devant vénitiennes de l'Adriatique en dépendantes, les bouches du Cattaro, la ville de Venise, les lagunes et les pays compris entre les états héréditaires de S. M. l'empereur et roi, la mer Adriatique et l'Adige depuis sa sortie du Tyrol jusqu'à son embouchure dans ladite mer, le thalweg de l'Adige servant de ligne de délimitation ; et comme par cette ligne les villes de Véronne et Porto-Legnago se trouveront partagées, il sera établi sur le milieu des ponts desdites villes, des ponts-levis qui marqueront la séparation.

IV. L'article XVIII du traité de Campo-Formio est pareillement renouvelé en cela que S. M. l'empereur et roi s'oblige à céder au duc de Modène, en indemnité du pays que ce prince et ses héritiers avaient en Italie, le Brisgaw, qu'il possédera aux mêmes conditions que celles en vertu desquelles il possédait le Modennois.

V. Il est en outre convenu que S. A. R. le grand duc de Toscane renonce pour elle et ses successeurs et ayant-cause au grand duché de Toscane, et à la partie de l'île d'Elbe qui en dépend, ainsi qu'à tous droits et titres résultans de ces droits sur lesdits états, lesquels seront possédés désormais en toute souveraineté et propriété par S. A. R. l'infant duc de Parme. Le grand duc obtiendra en Allemagne une indemnité pleine et entiere de ses états d'Italie.

Le grand duc disposera à sa volonté des biens et propriétés qu'il possede particuliérement en Toscane, soit par acquisition personnelle, soit par heredité des acquisitions personnelles de feu S. M. l'empereur Leopold II, son pere, ou de feu S. M. l'empereur François I, son aieul: il est aussi convenu que les créances, établissemens et autres propriétés du grand duché, aussi bien que les dettes duement hypothéquées sur ce pays, passeront au nouveau grand duc

VI. S. M. l'empereur et roi, tant en son nom qu'en celui de l'empire germanique, consent à ce que la République Française possede désormais, en toute souveraineté et propriété, les pays et domaines situés à la rive gauche du Rhin, et qui faisaient partie de l'empire germanique ; de manière qu'en conformité de ce qui avait été expressément consenti au congres de Rastadt par la députation de l'empire, et approuvé par l'empereur, le thalweg du Rhin soit désormais la limite entre la Republique Française et l'empire germanique, savoir, depuis l'endroit où le Rhin quitte le territoire Helvétique, jusqu'à celui où il entré dans le territoire Batave

En conséquence de quoi, la République Française renonce formellement à toute possession quelconque sur la rive

roite du Rhin et consent à restituer à ui il appartient les places de Dusseldorff, nrenbreitshein, Philisbourg, le fort de assel et vieux Brissach, sous la condition xpresse que ces places et forts continueont à rester dans l'état où il se trouveront lors de l'évacuation.

VII. Et comme par suite de la cession que fait l'empire à la République Franaise, plusieurs princes et états de l'empire se trouvent particulierement dépossédés, en tout ou en partie, tandis que c'est à l'empire germanique collectivement à supporter les pertes résultantes des stipulations du présent traité ; il est convenu entre S. M. l'empereur et roi, tant en n nom qu'au nom de l'empire germanique, et la République Française, qu'en conformité des principes formellement établis au congrès de Rastadt, l'empire era tenu de donner aux princes héréditaires qui se trouvent dépossédés à la rive gauche du Rhin, un dédommagement qui era pris dans le sein dudit empire, suivant les arrangemens qui, d'après ces bases, seront ultérieurement determinés.

VIII. Dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par le présent traité, il est convenu, ainsi qu'il avait été fait par les articles IV et X du traité de Campo-Formio, que ceux auxquels ils appartienneront se chargeront des dettes hypothéquées sur le sol desdits pays ; mais attendu les difficultés qui sont survenues à cet égard sur l'interprétation desdits articles du traité de Campo-Formio, il est expressément entendu que la République française ne prend à sa charge que les dettes résultantes d'emprunts formellement consentis par les états des pays cédés, ou des dépenses faites pour l'administration effective desdits pays.

IX. Aussitôt après l'échange des ratifications du présent traité, il sera accordé dans tous les pays cédés, acquis ou échangés par ledit traité, à tous les habitans ou propriétaires quelconques, main-levée du séquestre mis sur leurs biens, effets et revenus, à cause de la guerre qui a eu lieu. Les parties contractantes s'obligent à acquitter tout ce qu'elles peuvent devoir pour fonds à elles prêtés par lesdits particuliers, ainsi que par les établissemens publics desdits pays, et à payer ou rembourser toute rente constituée à leur profit sur chacune d'elles. En conséquence de quoi, il est expressément reconnu que les propriétaires d'action de la banque de Vienne, devenus Français, continueront à jouir du bénéfice de leurs actions, et en toucheront les intérêts échus ou à échoir, nonobstant tous sequestres et toute dérogation, qui seront regardés comme non avenus, notamment la dérogation résultante de ce que les propriétaires devenus Français n'ont pas fourni les trente et les cent pour cent demandés aux actionnaires de la banque de Vienne par S. M. l'empereur et roi.

X. Les parties contractantes feront également lever tous sequestres qui auraient été mis à cause de la guerre, sur les biens, droits et revenus des sujets de S. M. l'empereur ou de l'empire, dans le territoire de la Republique Française, et des citoyens Français, dans les états de sadite majesté ou de l'empire.

XI. Le présent traité de paix, notamment les articles VIII, IX, X et XV ci-après, est déclaré commun aux républiques Batave, Helvétique, Cisalpine et Ligurienne.

Les parties contractantes se garantissent mutuellement l'indépendance desdites républiques, et la faculté aux peuples qui les habitent d'adopter telle forme de gouvernement qu'ils jugeront convenable.

XII. S. M. impériale et royale renonce pour elle et ses successeurs, en faveur de la république Cisalpine, à tous les droits et titres provenant de ces droits, que sadite majesté pourrait prétendre sur les pays qu'elle possedait avant la guerre, et qui, aux termes de l'article VIII du traité de Campo-Formio, font

maintenant partie de la république Cisalpine, laquelle les possédera en toute souveraineté et propriété, avec tous les biens territoriaux qui en dépendent.

XIII. S. M. impériale et royale, tant en son nom qu'au nom de l'empire germanique, confirme l'adhésion déjà donnée par le traité de Campo-Formio à la réunion des ci-devant fiefs impériaux à la république Ligurienne, et renonce à tous droits et titres provenans de ces droits sur lesdits fiefs.

XIV. Conformément à l'article II du traité de Campo-Formio, la navigation de l'Adige servant de limite entre les états de S. M. impériale et royale, et ceux de la république Cisalpine, sera libre, sans que de part et d'autre on puisse y établir aucun péage, ni tenir aucun bâtiment en guerre.

XV. Tous les prisonniers de guerre faits de part et d'autre, ainsi que les ôtages enlevés ou donnés pendant la guerre, qui n'auront pas encore été restitués, le seront dans quarante jours, à dater de celui de la signature du présent traité.

XVI. Les biens fonciers et personnels non aliénés de S. A. R. l'archiduc Charles, et des héritiers de feue S. A. R. madame l'Archiduchesse Christine, qui sont situés dans les pays cédés, leur sont laissés, à la charge de les vendre dans l'espace de trois ans.

Il en sera de même des biens fonciers et personnels que LL. AA. RR. l'archiduc Ferdinand et madame l'archiduchesse Béatrix, son épouse, ont dans le territoire de la république Cisalpine.

XVII. Les articles XII, XIII, XV, XVI, XVII et XXIII du traité de Campo-Formio sont particulièrement rappelés pour être exécutés suivant leur forme et teneur, comme s'ils étaient inscrits mot à mot dans le présent traité.

XVIII. Les contributions, livraisons, fournitures et prestations quelconques de guerre cesseront d'avoir lieu, à dater du jour de l'échange des ratifications données au présent traité, d'une part par S. M. l'empereur et par l'empire germanique, d'autre part par la République Française.

XIX. Le présent traité sera ratifié par S. M. l'empereur et roi, par l'empire et par la République Française, dans l'espace de trente jours, ou plutôt si faire se peut; et il est convenu que les armées des deux puissances resteront dans les positions où elles se trouvent, tant en Allemagne qu'en Italie, jusqu'à ce que lesdites ratifications aient été simultanément échangées à Lunéville, entre les plenipotentiaires respectifs.

Il est aussi convenu que dix jours après l'échange desdites ratifications les armées de S. M. impériale et royale seront rentrées sur ses possessions héréditaires, mais qu'elles seront évacuées dans le même espace de temps par les armées françaises, et que trente jours après ledit échange les armées françaises auront évacué la totalité du territoire dudit empire.

Fait et signé à Lunéville, le 20 pluviôse an 9 de la République Française, 9 fevrier 1801.

Signé, LOUIS, Comte COBENZEL, JOSEPH BONAPARTE.

Le présent sera lu à la tête des troupes, imprimé et affiché en cette ville d'Ancône le 10 ventôse, l'an 9 de la République Française.

Le chef de brigade, commandant la place et forts d'Ancône, signé BERNARD.

Pour copie conforme,

L'adjudant commandant, sous-chef de l'état-major général, signé, RENÉ

A LA CITADELLE DU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 113.

LE 20 FLORÉAL, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

LESBÉH.

Un brik anglais arrivé, le 2 du courant, devant le boghâz, a détaché sa chaloupe parlementaire. Le brik tira trois coups de canon pour assurer son pavillon; notre station de marine au boghâz envoya de suite deux embarcations pour aller recevoir les dépêches. A peine furent-elles aperçues que la chaloupe ennemie vira de bord, et retourna à son bâtiment. Il paraît que l'objet des Anglais était de faire une reconnaissance.

Les ennemis ont au mouillage deux gros vaisseaux, une frégate, trois chaloupes canonnières appartenant aux turks et le brick anglais; ils ont manœuvré tout le jour comme s'ils eussent voulu débarquer.

KAIRE.

Mourad-Bey est mort; il passe pour avoir été victime de l'épidémie qui vient de désoler la haute Egypte, et qui a quelque temps menacé le Kaire des mêmes ravages.

La vie de cette homme célèbre appartient à l'histoire, et nous ne voulons point anticiper sur le jugement qu'elle portera de lui, soit qu'elle considère son élévation, sa prospérité ou ses disgraces.

Le Général en Chef MENOU a assuré à Setty Neffy, sa veuve et celle d'Aly Bey, une pension annuelle de 60,000 f.

Deux parlementaires, l'un anglais et l'autre turk, se sont présentés ensemble le 12 de ce mois aux avant-postes du corps d'armée en avant du Kaire, pour sommer la ville et la citadelle de se rendre.

Le général de division Belliard leur a fait la réponse suivante qu'il a fait mettre le lendemain à l'ordre du jour de la place :

« Le corps d'armée que j'ai l'honneur » de commander attend l'armée de S. » A. le suprême visir, avec les troupes » de S. M. britannique, et saura les combattre lorqu'elles se présenteront ».

L'officier anglais a dit dans la conversation, qu'il connaissait le traité de paix définitif entre la République Française et l'empereur; et qu'il était convaincu qu'il y avait des négociations entamées pour la paix générale.

ALEXANDRIE.

Le Général en Chef a ordonné par son ordre du jour du 5 du courant, que les mille piastres données par le régiment des dromadaires à la demi-brigade des

invalides seraient distribuées ainsi qu'il suit :

Aux deux adjudans sous-officiers.	30#	5s	10d
Aux quatorze sergens-majors	137	18	
Aux soixante-douze sergens.	565	4	
Aux dix fourriers	78	10	
Aux cent soixante-dix caporaux	1164	10	
Aux cinq cens cinquante-huit soldats	3264	6	
Aux dix-sept tambours	116	9	
Total	5357#	2s	10d

INDUSTRIE.

Sur l'eau de rose et sur le vin du Fayoum.

La partie de l'Egypte, connue aujourd'hui sous le nom de *Fayoum*, est, comme on sait, l'ancienne préfecture Arsinoïte. Suivant le témoignage de Strabon, la beauté du pays et la variété de ses productions la distinguaient des autres préfectures. On la reconnait encore à la description qu'il en a faite, mais depuis l'époque à laquelle ce géographe écrivait, la culture des rosiers s'y est introduite, et entretient parmi les habitans de cette province un genre d'industrie dont ils sont restés seuls en possession jusqu'à présent.

Aucun voyageur moderne n'ayant fait connaître les procédés de la fabrication de l'eau de rose du *Fayoum*, et ces procédés remontant vraisemblablement à l'enfance de la chimie chez les arabes, nous avons pensé que leur description ne serait point dénuée d'intérêt pour les personnes qui s'occupent de l'histoire d'une science dont les progrès extraordinaires ont si éminemment illustré la fin du dix huitième siecle.

La terre destinée à la culture des rosiers est préparée par cinq ou six labours successifs. Ces labours achevés, on y trace de petites rigoles qui la divisent en carreaux plus ou moins étendus sur lesquels se fait la plantation aux approches du solstice d'hiver. Les arrosemens artificiels qui servent à l'entretien, commencent aussitôt après, et se renouvellent tous les quinze jours, à moins que la terre n'ait été submergée pendant le débordement du Nil, ce qui dispense de les répéter aussi fréquemment.

La culture d'un *feddan* (1) de rosiers exige l'emploi continuel de quatre hommes qui, suivant le besoin, travaillent aux irrigations, au sarclage de la plantation, ou à la récolte des fleurs. Cette récolte commence vers le milieu de germinal et dure environ un mois. On arrache chaque matin au lever du soleil les pétales des roses épanouies que l'on emploie sur-le-champ. Un *feddan* de rosiers produit, année commune, huit à neuf kantars de fleurs. (2)

L'appareil dont on se sert pour la confection de l'eau de rose, est composé d'une chaudiere de cuivre de vingt-quatre à trente pouces de profondeur sur un diamètre à peu près égal, engagée de toute sa hauteur dans un petit fourneau de maçonnerie de briques, et recouverte d'un chapiteau de cuivre battu de forme demi-sphérique. Le chapiteau porte intérieurement à sa base une gorge circulaire qui reçoit l'eau distillée et la verse par un tuyau incliné dans le récipient qui lui est destiné.

Afin d'accélérer la condensation des

(1) Mesure de terre équivalente à un arpent et soixante-dix-sept centièmes mesure de France.

(2) Le qantar de cent rottles équivaut à quatre-vingt-onze livres poids de marc.

vapeurs, on remplit d'eau froide que l'on renouvelle le plus souvent possible, un intervalle de quelques pouces, ménagé entre la voute du chapiteau et une espece d'enveloppe extérieure de même métal qui lui est adhérente.

On se sert pour luter la chaudiere et le chapiteau, du résidu ou de l'espece de pâte que forment les pétales des roses après leur distillation. Cinquante rottles de fleurs, et quarante rottles d'eau, produisent vingt-cinq rottles d'eau de rose.

Les beys faisaient fabriquer pour l'usage particulier de leurs maisons une eau de rose bien supérieure à celle que l'on trouve ordinairement dans le commerce. On en tirait d'abord d'un kantar de pétales une certaine quantité; on versait cette eau sur un autre kantar de fleurs, et l'on distillait de nouveau; on obtenait ainsi une *eau double* que l'on distillait encore sur un troisieme kantar pour obtenir une troisieme produit encore plus concentré.

L'art de fabriquer l'eau de rose n'est pas le seul qu'exercent exclusivement les habitans du *Fayoum* : celui de faire le vin se retrouve aussi chez les chretiens de cette province. Incapables depuis longtemps de rien perfectionner, tout porte à croire que leurs procédés actuels sont les mêmes qu'employaient les anciens Égyptiens, ce qui acquiert d'autant plus de vraisemblance que les procédés dont il s'agit se retrouvent tracés sur les murs des grottes d'Eleithias (1) et ceux de quelques catacombes dans le voisinage des pyramides.

Après avoir foulé le raisin pendant une heure dans une jarre de terre cilindrique, on le met dans un sac fait d'une étoffe de laine fort épaisse. On le tord avec force; le jus du raisin exprimé par cette opération est reçu dans une jarre semblable à la première. La fermentation s'y établit, et se prolonge de huit à quinze jours. On le transvase ensuite dans une de ces grandes amphores qui servent à transporter en Egypte les huiles de la Barbarie, on enfouit ce vase presque jusqu'au cou, et l'on en ferme l'orifice. Le vin du *Fayoum* ne se conserve que quelques mois, et c'est à l'état de vinaigre qu'on le trouve communément au Kaire où il est très-estimé. P. S. G.

(1) Voyez la description qu'en a donnée le citoyen Costaz, tom. 3 de la Décade Egyptienne.

MEDECINE.

Note médicale sur le Saïd, communiquée au citoyen R. D. G., *par le citoyen* Rouyeres, *pharmacien et membre de la commission des arts.*

Au Kaire, le 30 frimaire an 8.

L'Egypte supérieure, nommée Saïd, est incontestablement la contrée la plus salubre de toute l'Egypte; ses habitans sont d'une constitution robuste, et ne connaissent presqu'aucunes des maladies qui dépeuplent souvent l'Egypte inférieure; les chrétiens, les musulmans et les Arabes qui y sont à demeure, ainsi que ceux qui y séjournent, jouissent également des faveurs de ce climat. On n'y rencontre point d'habitans attaqués d'ophtalmies; je n'en ai pas vu depuis Cirgeh jusqu'au dessus de Syenne. Là commence cette nation, connue ici sous le nom de Barbarins, *Barabras*; ils sont tous très-bien constitués et généralement plus actifs que les habitans du Saïd : ils assurent qu'ils jouissent d'une excellente santé; ils ignorent même l'usage des médicamens précieux qui croissent sous leurs pas, et qu'ils ne récoltent que pour nous, tandis qu'au Kaire où ils viennent communément faire le métier de portier, ils sont les premieres victimes des maladies qui regnent dans cette ville.

En descendant le Nil, ayant rencontré plusieurs aveugles à Luxor et à Kénéh, je m'accusais d'avoir mal observé en mon-

tant, et, me croyant transporté au Kaire où les maux d'yeux sont si communs, j'étais porté à croire que ce fléau était général à toute l'Egypte ; mais je fus bientôt détrompé, en interrogeant ces aveugles et quelques habitans de ces lieux : ils me dirent que la petite vérole y était confluente et très-funeste, que chaque année elle emportait un nombre considérable d'enfans, et que tous les aveugles que je voyais, avaient été attaqués de cette maladie qui leur avait fait perdre la vue.

On rencontre aussi beaucoup d'aveugles parmi les vieillards : il paraît certain qu'à l'âge de soixante-dix à quatre-vingts ans, leur vue s'éteint sensiblement, et qu'au dessus de quatre-vingts ans, il est rare d'en trouver qui voient encore.

La peste, sans être très-commune, n'est point inconnue dans la haute Egypte; depuis plus de trente ans, elle n'a point paru à Girgéh : il y a environ une vingtaine d'années, elle se manifesta à Kénéh, mais elle enleva peu de monde ; plus de quinze cens personnes en furent atteintes, et il n'en mourut pas quatre-vingt. Les habitans ont remarqué que lorsque cette maladie leur est apportée de la basse Egypte, elle fait peu de ravages, mais que si elle vient de Nubie ou d'Abissinie, elle est très-dangereuse.

Les maladies vénériennes sont peu répandues dans le Saïd, et n'y causent aucun ravage sensible.

Les habitans du Saïd semblent avoir conservé, par tradition, quelques restes de la médecine des anciens. Ayant remarqué à Syenne un homme avec un bout de jambe de bois, je lui demandai par quel accident cela lui était arrivé, et comment il était parvenu à s'ajuster ainsi une autre jambe; j'appris bientôt qu'à l'âge de 12 ans, en nageant dans le Nil, il fut atteint par un crocodile qui lui emporta la moitié de la jambe droite, que ses parens ou amis bruleront la place avec un fer roug ensuite l'arroserent avec de l'huile, réit rerent plusieurs fois cette opération, qu'après un an il fut en état de s'appuy sur le morceau de bois qu'on avait ajus à sa jambe; j'en vis un deuxieme à Esné celui-ci avait eu la cuisse coupée un pe au dessus du genou ; enfin un troisien qui avait l'avant-bras gauche aussi emport Ils me firent le récit de leurs accidens.

MÉTÉOROLOGIE.

Résumé d'observations faites au cam devant Acre, en germinal et floréa an 7, communiqué au cit. R. D. G par le citoyen L. C.

Lorsque le vent soufflait des rhumbs entre le sud et l'est, il charriait une poussiere noire jaunâtre, extrêmement fine, qui pénétrait par-tout : les meubles faits de bois minces se gerçaient ou se voilaient ; les lèvres et la peau étaient desséchées ; on éprouvait un sentiment de lassitude dans toute l'habitude du corps, et un besoin continuel de boire. Lorsqu'on en recevait l'impression sur la peau nue, on sentait une chaleur à peu près pareille à celle qui sort des tuyaux de chaleur que l'on dispose dans quelques-uns de nos appartemens en Europe. Ce vent s'établissait vers le milieu de la nuit et finissait ordinairement vers les une ou deux heures après midi : il faisait monter le thermomètre de Réaumur de trente-deux à trente-trois degrés. Le vent d'ouest lui succédait et faisait descendre le thermomètre autour de dix-huit degrés ; il se maintenait deux ou trois jours à l'ouest, et passait au nord où il demeurait à peu près deux jours, maintenant toujours le thermomètre à la même hauteur, après quoi il sautait entre le sud et l'est, et produisait les effets dont nous avons parlé en commençant.

A LA CITADELLE DU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 114.

Le 30 Floréal, IX.e année de la République.

ALEXANDRIE.

Les communications entre Alexandrie et le Kaire devenant de jour en jour plus difficiles, nous ne pouvons hasarder aucunes des nouvelles qui se repandent ; il est même aisé de reconnaitre qu'elles sont au moins le fruit d'imaginations oisives et ardentes, puisqu'elles se contrarient toutes les unes les autres.

La note des promotions suivantes, faites à des époques peu éloignées, peut être regardée comme officielle.

Les citoyens Destaing et Robin, généraux de brigade, ont été nommes généraux de division.

Les citoyens Delzons, chef de la 4.e demi-brigade d'infanterie légere ; Heppler, chef de la 21.e demi-brigade d'infanterie légere, et Darmagnac, chef de la 32.e demi-brigade d'infanterie de bataille, ont été nommés généraux de brigade.

Les citoyens Novel, chef de bataillon de la 22.e demi-brigade d'infanterie légere, et Descous, chef de bataillon de la 69.e demi-brigade de bataille, ont été nommés adjudans-commandans.

Les citoyens Blaniac, adjudant commandant, a été nommé chef de brigade du 14.e regiment de dragons.

Le citoyen Bazancourt, chef de bataillon de la 25.e demi-brigade de bataille, a été nommé chef de la 4.e demi-brigade d'infanterie légere.

Le citoyen Tarrayre, adjudant commandant, a été nommé chef de la 21.e demi-brigade d'infanterie légere.

Le citoyen Daricot, chef de bataillon de la 75.e demi-brigade de bataille, a été nommé chef de brigade de la 32.e demi-brigade de bataille.

KAIRE.

Rosette est tombée au pouvoir de l'ennemi le 18 de ce mois. Le fort *Julien* a fait la plus vigoureuse défense, et n'a capitulé que quand ses murs ont été réduits en poussiere. Les Anglais ont honoré la valeur de la garnison, par les conditions qu'ils lui ont faites. « *A quel corps appartenez-vous, brave garnison* ? leur a-t-on demandé. *Tous au même*, a répondu un homme tout mutilé; *vous devez bien voir que nous faisons partie de ce corps d'invalides que vous n'avez pas voulu laisser aller en France.*

Le général de division Lagrange, après avoir combattu avec avantage et contenu

toute la journée du 19 des forces très-supérieures, en avant de Rahhmanièh, s'est reployé sur le Kaire, où il est entré le 25.

Le général de division Belliard a déployé une incroyable activite, en fortifiant les approches du Kaire et en entretenant dans cette grande ville, une tranquillité qui n'a pas été troublée un seul instant. Jamais peut-être à aucun époque, les Français n'ont reçu des habitans plus de témoignages de confiance et de bienveillance.

Il est notoire qu'il regne beaucoup de mésintelligence entre les beys de la haute Egypte depuis la mort de Mourad-bey, et qu'ils n'ont pas tous hérité des sentimens qu'il avait pour les Français. On peut s'attendre à en voir plusieurs grossir le nombre de nos ennemis.

SALUBRITÉ PUBLIQUE.

Le citoyen Desgenettes, médecin en chef de l'armée, qui lors du depart du quartier-général pour Alexandrie, a obtenu du Général en Chef MENOU, la permission de rester au Kaire pour y diriger le traitement de l'epidémie de fievres pestilentielles qui inspirait de vives et justes alarmes sur cette capitale, vient de déclarer officiellement qu'elle diminue sensiblement de jour en jour.

La mortalité des habitans portée, en germinal, d'après leurs propres déclarations, à 2933 individus, n'a été que de 1811 en floreal.

Les troupes françaises et auxiliaires, et toute la suite de l'armée, fournissent également moins de malades aux lazarets, et il y a dans ce moment un grand nombre de convalescens qui guerissent tres-bien et très-promptement.

TOPOGRAPHIE.

EXTRAIT des notes pour servir à la topographie physique et médicale d'Alexandrie, redigées par le citoyen Salze, *médecin ordinaire de l'armee d'Orient* (1).

Du climat d'Alexandrie.

Alexandrie, par sa position et son voisinage de la mer, est soumise plus qu'aucune autre partie de l'Egypte à l'influence des différens vents, et les saisons y sont aussi plus distinctement marquées.

Depuis l'équinoxe d'automne jusqu'à l'équinoxe du printemps, les vents soufflent le plus ordinairement de l'est et de l'ouest ; mais avec une variété étonnante. C'est alors la saison des pluies. Elles commencent à tomber en novembre et se prolongent jusqu'en décembre et au delà. Je les ai vues très-fréquentes et de tres-longues durée pendant l'hiver de l'an 7. L'atmosphere, dans ce temps-là sur-tout, est sujet à des variations sans nombre, et il faut être bien en garde contre tous ces changemens, pour n'en être point offensé.

Depuis l'équinoxe du printemps jusqu'au solstice d'été, même vents à-peu-près et toujours même variété. On ressent alors de temps en temps l'impression chaude, pesante et mal-saine du vent du sud nommé en arabe *camsin*, parce qu'il est censé durer cinquante jours. Cet espece de vent serait très-nuisible à la santé des hommes et des animaux, s'il donnait seulement quatre ou cinq jours de suite. Sa plus longue durée ici a été de trente-six heures ; je ne l'ai jamais vu aller au delà : communément même il ne dépasse pas vingt-quatre heures. Il est ordinairement remplacé par un vent d'est rafrai-

(1) Voyez le Courier numéro 90, page 3.

aissant ; quelquefois il est suivi d'un ouragan qui se termine par une légere pluie, après quoi le temps redevient frais et serein comme auparavant.

Depuis le solstice d'été jusqu'à l'équinoxe d'automne on est journellement soumis à l'action continue des vents du nord ou alisés. Ils assainent l'air, temperent beaucoup les chaleurs de la saison, et rendent l'eté infiniment plus suportable qu'au Kaire et dans tout le reste de l'Egypte. Cependant comme ces vents sont extrêmement frais, et même un peu violens dans certains jours, il faut bien se donner de garde de s'exposer trop tôt à leur contact, au sortir d'un lieu chaud, ou après une transpiration abondante.

De la constitution physique des habitans d'Alexandrie.

Les habitans d'Alexandrie sont généralement bien constitués et robustes. Il y a parmi eux beaucoup de vieillards, hommes et femmes. La sobriété qui est une de leurs principales vertus, est aussi pour eux le préservatif le plus sûr contre une foule d'infirmités qui assiegent les européens. On ne voit presque pas chez eux de rachitiques, de poitrinaires, et enfin autant de gens valetudinaires que chez nous.

La classe la plus maladive est celle des enfans depuis le moment de leur naissance jusqu'à l'âge de sept à huit ans. Ce ne sont que des êtres faibles, mal constitues et presque toujours souffrans. Ils ont le ventre tuméfié, la figure maigre et rapetissée ; la couleur de la peau sur toute l'habitude du corps est jeaunâtre ; les membres prennent peu d'accroissement ; on dirait, en un mot, qu'ils sont tous voués à une mort prematurée. Un grand nombre succombe neanmoins dans cet espace de temps. Ce n'est guere que vers l'âge ci-dessus designé, qu'il s'opere chez les enfans une revolution subite et heureuse. Alors leurs membres se déploient ; l'enflure du ventre disparait ; les traits de la physionomie prennent un caractere plus marqué ; tout annonce qu'ils vont devenir des hommes forts et vigoureux.

L'âge de puberté pour les garçons est de douze à quinze ans, et pour les filles, de onze à quatorze. Les filles et les femmes éprouvent ici comme ailleurs toutes les maladies particulieres à leur sexe : peut-être cependant moins fréquemment par une suite de leur éducation physique et morale. L'epoque de la cessation du flux menstruel est pour la plupart de trente-cinq à quarante ans; chez plusieurs il se prolonge jusqu'à quarante-cinq.

La fécondité est très-considérable, ainsi qu'il est aisé de le voir par le nombre prodigieux d'enfans qui survivent.

Le terme de la vie est généralement assez prolongé ; le plus ordinaire est de soixante-dix à quatre-vingt ans. Un grand nombre dépasse cet âge. Il y en a qui a plus de cent ans sont encore en état d'agir.

Des maladies qui attaquent le plus fréquemment les habitans d'Alexandrie.

Les maladies internes les plus familieres sont la petite vérole et les fievres pestilentielles.

La petite vérole fait de très-grands ravages parmi les enfans. Si on connaissait la véritable maniere de la traiter, ses effets seraient beaucoup moins funestes.

Quant aux fievres pestilentielles, elles n'ont point depuis notre arrivee en Egypte frappé les habitans dans la même proportion que nos troupes, surtout dans l'an 7 ; car l'an 8, il y a eu peu de chose, et presque rien l'an 9. Précedemment à notre arrivee, ces fievres ont fait de grands ravages. On leur donne peu de soins et on ne cherche point à se premunir contre leur communication. Le fatalisme fait regarder aux musulmans ce fleau avec

indifférence, ils considerent même comme privilégiés du ciel ceux qui en sont attaqués mortellement.

Les maladies externes les plus ordinaires sont l'ophtalmie, l'enflure œdémateuse des extrémités inférieures, les hernies de toute espece, les sarcocelles, la gale, et quelques autres maladies de la peau.

Leur médecine est un composé de superstition et de remedes sans action, bien déterminée ou trop violens.

VARIÉTÉS.

Jurisprudence, coutumes et usages des Egyptiens modernes.

Les Egyptiens regardent comme lois, une multitude d'anciennes coutumes, ainsi qu'il a été long-temps pratiqué en France sous le nom de *lois d'arrêts*, qui n'étaient autre chose que des édits dérogeant aux lois et passés en coutume.

La peine du talion pour les crimes est prononcée par le koran, et elle est en vigueur et strictement exécutée. C'est la famille qui poursuit le malfaiteur. Au défaut de parens, le pacha et les gouverneurs de province.

Un canonnier Français fut assassiné dans l'an 6, à Alexandrie, par un Turk. L'assassin fut condamné par le qady à recevoir autant de coups de couteau qu'il en avait donné, dans les mêmes parties du corps, et de la même profondeur.

L'assassin avait eu la précaution de s'enfuir, sa maison allait être en conséquence, et toujours conformément aux lois, entièrement détruite, lorsque le canonnier qui avait survécu, eut la générosité d'intercéder et fut écouté.

Un voleur avec effraction, a la main coupée; on lui coupe la seconde en cas de récidive; puis un pied pour un troisieme vol; et l'autre, pour un quatrieme. Lorsque les aghas surprennent un homme en flagrant délit, ils sont plus expéditifs, ils lui font souvent, sans autre forme de procès, trancher la tête.

Le vol avec effraction, même domestique, n'est puni que de la restitution; mais la police y ajoutait aisément la bastonnade.

Un debiteur ne peut être reconnu comme tel que par deux témoins mâles; car les femmes ne sont pas reçues en témoignage.

Celui qui accuse une personne d'adultere, reçoit quatre-vingts coups de fouet, s'il ne peut le prouver, ce qui est très-difficile, puisque l'on exige que quatre témoins aient reconnu que l'on ne pouvait passer un fil entre les deux accusés.

Les enfans sont jusqu'à leur mariage, sous l'autorité paternelle, quel que soit leur âge. Il est très-ordinaire de voir un homme de trente à quarante ans, bâtonné par ordre de son pere.

Un tuteur a sur les mineurs dont il représente les parens, la même autorité.

Si un homme marié vient à mourir sans enfans, son pere, suivant les anciennes coutumes patriarchales, herite et partage avec les freres. Une multitude d'usages conservés des temps les plus reculés, rendent la lecture de la bible infiniment intéressante au milieu des Egyptiens, des Arabes et des Juifs qui habitent les mêmes contrées.

L'épouse d'un homme mort sans enfans, herite d'une partie des biens de son mari.

Les esclaves ont aussi leur portion dans les héritages. Leur état n'est point avilissant, comme on l'a supposé mal à propos dans l'Europe; il ressemble beaucoup à celui des affranchis chez les anciens Romains. (*La suite au numero prochain.*)

ERRATA du n.° 113.

Page 4, seconde colonne, *ligne* 1, brûlerent la place, *lisez*, brûlerent la plaie.

A LA CITADELLE DU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 115.

LE 10 PRAIRIAL, IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

KAIRE.

LE général de division Belliard active ontinuellement les travaux tant du Kaire ue de l'arrondissement. Il a par son rdre du jour du 7 du courant, témoigné ux troupes sa satisfaction pour le zèle rdent avec lequel elles accelerent les noyens de défense. Les officiers arnés de pelles et de pioches donnent parout l'exemple du travail. Au milieu de e noble élan de tous les esprits et de cette réunion de toutes les volontés, on erappelle avec attendrissement ces jours i beaux où, à l'aurore de la liberte, un peuple immense préparait à l'envi, sur tous les points de la France, ces vastes rênes, ces cirques pompeux où la nation preludait dans ces féderations, aux innombrables triomphes qu'elle y a depuis célébrés.

Le général de divison Lagrange, commande la ligne depuis Gyzéh jusqu'à la Citadelle.

Le général de division Robin, commande depuis la Citadelle jusqu'à Boulaq.

Les commandans des forts qui environnent le Kaire, exécuteront les ordres de ces généraux.

Plusieurs beys de la haute Egypte sont enfin descendus, et ont réuni leurs forces à celles de nos ennemis. Les Anglais et les Osmanlis s'avancent sur les deux rives du Nil vers le Kaire, tandis qu'une flottille destinée à protéger leurs opérations remonte le fleuve.

La ville est toujours parfaitement tranquille. Le divan continue à administrer la justice aux habitans, sous la surveillance du citoyen Girard, ingénieur en chef des ponts et chaussées et membre de l'institut, qui remplit, depuis le 21 germinal dernier, les fonctions de commissaire du gouvernement.

L'épidémie du Kaire diminue de jour en jour; il n'est mort dans la décade que cent soixante habitans, d'après leurs déclarations.

EXTRAIT *d'un mémoire sur la marine, lu dans la séance de l'institut du 21 frimaire an 8, par le citoyen* Le Roy.

Les travaux des Français en Egypte et particulierement eeux des membres de cette compagnie et de la commission des arts, marqueront dans l'histoire et ils ser-

viront à soulever de plus en plus le voile dont la nuit des temps a enveloppé tant de générations.

En découvrant dans les institutions, dans les arts, dans les erreurs des peuples anciens, quelque chose d'utile à ses contemporains ou à la postérité, le voyageur sensible trouve la récompense de toutes ses peines.

Aujourd'hui je viens réclamer de votre zele pour la chose publique, de placer dans la série de vos travaux, ce que vous croirez intéresser la marine.

Je n'entreprendrai point de vous peindre ce qu'il en coûte à notre patrie, pour ne s'être pas procuré une égale supériorité sur terre et sur mer. Les victoires répétées de l'armée de terre, ne peuvent avoir des résultats certains, si l'armée navale ne contient nos rivaux.

Une autre vérité bien constante, c'est que dans aucun pays, les progrès des sciences, ceux des arts, de l'agriculture, de l'industrie, du commerce ne sont jamais plus actifs que quand la prospérité maritime en assure l'étendue et le succès.

Tout gouvernement qui sait établir, protéger, encourager la construction, la pêche, la navigation, les colonies, voit accroître ses finances avec une rapidité incalculable. S'il est aussi industrieux qu'économe, il peut, malgré de fortes dépense, ne demander que des impôts modérés; une guerre inévitable vient-elle l'assaillir, il est d'autant plus certain d'obtenir l'avantage, qu'il possede des ressources nationales infinies, et qu'il jouit à l'extérieur d'un immense crédit.

Il suffit de jetter les yeux sur l'histoire ancienne pour y lire la preuve de ces vérités.

Pour s'emparer de cette Tyr si longtemps enrichie par le commerce, Alexandre fut obligé d'attendre le concours des forces de mer venues de Chypre.

Les Rhodiens ne tenaient que le cinquieme rang parmi les dominateurs de la mer; par leur commerce, ils en devinrent les premieres législateurs.

C'est au commerce, c'est à des forces navales, qu'Athênes dut sa supériorité sur la foule d'états qui composaient la Grèce; les Carthaginois la conquête des îles voisines de l'Afrique; Rome l'extension de sa grandeur.

Plus anciennement la fertile Egypte, réputée l'une des nations sagement gouvernées, a été conduite par une suite d'époques dignes de la méditation du philosophe, à la dégradation où nous l'avons trouvée. Ses habitans partageaient avec les Phéniciens le commerce de la mer. Celui d'Orient par la mer rouge, leur était particulièrement dévolu, comme aux Phéniciens celui d'occident par la méditerranée. C'est parce que les premiers rois se contentant des biens que l'Egypte fournissait, négligerent leur flotte, défendirent l'entrée de leur pays à celles des étrangers, qu'ils furent abandonnés à leurs forces et vaincus par les Perses.

Dans ces temps reculés, la marine était au berceau : les études des savants, les travaux des arts n'avaient pas encore utilisé l'usage de la boussole; vos prédécesseurs n'avaient pas procuré aux marins tant d'autres découvertes utiles.

Si de ces époques de l'histoire nous nous rapprochons à celles où les amateurs des sciences exactes ont porté dans la marine le flambeau de la théorie, nous remarquerons que l'embarquement des académiciens chargés d'aller sous l'equateur déterminer par leurs mesures, la figure et les dimensions de la terre, fit sentir à plusieurs d'entr'eux l'étendue des services qu'ils pouvaient rendre à la marine dans les diverses branches qui la composent.

Bouguer donna un grand essor aux travaux hydrographiques que le pere Hoste et le pere Fournier avaient ébauchés. Les ouvrages sur l'hydrostatique et l'hy-

[illegible]raulique, offrirent des vues neuves [illegible] de savantes recherches. Le même Bouguer provoqua l'instruction des élèves constructeurs, et fut leur premier examinateur. La marine française dut alors aux mathématiques d'avoir des vaisseaux d'autant plus perfectionnés que le même artiste, chargé de la combinaison du plan, le devint aussi de son exécution au temps de Louis XIV : l'inspecteur des constructions fournissait les plans, dont l'exécution était livrée à des maîtres charpentiers.

Le célebre astronome Lacaille, perfectionna le cours de navigation de Bouguer. Il fut au cap de Bonne-Espérance et à l'île de France, pour mieux connaître l'hémisphere austral.

Pingré, réuni aux célebres marins, Borda, que nous venons de perdre, à Fleurieu, et à Verdun la Cremée, qui existent, s'embarqua sur la frégate *la Flore*. Le résultat de leurs travaux, fut de prouver ce que l'infortuné La Peyrouse a reconnu depuis, que la combinaison des deux moyens, les observations des distances et les horloges marines, produisaient des observations de longitude frappées de moins d'erreurs que celles de latitude exécutées dix ans plutôt avec des octans en bois, qui valaient encore mieux que l'arbeslutrille et le quart de nonante employés plus anciennement.

C'est la puissance maritime de l'Angleterre, qui, après l'avoir mise en état de résister pendant la guerre d'Amérique, à la France, à l'Espagne, à la Hollande, aux Etats-Unis, lui a fourni, après dix ans de paix, les moyens de susciter, de soudoyer la coalition, source des malheurs intérieurs et des guerres extérieures de notre patrie.

Il n'est pas besoin d'insister davantage, citoyens, sur l'importance de cette partie de la force nationale, je dois plutôt réclamer de vous les instans qu'il vous sera possible de consacrer à la marine pour lui faire retrouver les seules bases véritables d'utilité et de gloire sur lesquelles elle doit reposer. Déjà plusieurs d'entre vous descendant des hautes spéculations de la géometrie et de la physique, se sont occupés de traités propres à initier promptement dans les élémens des mathématiques plusieurs jeunes officiers civils et militaires qui ont dû à vos leçons leurs succès rapides.

Affligé de voir plusieurs jeunes marins perdre ici un temps précieux et même irréparable, j'ai sollicité le Général en Chef, dès le 6 fructidor an 6, de leur donner un professeur d'hydrographie et de dessin.

Il est connu que les cartes dont se servent les navigateurs du commerce, portent une partie de la côte d'Egypte, depuis Abou-Qyr jusqu'au delà de Damiette, de 15 à 20' trop au nord. Les observations astronomiques, les opérations géographiques offrent un moyen certain de les vérifier.

Le concours des astronomes, des divers ingénieurs, et celui des marins, pourra faciliter la correction de ces erreurs et procurer des plans exacts des côtes, rades, ports et mouillages d'Egypte.

Les officiers des fortifications, de l'artillerie, des ponts et chaussées, ceux de la marine, peuvent éclairer sur les travaux nécessaires, soit au commerce, soit à la défense des ports, à celles des embouchures des fleuves et des passes des lacs.

C'est à la physique, que l'on doit d'avoir observé combien l'état de l'atmosphere influe sur les marées. Le perfectionnement du barometre est déjà un service rendu à la marine : je ne puis trop inviter celui de nos collegues qui y a déjà travaillé avec succès, à s'occupper de plusieurs instrumens nautiques susceptibles d'exercer les talens des méchaniciens.

Les recherches sur l'agriculture mettront encore à portée de perfectionner la culture du lin, du coton, d'augmenter leurs produits à l'usage du commerce,

et de les utiliser pour les voiles légeres. Ces recherches feront connaître s'il y a quelqu'autre production qui puisse être ou dirigée ou améliorée pour l'usage de la marine (l'écorce du palmier, par exemple), ou naturalisée dans ce climat, comme le chanvre, les génets, etc.

La santé des marins employés sur les navires caravaneurs, exige des préceptes hygiétiques dont nous avons lieu d'espérer le développement de la part de l'honorable collegue qui nous préside dans cette séance, ainsi que de la réunion des observations des autres officiers de santé de l'armée de terre et de mer.

La législation maritime et le commerce sont une portion intéressante de l'économie politique, dont il conviendrait de s'occuper.

La reconnaissance de la portion de la Lybie, comprise entre le Nil et ce que les Egyptiens appellent la mer vuide, peut éclairer sur la maniere dont les ports d'Alexandrie ont été formés. Il m'a été assuré que le canal de Maréotis répondait vis-à-vis la passe la plus large de la rade du port vieux. Les comparaisons de l'état actuel de ces deux ports, des côtes environnantes, peuvent éclairer sur les effets des vents, des courants, sur les atterrissemens dans quelques parties, et sur les dégradations dans quelques autres.

Si les membres de l'institut pensent comme moi, je les invite à nommer une commission chargée des recherches utiles à la marine (1).

(1) L'institut nomma dans la même séance pour former cette commission, les citoyens Conté, Desgenettes, Fourier, Girard, Le Roy et Nouet. L'auteur du Mémoire a promis que les chefs de la marine dans les différens ports d'Egypte, s'empresseraient de procurer tous les renseignemens utiles de leur ressort.

VARIÉTÉS.

Suite de l'article Jurisprudence, coutumes et usages des Egyptiens modernes, inséré dans le n.° 114.

Il arrive très-fréquemment que la veuve d'un homme considérable épouse le premier esclave de son mari. Nous avons vu l'homme du Kaire le plus illustre par sa naissance, donner sa fille à l'un de ses mamlouks.

Un esclave de l'un ou l'autre sexe, peut, pour une suite de mauvais traitemens, forcer juridiquement son maître à le vendre.

Les femmes ne vont point aux mosquées; l'entrée leur en est interdite, excepté un seul jour de l'année, et ce jour-là les hommes n'y entrent pas (1)

N'abandonnons pas le chapitre des femmes.... le genre de beauté qu'elles ambitionnent le plus est l'embonpoint, aussi font-elles continuellement usage de ragoûts et de différentes préparations qu'elles croyent propres à l'augmenter. La chair bouillie des jeunes chiens, est extrêmement vantée.

Le costume ample, riche et élégant des femmes orientales, est très-avantageux, et découvre une partie de leurs charmes.

Le grand but de la toilette est de surpasser les autres femmes. *Pourquoi voulez-vous*, disait une dame du Kaire, *que nous travaillions à plaire aux hommes; nous n'en voyons qu'un seul, et nous ne voulons et nous ne pouvons plaire qu'à un seul.* (La suite au n.° proch.)

(1) Les bons Parisiens du quartier latin qui voyaient la porte de la Sorbonne fermée, excepté un seul jour de l'année, répétaient que l'on avait prudemment établi cet usage, de peur que les femmes ne s'y introduisissent et ne devinssent trop savantes. C'est un hommage rendu à la sagacité naturelle du beau sexe, qui n'aurait pas été dupe du jargon de ces écoles si ridicules et si ridiculisées par Voltaire, l'apôtre le plus ardent des lumieres et de la vérité.

A LA CITADELLE DU KAIRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

COURIER DE L'EGYPTE.

N.° 116.

LE 20 PRAIRIAL IX.e ANNÉE DE LA RÉPUBLIQUE.

ALEXANDRIE.

LA note ci-jointe des promotions faites, il y a peu de temps, en présence de l'ennemi, peut être regardée comme officielle.

Le général de brigade Zayonchek, a été nommé général de division commandant la cavalerie.

Les citoyens Morangiez, chef de la 18.me demi-brigade, et Lefébvre, chef de la 25.me demi-brigade de bataille, ont étés nommés généraux de brigade.

KAIRE.

Les Anglais réunis aux Osmanlis et aux Mamlouks, et servis puissamment par les Arabes, sont à la vue du Kaire; il est facile d'appercevoir qu'il se proposent de le cerner.

La cavalerie ennemie escarmouche journellement dans la campagne.

Le Nil est couvert de petits bâtimens, destinés à approvisionner l'armée ennemie, et à porter son artillerie et ses munitions.

De notre côté la plus grande activité regne dans les travaux, utiles à notre défense, tant aux environs du Kaire, que dans les forts et à la citadelle.

La tranquillité des habitans est toujours la même, et il paraît bien difficile, d'après les témoignages multipliés de leur attachement, qu'elle puisse être altérée.

Le général de division Belliard, commandant de la place et arrondissement, voulant assurer aux troupes sous ses ordres la subsistance qui leur est accordée par les lois, a créé par son ordre du jour, du 12 du courant, une commission chargée de vérifier les poids et romaines employés dans les distributions.

L'épidémie continue à disparaître, et il n'est mort dans la ville, dans cette seconde décade de prairial, d'après les déclarations, que cent quarante-cinq habitans.

Au Kaire, le 19 prairial an 9.

Le Général de Division BELLIARD, commandant le Kaire,

Aux habitans du Kaire.

Jusqu'à ce jour, votre bonne conduite et les égards que vous avez eus pour tous les Français, vous ont mérité la tranquillité

dont vous jouissez. J'ai été content de vous, et vous savez tous combien vous avez éprouvé ma clémence et ma justice. Riches et pauvres, grands et petits, vous n'avez qu'à vous louer de moi. Par mes soins, vos subsistances en tout genre ont été assurées et abondantes, autant que les circonstances l'ont permis. Dieu a secondé mes efforts, et vous n'avez point encore éprouvé les malheurs de la guerre. Je vous conseille en pere qui vous aime, de ne jamais vous écarter de la bonne voie. Veillez sur vos enfans, vos épouses, vos propriétés; invitez tous vos concitoyens à la paix et à la concorde, et soyez toujours soumis à ceux qui vous commandent, et que Dieu a chargés de votre salut.

Je vous déclare à tous que j'aurai sans cesse les yeux ouverts sur vous, et que je ferai tout pour assurer votre bonheur tant que vous serez fideles à l'armée française; mais si l'armée ennemie s'approchait de vos murs, et que quelque individu ou quelque quartier fût assez audacieux pour prêcher la sédition, ou lever l'étendard de la révolte, ils doivent s'attendre aux châtimens les plus terribles: leurs familles et leurs propriétés seront livrées au fer et aux flammes; et tous les forts qui sont autour de la ville vomiront les boulets et les bombes sur le quartier rebelle. Rappelez-vous vos désastres passés, et songez qu'une rebellion ne pourrait vous soustraire à des malheurs encore plus grands qui vous accableraient de toutes parts. Dieu est tout puissant, il veille sur vous, attendez sa volonté avec patience.

Signé BELLIARD.

Pour copie conforme:

L'Adjudant commandant Chef de L'etat-major de la place,

Signé DUCHAUME.

VARIETÉS.

Suite de l'article Jurisprudence, coutumes et usages des Egyptiens modernes, inséré dans les n.os 114 et 115.

L'usage trop fréquent des bains chauds et du savon relâche généralement les fibres, et plus particulierement quelques organes; la peau perd de son éclat, et la gorge sur-tout acquiert promptement de la flascidité.

Les bains et les visites qu'elles se rendent sont des délassemens chéris des femmes; c'est le moment de la liberté; car il est reçu qu'un mari ne peut entrer dans les bains où sont ses femmes, ni dans leur appartement, quand il s'y trouve une étrangere. La vie du hharem consiste en partie pourtant, à s'habiller et à se déshabiller souvent, à manger des confitures et des pâtisseries, et à danser au son d'une sorte de tambourin et de castagnettes (1). La conversation est parfois enjouée, et comme on a l'habitude d'appeler sans détour les choses par leur nom, elle pourrait ailleurs passer pour très-licencieuse.

Les mariages se font par procureur, nommé de part et d'autre. La femme n'y paraît point; ce n'est qu'au retour de la cérémonie que le mari voit pour la premiere fois le visage de son épouse. Jusques-là, la femme ne voit point son mari, et le mari n'a pas vu davantage la femme qu'il prend.

Voici quelle est à peu près la célébration du mariage:

Le procureur de la femme, accompagné de deux témoins délégués verbalement, et le procureur du mari, assis sur leurs

(1) Nous ne voulons pas parler plus au long de la musique et de la danse, parce que ces objets seront traités avec autant d'étendue que de savoir et de goût, par le citoyen Villoteau.

lons, en face l'un de l'autre, croisent leurs quatre mains, pendant que le cheykh prononce quelques prieres. Le mari est occupé pendant ce temps là à compter la somme qu'il donne à son épouse en présent de noce.

Un pere a le droit d'empêcher sa fille de se marier sans son consentement, jusqu'à ce qu'elle ait atteint l'âge de dix-sept ans.

Un pere peut marier son fils sans son consentement, avant qu'il ait atteint l'âge nubile; mais lorsqu'à la nubilité son épouse lui est remise, il peut la répudier après la premiere nuit : c'est le divorce le plus fréquent.

D'après le koran un musulman doit coucher avec sa femme tous les vendredis, sous peine de donner dans le ciel un chameau ou le prix d'un chameau. C'est pour cela que la plupart des mariages se font dans la nuit du jeudi au vendredi, pour accomplir le précepte, et se rendre plus agréables au prophete.

Un homme qui a toutes les femmes que la loi lui accorde, c'est-à-dire quatre, ayant chacune leurs esclaves et leur appartement complet et distinct, doit les voir régulierement et aussi souvent les unes que les autres, et s'il a des préférences, il doit les racheter par des présens. Il en est de mêmes, s'il fait partager sa couche par des esclaves de ses épouses. Le lendemain il paie un dédomagement.

Il n'y a jamais eu que les riches qui aient eu plusieurs femmes à la fois.

Le divorce se fait devant la justice, avec très-peu de formalités. L'effendy delivre seulement aux parties un simple bout de papier qui constate leur désunion.

Si c'est le mari qui demande le divorce, il est tenu de payer un somme prevue et stipulée pour ce cas, dans le contrat de mariage.

Si c'est la femme qui demande le divorce, elle ne peut exiger cette somme; mais le mari ne peut rien répéter des dons qu'il a faits lors du mariage.

Dans le dernier cas, c'est-à-dire celui où la femme sollicite le divorce, le qady envoye chercher le mari, il entend les raisons de part et d'autre, et si après quelques remontrances conciliatoires la femme persiste à demander la dissolution du mariage, il la condamne à perdre sa dot, et annulle le contrat d'union. La femme peut, après ces formalités, convoler à d'autres noces

Lorsque c'est le mari qui répudie sa femme, le juge le lui accorde, et prononce sans aucune difficulté; mais il l'oblige à payer à son épouse la dot promise, après quoi il peut prendre une autre femme.

Les femmes forcées par-tout d'opposer la finesse et la russe à la violence des hommes, ont ordinairement l'adresse d'exiger de ceux qui les recherchent en mariage, des qualités qu'il est presqu'impossible de réunir; elles peuvent en conséquence, et sous prétexte d'inexécution du contrat, se démarier à volonté, sans que leur inconstance leurs fasse perdre leur dot.

Le viol est puni de cent coups de fouet; mais il faut, comme pour l'adultere, quatre témoins qui s'accordent dans leurs dépositions.

Les filles qui deviennent enceintes, sont enfermées dans un sac et jetées à l'eau, et cela a ordinairement lieu sur la demande de leur pere ou de leurs freres.

Cette loi n'est point exécutée pour les esclaves qui ne s'en vendent pas moins bien, et ne trouvent pas même plus de difficulté à se marier.

Le qady, assisté seulement de son greffier, juge ordinairement toutes les affaires; il a toujours avec lui un livre qui contient un sommaire des lois : c'est un extrait du koran.

Quand un muphty se trouve assister à un jugement, il n'a point de voix délibérative; mais son approbation est

d'un grand poids, sur-tout si c'est une affaire qui concerne la religion.

Lorsque des faits sont contestés en justice, on oblige les parties de produire des témoins. Quand les témoins sont connus pour gens de biens, on s'en tient à leur serment, et l'affaire est terminée.

Ceux qui sont condamnés pour dettes doivent payer sur-le-champ ou garder prison, si leur créancier ne veut pas se fier à eux, ni recevoir une caution; car quelque valable qu'elle puisse être, les lois n'obligent pas à la recevoir.

Lorsque le prisonnier ne paie pas au bout de cent un jours de prison, et qu'il a reçu un certain nombre de bastonnades ordonnées par le juge, pour le faire payer, on lui rend la liberté, et on le déclare insolvable. Il est cependant permis au créancier de le dépouiller de ses habits, toutes les fois qu'il le rencontre, jusqu'au paîement de la somme due.

C'est devant le qady que se passent tous les contrats. Ce magistrat reçoit tant pour cent sur les actes qui se font devant lui, ou les jugemens qu'il rend.

L'état ou les facultés des hommes apportent une grande différence dans leur caractere; ainsi les gens aisés ou riches sont graves, et se livrent rarement, au moins en public, à la joie ou à la colere, tandis que le bas peuple s'abandonne sans réserve à cette derniere passion. Un rien enflamme la populace; s'il y a dix hommes ou dix femmes qui soient en querelle, ils crient tous à la fois d'une maniere affreuse; on s'imaginerait qu'ils vont se déchirer, mais tout cet orage se calme comme il s'est élevé.

Les Egyptiens, mais sur-tout les Arabes, ont un grand respect pour le pain et pour le sel. Quand ils veulent faire à quelqu'un une priere très-instante, ils disent souvent *par le pain et le sel qui est entre nous, etc.* Ils se jurent une fidelle amitié par le pain et par le sel. Ils solemnisent leurs contrats e[n] rompant un pain, et en le mangea[nt] avec vous. On vit, dans l'an 7, au Kaire un cheykh d'Arabes paraître dev[ant le] Général en Chef BONAPARTE, pou[r] négocier une alliance; quand elle [fut] convenue, le Général dit au cheykh voilà la paix conclue entre nous; ma[is] avouez que vous nous avez fait de vilain[s] traits. Seigneur, lui répondit le cheykh je suis venu pour traiter avec toi d[e] l'avenir, ne me parles plus du passé. [Il] quitta alors sa gravité diplomatique, [prit] un air plus aisé, et demanda, en se mettant à table avec le Général en Chef, qu'o[n] lui donnât de son pain, pour cimenter leur union. Ce cheykh ne fut point d[u] tout embarrassé, il essaya même de [se] servir comme nous de son couteau [et] de sa fourchette, et le peu d'habitu[de] qu'il avait de les manier, ne lui fit p[as] perdre un coup de dent.

(*La suite au numero prochain.*)

LISTE des manuscrits arabes com[-] posant une petite biliotheque [de] l'un des grands du Kaire.

1.° Douze exemplaires du koran, [de] différens formats.

2.° Chronique de ebn-Isaac.

3.° Traité de l'amour par A'ly, f[ils] de A'ly Fakaerdin.

4.° Poésies et chansons arabes.

5.° Traité de divers objets histori[-] ques et universels très-curieux et trè[s] intéressans.

6.° Formule des contrats de mariag[e] pour les vrais croyans, où l'on traite d[es] diverses raisons qui autorisent le divorc[e].

7.° Artifices nombreux dont use[nt] les femmes, en matière d'amour.

8.° Faits historiques et poétiques.

9.° Traité relatif aux lettres et [au] style épistolaire, ou modele de lettr[es] aux grands.

A [illegible] DU [illegible]IRE, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE







